

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



ANNÉE DE LA PAROISSE

TOME CXXII — ANNEE 1995

1^{re} LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	80 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	80 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	140 F
Abonnement pour les particuliers non membres	230 F
Abonnement pour les collectivités	230 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1994, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant:

- Les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.
- Les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit:

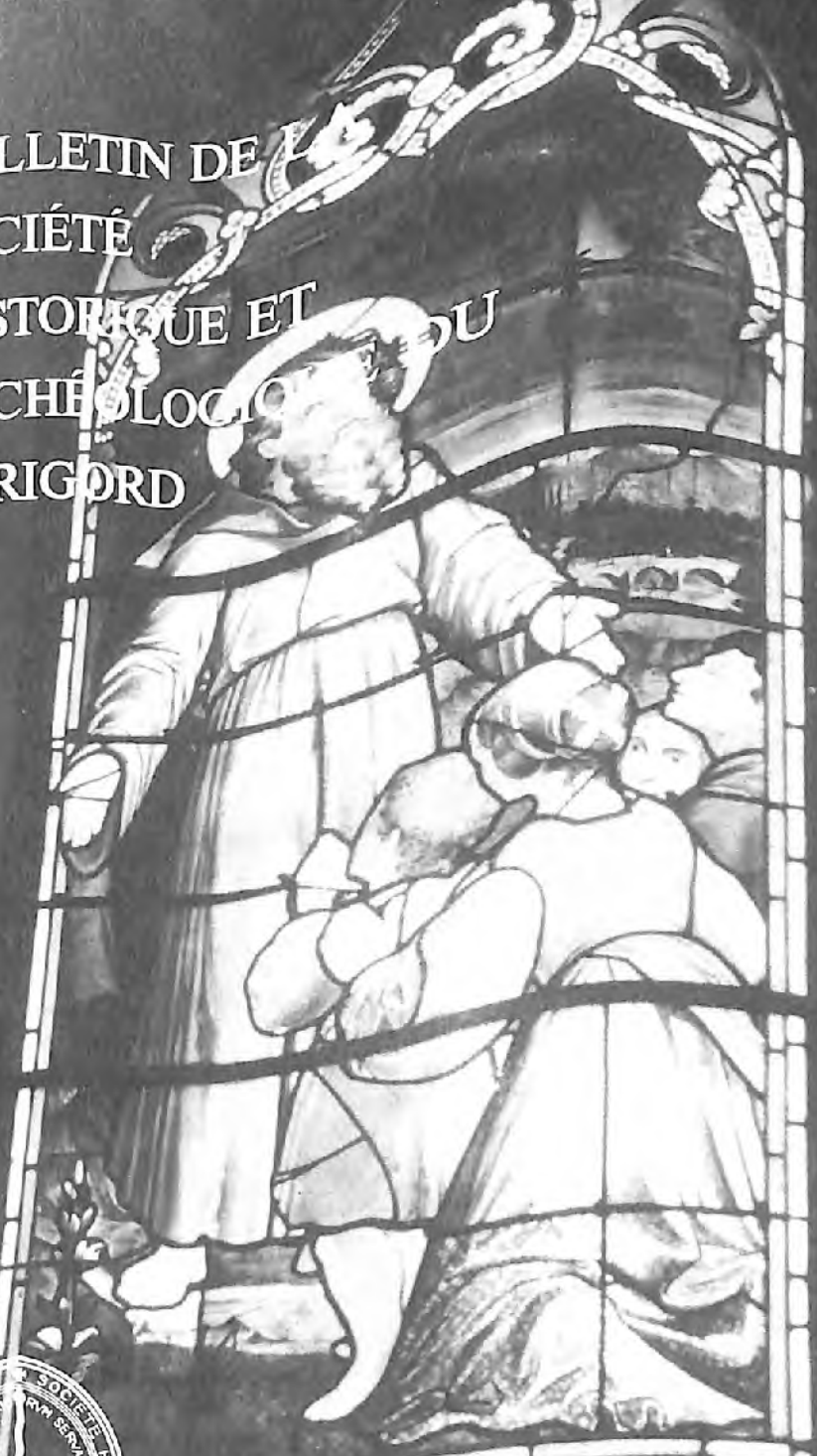
Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



LE DON DE LA PAROISSE

TOME CXXII — ANNÉE 1995

RAISON

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 1995

TOME CXXII MELANGES OFFERTS A NOEL BECQUART

● Hommage à M. Noël Becquart (la Direction)	4
● Bibliographie des travaux de M. Noël Becquart (François Bordes)	5
● Conseil d'administration de la S.H.A.P. pour 1995	11
● Rapport moral 1994 (D. Audrerie)	12
● Rapport financier 1994 (Ch. Turri)	13
● Compte rendu de la séance	
du 4 janvier 1995	16
du 1 ^{er} février 1995	19
● Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte de Bernifal (Meyrals (Brigitte et Gilles Delluc et Denis Vialou))	21
● Quatre cents siècles d'art pariétal (Alain Roussot)	39
● Saint Front dans sa légende (Robert Amiet)	53
● Toponymes et vocables Sainte-Marie en Périgord (Arlette Higouret-Nadal)	65
● Saint Cybard, ermite d'Angoulême et le Périgord (Jean-Claude Ignace)	67
● La forêt de Born (Bernard Fournioux)	77
● Les hommes à Milhac-de-Nontron (Louis Grillon)	107
● L'église de Sainte-Marie de Chignac (Jacques Lagrange et Jeannine Rousset)	129
● Une réunion des Etats du Périgord en 1406 (François Bordes)	145
● Interrogations autour du port et de la pêcherie de Mauzac-sur-Dordogne du XVe au XXe siècle (Michel A. Rateau)	149
● La communauté protestante du Fleix en 1675 (Jean Valette)	179
● Les Pinet, Bible et comptes. Bergerac - Hollande, XVIe siècle (René Costedoat)	189
● De la police des livres sous l'Ancien Régime (Albert Dujarric-Descombes)	217
● L'économie et les classes sociales de Périgueux au XVIIIe siècle (Jean-Emmanuel Bonnichon)	257
● Une nouvelle prophétesse périgourdine (Pierre Pommarède)	291
● Tombeaux et épitaphes en Nontronnais (Odette Plazer)	297
● Les fours à chaux de Dordogne (XIXe-XXe siècle) (Francis A. Boddart)	311
● Les clarisses de Périgueux au XIXe siècle (Ralph Gibson)	335
● Vingt siècles d'eau à Périgueux (Christian Salvat)	379
● Trémolat naguère (Marcel Berthier)	393
● Richemont, côté jardin (Dominique Audrerie)	407
● Quant les Archives étaient place Hoche, à Périgueux. Lettre à mon parrain (Alberte Sadouillet-Perrin)	411
● Travaux universitaires :	
F. Dubasque: <i>La politique culturelle du Conseil général de la Dordogne 1982-1992</i> ; Th. Truel: <i>Les gaullistes en Dordogne 1958-1981</i> (D. Audrerie); F. Vachia: <i>Les églises médiévales du canton de Sigoulès</i> (P. E. Costisella)	417
● Notes de lecture :	
P. Thibaud: <i>Périgourdises 2</i> ; Ch. Figini et J.-Ph. Walryck: <i>Un nouveau Périgord, la dynamique du bien-être</i> ; Marc-Henry Lemay: <i>Bergerac et ses vins</i> (D. Audrerie); Ch. Chevallier: <i>Sainte-Foy de Longas</i> (J. Lagrange)	419
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	420

Le présent bulletin a été tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Photo de couverture: Vitrail de saint Cybard, à l'église de Mouleydier (photo Th. Ignace).

*Ce volume de mélanges
est offert
par la Société
historique et archéologique
du Périgord
à M. Noël Becquart,
secrétaire général honoraire
de notre compagnie.*

Périgueux MCMXCV

Hommage à M. Noël Becquart

Pour la troisième fois en cent-vingt-deux ans, notre conseil honore, d'une façon particulière, un de ses administrateurs. Après Géraud Lavergne (1960), puis Mme Alberte Sadouillet-Perrin et le regretté Marcel Secondat (1988), la S.H.A.P. se devait de saluer les mérites de celui qui fut, durant vingt années, le compétent et dévoué secrétaire général en même temps que le directeur de notre Bulletin.

Chacun se souvient que M. Becquart fut, avant tout, directeur du Service départemental des archives de la Dordogne. Tous ceux qui, parmi nous, fréquentèrent les anciens bâtiments de la place Hoche, à Périgueux, ont retenu avec émotion ses avis, ses conseils et apprécié les orientations qu'il savait communiquer. Les travaux qu'il publia dans notre périodique demeurent les témoignages du grand chercheur qu'il fut. A présent à la retraite, M. Noël Becquart nous fait toujours profiter de sa savante et riche expérience.

A son intention, de nombreux auteurs ont préparé ces communications, souvent extraites de documents tirés des Archives départementales. L'ensemble constitue cette livraison spéciale que notre Société est heureuse d'offrir à notre estimé collègue.

Bibliographie des travaux de M. Noël Becquart

par François BORDES

Cette bibliographie est divisée en trois parties: on a suivi dans la première l'ordre méthodique des séries, et dans les deux autres l'ordre chronologique des publications.

Outre les travaux cités ici, M. Becquart a rédigé dans notre *Bulletin* plusieurs notes bibliographiques et la plupart des comptes rendus des séances de la Société pendant sa période d'activité de secrétaire général, dont on voudra bien nous excuser de ne pas donner le détail dans cette liste. Il y a également, de 1953 à 1978, assuré la parution annuelle des *Accroissements des Archives de la Dordogne*.

Enfin, nous ne saurions être complets si nous ne mentionnions la thèse de l'École nationale des Chartes qui valut à Noël Becquart le diplôme d'archiviste paléographe (promotion 1945): *Notre-Dame-des-Prés, abbaye cistercienne au diocèse de Troyes*⁽¹⁾.

*
* *

1

La synthèse de ce travail a été publiée dans *École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1945 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1945, p. 39-50.

1^o OUVRAGES D'ARCHIVISTIQUE

1) Noël BECQUART.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la sous-série 2 E (titres féodaux - titres de famille), tome I (petits fonds, articles 2 E 1 à 1794), Périgueux, Impr. de l'Eveil, 1956.

id., tome II (grands fonds, articles 2 E 1795 à 1853), Périgueux, Impr. moderne, 1961.

id., tome III (supplément aux petits fonds, articles 2 E 1854 à 1910, et table générale), Périgueux, Fanlac, 1963.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique des registres paroissiaux et de l'état civil jusqu'à l'an XIII (archives départementales, sous-série 5 E, et archives communales), Bergerac, Impr. Trillaud, 1968.

Archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790. Répertoire numérique de la série G (clergé séculier), Impr. de Clairvivre, 1963.

Archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790. Répertoire numérique de la série H (clergé régulier, ordres militaires, établissements de charité, confréries), Impr. de Clairvivre, 1964.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la sous-série 2 J (collections de la Société historique et archéologique du Périgord), Périgueux, Joucla, 1966.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série K (lois et actes du gouvernement, actes et arrêtés des préfets, conseil de préfecture, période 1800-1940), Périgueux, Joucla, 1975.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série L (administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire, 1790 - an VIII), Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest, 1965.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série M (Administration générale, personnel et économie, période 1800-1940), Périgueux, Fanlac, 1971.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série N (administration et comptabilité départementales, période 1800-1940), Périgueux, Joucla, 1974.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série R (Affaires militaires et organismes du temps de guerre, période 1800-1940), Périgueux, Joucla, 1977.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série T (enseignement, affaires culturelles, sports, période 1800-1940), Périgueux, Fanlac, 1976.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série Z (Fonds des sous-préfectures, période 1800-1940), Périgueux, Fanlac, 1973.

Guide des Archives de la Dordogne, Périgueux, Fanlac, 1970.
 ["Le bâtiment des Archives de la Dordogne"], dans *Archives de la Dordogne*, Editions de la Déesse, Paris, [1959] [plaquette réalisée à l'occasion de l'inauguration des Archives départementales de la Dordogne].

2) Géraud LAVERGNE et Noël BECQUART.

Archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790. Répertoire numérique de la série C (administrations provinciales) et de la sous-série IV E (communes et municipalités), Périgueux, Joucla, 1954.

Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique des séries D, F, I et J, Périgueux, Joucla, 1953.

"Manuscrits des Archives départementales de la Dordogne", dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. LI, Paris, Bibliothèque nationale, 1956, p. 107-121.

**2° ARTICLES PUBLIES
 DANS LE BULLETIN DE NOTRE SOCIETE**

"Le contrat de mariage des père et mère de Fênelon", t. LXXVIII (1951), p.197-200.

"Joseph Mérillou et la nouvelle Neustrie", t. LXXXVII (1960), p.101-104 [*Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne*].

"Le cahier de doléances du Tiers Etat d'Issigeac", t. LXXXIX (1962), p.142-144.

"Hommage à M. Géraud Lavergne (1884-1965)", t. XCII (1965), p. 117-118.

"Bibliographie des travaux de M. Géraud Lavergne", *ibid.*, p. 119-126.

"Répertoire des collections de la Société historique et archéologique du Périgord déposées aux Archives de la Dordogne", t. XCIII (1966), p. 82-126.

"Additions au répertoire des collections de la Société déposées aux Archives de la Dordogne", *ibid.*, p.253-255.

"Encore Cyrano!", *ibid.*, p. 297-302.

"Quelques actes notariés sur la navigation dans la région de Trémolat", t.XCIV (1967), p. 266.

"Autour de Léon Bloy", t. XCV (1968), p.76-77.

"Un document inédit sur Saint-Silain de Périgueux", *ibid.*, p. 83-84.

"Une agitation ouvrière en Dordogne à la fin du XIX^e siècle", *ibid.*, p.206-209.

"Inventaire des effets d'un chirurgien de Périgueux en 1671", *ibid.*, p.290-293.

"Bibliographie des travaux du Dr Ch. Lafon", t. XCVI (1969), p.24-30.

"Un contrat de mère en nourrice", *ibid.*, p.161.

"L'opinion publique en août 1914 dans le département de la Dordogne", *ibid.*, p.195-212.

"Un document inédit sur la truffe (1787)", *ibid.*, p. 231-232.

"A propos du "Cercle de la Philologie", *ibid.*, p. 239-240.

"Une institution originale au Bugue: création en 1782 d'un Comité perpétuel du Bien public", *ibid.*, p. 277-285.

"Quelques mots sur Antoine de Tounens, avoué à Périgueux", t. XCVII (1970), p.116-118.

"Curés et vicaires du diocèse de Périgueux en 1692", *ibid.*, p. 200-230, 290-302.

"A propos de la sécularisation du chapitre cathédral de Sarlat", t. XCVIII (1971), p.104-106.

"Quelques actes provenant du chartrier de Bourdeille", *ibid.*, p.261-264.

"Du nouveau sur le château de Rastignac", t. XCIX (1972), p.17-25.

"A propos d'une Société d'assurances réciproques établie en l'an XII à Bergerac", *ibid.*, p. 146-151.

"Sur quelques fêtes nationales célébrées à Mareuil à l'époque du Directoire", *ibid.*, p. 277-285.

"Un épisode des querelles religieuses à Mussidan", t. C (1973), p. 123-126.

"Quand les grandes dames portaient sabots.", *ibid.*, p. 144.

"Inventaire du château de Saint-Pompon en 1759", *ibid.*, p. 271-276.

"Note sur les maîtres cartiers de Périgueux", t.CI (1974), p. 81-83.

"Liste des communes du département de la Dordogne ayant changé de dénomination ou ayant fusionné depuis 1950". *ibid.*, p. 84-85.

"Le préfet Guilbert et l'esprit public en Dordogne à la fin de 1870." *ibid.*, p. 145-156.

"Cent ans de travaux dans notre Bulletin : III - Histoire générale", t. CII (1975), p. 33-41.

"X - Philologie et linguistique", *ibid.*, p. 87-89.

"Etat de l'enseignement en Dordogne en 1789", *ibid.*, p.142-145.

"Les mariages de l'Empereur en 1810 dans l'arrondissement de Nontron", *ibid.*, p. 222-228

"Le rétable disparu de l'Hôpital général de Périgueux." t. CIII (1976), p. 63-65.

"La Garde nationale en Dordogne à la veille du Grand Empire". *ibid.*, p. 133-143.

- "Le cahier de doléances de La Roque-Gageac", *ibid*, p. 207-209.
- "Analyse d'une charte de 1339", *ibid*, p. 213.
- "Prix fait pour un rétable à Excideuil (1683)", *ibid*, p.214.
- "Notes pour une histoire des prisons du Coderc à Périgueux", *ibid*, p. 300-304.
- "La vente des biens nationaux de 1ère origine dans le district de Belvès", t. CIV (1977), p. 292-315.
- "Sur un ordre de Saint-Hubert créé en 1728", t. CV (1978), p. 167-168
- "La crise du sucre en Dordogne sous le Premier Empire : tentatives de produits de remplacement", *ibid*, p. 278-283 [également paru dans: Fédération historique du Sud-Ouest, Fédération des Sociétés savantes du Centre, *Périgueux. Le Périgord. Les anciennes industries de l'Aquitaine*, Actes du XXX^e congrès d'études régionales (Périgueux, 22-23 avril 1978). Périgueux, Joucla, 1981, p.231-236].
- "Documents inédits du XVII^e siècle sur des églises et chapelles de Périgueux", t. CVI (1979), p. 137-140.
- "Quelques musiciens et gagistes à la veille de la Révolution dans les églises du Périgord", t. CVII (1980), p. 55-58.
- "Le Général Boulanger et la Dordogne", t. CVIII (1981), p. 48-54.
- "Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de l'an VIII en Dordogne", *ibid*, p. 255-295.
- "Deux inventaires des châteaux de Bourdeilles", t. CIX (1982), p. 101-107.
- "Une lettre inédite de Léo Drouyn" *ibid*, p. 248.
- "Deux nouveaux cahiers de doléances", *ibid*, p. 314-316.
- "Les Frères Prêcheurs de Périgueux de 1691 à 1790", t. CX (1983), p. 153-161.
- "Une lettre inédite du roi d'Araucanie", *ibid*, p. 182-183.
- "Un jugement sévère sur l'abbé Audierno", *ibid*, p. 267-268.
- "Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de 1830 en Dordogne", t. CXI (1984), p. 53-92.
- "Joseph Prunis et la maison de Beaumont", *ibid*, p. 326-330.
- "Encore la Nouvelle-Neustrie", t. CXIII (1986), p. 75-77.
- "La vente des biens nationaux de première origine dans le district de Bergerac", supplément au t. CXVI (1989), p. 9-22 [*Le Périgord révolutionnaire*].

3^e ARTICLES PUBLIES DANS D'AUTRES REVUES.

- "Rôle de montre de la compagnie de Saint-Astier (1569)", dans *Annales du Midi*, t. 74 (1962), p. 209-215.
- "Coup d'oeil sur le vignoble périgourdin vers 1835", dans *Vignoble et vins d'Aquitaine*, Bordeaux, Biscaye Frères, 1970, p. 291-306.

"Les aliénations du temporel ecclésiastique au diocèse de Périgueux de 1563 à 1585", dans *Annales du Midi*, t. 86 (1974), p. 325-333.

"Archivistique-fiction: petite chronique de l'an 2000", dans *Gazette des Archives*, n° 121-122 (1983) [1984], p. 182-185.

F. B.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.A.P. POUR 1995

MM. AUDRERIE, BELINGARD, BITARD, BORDES, DELA-
BROUSSE-MAYOUX, Mme DELLUC, Dr DELLUC, MM. FOUR-
NIOUX, LAGRANGE, Mme MIQUEL, MM. MOUILLAC, POM-
MAREDE, Mme ROUSSET, MM. SOUBEYRAN, TURRI.

BUREAU

Président: P. Pierre POMMAREDE.

Vice-Président: Mme Jeannine ROUSSET.

Secrétaire général: M. Dominique AUDRERIE.

Secrétaire adjoints: Mme Brigitte DELLUC,
M. Jacques LAGRANGE.

Trésorier: M. Charles TURRI.

Trésorier adjoint: M. Bernard FOURNIOUX.

Commission de publication

Le président, le président sortant, le secrétaire général.

Commission des finances

Le président, le secrétaire général, M. Soubeyran.

Le bureau a nommé:

Directeur de publication

M. Jacques LAGRANGE assisté de Mme Jeannine ROUSSET.

Bibliothécaires

M. Gérard MOUILLAC assisté de M. François MICHEL.

Relations médiatiques

Mme Suzanne MIQUEL.

Sonothèque, vidéothèque

Dr Pierre MARTY.

RAPPORT MORAL 1994

La «vieille dame de la rue du Plantier», comme nous aimons appeler notre compagnie, a poursuivi ses travaux d'étude et de recherche tout au long de cette année 1994. Chacun a pu apprécier la sérénité qui a accompagné chacune de nos rencontres. Les nombreuses lettres adressées par nos membres, souvent éloignés ou retenus par leurs activités, soulignent l'attachement de chacun à notre société.

Lors de nos réunions mensuelles, la qualité et la diversité des interventions montrent l'importance des recherches poursuivies. La mise en place de la commission de travail autour des archives militaires de Vincennes, rapportées par notre président, permet d'espérer une publication riche d'informations nouvelles sur plusieurs communes de notre département. Mais le nombre élevé de participants à chacune de nos réunions met l'accent sur les dimensions trop restreintes de cette salle. Mais beaucoup restent attachés à nos locaux et ne souhaitent pas un transfert dans un autre lieu. Le conseil d'administration cherche une solution, et les suggestions seront les bienvenues.

Les soirées du mercredi nous ont permis d'entendre des conférences de grande qualité données par M. Lagrange, le colonel Garrigou Granchamp, M. Moreau, Mme Caillat-Girardy et M. Bélingard. Suivant les intervenants, le nombre des assistants est très variable; cela tient peut-être à la publicité donnée à ces séances.

Le Bulletin est largement apprécié et là encore le courrier reçu et assez élogieux. Imprimé à 1600 exemplaires, il bénéficie d'un tirage élevé pour ce type de publication. Le nombre de communication envoyé pour publication est important et les délais d'insertion dans le bulletin sont de ce fait longs, trop longs au gré des auteurs.

Pour notre sortie de printemps, nous avons participé au colloque organisé à Saint-Martin de Limeuil à l'occasion des fêtes anniversaire, puis les membres présents se sont rendus au Coux-et-Bigaroque et sur le gisement préhistorique de la Ferrassie, au Bugue. Cet automne, notre compagnie est partie à la découverte des fontaines de Périgueux. Que les organisateurs de ces deux journées en soient une nouvelle fois remerciés.

Notre bibliothèque a bénéficié cette année encore de nombreux dons et l'acquisition d'ouvrages sur le Périgord ou à caractère technique a permis de compléter les collections déjà importantes. Des chercheurs et des étudiants fréquentent très régulièrement ses locaux.

En matière de travaux, les efforts se sont poursuivis sur les toitures et l'entrée de notre immeuble sur la rue du Plantier a été repeinte. Une nouvelle sonorisation a également été acquise. Il reste beaucoup à faire en particulier au niveau des façades. Mais le coût élevé de ces interventions, compte tenu de la valeur architecturale des immeubles, oblige à différer ces dépenses.

En conclusion, je voudrais insister sur le dynamisme de notre compagnie. La qualité de nos travaux est reconnue et suscite un grand intérêt chez les Périgordins. Néanmoins je suis persuadé qu'un effort doit être fait en direction de ceux qui ne connaissent pas notre société ou la connaissent mal, et qui seraient intéressés par ses activités. C'est la l'affaire de tous. Le rayonnement de notre compagnie est d'abord celui de ses membres.

Le secrétaire général: Dominique Audrière

RAPPORT FINANCIER 1994

Commentaire du trésorier de la S.H.A.P. sur l'exercice 1994

Durant l'exercice 1994, les effectifs de notre société sont demeurés stables malgré 95 adhésions nouvelles, dont 18 étudiants à titre gratuit. Depuis plusieurs années, les décès, démissions et radiations pour non paiement de la cotisation compensent pratiquement la venue des nouveaux adhérents.

Les résultats de la gestion sont positifs cette année après trois exercices consécutifs marqués par un excédent des dépenses sur les recettes; d'importantes sommes consacrées à l'édition et à des travaux de toitures en étaient à l'origine.

Les recettes ont bien pris en compte l'augmentation de la cotisation et de l'abonnement au bulletin et se rapprochent sensiblement du budget prévisionnel. La subvention du Conseil général de la Dordogne annoncée au titre de 1994 ne pourra être prise en compte en comptabilité qu'en 1995. Les intérêts et arrérages ont suivi la chute générale constatées sur les marchés financiers.

La rubrique «recettes diverses» enregistre une nette diminution par rapport à 1993; cette situation résulte du versement d'une somme de 35.745 francs par notre compagnie d'assurance au titre d'indemnités de dégâts des eaux.

Les diverses rubriques de dépenses de 1994 peuvent se comparer à celles de 1993 avec l'exception notable des travaux (de 120.075 francs à 42.050 francs). Cette dernière somme peut paraître encore élevée, mais l'entretien de notre hôtel entraîne inévitablement certaines dépenses: achat de petit matériel, chauffage, plomberie, entretien du jardin, protection incendie, peintures; de plus cette année une rampe d'accès démontable a été mise en place.

Le budget prévisionnel établi pour 1994 avait affecté une somme de 53.200 francs à l'édition d'un recueil d'hommages à M. Noël Becquart, membre d'honneur de notre société. Cet ouvrage doit paraître au mois d'avril 1995 et son financement sera pris sur l'excédent de gestion de 79.291,67 francs dégagé cette année.

Il est prévu d'affecter le reliquat de l'excédent à l'achat de matériel nécessaire à l'informatisation de la bibliothèque.

Compte tenu de la situation financière constatée fin 1994, le conseil d'administration a décidé de maintenir pour 1995 les différents tarifs pratiqués par notre société.

Le trésorier et le conseil soumettent à votre approbation les comptes de 1994 ainsi que le budget prévisionnel de 1995 et vous remercient vivement de votre confiance.

Le trésorier: Charles Turri.

COMPTE DE GESTION DE LA S.H.A.P.

Exercice 1994

Recettes

Droits de diplômes	3.500,00
Cotisations	97.305,00
Abonnements	170.329,00
Dons et subventions	23.390,00
Ventes	21.896,11
Intérêts et arrérages	8.250,61
Loyers	112.800,00
Divers	25.176,92
TOTAL	462.647,64

Dépenses

Editions du bulletin	198.902,76
Cotisations et abonnements	4.443,80
Correspondances	21.486,91
EDF-GDF - Eau	8.035,49
Impôts et assurance	50.562,00
Bureau et papeterie	13.221,40
Salaires et charges	8.730,98
Achat de livres	24.008,72
Travaux extérieurs immobiliers	18.048,78
Travaux intérieurs, mobiliers	21.630,40
Divers	14.930,40
TOTAL	383.355,67
Excédent des recettes sur les dépenses	79.291,97

ACTIF DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1994

Disponible en compte

Caisse d'Epargne	69.852,79
Espèces	216,20
Chèques postaux	21.105,45
BNP	5.749,41
TOTAL	96.923,85

Titres en dépôt

Natio Revenu	20.043,00
Natio Epargne	9.249,00
BNP Bons	5.248,00
Natio Sécurité	57.114,00
Sicav Associations	209.538,00
TOTAL	301.192,00

Immeubles de la société 16-18, rue du Plantier pour leur valeur d'achat	4.456,20
TOTAL GENERAL	402.572,05

BUDGET PREVISIONNEL 1995

Recettes

Droits de diplômes	4.000,00
Cotisations	97.500,00
Abonnements	170.500,00
Dons et subventions	25.000,00
Ventes	22.000,00
Intérêts et arrérages	9.000,00
Loyers	115.800,00
Divers, souscriptions	26.200,00
TOTAL	470.000,00

Dépenses

Edition du Bulletin	200.000,00
Cotisations et abonnements	4.500,00
Correspondances	22.000,00
EDF-GDF - Eau	8.000,00
Impôts et assurances	52.500,00
Bureau et papeterie	14.000,00
Salaires et charges	9.000,00
Achat de livres	25.000,00
Travaux extérieurs immobiliers	40.000,00
Edition	60.000,00
Divers	20.000,00
TOTAL	470.000,00

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 1995

Présidence: P. Pommarède, président.

Présents: 104 - *Excusés:* 10.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Roland Vergnaud.

FELICITATIONS

Me Alain Bonnet et Me Paul Mordiconi, nommés chevaliers dans l'Ordre de la Légion d'honneur;

Bernard Lachaise, qui a reçu le prix de l'Académie du Périgord pour son livre sur Yvon Delbos.

ENTREE D'OUVRAGES

– *Bergerac et ses vins*, par Marc-Henry Lemay, éditions Féret, Bordeaux, 1994;

– *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, par André Lecler, éditions Lafitte Reprints, Marseille, 1994;

– *Sainte-Foy-de-Longas*, par Christiane Chevallier, chez l'auteur, 1994 (don de l'auteur);

– *Atlas du Limousin*, Pulim, Limoges, 1994;

– *Catalogue des sceaux des Archives départementales de la Dordogne*, par Bernard Reviriego, sous la direction de François Bordes, Conseil général de la Dordogne, 1994 (don de M. Bordes);

– *L'héraldique dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par Claude-André Fougeyrollas, chez l'auteur, 1994 (don de l'auteur);

– *Le couvent des Carmes de Bergerac*, par Jean-Claude Ignace, tiré à part de Carmelus, vol. 41-1994.

ENTREE DE DOCUMENTS

– Ensemble scolaire Sainte-Marthe-Saint-Jean, plaquette de présentation (don de M. Audrerie);

– Enregistrement de la conférence de Jean Secret sur la cathédrale Saint-Front donnée à l'occasion de l'exposition Saint-Front, mille ans d'histoire (don du Dr Marty).

REVUE DE PRESSE

– Les *feuilletts Sem* n° 30-19984 fêtent leur dixième anniversaire. Il faut remercier l'équipe réunie autour de Madeleine Bonnelle pour tout le travail réalisé afin de mieux faire connaître l'œuvre de Sem.

– Le *bulletin* de l'association de recherches archéologiques et historiques informations du Pays de La Force n° 8-1994 apporte de nombreuses informations et études sur cette petite région.

– Dans le *bulletin* du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord n° 37-1994, on notera particulièrement Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac et historien de Jeanne d'Arc par Marcel Berthier, les guillotins de Bordeaux (1793-1794) par Robert Bouet, la persistance d'un «n» paragogique dans certains prénoms masculins par Louis Grillon.

COMMUNICATIONS

Le Président présente les vœux traditionnels et remercie toutes les personnes qui se sont manifestées à cette occasion: M. Chaput-Vigouroux, M. Bélingard, M. Bouillac, M. Talimi, Mlle Dupuy, M. Soubeyran, M. Durieux, Mme Marielle, M. de Castellane, Colonel Garrigou Grandchamp, M. Lebrette; M. Faille, M. Besset, Mme Lemay, M. Rouland, M. Maintigneux, Mlle Lestang, M. Faurel, M. Payen, M. Boddart, M. Boutet, M. Santenard, M. de Montaudry, le Dr Brachet, M. Bordès, M. Bitard, Mme de Chastaignier, M. Barrier, le président du Conseil général, l'imprimerie Joucla, le librairie Brémart.

Le Président rappelle que les nouveaux statuts de notre association ne sont toujours pas approuvés. De ce fait, nous devons nous en tenir aux anciens statuts. L'assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 5 janvier 1995 de 14 h à 15 h, comme cela a été annoncé dans «Les petites nouvelles». Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale se déroulera le jeudi 2 février de 14 h à 15 h.

Le père Pommarède a pu obtenir des informations inédites sur le dernier évêque de Sarlat, Mgr d'Albaret, plus exactement Mgr Joseph Anne Luc Jean Marie Folcombelle de Ponte d'Albaret. Grâce à des correspondants italiens, il a appris que Antonio Mauno, dans son manuscrit «Le Patriciat Subalpin», indique le lieu de naissance de Mgr d'Albret: il est né à Perpignan, le 18 octobre 1736, de Antoine-Marie, président du conseil du Roussillon, et de Marie-Thérèse Chef de Dieu Arneisson. Dans les archives de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Turin, le chanoine Milone a retrouvé le Liber mortuorum de 1795 à 1807; à la page 88, il est mentionné: «Ponte d'Albaret, l'illustrissime et Révérendissime Monseigneur Joseph de Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat (sic) en France, âge de 65 ans, muni des sacrements de l'Eglise, est mort le 20 mai 1800 dans la paroisse de Saint-Damase et a été enseveli dans l'église métropolitaine, dans la crypte, aux tombeaux des chanoines, le 21 mai 1800». En restaurant ces derniers temps, les souterrains de la cathédrale, on a démolit les niches de la crypte. Mais on a voulu graver sur une «piccola lapide» (petite pierre) l'inscription suivante: «Joseph Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat en France + 20 mai 1800».

Mme Girardy-Caillat fait le point sur plusieurs fouilles en cours dans le département. A Belvès, à la suite de travaux sur l'hôpital, des vestiges médiévaux ont été mis au jour, notamment des restes du rempart, trois cellules d'habitat et un carrerou. Sur le site des HLM de Campniac, des vestiges des I^{er}, II^e et III^e siècles sont apparus, en particulier des murets, des restes de bassins, des traces de fresques. Ces vestiges seront retirés pour retrouver des élé-

ments plus anciens, sans doute celtes, situés en dessous. Une visite sur place est prévue. Enfin, près de la cité administrative, des travaux d'assainissement ont permis de mettre au jour des vestiges d'habitat et un souterrain de 16 m de long, qui sera prochainement étudié.

Le P. Pommarède revient sur le projet de restructuration de la cité administrative, en présence de M. du Cray, secrétaire général de la préfecture, qui a tenu à participer à nos débats. L'histoire de la Grande Mission a déjà été présentée dans notre Bulletin. Mais les bâtiments actuels de la cité administrative conserve de nombreux vestiges anciens. Les bâtiments des XVII^e et XVIII^e siècles, notamment le cloître et la chapelle, sont encore en place, bien qu'ils aient été transformés à plusieurs reprises. Une fontaine monumentale, dans les sous-sols, est bien visible; elle mériterait d'être conservée et le président propose que ce vœu soit formulé. On distingue aussi un cadran solaire sur un mur latéral. L'ancien autel de la chapelle avait été transféré, à la demande du préfet Morice, à l'église de la Cité, où on peut toujours le voir à droite, en entrant dans l'église.

M. du Cray tient à rappeler l'origine du projet et précise que, initialement, il avait prévu une restructuration des bâtiments. Mais, à la suite du concours d'architecture, il a été décidé de construire un immeuble neuf et de détruire les anciens. Des fouilles systématiques seront conduites et un inventaire précis des vestiges remarquables sera effectué. Mme Payen, architecte des Bâtiments de France, précise que la «porte Napoléon» sera conservée ainsi que la fontaine. M. Jonquières, chef de service à la direction départementale de l'Équipement, indique que la procédure est bien avancée et les premiers crédits de travaux déjà délégués. La maquette du projet sera prochainement exposée au public.

Plusieurs membres présents s'inquiètent de la qualité architecturale du projet et regrettent, que l'on ne conserve pas les bâtiments anciens. M. Lagrange émet de profondes réserves vis-à-vis du projet.

M. Bousquet présente les résultats du concours Clocher d'or, auquel notre compagnie a été associée.

ADMISSIONS DU 7 DECEMBRE 1994

- Mm Orth Anne, Le Peynichoux, 24500 Singleyrac, présentée par M. R. Costedoat et père Pommarède;
- M. Gouyon Yann, rue du 11-Novembre-1918, 24350 Tocane Saint-Apre, présenté par le marquis A. de Fayolle et le colonel A. Mouchez;
- M. Demaison Nicolas, 31, rue Duclos, 33270 Floirac, présenté par MM. F. Michel et E. Raimond;
- M. l'abbé Pinard Jean-François, 2, rue du 8-Mai, 08140 Douzy, présenté par père Pommarède et F.P. Chanut;
- Mlle Barbier-Damiette Laurence, 671, rue Victor-Hugo, 62221 Noyelles-sous-Lens, présentée par M. et Mme Barbier-Damiette;
- M. Dupin de Saint-Cyr Christian, 30 bis, avenue du Château-de-Bertin, 78400 Chatou, présenté par père Pommarède et M. A. Ribadeau Dumas;
- M. Jacqmin Paul, Le Ladoux, 24310 Sencenac-Puy-de-Fourches, présenté par M. J. Demoures et père Pommarède;
- Mme Welté Anne-Catherine, Museum de Toulouse, 35 allées J.-Guesde, 31000 Toulouse, présentée par le docteur G. Delluc et M. A. Roussot.

ADMISSIONS DU 4 JANVIER 1995

- Mme Durand Monique, Gréznac, 24420 Sarliac-sur-l'Isle, présentée par MMes A. Herguido et J. Salviat;

— Mme Chouillou Marguerite, rue du Général-Carmille, 24250 Domme, présentée par M.M. Berthier et le père Pommarède.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

SEANCE DU MERCREDI 1er FEVRIER 1995

Présidence: P. Pommarède, président.

Présents: 114 - *Excusés:* 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Robert Charriéras.

FELICITATIONS

Mme Sophie Rossy-Delluc, qui vient de soutenir sa thèse de doctorat en chimie (Paris VI).

Le P. Ventoze et Mme Lassaing pour le prix du Pèlerin en faveur de la chapelle d'Auberoche.

ENTREE DE DOCUMENTS

— Copie du portrait d'Anne de Molènes (XVIII^e siècle) (don de Mme de Molènes-Demangeot);

— Plaques photographiques provenant des archives de la famille Dujaric-Descombes;

— Enregistrement de la présentation par Jacques Lagrange de son livre «1944 en Périgord» (don du Dr Marty).

REVUE DE PRESSE

— Dans la revue des Amis des monastères n^o 101 de janvier 1995, Marcel Berthier présente Brantôme et les bénédictins de Saint Maur.

— Le bulletin de liaison de l'amicale des anciens et amis des 5^e et 9^e Chasseurs et A.B.C. Périgord propose qu'une rue de Périgueux porte le nom du 5^e Chasseurs.

— Dans le bulletin de l'association amicale des anciens élèves du lycée Bertran-de-Born de Périgueux (1944), le Dr Marty rappelle la mémoire de Jean Villot.

— Dans le bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir n^o 59-1994, on relève notamment: histoire de Sarlat et du Périgord Noir par Mireille Bénéjean, la seigneurie de Berbiguières au XVIII^e siècle (2^e partie) par Louis-François Gibert, Villefranche sous la Révolution par François Auricoste.

— *L'Ascalaphe* n^o 3 de janvier 1995 présente l'action menée à Savignac-les-Eglises pour la restauration de deux cabanes en pierre sèche.

— *Paléo* n° 6 de décembre 1994 propose d'intéressantes études sur la préhistoire dans une présentation soignée. On peut noter: La Madeleine par Katherine Boyle, œuvres d'art inédites de la Madeleine Crémades, un bloc gravé de l'abri de la Souvette à Sergeac par Christine Dubourg, Jean-Marc Bouvier et René Castanet.

COMMUNICATIONS

Le président remercie les nombreuses personnes qui nous ont adressé leurs vœux de nouvel an: Mme Tatar, Colonel Garros, M. Freyssengeas, M. Boucherie, Mme Faure, M. Faurel, M. Bonneau, Mme Gaillard, Mme Fouhety, M. de Cerval, M. et Mme Thirion, M. Delcel, M. Pernègre, Mme de Montleau, M. Sarradet, Colonel Sapin-Lignièrès, Mme Mousnier, M. et Mme Brulant, M. de Clarens, Mme Durand, M. Anneron, M. Laborie.

Le président revient sur la conférence donnée au siège de notre compagnie par M. Louis-François Gibert, le 11 janvier dernier, sur les rites mortuaires en Sarladais.

Il rappelle également que notre assemblée générale ordinaire se déroulera demain jeudi à partir de 14 heures, comme il a été annoncé.

Plusieurs membres de notre compagnie ont participé aux obsèques de Maurice Albe, qui restera un des grands imagiers périgourdins.

M. Magimel-Pelonier nous fait savoir que le «puits de la Vierge Noire» vient d'être mis au jour dans l'église de Capdrot.

M. Filhiol relate la visite effectuée par des membres de notre compagnie sur le site des H.L.M. de Campniac, où des fouilles ont permis de mettre au jour des vestiges gallo-romains. A l'aide de diapositives, il montre les différents éléments encore en place et plusieurs objets découverts: des pièces de monnaie, des fragments de poterie et un vase de production locale, une aiguille en os.

M. Bordes commente l'ouvrage que viennent de publier les Archives nationales (Paris 1994) sur les préfets. 1985 notices donnent la carrière et aussi les activités des préfets depuis la Révolution.

M. Avrilleau présente les souterrains-refuges et les puits qu'il a pu recenser sur la commune de Sorges. Il insiste particulièrement sur un souterrain dont la voute est soutenue par des maçonneries, ce qui est assez exceptionnel. Ces découvertes ont été reportées sur une carte publiée par la commune de Sorges. Il montre aussi des puits à balancier, certains venant d'être remis en état.

M. Berthier donne la biographie de René Camille, né à Trémolat le 8 janvier 1886. Après avoir été accepté à l'École polytechnique en 1906, il entreprend une carrière militaire. Versé dans le corps de contrôle de l'administration de l'armée, il s'impose rapidement comme spécialiste de la mécanographie appliquée à la comptabilité générale et analytique et aussi à la gestion des personnels. Le 3 février 1944, il est arrêté à Lyon par la Gestapo et meurt le 25 janvier 1945. Le général Delabrousse-Mayoux indique qu'un centre des transmissions de l'armée à Paris porte le nom de René-Charville.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte de Bernifal (Meyrals)

par Brigitte et Gilles DELLUC et Denis VIALOU

La grotte de Bernifal a été découverte en 1902 par D. Peyrony, en passant par une étroite cheminée ouverte dans la voûte de la première salle. Une note fut écrite très vite par L. Capitan, H. Breuil et D. Peyrony (Capitan *et al.*, 1902 : 1903). C'est en 1928 que H. Breuil réalisa l'essentiel de son étude et qu'il effectua les relevés des principales figures : une partie fut publiée en 1952 dans *Quatre Cents siècles d'art pariétal*, avec un inventaire qui signalait une cinquantaine de figures (Breuil, 1952). Durant les années 1970-1980, il a été signalé la découverte, par Chr. et Cl. Archambeau, de plusieurs nouveaux tracés, dessinés au trait ou finement gravés (Roussot, 1978). L'inventaire effectué par A. Roussot et ses collaborateurs recensait plus de cent dix figures en 1984 (Roussot, 1984). De son côté, pendant les années 1980, D. Vialou, avec A. Vilhena Vialar, menait une étude des signes gravés ou peints sur les parois de cette cavité qui ajouta la découverte de quelques unités graphiques peintes et incisées élémentaires (Vialou, 1987). Ces nouvelles figures ont augmenté considérablement l'inventaire dressé par H. Breuil au moment de la découverte de la cavité.

H. Breuil avait rédigé une description détaillée de Bernifal et il souhaitait la voir figurer dans une sorte de deuxième tome de *Quatre cents siècles d'art pariétal*, dont il avait confié la réalisation à A. Glory, mais le projet ne put se réaliser du vivant de ce dernier (manuscrit,

Archives Glory, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris)¹¹. Comme nous l'avons fait pour Les Combarelles II (Delluc et Vialou, 1994), nous pensons intéressant de fournir ici ce texte de H. Breuil qui connut la caverne dès l'origine. Il sera illustré par ses relevés déjà publiés (Capitan, Breuil et Peyrony, 1903 ; Breuil, 1952), car nous n'avons retrouvé aucun inédit.

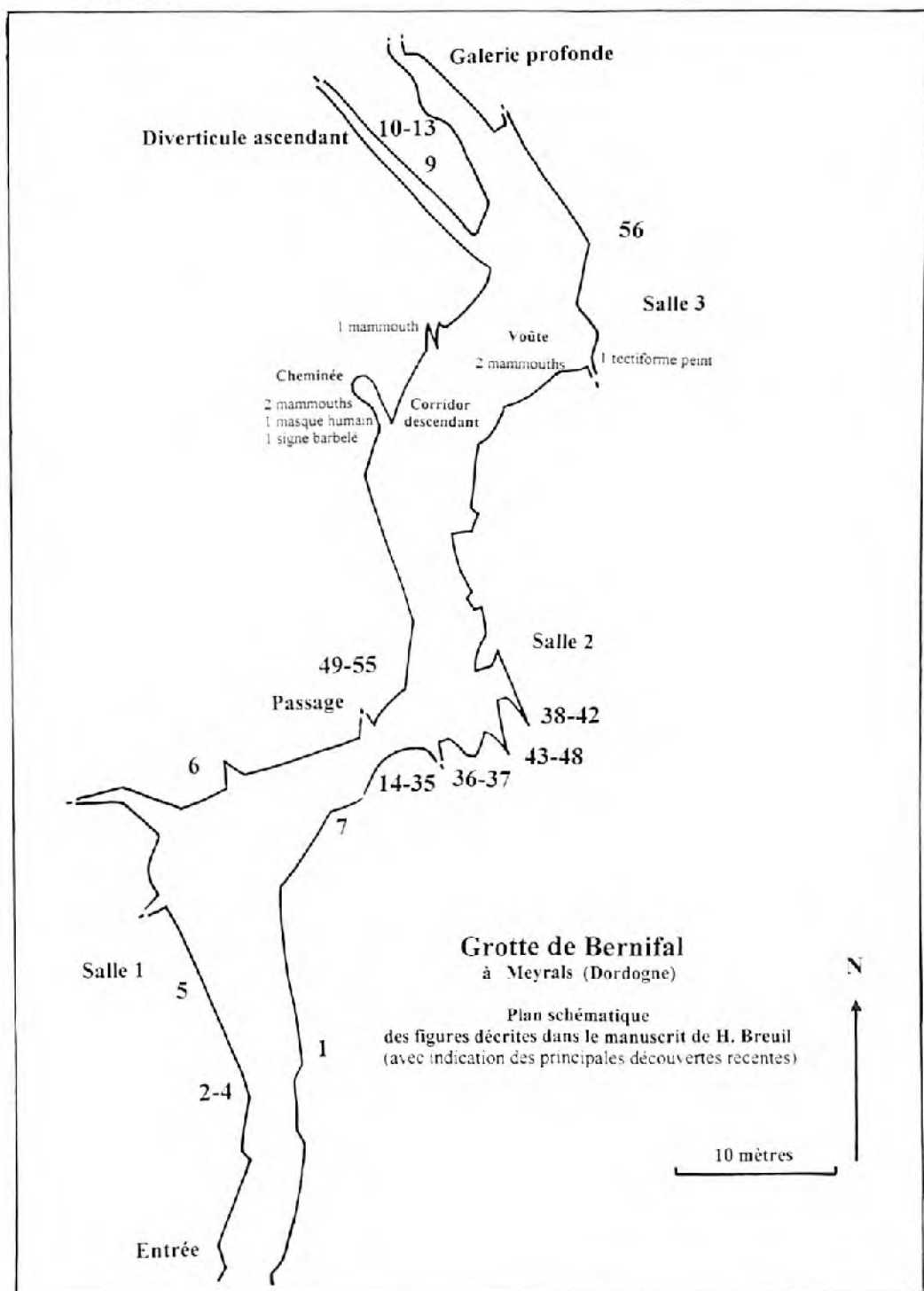
La description de la grotte par H. Breuil mérite quelques commentaires. En effet elle comporte un certain nombre d'imprécisions qui en rendent la lecture difficile. Les figures qu'il a repérées sont numérotées mais toutes ne sont pas décrites. La description ne suit pas un sens topographique clair et il est parfois délicat de situer la droite et la gauche. L'erreur la plus gênante concerne la localisation du Diverticule ascendant qu'il place "entre la première et la seconde salle" dans *Quatre cents siècles d'art pariétal* (Breuil, 1952, p. 289), alors qu'il se situe en réalité dans la Salle 3. Nous avons modifié seulement la numérotation des paragraphes pour en rendre la lecture plus facile et nous indiquons entre crochets nos ajouts.

Très schématiquement (plan d'après Roussot, 1984, p. 171), la grotte s'ouvre par une assez vaste salle d'entrée (Salle 1), dont la décoration est située principalement sur les deux parois proches de l'entrée et qui se termine en coude par un étranglement donnant passage à la deuxième salle (Salle 2). Les parois de la Salle 2, au sol à peu près horizontal, immédiatement après le Passage, sont ornées d'un grand nombre de figures gravées groupées en panneaux. Des signes linéaires peints en noir sont cachés dans un étroit recoin latéral. La galerie se poursuit par un corridor descendant, à la décoration dispersée, qui donne accès à la dernière salle (Salle 3), dont le sol est à nouveau horizontal. C'est à ce niveau que se greffe, à gauche, le Diverticule ascendant. Au-delà de la Salle 3, la galerie se prolonge encore pendant quelques mètres par une galerie profonde, plus étroite et en partie surbaissée : la Galerie terminale (planche 1).

Certains des tracés non signalés par H. Breuil sont d'une qualité graphique ou d'un intérêt symbolique tout à fait remarquable. C'est le cas du grand mammoth à l'argile (Roussot, 1978) et du masque dessinés sur la voûte d'un diverticule en cheminée de la paroi gauche du corridor descendant (Delluc, 1994). Le tectiforme fait de multiples petits points rouges est peint sur la paroi droite de la Salle 3 face au débouché du Diverticule ascendant. D'autres figures occupent des positions parti-

1. L'abbé Breuil avait prévu cette impossibilité et, par lettre du 7 janvier 1955 (Archives Breuil, Balout, 1979), il avait chargé, en cas de décès, l'abbé A. Glory de tirer parti par publication de ses relevés non publiés (La Mouthe, Les Combarelles II, Bernifal, Gargas, Marsoulas), l'édition devant être faite "comme mon travail, publiés par ses soins". Comme on le sait, les notes de Pair-non-Pair ont été publiées ultérieurement par A. Cheynier (Cheynier et Breuil, 1983), puis reprises en partie par deux d'entre nous (Delluc, 1991, avec quelques documents sur la Calévie de même origine), et la succession scientifique de l'abbé A. Glory est conservé, comme il est de règle, par son laboratoire, le laboratoire de Préhistoire du Muséum National d'Histoire Naturelle (Balout, 1979). C'est à Denis Vialou que nous devons tout particulièrement la protection et le classement de ces précieux documents.

Planche 1



culières dans la cavité, comme un mammoth au trait noir bien cadré dans un alvéole de la paroi gauche du corridor descendant ou comme les deux mammoths au trait noir, dessinés sur la voûte de la haute coupole de la Salle 3 (Roussot, 1984).

H. Breuil rapportait une partie des dessins de Bernifal à une phase ancienne de l'art paléolithique. Cette conception n'est plus retenue aujourd'hui : on considère que le style homogène des représentations animales et la présence de signes tectiformes font de Bernifal un sanctuaire tout à fait exemplaire du groupe des grottes ornées du Magdalénien moyen des environs des Eyzies à rapprocher de Font de Gaume, Rouffignac et Les Combarelles (Leroi-Gourhan, 1971, p. 289). Cette datation est en accord avec les silex découverts sur le sol par D. Peyrony en 1935, au moment de l'ouverture de l'entrée actuelle : "l'ensemble paraît se rapporter à la seconde moitié du Magdalénien" (Peyrony, 1948).

I. - Situation et découverte

Lorsque, des Eyzies, on prend la route de Sarlat, on remonte, avec celle-ci, la vallée de la Beune, affluent de la rive gauche de la Vézère, dont le thalweg s'est exhaussé notablement depuis même le moyen âge; les falaises qui le surplombent sont moins élevées que celles de la vallée principale, mais sont taillées par le petit cours d'eau dans un calcaire qui, donnant de la pierre à bâtir excellente, a été dès le moyen âge et est encore exploitée par les carriers des environs. C'est aussi sans doute la raison qui y a préservé une série de grottes ornées de dimensions médiocres, mais bourrées de figures.

La Mouthe s'ouvre sur le haut plateau dominant le confluent; Font de Gaume n'est qu'à 1 km, dans un profond vallon latéral arrivant sur sa rive gauche et les Combarelles, à 3 km des Eyzies, dans une encoche formant petite plaine cultivée sur la même rive. Peu après, la vallée se divise: à gauche, la petite Beune; à droite, la vallée plus ample de la Grande Beune, qui remonte vers le sud, et, suivant [le] pied des falaises de la rive droite, la route de Sarlat.

Environ à 2 km après la rencontre des deux Beunes, à l'ouest de la route et la dominant à peine, se trouve l'ancien moulin et le petit château, bien modeste, mais charmant, de Vieil-Mouly.

Un sentier y traverse les marais, gagnant la rive gauche; si l'on prend, vers l'aval, celui qui, à travers bois, monte et descend en suivant les accidents du bas des pentes, on atteint, après 500 m environ, une partie plus adoucie, où les talus moins raides limitent un élargissement semi-circulaire, couvert de taillis épais, comme toutes les pentes avoisinantes. C'est là, dans le flanc regardant l'aval, à une vingtaine de mètres au-dessus et à quelque 50 mètres du sentier, que se trouve la grotte de Bernifal.

Au moment de la découverte, le ... [août] 1902, D. Peyrony, qui en est l'auteur, pénétra dans la cavité par un étroit orifice de son plafond, large de 0,60 m sur 0,80 m, qui donnait accès, à 1,60 m plus bas, sur une corniche, d'où avec une échelle de 4 m, il eut accès à l'extrémité d'une salle dont l'issue naturelle primitive était bouchée de terres accumulées.

Cette issue ne fut déblayée qu'en 1936 par M. Peyrony ²⁾; c'est un couloir à voûte arrondie, qui s'amorce à gauche au pied de la descente, en s'évasant vers l'extérieur en ouverture de four, formant une petite salle habitable. Il contient de faibles niveaux archéologiques magdaléniens.

La grotte, dont la longueur totale est de 70 m ³⁾, depuis l'entrée par le plafond, se compose de trois salles ou chambres allongées communiquant par des resserrments. La première mesure 22 m de long sur 8 m de largeur maxima. Après un détroit de 1 m de large, on trouve, à droite de sa terminaison, une deuxième salle, à formes irrégulières, de 5 m de largeur maxima et 12 m de longueur: la voûte s'y élève jusqu'à 8 m, tandis que le sol descend un peu. Elle se resserre en un corridor descendant de 3 m de large et 15 m de long, qui donne accès à la dernière salle, de 6 m de large sur 20 m de long. Le sol, très irrégulier, s'y hérissé de vieilles bosses et gours stalagmitiques, et descend constamment.

Dans la [troisième] salle, une fissure ascendante prolonge à gauche la galerie et se resserre en un étroit boyau de circulation difficile.

La décoration stalagmatique de la grotte est assez belle, et l'infiltration de l'eau, abondante, la rend très humide. J'ai visité la grotte avec le Dr Capitan et Peyrony dès 1902, y faisant les premiers relevés, qui ont été publiés sous nos trois noms.

La grotte, classée monument préhistorique par le ministère des Beaux Arts, a été fermée dès le début; après les fouilles de [1935], on a fermé le trou du plafond et rétabli, avec une porte plus commode, l'entrée primitive enfin déblayée.

Ce n'est que bien après notre découverte que j'ai repris le travail de relevé des figures, les 20, 22, 23 et 24 mars 1928, avec l'aide de Miss M.E. Boyle et de Mr and Mrs Harper Kelley. Les photographies ont été prises, le 26 avril 1930, par Miss Boyle.

II. - Descriptions des figures

A. - Première salle

1. - Panneau au pied de l'ancienne échelle, à la terminaison en recoin de la paroi droite de ce côté.

2. C'est en fait en 1935 que D. Peyrony fit déblayer l'accès actuel de Bernifal (Peyrony, 1948).
3. 90 mètres de développement total, selon les indications actuelles (Roussoi, 1984).

Quoique mal conservées, des mains cernées de noir s'observent au bas du panneau; trois sont suffisamment conservées, dont deux mains gauches, et 4 doigts d'une autre main; il y en avait davantage, mais trop effacées pour en lire les détails. On sait que plusieurs mains cernées de noir ont été décrites à Font-de-Gaume, et une toute petite, aux Combarelles; une autre cernée de rouge, existe dans une grotte de Beyssac, et il y en avait une, noire, sur une dalle tombée du plafond entre deux niveaux aurignaciens supérieurs ou périgordiens de l'Abri Labattut, aux Roches de Sergeac; celle-ci a été donnée par M. Louis Didon, son inventeur, au Musée de Périgueux⁴. Elles appartiennent à l'Aurignacien, [au Périgordien supérieur dans la terminologie actuelle]. On en trouve bien davantage à la caverne du Pech Merle, à Cabrerets, Lot, à la grotte des Merveilles de Rocamadour (Lot), dans la caverne aurignacienne de Gargas (Hautes-Pyrénées), dans celle des Trois-Frères (Ariège); dans les Cantabres nous en avons décrit du Castillo et d'Altamira (Santander). Au-dessus des mains précédentes, se voient des signes également noirs en plusieurs groupes, simples barres, arceaux, chapelets de points réunis par un trait axial. Trois de ces marques, juxtaposées, sont en noir brun.

2. - *Mammouth peint en rouge, sur le pendentif en face des mains précédentes, et faisant partie de la paroi gauche. Nous l'avons découvert, ainsi que la figure suivante, en raclant avec un bâton la bouillie stalagmatique (selon l'expression de H. Breuil, ou plutôt moundmilch) recouvrant ce pendentif. Il est d'une silhouette très simple: une bande part de la queue et en dessine le contour supérieur jusqu'à l'extrémité de la trompe. Il y a un vague indice de défense. On voit deux larges traits pour les pattes antérieures et des ... plus faibles sous la gorge et le ventre. Le caractère de ce dessin est aurignacien.*

3. - *Grande tête de cheval? Le bas du pendentif a été partiellement utilisé pour une tête de cheval, dont le contour frontal est fourni par la roche. Elle est limitée en haut par un trait courbe noir; l'œil et la narine, très gros, sont peints en rouge.*

4. - *Graffites peints indéterminables. La paroi avoisinant le Mammouth 2 a diverses traces de peintures, qui sont, de gauche à droite: a) un dessin noir brun, utilisant en haut un bord rocheux, avec une ligne de ventre entre deux pattes, l'une courte et sans sabot, faite de deux traits, l'autre longue, faite d'une bande à peine courbe, que terminent 3 nodosités finissant par un gros sabot bifide; b) une fine ligne noire ressemblant à une échine de mammouth; c) elle entre en contact avec un faisceau irrégulier de traits brun-noirs; d) plus à droite, une grande ligne rouge, comme un dos de mammouth, recoupée en X par*

4. En réalité, la main de Labattut a été vendue au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye en 1914. Mais elle est demeurée oubliée jusqu'en 1982 dans les réserves du musée, où elle a été retrouvée par B. et G. Delluc (Delluc, 1982-83; 1991, p. 158-164).

un trait moins ancien noir, comme une ligne ventrale, en partie redoublée, dont le bout à gauche forme un crochet, d'où en part un second.

5. - Semis de 30 gros disques noirs vaguement distribués en demi-cercle. Ils me rappellent les disques rouges de l'aurignacien de la caverne du Castillo (Santander), qui accompagnent les mains. Ce groupe de ponctuations occupe un haut renforcement de la paroi gauche, vers son milieu.

6. - Dans le bas-côté de la paroi gauche, avant d'arriver à un couloir ascendant, se voient, avec de nombreuses griffades d'ours qui l'entourent et de faibles graffites que je n'ai pas pu déchiffrer, deux traits courbes parallèles noirs, disposés horizontalement, qui en supportent d'autres: deux verticaux au centre, et 4 disposés en éventail à demi-ouvert à l'extrémité gauche.

7. - Trois autres traits courbes noirs se voient sur la partie droite, avant une vasque pleine d'eau.

Tous ces dessins me paraissent, par leur caractère très primitif, se rapporter aux divers moments de l'Aurignacien⁽⁵⁾.

B. - Diverticule ascendant [de la Salle 3]

Par une grimpe assez pénible, on atteint, à la hauteur du plafond, un étroit couloir qui se réduit bientôt à une fissure très resserrée, dont la pénétration ne peut se réaliser qu'en enjambant des barrières de roches cariées entre lesquelles s'ouvrent des trous assez profonds. Ce n'est qu'en 1928 que j'ai, pour la première fois, visité ce coin difficile et en ai découvert et étudié les figures.

9. - Accident rocheux adapté en figure humaine grotesque. C'est une lame de roche qui se détache à droite en silhouette sur l'obscurité d'une sorte de fenêtre dans la galerie principale; on est alors en haut de la montée, avant les trous et autres obstacles à franchir pour entrer dans le diverticule resserré. J'avais pénétré dans ce dernier et relevait les dessins de mammoth qui s'y cachaient, tandis que Mrs Alice B. Kelley, qui était restée en arrière, remarqua que cette saillie rocheuse avait été modifiée par les artistes préhistoriques; mon travail fini, je pus, en revenant sur mes pas, observer qu'elle avait vu juste, et le copiais à son tour. La silhouette du personnage est de profil à gauche, et fournie par la nature; on y a seulement ajouté l'œil, avec le sourcil, une narine en chevron, un trait pour la bouche, un autre coudé vers l'oreille, et un autre, paraissant délimiter une petite queue de cheveux à l'occiput. De plus, une grande incision verticale s'observe de haut en bas. Quant aux traits horizontaux, ils sont naturels et dus à des lits ou filons de la roche. Cette figure est semi-humaine, comme tant d'autres

5. Le n° 8 n'est pas mentionné dans le texte de H. Breuil.

des autres cavernes ornées (Marsoulas, Trois-Frères, Combarelles, Font-de-Gaume, Altamira, Hornos, etc).

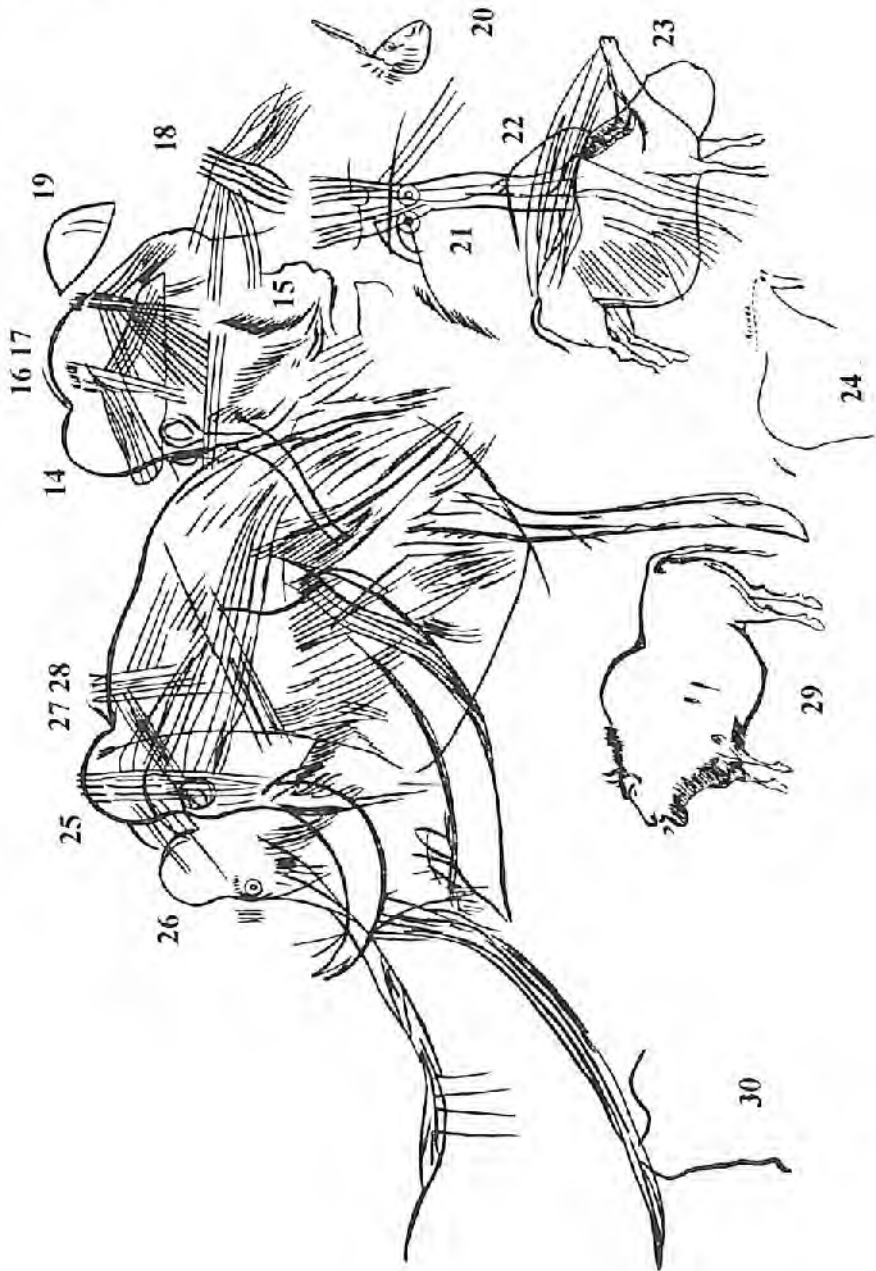
10-13. - Quatre mammouths, dans la partie la plus difficile et étroite du fond de ce diverticule. Leur gravure est légère, et ils ressemblent plus à ceux de la grotte de Font-de-Gaume qu'à ceux des Combarelles. L'un est à droite, regardant à gauche, c'est-à-dire vers le fond du couloir, tandis que des trois autres de la paroi gauche, deux sont tournés à gauche, et un à droite. Le premier que l'on rencontre à gauche (11) s'écarte du style des deux autres, et est exécuté sans art, de façon très rudimentaire, avec une ligne de contour qui monte jusqu'au sommet de la tête presque sans marquer l'incision entre celle-ci et le dos; le rendu de la face n'est pas meilleur, non plus que la position de l'œil et l'attache des défenses. Mais les trois autres sont fort bien dessinés, quoique si légèrement que j'ai pu en omettre quelques détails. Les défenses, assez enroulées dans 10, sont très longues dans les deux autres, et relativement peu recourbées; dans 13, elles ébauchent même, vers la pointe, une seconde courbe inverse. Faites chacune d'un trait pour 10 et 12, elles sont rendues par deux pour 13. La trompe est, chez tous trois, figurée détendue, rebordée de hachures de poils sur les deux bords pour 10, sur bord interne seulement pour 12 et 13. Dans celui-ci seulement, l'extrémité préhensive est un peu indiquée. L'œil, pupillé dans 11 et 12, est à un seul contour dans 10. Le front de 13 est plus déprimé et moins renflé que dans 10 et 12, où il est du type normal. La queue, omise dans 13, tombe droit dans 12, et se relève un peu, en se coudant, dans 10. Je n'ai réussi à lire qu'un pied antérieur (dans 12) du reste mal placé, et se terminant par le pied classique en champignon renversé. A observer que le 13 est balaféré de plusieurs traits ou flèches, celles qui sont obliques paraissent empennées (planche 4, 12 et 13)..

C - Paroi droite [de la Salle 2]

C'est le pameau où les figures gravées se voient le plus aisément et sur lequel notre attention, dès 1902, s'est principalement fixée. Elles s'y accumulent au nombre de 15, sur une frise de 2,20 m de long et 1,40 m de haut, et comprennent 4 Mammouths, 1 Bison, 1 Renne, 1 tête d'herbivore indéterminé, 2 Chevaux et 5 tectiformes, plus quelques sujets de signification incertaine (planche 2, 14 à 30).

14 à 19. - Mammouth 14 situé en haut et à droite de la frise, long de 0,65 m du derrière à la pointe des défenses. Il est très ramassé sur lui-même, exagérant la brièveté de la silhouette et la hauteur. Il paraît charger à gauche. Ses défenses longues, tracées d'une seule ligne chacune, ont la forme sinueuse indiquée dans 13. La tête est énorme, l'œil gros, ovale, cerné d'un trait orbital; la trompe petite, très poilue vers la bouche sur son contour interne; la queue est presque omise; un seul trait figure le contour externe du membre postérieur; la patte de

Planche 2



devant, sans pied, est faite de la convergence de deux faisceaux de poils. Sous leur extrémité un groupe de traits me paraît figurer un autre mammouth 15, très petit, la tête en bas, le dos accidenté à droite; on en voit la tête sommaire, la trompe et les défenses.

Sur la même surface que le mammouth 14, s'observent deux tectiformes (16 et 17), combinés, à triple trait de sol commun; chacun a un faisceau de 3 ou 4 traits pour le piquet central se terminant en haut par une houe de hachures; les côtés du toit sont faits de hachures obliques peu régulières. Un autre tectiforme analogue (18) existe un peu à droite, dont le piquet central, fait de 5 verticales, s'élargit jusqu'à ressembler à une palissade; à droite et à gauche, les appentis ordinaires en hachures parallèles peu soignées. Un autre tectiforme (19) d'un type différent, se voit sous stalagmite au-dessus du dos du mammouth; il est du type en forme de D couché sur sa barre verticale devenue un peu convexe. Nous avons de telles variantes à Font-de-Gaume, Castillo, etc...

20. - Tête d'herbivore indéterminé, situé un peu plus bas et à droite. Elle est très courte et épaisse, avec un gros œil pupillé rond, un museau rappelant un cheval par sa bouche et sa narine; une sorte de corne droite, longue, monte du front.

21. - Etrange complexe situé à gauche de 20 et descendant sur le renne placé en-dessous. Il se rapproche des tectiformes par un faisceau horizontal de base, d'aspect plus cintré dans la grotte que dans le décalque qui en est un développé. De ce «sol» monte verticalement un faisceau de 4 traits, qui s'élargit ensuite en éventail de nombreuses lignes divergentes. A leur base, on voit deux yeux (?) ronds, pupillés, à la hauteur desquels vient à droite s'appuyer un faisceau de trois lignes obliques, qu'à gauche remplacent deux lignes courbes ressemblant à un bras (?); de deux traits transversaux, l'un, placé au bout de ce «bras», peut faire penser à une sagaie tenue à la main. Figure humaine ou «structure» de la famille des tectiformes? On ne peut choisir.

22. - Sur les traits horizontaux de la base de la figure 21, s'observe une tête de cheval, peu détaillée, tournée à droite; elle est assez épaisse, à gros museau busqué et petite oreille.

23. - Renne femelle, gravide, courant à droite, longue de 0,63 m du mufle au pied postérieur. Dessin fin, assez maladroit malgré quelque application à rendre les détails des quatre pattes, assez fines, dont 3 avec leur sabot; tête longue, relevée, à mufle délicat; œil à peine indiqué; ramure simple, très courte. Le cou, assez mince, se raccorde mal au contour dorsal. La queue est un peu trop longue, quoique bien moins que celle d'un bovidé. De nombreux traits, dont quelques chevrons-flèches, hérissent tout le flanc. Des traits continuent le corps du précédent, comme une encolure épaisse, mais sans tête à sa terminaison arrondie; il est difficile d'en donner une explication.

24. - Petit cheval, réduit à quelques traits essentiels, utilisant comme encolure un bord rocheux. On peut voir le tracé, extrêmement

léger, de la croupe, de la queue courte, du poitrail, de la tête très fine, et des oreilles. Longueur: 0,40 m.

25-28. - *Grand mammoth long de 1 mètre, au centre du panneau, et un autre le dépassant un peu à gauche. Les pieds n'en sont pas visibles. Le contour dorsal et frontal du plus grand est vigoureusement incisé, ainsi que sa cuisse, couverte de longues incisions pour le poil: elles sont plus courtes sous le ventre et se rallongent un peu aux épaules, sous la gorge et la trompe. Celle-ci est d'exécution sommaire, un peu petite. Les deux défenses, unilinéaires, sont assez grandes, en arc de cercle simple. L'œil est fait d'une amande oblique cernée d'un gros rond. Du deuxième mammoth on ne voit bien que la tête, assez semblable à celle du précédent: l'œil est un cercle ocellé, surmonté d'un sourcil hachuré; la trompe est rudimentaire, mais les défenses sont immenses et peu incurvées: elles ont l'air de reposer sur 4 traits verticaux. Sur la tête du grand mammoth et le haut de son dos, se voient deux tectiformes assez diffus et concrescents, à faisceau de pilier central fait de nombreux traits verticaux parallèles. Plus bas se voit une longue bande striée de même courbure qu'elles; ce sont des défenses qui ne se continuent pas en un corps ni une tête. On en trouve deux autres sur et sous le grand mammoth 25, avec une grande trompe également séparée, et qui descend jusqu'en bas du panneau.*

29. - *Petit bison femelle au posé, tourné à gauche, long d'environ 0,50 m du mufler au bout de la queue. Il est situé en bas du panneau, sous le grand mammoth, et très finement gravé. Les pattes en sont très soignées et munies de leurs sabots. La queue est grêle et longue, tombant jusqu'aux jarrets; le poil du poitrail, de la barbe et de l'aisselle, est fait de hachures parallèles. On en trouve de moins régulières pour la toison plus laineuse du front et du chignon, qui est très plat. Les deux cornes sont peu développées; un point allongé figure l'œil, sous un trait courbe figurant le sourcil; la bouche est incisée, mais la narine est omise. Un petit chevron-flèche est placé en avant de la lèvre inférieure; deux traits sur le flanc figurent sans doute des blessures, ainsi que l'ovale non fermé du défaut de l'épaule.*

30. - *Au bas du panneau, se voit, tracé en noir, un dos, une tête et une trompe de petit mammoth.*

31-33. - *Au voisinage de l'angle que forme la paroi précédente, et juste avant un assez large recoin qui s'ouvre à droite, sont divers dessins assez enchevêtrés et d'un tracé léger. On y distingue des parties de 4 ou 5 animaux, et vers le haut à droite, un grand motif ovale, ouvert au sommet. De haut en bas, ces animaux sont: 31, un cheval à très petite tête allongée, forte barbe, un museau hérissé d'un éventail de traits fins (haleine[?]); les oreilles pointues sont dressées; l'encolure, convexe, sans crinière différenciée, fait suite à un dos long, peu ensellé, à croupe non tombante, à laquelle la queue s'accroche haut; 32, une tête de cheval (?) sans contexte retrouvé, est située un peu plus bas et à*

droite; 33, immédiatement en-dessous se voit l'avant d'un équidé à longues oreilles, museau busqué et encolure peu convexe, qui peut figurer l'hémione; il est douteux si les grandes pattes postérieures, situées en arrière et figurant la course, lui appartiennent. Des deux paires de pattes antérieures visibles, l'une, plus longue, l'autre assez courte, on peut dire la même chose.

34-35. - En haut et à droite, après la frise, des mammoths, on trouve encore deux figures gravées; un cheval réduit à la moitié du dos et à l'encolure, de dessin très léger, et une grosse tête courte et épaisse qui pourrait être d'un sanglier, ce que suggère aussi la position de l'œil en amande ouverte, l'aspect de groin du museau, et la courbe profondément gravée sur la joue, et qui semble figurer la défense.

36-37. - Cheval et tête d'autre animal, gravés finement sur la paroi droite du recoin signalé: dessins légers incomplètement déchiffrables, légèrement et assez maladroitement gravés. L'arrière-train du cheval est masqué par des concrétions. Son oreille est longue et pointée en avant. La tête inférieure est d'un herbivore à tête fine, peut-être un autre cheval (planche 4, 36).

38-41. - Tout au fond du recoin, à droite, dans un réduit surbaissé, se trouvent quelques signes et figures: 4 barres noires, juxtaposées; 2 autres parallèles, avec quelques taches annexes; une partie de tête de bovidé rouge à gros museau, avec un point oculaire et un autre en avant du front; une assez fine petite tête de cheval barbu, à profil facial mouvementé et gratté en champ-levé, museau renflé, bouche rendue par des hachures, et encolure convexe par un trait large.

42. - Au voisinage de 41, sur un autre petit panneau à sa droite, se trouvent aussi quelques débris de peintures: grosse bande coudée noire et trois petits traits rouges sommairement alignés. Presque à leur contact, est une gravure incomplète de petit cheval à tête longue et fine, face rectiligne, front bombé, œil fusiforme, on voit aussi son encolure, sans crinière individualisée, et une longue ligne dorsale qui n'aboutit à aucun arrière-train.

43-48. - Sur la paroi gauche du recoin se trouvent cinq figures ou parties de figures: 43, en haut à droite, une jolie patte postérieure de cheval; 44, un peu au-dessous, une grosse tête épaisse et courte d'un cheval à petites oreilles, front droit, museau très busqué et épais et barbe épaisse, crinière droite; de l'oreille descend très bas une ligne presque droite pour l'encolure et le poitrail; 45, au centre est une figure, probablement de carnassier à garrot élevé et dos en pente, dont le corps est largement poilu entre la tête et les pattes de devant indéfinies; seule, la tête est soignée et allongée; comme ce n'est ni un félin ni un ours, il est probable qu'il s'agisse d'un loup; 46-47, au-dessus et à gauche se voit un bison courant à gauche, avec une seule jambe postérieure, une longue queue relevée digne d'un cheval arabe, une croupe plate, une bosse à poils rendus par une série de fortes entailles redoublée par une frange de fines hachures; le chignon n'est pas individuali-

Planche 3



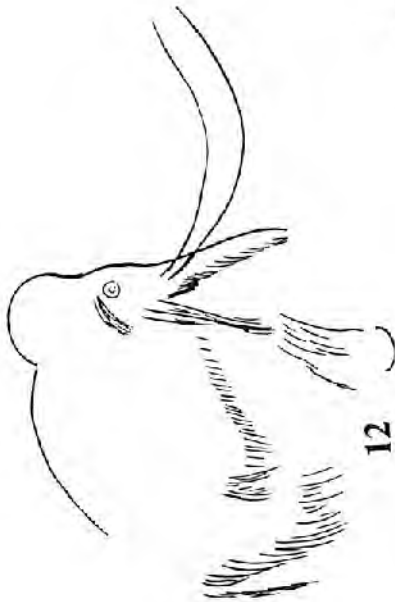
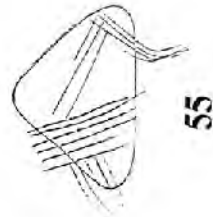
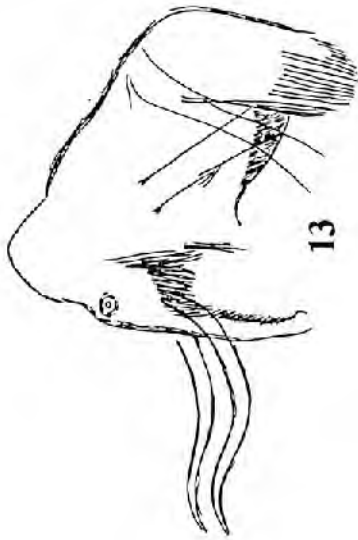
sé, le front bombe fortement; les deux cornes se voient dans le profil, jetées au hasard sur le champ de la tête, dont l'œil unique, rond et pupillé, est seul différencié. La barbe s'incurve en avant. De légers raclages seulement figurent la patte antérieure sans détail, et recouvrent une bonne partie du ventre, à contour plus marqué; 48, le bord gauche du rocher a encore suggéré une tête de profil à front très bombé, de laquelle on a exécuté deux versions, dont une de bison, avec narine, œil rond, petit, corne mal faite, au-dessus de laquelle est un autre œil également rond, mais plus grand, peut-être de cheval, si on en juge l'oreille et l'encolure, qui suit vers la barbe de bison 46 (planche 3, 43 à 48).

D. - Paroi gauche [de la Salle 2]

49. - Petit équidé caracolant, gravé sur une convexité, long de 0,22 m de la pointe de l'oreille au bout de la queue. Son attitude, exactement celle d'un animal surpris et qui tressaute avant de prendre la fuite, a été excellemment rendue. Il s'agit probablement d'un mémione, à en juger par la queue courte et sans crins et les oreilles assez longues. Une seule patte de chaque paire est figurée; elles sont assez lourdes; la croupe est médiocrement arrondie, le dos, peu ensellé; l'encolure peu convexe, montre à peine une faible indication de la crinière; un trait interne redouble celui du contour dorsal, encolure comprise, et un autre trace le bas du flanc. La tête est assez petite, et fine, à profil peu mouvementé; l'œil est en amande à triple tracé (planche 4, 49).

50-55. - La frise qui suit présente une série de figures le long d'une corniche plane. Nous y rencontrons successivement: 50-51, deux tectiformes se recroisant en partie; leur pilier central est fait d'un faisceau de 4 traits parallèles perpendiculaires, dont deux se bifurquent en haut pour l'un et pour l'autre tectiforme de 3, dont 2 se dédoublent après un tiers de leur courbe. Chacun de ces cinq traits finissent en petit faisceau de très fines hachures. Les appentis du toit sont faits comme à l'ordinaire. Il n'y a qu'une amorce de ligne du sol dans celui de gauche (planche 4, 50 et 51); 52, tête de bison de petite taille, juste à la base du pilier central du deuxième tectiforme; il est gravé très finement avec le caractère habituel des dessins magdaléniens; 53, une petite tête de cheval à gros museau rond; tête petite et courte, œil en amande trop bas placé, orbite bombée, avec front ondulé en arrière, barbe à la ganache, narine ponctiforme et crinière linéaire, tels sont les caractères de cette modeste petite tête; un signe incisé s'y superpose, fait d'un trait vertical, sur lequel viennent s'insérer 4 lignes obliques remontant à gauche; plus bas sont des traces rouges amorphes; 54, plus à droite, un mammoth, actuellement réduit au contour de la tête et du dos et à la poitrine; 55, quatre tectiformes, dont

Planche 4



2 analogues aux 50-51; le second entre en superposition presque complète sur un autre, curviligne, en triangle surbaissé dont les 3 angles sont arrondis; aussitôt en-dessous s'en voit faiblement un second encore moins haut, à angles latéraux conservés (planche 4, 55).

E - Galerie profonde

La décoration stalagmatique, assez belle, en a occupé presque toutes les surfaces, et je n'y ai rencontré qu'un seul et très mauvais dessin, peint en brun noir sous une avancée rocheuse laissant en-dessous un espace à plafond très surbaissé portant la figure [en 56 du plan]. Celle-ci peut figurer un ours à grosse tête tournée à droite, se prolongeant par un garrot qui se coude en une sorte de paraphe terminé par un crochet semi-circulaire. C'est la dernière figure, bien misérable, que nous puissions décrire de Bernifal.

B.D., G.G., D.V. ⁶⁾.

6. U.M.R. 9948 du C.N.R.S., Laboratoire de Préhistoire du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- Archives GLOXY : Laboratoire de Préhistoire, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- BALOUT L. 1979 : L'abbé Glory, in : *Lascaux inconnu*, Suppl. à Gallia-Préhistoire, Editions du C.N.R.S., Paris, p. 11-14.
- BREUIL H. 1952 : *Quatre cents siècles d'art pariétal*, p. 289-290, fig. 328 à 333.
- BREUIL H. 1960 : Ma vie en Périgord, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, LXXXVII, p. 114-131.
- CAPITAN L., BREUIL H., PEYRONY D. 1902 : Une nouvelle grotte à parois gravées à l'époque paléolithique, *A.F.A.S.*, 1, p. 270-271.
- CAPITAN L., BREUIL H., PEYRONY D. 1903 : Les figures gravées à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Bernifal (Dordogne), *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 13, 6, p. 202-209, 5 fig. et *C.R. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 29 mai 1903, p. 219-230, 6 fig.
- CHEYNIER A., BREUIL H. 1963 : *La caverne de Pair-non-Pair, Gironde. Fouilles de François Daleau*, Soc. archéologique de Bordeaux, 214 p., ill.
- DELLUC B. et G. 1982-83 : La main négative gravettienne de l'abri Labattut à Sergeac (Dordogne), *Antiquités Nationales*, 14-15, p. 27-33, ill.
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e suppl. à Gallia-Préhistoire.
- DELLUC B. et G. 1994 : Un masque caché dans la grotte de Bernifal (Meyrals), *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, CXXI, p. 469-474, 3 fig.
- DELLUC B. et G., VIALOU D. 1994 : Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte des Combarelles II (Les Eyzies), *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, CXXI, p. 285-294, 5 pl.
- DELLUC B. et G., ROUSSOT A., ROUSSOT-LARROQUE J. 1990 : *Connaitre la Préhistoire en Périgord*, Sud-Ouest, Bordeaux.
- LEROI-GOURHAN A. 1971 : *Préhistoire de l'Art occidental*, Mazenod, Paris, p. 289-290, fig. 503 à 509.
- PEYRONY D. 1948 : Fouilles de la grotte de Bernifal, *L'Anthropologie*, p. 359-361.
- ROUSSOT A. 1978 : Grotte de Bernifal, in : Gallia-Informations, *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 635-637, fig. 8 et 9.
- ROUSSOT A. 1984 : Bernifal, in : *L'Art des Cavernes*, Ministère de la Culture, Paris, p. 170-174, 8 fig.
- VIALOU D. 1976 : *Guide des grottes ornées ouvertes au public*, Masson, Paris.
- VIALOU D. 1987 : D'un tectiforme à l'autre, *Sariat et le Périgord*, Actes du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, p. 307-317, ill.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

PROFESSOR J. D. WATSON
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

DR. J. D. WATSON
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

DR. J. D. WATSON
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

DR. J. D. WATSON
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

Quatre cents siècles d'art pariétal

ou les avatars d'un ouvrage historique

par Alain ROUSSOT

*Un document qui n'est pas décrit
est un document perdu.*

*Radioscopie de Marie-France Callas,
Conservateur à la Bibliothèque nationale*

Le terme avatar est pris ici dans son second sens de « changement, transformation » puisqu'il existe treize présentations différentes du célèbre ouvrage de l'abbé Breuil dont la réalisation et l'édition princeps se firent à Montignac.

Les soixante premières années de ce siècle furent marquées par la forte personnalité de l'abbé Henri Breuil. Il a abordé tous les aspects de la Préhistoire, dont il a défini ou précisé les grandes subdivisions, mais il s'est particulièrement attaché à l'étude de l'art préhistorique, celui des objets mobiliers comme celui des parois de grottes et d'abris⁽¹⁾.

Sa première visite d'une grotte ornée fut semble-t-il celle de Pair-non-Pair en Gironde, le 25 août 1898. Il effectua ses premiers rele-

1. De nombreuses publications concernent l'abbé Breuil (1877-1961), notamment: SKROTZKY (N.), - *L'abbé Breuil*, - Paris, Seghers, 1964 (Collection «Savants du monde entier»).

vés dans la grotte de la Mouthe, du 24 septembre au 10 octobre 1900, à la demande d'E. Rivière. Puis ce furent les découvertes successives des Combarelles et de Font de Gaume, en 1901, et la réhabilitation d'Altamira en 1902, où il se rendit la même année avec E. Cartailhac. Dès lors, il visita, étudia et releva presque toutes les grottes ornées de la province franco-cantabrique, publiant ses travaux dans de nombreuses revues scientifiques, ou sous forme de monographies: Altamira (1906), Font de Gaume (1910), les cavernes cantabriques (1911), la Pasiega (1913), la Pileta (1915), les Combarelles (1924), à nouveau Altamira (1935), etc. ⁽²⁾

Au soir de sa vie, à l'âge de 75 ans, l'abbé Breuil, alors dénommé le «pape de la Préhistoire», publia un important ouvrage qui «présente l'essentiel des peintures et gravures des 90 grottes ornées découvertes à ce jour dans le monde. Le texte qui accompagne les illustrations résume les cinquante années d'études et de relevés en caverne de l'abbé Breuil», promet le bulletin de souscription du *Quatre cents siècles d'art pariétal*. On notera ici qu'il est un peu exagéré de parler des grottes «découvertes à ce jour dans le monde», s'agissant exclusivement des sites paléolithiques de France, d'Espagne et d'Italie. Le titre lui-même a été critiqué, car l'art paléolithique reconnu - et maintenant daté - dans ces régions atteint difficilement les 30 000 ans. pour s'achever il y a 9 000 ou 10 000 ans. Il s'agit donc plutôt ici d'un *Deux cents siècles d'art pariétal*...

Destiné à un large public, l'ouvrage était luxueux et séduisant dans sa forme et dans son fond. Réalisé par Fernand Windels ⁽³⁾ qui avait déjà publié en 1948 un beau volume sur la grotte de Lascaux ⁽⁴⁾, le *Quatre cents siècles* bénéficia de techniques de qualité: composition en Monotype ⁽⁵⁾, illustrations reproduites en héliogravure, pour les photographies comme pour les dessins au trait, impression sur papier héli alpha Cellunaf pour l'essentiel du tirage, et vélin d'Arches pour les soixante exemplaires de tête.

Les volumes sont au format in-quarto raisin rognés à 24 x 30,5 cm pour les exemplaires brochés, 24 x 30 cm pour les exemplaires reliés. Le texte de l'avant-propos est en Garamont corps 18 justifié sur 35 cicéros et 8 points (166 mm); le reste du texte se présente en deux colonnes de 16 cicéros (80 mm) chacune, en Garamont corps 12; les

2. Voir la bibliographie des travaux de H. Breuil arrêtée en 1957: *Hommage à M. l'abbé Henri Breuil pour son quatre-vingtième anniversaire. Sa vie, son œuvre, bibliographie de ses travaux*. - Macon, Impr. Protat Frères, 1957.

3. DELLUC (B. et G.). - Fernand Windels, le photographe de Lascaux. - *Le livre du jubilé de Lascaux 1940-1990*, supplément au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 117, 1990, p. 75-80, 1 fig.

4. WINDELS (F.). - *Lascaux, «chapelle Sixtine» de la Préhistoire*. - Montignac-sur-Vézère, Centre d'études et de documentation préhistoriques, 1948. Il est notoire que le texte de cet ouvrage est d'Annette Laming, qui n'eut droit qu'à trois lignes de remerciements en fin de volume.

5. La Monotype était une machine qui fondait les caractères un par un, assemblés en lignes justifiées: la composition ayant été au préalable enregistrée sur bande perforée.

légendes sont en romain corps 8 dans le même caractère. La majorité des illustrations sont à fonds perdus (ou à bords perdus) et de dimensions variables, de la double page au sixième de page environ. La maquette de F. Windels, très rigoureuse, bien équilibrée, s'inspire de son précédent volume sur Lascaux. Elle se démarque de celles de bien des ouvrages de la même époque et s'apparente plus aux mises en pages des livres illustrés actuels.

C'était à l'époque le premier grand ouvrage consacré à l'art pariétal ⁽⁶⁾. Après un avant-propos de qualité, les chapitres liminaires (historique, origine de l'art, chronologie et évolution...) rassemblent et résumant les idées que l'abbé Breuil avait déjà exprimées au long des décennies dans ses publications scientifiques. Sont ensuite décrits les 97 sites ornés connus à l'époque en France (63 sites), Espagne (32) et Italie (2), en commençant par six grottes majeures que Breuil qualifiait de «géants». Depuis, on en ajouterait d'autres, de Rouffignac à Cosquer et tout récemment à Vallon-Pont-d'Arc.

Le *Quatre cents siècles d'art pariétal* resta longtemps un ouvrage de référence et de travail incontournable, malgré la publication d'autres gros volumes qui eux-mêmes doivent beaucoup à l'œuvre de l'abbé Breuil: *L'arte dell'antiqua età della pietra* (Graziosi, 1956) et sa version anglaise, *Palaeolithic Art* (1960), *L'art à l'époque du renne en France* (Zervos, 1959), ouvrages traitant aussi d'art mobilier. En 1965, la *Préhistoire de l'art occidental* d'A. Leroi-Gourhan apporta de nouvelles perspectives dans la description et l'interprétation de l'art paléolithique, modifiant profondément les conceptions «traditionnelles» de Breuil, ouvrant de nouvelles perspectives et réflexions sur l'art des objets comme des sanctuaires. Enfin, dans le domaine strictement pariétal, et limité à la France, *L'art des cavernes. Atlas des grottes ornées*, œuvre collective parue en 1984, présente un inventaire aussi exhaustif et objectif que possible des 130 sites ornés retenus à cette date (il faudrait en rajouter une vingtaine à ce jour) ⁽⁷⁾.

Plus de quarante ans après sa publication, le *Quatre cents siècles d'art pariétal* a certes perdu une part notable de sa pertinence: l'interprétation de l'art a évolué, les datations proposées, voire imposées, par H. Breuil sont pour une part caduques, de nouvelles découvertes, et non des moindres, ont été portées à notre connaissance. On ne saurait cependant tout jeter aux orties, à cause de la notoriété de l'auteur, d'une illustration comportant un nombre appréciable de relevés inédits, de descriptions et observations qui n'ont pas toutes perdu de leur valeur, et enfin de l'importance historique de l'ouvrage.

6. En 1913, Salomon Reinach avait publié un *Répertoire de l'art quaternaire*, abondamment illustré de médiocres dessins au trait, inventaire aussi exhaustif que possible des œuvres d'art pariétal et mobilier connues à l'époque.

7. Nous passerons sous silence des dizaines d'ouvrages sur l'art préhistorique parus depuis quelques années.

Pour avoir assisté à la naissance de ce livre dont nous eûmes la faveur de voir l'un des premiers exemplaires dans les mains de l'abbé Breuil en juin 1952, nous avons eu la curiosité de recenser et de commenter les diverses présentations de l'édition originale et des reproductions qui en ont été ensuite publiées.

L'ÉDITION ORIGINALE

C'est en 1949, de retour d'Afrique, que l'abbé Breuil voit l'ouvrage sur Lascaux que F. Windels avait «remarquablement édité» l'année précédente. L'abbé narra lui-même la genèse du *Quatre cents siècles*⁽⁸⁾: «Je lui demandais alors s'il allait s'arrêter en si bon chemin ou s'il n'envisageait pas plutôt de poursuivre, cette fois avec mon aide, la description d'autres cavernes, éditées dans le même esprit. Il me demanda à étudier l'énorme ensemble de relevés, la plupart inédits, que j'avais accumulés depuis des années, sur les cavernes du Périgord et des Pyrénées. Après avoir examiné cet ensemble, il se déclara favorable à une édition d'un choix prélevé avec soin, et qui lui paraissait destiné à avoir un succès mondial. Je repartis alors en Afrique une troisième fois, lui laissant en mains la masse de mes documents. Quand je revins en 1951, cette fois définitivement de l'Afrique du Sud, il me présenta une splendide maquette fort judicieusement composée, et je me mis aussitôt à en écrire le texte, non sans en conférer avec lui. Nous eûmes à ce moment de nombreux et fréquents colloques, où j'appréciai vivement son jugement sagace, voire ses suggestions avisées».

Nous ignorons le détail chronologique des rencontres de Breuil et de son éditeur. Sans doute ce dernier allait plutôt le voir à Paris, car Breuil ne signale qu'une seule séance de travail à Montignac, le 6 août 1951⁽⁹⁾. L'abbé rédigea son texte tantôt à sa table de travail au 52 avenue de la Motte-Picquet, à Paris, tantôt dans sa petite villa quelque peu kitsch de L'Isle-Adam. Pour l'essentiel, il travailla de mémoire, ce qui explique quelques inexactitudes, imprécisions topographiques et autres erreurs minimales. Il rédigeait, m'a-t-il dit, deux heures par jour, sa secrétaire, miss Mary E. Boyle, recopiant au fur et à mesure les feuillets manuscrits; tâche méritoire quand on connaît l'écriture de Breuil...

Cinq notices ne sont pas de lui, celles de grottes qu'il connaissait mal, comme Aldène, ou qu'il n'avait pas encore eu le loisir d'étudier, car découvertes durant ses absences africaines (Sallèles-Cabardès, découverte en 1947, Etcheberri, en 1950, Levanzo, la même année),

8. BREUIL (H.). - Allocution aux obsèques de F. Windels. - *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 51, 1954, p. 102-103.

9. BREUIL (H.). - Ma vie en Périgord. 1897 - 1959. - *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 87, 1960, p. 114-131 (mélanges Géraud-Lavergne). Il est possible que Breuil ait omis d'autres séjours en Périgord car, pour l'année 1952, il ne signale pas celui qu'il fit au début juin, d'abord à Lascaux, pour une réunion concernant la conservation de la grotte, puis à Font de Gaume et aux Combarelles, avec des personnalités de Sud-Afrique (c'est à cette occasion que j'ai été présenté à l'abbé et invité à suivre ces visites).



*Fig. 1. - L'abbé Henri Breuil et sa collaboratrice miss Mary E. Boyle
au pied d'un séquoia dans le parc de l'hôtel du Soleil d'or à Montignac,
le 2 septembre 1953 (cliché W. Synge).*

également la grotte de Gabillou, connue depuis 1940, mais qu'il visitera seulement le 21 août 1958 avec Jean Gaussen.

Une souscription, lancée dès 1951, annonce l'ouvrage pour le début de 1952. De fait, celui-ci fût achevé d'imprimer en avril, ce qui est remarquable. Le descriptif mentionne deux éditions différentes, l'une en français, l'autre en anglais (traduction par Mary E. Boyle). Pour la première, 50 exemplaires sont proposés sur vélin d'Arches, «sous emboîtement», numérotés de I à L, et 500 sur papier héliographe numérotés de 1 à 500, réservés aux premiers souscripteurs «avec dédicace personnelle manuscrite de l'abbé Breuil, sur demande». Fort curieusement, il n'est alors pas signalé que certains exemplaires seront brochés et d'autres reliés pleine toile.

Les exemplaires sur «beau papier héliographe d'édition» sont proposés à 4 800 francs (en francs anciens s'entend), pour être ensuite vendus à 5 500 francs, ceux sur vélin d'Arches à 7 500 francs, puis 8 500. Pour convertir en francs 1995, il faut diviser à peu près par 10 les francs 1952.

À une date inconnue de nous, probablement en début de 1952, les souscripteurs ont reçu un bon numéroté leur proposant l'achat d'un second exemplaire («un exemplaire seulement») broché, à 4 800 francs, ou relié, à 5 100 francs, précisant que dès sa publication, l'ouvrage sera vendu 6 200 et 6 500 francs. La décision avait donc été prise alors de faire relier certains exemplaires du tirage sur alfa; plusieurs d'entre eux seront numérotés de 1 à 500.

Par ailleurs, ce bon signale que la publication de l'ouvrage a été retardée par un incendie de l'imprimerie S.A.P.H.O. «relaté par la presse», et porte la durée de validité du bon à fin juillet 1952. En réalité, l'ouvrage a été achevé d'imprimer en avril, mais n'a peut-être pas été fini de façonner, et distribué, avant juin ou juillet.

En définitive, il n'existe pas moins de dix variantes dans la présentation du *Quatre cents siècles d'art pariétal*⁽¹⁰⁾.

Edition en français

Les références au *Quatre cents siècles d'art pariétal* ponctuent presque toutes les bibliographies consacrées à l'art pariétal. Elles s'y présentent sous diverses formes où varie le nombre de pages et d'illustrations. Nous en proposons une, rédigée en suivant les normes AFNOR⁽¹¹⁾ et nous en commenterons les éléments:

10. Nous remercions vivement ceux de nos collègues et amis qui ont bien voulu répondre à notre enquête pour vérifier la variété des présentations de cet ouvrage.
11. La norme AFNOR Z 44-005 de janvier 1957 concerne la «rédaction de la notice catalographique». Elle a fait l'objet d'une révision en décembre 1987, Z 44-005, qui concerne plutôt la description internationale normalisée par informatique, mais qui n'a «guère d'incidence sur l'établissement et la présentation des bibliographies sur le plan éditorial, où c'est le respect de l'exactitude documentaire des titres et des adresses qui continue de prévaloir et dont l'économie rédactionnelle et la clarté restent un atout déterminant» (*Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, 1990).

BREUIL (H.). - *Quatre cents siècles d'art pariétal. Les cavernes ornées de l'âge du renne*. - Montignac, Centre d'études et de documentation préhistoriques, 1952. - 1 volume, 30 cm, 419 [sic pour 417], p. 526, fig., 1 tableau.

La mention d'auteur complète est en fait la suivante: Abbé H. Breuil, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France. De fait, le 13 mai 1938, il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et il professa au Collège de France de 1929 à 1947.

Le titre est suivi de la mention: Réalisation Fernand Windels, que l'on pourrait inclure en sous-titre ou en note. C'est aussi au nom de F. Windels qu'est le *copyright* en regard de la page de titre, surmonté de la justification du tirage.

Le Centre d'études et de documentation préhistoriques, domicilié à Montignac où résidait Windels, semble n'avoir été créé que pour servir de raison sociale à l'édition de deux ouvrages, celui sur Lascaux en 1948 et le *Quatre cents siècles*. Nous ignorons son statut légal au registre du commerce des éditeurs.

La date de publication n'apparaît que dans le colophon en fin d'ouvrage, avec un achevé d'imprimer le 25 avril 1952 sur les presses de la S.A.P.H.O. à Paris. Il n'y a nulle part de mention d'un Dépôt légal, pourtant... légal depuis une ordonnance de 1537.

Le feuillet contrecollé sur le cartonnage de l'édition brochée ou sur le plat de couverture de l'édition reliée a été compté comme pages 1 et 2, avant la page de garde, si bien que la première page foliotée, 16, devrait en fait être la page 14, et la dernière page imprimée, portant le colophon, qui correspond à la page 419, devrait être la 417e ⁽¹²⁾.

Pour les illustrations, la situation est plus compliquée. Celles-ci comprennent: 223 reproductions de relevés, dessins au trait ou pastels, pour une grande part exécutés par Breuil; 3 compositions originales en couleur de Gaston Ferré, reproduisant le grand plafond d'Altamira, des signes en damiers de Lascaux et la salle des taureaux de la même grotte; 297 photographies, dont une seule en couleur, 72 de F. Windels; enfin 3 cartes, soit un total de 526 figures.

Une certaine incohérence règne dans la numérotation de ces illustrations: certaines, en double page, sont légendées sous un seul numéro, comme il est de règle, d'autres ont une double numérotation, parfois omise dans la légende. Les cartes ne sont pas numérotées dans le corps de l'ouvrage. On ne peut donc pas se fier au numéro de la dernière illustration de l'ouvrage (fig. 531) pour donner une référence bibliographique exacte.

12. Selon les normes précitées, on compte toutes les pages jusqu'à l'achevé d'imprimer ou la marque de l'imprimeur, même si cette page est impaire, ce qui est un peu illogique, car un livre ne peut comporter, matériellement, qu'un nombre pair de pages (nombre de feuillets multiplié par deux).

Dans le crédit iconographique détaillé, pages 412-413, les figures en couleurs sont, sans raison, dénommées «planches», bien que numérotées avec les figures, sauf la carte de la région cantabrique qui n'y est pas mentionnée et dont on ignore l'auteur (G. Ferré?).

Le tableau «Essai de classification chronologique» court sur les pages 405 à 407, Suit la bibliographie, pages 408 à 411. La table des matières, pages 416-417, est appelée par un titre en belle page (415).

De cette édition originale en français, il existe plusieurs présentations:

1. 10 exemplaires hors-commerce, sur vélin d'Arches, numérotés de I à X en chiffres rouges, reliés toile éditeur, titres dorés sur le dos et le plat, sous étui (terme plus juste qu'emboîtage).

2. 50 exemplaires sur vélin d'Arches, numérotés de I à L en chiffres noirs, reliés toile éditeur, titres dorés sur le dos et le plat, sous étui.

Pour ces soixante exemplaires, le colophon n'a pas été modifié et indique donc à tort «papier alfa Cellunaf». Signalons aussi que, pour certains exemplaires, une pénurie de papier d'Arches a conduit l'imprimeur, ou le relieur, à intercaler quelques cahiers imprimés sur alfa parmi ceux sur vélin... petite tricherie dont nous connaissons au moins deux exemples.

3. 500 exemplaires sur papier héli alfa Cellunaf numérotés de 1 à 500. Les uns sont reliés toile éditeur, à titres marron, les autres sont brochés à couverture blanche rempliée.

4. Exemplaire sur alfa, non numérotés, les uns reliés, les autres brochés, comme précédemment.

Le plat de tous les exemplaires reliés est orné d'une vignette collée, relevé de H. Breuil aux Trois-Frères, réduction de la figure 139. La même illustration est imprimée sur la couverture des exemplaires brochés.

Nous pensons nous souvenir que le tirage de cette édition française fut de 10 000 exemplaires, ce qui est normal pour une impression en héliogravure... et la notoriété de l'auteur.

Edition en anglais

Elle a vu le jour en même temps que la précédente, sous la même forme et de même qualité, sous le titre: *Four Hundred Centuries of Cave Art*.

Comme pour l'édition française, les titres de l'abbé sont indiqués, en anglais. Le titre est amputé de son sous-titre (Les cavernes ornées de l'âge du renne), mais cette page porte la double mention: *Translated by Miss Mary E. Boyle. Realized by Fernand Windels*. Comme on le sait, miss Boyle était alors, et depuis trente-cinq ans, la fidèle secrétaire et collaboratrice de l'abbé Breuil. Contrairement à

ABBÉ H. BREUIL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR HONORAIRE
AU COLLÈGE DE FRANCE

QUATRE CENT SIÈCLES D'ART PARIÉTAL

LES CAVERNES ORNÉES DE L'ÂGE DU RENNE

RÉALISATION
FERNAND WINDELS



*Fig. 2. - Page de couverture des exemplaires brochés et reliés
de l'édition originale de 1952.*

l'usage anglo-saxon, la table des matières (*Contents*) est restée en fin de volume, sans doute pour ne pas avoir à modifier tous les folios. La légende de la dernière figure a disparu (Romanelli). Les volumes sont rognés à 235 mm (au lieu de 240), entaillant à l'excès certaines figures à fonds perdus.

La justification du tirage, en regard de la page de titre, indique qu'il a été tiré à part 500 exemplaires sur alfa, numérotés de 1 à 500. Nous avons vérifié que, comme pour l'édition française, les uns sont brochés, les autres reliés. Il n'y a pas d'exemplaire sur vélin d'Arches. Il a été tiré 5 000 exemplaires de cette version en langue anglaise.

Pour conclure sur cette édition originale de 1952, il est intéressant d'évoquer les signatures et dédicaces de l'abbé Breuil. Celui-ci n'en était pas avare, comme en témoigne le bulletin de souscription qui les proposait «à la demande». Curieusement, toutes celles que nous connaissons - pour les exemplaires acquis lors de la souscription - sont datées du 3 au 5 avril, alors que l'achevé d'imprimer est du 25. Sans doute l'abbé avait-il signé des «bonnes feuilles» avant la fin de fabrication de l'ouvrage. En outre, nous avons trouvé des exemplaires numérotés, en français ou en anglais, parfois neufs, dédicacés et signés par l'abbé Breuil, sans mention de dédicataire.

LES EDITIONS RECENTES

Nous ignorons à quelle date l'édition originale a été épuisée. Peut-être une vingtaine d'années après sa parution. Il était alors tentant d'en réaliser de nouveaux tirages, malgré la disparition de l'éditeur en 1954 et celle de l'auteur en 1961.

Rédition en français

L'éditeur parisien Max Fourny avait acquis des héritiers de Windels le *copyright* du *Quatre cents siècles d'art pariétal* (Max Fourny, *in litt.* du 16 février 1989). Les éléments matériels de la première édition n'étant sans doute plus disponibles, c'est à l'offset qu'il fit appel, procédé le moins onéreux, se contentant d'une simple reproduction photographique de l'ouvrage existant avec quelques modifications.

Sur la page de titre, le nom d'éditeur devient: Editions Max Fourny, Art et Industrie, 46, rue de Richelieu, Paris. En regard, le *copyright* est au nom de Art et Industrie. Deux pages plus haut, en regard du faux-titre, il est indiqué que l'ouvrage est distribué par la Société française du livre, Paris. L'achevé d'imprimer est du 31 juillet 1974 par les soins de A.I.G. Tels sont les quelques changements apportés par rapport à l'édition originale.

On peut reprocher à Max Fourny de n'avoir nulle part indiqué qu'il s'agissait de la réédition à l'identique d'un ouvrage publié en 1952, ce que fit son collègue américain.

Cette copie est imprimée en offset sur un papier couché semi-mat. Les illustrations sont de qualité moyenne (ou trop grises ou trop contrastées) puisque réalisées à partir de documents déjà imprimés. Fort heureusement, sauf dans un cas, il n'y a pas de moirage, grâce à la trame très fine des héliogravures d'origine. Les illustrations en couleur sont reprises en noir et blanc, mais surtout, les trois gouaches de Gaston Ferré et la photographie du diverticule axial (fig. 78) ont été remplacées par des copies de médiocre qualité. Le volume est rogné à 230 x 298 mm et de nombreuses figures à fonds perdus ont été encore plus recoupées qu'en 1952. L'impression a été faite par cahiers de 16 pages (double raisin).

Tous les volumes sont reliés toile éditeur beige, titres colorés en bleu sur le dos et le plat, avec une jaquette illustrée d'une photographie en couleur du grand aurochs de Lascaux (montage en miroir sur la première et la quatrième).

Un second tirage sera réalisé neuf ans plus tard, avec un achevé d'imprimer daté du 15 octobre 1985 par Mame à Tours. Il n'y a plus de nom de diffuseur, l'éditeur restant le même. A l'imposition, de légers décalages ont permis, dans certains cas, de moins amputer certaines illustrations (mais d'autres le sont encore plus).

Max Fourny nous a précisé que les tirages de 1974 et 1985 furent chacun de 5 000 exemplaires. Cette nouvelle présentation a été mise en vente à des prix bien inférieurs à ceux de l'édition originale: moins de 100 francs en 1974, jusqu'à 280 par la suite. Puis le stock disponible de l'édition de 1985 a été soldé ici et là par piles entières au prix de 120 francs jusqu'à épuisement. La mise sur le marché de toutes ces copies eut une répercussion sensible sur la cote de l'édition originale dont les prix se sont stabilisés et ont même régressé... un certain temps.

Réédition en anglais

Elle fut réalisée en 1979 par Hacker Art Books, Inc., éditeur de livres d'art à New-York. Nous l'avons interrogé sur les circonstances de cette publication. Elle a été réalisée sans l'accord des héritiers de l'abbé Breuil et de Windels, qui n'avaient pu être retrouvés. Et l'éditeur américain d'ajouter: «l'ouvrage n'étant pas protégé par un *copyright* en langue anglaise, n'ayant pas été déposé à la *Library of Congress*, nous avons publié la réimpression que vous connaissez à un tout petit tirage de 500 exemplaires» (Hacker Art Books, *in lit.*, 28 février 1989). Nous avons vérifié le bien-fondé légal de cette réglemen-

tation américaine dont les statuts concernant la France datent de 1891¹³. Nous n'en jugeons pas le caractère unilatéralement arbitraire...

Sur la page de titre, l'abbé Breuil a perdu ses titres. Au verso, il est précisé que la traduction est de Mary E. Boyle et que l'ouvrage a été publié pour la première fois en 1952 par le Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac et Paris [sic], avec un *copyright* de Fernand Windels «*All rights reserved*» (ce qui ne manque pas d'humour). Bien entendu cette réédition a été déposée à la *Library of Congress* (numéro 79-83858).

Selon l'habitude anglo-saxonne, la table des matières (*Contents*) et les références des illustrations ont été placées en tête de l'ouvrage sur quatre pages, mais en ne comptant pas le folio contrecollé et en supprimant la page de garde, on retombe sur les folios d'origine, l'ouvrage s'achève donc ici à la page 411 (fin de la bibliographie), car il n'y a pas de colophon.

Les clichés offset de cette édition sont plus fins que ceux de la copie française (133 lignes au lieu de 110); ils sont donc de meilleure qualité, plus nuancés, et imprimés sur un papier ivoire peu différent de l'alfa de l'édition d'origine. Les illustrations en couleur sont ici en noir et blanc, mais ce sont les documents originaux. En outre, pour ne pas avoir à recouper les illustrations à fonds perdus, une légère réduction à la photographie a permis de rajouter des marges sur les trois côtés de l'ouvrage, sans guère en modifier le format (235 x 310 mm). Le livre est imprimé par cahiers de 16 pages (double raisin). Il est relié, ou plutôt emboîté dans une reliure éditeur recouverte d'un papier imitation toile, illustrée sur le premier plat de l'aurochs du diverticule axial correspondant à la figure 79 inversée droite-gauche, et au revers du cerf au signe quadrangulaire de la figure 87 traitée en noir au blanc.

Le tirage à 500 exemplaires est étonnamment faible, compte tenu des frais engagés et du pays, mais il s'agit, semble-t-il, d'un éditeur d'art assez élitiste. Le livre était vendu 65 dollars en 1987, mais a été porté à 90 dans le catalogue 1987-1988. En janvier 1995, il était encore en vente à ce prix.

Telles sont les informations que nous avons pu réunir sur les différentes éditions et présentations de cet ouvrage historique qui résume cinquante ans de l'œuvre de l'abbé Breuil, ouvrage auquel on se référera encore longtemps, en citant de préférence l'édition princeps.

A. R.

13. Nous remercions vivement Mme Christiane Lands, directrice du Centre de documentation Benjamin Franklin de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, de nous avoir procuré la documentation concernant ce point de droit, se référant à JOHNSTON (Donald F.) - *Copyright handbook*. - New-York and London, R.R. Bowker Company, 1982.

Abbé Jean Alain Bousset
 avec ta, ne, vent
 pour tu la si'kinovine
 my, deux beccen
 de joie des la vie

H. Breuil

Bedipux 10. IV. 17⁵³

QUATRE CENTS
 SIÈCLES
 D'ART PARIÉTAL

Hommage à l'auteur

H. Breuil

QUATRE CENTS
 SIÈCLES
 D'ART PARIÉTAL

Fig. 3. - Dédicace personnalisée et dédicace impersonnelle de l'abbé Breuil.

Saint Front dans sa légende

par Robert AMIET

A la date du 14 avril, le martyrologe hiéronymien porte la mention suivante: *Alexandria Frontoni monachi*. Selon une expression familière des Bollandistes, ce personnage est un *nudum nomen*, dont on ne sait rien, sauf son nom. Il est d'autant plus inconnu que toute la littérature hagiographique orientale ignore totalement ce moine Fronton. On ne le trouve ni dans les synaxaires, ni dans les chroniques, ni dans les recueils de vies de saints. Il apparaît brusquement en Occident dans une compilation latine intitulée *Vitae patrum*¹⁾ qui situe son héros dans un monastère du désert égyptien de Nitrie. Selon ce récit purement légendaire, Fronton avait groupé autour de lui des disciples, et cette petite communauté, avide de recueillement, s'était établie «au désert». Les vivres venant à manquer, les moines commencèrent à murmurer, mais Fronton les exhorta à faire confiance dans la divine Providence. De fait, un ange apparut à un riche chrétien et lui donna l'ordre de ravitailler les moines affamés, en omettant de préciser le lieu où ils se trouvaient. Ce dernier fit changer de vivres 70 chameaux, qu'il laissa partir sans guide. Miracle! Ceux-ci, quatre jours plus tard, s'arrêtèrent d'eux-mêmes devant l'oratoire où les moines psalmodiaient l'office. Fronton fit décharger les chameaux, mais il donna l'ordre de ne prendre que la moitié des sacs et de renvoyer que la moitié à son propriétaire. Ce dernier, plein d'admiration, veilla désormais à assurer le ravitaillement de ces humbles serviteurs de Dieu²⁾. On verra dans un instant pourquoi j'ai placé cet épisode «oriental» en exorde à la légende de saint Front de Périgueux.

1. BHL 3189-3190.

2. Notice sur saint Fronton de Nitrie en DHGE XIX, 187-188.

La première mention historique de l'existence d'un culte de saint Front à Périgueux se situe au tournant des VI^e et VII^e siècles. Le biographe de saint Géry de Cambrai raconte que, vers l'an 600, celui-ci se rendit en pèlerinage à Tours et en profita pour aller inspecter les propriétés de son diocèse en Périgord. En passant à Périgueux, le saint entra dans l'église qui abritait le tombeau d'un saint «Front confesseur», sans aucun autre détail. Il est curieux de constater que, à la même époque, Grégoire de Tours, qui connaissait bien les saints de la région, ne parle pas de saint Front, ce qui semblerait indiquer que, au VI^e siècle, ce culte était pratiquement inconnu ou sans aucun relief autre que strictement local⁽³⁾. Quant aux manuscrits hagiographiques du Moyen Âge, ils nous ont conservé cinq *Vitae sancti Frontonis*, et c'est la comparaison de ces divers textes qui fait l'objet du présent article. Je les énumère très brièvement, en indiquant en note les références.

La *Vita Ia*, anonyme, remonte au VIII^e siècle, et deux manuscrits seulement en ont conservé le texte. L'édition critique en a été donnée par le R.P. Coens, Bollandiste, avec une longue et savante introduction⁽⁴⁾.

La *Vita IIa*, attribuée à un chorévêque de Limoges du nom de Gauzbert (X^e siècle), a été retrouvée dans deux manuscrits seulement, dont l'édition critique a été donnée par le même R.P. Coens, avec une non moins longue et savante introduction⁽⁵⁾.

La *Vita IIIa* est attribuée à un évêque du nom de Sebald, purement légendaire, nom qui cache un auteur anonyme tardif (XI^e siècle?). Il s'agit d'un remaniement total des deux textes précédents, qui les transforme en un roman interminable, fourmillant de détails invraisemblables et semé d'anachronismes⁽⁶⁾.

La *Vita IVa* constitue un remaniement de la *Vita IIIa*. Il semble qu'elle ait connu un certain succès, car on la retrouve dans plusieurs

3. Notice sur saint Front de Périgueux en DHGE XIX, 181-182.

4. *Analecta Bollandiana* 48 (1950) 324-360, sous le titre: *La vie ancienne de saint Front de Périgueux*. BHL 3182.

5. *Analecta Bollandiana* 75 (1957) 340-365, sous le titre: *La scriptura de s. Fronto nova*. Non mentionnée par la BHL.

6. Cette *Vita IIIa* est malheureusement encore inédite. Deux manuscrits seulement, indépendamment l'un de l'autre, en fournissent le texte. Je donne à leur sujet toutes les précisions désirables pour le cas où - sait-on jamais - un érudit périgourdin, amoureux de son terroir et de ses légendes, aurait la très heureuse idée d'en donner une édition critique, laquelle, en toute hypothèse, serait la bienvenue pour éclairer certains points de la toponomastique des périples de saint Front.

Bruxelles, Bibl. Royale, ms. 8921, fol. 168 R-192V. Il s'agit de la copie, prise au XVII^e siècle, d'un manuscrit aujourd'hui perdu, conservé alors à la paroisse de Neuilly-Saint-Front (Aisne), au diocèse de Soissons. Sa date n'est pas indiquée. BHL 3183-3184.

Domfront (Oise), au diocèse de Beauvais. Couvent des Religieuses de la Compassion. Manuscrit du début du XVI^e siècle, contenant l'office et la messe propres de saint Front. Les leçons de matines reproduisent environ le premier tiers de la copie de Bruxelles, avec de nombreuses variantes, omission et additions. A.B. Pergot, qui avait fait prendre copie des leçons de matines, en a publié le texte dans son ouvrage: *La vie de saint Front, premier évêque de Périgueux*. Périgueux, 1861, p. 456-465. BHL 3185.

manuscrits des XIV^e et XV^e siècles, non moins que dans les leçons de matines de certains bréviaires imprimés⁷⁾.

La *Vita Va* enfin, plus tardive et d'une autre facture littéraire, se présente comme un panégyrique à la gloire de saint Front et de son compagnon, saint Georges, présenté comme premier évêque du Puy en Velay⁸⁾.

* * *

La *Vita Ia* a pour titre: *Incipit vita sancti Fronti episcopi et confessoris, cuius depositio kalendis octobris celebratur*. Il en résulte clairement que le nom original du héros est *Frontus*, -i, et que la date liturgique de sa fête s'établit au 1^{er} octobre. Le texte de cette *Vita* a été utilisé par le martyrologe de Rhaban Maur, archevêque de Mayence (†856), qui reproduit la date du 1^{er} octobre et donne un éloge qui lui est emprunté mot pour mot⁹⁾.

Mais, dès le IX^e siècle, et pour une cause inconnue, apparaît une curieuse modification portant sur ces deux points. Le martyrologe anonyme lyonnais, du début du IX^e siècle, porte la mention suivante: *VIII Kal. Nov. Petragoricas civitate natale sancti Frontonis* (10). L'orthographe du nom du héros passe de *Frontus*, -i à *Fronto*, -nis, et la date du 1^{er} octobre disparaît au profit du 25 du même mois. Cette seconde version se généralisa dans les copies ultérieures de la *Vita Ia*, comme dans les martyrologes ultérieurs. Vue l'absence totale d'autres documents, il est impossible de donner une explication à cette double mutation. Cela dit, voici le résumé de la *Vita Ia*, où l'on verra le décousu des sources mises en œuvre, la principale d'entre elles étant la légende de saint Fronton de Nitrie.

Selon ce récit, saint Front vit le jour à Lanquais, sur le territoire de Périgueux: *terminibus urbis Petrocoricae ex loco qui dicitur Lino-cassio felicem luminis sumpssit exordium*¹⁰⁾. Dès l'âge de sept ans, ses parents lui font apprendre les lettres, et, spécialement, le psautier. Adolescent, sa vocation de dessine: il se fait tondre la chevelure et même la vie d'un moine. Sa famille est donc présentée comme chrétienne, mais il s'en faut que la Gaule soit conquise à la foi du Christ. Un certain *Squirius praeses* (gouverneur ou juge) fait comparaître le jeune moine, lui reproche de troubler les esprits par une religion nouvelle, et finalement lui interdit de porter la tonsure!

7. Publiée dans les ASS Octobris, 3e édition, t. XI, p. 407-413, d'après un manuscrit de Saint-Sauveur d'Utrecht, sans date et aujourd'hui perdu. BHL 3185.
8. Publiée d'après un manuscrit non identifiable par Augustin Chassaing, *Chronique d'Etienne de Médiacis*..., t. I, Le Puy, 1869, p. 7-13. Ce texte a été reproduit intégralement par Maurice Matharan, *La tradition chrétienne sur saint Georges, premier évêque du Velay*... Le Puy, 1877, p. 188-191, avec traduction française. BHL 3187.
9. PL 110, 1171-1172.
10. Dom Jacques Dubois et Geneviève Renaud, *Edition pratique des martyrologes de Bède, de l'anonyme lyonnais et de Florus*, Paris, CNRS, 1976, p. 194. Cet éloge a passé tel quel dans les martyrologes successifs de Florus, Adon et Usuard.
11. Il s'agit de Lanquais (ou Lenquais), arrondissement de Bergerac, canton de Lalinde.

Suite à cette interdiction, saint Front part pour l'Égypte et se met en devoir de visiter les Pères du Désert dans leurs monastères, où il s'édifie grandement. Ici s'intercale un épisode emprunté aux *Vitae Patrum* où l'on parle d'un saint ermite, nommé Apollonis, dont la cellule était gardée par deux serpents. Au cours d'une visite que lui faisait saint Front, deux voleurs, surpris par ces reptiles et piqués par eux, furent guéris et baptisés par Apollonis, aidé par la prière de saint Front.

Sans la moindre solution de continuité, on retrouve brusquement saint Front à Rome, où il délivre du démon la fille d'un sénateur. Le fait du miracle arrivant aux oreilles de saint Pierre, celui-ci mande le thaumaturge et lui assigne, avec le siège épiscopal de Périgueux, la mission d'évangéliser sa patrie. Saint Front, qui se souvient de l'hostilité du juge Squirius, hésite, mais saint Pierre insiste, et il lui adjoint un prêtre du nom de Georges. Ils partent ensemble, mais, après trois jours de voyage, Georges meurt. Revenu en toute hâte et en larmes auprès de saint Pierre, saint Front reçoit de lui son bâton pastoral qui opérera la résurrection du défunt. Le miracle se produit, et une foule se convertit au Christ. Sept jours après avoir reçu le baptême, la ferveur de ces néophytes est telle qu'ils demandent d'être admis dans la cléricature. Saint Front, au comble de la joie, choisit parmi eux 70 disciples, et c'est en leur compagnie qu'il se met en marche, arrive à Périgueux et fait son entrée dans la ville.

Immédiatement, saint Front adresse aux citadins païens un admirable discours, copié mot à mot de la légende de saint Fronton de Nitrie. Comme le dit si joliment de P. Coens, « nous retrouvons le désert de Nitrie sur les bords de la Dordogne ». Ici réapparaît le juge païen Squirius, dont l'hostilité décourage saint Front et ses 70 disciples, et le petit groupe prend le parti de se retirer « au désert ». Parvenus *ad locum qui vocatur Noivialis super fluvium Dorodoniae*¹²⁾, saint Front extermine dans son repaire un énorme dragon ainsi que d'innombrables serpents qui désolaient la contrée. Cela fait, ils s'y établissent.

A partir de ce point, tout ce qui suit reproduit, parfois mot pour mot, la vie de saint Fronton de Nitrie. Les moines souffrent de la faim dans leur solitude et murmurent. Saint Front les exhorte à la patience, en leur disant que le ciel leur viendra en aide. Un ange, en effet, apparaît par trois fois au juge païen Squirius, lequel était un riche propriétaire, et le somme de pourvoir au ravitaillement des serviteurs de Dieu. Sur le conseil d'un ami sûr, Squirius, qui ne sait où se trouvent les moines, fait charger de vivres 70 chameaux et les envoie à leur recherche, sans conducteur ni guide. Les chameaux arrivent sans encombre, saint Front les fait décharger de la moitié de leurs sacs et les renvoie vers leur maître. Ce dernier, qui les croyait perdus, exulte de

12. Le nom de ce lieu paraît s'être conservé dans celui de la commune de Nojals (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Beaumont), situé près de cette rivière.

joie et... demande le baptême! Tout le peuple de Périgueux se convertit, et la *Vita Ia* se clôt sur cette cérémonie.

Dans tout ce qui précède, il n'y a pas un mot sur une activité épiscopale prêtée à saint Front, et, chose encore plus notable, les circonstances de sa mort sont totalement passées sous silence. Les seuls éléments qui semblent avoir une consistance historique sont au nombre de trois seulement:

- le lieu de sa naissance, *Linocassium*
- le lieu de sa retraite, *Noioialus*
- son état d'ermite ou de moine.

Tout le reste est une broderie, truffée d'invéraisemblances et d'anachronismes, essentiellement destinés à imposer l'idée de l'apostolicité de ce personnage, pour le moins énigmatique. «Tout se présente, écrit le P. Coens, comme si, à une époque d'ailleurs difficile à déterminer, des souvenirs assez vagues sur un vieux saint local, évêque ou moine, dont on gardait la tombe, avaient été soudainement ravivés et enjolivés par l'effet de préoccupations étrangères au personnage lui-même. Pour reculer dans le passé les origines du christianisme en Périgord, on aura fait de saint Front le héros d'une légende où il apparaît non seulement comme fondateur d'Eglise, mais comme envoyé de saint Pierre».

* * *

Je l'ai dit plus haut, la *Vita IIa* se présente comme l'œuvre de Gauzbert, chorévêque de Limoges (X^e siècle). Ce dernier, à la demande du clergé périgourdin, avec lequel il semble avoir eu des relations très amicales, rédigea, contre espèces sonnantes et trébuchantes, une nouvelle version de la vie de saint Front, destinée à être lue à l'office du jour de la fête du saint. Le texte de base est évidemment la *Vita Ia*, à laquelle le réviseur infligea des suppressions, des modifications et quelques additions propres. Voici l'énumération de ces changements.

A l'inverse de la *Vita Ia*, qui débute immédiatement par la naissance de l'enfant, la *Vita IIa* commence par un long prologue, truffé de citations scripturaires, et essentiellement destiné à situer son personnage aux temps apostoliques. En particulier, on rappelle avec insistance que saint Pierre ordonna lui-même de nombreux évêques, qu'il envoya prêcher l'évangile dans un grand nombre de contrées.

L'enfant naquit à Lanquais (*Vita Ia*), mais dans une famille païenne, qui lui fit étudier non les psaumes mais les philosophes. Il n'est pas question de tonsure et de vie monastique, et encore moins de séjour auprès des moines d'Egypte: c'est par ses lectures qu'il eut connaissance du christianisme, opposant le Dieu unique à toutes les idoles, et, désireux d'en savoir plus long, il partit pour Rome, où régnait l'empereur Néron, et où il fit la connaissance de saint Pierre, qui le baptisa. Devenu néophyte, saint Front délivre d'un démon la fille

d'un sénateur (*Vita Ia*), et, apprenant ce miracle, saint Pierre l'ordonna évêque avec pour mission d'aller évangéliser son pays, à savoir le Périgord. Episode de Georges, ressuscité par le bâton pastoral de saint Pierre; La foule émerveillée se convertit en masse, et saint Front se choisit 70 disciples pour l'accompagner en Gaule (*Vita Ia*).

A l'arrivée à Périgueux, Gauzbert se garde bien de placer dans la bouche de son héros le discours de saint Front de Nitrie (*Vita Ia*). Par contre, c'est ici qu'apparaît le juge Squirius, qui lui interdit la tonsure (*Vita Ia*). Suivi de ses disciples, saint Front se retire dans la solitude de Nojals. Extermination du dragon et des serpents (*Vita Ia*). C'est alors que se place l'épisode des 70 chameaux, recopié presque mot à mot de la *Vita Ia*. Le baptême de Squirius provoque dans la population un mouvement de conversion générale, et Gauzbert ajoute que saint Front fit démolir tous les temples païens et construire à leur place des églises chrétiennes.

Curieusement, la *Vita Ia* passait sous silence la mort de son héros. Gauzbert, sans entrer dans les détails, dit que, auprès de son tombeau, se multiplient les miracles, et il se fait un plaisir de rapporter par le menu l'un de ces prodiges, à lui raconté par des témoins oculaires. Gauzbert couronne sa narration par une prière fervente au vénéré patron de Périgueux, prière dont je ne voudrais pas priver le lecteur⁽¹³⁾.

«Avec des âmes suppliantes, nous te demandons, ô très saint évêque Front, de recevoir nos vœux et nos présents, d'écouter nos prières et de supplier sans cesse le Seigneur d'exaucer la clameur continue de ses serviteurs. Par ton puissant patronnage, que ton troupeau, si modeste soit-il, supporte avec une âme égale tous les désagréments de l'adversité, et que, se plaçant sous ta protection, il n'ait jamais à redouter des périls. Nous avons proclamé par nos langues et par nos voix la grandeur et l'excellence de ta sainteté. Daigne donc nous ouvrir le Ciel par le secours de tes mérites. Grâce à tes saints préceptes et par ton enseignement de la sainte religion, nous avons connu le mystère essentiel. Nous t'en prions donc, fait que, par les suffrages de ton intercession, nous méritions de nous retrouver avec toi dans la cour du royaume céleste et de participer avec tous les saints au banquet éternel du Ciel. Que notre Seigneur Jésus-Christ lui-même accueille cette demande, lui dont la gloire et l'empire demeurent sans fin avec le Père et le Saint-Esprit aux siècles des siècles. Amen».

* * *

J'ai dit plus haut que la *Vita IIIa*, du pseudo-Sebald, est encore malheureusement inédite⁽¹⁴⁾. Je ne puis donc en faire état, mais j'ai dit

13. Du point de vue littéraire, cette pièce est nettement de saveur gallicane. Témoignent dans ce sens d'une part l'incipit: *Quocirca te sanctissime proaesul Fronto*, et, de l'autre, la caractéristique finale: *Favente ipso Domino nostro Iesu Christo*.

14. Voir la note 6.

aussi que la *Vita Iva* en constitue un substantiel dérivé ⁽¹⁵⁾, qui va donc me permettre quand même de présenter au lecteur le véritable roman, dans lequel le compositeur a fait subir aux deux premières *Vitae*, qu'il avait sous les yeux, une somme incroyable d'additions et de modifications. Les trois seules données historiques que j'ai dégagées plus haut en ont été totalement éliminées. C'est dans cette composition prolixe que l'on voit saint Front, s'éloignant de son «diocèse», parcourir toute une partie du Nord de la France et y multiplier les miracles. Pour mettre le lecteur au fait de cette surprenante rhapsodie, je ne puis mieux faire que de traduire tout simplement le début de cette *Vita Iva*, qui doit être le décalque de celui de la *Vita IIIa*.

«Saint Front, de la tribu de Juda, naquit en Lycaonie... ⁽¹⁶⁾. Il avait la parole facile et ses mœurs étaient honnêtes. Alors que notre Seigneur Jésus-Christ prêchait l'évangile en Judée, en Galilée et en Syrie, il vint vers lui et lui demanda le baptême. Sur l'ordre du Christ, saint Pierre le lui conféra et voulut le garder avec lui. Vierge il fut élu par le Seigneur, et vierge il demeura. Il fut l'un des 72 disciples du Christ, et il se chargea avec les autres du ministère de la prédication. Comme les autres, il reçut du Seigneur le pouvoir de ressusciter les morts, de guérir les malades, de purifier les lépreux, d'illuminer les aveugles, de chasser les démons et d'accomplir des signes et des prodiges au nom du Christ. Avec les apôtres, il fut présent à la Cène du Seigneur, où, par sa puissance, le Christ convertit le pain en son Corps et le vin en son Sang, leur donna le même pouvoir et leur lava des pieds. Après la passion du Seigneur, il vit avec les autres disciples la gloire de la résurrection du Christ dans sa chair et sa puissance dans son ascension au Ciel. De même, dans le saint jour de Pentecôte, il reçut le Saint-Esprit avec les autres sous forme de langues de feu».

Voci donc le lecteur prévenu, et bien prévenu: l'autorité de saint Front procède du Christ en personne, ce qui établit par là même l'apostolicité de sa mission. Cela dit, il ne me reste qu'à résumer les principaux épisodes de cette *Vita Iva*, véritablement bien remplie. Je suis le texte pas à pas. On y retrouvera un certain nombre d'événements connus par les deux premières *Vitae*, mais soit curieusement déplacés, soit modifiés ou embellis. Le rédacteur en a pris à son aise avec les écrits de ses devanciers.

Après quatre ans passés à Antioche, saint Pierre, entouré de disciples dont saint Front et saint Georges, part pour Rome, où saint Front ressuscite la fille d'un sénateur et multiplie les miracles, ce qui attire l'attention de saint Pierre sur lui. C'est alors que le chef des apôtres le

15. Voir la note B

16. La transformation de *Linocassium* en *Lycaonia* est un magistral tour de passe-passe du rédacteur! La Lycaonie est une contrée du centre de l'Asie Mineure, jouxtant la Galatie et la Cappadoce. Capitale: Iconium.

désigne pour aller porter l'évangile en Gaule, dans la Seconde Aquitaine, et, très précisément, à Périgueux. Saint Front part avec saint Georges, dont la mort et la résurrection par le bâton pastoral de saint Pierre sont simplement mentionnés. Les deux compagnons arrivent au Puy ⁽¹⁷⁾, où s'arrête saint Georges, laissant saint Front poursuivre jusqu'à Périgueux. A peine arrivé, il guérit un démoniaque, puis un grabataire du nom de Cilpéric, ce qui entraîne la conversion et le baptême de 200 personnes. Le bruit de ces guérisons se répandant, des malades, se présentent en foule à saint Front, dont le consul de la ville, rongé d'ulcères. Ce dernier, guéri, offre à saint Front pour sa résidence personnelle son propre *palatium*! Saint Front en profite pour y faire adjoindre une église dédiée au sauveur, à la Vierge et à saint Jean-Baptiste ⁽¹⁸⁾.

Je passe sur une suite de miracles: résurrection de deux enfants et d'un jeune homme, fils d'un noble, que l'on portait au temple de Diane. Ce dernier, se réveillant comme d'un bon sommeil, déclara à haute et intelligible voix que tous les dieux sont des démons et qu'il les a vus brûler en enfer avec leurs adorateurs! Touchés par la grâce, 7000 personnes se convertissent et reçoivent le baptême. Entouré de cette foule de néophytes, saint Front se rend au temple de Mars, détruit les statues, abat le monument, et, sur ses ruines, il construit une église dédiée au protomartyr saint Etienne. Il la déclare l'église-mère, et il la dote immédiatement d'un collège de 72 chanoines. Un épisode analogue, mais sans chanoines, se déroule au temple de Vénus, où, malgré l'hostilité des païens, saint Front, par sa prière, pulvérise une énorme statue de laquelle s'échappe un dragon sulfureux, qui tue sept hommes. Saint Front lui ordonne de s'enfuir au désert, et, à la stupeur générale il ressuscite les sept malheureuses victimes du monstre. 4000 hommes se convertissent et reçoivent le baptême.

C'est ici qu'apparaît le «juge» Squirius des deux premières *Vitae*. Il est présenté comme un parent de l'empereur Claude et envoyé par lui comme préfet de la Province d'Aquitaine. En grande pompe, ce dernier fait son entrée dans la «capitale», à savoir Périgueux, et les prêtres païens, détestant les chrétiens, lui exposant que saint Front est un *maleficum*. Comparution de saint Front devant le préfet, entouré de quatre de ses compagnons, Frontaise, Séverin, Séverinien et Silanus. Entretien orageux. Un satellite, muni d'un glaive, s'approche de saint Front pour le frapper, mais, ô prodige, l'épée reste suspendue dans les airs, tandis qu'une brillante lumière entoure l'apôtre, lumière qui fait fuir tout le monde. A la suite de ce fait, saint Front et ses compagnons se retirent en un lieu appelé Podium ⁽¹⁹⁾, où il construit une église dédiée

17. La *Vita IVa* indique ici la ville de Valence (*Valentiam*). La comparaison faite par les Bollandistes avec le passage parallèle de la *Vita IIIa*, qui parle de *urbem Vellaunorum*, restitue la cité du Puy, dont saint Georges sera le premier évêque, évidemment légendaire.

18. Le texte précise que cet événement eut lieu la troisième année de l'empereur Claude, c'est-à-dire en l'an 43.

19. Il s'agit de l'une des collines sur lesquelles est bâtie la ville de Périgueux, appelée aujourd'hui le Puy-Saint-Front. Je relève l'erreur des Bollandistes, qui parlent de la ville du Puy, en latin *Podium*!

à la Vierge. Fureur de Squirius, qui condamne saint Front à l'exil, au milieu des gémissements des chrétiens. La nuit même, le Christ apparaît à saint Front et l'encourage à partir pour aller porter l'évangile en d'autres contrées, lui affirmant que, un jour, il reviendra et convertira ses persécuteurs. Au matin, saint Front convoque ses fidèles, leur présente le prêtre Calépode pour le remplacer pendant son absence, et, avec quelques disciples, il prend la route du Nord.

C'est ici que commence le surprenant périple de saint Front, périple totalement inconnu des deux premières *Vitae*. Il se rend d'abord à Brantôme, où il convertit la population, abat une idole de Mercure, construit une église dédiée au Saint-Sauveur et ressuscite un mort. Sa présence est ensuite très brièvement mentionnée à Angoulême, puis à Saintes, avec miracles et conversions, pour aboutir à Bordeaux, où des miracles suscitent la fureur des païens. Trainé en accusé devant le comte Sigebert, il est chassé de la ville. Passant devant le temple de Priape et de Vénus, il fait une prière et l'édifice s'écroule, pulvérisant les statues des faux dieux. Il se retire dans la cité de Blaye²⁰, où il délivre miraculeusement 18 prisonniers et les baptise, détruit un temple païen et construit une église, elle aussi dédiée au Saint-Sauveur.

A partir de là, les événements se précipitent, et la soif de conquérir les âmes au Christ pousse saint Front à marcher toujours plus avant. Remontant vers le Nord, il repasse par Saintes, d'où, sans autre précision, il gagne la Neustrie et sa capitale Soissons, où il sème les miracles et la bonne parole. Il finit par séjourner dans une cité du nom de *Nogeliacum*²¹ où il extermine un énorme dragon et construit une église. C'est dans ce sanctuaire que se déroula le délicieux miracle suivant: le jour de la Pentecôte, y célébrant la messe, le saint s'aperçut, au moment de l'offertoire, que la buvette de vin faisait défaut. En larmes(!), saint Front exhala une ardente prière, et, ô miracle, apparaît dans l'église une colombe, «plus blanche que la neige», tenant dans son bec une ampoule pleine de vin!

Sans aucune solution de continuité, on est transporté en Lorraine, où le duc avait une fille unique possédée du démon: il mande saint Front, et celui-ci la délivra incontinent. Le duc et tous les habitants se convertissent et reçoivent le baptême. Entendant le récit de cette merveille, l'évêque de Metz, Clément, fit mander saint Front et le pria de demeurer dans cette ville. Nouveaux miracles, nouvelles conversions. L'«évêque» de Périgueux se trouve à ce moment à plus de 600 kilomètres de son diocèse...

Saint Front, prend alors le chemin du retour, itinéraire sur lequel aucune précision géographique n'est fournie, au bout duquel il vient se

20. Chef-lieu d'arrondissement sur la Gironde, à 40 km au nord de Bordeaux.

21. Aujourd'hui Neuilly-Saint-Front, chef-lieu de canton de l'Aisne, arrondissement de Château-Thierry, où le culte de saint Front est encore vivace de nos jours.

fixer en un lieu nommé *Negetius*, déformation du nom donné par les deux premières *Vitae*, à savoir *Noioialus* ⁽²²⁾. Suit l'épisode connu de l'énorme dragon et des innombrables serpents. Saint Front s'établit en ce lieu, y construit une église et mène avec ses compagnons une vie angélique, *angelicam vitam duxit*.

C'est ici l'occasion pour le narrateur d'introduire le célèbre épisode des 70 chameaux, suivi de la conversion et du baptême de Squirius. Saint Front et ses disciples décident alors de revenir s'établir à Périgueux, où se multiplient les miracles et les conversions. Le texte cite avec détails le passage de saint Front à La Réole, puis fait une simple mention de la présence de saint Front à Tarascon, à l'occasion des funérailles de sainte Marthe, l'hôtesse du Christ ⁽²³⁾. La *Vita IVa* se termine enfin par le récit de la sainte mort du héros, délicieusement enjolivée. Le texte ajoute que saint Georges, évêque du Puy, pendant la célébration de la messe, vit saint Front, revêtu d'ornements splendides, entouré de trois diacres en dalmatiques rouges et de deux céroféraires, être accueilli triomphalement par une multitudes d'anges. L'auteur précise qu'il mourut un 25 octobre et qu'un évêque du nom de Chronopius, présenté comme son second successeur, fit construire une église où son corps fut transféré un 6 octobre au milieu des chants et des hymnes et d'une foule innombrable ⁽²⁴⁾.

* * *

Il faut finir en beauté, et cette beauté, je la trouverai dans des textes liturgiques composées à la gloire de saint Front. A travers ces formules, comme alourdies par le poids de la prière des siècles, on sent passer toute l'intensité de l'invocation des Périgourdiens envers leur bien-aimé patron, tout l'amour filial qu'ils lui portaient, et, en même temps, tous leurs cris du cœur devant leur détresse, physique ou morale. Je donne ici la traduction française des deux plus anciens formulaires de messe en l'honneur de saint Front ⁽²⁵⁾. Le premier est tiré d'un sacramentaire de Cahors, du X^e siècle, passé au XII^e à l'image de l'abbaye de Cadouin ⁽²⁶⁾. Il s'agit d'un formulaire très archaïque, de structure gélasienne, comportant deux oraisons, une secrète, une préface, deux postcommunions et une oraison *super populum*. Le second provient d'un sacramentaire de la collégiale Saint-Front de Périgueux, du XI^e siècle ⁽²⁷⁾. Il s'agit d'un formulaire de structure grégorienne,

22. Voir la note 12.

23. Le récit détaillé de cet épisode provençal doit se trouver dans la *Vita IIIa*, malheureusement encore inédite.

24. Je ne fais pas état de la *Vita Va*, très tardive, qui est, comme je l'ai dit, un pur roman.

25. Le lecteur latiniste en trouvera les textes dans les deux articles indiqués aux notes 26 et 27.

26. Sur ce très important et très intéressant manuscrit du point de vue liturgique, voir mon article: *Un sacramentaire de Cahors (Xe s.) à l'usage de l'abbaye de Cadouin*, in B.S.H.A.P. 110 (1983) 125-148.

27. Sur ce manuscrit, détruit en 1791, voir mon article: «Un missel de la collégiale Saint-Front de Périgueux (XIe s.)», in B.S.H.A.P., 118 (1991), 609-627.

comportant une oraison, une secrète et une postcommunion. En union avec les milliers de fidèles et de prêtres qui ont prié, au cours des âges, avec ces textes, on les lira dans l'atmosphère de l'intense passé spirituel et chrétien du Périgord.

SACRAMENTAIRE DE CAHORS

Oratio Ia. Dieu éternel et tout puissant, daigne jeter les yeux avec bienveillance sur ceux qui sont rassemblés pour la solennité de ce jour, et, par l'intercession de saint Front, ton confesseur et pontife, prolonge longuement en eux la joie de cette fête et comble les vœux de tous ceux qui croient en toi.

Oratio IIa. O Dieu, tu as dédié ce jour où le retour du temps nous ramène à cette solennelle célébration. O Dieu, tu as consacré ce jour à la vénérable fête de saint Front, ton confesseur et pontife, où accourt solennellement tout ton peuple. Nous t'en supplions, accorde-nous de l'avoir toujours comme intercesseur dans le ciel, lui que nous avons eu comme docteur de vie sur la terre.

Secreta. Nous t'en prions, Seigneur, reçois les offrandes qui proviennent de tes largesses et que nous te présentons. Ainsi ces dons sacrés et mystiques, par l'intercession de tous tes saints, sanctifieront nos actions dans la présente vie et nous conduisant jusqu'aux joies éternelles.

Praefatio. Vraiment, Seigneur, il est juste d'implorer ta gloire avec d'abondantes prières, pour que, par ton aide, à nous qui vénérons la fête de saint Front, ton confesseur et pontife, nous soyions capables d'imiter les exemples de sa sainteté. La splendeur de cette fête apparaît dans le rassemblement de tout ton peuple auprès de son tombeau, où les esprits immondes sont chassés, où un remède est apporté aux malades et où l'on voit les signes de tes admirables vertus. Et comme en aucun cas nous ne pouvons avoir les mérites suffisants, fais que nous méritions au moins d'être aidés par ses prières.

Postcommunio Ia. Nous venons d'être fortifiés par la participation à ton sacrement, Seigneur. Accorde-nous donc d'être aussi aidés par les prières de saint Front, ton confesseur et pontife.

Postcommunio IIa. Rassasiés de tes dons sacrés, nous t'en prions, Dieu tout-puissant: aide-nous toujours par les mérites de saint Front, ton confesseur et pontife, car nous célébrons sa fête avec ferveur.

Super populum. Nous t'en prions, Seigneur, jette un regard serein sur les vœux de tes fidèles, et, par l'intercession de saint Front, ton confesseur et pontife, dont nous célébrons aujourd'hui la déposition, accorde-nous le pardon de toutes nos fautes et l'entrée aux fêtes éternelles.

SACRAMENTAIRE DE SAINT-FRONT

Oratio. O Dieu, tu as enrichi en ce jour ton très glorieux confesseur et pontife saint Front du bienfait de la béatitude céleste: avec bonté exauce les prières que nous exhalons en son honneur, et reçois les vœux émis profondément par tous les participants à cette solennité.

Secreta. Nous te présentons, Seigneur Dieu, nos offrandes en l'honneur de ton confesseur et pontife saint Front: jette donc les yeux sur nous et accorde-nous, par les mérites de notre saint patron, la protection de nos âmes et de nos corps.

Postcommunio. Rassasiés de tes mystères sacrés, nous te prions, Seigneur notre Dieu: par les prières de notre patron saint Front, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, rends nous dignes de participer à l'éternelle béatitude du Ciel.

* * *

Pour clôturer dignement et spirituellement cette promenade dans le passé légendaire de l'apôtre du Périgord, je propose au lecteur, comme bouquet spirituel, le texte de l'Alleluia de la messe propre de saint Front (28).

«O saint Front, évêque merveilleux, dont saint Georges avait deviné l'insigne sainteté, conduis-nous aux célestes parvis, alleluia. Tu es la perle des pontifes, tu es l'honneur de ceux qui t'invoquent, tu es la couronne de gloire et la parure de Périgueux. O saint Front, notre apôtre, écoute les gémissements des pécheurs, pour que, après notre mort, nous devenions tous les citoyens des saints, alleluia».

R.A.*

26. Les *missae propriae* et les *officia propria* du diocèse de Périgueux ont été extraits de livres liturgiques antérieurs, aujourd'hui perdus, ils furent publiés en 1629 par les soins de l'évêque François de la Béraudière. Cette édition, pour les missels est, elle aussi, perdue, mais A.B. Pergot en avait publié le formulaire de cette messe propre dans son ouvrage: *La vie de saint Front, Périgueux*, 1861, p. 434-439.

Toponymes et vocables Sainte-Marie en Périgord

par Arlette HIGOUNET-NADAL

Comme de nombreux membres de notre Compagnie, Mme Higounet a longtemps fréquenté les archives de la Dordogne, dirigées par Noël Becquart. Spécialiste de l'époque médiévale, cet infatigable chercheur avait pensé écrire pour ce recueil, un article dont seul le titre figure à présent. L'état de santé de notre distinguée collègue l'en a empêchée à son très grand regret. Sans doute qu'ultérieurement, dès le prompt rétablissement que nous souhaitons à Mme Higounet, aurons-nous le plaisir de lire cette intéressante communication.

La Direction.

REVUE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SENS

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE
ET DE LA PENSÉE CHEZ L'ENFANT
ET LE RÔLE DE L'ÉCOLE

et vocabulaire en français

PAR M. L. G. DE LAUNAY

Le langage est un acte social. C'est pourquoi il se développe dans le milieu social. L'enfant apprend à parler en écoutant les autres parler. Il apprend à penser en utilisant les mots. Le rôle de l'école est de faciliter ce processus.

Saint Cybard, ermite d'Angoulême et le Périgord

par Jean-Claude IGNACE

Légendes et récits de miracles, à partir de Grégoire de Tours, s'accordent pour attribuer des origines périgordines à saint Cybard. Au cours des siècles, les hagiographes ont accumulé les précisions géographiques, qui ont enraciné un peu plus profondément l'ermite d'Angoulême dans le sol périgordin. Trémolat devint le centre privilégié où naquit saint Cybard et où reposaient les corps de ses parents⁽¹⁾. Faut-il accepter sans discussion les affirmations de ces auteurs pieux? Les commanditaires de ces légendes, les moines d'Angoulême, se sont-ils contentés de transcrire une tradition historique ou bien l'ont-ils arrangée voire manipulée à d'autres fins? Au XII^e siècle, la puissante abbaye angoumoise se trouvait à la tête d'un important patrimoine ecclésiastique (églises et prieurés) qui s'étendait largement dans les limites de l'ancien diocèse de Périgueux. N'existerait-il pas un rapport entre ces deux faits: mise en évidence de la filiation périgordine de saint Cybard et extension du temporel de l'abbaye à travers le Périgord? Le cas de saint Cybard nous permettra une réflexion plus large sur le développement et les fonctions d'une légende hagiographique.

1. P. DUPUY, *Estat de l'Eglise de Périgord*, t. I, p. 193: L'auteur place la maison natale de Saint Cybard près de l'église Saint-Nicolas.

Saint Cybard: un modèle de sainteté

Grégoire de Tours, le contemporain de saint Cybard, a consacré deux chapitres de son œuvre (*Histoire des Francs* VI, 8 et *In gloria confessorum* ch. 99) aux grands traits de la vie de l'ermite d'Angoulême et à sa gloire posthume²⁾. Cybard était originaire de la cité de Périgueux. Après sa conversion, il gagna Angoulême où il construisit une cellule dans laquelle il mena une vie de reclus pendant 44 ans. Il mourut le 1^{er} juillet 581 après une courte maladie. Sur son tombeau, les miracles se multiplièrent: les infirmes marchaient, les aveugles recouvraient la vue (parmi eux, un aveugle venu du Périgord) et les démons étaient chassés.

De son vivant déjà, Cybard s'était illustré en accomplissant de nombreux miracles en faveur des malades et des prisonniers. Dans cette foule de prodiges, Grégoire de Tours choisit d'en relater un avec beaucoup de détails. Un voleur a été arrêté et conduit au tribunal du comte. Celui-ci, contraint par les exigences de la foule, refuse d'accorder la grâce sollicitée par saint Cybard. Mais à la prière de ce dernier, la corde casse et le pendu, miraculeusement sauvé³⁾. Pour bien faire admettre l'authenticité de ce miracle et convaincre ses lecteurs, Grégoire de Tours précise ses sources: «J'ai appris cela, nous dit-il, de la bouche du comte même». En se présentant comme un témoin de l'événement, l'hagiographe céderait-il le pas ici à l'historien?

En réalité ce miracle du pendu miraculeusement sauvé est le prototype du poncif hagiographique qui circulait sur le compte d'un grand nombre de saints. Le Bollandiste, B. de Gaiffier, en a recensé une bonne vingtaine⁴⁾. Lorsqu'il écrit des *Vies de saints*, Grégoire de Tours ne fait pas œuvre d'historien: il lui importe moins de conserver les traits authentiques de son héros que de présenter un idéal de sainteté, en l'occurrence «un ermite faiseur de miracles», propre à édifier ses lecteurs. L'auteur, contemporain de son héros, n'est pas nécessairement une garantie d'historicité⁵⁾. Il ne faut pas confondre légende hagiographique et biographie.

Les auteurs de la première *Vita* (BHL. 2559), rédigée probablement au début du IX^e siècle, et des recueils de *Miracles* (*Virtutes*), un peu postérieurs, ont largement puisé dans l'œuvre de Grégoire de Tours, mais en l'amplifiant et en la développant pour combler les vides laissés par la brièveté de ce récit et mettre l'image du saint au goût du

2. MGH, SRM, I, 1 et I, 2 p. 277-278 et 361-362. Le dossier, relatif à la légende de Saint-Cybard, se trouve dans l'étude remarquable de J. de La Martinière, *Saint-Cybard. Etude critique d'hagiographie, VIe-XIIe s.*, Angoulême, 1908.

3. Dans le «*In gloria confessorum*», le saint accomplit ce miracle après sa mort seulement.

4. B. de GAIFFIER, *Etudes critiques d'hagiographie et d'iconologie*, Bruxelles, 1967, p. 194-226.

5. J.C. POULIN, *L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne (750-950)*, Québec, 1975.

jour⁶⁰. Ils brodèrent donc autour de la généalogie du saint, développèrent la partie qui concernait les différentes expériences monastiques de sa vie (saint Cybard fut successivement moine, ermite et abbé) et multiplièrent évidemment les récits de miracles. La Vie de saint Cybard baigne dans le merveilleux: libération des prisonniers, guérison de très nombreux malades et même, miracle réservé aux plus grande saints seulement, résurrection de deux morts. L'auteur de la Vita attribue également à saint Cybard deux miracles champêtres, révélateurs d'un certain goût de la nature: une chevrette sauvage s'incline pour recevoir la bénédiction du saint et des petits oiseaux restent miraculeusement figés dans leur nid. Nous ne sommes pas très loin de la figure du saint qui dialogue avec les animaux. L'ermite d'Angoulême serait-il un précurseur de saint François d'Assise?

La composition et la diffusion de tous ces récits légendaires (Vitae et Virtutes) répondent aux mêmes intentions de la part des moines, gardiens du tombeau de saint Cybard et commanditaires de cette œuvre: intensifier la ferveur envers le protecteur du monastère, ranimer les courants de pèlerinages auprès de son tombeau et attirer les dons des fidèles. Dans ces conditions, et sans entrer dans le jeu des thèses hypercritiques, on peut se demander ce qu'il reste du personnage historique de saint Cybard et poser le problème de ses rapports réels avec le Périgord.

Les origines périgordines de saint Cybard

L'ensemble des textes hagiographiques contient des données géographiques, relatives au Périgord, qui doivent être examinées maintenant. Grégoire de Tours avait fait de l'ermite d'Angoulême un enfant du Périgord, sans préciser beaucoup plus: «Petricae urbis incola fuit: sed post conversionem clericus factus, Eclesinam veniens» (H.F.VI, ch. 8). Il ne connaissait pas le nom de ses parents et ne soufflait mot du lieu exact où Cybard avait passé sa jeunesse avant son départ pour Angoulême. Ce manque de précision a laissé libre cours à l'imagination des hagiographes postérieurs, qui s'empressèrent de combler ces vides. L'auteur de la première Vita, qui écrivait au début du IX^e siècle, lui donna des parents illustres (noblesse de cœur et noblesse de sang vont de pair): Cybard fut promu proche parent (petits-fils ou neveu) du comte de Périgord, qui le prit comme chancelier. Le père du saint s'appelait Félix, le bien nommé, et sa mère, Principia (ch. 2). la vie de saint Cybard prenait donc du volume et s'enracinait dans le sol périgordin grâce à cette famille illustre.

6

Vita (BHL. 2559) et Miracula (BHL. 2563), éd. B. Krusch, MGH, SS rerum méro., t. III, p. 553-560 et 560-564.

L'auteur de la Vita apporte une autre précision géographique d'importance. Saint Cybard aurait commencé sa première expérience monastique au monastère de «Sediacum» que dirigeait l'abbé Martin: «Insciis omnibus Sedaciaco expetiit monasterium, se que pedibus Martino abbati prostravit et se monachum fieri postulavit» (ch. 2). La localisation de ce monastère de «Sedaciacum» ou «Sediacum» a fait couler beaucoup d'encre⁽⁷⁾. De nombreuses interprétations ont été proposées par les historiens du Périgord, prompts à s'appropriier cet établissement antique, parfaitement inconnu par ailleurs⁽⁸⁾. Parmi les localisations proposées, on peut retenir la banlieue de Périgueux (Lespine), la ville d'Issigeac (Mgr Cousseau) ou bien encore l'ancienne paroisse de Saint-Cybard dans la commune actuelle de Mouleydier⁽⁹⁾.



Eglise Saint-Cybard à Mouleydier (photo Th. Ignace).

-
7. L'auteur de la Vita ne précise pas la localisation exacte de ce monastère, même s'il ressort bien du contexte qu'il la situe en Périgord.
 8. L'état de la question dans *D.S.H.A.P.*, 1899, p. 270-279.
 9. Mgr Cousseau a offert à l'église d'Issigeac un vitrail, représentant saint Cybard.

Plusieurs arguments peuvent être avancés en faveur de l'église de Saint-Cybard. C'est d'abord la seule paroisse du diocèse à porter le nom de l'ermite d'Angoulême ⁽¹⁰⁾. L'église moderne, aujourd'hui isolée au milieu de son cimetière près de la Dordogne, a certainement des racines antiques et son antériorité par rapport au castrum et au bourg de Mouleydier paraît évidente ⁽¹¹⁾. Ensuite l'auteur de la Vita nous apprend que le saint se rendait de Sediacum à Limeuil pour y cultiver un champ, qui appartenait au monastère (ch. 3). Mais au chapitre suivant, on peut lire que saint Cybard se rendait aussi auprès de saint Aquilin. Or il existe bien un lieu-dit Seyssac, dans la commune de Saint-Aquilin (de Gourgues). Ces localisations successives laissent à penser que l'hagiographe ne connaissait pas lui-même l'emplacement exact du monastère de Sediacum et qu'il ne possédait que des notions assez vagues de la géographie du Périgord. L'essentiel est ailleurs; l'hagiographe avait donné à son héros l'enveloppe charnelle qui lui faisait défaut: une famille illustre, une jeunesse aristocratique et après sa conversion, une solide expérience monastique dans un établissement périgordin.

La promotion de saint Cybard comme «saint périgordin» se précisait progressivement. Au X^e siècle, Trémolat est devenu le lieu insigné où reposent les corps saints des parents de l'ermite d'Angoulême: «Tomolatumque super Dordonian, in qua est basilica in honore beati Dei Genetricis Mariae; in eodem vero monasterio quiescunt in Christo pater et mater Eparchii beati preciosa corpora...» ⁽¹²⁾. Ce diplôme de Charles le Chauve, daté de 862, a été en réalité retouché et l'auteur de ce remaniement n'est autre qu'Adémar de Chabannes, qui fut lui-même moine à Saint-Cybard d'Angoulême avant de devenir le promoteur zélé de l'apostolicité de saint Martial de Limoges. Pourquoi l'«invention» de ce tombeau à Trémolat? Si l'on en croit le même Adémar, Grimoard de Mussidan, devenu abbé de Saint-Cybard puis évêque d'Angoulême, aurait aliéné le prieuré de Trémolat, antique dépendance de l'abbaye angoumoise, au profit de son parent, Aymeric de Mussidan ⁽¹³⁾. En faisant de saint Cybard le donateur de Trémolat et en mettant en relief des liens affectifs entre l'abbaye-mère, gardienne du tombeau de l'ermite fondateur et son prieuré périgordin, dépositaire des corps de ses parents, les moines d'Angoulême ne cherchaient-ils pas à assurer un meilleur contrôle de cette dépendance lointaine? L'hagiographie a été souvent utilisée par les moines au service d'une politique d'expansion ⁽¹⁴⁾.

10. Il faut ajouter l'église de Cercles, dédiée à Saint-Cybard. Hors Périgord, mais dans les limites de l'ancien diocèse de Périgueux (archiprêtres de Pillac et du Payrat), on trouve encore l'église de Palluad, placée sous le vocable du saint et un Blanzaguet-Saint-Cybard.
11. P. GAUTIER-DALCHE, *L'occupation du sol et le peuplement de la région du Nord-Est de Bergerac*, TER., Bordeaux, 1972.
12. P. LEFRANÇO, *Le cartulaire de Saint-Cybard*, Angoulême, 1930 (=Lefrançois, *Saint-Cybard*).
13. Adémar de Chabannes, *Chronique*, Ed. J. Chavanon, Paris, 1897, livre III, ch. 36, p. 159.
14. B. de GAIFFIER, Les revendications de biens dans quelques documents hagiographiques du XI^e siècle, dans *Analecta Bollandiana*, 1932, p. 123-138.

Les dépendances périgordines de Saint-Cybard d'Angoulême

Vers le milieu du XII^e siècle, l'abbaye d'Angoulême se trouvait à la tête d'un véritable petit empire, composé de prieurés, églises-paroissiales et chapelles, dont la liste nous est connue grâce à plusieurs actes de confirmation (chartes-pancartes de 1142 et 1143, bulle de 1146)⁽¹⁵⁾. Les dépendances périgordines, qui faisaient partie de cet ensemble, se répartissaient en trois secteurs géographiques.

Le premier secteur, situé entre Tude et Nizonne, regroupait plusieurs églises paroissiales ou chapelles: Salles-Lavalette (ecclesiam de Salas), Palluaud (ecclesiam de Paluel) et Montignac-le-Coq (ecclesiam de Montainac). On peut y ajouter l'église Saint-Maximim de Montmailnac, citée dans la pancarte de 1142, parmi les possessions de Trémolat. Il s'agit probablement de l'église de Madelin, qui se trouve actuellement dans la commune de Bonnes⁽¹⁶⁾. Nous ne connaissons ni la date exacte, ni l'origine de ces donations d'églises, à une exception près. Une charte de 1117-1118 fait mention du don de l'église Saint-Martin de Salles, aux moines de Saint-Cybard, par l'évêque de Périgueux, Guillaume d'Auberoche⁽¹⁷⁾. Mais les moines se prévalaient de droits beaucoup plus anciens sur cette église, comme sur celle de Palluaud d'ailleurs («parochiam sti Eparchii»), qu'ils faisaient remonter aux temps mêmes de l'ermitte fondateur. Ils appuyaient leurs revendications sur les «Gesta sti. Eparchii» et un pseudo-testament de saint Cybard, rédigés dans le courant du IX^e ou X^e siècle⁽¹⁸⁾. Une confirmation de cette datation pourrait trouver sa justification dans la donation, vers le milieu du X^e siècle, de l'église «Saint-Hilaire», par le comte Guillaume Taillefer⁽¹⁹⁾.

L'ensemble de ces dépendances présente donc une certaine cohérence chronologique et géographique: relative antiquité de ces donations, qui pourraient remonter aux IX^e-X^e siècles, et regroupement dans l'ancien archiprêtré de Pillac, rattaché religieusement au diocèse de Périgueux, mais passé dans la mouvance des comtes d'Angoulême. Proximité géographique et volonté des comtes de favoriser les grandes abbayes dont ils étaient les protecteurs suffisent à expliquer la densité relative de cette implantation⁽²⁰⁾. Les moines d'Angoulême éprouveront

-
15. LEFRANCO, *Saint-Cybard*, n° 32 et 33. Les trois textes donnent la même liste avec des variantes sur l'orthographe des noms.
 16. La pancarte du diocèse de Périgueux de 1556 donne «ecclesiam Sancti-Maximi de Monte Maligno», mais à la collation du chapitre d'Aubeterre.
 17. LEFRANCO, *Saint-Cybard*, n° 34 et 35. Les chanoines de Tours contestaient, semble-t-il, cette dépendance (n° 36).
 18. *Ibid.*, n° 220.
 19. *Ibid.*, n° 222. Le comte d'Angoulême donna cette église, située dans la viguarie de Pillac, aux moines d'Angoulême.
 20. Les églises de Palluaud et de Salles devinrent le centre de petits prieurés ruraux.

plus de difficultés à s'installer dans la partie nord de ce secteur, que couvrait l'archiprêtré du Peyrat ⁽²¹⁾.

Dans le secteur de La Tour-Blanche, le rédacteur de la charte de 1142 énumère les dépendances suivantes: l'église de Cercles (*ecclesiam beati Eparchii de Circulo*), la chapelle castrale de La Tour-Blanche (*cappela de Turre*), ainsi que les églises de Chapdeuil (*ecclesia de Chapdolio*), de La Chapelle-Montabourlet (*ecclesia de Monteburlano*) et de Bourg-des-Maisons (*ecclesia de Maisos*) ⁽²²⁾. A cette liste doivent être ajoutées probablement deux dépendances, absentes de la pancarte de 1142: les églises de Léguilhac de Cercles et de Connezac ⁽²³⁾.

Ce groupe de dépendances représente un ensemble compact, centré autour d'un château (celui de La Tour-Blanche) et d'un petit prieuré qui en dépendait (celui de Cercles). Des liens étroits et anciens unissaient cette puissante famille châtelaine, dont la châtellenie constituait une enclave augoumoise dans le Périgord, aux moines de Saint-Cybard d'Angoulême. De l'arrivée des moines, les maîtres du château pouvaient espérer tirer des avantages matériels et spirituels substantiels: un meilleur encadrement des populations de leur châtellenie ainsi qu'une meilleure protection sur les vivants et les morts ⁽²⁴⁾. Pressés de céder leurs biens ecclésiastiques (églises, chapelles et leurs droits afférents), par les évêques réformateurs, les seigneurs laïques se sont efforcés de rester maîtres de leur choix, qui les a portés le plus souvent vers des monastères bénédictins, extérieurs au diocèse.

Les dépendances périgordines du prieuré de Trémolat (*ecclesiam beate Marie De Themolato cum omnibus que ad illam pertinent que sunt*) constituent le troisième ensemble. On y trouve les églises de Saint-Sibournet (*sancti Cipriani*), Cussac (*sancti Petri de Cutiaco*), Calès (*sancti Medardi de Calesio*), Pomport (*sancti Petri de Pomport*), Fouleix (*sancti Petri de Foles*), Saint-Avit-de-Vialard (*sancti Aviti de Vilars*), Madelin (*sancti Maximi de Montmalainac*), Saint-Hilaire (de Trémolat?) (*sancti Hilarii*), Vallereuil (*ecclesiam de Valarozs*), et la chapelle de Montcuc (*cappellam de Montcuc*) ⁽²⁵⁾. La dispersion de ces dépendances est plus apparente que réelle. Si l'on excepte les églises de Vallereuil (ct. de Neuvic) et de Madelin (en Charente), bien excen-

21. Les possessions des moines de Saint-Cybard sont moins nombreuses dans l'archiprêtré du Peyrat: vers le milieu du Xe siècle, ils recevaient pourtant des mains d'itier et de son épouse, les deux églises de Rougnac, dans la viguerie de Ronsenac (Lefrançq, *Saint-Cybard*, n° 187) possessions perdues assez rapidement puisqu'elles sont absentes de la charte-pancarte de 1142. La pancarte de 1556 place par contre sous le contrôle des moines de Saint-Cybard, une «*cappellam de Heremita Sancti-Jacobi*» (Hermitage Saint-Jacques dans la commune de Gurat).
22. Une charte de 1168 confirme la possession de l'«*ecclesiam Sainte Marie de Maisos*» au prieur de Cercles (Lefrançq, *Saint-Cybard* n° 47).
23. La pancarte de 1556 pour Connezac.
24. L'église du prieuré a pu servir de nécropole à la famille châtelaine (H. Chevalier, *L'occupation du sol et le peuplement dans la vallée de la moyenne Dronne*, TER, Bordeaux, 1973, p. 146-147).
25. On peut ajouter également Saint-Meyme (voir la pancarte du diocèse de Sarlat de 1340)

trées, les autres sont regroupées en trois archiprêtres, échelonnés le long de la Dordogne (Le Bugue, Capdrot et Flaugeac).

Que reste-t-il dans tout cela de la thèse qui présente saint Cybard comme «un enfant du Périgord»: sans doute des origines périgordines, comme l'affirme Grégoire de Tours, peut-être une première expérience monastique (ermite ou moine) en un lieu difficile à déterminer, et très certainement des liens antiques entre l'église de Trémolat et l'abbaye d'Angoulême (diplôme de Charles le Chauve). La mise en évidence de liens affectifs étroits, unissant ces deux établissements, s'amorce progressivement avec Adémar de Chabannes, qui situe le tombeau des parents de saint Cybard à Trémolat. Après la prise en main de leur abbaye par les Clunisiens, vers 1080, les moines de Saint-Cybard cherchèrent à récupérer les parts de leur temporel, sérieusement écorné par des aliénations successives, et même à l'étendre, notamment dans les limites de l'ancien diocèse de Périgueux. A cette fin, ils utilisèrent actes diplomatiques habilement remaniés et légendes hagiographiques. C'est sous l'abbatit de Hughes, au début du XII^e siècle, que l'on retouche le diplôme de Charles le Chauve, que l'on ajoute à la Vita un chapitre, qui énumère des donations faites par le saint lui-même et sa famille, et que l'on rédige un pseudo-testament de saint Cybard. L'abbé Guillaume, un peu plus tard (1142), utilisera ces pièces pour obtenir confirmation, par l'évêque de Périgueux, des possessions de son abbaye, dépendant en Périgord du monastère de Trémolat ⁽²⁶⁾.

L'exemple de saint Cybard nous invite à réfléchir aux fonctions de l'hagiographie. La légende n'est jamais une biographie; elle repose sur d'autres critères. Elle répond tout d'abord à une fonction d'édification: c'est pourquoi l'auteur propose avant tout un modèle de sainteté, modèle qui a varié au cours des âges, ce qui explique les remises à jour successives de certaines Vitae. Elle peut être utilisée également à d'autres fins (que l'on songe par exemple au succès de la thèse de l'apostolicité de saint Martial ou d'autres saints fondateurs d'églises) ou bien encore servir d'utile recours, quand les actes diplomatiques ne suffisent plus, pour assurer la défense du temporel d'une abbaye, lorsque celui-ci lui est contesté.

J.C. I.*

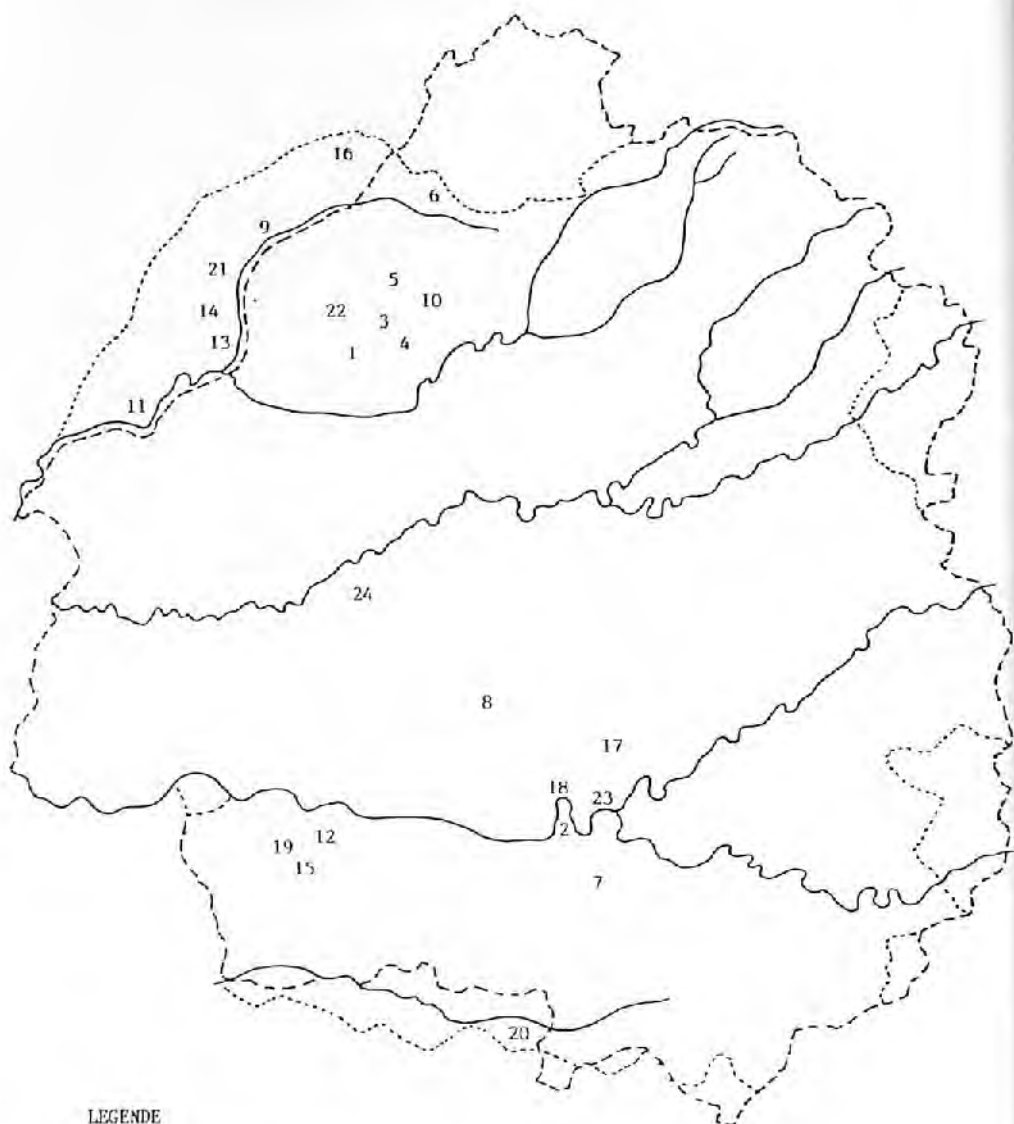
26. LEFRANCO, *Saint-Cybard*, p. 10-11.

* 12, rue des Hortensias - 24100 Bergerac.

LISTE DES POSSESSIONS DE SAINT-CYBARD

1. BOURG-DES-MAISONS	24.44.057
2. CALES	24.07.073
3. CERCLES	24.44.093
4. CHAPDEUIL (LE)	24.21.105
5. CHAPELLE-MONTABOURLET (LA)	24.44.110
6. CONNEZAC	24.26.131
7. CUSSAC	24.07.068
8. FOULEIX	24.43.190
9. HERMITAGE-SAINT-JACQUES	16. Cne de Gurat, ct. de Villebois-Lavalette
10. LEGUILHAC-DE-CERCLES	24.19.235
11. MADELIN	16. Cne de Bonnes, ct. d'Aubeterre
12. MONTCUQ	24.48.437
13. MONTIGNAC-LE-COQ	16. ct. d'Aubeterre
14. PALLUAUD	16. ct. de Montmoreau
15. POMPORT	24.38.331
16. ROUGNAC	16. ct. de Villebois-Lavalette
17. SAINT-AVIT-DE-VIALARD	24.05.377
18. SAINT-HILAIRE	24.29.558
19. SAINT-MEYME	24.38.331
20. SAINT-SIBOURNET	47. ct. de Villeréal
21. SALLES-LAVALETTE	16. ct. de Montmoreau
22. TOUR-BLANCHE (LA)	24.44.554
23. TREMOLAT	24.29.558
24. VALLEREUIL	24.25.562

24.44.057: 24 = n° du département (Dordogne)
 44 = n° du canton (Verteillac)
 057 = n° de la commune (Bourg-des-Maisons)



LEGENDE

- - - = limites du département

..... = limites de l'ancien diocèse de Périgueux

La forêt de Born

par Bernard FOURNIOUX

Ce travail s'insère dans le cadre d'un vaste programme de recherches sur la forêt médiévale périgordine.

Après une publication sur la forêt vicomtale de Nontron en 1982, dans les Annales du Midi de la France, voici celle de Born dont nous nous sommes efforcés de dégager ici les principales étapes qui ont marqué l'occupation de son sol.

La sylve primitive des confins du bas-Limousin et du Périgord a représenté au cours du premier millénaire un obstacle naturel majeur et de ce fait joua un rôle constant de frontière avant de s'inscrire dans la dynamique de l'économie rurale à partir de l'an mil. C'est sur elle que se sont appuyées les limites de pagi (*pagus Petragorensis*, *pagus Lemovicinus*) et que se sont adossées plus tard celles des diocèses de Périgueux et de Limoges¹⁾.

De la division de ce paysage végétal, intervenue lors de la mise en place des structures châtelaines (*honor*, *castellania*, *chastellanie*) est née une première génération de circonscriptions forestières dont sont issues les forêts vicomtales de *Born*, de *Plainhe* et de *Nontron*. Du démembrement de ces structures du premier âge féodal naîtra une seconde génération d'unités forestières d'où résulteront les forêts de

1. DELOCHE (Maximin). *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Paris, 1859.
HIGOUNET (Charles). *Les forêts de l'Europe occidentale du Ve au XIe siècle*, dans *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975.
LINTZ (Guy). *Carte archéologique de la Gaule romaine*, CNRS, p.29
TENANT de la TOUR, *L'homme et la terre de Charlemagne à Saint-Louis*, p. 165

Faia (1197), de l'*Obolas* et de *Felez* inscrites dans le voisinage de celle de Born ⁽²⁾. La forêt de *Born* sort de l'anonymat en 1114 lorsque s'installent en sa lisière les moines cisterciens de Dalon. On l'appelle alors *silva* de Born en 1114-1120, puis *foresta* en 1120-1137, ou encore *nemus* en 1184 ⁽³⁾. Au regard de cette hiérarchie d'appellations on serait tenté, aujourd'hui, de voir signifier une certaine forme de régression de la forêt sous les assauts répétés de la colonisation de son sol. Quoiqu'il en soit, la forêt de Born est toujours considérée à la fin du Moyen Âge, par les agents domaniaux du vicomte de Limoges, comme étant une *belle forest, grande et ample* (1497-1498) ⁽⁴⁾.

Sa situation:

La forêt de Born coiffait le socle métamorphique du Montchaubrol. Elle plongeait ses racines dans la *vicaria de Juliaco* et vraisemblablement dans les confins d'*Exandonis pagus* en 720 pour s'inscrire finalement après l'an Mil dans le cadre de la châtellenie de Moruscles, *in castellania de Moruscles, in vicecomitatus Lemovicensis* comme cela est clairement attesté en 1365 - 1368 et 1410 ⁽⁵⁾. Elle dut appartenir aux vicomtes de Limoges dès le IX^e - X^e siècles. Elle faisait, en tout cas, partie intégrante de leur domaine en 1114, date à laquelle Adémar III en concéda le plein usage aux moines de Dalon.

La forêt de Born recouvrait à l'origine l'étendue de quatre paroisses: Sainte-Trie, Saint-Mesmin, Génis et Salagnac. Ces différentes circonscriptions territoriales ecclésiastiques appartenaient sous l'ancien régime au diocèse de Limoges. Elles en seront détachées après

2. Bibl. nationale, Fonds Périgord, t.11, article de Boisseuil.
En août 1257, Gui et Géraud de Boisseuil frères consentaient à un accord avec le chapelain de l'église de Boisseuil à propos d'un différend concernant la dime des noyales des terres et forêt de l'Obolas.
En 1239, Gui de Boisseuil miles donna à Géraud de Mones 10 livres sur son droit de dime dans la paroisse de Cherveix et la forêt de l'Obole.
En avril 1242, Gui de Boisseuil devait acquérir d'Ademar de Malmiros chevalier d'Excideuil la haute et basse justice sur le bourg et la paroisse de Boisseuil.
Bibl. nationale, t.136, f^o 84. Geraldus de Chavanac et G. d'Agutmon donnait en 1197 une terre qu'il avait dans la forest de Petro de Faia.
3. GRILLON (Louis). *Le cartulaire de l'abbaye de Dalon*. D.E.S. d'Histoire, université de Bordeaux III, 1962.
n° 91, (1195)
n° 93, (1114-1120)
n° 94, (1120-1137)
n°102, (1184)
n° 109 (1190)
n° 324, (1198)
n° 325, (1198)
n° 326, (1198)
4. Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 730, (4 juillet 1498).
5. DELPIT (Jules), *Collection générale des documents français en Angleterre*, t. I, Paris, 1847, p. 152, n° ordre 396.
MONTEGUT (M. de), *Cartulaire de l'abbaye de Vigéois en Limousin*, Limoges, 1907, p. 17... et in pago Exandonense l mansum qui vocatur Cassario... (1001-1031), village de Chasagne, commune de Segonzac.
Arch. dép. Pyr. Atlantique, E 730, (25 juillet 1410)

la Révolution pour intégrer le diocèse voisin de Périgueux, comme ce sera d'ailleurs le cas de plusieurs paroisses du Nontronnais. Selon un acte du 25 juillet 1410, *una parte foreste de Born* relevait également de la *parochia et jurisdictione de Juillac*. En 1498, une portion de la forêt de Born s'était individualisée; on l'appelait alors *la petite forest de Born*.

La forêt de Born à cette époque était circonscrite par les limites extrêmes de quatre châtelainies: les *castellania* vicomtales d'Excideuil et de Ségur, la *castellania* d'Hautefort et la *castellania* d'Ayen qui s'était constituée dans le *pagus* d'Issandon, *Exandonis pagus*.

Ses ressources:

La forêt de Born au XII^e siècle était essentiellement peuplée de chênes, de châtaigniers et de hêtres. Elle se composait également d'essences variées telles que ormes et aulnes. On pouvait y remarquer la présence de tilleuls comme le suggère le toponyme *teilh de Boussac* en 1497 ou encore de noyers comme l'insinue le nom attribué au *rieuseu de Nogeyrol* en 1497. Les sous bois de cette forêt se distinguaient par leur tapis de fougères particulièrement dense ainsi que le fait ressortir le nom Faugeyrollas attribué à l'une des granges de l'abbaye de Dalon. Le prestige du chêne et l'attrait qu'il inspirait dans les mentalités avaient influencé l'homme du Moyen Age dans le choix de la dénomination de ses lieux d'habitat. En témoignent en 1470, 1497, le *village ou locus de Rouveyrol*, et le lieu appelé *lo Roveyrol de Senas*, tous deux affectés de toponymes liés à la présence de bois de chênes.

On pouvait apercevoir, aux limites des finages, des châtaigneraies, peuplées de *certain grans chastaings vieulx*, qui constituaient une ressource alimentaire indéniable pour la communauté paysanne. On citera, pour exemple, en 1410 *unum nemus castanetum* dans les appartenances du *vilagium de Montchabroul* et en 1498 le *boys chastenet* près de Népol et de la Claustre. L'un de ces *boys chastenyer* était même appelé *la petite forest*. Gui de Jau, en 1218, avait des droits sur l'une de ces châtaigneraies, *castanetum*, située proche de l'étang de Born ⁽⁶⁾.

Son exploitation:

La forêt de Born fut très tôt étroitement incorporée à l'économie de la châtelainie vicomtale de Moruscles. Dès le XII^e siècle elle fut

6. Cartulaire de Dalon..., n° 132 (1218)

réduite et soumise aux droits d'usage et autres droits forestiers. Ces droits s'ouvrirent en faveur de l'ensemble du peuplement, qu'il soit laïque ou ecclésiastique, seigneur ou paysan. Le vicomte de Limoges s'imposa, cependant, comme un usager privilégié et se réserva l'exclusivité et le monopole de certaines pratiques (chasse, ...) ainsi que le droit de mettre la forêt en défens, c'est-à-dire d'aménager des secteurs protégés placés à l'abri des droits d'usage des riverains. Le produit dominant de la forêt, le bois, représentait alors le matériau quasi universel. Il servait aussi bien à la construction et à la réfection de l'habitat (colombage, charpente, ...) qu'à la confection d'instruments aratoires agricoles ou domestiques (charette, fût vinaire, vaisselle culinaire, ...). On employait également le bois comme combustible pour le chauffage et la cuisson familiale ou artisanale. Les sous-bois de la forêt étaient, quant à eux, convoités comme lieu de pacage pour les animaux domestiques, et en particulier pour les porcs qui pouvaient y consommer les fânes et les glands. On exploitait également ces sous-bois pour le ramassage des fougères et des végétaux divers nécessaires aux litières du bétail. La vaine pâture sur les prés bordant les ruisseaux forestiers et sur les friches que les essarteurs n'avaient pu faire entièrement disparaître était également recherchée. La forêt enfin offrait la possibilité de capturer les essaims d'abeilles réfugiés en son sein et de se livrer à la cueillette des fruits sauvages et à la récolte des châtaignes. Les moines de Dalon bénéficièrent dès leur installation en 1114 du plein usage dans la forêt de Born qu'une charte du vicomte définit comme englobant les avantages énumérés ci-dessus. C'est Adémar III vicomte de Limoges qui le premier leur fit cette concession. Les successeurs confirmeront la donation en 1138, 1148 - 1199, et en 1249 (le 29 juillet) ⁷.

Plusieurs *milites* fieffés installés au coeur de cette forêt détenaient un droit de forestage à la fin du XII^e siècle, droit mentionné lorsqu'ils en firent don aux moines de Dalon. Il s'agit de Gui de Jau, Ramnoux de Salagnac fils d'Aimeric, Almus fille de Raymond Robert en 1198, Boson de Jau en 1203. Il paraît aujourd'hui difficile de dire en quoi consista exactement ce droit. Louis Grillon pensait à juste titre aux fiefs des forestiers appartenant au vicomte et comprenant tous les autres arbres à l'exception du chêne, châtaignier et hêtre *ad feodum forestariorum pertinent omnes arbores exceptis quercu, fago et castaneo* (1184).

La forêt de Born est à la fin du Moyen Age cloisonnée en cantons. Un dossier d'information engendré par les délits forestiers en énumère les principales composantes en 1497 - 1498. Celles-ci étaient

7 Cartulaire de Dalon..., n° 93 (1114-1120), N°102, (1164) p. XIII (1138, 1148).

les suivantes: *quartier de Saint-Meymyn, quartier de Monchabrol, Sedenas, Chantecor* ou encore le *quartier devers les appartenances de Savinhac et de Vaux*. Ce partage de la forêt fut sûrement accompli au XIII^e siècle, à une époque où la colonisation du sol avait atteint son apogée. Il consista à distinguer les secteurs de la forêt qui étaient ouverts aux droits d'usage des communautés riveraines de ceux qui étaient réservés au vicomte de Limoges. Le besoin se fit sentir de matérialiser les limites de ces secteurs forestiers soumis à des régimes différents par des bornes ou des points de repère naturels. Il s'agissait de *boyne sive metha de pierre blanche* ou de *monceau de pierres sive cheyron* érigés en bordure d'un *quarrefour*, d'un *chemyn* ou d'une *posge* voire élevés au sommet d'un tertre en l'occurrence le *tuquet Deu Sac*. Ces bornes furent parfois personnalisées, telle la *boyne dite de Monseigneur* ou encore la *boyne de Brussi*. Le relief, la végétation et l'hydrographie influencèrent également le choix de ces limites. On citera pour exemple les hauteurs appelées: *Puys de la Choudière, de la Jaute, de la Chabane* - les rochers de granit et de schistes dénommés: *Roc ou la Roche Vigore, Roche de Maupertus* - les arbres remarquables appelés *Faulx*, *gros Chayne*, ou *jarritz* en idiome local - les cours d'eau: *reuseu de Porte Eytape, rieu de Fondamer, de Chartrier* - les passages obligés: *gué de Male Sabbate* - les fontaines: *fon de Born* pour citer la plus célèbre - les fossés bordant les terres, *broal sive fossat*.

L'occupation de son sol:

Le haut Moyen Age et ses témoignages:

Les espaces humanisés réputés à travers les écrits et le vocable de leur sanctuaire pour être les plus anciens de la forêt de Born sont ceux de Saint-Mesmin, Sainte-Trie et Salagnac.

- L'église de Saint-Mesmin, tout d'abord, inscrite dans une boucle de l'Auvézère à la lisière septentrionale de la forêt honorait Saint-Maximin de Trèves. Elle avait été édiflée sur les fondements d'un oratoire érigé au centre d'un domaine mérovingien *in domno Maximino* connu par le testament d'*Aredius* ou Yrieix, sous le règne de Sigebert, en octobre 572⁸¹. Cet oratoire qui relevait du monastère d'*Attanum* (propriété d'*Aredius* fils d'une famille aristocratique limou-

8. ARBELLOT (l'Abbé), Testament de Saint-Yrieix, dans *B.S.A.H.L.*, t. 23, 1875, p. 188, 189. Le testament est daté du dernier jour d'octobre, de l'an onzième de Sigebert, l'an 572 de Notre Seigneur.
 DEPEYROT (Georges), *Richesse et société chez les mérovingiens et carolingiens*. Paris, 1994, p. 110, 416.
 AUBRUN (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XIe siècle*, Clermont-Ferrand, 1981, p. 109, 110.
 HIGOUNET (Charles), L'implantation monastique antérieure à 817-819, p.25, dans *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975.

sine) comportait un autel revêtu d'une nappe ornée de soie au devant duquel avaient été placés des voiles dont l'un de couleur pourpre. Un atelier monétaire à Saint-Mesmin devait émettre des tiers de sou en or entre le milieu du VI^e siècle et le milieu du VIII^e siècle ⁽⁹⁾.

- L'église Sainte-Trie avait, quant à elle, engendré une clairière dans la partie méridionale de la forêt non loin du vallon de Dalon. Sa titulature tout comme celle de l'église de Saint-Mesmin fut empruntée aux saints aquitains de l'époque mérovingienne ⁽¹⁰⁾. On situe généralement l'apparition du ressort paroissial de ces lieux de culte entre le VII^e et le IX^e siècle. L'église Sainte-Trie sort de l'ombre séculaire en 1025 accompagnée d'une unité domaniale placée dans son voisinage *Item que in alio loco domus ecclesiam Sancti Troiani, cum villa quae appellatur Alpoi et omnibus ibi habitantibus, cum vineis, pratis et silvis* ⁽¹¹⁾. Cette *villa Alpoi* était vraisemblablement détenue par *Gui et Gerald d'Elpoi* ; un lignage qui figurait à cette date dans l'entourage du vicomte de Limoges et qui était considéré par ce dernier comme l'un de ses fidèles, au même titre d'ailleurs que Bernard de Capriolo possesseur probable du Montchabrol et Gui de Turribus dont les proches descendants maîtres d'Hautefort devaient intervenir dans la fondation de Dalon ⁽¹²⁾. L'église Sainte-Trie et la *villa* que l'on appelait *Alpoi* furent données en 1025 au monastère de Tourtoirac lors de sa fondation par le vicomte de Limoges. Par cet acte, les moines de cet établissement se voyaient ainsi dotés d'un point d'ancrage dans la forêt de Born et amenés par ce biais à participer à la mise en valeur de son sol. La *villa* concédée comportait, en effet, dans son finage, outre vignes et prés, une portion de forêt qui à l'origine faisait partie intégrante de la forêt de Born avant d'en être définitivement détachée. L'*ecclesiam Sancti Troiani* figure encore en 1120 parmi les possessions territoriales des bénédictins de Tourtoirac avec une chapelle castrale jusqu'alors ignorée des textes *capellam de castro Felicis* édiflée dans le voisinage ⁽¹³⁾.

- L'église de Salagnac fondée non loin de Sainte-Trie bénéficie pour sa part d'un incontestable préjugé d'ancienneté étayé tout d'abord par sa dédicace à saint-Martin qu'invoque à maintes reprises Saint-Yrieix dans son testament rédigé en 572 et conforté ensuite par son nom de Salanae, d'origine latine, attesté en 1219. Ce lieu, tout comme celui de Saint-Mesmin, fut entre le VI^e et le VII^e siècle un lieu

9. LAFaurIE (Jean), Les monnaies en Aquitaine au temps des invasions et de la stabilisation des peuples barbares dans *les Racines de l'Aquitaine* sous la direction de Louis Maurin ..., p.261
10. HIGOUNET (Charles), Les Saints mérovingiens d'Aquitaine dans la toponymie, dans *Pay-sages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975, Bibl. nationale, fonds Périgord, t. 35, f° 270 (1025)
11. Privilegium Guidonis vicecomitis de monasterio Turturiacensi *Gallia Christiana*, t. II, instrumenta, col. 489, 490 voir B.S.L.S.A. de la Corrèze, Tulle, 1888, p.517.
12. Bibl. nationale, Fonds Périgord, t. 35, f° 273 (1114)
13. Bibl. nationale, t. 35, f° 274 (1120)

d'émission monétaire ⁽¹⁴⁾. Salagnac ainsi que le rapporte le cartulaire de Tourtoirac sera donné au Dalon en 1219. La formation de cette paroisse, en raison de sa morphologie et de sa faible superficie a été estimée cependant par M. Aubrun comme pouvant être issue de la dernière génération. Elle aurait constituée le cadre d'un peuplement organisé à partir d'une église et non autour d'un château ou d'une cellule monastique comme on peut le constater le plus souvent en Périgord ⁽¹⁵⁾.

- Le nom Saint-Yrieix attribué à une fontaine donnant naissance à un petit affluent de l'Auvézère, celui de Saint-Eloi jalonnant une *posge* ou *iter anticum* mentionné en 1410 et 1497 doivent être mis à l'actif de cette présence mérovingienne et carolingienne.

- A ces multiples indices, qui témoignent de l'ancienneté de la présence de l'homme dans ce massif forestier, on se doit de joindre également la dédicace d'une chapelle consacrée à Saint-Laurent. Cet édifice religieux placé à proximité du plus profond de cette solitude forestière *ad principium foreste de Born* en 1410, n'a laissé dans les écrits que quelques traces furtives, *capella* en 1410, *boys appelé del Chappelo ou deu Chappelo* en 1498, *Chapelle Saint-Laurent* en 1626, et a survécu malgré tout dans la microtoponymie actuelle. La présence d'un tel vocable en forêt de Born nous porte à croire qu'elle n'est sans doute pas étrangère au fait qu'*Aredius*, détenteur entre autres en 572 de possessions à Saint-Mesmin, se procura des reliques provenant de ce saint ⁽¹⁶⁾. On sait, par ailleurs, que le culte voué à Saint-Laurent a connu une vogue assez longue puisqu'à la fin du IX^e siècle il revêtait encore de l'importance aux yeux de Saint-Géraud d'Aurillac.

Ainsi que le suggère ce tour d'horizon, l'homme avant l'an mil s'était finalement peu aventuré dans cet antique *saltus* inscrit vers le milieu du VI^e siècle aux confins de l'aire d'influence de Sigebert I^{er}.

Après l'an mil:

A l'aube du XI^e siècle, il en va tout autrement. Les hommes s'engagent, enfin, dans cette sylvie profonde et s'emparent progressivement de son assise. La conquête de ce paysage forestier se développe tout au long du XII^e et du XIII^e siècle, favorisée par l'amélioration des techniques agraires et de l'outillage, devenu plus perfectionné. Elle se traduit par l'ouverture de multiples clairières de défrichement au centre

14 LAFaurie (Jean) ..., p.261

15 AUBRUN (Michel), *L'Ancien diocèse de Limoges ...*, p. 382, note 4, p. 383.

16 AUBRUN (Michel) ..., p.259, note 30

desquelles s'implantent des *militēs*, des moines et paysans pionniers. Elle se manifeste par ailleurs par une extension sensible des zones exploitées le long des sillons de lumière tracés par les cours d'eau et les voies de circulation terrestres. Elle s'exprime enfin par l'implantation de moulins à blé dont le nombre éloquent suffit à convaincre de l'étendue de cette expansion agricole.

Le vicomte de Limoges, ses fidèles, de simples chevaliers ou *domini* chevaliers liés par des liens féodo-vassaliques, les bénédictins de Tourtoirac et essentiellement les cisterciens de Dalon seront les principaux artisans de cet essor économique qui devait concerner l'ensemble de l'Europe occidentale. Nous avons donc tenté ici d'en évaluer l'impact sur le plan local et essayé d'en dégager les principales composantes.

C'est à l'approche de l'an mil voire au cours du XI^e siècle que furent successivement implantées en bordure de Dalon les mottes castrales de Moruscles et de Fialeix et que s'établirent au cœur du massif forestier l'église Notre-Dame de Génis et un certain nombre de *militēs* portés par cet élan de colonisation du sol: les Born, Jau, del Burg et Génis.

Les implantations castrales du premier âge féodal:

Les mottes castrales de Moruscles et de Fialeix durent assurément répondre à des impératifs stratégiques si l'on en juge le contexte géographique. Le vallon du Dalon, traversant cet épais et vaste écran forestier, représentait alors l'un des passages naturels obligés entre les deux entités régionales évoquées, Périgord et bas-Limousin. Le pont de Dalon, mentionné en 1114-1120, a dû constituer à n'en pas douter l'une des composantes de cet axe de circulation.

C'est sur la motte de Moruscles que le vicomte de Limoges, soucieux d'encadrer le peuplement autochtone, choisit d'instaurer son autorité territoriale et de fixer le siège d'une châtellenie englobant le canevas paroissial préexistant et les forêts de Born et de Plainhe qui le recouvraient¹⁷. La motte de Fialeix, quant à elle, fut probablement confiée à l'un des lignages influents évoluant dans l'entourage vicomtal.

Le castrum de Moruscles:

La motte castrale de Moruscles, malgré son évidente ancienneté, n'apparaît que tardivement dans les écrits, ceci en raison sans doute du

17. DEBORD (André), L'Église, le château et l'organisation de l'espace dans l'ouest de la France, Xe-XIV^e siècles, dans *L'Église et le château* sous la direction d'André Chastel, Sud-Ouest, 1986.
DEBORD (André), Châteaux et forêts en France aux XI^e et XII^e siècles dans *le château, la chasse et la forêt* sous la direction d'André Chastel.

fait qu'elle demeura toujours sous le contrôle direct du vicomte de Limoges. La première mention de ce *castrum* remonte seulement au mois de juillet 1308, lorsque Philippe le Bel vint à échanger la justice et les droits qu'il détenait sur cette place forte ⁽¹⁸⁾. Moruscles fut tout au long de la seconde moitié du XIV^e siècle l'enjeu des ambitions de deux puissances antagonistes, plantagenaises et capétiennes et fut considéré alors comme l'un des points sensibles de leur ligne de démarcation, marche frontière attestée le 20 juillet 1370. En 1365-1368 la *castellania de Moresche, in vicecomitatus Limovicensis* (*Moruscles en Lymosin en 1495*) est placée sous l'obédience du prince de Galles Edouard III et son *castrum* fut confiée au seigneur d'Hautefort Bertran de Born (1369-1370) ⁽¹⁹⁾. Le 17 août 1375 le *chastel de Moruscles* fut ravi aux Anglais et se trouva désormais placé sous le contrôle de Jeanne de Bretagne vicomtesse de Limoges qui le fit garder et défendre par le même Bertran de Born avec Badefols d'Ans et la *bastida de Chasseins* ⁽²⁰⁾. Au mois de janvier 1453, Marguerite de Chauvigny veuve de Jean de Bretagne vicomte de Limoges prenait possession par l'intermédiaire de son procureur de la *chastellenie de Moruscles* ainsi d'ailleurs que de celles de Ségur, Ayen et Saint-Yrieix en particulier qui lui avaient été assignées en douaire ⁽²¹⁾. Le 3 octobre 1495 Antoine de Losse capitaine en a la charge. Le 8 février 1600 la justice de Moruscles devait être aliénée par le roi Henri IV en faveur de François de Pasquet seigneur de Savignac et de son oncle ⁽²²⁾. En 1602, c'est au tour du *chasteau* de Moruscles alors en *ruyne* d'être vendu avec sa *mothe*, ses *fossés*, ses *préclostures*, son ancien *estang* joignant la *mothe et montagne du dict chasteau* et son moulin à blé.

La motte de Moruscles, comme il ressort de notre analyse, n'eut aucune influence directe sur le réseau paroissial, contrairement à ses homologues placés dans le voisinage (Hautefort, Excideuil, Ségur) et de surcroît n'engendra aucune agglomération subordonnée. Sans doute son assise encaissée dans un méandre du Dalon ne s'y prêtait-elle pas. Génis, placé non loin bénéficiera de cette incompatibilité topographique. La motte de Moruscles, comme celle de Fialeix furent abandonnées probablement dès la fin du Moyen Age au profit de lieux plus adaptés aux exigences du temps et du renouveau économique de l'après guerre de cent ans. Génis prit alors le relais de Moruscles qui conservera néanmoins une valeur symbolique. C'est à *Genitz* qu'eut lieu en 1453 la prise de possession de la *chastellenie de Moruscles* par

18 DE COURCELLES: *Histoire des Pairs de France*, article de Boisseuilh, Paris, 1824, p. 12

19 DELPIT (Jules), confère note (5)

Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 89.

CUMOND (Marquise de), *Généalogie d'Hautefort*, Nîmes, 1898, p. 74.

20 HUET (P.), *Généalogie de La Faye*, Bergerac, 1900, p. 44, 45.

Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 694, E 716 (janvier 1453)

22 Bibl. nationale, t. 35, f 274. Confirmation du pape Calixte II de toutes les possessions territoriales du monastère de Tourtourac.

CURZON (Henri de), Documents et notes sur Moruscles, *B.S.H.A.P.*, t. 34, p. 123, 124.

Marguerite de Chauvigny veuve de Jean de Bretagne vicomte de Limoges. Fialeix (dont le rôle fut mineur) ne connut qu'un modeste prolongement dans la présence d'un simple repaire noble. Ces deux mottes castrales sont aujourd'hui fossilisées dans la végétation et mériteraient une attention toute particulière en raison du potentiel archéologique recélé.

Le castrum de Fialeix ou Felez :

La motte castrale de Fialeix se profile dans les écrits pour la première fois en 1120 avec sa chapelle relevant alors du monastère de Tourtoirac *capellam de castro Felicis* ⁽²³⁾. Elle fut érigée *in villa de Fellis* probablement entre l'an 1068 et 1120 dans une unité domaniale proche de la *villa Alpoi* et de l'église Sainte-Tric. Ce château sur motte est de nouveau cité en 1192. C'est en ce lieu, *apud castrum de Felez*, que fut établi un acte de Foucher del Teillots par lequel il devait céder à Pierre Bancharel *capellanus de Felez* deux sols de cens qui lui étaient dûs sur le *Podium de Conchis* ⁽²⁴⁾. Plusieurs composantes entraient dans le finage de ce castrum: un bois *in nemore Feletes* mentionné en 1183 lors d'une donation de Gui et Ademar *de Felicio* et qui provenait du démembrement de la forêt de Born, un étang *in stagno Felecenc juxta Born* attesté en 1185 et un moulin à blé mû par les eaux du Dalon que les textes situent à proximité du bois de Born en 1190 ⁽²⁵⁾.

Les Felez font leur apparition dans les textes entre les années 1068 et 1095. C'est au cours de cette période qu'*Andreas de Fellis* fit don à l'abbaye d'Uzerche de ses prétentions *in villa de Fellis* ⁽²⁶⁾. Ce lignage de *militis* fieffés se manifeste de nouveau lors de la fondation du monastère de Dalon en 1114. A cette occasion plusieurs membres de cette lignée cèdent leurs droits détenus sur le bois de Dalon *in nemore quod vulgo Dalonium nuncupatur*. Il s'agit d'Archambaud *de Felez* et de son frère Aymar, de Pierre *de Felez* et d'Aymeric *de Felez* qualifié de forestier du bois de Dalon *forestarii praedicti nemoris* ⁽²⁷⁾. En 1126, Archambaud et Pierre *de Felets* avec Gerald de Lastours sont présents lors d'un acte passé au château de Pompadour. Entre 1159 et 1169 c'est au tour d'Ademar *de Felez* et de son fils Gui de faire don au Dalon de ce qu'ils possédaient dans l'aulnaie de Dalon *in verna de Dalone* ⁽²⁸⁾. En 1183 et 1185 Gui *de Felez (de Felicio)* et son frère Ademar renouvellent ces gestes de générosité envers cette abbaye et se démunissent de leurs droits sur le bois et l'étang de Felez ⁽²⁹⁾. C'est à

23. Bibl. nationale, t.35, f°274 (1120).

24. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°19, f°73, (1192).

25. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°2, (1185), f°4, (1209), f°4 v° (1183).

26. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°19.

27. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°73 (1114).

28. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°73 (1159-1169). Cartulaire de Dalon, n°11.

29. Bibl. nationale, t.137, Feletz, f°2 (1185). Cartulaire de Dalon, n°81.

partir de 1209 qu'Archambaud, Gui et Adémar de Felez arborent désormais les qualité et titre de *militēs et domini de Felez*³⁰. En 1221, les *militēs* Archambaud de Felez et Gui son frère délaissent aux moines de Dalon le *molendinum de Salamac* et en 1230 se dépossèdent du *manse d'Ornhac* et de la *bordaria de chabanas*³¹. Après cette date les *Felez* semblent s'estomper du lieu. On les voit dès lors implantés dans la châtellenie de Saint-Yrieix où se profile en 1242 Gui de Felez qualifié de *donzellus*. Deux dépendants de ce lignage sont cités en 1247 comme étant respectivement chevalier et sergent de leur assise à Saint-Yrieix. Il s'agit de Bernard de Gallo de Felet miles et de Pierre de Solerio serviens de Felez³². En 1192, un Pierre de Feleto est qualifié de prévôt d'Ayen, (*prepositus d'Aent*). En 1260, les *Felez* évoluent alors dans l'orbite des seigneurs de Montignac tandis que la motte castrale de *Felez* semble avoir été confiée dès l'an 1247 à Bernard de Jan de Felez miles, représentant l'un des lignages les plus anciens de la forêt de Born avec les Born, del Burg, Génis³³. Il semble par ailleurs qu'au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle une branche collatérale des *Felez* originaire de Sainte-Trie se soit fixée à Génis et ait succédé aux de Génis. En juin 1275, les Felets en la personne de Pierre de Felets donzel et de ses fils Archambaud et Pierre détenaient des droits sur la dime de la laine et du lin dans la paroisse de *Boysseulh*.

Leur présence dans le bourg de Génis est attestée en 1313 et 1335. A ces dates sont en effet cités Eyceline et Géraud *La Faleysia* enfants du défunt *Hélie La Falecia domicellus* et neveux de Géraud de Boisseuilh (*de Buxolio*). Ce lignage s'est éteint, comme tant d'autres en Périgord, à la fin du Moyen Age, mais son nom a survécu en 1584 dans le *noble repaire de la Phallecie*. En 1603 Jean de la Faye se qualifiait de seigneur de *la Fallecie* lors de son acquisition de la justice de Génis³⁴.

Au XIV^e siècle le château de Felez implanté dans la paroisse de Sainte-Trie était détenu par les Hélie, (seigneur de Ségur en 1259 et de Pompadour en 1352-1353), dont l'un des ascendants en 1164 *Ademaro Heliae de Sejur* appartenait à la caste des *militēs castri* du vicomte de Limoges en garnison à Ségur. Avant 1365, Souveraine Hélie fille du seigneur de Pompadour et épouse du seigneur d'Escars Arnoul de Pérusse se dit alors *dame de Fellets*³⁵.

30. Bibl. nationale, f 137, Feletz, f°4, (1209). Cartulaire de Dalon, n°121.

31. Cartulaire de Dalon, n°136 (1221), n°461 (1230).

Bibl. nationale f 137, f°6 (1230)

32. d'HOZIER, t.5, p.36, note b.

Bibl. nationale, f 137, Feletz, f 7 (1192)

33. Cartulaire de Dalon, n°144 (1247).

34. HUET (Paul), *Genealogie de la Faye*, Bergerac, 1900

Arch. dép. Dordogne, 2E 1362-2, n° 4, (1584). Arch. dép. Pyr. Atlantiques, B1921 (1603)

35. MONTEGUT (M. de), *Cartulaire de l'abbaye de Vigéois en Limousin*, Limoges, 1907, ch.324, p.218.

SAINT-ALLAIS, t.IX, p.195.

En octobre 1506, le château de Fialeix est entre les mains des Pérusse qui en rendent l'hommage au vicomte de Limoges. En 1685, les Pérusse d'Escars en sont toujours les maîtres ³⁶⁾.

L'église de Génis:

Le peuplement de Génis s'est constitué autour d'une église dont la titulature Notre-Dame sous-entend une fondation intervenue entre le X^e et le XII^e siècles, période durant laquelle les historiens conviennent généralement de situer l'apparition des édifices religieux placés sous un tel vocable. La position de Génis bien engagée au sein de la forêt, en un endroit dominant, *al poi de Geniz* en 1185 conférait à cette communauté pionnière des objectifs essentiellement économiques. Génis, à la fin du XII^e siècle était parvenu à un tel degré d'influence que le lieu imposait à son voisinage immédiat, au sein même de la châtellenie de Moruscles dont il dépendait encore en 1453, son propre système de mesures *ad mensuram de Geniz* en 1177. Un lignage de *milites* fieffés résidait en ce lieu en 1188, précédant les *La Falacia*. Il nous est connu en la personne d'Audoïn *de Geniz* fils de Boson qui fit don aux moines de Dalon de la moitié du moulin du pont de Génis *molendino de ponte Geniensi* et d'un pré à *Fontem longum*. Le dernier représentant de cette lignée *Stephanus de Geniz de Turre* est cité en 1188 ³⁷⁾. Les Génis, à cette date, semblent donc avoir eu pour assise une tour comme le suggère le rattachement de cette structure à leur patronyme.

L'implantation des *milites* dans la forêt de Born:

Comme nous avons été amené à le constater, plusieurs *milites* fieffés s'installèrent dès le début du XII^e siècle au sein de la forêt de Born et lui dérobèrent quelques arpents de son sol afin d'y ériger leur repaire. C'est le cas en particulier des Born à Bellegarde, des *Jau* au *Puys la Jaute*, des *de Roca* à la Roque, des Robert à la Robertie, et des *del Burg*. Les trois premiers d'entre eux se sont juchés sur des points élevés contrôlant ainsi le chemin de crête reliant à travers bois Génis à Juillac, *posgia de Geniz vers Juillac* en 1470. Certains de ces *milites* préférèrent se fixer non loin d'un lieu humanisé dont ils empruntèrent le nom. Il s'agit des Génis et des Salagnac que l'on aperçoit à partir du dernier quart du XII^e siècle.

36

37.

Cartulaire de Dalon, n°23 (1190), n°294 (1185), n°13 (1177)
Bibl. nationale, t. 137, f° 8, (1188)

Cartulaire de Dalon, n°13, (1177); n° 23, (1190); n° 294, (1185)
MARQUETTE (Jean-Bernard), dans *Annales du Midi*

Les Born:

Les de Born sortent de l'ombre dans les années 1096-1103 lorsque Itier assiste à une donation de *Wido de Bré* en faveur de l'abbaye de Vigeois. Les Born, cependant, ne se profileront à l'orée de la forêt de Born qu'à partir de la fondation du monastère de Dalon en 1114. Ce lignage de *milites* fieffés fait une ascension fulgurante dans la hiérarchie féodale au cours du XII^e siècle et se voit propulsé grâce au turbulent troubadour Bertran de Born à la tête du *castrum* de *Autafort*, succédant ainsi aux Lastours. En 1212, Bertran de Born *dominus* d'Hautefort prête hommage au roi Philippe Auguste. Après l'accession des Born à la seigneurie châtelaine d'Hautefort leur repaire ancestral qu'il convient d'identifier au lieu rebaptisé Bellegarde fut relégué au second plan et rattaché au domaine d'Hautefort. En 1754, il ne subsiste plus de cet ancien repaire de *milites* que des vestiges décrits en ces termes *un vieux mauvais château à trois travées en ruine et courtilage appelé le château de Bellegarde appartenant au marquis d'Hautefort*. Les Born s'éteignent dans la seconde moitié du XIII^e siècle faute de descendance masculine. Marguerite de Born dernière représentante de ce lignage en sera l'héritière, mais sa succession entraînera sur une courte durée une coseigneurie éphémère. En effet, en 1290 et 1292 deux lignages scellent alors leurs actes en qualité de *dominus* d'Hautefort. Il s'agit, en 1290 de Géraud de *Fagia*, fils de Marguerite de Born et d'Aymar de la Faye *dominus* de Thenon qui céda en 1283 la justice à l'abbé de Dalon et en 1292 de *Gui de Luco domicelli et domini castris Bornis et Altoforti*. Si le château d'Hautefort ne connaît au début du siècle suivant qu'un seul maître en la personne du fils de Géraud, on ignore tout de la destinée du *castrum* de Born attesté en 1292, si ce n'est le prétendu *Gui del Luc* mentionné à cette date comme étant le maître du lieu⁽³⁸⁾.

Les Jau:

Les *de Jau* appartiennent à l'origine à la même strate sociale que les Born mais ne parviendront pas à se hisser au même rang. Il font leur apparition entre 1111 et 1124 lors d'une donation de *Gerald de Jau* et *Wido* son fils à l'abbaye de Vigeois à propos du *manse de La Fauria* placé dans le voisinage de cet établissement. Ce lignage de *milites* fieffés évolue en lisière orientale de la forêt de Born entre les années 1124-1164. A cette date, *Boson de Jau* et son père Géraud passèrent un acte devant l'*ecclesia* Saint-Jacques d'*Albischers*. (Eglise édifiée à une

38. Bibl. nationale, Fonds Périgord, t.35, f°273 (1114).
 MONTEGUT (M. de), *Cartulaire de l'abbaye de Vigeois en Limousin*, Limoges, 1907, p.68 (1096-1103).
 Bibl. nationale, Mss, Fonds Français, t.22421 (1292)

croisée de chemins en bordure de la voie publique conduisant de Génis à Pompadour). Leur repaire fut sans doute implanté sur cette éminence appelée *puy la Jaute* en 1497-1498 dans le voisinage du fief des Born et des de la Roque. Ce lignage était en possession de différents biens qui nous sont connus à l'occasion de leur donation au monastère de Dalon. Ils consistaient en des droits divers portant en 1198 sur le moulin et la forêt de Born, en 1203 sur la moitié du *manse de Videllac* dans la paroisse de Salagnac, en 1209 sur le *ribatge* de la terre des Essarts *ribatgium terre deus Eissarts ad stagnum de Born* (ce mas des Essarts situé proche de l'étang de Born, paroisse de Sainte-Trie ayant été rebaptisé en 1489 *tènement du Clos-Neuf*), en 1218 sur la dîme de la vigne de l'étang de Born *in decima vinea stagni de Born* et sur celle de la paroisse de Salagnac. En 1247, Bernard de Jau de Felez miles semble avoir occupé le *castrum de Felez* comme l'insinue le rattachement du lieu à son patronyme. A partir de cette date toute trace de ce lignage dans le voisinage semblent s'être définitivement estompée⁽³⁹⁾.

L'implantation des moines :

Les moines de Dalon se sont installés en lisière de la forêt de Born en 1114. Dans le sillage de ceux de Tourtoirac, leurs aînés qui les avaient devancés, ils contribuèrent activement à la mise en valeur de l'économie locale, étant directement concernés en raison de leur proximité géographique. A l'aube du XIII^e siècle les principaux moulins à blé installés sur les cours d'eau drainant la forêt de Born étaient en leurs mains. C'est par le biais de multiples donations que les moines de Dalon parvinrent à contrôler ce rouage essentiel de la vie économique rurale. Ils devaient, en effet, acquérir en 1120 - 1159 le moulin de *Rers* sis dans la paroisse de Salagnac appelé moulin de Sarazanas en 1448, 1535 et 1584, les moulins de Laurière avant 1179 et du pont de Génis en 1188 implantés dans la paroisse de Génis, le moulin de Salagnac en 1221, 1754. C'est aux moines de Dalon qu'incombaient par contre la construction de deux nouveaux moulins, celui de Dalon projeté en 1177, celui de Born en 1184. Le moulin de Born adossé à la chaussée de l'étang de Born, *Borg* en 1584, *Bord* en 1703, 1754, comprenait à cette dernière date deux meules tournantes à seigle⁽⁴⁰⁾.

39. MONTEGUT (M. de). *Cartulaire de l'abbaye de Vigeois en Limousin*, Limoges, 1907, p. 94 (1124-1164), (1111-1124).
 Cartulaire de Dalon, n°324 (1198), n°111 (1203), n°121 (1209), n°132 (1218), n°137 (1221), n°144 (1247).
40. Arch. dép. Dordogne, 2E 1362-2, n° 1 (1448), n° 4 (1584); 3C 34, n° 256, n° 257, n° 621, (1754).
 Bibl. nationale, t. 123, Born, f°17 v° (1114).
 Cartulaire de Dalon, n° 13, (1177).

Autres aspects du paysage forestier:

On pouvait dénombrer au XII^e siècle au coeur de la forêt un certain nombre de clairières de défrichement ouvertes par de petites communautés paysannes. Les textes les désignaient manse ou borderie, puis village au XV^e siècle. Seuls nous sont connus les manses *Al Chastan* donnait par *Gerald de Jau* sur le conseil de *Pierre de Salaniac* (XI^e-XII^e siècles), de *Vedegor* près du bois de Fialeix en 1183, de *la Bessa* en 1185, de *Bancharel* en 1192, de *Sarrazanas* en 1120-1159, de *Videllac* en 1203, de *Rupe* en 1221, d'*Ornhac* en 1230, *deu Burc* en 1233, 1535, les borderies de *Chabanas* en 1230, 1535, la Quintinie en 1273, de *Plane-Selve alias Vignerac* en 1535⁽⁴¹⁾.

Au milieu de cette étendue forestière miroitaient de nombreux étangs: ceux de Born, de Felez, de Dalon et de Salagnac mentionnés au XII^e siècle, le tang de Boussac, celui de Brussy et le stanchon proche des herbages de Bellegarde attestés au XV^e siècle. Ces plans d'eau jouèrent un rôle non négligeable dans l'économie locale. Ils représentaient, tout d'abord, un potentiel hydraulique permettant aux moulins à blé de fonctionner sans interruption, ils constituaient ensuite, une réserve à poissons appréciable, des *peycheries* selon le terme clairement spécifié pour *lestanchon* en 1497 - 1498, 1754.

Les communautés paysannes fixées au centre des clairières de défrichement s'adonnaient à une économie mixte, mi-céréalière où prédominait la culture du seigle et mi-pastorale. On pouvait observer également la présence de la vigne signalée non loin de l'étang de Born en 1221.

Le recul des espaces ensemenés et la progression des taillis:

La seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle constitue une période de régression sur le plan de l'occupation du sol. Tout au long de ces décennies de calamités et d'insécurité, l'emprise de l'homme sur le milieu naturel s'affaiblit et, au fur et à mesure que se rétractent les espaces humanisés, la nature reprend ses droits. On assiste, alors, à une désertion sensible de l'habitat qui s'avère dans certains cas irréversible et dans d'autres cas momentanée. En témoignent les manses de *Vedegor* (1183) et de *Videllac* (1203, 1535) sis dans la paroisse de Salagnac qui n'ont pas laissé la moindre

41. Bibl. nationale, t. 137, Feletz, f°2 (1233), f° 6 (1230), f° 73 (1192)
Cartulaire de Dalon, n° 51, (1192), n° 111 (1203), n° 200 (1163), n° 461 (1230)
B.S.L.A. de la Corrèze, Tulle, 1890, p. 382.
COURCELLES (Chevalier de), *Histoire des Pairs de France*, article de Boisseuilh, t.11, p.7.
En mars 1273, Gui de Boisseuilh donzel et Géraud de Boisseuilh miles son oncle devaient acquiescer des rentes sur la borderie de la Quintinie.

empreinte dans la microtoponymie, le mas des Eissarts (1209) dans la paroisse de Sainte-Trie, au nom évocateur, et celui de *Plane-Selve* qui furent après leur tombée en friche repris en main et rebaptisés respectivement *le tènement de Clos-Neuf* en 1489 et Vignerac en 1535⁴²⁾.

Le renouveau économique de l'après guerre de Cent Ans:

L'après guerre de Cent Ans se caractérise par une exploitation intense des anciens finages et par l'ouverture de nouvelles clairières en des zones marginales. Ces multiples défrichements eurent un double objectif : libérer des espaces afin de les reconverter en terre de culture, utiliser le bois en vue de la reconstruction de l'habitat. Ce phénomène que l'on observe sur l'ensemble de la province ira même jusqu'à outrepasser le cadre de la légalité entraînant de la sorte le 4 juillet 1498 l'intervention de l'autorité vicomtale. L'enquête menée par les représentants du vicomte nous informe de l'ampleur de ces délits forestiers et nous relate en ces termes que les tenanciers des villages riverains *se sont intruz et mys dedans les dictes forestz de Born et de Plainhe et icelles ont deppopulé grandement ... en plusieurs pars et divers quartiers jusques a la estimacion de trois mille journaux de beufz ou plus et en ont enporté et ravys les arbres de la dicte forest et de présent le laborent*. Comme le démontre l'évaluation de la surface qui lui a été soustraite, la forêt de Born a été manifestement soumise à un mouvement de grande ampleur.

Les temps modernes et contemporains:

A l'aube des temps modernes, les finages des diverses unités domaniales implantées dans ce massif s'étaient rejoints et se confinaient.

A partir du XVI^e siècle s'instaure et se développe en différents endroits (Savignac, Forge de Bord, ...) une activité métallurgique intense sans rapport avec l'activité artisanale traditionnelle du forgeron de village de jadis⁴³⁾. Au *faure de Savinhac* mentionné en 1497 succède, par exemple, une entreprise plus ambitieuse dotée de nouvelles techniques qui se maintiendra jusqu'au XX^e siècle⁴⁴⁾. Comme ces forges étaient grosses consommatrices de combustibles, il devait découler de cette activité proto-industrielle une surexploitation de la forêt entraînant une dégradation progressive du massif et faisant reculer en divers secteurs ses limites.

42. Cartulaire de Delon, n°200 (1183), n°111 (1203), n°121 (1209).

voir B. S. S. H. A. de la Corrèze, Brive, 2e livraison, 1934, p.136.

43. LAMY (Yvon), *Hommes de fer en Périgord au XIXe siècle*, Lyon, Edition la Manufacture, 1987, p.36, 37.

44. Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E730, P°37 v°, (1497).

La forêt de Born connaîtra une dernière implantation de grande envergure: la Cité sanitaire de Clairvivre construite entre les années 1930 et 1933 ⁽⁴⁵⁾.

Le démembrement de la forêt:

Trois petites unités forestières se constituèrent au sein de l'ancienne forêt de Born lors de l'apparition de nouvelles juridictions engendrées par le démembrement de la seigneurie châtelaine de Moruscles. Il s'agit, tout d'abord, de *la forest de las Beyssas* dans la paroisse de Génis, liée sans doute à l'installation du prieuré de Cornut et dont les confins en 1470 *buto foreste vocate de las Boyssas* joignaient la forêt de Born, la Roche *appelée la Rocho Vigoroux* et l'*itinere* conduisant de Génis à Ségur. Il en est ensuite de la forêt de la Faye et de celle de Génis qui s'inscrira plus tard dans *la juridiction de Genitz* (1498). En 1543 - 1545, la forêt de Génis fut mise en ferme par le vicomte de Limoges; elle devait à nouveau être affermée en 1583 avec celle de Born et de Plaigne ⁽⁴⁶⁾. En 1598 un accord concernant les droits d'usage dans les forêts de Génis et de Faye devait être conclu ⁽⁴⁷⁾.

En 1453, le vicomte de Limoges devait faire don à Jean de la Roye de la paroisse de Saint-Mesmin des entrages dans les forêts de Born et de Plaigne moyennant une redevance de 30 sols et 1 sextier d'avoine par an ⁽⁴⁸⁾.

Le visage de la forêt de Born à la fin du Moyen Age:

La grande enquête, que devait entraîner le comportement abusif des riverains responsables après la guerre de Cent ans de défrichements illicites et du vagabondage de leurs animaux (*bestial: beufz et vaches*), se montre aujourd'hui des plus opportunes. Elle autorise, en effet, une restitution des différentes composantes de la forêt de Born à la fin du Moyen Age. Elle permet, selon la *veue et terregarde* proposée en 1497-1498, de connaître les appellations des différents ruisseaux qui drainaient la forêt, les chemins qui la parcouraient, l'essentiel de l'habitat paysan qui s'y trouvait implanté. Aussi nous a-t-il paru utile d'incorporer dans ce propos cette somme d'informations ainsi léguée. Les ruisseaux étaient les suivants: *le rieu de Porte Eytape, lo Charrier*, les rieu-seu de *Nogeyrol, de Fondamer, de Lestanchon, de Torsac, le rieu-seu qui tombe de la fon de Born dedans le rieu appelé lo Charrier, la*

45 MOREAU (Pierre), *La Cité de Clairvivre à Salagnac*, T.E.R. de maîtrise, univ. Michel de Montaigne, Bordeaux III, 1993.

46 Arch. dép. Pyr. Atlantiques, B1876 (1583), B1812 (1543-1545), B1890 (1584) 1584, Vente de la forêt de Plaigne, dans la juridiction de Moruscles, à Rigaud du Mas sieur de Payzac.

47 Arch. dép. Pyr. Atlantiques, B1909 (1598)

48 Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E716 (janvier 1453)

fontayne d'où coule un petit rieu qui tombe dans lestant de Born . L'écheveau des chemins publics et des sentiers drainant l'économie de cette forêt étaient alors: le *grant chemyn de Genitz à Pompadour*, de *Genitz à Ségur* (1470), le *grant chemyn public* appelé *posge*, (*posgia* en 1470, *iter* en 1410) de *Genitz à Julhac*, le *chemyn de Cornutz à Saint Meymyn*, le *chemyn public de Saint Meymyn à Pompadour*, le *chemyn de l'église de Saint Meymyn au village de Lacoste*, la *posge* *deux Bischiers à Saint Meymyn*, le *chemyn de Nepol à Julhac*, le *chemyn de la Claustre à la Vourie*, le *chemyn de Vaux vers la forest de Born*, le *chemyn public du gué de Sallanhac vers lesglise de Sainte-Trie et le Dalon* en 1448, le *chemyn public de la Robertie vers lestant de Born*, l'*itinere* allant du lieu de *Rouveyrol* vers l'église de *Sallanhac* (1470), l'*itinere* allant du lieu *deu Champs* vers la *posgiam* de *Juillac* (1470). Les habitats et unités d'exploitation étaient les suivants: Les villages, (*villaiges*, *vilagium*, *mansos*, *mas*) de *Boussac*, de *Brussi*, *des Champs*, de *Chantacort* (1410), *de la Claustre*, *de la Fon*, *de la Forest*, *de la Vau* et *de la Pradelie* (1470), *de la Vourie*, *du Four*, *de Montchabrol* (1410), *de Nepoul*, *de la Quintinie*, *de la Robbertie*, *de Roveyrol*, *de la Roye*, *de Sodenas* (1410), *de Senas*, *deu Granolhier* (1410), *deu Charves* (1410), le *bourg* (*burgum*) *Dal Bichier* (1410), les lieux appelés *lo Roveyrol de Senas*, *la Via roye* (*ou rege*), *le territoire de las Broelas*, *le claux en champfront* appelé *de las Broellas*. Dans cette forêt sont signalés à la même date des près comme celui *de langles*, des friches et terres cultivées, *champfret* et *laborage*, *terre laborée*, *terre saumée davoine*, des enclos et structures diverses telles que *la clausure du pré*, *la chabane* ou *parc des porceaulx*, *le louc dung barradis*. En outre, se trouvent mentionnés *le louc dung plaitz*, *le feytal de la Montanhe*, *la croix de carrefour* dite en 1410 *crucem deu Granolhier*, *le brutalh*, *le bosc Feymer*, *le boys de Brusi*.

En guise de conclusion:

En dépit des innombrables coups de hache et de houe portés par des générations successives de pionniers, entre l'an mil et le milieu du XIII^e siècle, malgré une transformation sensible du paysage consécutive à l'implantation d'îlots de peuplement et à la réduction des étendues incultes, la forêt de Born parvint, néanmoins, à sauvegarder son intégrité jusqu'à la fin du Moyen Age époque durant laquelle elle était encore considérée par les agents domaniaux du vicomte comme une haute futaie *grande et ample*. Tout semble basculer, cependant, au seuil des temps modernes, alors que se profilent les exigences d'une industrie métallurgique à ses balbutiements et qu'apparaît la nécessité impérieuse d'ouvrir de nouvelles clairières. La forêt de Born, comme nous l'avons pressenti, eut à subir de multiples atteintes, l'une sur le flanc oriental appelé forêt de Génis au début du XVI^e siècle, l'autre dans sa partie septentrionale désignée à la fin du XV^e siècle *la petite forest de*

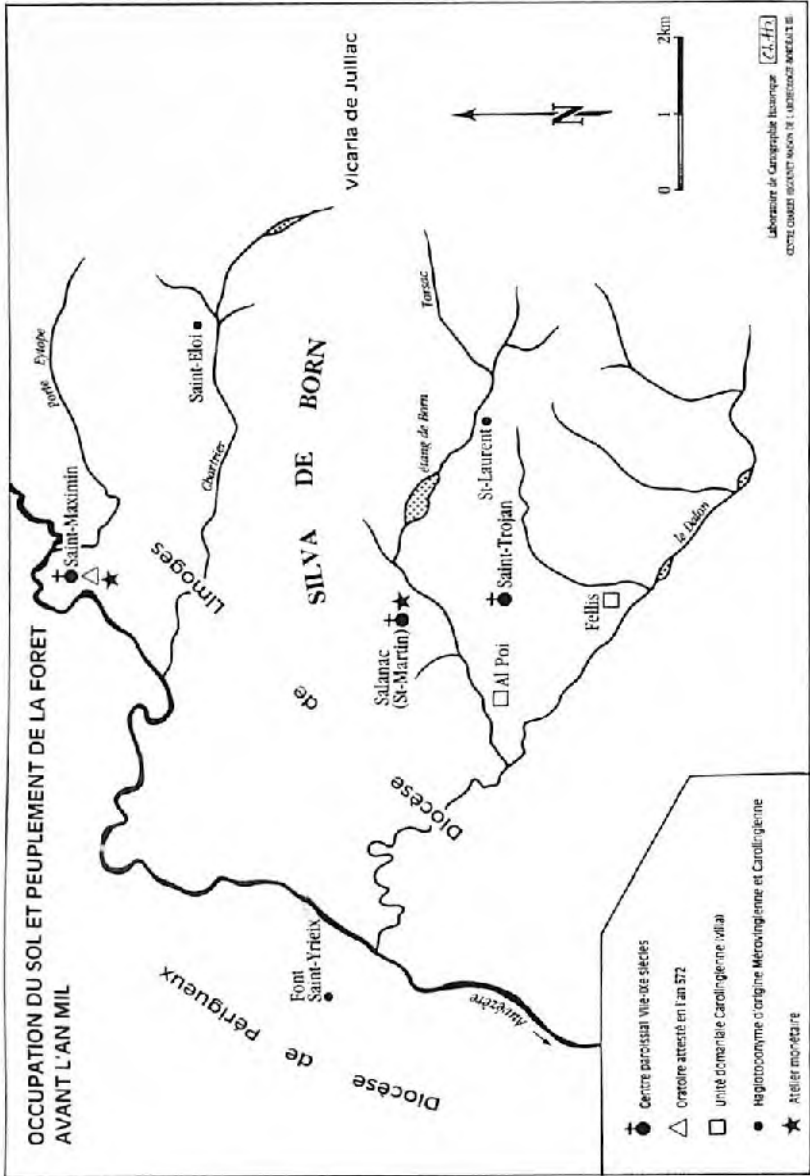
Born. La carte IGN, au 1:25000e, en témoigne en faisant apparaître de manière très nette des zones déchiquetées où seuls ont survécu quelques lambeaux dégénérés en taillis ou en broussailles. L'ancienne forêt de Born se réduit actuellement à cet espace relativement restreint pris en charge par l'Office national des forêts sous l'intitulé forêt domaniale de Born. Elle s'étend somme toute entre le rieu *lo Charrier* et celui de Torsac alimentant l'étang de Born et englobe l'espace forestier appelé *forest basse* sur le plan de la forêt de Born dressé en 1626⁽⁴⁹⁾.

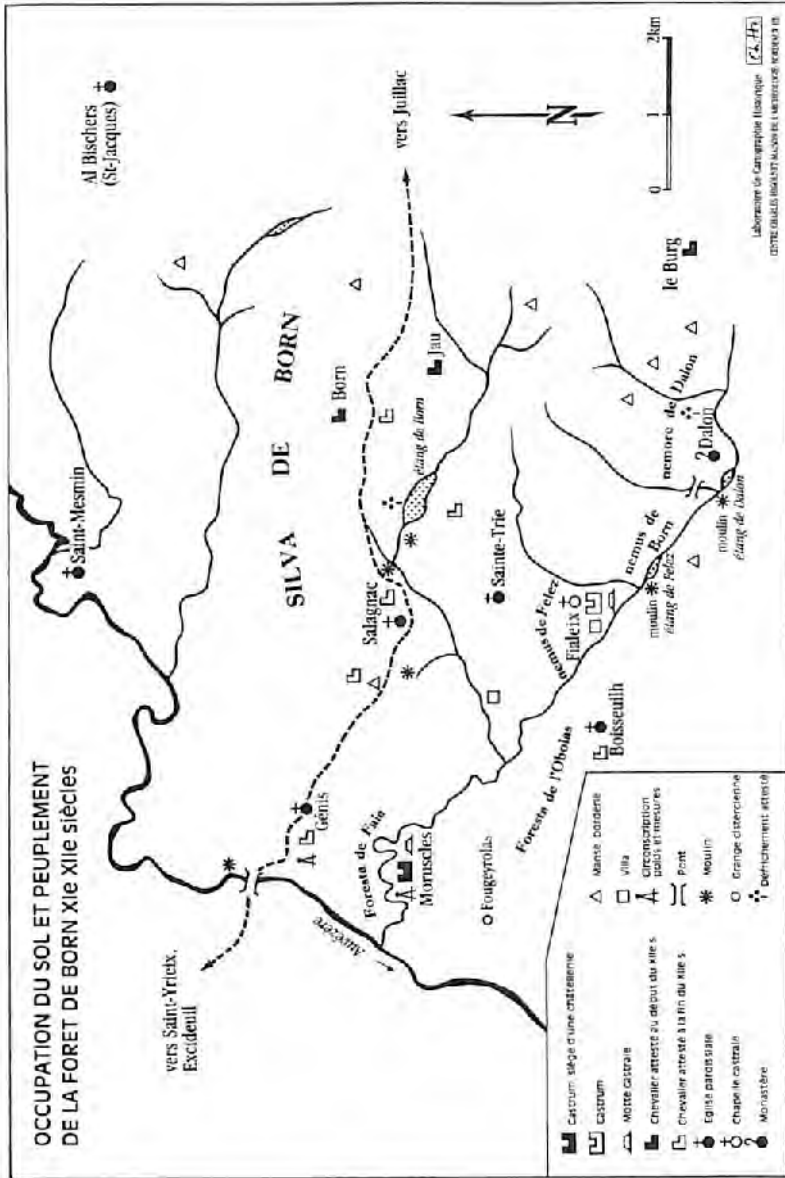
Au terme de ce périple en forêt de Born émerge une figure de proue, celle du châtelain troubadour d'Hautefort issu d'une lignée de *milites* fieffés dont la destinée fut étroitement liée aux pulsations de cette forêt au point d'en adopter le nom pour patronyme. C'est au coeur de cette solitude sylvestre que naquit Bertran de Born (v. 1140-1215) et c'est à l'orée de cette forêt et au crépuscule de sa vie qu'il revêtit la bure cistercienne⁽⁵⁰⁾.

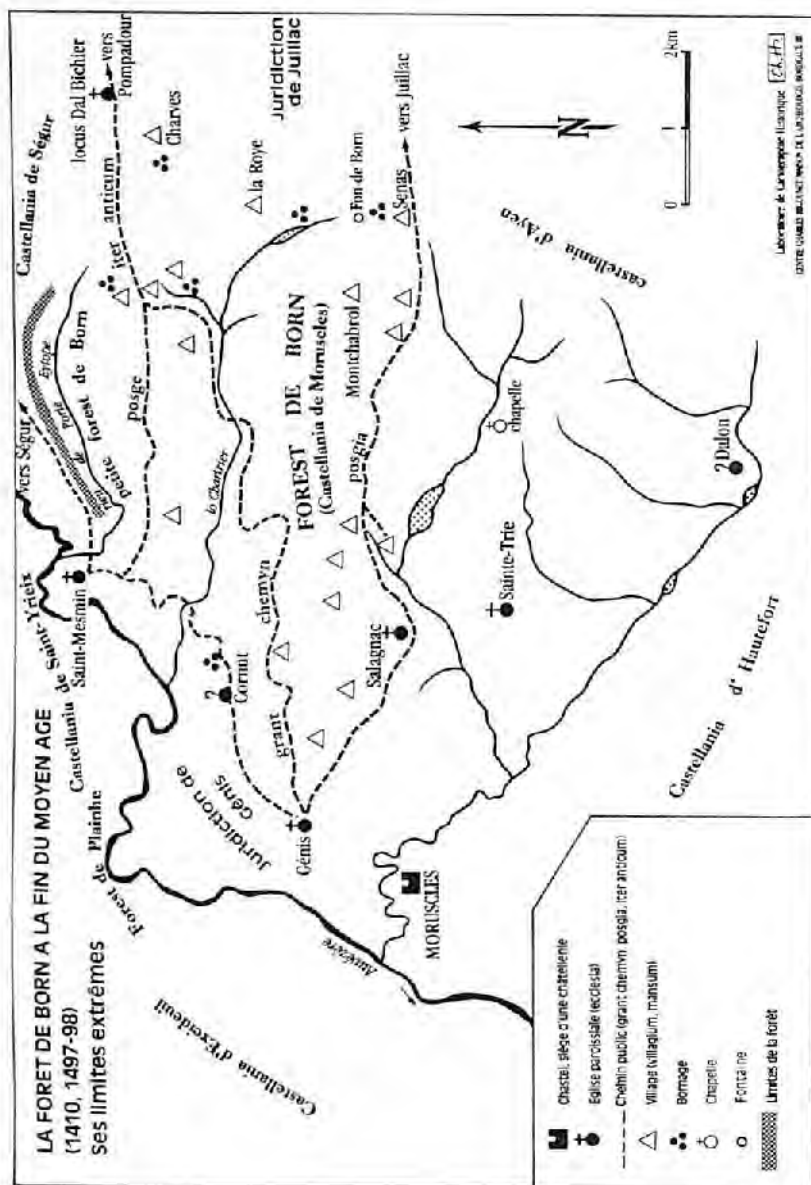
B.F.

49. Arch. dép. du Maine et Loire, 30J, liasse 35, n°16 (1626)

50. HIGOUNET (Charles), Bertran de Born, dans *Cent portraits périgourdins*, Fanlac, 1980.
GOUIRAN (Gérard), *L'Amour et la guerre - L'oeuvre de Bertran de Born*, 1985, Publications Université de Provence.









En lisière de forêt de Born.



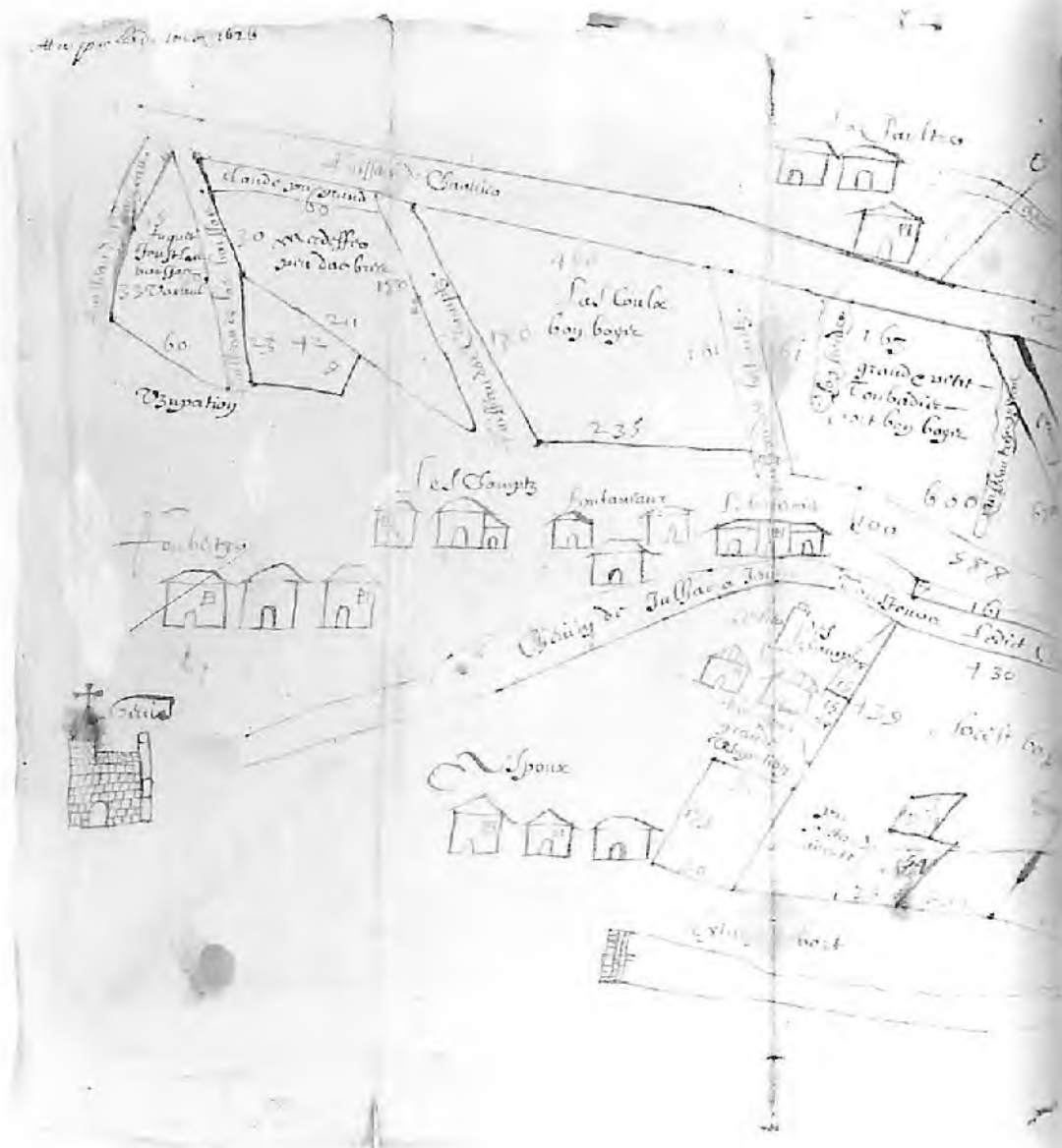
Motte castrale de Felez (Fialeix, commune Sainte-Trie, versant septentrional).



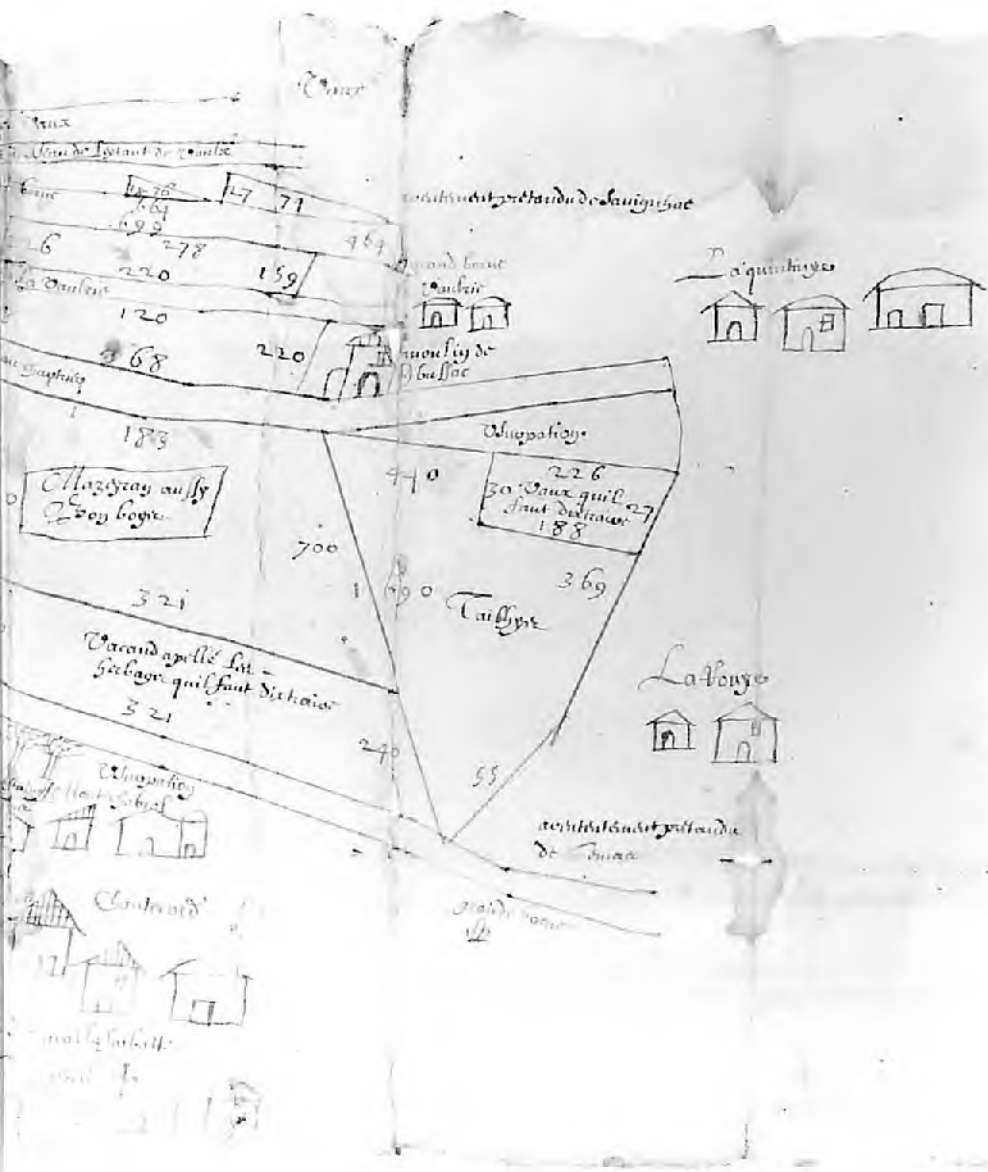
Représentation graphique des types de bornage en forêt vicomtale (boyne nouvelle et vielhe d'après le plan de la forêt vicomtale de Nontron dressé à la fin du Moyen Age).



*De gauche à droite:
le colonel Pierre Garrigou Grandchamp et le père Pierre Pommarède en forêt
de Bom près de la motte castrale de Felez (mai 1994).*



Plan de la forêt de Born dressé en 1626 (Archives départementales du Maine et Loire, 30 J, liasse 35, n° 16).





*L'étang de Born au début du siècle
(carte postale aimablement communiquée par le père Pommarède).*



*Le site de Moruscles au début du siècle
(carte postale inédite. Collection P. Pommarède).*



*Le moulin à blé du pont de Génis au début du siècle
(carte postale inédite. Collection P. Pommarède).*

Les hommes à Milhac-de-Nontron du XII^e au XV^e siècle

par Louis GRILLON

Dans son livre sur Milhac-de-Nontron, Marc CHASSAING écrivait : Les familles importantes aux XIII^e et XIV^e siècles auraient été les Clarol de la Glaudie, les Milhac de la Jaunie, les Magnac, les La Marthonie, les Maulmont. Mais l'histoire de Milhac au Moyen-Age reste à écrire. Le sera t'elle jamais ?¹⁾ Mon dessein n'est point d'écrire cette histoire, mais seulement, à partir de documents inédits pour la plupart, de montrer qu'elle serait possible et souvent jusque dans le plus petit détail.

Les sources

La première est connue sous le nom de Censier de Clarol. L'original parchemin est conservé aux Archives départementales des Pyrénées-

1. M. CHASSAING, Milhac-de-Nontron, Bergerac, 1962, p. 11, citait implicitement R. de LAUGARDIERE, *Essais topographiques..... sur l'arrondissement de Nontron*, in SHAP, t.II sq. La commune de Milhac est étudiée dans le tome X sq. Bien que l'auteur ne semble avoir connu que les copies du fond DOAT notre étude ne prétend pas remplacer la sienne mais la corriger en certains points et la compléter sur d'autres. M. CHASSAING a seulement utilisé des documents de la période révolutionnaire et post-révolutionnaire.

nées Atlantiques.¹² Il n'est pas daté mais il est attribué à la fin du douzième siècle et, plus précisément, aux alentours de 1185.¹³ Il est loin d'être inédit. P. RAYMOND, archiviste à Pau, en a dressé une première copie parue dans les Archives historiques de la Gironde avec, en bas de page, quelques identifications de toponymes mais son travail n'est pas exempt d'erreur.¹⁴ Un de ses successeurs, L. FLOIRAC, fit à son tour une copie à l'intention de Camille CHABANEAU qui la donna au Bulletin de notre Société en compagnie de deux autres censiers de la même région dont il projetait l'étude philologique.¹⁵ Celui-ci, au lieu d'éditer une copie qui respectât la numérotation des lignes de l'original, préféra numéroter celles de sa propre édition imprimée ce qui rend malaisée la comparaison entre les deux textes. Dans une troisième copie, C. BRUNEL devait pallier cet inconvénient.¹⁶ Le premier de ces travaux est à mettre délibérément de côté : les deux autres présentent chacun leur avantage : C. CHABANEAU, en sa qualité de nontronnais, était à l'aise parmi toponymes et patronymes du crû ; en outre il a partagé sa copie en alinéas traduisant ainsi sa propre compréhension du texte et en permettant une utilisation aisée. C. BRUNEL dut avouer qu'il eut connaissance de la copie de CHABANEAU seulement après la parution de la sienne et il dut redresser, en la prenant en compte, une partie des erreurs qu'il avait précédemment commises.¹⁷ Mais sa connaissance étendue des chartes en provençal ancien lui permit de rédiger un glossaire précieux. En tout état de cause la sagesse consiste à utiliser l'une et l'autre copie pour tirer partie de ce document intéressant.

Malgré ces travaux érudits l'étude en demeure malaisée. Son compilateur a manifestement utilisé des actes antérieurs puisqu'il cite ici ou là les lieux où ils furent passés et leurs témoins ; il fait en outre allusion à des accords familiaux préalables. Son texte est écrit d'une seule traite, sans division aucune, ce qui ne permet pas toujours de définir si l'acte étudié concerne seulement les quelques lignes précédentes ou d'autres au-delà. Si l'on ajoute les gaucheries d'expression, les imprécisions de ponctuation, de graphie ou de syntaxe, l'emploi aussi d'apax dont le sens est à deviner par le contexte, il faut avouer que ce document, clair pour les gens de la région et de l'époque, est pour nous souvent obscur et donc sujet à hypothèses. Malgré cela- ou plutôt à cause de cela- il mérite notre étude patiente et attentive. Il est, en effet, le plus ancien texte en provençal ancien concernant notre

2. A.D.64 : E 747. Cette pièce inaugure la série des chartes de la famille de Magnac, liasses versées d'abord aux archives de la vicomté de Limoges et ayant subi le sort de celles-ci par la suite.
3. C'est l'avis de C. BRUNEL que nous allons retrouver et qui se basait entr'autres sur des critères internes de langue et d'écriture.
4. *Archives historiques de la Gironde*, t. X (1868), n° CCLXV, p. 594. C. BRUNEL a fait remarquer que cette édition était défigurée par sa transposition en dialecte gascon ; les erreurs d'identification de toponymes sont excusables chez un étranger à la région.
5. SHAP, t. X (1863), p. 154. *Trois chartes limousines concernant le Nontronnais*.
6. C. BRUNEL, *Les plus anciennes chartes en langue provençale*. Paris, 1926. n° 225, p. 213.
7. C. BRUNEL, *Additions et corrections...* Paris, 1952.

pays; il en est surtout l'unique avant le treizième siècle. A ce titre, il serait déjà irremplaçable. Il l'est plus encore parceque, seul, il nous permet d'étudier en détail l'étendue et la qualité d'un petit domaine seigneurial du nord de la Dordogne pour la période intéressée.

Les autres sources consultées sont les chartes des familles de MAGNAC et PAUTE conservées dans le dépôt susdit. Une aide financière du CNRS m'a jadis permis d'en analyser un grand nombre.⁸⁾ Elles seront seules utilisées dans le présent essai, étant bien entendu qu'il en reste encore beaucoup à compiler. Parmi ces actes, en ce qui regarde le seul Milhac, les plus importantes sont trois chartes ayant pour objet un partage de biens entre frères daté de 1254 et surtout deux censiers de Magnac, le premier attribué au début du treizième siècle; le second dont la rédaction a commencé le 23 juin 1344 offre une liste extrêmement détaillée de tenanciers et de leurs redevances.⁹⁾ Afin d'y renvoyer utilement, je les indiquerai par Ma 1 et Ma 2 dans les notes; le censier de Clarol sera indiqué par un C.

Le cadre

La paroisse de Milhac appartenait à l'archiprêtré de Nontron et au diocèse de Limoges; elle faisait partie de la vicomté du même nom.

On ne connaît rien de cet *Aemilius* probable qui a donné son nom à sa *villa* et plus tard au village. On sait, en revanche, que l'église paroissiale fut dédiée de bonne heure à saint Martin de Tours. Milhac possédait en outre un autre établissement religieux avec une église aujourd'hui disparue qui se trouvait dans le hameau de Saint-Amant comprenant alors maisons, cultures et moulin¹⁰⁾.

Au lieu dit la Malletie existait une maladrerie disparue elle aussi et désignée dans les textes sous le nom d'*infirmaria*. Peut-être fut-elle, à l'origine, de fondation seigneuriale mais je remarque qu'elle ne figure aucunement parmi les legs faits par les seigneurs de Milhac dans leurs testaments respectifs à de nombreux autres hôpitaux. Elle devait déjà dépendre de quelque ordre hospitalier comme elle le fera plus tard de l'ordre de Saint Lazare et du Mont Carmel. A cette époque on connaît seulement le nom d'un lépreux, Pierre, qui rendait hommage en 1314 à Itier de Magnac¹¹⁾.

L'abbaye cistercienne de Dalon possédait une grange à Chantres; on connaît le nom d'un maître de grange, frère Gui, en 1325. L'abbé et

8. A.D. 64, de E 747 à 766 au moins, ce sont plus de 200 documents lus, résumés et parfois entièrement copiés. Dans ce chartrier on peut voir le Nontronnais vivre deux siècles durant: il est regrettable que ces archives n'aient jamais pu réintégrer la Dordogne où leur étude serait plus commode.

9. A.D. 64, E 748, parchemin occitan de 56 lignes et E 763 cahier papier latin de 36 pages.

10. C : «*e la ecclesia de S. Amant e la reouzaiges e los boccs e li prat et li mall et li ort e las vinas*».

11. Ma2, p. 13 et 15 : *vinea et terra de la infirmaria, pratum de la infirmaria*. Pour Pierre le lépreux cf. Laugaillère, *op. cit.*

le monastère étaient tenus au versement de deux sous d'achapte. Cette grange monastique possédait sa chapelle encore debout de nos jours et a, de ce fait, été souvent qualifiée de prieuré ⁽¹²⁾.

J'incline à penser que l'abbaye cistercienne de Boschaud sur la paroisse voisine, Villars, avait tenté elle aussi d'établir une grange sur Milhac au lieu dit Marazols ou Mazeros (Mazerou) mais les statuts de leur ordre interdisant une certaine proximité de granges appartenant à des abbayes différentes, Boschaud aurait cédé le pas à Dalon plus importante et par elle-même et par sa filiation. Quoiqu'il en soit on trouve de bonne heure une borie appartenant à Boschaud et pour laquelle cette abbaye avait une achapte à verser elle aussi. ⁽¹³⁾.

Quant à l'abbaye de Peyrouse, cistercienne elle aussi, sise sur Saint-Saud et proche à la fois de la grange de Chantres et de l'abbaye de Boschaud, elle fit quelques acquisitions sur Milhac et y créa une grange; elle partageait des droits avec les Milhacois sur la forêt de Beynac ⁽¹⁴⁾.

L'abbaye des dominicains de Saint-Pardoux fondée en 1292 par les Maumont, exécuteurs testamentaires de la vicomtesse Marguerite, eut à Milhac un domaine important. Je le trouve mentionné sous le nom de **grangia Sancti Pardulphi** en 1334. Il se trouvait au lieu dit la Fosse qui plus tard s'appela le Soulier du nom de la famille de ses tenanciers. On connaît quelques actes isolés des XIII^e et XIV^e siècles concernant les biens des religieuses ⁽¹⁵⁾.

- 12.. L. GRILLON, *Le domaine et la vie économique de l'abbaye cistercienne N.D. de Dalon*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Bordeaux, p. 95-98. Ce travail ignorait alors les détails susdits. Il signalait une seule donation faite par un membre d'une famille de Born connue dans la région. Cf. A.D. 64. E 760 ; Ma 2, p.35 : **abbas de Dalon et conventus 2 sols de acapte de manso de Chantretz**. Cf. A.D. E 760 et de LAUGARDIERE, *op. cit.* à la date de 1325.
13. L. GRILLON, *Histoire de l'abbaye de Boschaud*. Ce travail ignorait le censier de Clarot et le chartrier de Magnac : « *e an en mais de feu la tersa part de la borderia de Marazols que li Bon Ome de Boschal tenen deus et deven en li Bon Ome 18 d. de ces portat a Milac a la st Thomas* » et Ma 2, p.19 : **in manso de Mazeros 2 sols in festo sancti Thomae ; et abbas et conventus de Boscocavo tenent de nobis dictum mansum in feodum**.
14. Ma 2, p. 15 et 17. Cuneusement il y est question du **conventus beati Jacobi de Petrosa**. Rappelons qu'une fontaine y porte encore le nom de saint Jacques. Existe-t'il un rapport avec le passage de jacquaires? En tout cas ce patronage frappait suffisamment l'imagination pour supplanter parfois celui de N.Dame. Cf. L. Grillon, *Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre*, SHAP, t.LXXXII, p.138-148 et 186-204 ; il est évident que la plupart des différends évoqués provenaient de la proximité des deux abbayes, de leurs granges et de celle de Dalon. Si l'on voit peu paraître dans les actes l'abbé de Dalon, trop éloigné, en revanche ceux de Boschaud et de Peyrouse sont souvent requis pour assurer le témoignage d'une autorité morale et apposer leur sceau authentifiant les documents. Cf. aussi Laugardière, *op. cit.*, p.399, **grangia quae vocatur Croza et tenentis quibus utuntur vel usi sunt usque ad hanc diem habitatores fratres in dicta grangia** ; suit une liste des possessions de Peyrouse sur la paroisse.
15. A.D. 24 / 64 H 1, *Répertoire de tous les biens et droits..... de Saint-Pardoux*, P. 504, 507, 509, 510, 564, 570. Le religieux dominicain qui fit en 1690 l'inventaire des biens du couvent avait en mains une reconnaissance du XIV^e siècle mais surtout des arpentements de 1630 et 1660 qui donnent des confronts extrêmement détaillés du domaine. A cette époque il contenait 418 journaux trois quarts et un escat.

Pour être complet il faut ajouter que le prieuré limousin d'Altavaux avait aussi quelques droits sur Milhac. Il en était de même de la commanderie de Puymartin ^(15 bis).

Les Clarol et les Maumont

Les Clarol sont peu connus en dehors de leur censier. On relève bien dans celui-ci un Aimeri de Clarol distinct de ceux qui font dresser l'inventaire de leurs biens, rentes et droits divers⁽¹⁶⁾. De l'ascendance de ceux-ci on connaît un seul nom certain, celui de leur oncle maternel, Hélié de Maumont, de Châlus.

Il existe un lieudit Maumont sur la commune de Milhac. A son propos R. de LAUGARDIERE a repris à son compte l'histoire d'un paysan tirant son nom de cette terre qui aurait été anobli en 1150 par Eble de VENTADOUR et serait devenu la souche de cette famille⁽¹⁷⁾. Gardons cette histoire pour sa beauté ; elle serait une exception en face de celle de tant de maisons nobles faisant remonter leur origine à je ne sais quel héros antique quand ce n'est pas à quelque personnage mythique. Quoiqu'il en soit nos Maumont auraient déserté Milhac pour devenir **milites** de Châlus où ils devinrent puissants. Ils possédaient un château et de nombreux biens tant dans le bourg que sur les paroisses avoisinantes⁽¹⁸⁾. Certains toutefois gardèrent des biens sur Milhac.

Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que les Clarol de Milhac avaient réclamé à leur oncle maternel Hélié de Maumont, alors atteint de maladie mortelle, le partage de la frairesche que celui-ci avait avec sa soeur, leur mère, ni de savoir qu'une partie de ces biens avait largement débordé la paroisse de Milhac⁽¹⁹⁾. Cette part de leur héritage maternel comprenait en effet le huitième de la dime de Saint-Priest, le manse de las Bordas à Firbeix, une partie des vignes de Born, le manse del Poi à Pansols, le manse au Lonc de Bria à Champagnac-la-Rivière, le ténement aux Chavassols du manse del Mercat à Châlus ainsi qu'une partie du pascher de la forêt de Beynac alors plus étendue que de nos jours et qui a donné son nom à un lieudit de Saint-Saud.

15 bis. Ma 2, p. 16 : *Predicti homines de Sancto Amando et de la Pueya debent 29 sols de acaptamento hospitali* (illisible)... in mutationibus maioris magistri ; chaque foyer doit solidairement annuellement au précepteur de *Podio Marii* 4 modures d'avoine et une geline. Pour Altavaux, Ma 2, p. 35.

16. Est-ce d'ailleurs leur nom exact ? Clarol est traduit **Clarolium** en latin, Clareuilh en français. de Leugardiere, *op. cit.*, p. 150.

18. Ce château est appelé Châlus-Maumont pour le distinguer de celui de Châlus-Chabrol. Sur les Maumont voir SHAP, I, VII, p. 150, donations à Peyrouse en 1254 et 1261. Le censier mentionne encore un P. de Maumont de Bruzac. Cf. aussi une Ayna de Maumont en Ma 2, p. 5 et en Ma 1, l. 41, un Bernard de Maumont qui tenait à fief de l'ier de Magnac des biens à Magnac même.

19. « *Aiso la reconosc He. de Malmont lor oncles eu mal de que murit quant il lo rasoneren de la frairescha lor maire que devian aver et il comendet que aguessen aiso en pat.* »

L'autre partie de leurs possessions devait donc provenir du côté paternel. Il paraît bien que leur domaine familial était le manse de las Chesas qui se trouvait en plein cœur de Milhac. Le texte qui le décrit montre assez clairement qu'il s'agissait de leur chap-manse, de leur réserve seigneuriale : *« e es lor lo mas de las chesas de Milac en alo et en domengadura et sei una partida deu bore de Milac e es chap de lor terra e lor estatga ... et es lor gaanaderia e no i deu om re tener si ortals et mainamens o feus non es... E aquest mas de las Chesas te de la una part de la uitsa de leggleiga doschaque en la via qui vai ves lo Deves et de lautra part doschaque en la via qui vai ves la Salvania et vai doschaque a la font deu Colomber »*. Les Clarol se disaient patrons de l'église de Milhac et des terres attenantes, percevaient une partie de la dîme de la paroisse et tiraient des revenus variés sur un nombre important de maisons et de terres diverses : jardins, prés, orts etc... dont le censier nous livre la liste complète et détaillée ainsi que celle de leurs tenanciers ou occupants.⁽²⁰⁾ Un autre domaine familial pourrait bien avoir été celui de la Poya (la Pouyade) ainsique le hameau de Saint-Amant toujours sur la paroisse.⁽²¹⁾ Aux paroisses déjà citées il faut encore ajouter celles d'Abjat, de Saint-Martin-de-Freyssengeas et de Villars que mentionne leur censier. Les Clarol partageaient en outre certains droits avec des parsoniers comme, par exemple, sur la borderie de la Charreira et ses deux voisines, la borderie de Marazols, la Barrilaria, le Senegondia et ses voisines ainsique sur les terres apses sises entre le Defès, Beynac et la Jaunie. Ils tenaient à fief des terres notamment celles de la mouvance de En W. de SARNAC, de En Gaucelme de MILHAC et surtout, nous allons le voir, de la famille de Magnac⁽²²⁾. **L'incipit** du censier de Clarol est donc fort ambigu : *« Haec carta est de la terra et de las rendas et deus bocs et deus fevatges que il de Clarol an en Peiregorc »*. Il ne peut s'agir évidemment que d'un Périgord au sens très large car la comté du même nom était loin de s'étendre ainsi vers le nord.

Les Magnac et les Paute

Magnac est un hameau de Milhac où subsistait dans ma jeunesse un moignon de tour actuellement disparu, reste du repaire ancien de la famille qui tira son patronyme du lieu. C'est l'histoire de cette lignée milhacoise qui est le mieux connue par suite de l'abondance des textes qui la concernent et sur lesquels je vais me pencher.

20. Disons ici pour ne pas avoir à y revenir que ces possessions devraient faire l'objet d'un autre travail sur l'exploitation du sol à Milhac au Moyen-Age qui compléterait le présent.

21. *« E la Poya es lor recep e lor chambra et deu los li ome recebre quant iran e quant venran ni o demandaran e lors companos recebre e deu lor om donar a mengar et a sopar et aut chavaus civada... e il de S. Amant tot aïssamen »*

22. Les Milhac vont être étudiés plus loin.

Le plus ancien de ses membres rencontré dans les actes est un Guillaume que nous qualifierons donc de premier. En 1247 il est **miles** de Nontron et, le premier mars de cette année, Pierre TIZON, autre **miles** de la même place lui vend un manse et quelques prés²³. C'est un personnage important qui traite directement avec son suzerain : le samedi avant la fête de sainte Madeleine de 1249, le vicomte Gui cède à lui et à trois de ses fils aussi **milites** de Nontron le manse de Masabra en échange de leurs droits dans la forêt du Bourdeix. Guillaume devait être avancé en âge car il testait le 16 septembre 1252 à la dernière extrémité. Dans cet acte fastueux il énumérait ses cinq fils : Itier et Guillaume laïcs, Hélié et Adémar clercs, et un dernier, laïc lui aussi, Géraud. Il mentionnait en outre sa petite-fille Marguerite, sans doute fille de son fils Guillaume et moniale bénédictine à Ligueux. On ne voit pas figurer son épouse, fille de Pierre de MONFREBEUF, qui lui apporta une dot considérable en terres et redevances parmi lesquelles le quart de la dîme de Pansols et le quart de celle d'Etouars²⁴. Son testament, revenons-y, était digne d'un seigneur. Il y léguait des sommes à diverses personnes notamment à tous ceux, clercs et laïcs, ayant assisté à ses obsèques mais, en outre, à toutes les paroisses de l'honneur et châtelainie de Nontron, aux églises de Saint-Estèphe, Saint-Martial-le-Point, Bondazeau, Fontroubade sans oublier tous les couvents de la région : le prieuré Saint-Sauveur de Nontron, les abbayes cisterciennes de Peyrouse, Bosechaud, Grosbois et le prieuré de Chantres, le prieuré fontevriste de Fontaines, les grandmontains de Badeix et le couvent de Boubon où son fils aîné fondera pour lui en 1256 un obit pour le repos de son âme²⁵. Ce testament est sans contredit un témoignage de piété mais combien plus de richesse ! Guillaume décéda peu après puisque ses enfants firent leur partage un an plus tard environ.

Celui-ci eut lieu le 28 janvier 1254. D'après le testament paternel, Géraud, le benjamin, devait recevoir une rente de dix livres assignée par ses aînés sur quelque terre, ceux-ci se partageant toutes les acquisitions faites par leur père. L'acte précisait cependant qu'il ne fallait léser personne et que tout serait soumis à l'arbitrage de juristes et d'hommes prudents²⁶. D'ailleurs il semble bien que, en ce qui concer-

23. On trouvera plusieurs membres de cette famille TIZON dans Huet, *Histoire ancienne de la châtellenie de la Renaudie* in *Bull. Soc. hist. Limousin*. Leur seigneurie se trouvait sur Saint-Front-la-Rivière. Cf. aussi A.D. E 753 : en 1300 un Pierre TIZON, fils de feu Foulque, était damoiseau de Nontron A.D. E 756 : on trouve les TIZON possessionnés sur Saint-Martin-le-Point et Saint-Martial-de-Valette.

24. A.D. E 748, parchemin latin dont l'en-tête est : **Noverint omnes quod Petrus de Montraboi dedit W. de Mainac ab sa filla in matrimonio**. Cf. Huet, *op. cit.* : en 1306 et 1308 on trouve Pierre de Montrabeul comme possessionné lui aussi sur Saint-Front-la-Rivière. A.D. 64 E 755 : Pierre de Montraboi de Maraval damoiseau doit l'hommage libre à Itier de Magnac dont il tient deux manses ; E 756 : Guillaume de M. de Maraval est dit aussi damoiseau de Marton en 1309 ; Gui de M. damoiseau de Nontron en 1314.

25. A.D. 64 ; E 747, de Laugardière, *op. cit.* a donné le texte de ce testament et relevé la fondation par le fils de l'obit de Guillaume.

26. ... **de Geraldo vero filio meo volo quod de alia terra paterna habeat decem libras renduales...** Pourquoi ce traitement particulier ? Géraud était-il l'enfant d'une seconde épouse ?

naît le patrimoine de Magnac lui-même, la justice ait été respectée. Il nous reste la description de trois des parts seulement mais deux d'entre elles sont particulièrement intéressantes parcequ'elles concernent le seul Milhac et décrivent minutieusement la nature de chaque terre et sa confrontation bien que la majorité des repères indiqués ne puisse actuellement être identifiée avec certitude. Pour résumer, l'un des fils devait avoir «*la vieille maison de Magnac*» et des terres avec leurs hommes et leurs dépendances ainsi que la moitié de leur part de dîmes sur la paroisse. L'autre aurait «*la nouvelle maison de Magnac*» et des terres souvent partagées par moitié avec le premier ainsique l'autre moitié de leur part de dîme. Le chemin allant du mainement de Magnac à Larret faisant d'un côté la division des deux parts serait commun. Le partage intervenait encore pour des biens situés en d'autres paroisses comme la moitié de la dîme des grains de Saint-Estèphe et quelques solars du château de Nontron. L'une et l'autre part énumérait les févartiers de chacun des nouveaux propriétaires. Quant au troisième lot, il comprenait des biens sur Javerlhac, le Bourdeix, Saint-Barthélemy, Pluviers, Pansols, Bondazeau, Varaignes et Lussas. C'est dire que le domaine des Magnac était largement étendu. Ces deux premières parts étaient vraisemblablement celles des deux aînés Itier et Guillaume, la troisième concernant les trois autres ou peut-être un seul d'entre eux, Géraud⁽²⁷⁾.

Nous laisserons de côté ce même Géraud qui fonda une branche cadette. Il faut toutefois savoir qu'il fit cependant des acquisitions sur Milhac et que son fils suivit son exemple.⁽²⁸⁾ Les deux clercs, Hélié mais surtout Adémar, ne se privèrent pas d'en faire autant. Hélié que l'on trouve curé de Leschayrac en 1256 puis de Nontron en 1279 paraît peu dans les actes. Mais Adémar, qui devint quant à lui chanoine de Saint-Front-de-Périgueux, y paraît largement ne cessant d'accroître le domaine familial dont il avait la gestion personnelle.⁽²⁹⁾

Je m'arrêterai un moment sur le cas de Guillaume leur frère. Il prit la croix et, le 25 avril 1270, il céda tous ses biens à son aîné Itier et aux enfants de celui-ci. Il revint toutefois de cette huitième et ultime croisade en Terre sainte puisque, le 7 des nones de décembre 1279, lui-même et ses deux frères clercs donnèrent tous leur héritage tant paternel que maternel à leurs neveux, fils d'Itier décédé peu auparavant. Il était important que le domaine restât indivis. Guillaume décéda sans hoir mâle avant 1309.⁽³⁰⁾

27. A.D., E 749

28. Il eut un fils prénommé Guillaume, sans doute celui que l'on rencontre dans les textes comme damoiseau, époux d'une Bernarde de Mazières (?) et père d'une Maenssa vers 1336-1350. Quant à Géraud lui-même il était décédé en 1295.

29. Pour Hélié cf. A.D. 64, E 752 ; Adémar paraît très souvent dans les chartes : je ne peux tout citer, il fit un legs à l'église de Milhac avant son décès ; cf. A.D. E 756

30. A.D. 64, E 752 où il est désigné comme *miles cruce signatus*. Ma 2, p. 6 ; il laissa deux sous de rente au chapelain de Milhac pour un anniversaire annuel.

On avait vu Itier I^o, dès 1251, donc avant le décès de son père, faire une acquisition. Marié à Ayssaline - sans doute de LOBESTOUR - il fonda après le décès de celle-ci, un obit à Boubon pour le repos de son âme. Petronille la prieure de ce couvent et le prieur Aimeric reçurent de lui, le jour de la fête de la chaire de saint Pierre 1257, quinze livres limousines pour en acheter un manse assurant une rente de vingt-cinq sols, à charge de célébrer pour elle un service annuel la veille de la Toussaint³¹. Devenu à son tour chef des Magnac, il reçut de nombreuses reconnaissances de fiefs et de tenures sur Milhac. Mais le document le plus intéressant pour nous est l'achat qu'il fit, le 4 des calendes d'avril 1260, à Géraud de Clarol alors miles d'Aixe, pour cent trente livres limousines de tous les droits que celui-ci possédait par Chalus-Bas tant dans le diocèse de Limoges que dans celui de Périgueux³². On retrouve dans cet acte les principaux articles énumérés dans le censier de Clarol ; la situation de quelques-uns y est même mieux précisée. Il y est dit surtout que le chap-manse de la Chesas, ses hommes et ses dépendances, ainsi que tout ce que Géraud avait dans le bourg et la paroisse de Milhac, il les tenait à fief de ce même Itier et de ses prédécesseurs³³. Et, à la fin du document, le vicomte Gui précisait pour sa part que les Magnac tenaient tout cela à fief de lui-même. De cette mouvance il exceptait la Puya et le hameau de Saint-Amand³⁴. On trouve donc ici un bel exemple de la pyramide féodale. Les vicomtes de Limoges suzerains des Magnac recevaient d'eux l'hommage pour la majeure partie de Milhac tant bourg que paroisse. Ceux-ci, à leur tour, se tournant plutôt vers Nontron dont ils étaient devenus milites et dont entre autres une tour du castrum portait leur nom, avaient conservé pourtant jalousement leur nid familial de Magnac, laissant le reste de leurs droits à fief d'abord aux Clarol puis à d'autres. Itier I^o testa le 17 septembre 1270 en faveur de ses fils Guillaume et Gui sans oublier de mentionner leur frère Hélié, dominicain. Il citait en outre deux nièces, Marguerite de Magnac bénédictine à Ligueux et Almois de LOBESTOUR, elle aussi moniale bénédictine mais à l'ab-

31. A.D. 64, E 750, LOBESTOUR est une bon exemple d'un patronyme issu d'un sobriquet et devenu héréditaire ; on disait à l'origine *Lobestor* : *le bec tordu*. Les Magnac étaient très liés avec eux. Guillaume I^o avait nommé comme exécuteur testamentaire *dilectum meum Aymiricum de Lobestorn*. Itier I^o dans son testament mentionne sa nièce Almois de Lobestour. On le voit en outre faire une déclaration des biens de feu G. de Lobestour doyen de Saint-Yrieix et de feu Aimé de Lobestour son frère devant le prévôt de Nontron. Les Lobestour avaient une demeure dans cette ville.

32. C : a Castro-Lucii Inferius tam in Lemovicino quam in dyocesi Petragoricensi. Chalus-Bas était Chalus-Maumont par opposition à Chalus-Haut = Chalus-Chabrol. C'est alors que le chartrier des Clarol passa aux Magnac. Cf. Ma 2, p. 16 : *vetulae cartae de Claruelh*.

33. *Quidquid juris habebam in parochia et in vico de Milhaco ... et... in foresta de Beynac que omnia in dicta parochia sita... presenti scripto confiteor et recognosco me et meos quondam habuisse seu tenuisse in feodum ab eodem Iterio et predecessibus suis...*

34. *Nos vero dictus comes .. a quibus predecessibus Iterius habuit et recepit in feodum exceptis la Puya et illa que dictus Geraldus habebat in vico Sancti Amandi...* Nous avons vu que les Clarol tenaient ces fiefs de En W. de Sarnac.

baye de la Règle à Limoges. Il était encore en vie en 1277 mais décéda peu avant décembre 1279 où trois de ses frères, nous l'avons vu, donnèrent leurs biens à ses enfants pour ne pas disperser le patrimoine familial. Revenons sur son testament. Il est aussi fastueux que celui de son père qu'il imite. Mais il y ajoute de nombreuses donations par exemple à la recluse de Nontron, à celle de Saint-Martial-de-Valette, à la fabrique de Saint-Etienne de Périgueux, à l'église de Champniers mais encore aux templiers et aux hospitaliers de Jérusalem.³⁵⁾

Bien qu'il n'intéresse pas Milhac, je veux dire moins directement, je ne peux laisser ignorer le parcours brillant de Hélié de Magnac au sein de l'ordre des frères prêcheurs. Il était entré comme novice au couvent de Limoges ; par la suite on le trouve étudiant-ès-arts à Figeac en 1266, à celui de Bordeaux en 1272, lecteur en théologie à Périgueux en 1284, à Rodez en 1285, visiteur en 1289 des couvents de Montauban, Cahors, Figeac, Rodez et Milhau ; en 1292 de ceux d'Auvillars, Agen, Condom, Lectoure et des moniales dominicaines de Pontvert ; il est lecteur en théologie au Puy en 1293.³⁶⁾

Ses deux aînés Guillaume II^e et Gui avaient hérité, nous l'avons vu, à la fois de leur père et de leurs oncles paternels. Ils firent eux aussi des partages entre eux mais je n'en connais qu'un seul acte d'ailleurs passé avant le décès de leur père et concernant des biens sur Saint-Estèphe et le Bourdeix. Tous deux confièrent en 1286 à leurs propres fils et neveux Hélié et Pierre, clercs, la gestion du mainement de Magnac comme l'avait exercée jadis leur oncle le chanoine Adémar mais assortie d'une clause de non-aliénation et de retour aux donateurs à la mort des gestionnaires.³⁷⁾ Guillaume II^e resta toujours damoiseau et dut décéder sans hoir ; ses biens propres passèrent à ses neveux, fils de Gui. Celui-ci ne fut jamais dit **miles** lui non plus. Il épousa une Mélissende et eut plusieurs enfants : Itier, Hélié, Pierre, Agnès, Guillaume. Il était mort en 1309 car, à cette date, ses neveux disposaient de ses biens.³⁸⁾

Passons ces enfants de Gui en revue. Hélié est clerc ; on le voit curé de Razès de 1286 à 1317 au moins ; on le trouve aussi curé de Milhac en 1295 (les cumuls ne sont pas rares à l'époque) et il réside au Puy-Saint-Front. Pierre, clerc lui aussi, paraît peu dans les textes ; on le voit cependant y figurer de 1276 à 1309 ; son frère Hélié se fait parfois son procureur³⁹⁾. Tous deux cédèrent à leur aîné Itier II^e, en 1309, tous

35. A.D. 64. E 752.

36. C. Douais, *Les FF. Prêcheurs en Gascogne*, p. 427. Il utilise un manuscrit du dominicain limousin Bernard Guidonis qui appelle son confrère Hélias Manhani. Il ajoute que la mère d'Hélié avait fait un legs au couvent de Limoges ce qui aurait financé la construction d'une aile du cloître. Toutefois la date donnée est 1303 ; est-ce celle de la construction ? Si c'était celle du legs il faudrait admettre que Hélié n'aurait pas eu la même mère que ses deux aînés puisque la mère de ceux-ci était décédée avant 1257. Cf. *De Fundatione* de Bernard Guidonis, ed. Amargier, p. 66, l.5.

37. A.D., E753 (1286).

38. R. de Laugardière, *op. cit.* Hélié et Pierre clercs cèdent à leur aîné Itier tous leurs droits sur Magnac.

39. A.D. 24. 64 H 9

leurs droits sur le repaire de Magnac. Guillaume devint chanoine à Limoges et chantre de Bourges. C'est un personnage haut en couleur. Il participa aux expéditions guerrières de son frère aîné et partagea de même ses nombreux méfaits : violences sur des clercs allant jusqu'à l'effusion de sang, crapulerie, viols de vierges et de femmes mariées, jeux d'argent, etc. qui nécessitèrent l'octroi à tous deux d'une absolution générale de la part du pape en 1326⁴⁰. Agnès, peut-être influencée par l'exemple de son oncle religieux, se fit elle-même dominicaine au couvent de Saint-Pardoux. Avant son entrée elle avait, elle aussi, fait abandon à son aîné de toute sa part de la succession paternelle sauf la fraiesche. Une dot lui fut constituée et elle fut pourvue de tout le nécessaire.⁴¹

Itier II^o, miles depuis 1313 au moins, devint à son tour le chef de famille. Il épousa Almois BRUN, sans doute de la famille des seigneurs de Champniers, qui décéda avant 1317, année où il fonda pour le repos de son âme une lampe perpétuelle devant l'autel de saint Nicolas de Bari⁴². Il se remaria avec Marguerite de BIRON, fille de Aimeri de BIRON, seigneur de Montferrand : en 1323 les deux époux donnaient quittance de la dot de celle-ci.⁴³ Itier II^o eut une vie agitée. Il acquittait des droits à la vicomtesse de Limoges pour l'exercice de la basse viguerie de Milhac ; le vendredi après la fête de l'Ascension 1338 le conseil de celle-ci lui confia le gouvernement des « *chastel et chastellenie de Nontron* ». ⁴⁴ On était alors en pleine guerre ; les Anglais s'emparèrent du *castrum* en 1346 et spolièrent Itier de ses biens nontronnais. Il fallut l'intervention de Guillaume de MONTFAUCON, sénéchal pour le roi en Périgord, le 13 avril 1347, pour qu'on les lui rendît.⁴⁵ Est-ce pour la prise de Nontron par les Anglais en 1346 ou pour celle de 1354 que Itier fut accusé de trahison?⁴⁶ Il dut faire appel à son suzerain le vicomte. Le 24 mai 1357, Charles de Bretagne par une lettre datée d'Avignon déclarait que « *les biens et héritages que il avoit ...tant en la chastellenie de Nontron que ailleurs avoient été mis saisis et détenus en notre main pour longtemps sans cause raisonnable... pour ce que l'on disoit que ledit Monseigneur Ytier avoit été consentant ou aidant ou coupable.. de rendre notre chasteau de Nontron en la*

40 A. D. 64, E 750, septembre 1326. En 1317 Guillaume avait homologué à son frère Itier pour tout ce qu'il avait à Milhac, Saint-Front de Champniers et Saint-Estèphe.

41 R. Drouault, *Recherches sur le couvent et le bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière* in SHAP, t. XXVI, p. 343, a donné une liste de religieuses. Agnès s'y trouve sous la date de 1305. Plus loin on voit une Agnès prieure qui pourrait bien être elle. En revanche la note qui la concerne me paraît fantaisiste. En effet elle y est dite fille de Guillaume- et non de Gui- et tante d'un Aimeri de Magnac, évêque de Paris ; d'où viendrait cette parenté?

42 A. D. 64, E 758, parchemin occitan.

43 R. de Laugardière, *op. cit.* Acte passé à Périgueux la veille de la fête de saint Barnabé et dans la maison de Helie Vigier miles.

44 R. de Laugardière, *op. cit.*

45 R. de Laugardière, *op. cit.*

46 R. de Laugardière, *op. cit.* in SHAP t. XII, p. 430

main de nos ennemis de quoi nous et nos subjets avions soutenus et soufferts très grave damage...ledit Monseigneur Ytier disant au contraire que il estoit homme de bonne femme et renommée et qui avoit bien et leument servi pour nous et nos prédécesseurs...Nous informés suffisamment sur ce eue pleine délibération en notre grant conseil avons trouvé ledit Monseigneur Ytier homme de bonne femme et renommée...innocent et sans coulpe.Pour ce lesdicts mains et saisine desdicts biens oston des le temps de present et audit Monseigneur Ytier metons du tout au delivre et li donnons licence de les prendre, ester et explecter pour le temps a venir si comme il verra...et come il peut faire...»⁽⁴⁷⁾. Six jours plus tard, dès le 30 mai, Jean de MONBOUCHE, sénéchal de Limoges, avisait le receveur général de la vicomté et les prévôts de Nontron que le vicomte avait accordé sa mainlevée.⁽⁴⁸⁾

Itier II^e fit un testament le 30 septembre 1352. Dans cet acte il demandait à être inhumé dans le moûtier Saint-Sauveur de Nontron devant l'autel des saints Jean et Nicolas près de ses parents et avec sa première épouse Almois. Il nommait ses fils Robert déjà décédé, Itier et Hélié (celui-ci né postérieurement, sans doute de sa seconde épouse) et ses petits-enfants fils de Robert, c'est-à-dire Pierre et Itier. Il ne mentionnait plus que deux frères Guillaume et Hélié ; Pierre n'était sans doute plus en vie. Je lui connais encore une fille de sa première union dont j'ignore d'ailleurs le prénom.⁽⁴⁹⁾ Cet acte est de beaucoup plus fastueux que ceux de son grand-père Itier I^e et de son aïeul Guillaume I^e. Aux dons je dirais traditionnels dans la famille il ajoutait des legs au couvent de Saint-Pardoux, à l'église de Javerlhac, au chapitre Saint-Front de Périgueux, aux frères prêcheurs et aux frères mineurs de la même ville, aux frères mineurs de Nontron, aux augustins de Limoges et de Larochefoucaud, aux carmes de ces deux villes, à la Confrérie et à la Coquille ainsi qu'à la Maison-Dieu de Nontron, au Saint-Esprit de Rome, aux pauvres clercs, bons enfants et Saint-Honoré de Paris, au monastère de Saint Eloi, aux hospices du Puy et de Rocamadour, de Roncevaux et du Haut-Pas. Ce testament contenait encore d'autres précisions intéressantes. Il léguait de l'argent à qui voudrait aller en pèlerinage à Compostelle ou à Sainte Quiterie ou prendrait part à une croisade au cas où personne de la famille ne pourrait le faire.

En ce qui concerne la succession Itier II^e décidait que ses petits-fils Pierre et Itier auraient les 205 livres de rente promis à leur père lors de son émancipation. A son propre fils Itier il léguait tous ses biens

47. A.D.64, E 765. La même lettre tenait quittes Hélié de Magnac, Nemery Brun et Pierre de la Martinie écuyers «de tout en tout de ce que ils avoient este tenus à nous pour ledit chevalier et pour sa terre»

48. A.D. E 765.

49. Cf. Ma 2, P. 36. Il s'agit d'une fille de son premier mariage : 10 livres de rente jadis à la fille dudit chevalier venant de **domina Almois Bruna uxore dicti militis et sorore Roberti et Iterii germana**. Quant à son fils Hélié il est dit **ultrogenitum** mais doit-on traduire ce terme comme retardataire ou fils d'un second lit?

sur le territoire des paroisses de Nontron et de Saint-Martial de Valette dont le moulin appelé de Magnac. C'est son benjamin Hélié qu'il déclarait son héritier universel. Si celui-ci décédait sans enfant mâle ou en laissant des enfants encore mineurs, l'héritage reviendrait à Pierre ; si celui-ci décédait à son tour dans les mêmes conditions son cadet Itier lui serait substitué ; après lui ce serait le tour de ses fils Itier puis Hélié. Si tous ceux-ci disparaissaient on pourvoirait douze écoliers en théologie avec leur lecteur et six étudiants en droit avec leur lecteur qui résideraient dans le prieuré Saint-Sauveur de Nontron. Leur désignation se ferait de préférence parmi les jeunes candidats originaires de Nontron, Milhac, Saint-Estèphe et Saint-Martin-le-Peint avant de passer aux paroisses avoisinantes tant dans le diocèse de Périgueux que dans celui de Limoges. En outre deux de ces étudiants en théologie seraient envoyés avec double bourse de trois ans en trois ans pour étudier à Paris ou à Orléans ; de même un étudiant en droit.⁵⁰⁾

Mais Itier II^e vécut quelques années encore et eut ainsi le temps de rédiger un codicille testamentaire apportant quelques précisions. Il assignait à ses petits-fils Pierre et Itier les rentes jadis assignées à leur père Robert. Il mentionnait en outre le moulin de Torolet et la terre de Lestrade dont ils pourraient jouir au décès de leur oncle Hélié ainsi que de tout ce qui reviendrait à celui-ci « *a mas senestra... deu fluvì deu Bandedat* ». Toutefois si Hélié avait des enfants « *legitimes de son cors* », il leur serait versé des rentes. Itier II^e désignait à nouveau son benjamin Hélié comme son « *principaus heritiers* » et lui accordait dans les mêmes conditions toute la terre « *a mas destra... deu Bandedat* » ; c'est lui qui devrait hommager au suzerain en tant que chef de famille. Le petit-fils Itier aurait les terres de Nontron et de Saint-Martial-de-Valette ; à son décès elles reviendraient à son principal héritier ou aux enfants de celui-ci. Le survivant de tous ceux qui étaient ainsi énumérés aurait l'héritage entier sauf si l'un d'entre eux avait quelque enfant. Tous devaient veiller à ce que revienne à leur mère respective ce qui lui avait été promis par ailleurs.⁵¹⁾

Itier II décéda avant 1371 puisque, le vendredi après la fête de saint Luc de cette année-là, on voit Aufrey de GOUZBRIANT, capitaine de Nontron, recevoir au nom de la vicomtesse de Limoges l'hommage de Hélié « *filh que fo de mossen Iter de Manhac* »⁵²⁾. Hélié de Magnac était donc devenu comme prévu chef de la famille. Je pense

50. A.D. 64. E. 764, parchemin latin. Laugardière, *op. cit.* en a donné une analyse. Les exécuteurs testamentaires désignés étaient ses deux frères encore vivants, son allié (beau-frère?) Arnen Brun sieur de Champniers et Pierre de la Maurinie damoiseau. Cf. note 47.

51. A.D. 64. E. Les témoins étaient Philippe Brun damoiseau de Champniers, Pierre Rufin clerc de Thiviers, Pierre de la Maurinie clerc. D'après la teneur de ce document Mélissende épouse de Robert et Marguerite de Biron seconde épouse de Itier II^e étaient encore en vie. Il n'était plus question des frères de cet Itier Pierre et Guillaume peut-être décédés.

52. A.D. 64. E. 765, parchemin occitan.

qu'il décéda avant 1384 date à laquelle fut revendiquée la possession des biens de Itier II^o.

Revenons à Robert de Magnac. Il avait été émancipé par son père et avait passé contrat de mariage avec Marie de Saint-Astier, fille de Arnaud de Saint-Astier sieur de Crognac, le mardi après la fête de la chaire de saint Pierre 1321. En 1325 il reçut même la terre et la seigneurie familiale de Magnac qui passa normalement par la suite à ses deux fils Pierre et Itier.⁵³⁾

Le samedi après la Purification 1384 Gui PAUTE se portait héritier de Robert de Magnac en tant que époux d'Ayssaline soeur de Itier II qu'il avait épousée vers 1315.⁵⁴⁾ Il laissait entendre que tous les héritiers directs de Itier II étaient décédés. Le fils de Gui PAUTE, Raymond, poursuivit la démarche paternelle. Le 22 mai 1398 il présentait une requête à Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : son père Gui et lui-même avaient été « *saisis et vestus des biens de messire Ytier de Manhac jadis chevalier* ». En conséquence il demandait que les officiers vicomtaux ne l'inquiètent pas dans cette possession comme ils le faisaient depuis deux ans. Il joignait à sa demande un **vidimus** de l'acte de mainlevée de Charles de Bretagne. Le 2 juin, le vicomte lui répondait qu'il remettait à plus tard l'étude de cette vieille affaire. En fait Raymond PAUTE dut avoir gain de cause : en 1407 il sera dit **dominus turris Paute et de Manhaco** à Nontron et, le 24 juillet 1422, on le verra hommager à Jean de Bretagne, seigneur de Laigle, lieutenant général en la vicomté de Limoges, représentant son « *cher seigneur et frère a cause de son chastel et chastellenie de Nontron ... sous deux hommages liges.. le lieu de la tour Paute et aussi celui de Magnac* ». Les Magnac étaient donc sortis en tant que seigneurs de l'histoire de Milhac dont ils avaient été les principaux protagonistes deux siècles durant au moins.⁵⁵⁾

Les Milhac, les La Marthonie et autres notables

J'aurais aimé percer l'obscurité qui pèse sur Milhac durant les siècles précédents. Il est possible que ce **Falvellus miles** qui laissa au moins son nom à une terre milhacoise ait été un notable du cru mais ce n'est qu'une conjecture⁵⁶⁾. C'est plus probable pour ce En W. de SARNAC dans la mouvance duquel étaient Saint-Amand et la Puya. A la

53. Contrat de Robert in coll. Périgord, t. 78, fo 132 et E 759

54. Sur les Paute, voir A.D. E 751 (1265) et E 756 (1313). **Petrus filius quondam defuncti Itierii de Manhac militis diem clauserat extremum**. Pourtant Laugardière dit que cette même année 1384 Pierre réclamait lui aussi l'héritage.

55. A.D. E 751, 766 et 802. En 1407 Raymond faisait dresser un **vidimus** de l'acte de vente de Gérard de Clarol à Itier I^o de Magnac : il n'osa transporter les documents à cause des dangers des lieux et du temps : ils étaient donc en sa possession.

56. C: « *la Mosaleira que li fil Falveu an deus* » ; terra de Falvel ; Ma 1, 154 : « *en Bochau receup la part de la terra de Falveu* ». A.D. E 752

fin du douzième siècle en tout cas existait une famille de notables portant le nom de Milhac comme patronyme. Le premier membre rencontré est ce En Gaucelme qui avait donné à fief une terre aux Clarol. Quelle est sa parenté avec ceux qui suivent, je l'ignore. Au début du treizième siècle vivait un Gui de Milhac et, en 1274, un Hélié dont la maison se trouvait en plein bourg. Il faut en arriver à Pierre de Milhac pour trouver une filiation continue. Le 24 mars 1297 il était dit écuyer de Périgueux et vendait à Gui de Magnac, lui aussi écuyer, des terres et des rentes sur Milhac ; il sera dit plus tard **miles** de Milhac. Le premier avril 1299, Guillaume, fils de Pierre, reconnaissait tenir de Itier II avec un parsonier le manse important de las Chesas ; il lui prêtait hommage libre et lui versait incontinent le huitième des dix sols d'achapte qui lui étaient dûs, le parsonier devant verser le reste mais sans l'hommage. Enfin, le 13 avril 1306, on rencontre un autre Pierre de Milhac qui vend à Itier II des rentes sur la vigne de feu Guillaume.⁵⁷⁾

Marthon est un nom propre d'homme devenu à la fois un toponyme de la paroisse de Milhac et le patronyme de familles. On trouve en effet une combe et des jardins « *aus Martons* » ainsi qu'un chemin conduisant aux Martons. Mais alors que certains personnages allaient conserver ce nom sans changement, une branche s'en détachait en prenant le nom de La Marthonie. En 1254 on rencontre Géraud et Étienne de La Marthonie comme févatières des Magnac ; serait-ce ce même Géraud, dit pourtant fils de feu G. de Milhac qui vend, le 30 décembre 1256, à Gui de Magnac **miles** une rente sur le manse de la Lhudia (la Glaudie) ? La famille avait donné à son tour son nom à un ayral et quelques terres sur Milhac. Au quatorzième siècle, ils étaient des notables : Pierre, Pétronille et Hélié percevaient des rentes sur la paroisse.⁵⁸⁾ GERAUD LAVERGNE a donné ces La Marthonie comme prédécesseurs probables de ceux que l'on trouve installés dès 1313 non loin de là, à Saint-Jean de Côle puis à Villars et dont certains firent carrière. Je n'ai pas à les y suivre et me contenterai de noter que R. de LAUGARDIÈRE en trouvait encore à Milhac vers 1830.

On peut relever outre ceux déjà mentionnés les noms de personnages qui eurent quelque possession sur Milhac et qui les vendirent aux époques qui nous occupent disparaissant ainsi, eux aussi, semble-t-il, de la scène milhacoise. C'est le cas de Gui de Born et de son fils Pierre respectivement **miles** et damoiseau de Bruzac, de G. et P. AYTZ **milites** d'Agonac, de Aimeri de CHAUSSADE **miles** de Négrondes, de Adémar de PUYGUILHEM, de Guillaume d'Excideuil, fils d'autre Guillaume, damoiseau de Mayac. Le jeudi après la Saint-Luc 1258

57. Ma 1, 158 ; C et E 752, Hélié (1274) ; Pierre (1297) ; E 755 Guillaume (1299) ; Pierre (1306) ; Ma 2, Fo 3, 4, 13 Géraud (1304) ; il s'agit là d'une filiation continue.

58. Pour les Martons voir E 752, E 755 et Ma 2, p. 10 ; pour le patronyme Martons voir Ma 2, p. 8, 9, 10, 33. Pour la Marthonie voir un ayral et des terres portant ce nom en 1258 ; pour le patronyme voir E 749, Géraud (1254, 1256) ; Pierre, Pétronille et Hélié ; Ma 2, p. 7, 8, 18, 19, 31, et E 757 ; Alys de la Marthonie fille de feu Géraud.

Hélie de CHABANS miles d'Agonac vendait à Adémar de Magnac, clerc, tout ce qu'il possédait à Milhac et tout ce que Pierre de BOURNAZEL senior tenait de lui. J'avoue avoir été tenté de penser -orgueil de clocher ! - que d'autres noms rencontrés ici et là dans nos textes pouvaient avoir des liens avec ceux de familles notables par ailleurs connues, ainsi les Bournazel ou les Pot... mais j'ai dû cesser ces recherches.⁽⁵⁹⁾

Les officiers seigneuriaux et les habitants

Les officiers seigneuriaux étaient recrutés - du moins au temps des Clarol - parmi les membres d'une seule famille milhacoise. Le texte qui les mentionne mérite d'être reproduit car il fixe leurs droits et leurs devoirs : c'est tout un programme.

«li Gaidenc sun lor ome litge et lor baile et lor forester et lor sirvent et an a recebre los blat deus gaanadors e fielment a portar en seler aut senors et non alors et an a levar los ces et las taladas deus omes et an a comptar ab los senors et a redre o ab lor mesalges et non an re a retenir ni blat ni devers ni far contralia aut omes ni querre per forsa si il o li senor de grat no lor o donaven que la stiutvoga e los feus nan a lors par que o deven far et an los a recebre et a conrear ab los companos onradamen lo premier jorn quant iran et quant venran. E an los omes a amar et a chaptener et a rasonar e tener ab eus o que illos aen de totas las naugas. E tan cum li senor estaran en la terra an lor a servir et a manlevar et lor afar a far». Le censier de Clarol nous apprend encore que les Gaidenc avaient leur maison dans le bourg même et il énumère ensuite leurs autres charges et revenus. Il est vraisemblable que les Magnac continuèrent à utiliser les services de cette famille⁽⁶⁰⁾. Les seigneurs avaient aussi des dimiers percevant la dîme en leur nom ; la fonction a fini par fournir un patronyme au titulaire. Il en fut sans doute de même pour les Juge, les Prébost, les Bailes ...etc, tous officiers de leur justice seigneuriale⁽⁶¹⁾.

Il est parfois question du chapelain de Milhac qui pouvait être différent du titulaire. Celui-ci percevait la majeure partie des revenus de son bénéfice ; celui-là remplissait effectivement les fonctions curiales. Hélie de Magnac, nous le répétons, était curé de Milhac au moins depuis 1293 ; à cette date il résidait à Périgueux et cumulait avec la cure de Razès où on le trouve de 1300 à 1314. Comme chapelains on

59 Donner les références eut allongé démesurément le travail présent.

60 Ma 2, p.3, 5 : P. Gueident junior filius Heliae Gueydenc de la Martonia ; P. Gueydent de Milhaco... filius quondam Guillelmi de Milhaco (E 753 1286) ; Ayna Gueydenchia ; Hélie Gueydenc. Un lieu dit s'appelait aus Gueydens.

61 C : Baile, Prebost, desmers ; Ma 1,141 : P. Demer ; Ma 1 : «li Juitzes» «lo molli aus Juitzes», Ma 2, p.15, 17, 26, 32 et E 756 : Adémar Juitze et son fils Hélie ...etc....

connaît Géraud Martin en 1312 ; Pierre de la Fabrica ; en 1334 un **dominus** Arnaud Martin et, plus tard, un **dominus** P. de las Molieras (Desmoulières) qui lui a peut-être succédé.⁶² A Milhac vivaient aussi quelques clercs : Hélié de JAU, P. BERTAUD, Hélié BERTAUD, Pierre de LAUDOYNIA, Hélié GUALDI, Hélié de CHARENTON. Il est précisé que les deux premiers sont des **clerici uxorati** de même que Hélié GUALDI et Itier POYCHAUDI ; le nom d'une épouse de l'un d'eux est même mentionné : la Guilhone.⁶³

On voit fort peu d'artisans ruraux figurer dans nos textes : des tailleurs comme G. deu Solier, Jean Marton, Guerrel ; un maçon P. deu CHAUZE dit « *lo matsos* » ou « *lo masso* » afin de le distinguer de son homonyme qui est dit quant à lui P. deu CHAUZE **lathomus**, c'est-à-dire tailleur de pierre ou carrier ; peut-être des forgerons – à moins que le terme ne soit devenu un patronyme : ainsi Faber de Milhac que l'on distingue de Faber de la Breyra et je trouve en outre des familles appelées de la **Faurga** ou de la **Fabrica**.⁶⁴

La base de la pyramide sociale était surtout formée de travailleurs du sol mais leur traitement était fort diversifié. Il existe un fossé entre ceux qui sont attachés à la réserve et travaillent « *a meitat a quart o a quint* » bien qu'ils aient « *lo chalfar bastir e esplet* » dans la forêt de Beynac, ceux qui doivent verser aux seigneurs « *talada e civada e servisi a lor plaser* » ou encore « *esplet a lor talent* », ceux qui sont dits **homines questabiles** et ceux qui sont **homines franci**. Entre ces pôles se trouvent tous ceux, parfois les mêmes d'ailleurs, qui doivent acquitter les différentes « *codumpnes* » : levatge, forestage, gerbatge, pascher, talada, civada, achapte ou *servisi de chevaler*. Voilà pour les Clarol. Mais toutes ces taxes perdureront évidemment sous les Magnac dont le censier énumère à son tour : **homagium litgium, hamagium plenum**, achapte, cens, taille, explet, civadage sans oublier les quatre cas exigibles de certains. Comment s'étonner dès lors d'une nomenclature aussi détaillée ; comment s'étonner aussi de voir de temps à autre en face d'un nom mentionné un refus de payer : **sed negat**. Il me faudrait citer tous ces documents ce qui reviendrait presque à les transcrire en entier ; je pense que le chercheur qui voudra étudier l'exploitation du sol à Milhac saura en tirer plus large parti que je ne peux le faire, et je le regrette, dans les limites de cet essai.

Je ne peux toutefois terminer sans citer les noms de femmes que l'on rencontre outre ceux déjà mentionnés : Ayna, Pétronille, Almodis, Alayda, Catherine, Maria, etc., peut-être aussi Bastiera, Efora... On aura relevé combien les femmes paraissent peu dans les testaments ou les autres chartes ; raison de plus pour ne pas les omettre ; leur souve-

62 Ma 2, p. 53 et A.D. 24 64 H 9

63 A.D. 64, E 753, 754, 755 et Ma 2, p. 8, 17, 27, 28, 31, 32, 33.

64 Tailleurs : Ma 2, p. 5, 9, 11 ; maçons : Ma 2, p. 28, 32 ; forgerons : Ma 2, p. 7, 27, 31, 32 ; pour Faurga et Fabrica voir Ma 2, p. 53.

nir projette une sorte de douceur sur un monde mâle au sein d'une époque rude.

x
x x

Après les destructions si regrettables de monuments anciens, après l'évolution à la fois des moyens d'existence et des modes de vie, Milhac est devenu par nécessité un village paisible où seule crée une certaine animation l'occupation au moins saisonnière d'un espace de vacances et de loisirs et l'activité quotidienne de quelques entreprises. Qui pourrait imaginer que de ce berceau modeste sont sorties jadis plusieurs lignées de rentiers du sol devenus hommes de guerre et seigneurs dont plusieurs ont acquis une certaine célébrité ? Peut-être pourrait-on en dire autant de maint autre village du Périgord à la même époque ? Mais Milhac a la chance de bénéficier d'un gisement rare de documents dont le filon important est cependant encore loin d'avoir été exploité à fond comme il le mériterait.

L. G.

Guillaume I^o miles

1247-1252...

X

N... de Monfrebeuf

Itier I ^o qui suit	Guillaume miles ...1252-1279... ..	Hélie cleric 1252-1279.....	Adémar cleric -1252-c. 1309..	Géraud miles. 1252-1295
----------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	----------------------------

Itier I^o miles

...1249-c. 1279...

X

Ayssaline(de Lobestour)

Guillaume 1257-a.1309	Gui quisuit	Hélie (dominicain) 1266-1293...
--------------------------	----------------	--

Gui

...1257-c.1309

X

Melissende

Itier II ^o qui suit	Hélie cleric ..1286--1360..	Pierre cleric 1285-1309...	Agnès dominicaine ..1305-1309...	Guillaume ..1317-1326...	Ayssaline X Gui Paute Raymond Paute
-----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------	--

Itier II^o miles

1289-1360...

X

1^o Almois Brun +a.13172^o Marguerite de Biron

Robert qui suit	Itier 1317- a. 1360	une fille ... 1317....	Hélie1352-1371...
--------------------	------------------------	---------------------------	----------------------------

Robert

...1317- a.1352...

Marie de Saint-Astier

Pierre ...1352-a1384.	Itier ...1352- 1360...
--------------------------	---------------------------

MILHAC-DE-NONTRON (DOROGNE) - L'ÉGLISE ET LA PLACE





Prieuré de Chantres; le chevet de la chapelle.



Prieuré de Chantres; la chapelle.

L'église de Sainte-Marie de Chignac

par Jacques LAGRANGE et Jeannine ROUSSET

Le 10 juin 1937, une excursion conduisait les membres de notre Compagnie "à cette charmante église". Il semble que l'édifice n'ait jamais été décrit dans notre Bulletin, pourtant nos regards se tournent souvent vers lui, tant sa position, en bordure de la RN 89, de Périgueux à Brive, nous permet de le contempler. Cette commune de Sainte-Marie-de-Chignac est située à une douzaine de kilomètres du chef-lieu départemental et à deux kilomètres en aval du chef-lieu de canton, Saint-Pierre-de-Chignac, toujours en bordure du ruisseau le Manoire,

LA TOPONYMIE

Sur l'origine du nom "Chignac", nous avons plusieurs propositions. "Il y a Saint-Pierre de Chignac, il y a aussi Sainte-Marie de Chignac. C'est même ce dernier endroit qui est le vrai Chignac. Les paysans ne s'y trompent pas. Sainte-Marie, ils l'appellent Chignac, tandis que Saint-Pierre de Chignac, ils le nomment Saint-Pierre. Sainte-Marie de Chignac est donc l'endroit le plus ancien qui a donné son nom à un grand espace de ce pays. Il s'appelait Chignac simplement. On y bâtit une église dont la patronne ajouta son nom au premier. Or, dans cet endroit même, il y a maintes sources qui forment de véritables lacs et qui donnent une belle force au ruisseau, que, déjà, à cent mètres en aval, il fait marcher deux moulins. Il est impossible de ne pas voir dans

ce mot "Chignac" la penteure de ces eaux naissantes. Chignac, vient du latin *gigno*, engendrer, faire naître, produire⁽¹⁾.

A l'encontre, pour J.-B. de Monteyrol, Chignac viendrait de *signum* qui indique une marque, un signal, un présage, ou de *signaculum* : un signe distinctif, ou encore de *signarius*, qui veut dire enseigne. Pour cet auteur, Chignac n'étant qu'à un myriamètre de Périgueux, il est raisonnable de dire qu'au temps des Romains on aura placé là un signal, sur les hauteurs qui dominant le bourg, afin de prévenir les troupes de Vésone de l'arrivée éventuelle de l'ennemi. Nous constatons que le nom est peu commun en Périgord, cependant, nous notons l'existence à proximité de l'ancienne église de Beaulieu (actuelle commune d'Annesse-et-Beaulieu) d'un hameau nommé Chignac.

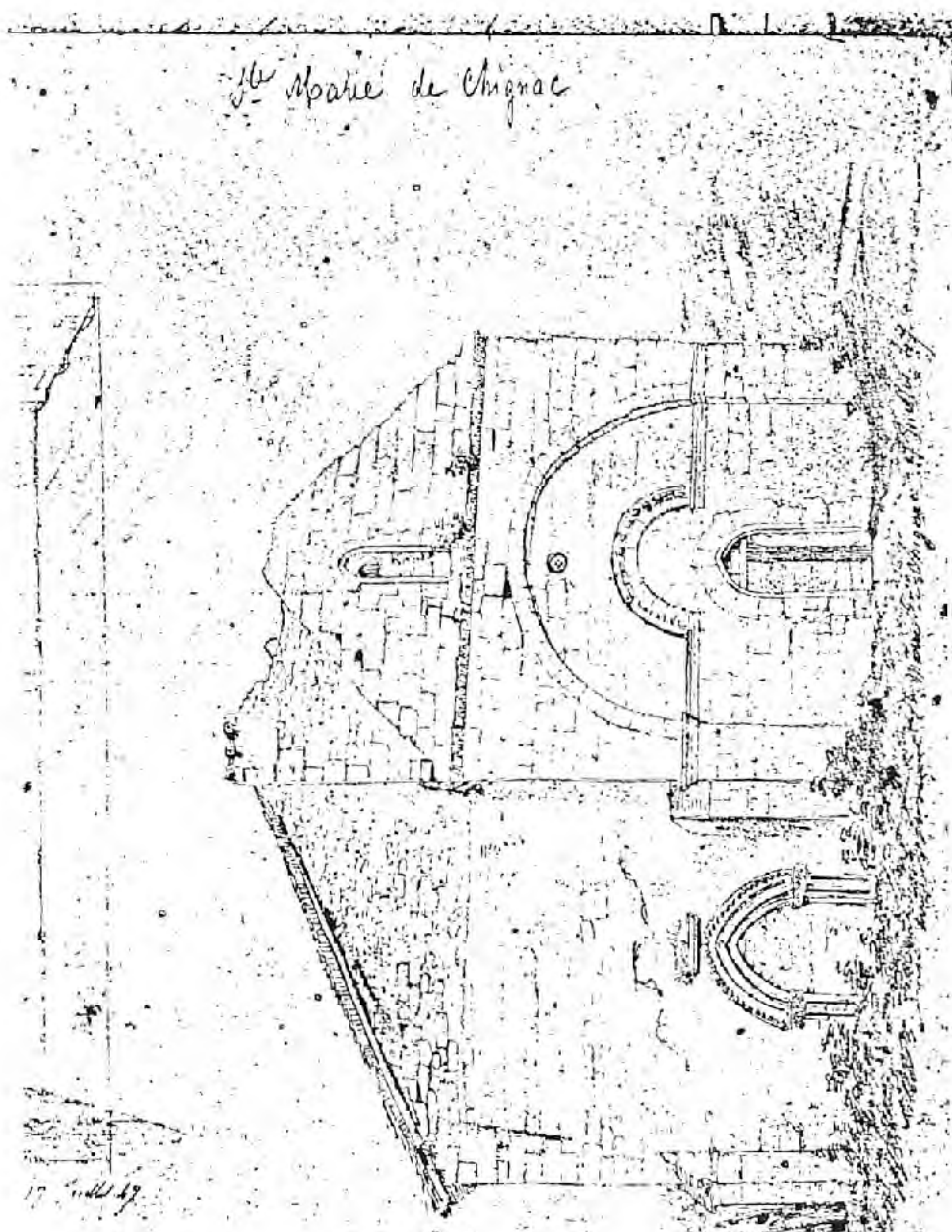
Avec son autorité reconnue, Paul Meyer, directeur de l'Ecole des chartes, mentionne⁽²⁾ : "J'ai inscrit sur ma carte Saint-Pierre de Chignac, parce que j'ai supposé que ce nom était identique à Chigné (Maine-et-Loire), à Cheny (Yonne) dont le type latin est *caniacus*"⁽³⁾. Il reprend un autre auteur indiquant que les noms des localités en ac viendraient d'un nom propre romain et du suffixe gaulois *acus*, invoquant la possession. Ainsi, Chignac qu'on trouve aussi écrit Chanhac ou Chinhac, viendrait du latin *Chinhacus* soit *Caniusacus*, terre de Canius. Nombreux sont ceux qui soutiennent⁽⁴⁾, qu'effectivement, Chignac peut provenir d'un nom de personne gallo-romaine, accompagné de *acum*, *can(n)ius*, comme Chigné. Dauzat confirme d'ailleurs, comme étant la plus logique, l'hypothèse de l'existence d'un homme latin Canius ayant donné son nom au lieu.

LES ORIGINES

Dans le cartulaire de Ligeux (1238), la paroisse de Chenhac est mentionnée au sujet d'une terre donnée à l'abbaye par Archambaud II, comte de Périgord. Ce bien fait partie d'un commun pariage entre les comtes (plus tard les rois de Navarre) et le chapitre de Saint-Front. Par leur bailli, seigneurs et abbés y exercent leur droit de justice. En 1583, la maison de Navarre vendra ce droit aux Foucaud de Lardimalie qui l'exerceront jusqu'en 1789.

L'existence de la paroisse de Chignac est signalée dans une convention de 1243⁽⁵⁾. Dans un pouillé du XIII^e siècle⁽⁶⁾, une mention

1. COLAS (Emile) *Voyage en linguistique*, réédition Mediapress, Périgueux, 1986, p.90. Le même auteur propose quelques pistes, comme : Cadouin, de *caninus*, plat pays. Nous l'utiliserons avec précaution.
2. *B.S.H.A.P.*, t.XXII, 1895, p.455.
3. D'après Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p.210.
4. TANET (Chantal) et HORDE (Tristan) *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, p.358.
5. SAINT-ALLAIS, *Précis historique sur les comtes de Périgord*, Paris, 1836.
6. GOURGUES (Vicomte de) *Dictionnaire topographique*, Imp. nationale, Paris, 1873.



Façade ouest de l'église, dessinée par Léo Drouyn, le 27 juillet 1847.

est portée : Sancta Maria de Chinhac. "D'une façon générale cependant, rappelle J.-B. Marquette, c'est aux XII^e et XIII^e siècles qu'on rattache la fondation des paroisses placées sous le vocable (Sainte-Marie)" (7).

L'église est donc consacrée à Marie, Beatae Mariae de Chinhaco. La titulaire patronne est Notre-Dame de l'Assomption fêtée le 15 août. Le second patron est saint Eutrope "selon un vœu au XIV^e siècle des paroissiens afin d'être préservés des horreurs de la guerre"⁽⁸⁾. La tradition est maintenue, puisque nous lisons dans les registres paroissiaux du mois de février 1667, qu'une Françoise Reynier "a donné pour dire une messe à saint Eutrope"⁽⁹⁾. Sans doute faut-il voir, à l'origine, dans ce vœu les traces des campagnes de l'Anglais. Le 21 octobre 1345, le comte Derby, lieutenant en Aquitaine pour le roi Edouard III, emporte le siège d'Auberoche (commune du Change, canton de Savignac-les-Eglises). Cette victoire sur le parti français permet aux Plantagenêts de disposer à loisir du Périgord⁽¹⁰⁾. Le comté subit alors une guerre intense de 1360 à 1390. N'oublions pas que Sainte-Marie de Chignac est à deux lieues d'Auberoche, place forte du comte de Périgord. Olivier du Caslar, commandant de la Rolfie, et ses hommes, pillèrent et saccagèrent les paroisses voisines en août 1383⁽¹¹⁾. Lors d'une sortie effectuée en novembre 1387, la garnison anglaise d'Auberoche essaya de s'emparer de l'église de Sainte-Marie de Chignac et spolia un grand nombre de personnes venant de Périgueux⁽¹²⁾. En 1397, Hélie de Born note que le revenu de la paroisse de Chignac a bien baissé "à cause des guerres que les hommes et les bestiaux en grand nombre ont péri"⁽¹³⁾. Plus tard, les paroissiens affamés prennent part à la révolte des Croquants qui est écrasée, en 1594, à Saint-Crépin.

DESCRIPTION

En réalité, cette église est faite de deux édifices accolés : une nef à deux travées voûtées, prolongées d'un choeur en berceau brisé à chevet plat et d'un bas-côté qui double au nord la nef principale.

Notre collègue M. Dannery a rédigé une note archéologique sur cet édifice pour le journal paroissial⁽¹⁴⁾. Il n'a pas manqué de souligner "les origines un peu mystérieuses de l'église primitive".

7. MARQUETTE (J.-B.) "Paroisses dédiées à Notre-Dame" in *Annales du Midi*, 1928, n° 136, p. 3.
8. CARLES (R.P.) *Les patrons du diocèse de Périgueux*, Cassard, Périgueux, 1884. (9) Archives départ. de la Dordogne, série E 1273.
10. MAUBOURGUET (Jean) *Le Périgord méridional*, Canors, 1926, t. I, p. 286.
11. Archives de la ville de Périgueux (Livre Noir).
12. DESSALES (Leon) *Histoire du Périgord*, t. 2, p. 327.
13. *Ibid.*
14. DANNERY (M.) "L'église de Sainte-Marie" in *Echo Mensuel* du canton de Saint-Pierre-de-Chignac, Tarbes, 1927.

L'EGLISE ROMANE

La partie romane, située au sud, présente une façade élégi d'un grand arc plein cintre en saillie. L'ensemble est surmonté d'un pignon triangulaire. La petite porte ogivale paraît être plus tardive et remplacer un portail plus large, réduit au XIV^e siècle.

Sur les claveaux appareillés de ce portail, Jean Guiraud a relevé des marques de tâcherons ⁽¹⁵⁾. L'imposte aveuglée, dont le cintre est orné de billettes, repose sur le même cordon que le grand arc. En son sommet, un oculus à abrasement décentré, sert à éclairer le choeur au soleil couchant. Au centre du triangle, une fenêtre à galbe donnait du jour aux combles. La naissance de ce triangle correspond à la hauteur des murs latéraux ou goutterots. Cette base est soulignée par une corniche à biseau ornée de feuillages. Le mur goutterot sud, encore visible, est élegi de deux travées d'arcades aveugles s'appuyant sur deux pilastres d'angles et un contrefort central. Ainsi le volume des murs était-il réduit et l'oeil flatté par cette décoration. Par suite de l'adjonction de la chapelle gothique, le mur nord a pratiquement disparu. La nef, sans doute sous charpente apparente, était éclairée par les quatre fenêtres placées dans l'axe de chaque arcade. Durant les travaux de restauration du XIX^e siècle, on a enduit un faux plafond, formant la voûte sous la poutraison. Le pignon de façade détermine la forme de la couverture originelle, à deux pans. Le côté nord du triangle de façade présente une reprise de maçonnerie avec traces de mâchicoulis. Cette reprise, et fortification, daterait de la deuxième campagne de travaux.

LE CHOEUR

L'arc triomphal brisé, repose sur des colonnes engagées circulaires à chapiteaux plats, renforcées de pilastres à arêtes vives et de petites colonnes accostées servant de doubleaux. Le tout est posé sur des socles cubiques. Un deuxième arc dont les arêtes sont ornées de chevrons en saillie, marque l'entrée de l'abside supprimée. Le choeur de plan carré est voûté de pierres, en berceau brisé, avec des arcs doubleaux jouant le rôle de décharge au-dessus de baies. Dans l'angle sud-est, un escalier aménagé dans une tour carrée, permet d'accéder au refuge des combles servant de chambre de défense. Notre collègue Bernard Fournieux note que le grenier de l'église servait de dépôt des grains de la dîme ⁽¹⁶⁾.

15. GUIRAUD (Jean) Monographie illustrée de la commune de Sainte-Marie de Chignac.
16. Renseignement aimablement communiqué par B. Fournieux.

DEUXIEME CAMPAGNE DE CONSTRUCTION

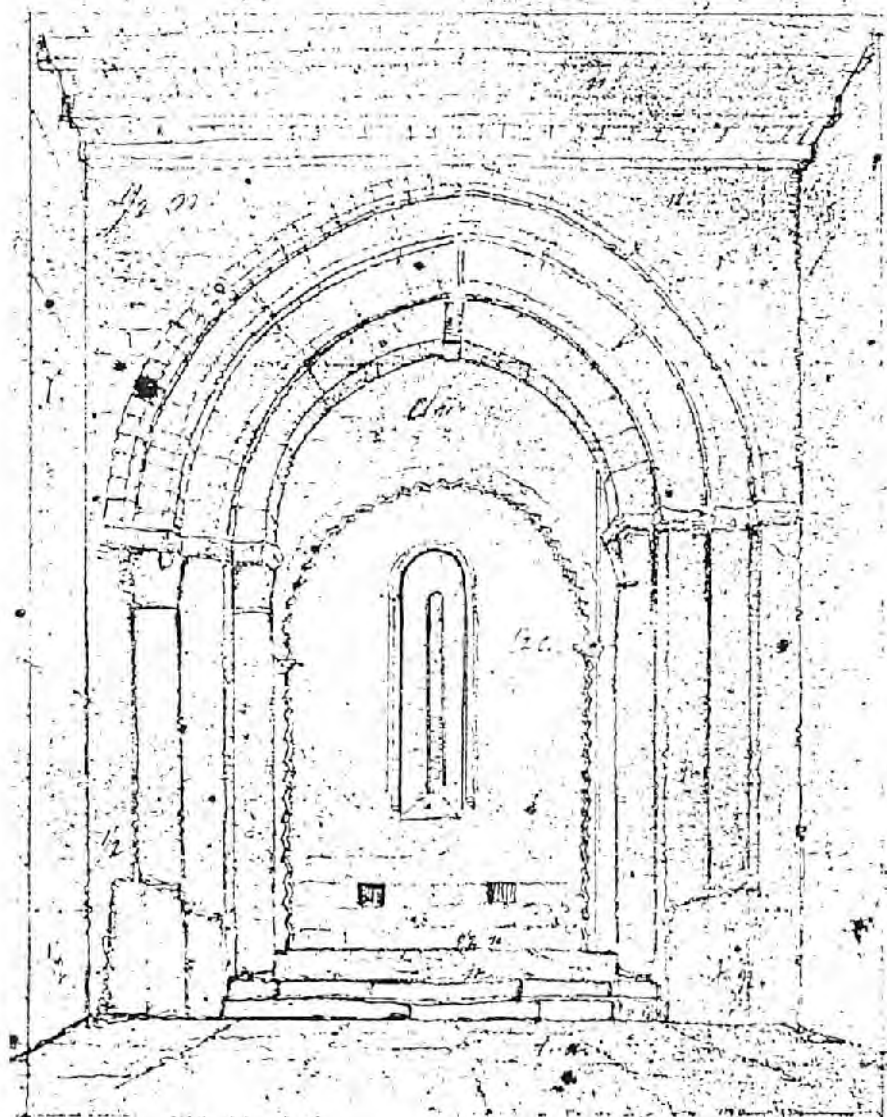
Un regard depuis le levant nous confirme la démolition de l'abside romane en cul-de-four. Les traces d'arrachement sont visibles à l'extérieur sur le mur du chevet, ainsi que la reprise à sec de la pose des moellons. En réalité, on entre alors dans la deuxième période de travaux de cette église. On peut penser qu'à la suite des guerres anglaises les paroissiens, éprouvant le besoin de se sentir en sécurité, entreprennent la fortification de l'édifice. La date de 1388 est avancée pour le siège de la garnison d'Auberoche et celle de 1397 pour le sac par Archambaud.

Les murs de la nef et ceux du choeur portent les traces d'incendie. Des travaux s'imposent après ce sinistre, pour reconstruire et protéger le sanctuaire et la population qui s'y réfugie éventuellement. La façade du couchant est reprise en changeant le portail d'accès. La partie du mâchicoulis, visible au-dessus de la façade principale, daterait de l'époque où a été aménagée une entrée dans le mur goutterot sud au milieu de la nef.

La toiture est surélevée permettant de créer un bahut défensif, tant au-dessus de la nef que du choeur. Cette toiture de la tour du choeur, à l'origine à deux pentes avec pignons au levant et au couchant, est transformée en toit à quatre versants. Depuis l'élévation est, cette reprise est parfaitement visible. Comme on le sait, l'abside a disparu (sans doute détruite pour forcer l'église, ou encore démolie, parce que jugée trop vulnérable pour assurer la défense de l'édifice, à moins qu'elle se soit effondrée sous l'effet de sa propre pression ?) ; un chevet plat percé de sortes de meurtrières lui a succédé.

LA CHAPELLE GOTHIQUE

L'édifice roman s'avérant peut-être trop exigü, on décide de le doubler au nord d'une nef gothique un peu moins longue cependant, mais sensiblement aussi large. Un porté d'accès (aujourd'hui murée) présente deux voussures brisées, retombant sur des piedroits moulurés à chapiteaux en pointe de diamant, tout comme le bandeau supérieur en archivolte épousant le tout. Il semble qu'il y ait là une imitation, malhabile pour l'époque, d'un style en usage au XV^e siècle. Située sur le bas-côté nord, cette chapelle paraît dater de la fin du XV^e siècle, peut-être du début du XVI^e siècle. Dannery penche pour un siècle plus tard. Nous ne partageons pas cet avis, pourtant éclairé, à cause des personnages sculptés des culs-de-lampe, portant manifestement des vêtements connus au début du XVI^e siècle. D'ailleurs, Jean Secret ⁽¹⁷⁾ date cette



Chœur de la Basilique de Angoulême 17 Juillet 47

Le chœur roman, dessiné par Léo Drouyn, le 17 juillet 1847.

partie de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e et y voit des "angelots".

Ce bas-côté nord comprend deux travées. Celle de l'ouest est sous croisées d'ogives retombant à l'angle sud-ouest sur un cul-de-four, orné d'un personnage nu tête, vêtu d'un ample pourpoint ; les croisées du centre se font en pénétration sur des colonnes engagées s'éclatant en palmier. La travée de l'est est voûtée en étoile avec un blason, non déchiffré pour l'instant, en son centre. A l'angle sud-est, l'archivolte et le doubleau retombent sur un cul-de-lampe représentant un personnage coiffé d'un bonnet de carnaval, tenant dans ses mains un écu sans armes apparentes.

Pour établir la communication entre les deux nefs, on ouvrit le mur goutterot nord, de deux arcs plein cintre de 4 m de large.

A l'est, une fenêtre éclaire cette partie; elle est à remplage flamboyant en partie occultée. Une litre est encore visible par endroits.

A L'EXTERIEUR

Comme nous l'avons déjà dit, la façade romane est percée d'une porte en arc brisé d'une grande sobriété, avec un bandeau ouvragé soulignant la naissance des voûtes. Un oculus offre un ébrasement très accentué. Une rupture dans la maçonnerie laisse entrevoir la reprise importante nécessaire à l'aménagement du système défensif.

L'élévation sud, en grande partie masquée par le surhaussement de la chaussée, est renforcée par quatre contreforts et percée de plusieurs baies dont une seule paraît dater de la première campagne de construction, ainsi qu'une porte murée. Au-dessus du choeur s'élève le clocher carré, dont le départ est souligné au midi par une corniche continue soutenue par des modillons simples.

LE MOBILIER

Peu d'objets sont conservés de nos jours dans le sanctuaire. Notons cependant une cuve baptismale romane carrée (0,70m sur 0,70m) en pierre monolithe sculptée d'arcs trilobés.

Au milieu du XIX^e siècle, le chanoine Brugière mentionne dans ses notes de visite qu'il a vu "une petite statuette Vierge mère en bois et ancienne", ainsi qu'"une bonne peinture de la Vierge portant son divin enfant endormi". Ces deux oeuvres semblent avoir disparu. Au fond de l'abside, le vigilant recenseur de nos édifices religieux a remarqué "un grand tableau donné par Napoléon III et représentant Notre Seigneur donnant les clefs à saint Pierre". Cette toile, en piteux état, est toujours là.

On peut toujours voir dans l'église un tableau du XVIII^e siècle (2,50m sur 1,50m), représente le Christ en croix peint sur toile. L'oeuvre, de moyenne facture, est fort abîmée. Des sondages effectués

au début de l'année 1992 ont révélé la présence de décors peints dans le chœur et d'une litre funéraire dans le collatéral nord. Peinte à la colle, cette dernière ne présente aucun écusson. Dans le chœur, plusieurs peintures semblent superposées. On croit y reconnaître une crucifixion, ainsi qu'un personnage en prière. La palette est composée d'ocres rouge-rose, jaune et noir. On peut penser à des oeuvres du XV^e siècle. Des mesures de conservation sont en cours.

En 1940, des réfugiés alsaciens, désireux de remercier la population de cette commune de les avoir accueillis, offrirent une statuette dont le socle porte l'inscription suivante: "Reine du Ciel, protégez l'Alsace. 1940." La Vierge à l'Enfant sulpicienne est posée dans la niche située au-dessus de la porte romane à l'extérieur. Elle a pris la place d'une oeuvre, sans doute plus ancienne, dont le souvenir est aujourd'hui totalement oublié.

NOTES HISTORIQUES

En 1322, un procès oppose le comte Archambaud IV et l'abbé de Chancelade, au sujet des limites du territoire dépendant du château comtal, qui passent au lieu-dit La Garbas, paroisse de Sainte-Marie de Chignac⁽¹⁸⁾. Peu après, en 1345, le droit commun levé pour le roi taxe les animaux de douze deniers périgordins pour un cheval, six deniers pour un âne ou boeuf, un pour un porc, un pour quatre moutons ou chèvres, brebis, dans la paroisse de Sainte-Marie de Chignac⁽¹⁹⁾. En 1556, la redevance ecclésiastique synodatique est acquittée par l'*Ecclesia Stée Mariae de Chinhac*, dans l'archiprêtré de la Quinte⁽²⁰⁾.

A l'occasion des visites du diocèse de l'année 1688, M^e Fayolles, officier, note le bien piteux état de l'édifice. "Le sanctuaire est voûté, pavé, vitré, mal couvert. La nef n'est pavée, voûtée, ny lambrissée, ny vitrée. L'église est mal couverte. Le clocher est appuyé d'un petit boys"⁽²¹⁾. Le rédacteur poursuit: "Joseph Cluzel, vicaire perpétuel. Le Saint-Sacrement est dans l'aile gauche (...) A esté fait, présent Dominique de Las Versanas. Le scindiq dit qu'il ne peut lever les habitants sans ordre. Ordonné que l'église sera couverte dès le premier jour, le clocher visité par experts pour sur leur rapport estre pourveu."

En 1783, le premier mai, on procède à la bénédiction de "la cloche nommée Sainte-Marie par M^e Pierre Fournier de Lorieère avocat en la cour et noble citoyen de la ville de Périgueux, sieur de Puyandy, de cette paroisse, parrain et Gabrielle-Rose Fournier de la Roussellie, dame de Grézeaud, seigneur de Férodie, Coyaud et autres lieux, marraine"⁽²²⁾.

18. Bibl. nat. coll. Périgord, t. XVII, fol. 256 et t. XXXIII, fol. 337.

19. Bibl. nat. coll. Périgord, t. XIII, fol. 311.

20. BERNARET (R.) in *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1874, t. I, p. 34.

21. *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1927, t. LIV, 1^{ère} liv., p. 103.

22. Archives départ. de la Dordogne, série E 530.

Sous la Révolution, le maire républicain écrit au citoyen Lacombe, évêque d'Angoulême et Périgueux, (thermidor an X) pour lui faire part de "l'inquiétude de tous les habitants (...) sur la nouvelle qui s'était répandue qu'on avait l'intention de supprimer notre commune et de l'unir à celle de Saint-Pierre. Jamais opération n'a été plus injuste et même impossible à raison des inconvénients insurmontables qu'on a déjà exposé au préfet et qu'on à l'honneur de vous répéter". Et le premier magistrat de soutenir sa cause en rappelant que la montée des eaux hivernales du Manoire empêche toutes communications avec Saint-Pierre. Cette dernière commune est à tel point isolée une bonne partie de l'année, que plus de douze villages qui la forment sont forcés de réclamer les secours spirituels du curé (de Sainte-Marie) soit pour les baptêmes de leurs enfants soit pour administrer leurs malades. Ces villages sont Les Guichoux, La Peyzie, Fayard, Les Jean-Petits, Lagrafeuil, La Fargennerie, La Chapelle, Les Cluzeaux, Les Rivières, Les Maneufs, La Maurandie, Le Puy d'Andrimont et celui de Caleyx qui fait le treizième. Vous sentez assez, citoyen, que par toutes ces considérations que nous offrons de justifier, on ne peut pas supprimer cette commune sans priver tous les habitants et ceux de Saint-Pierre au moins pour les trois-quarts, des secours spirituels ainsi nous avons tout lieu d'espérer que vu l'attachement que votre ministère vous prescrit pour la religion catholique notre commune ne sera pas supprimer ni réunie à celle de Saint-Pierre, nous vous saluons avec un profond respect. Signé: Fournier Laurière, maire et Grassaval, adjoint" (23). Cette cloche est refondue et rebaptisée en 1871, parrain Jean-Emile Saint-Espès-Lescot.

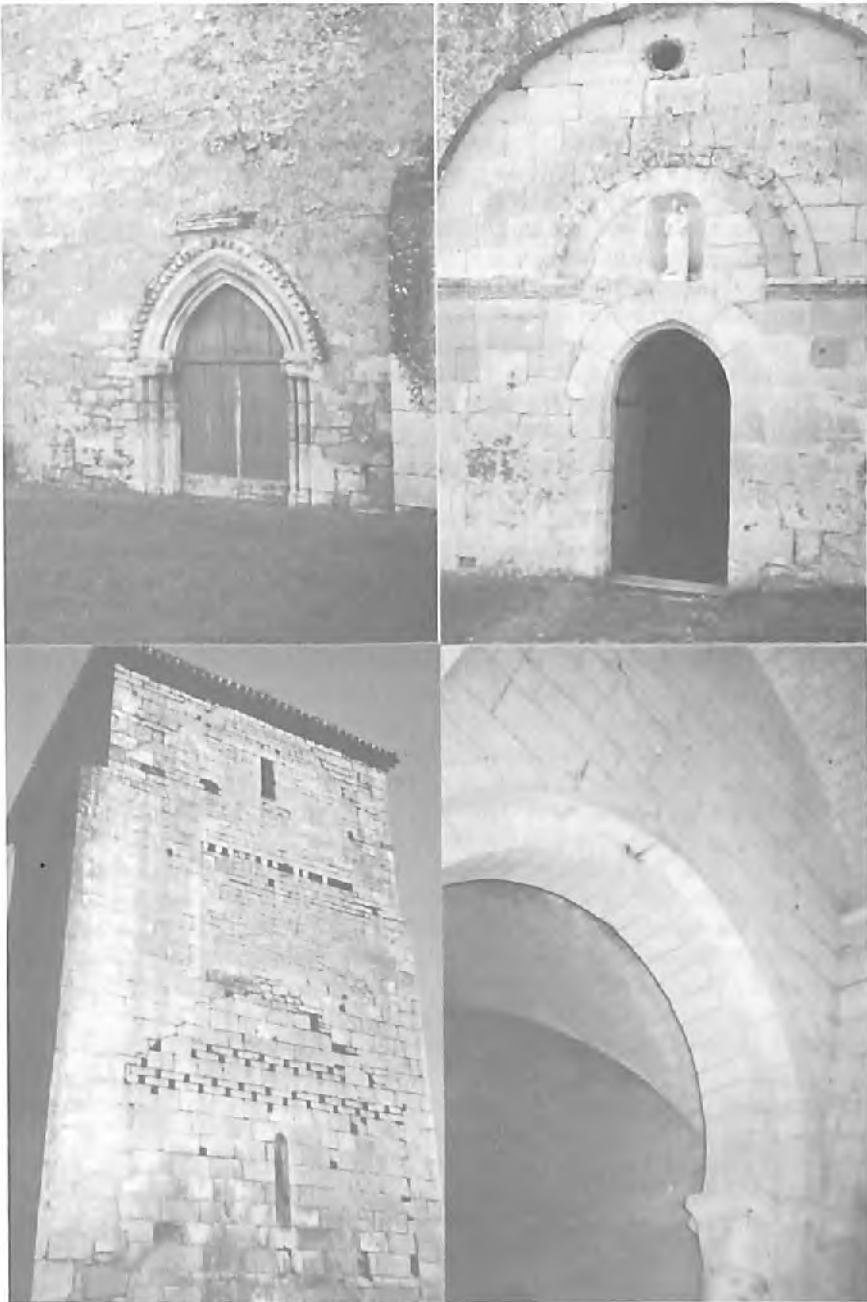
On connaît la place des forges tout au long du Manoire. Dans la dernière partie du XVI^e siècle est créée à l'initiative de la maison de Lardimalie (24), la forge de Chignac ou Moulin-Neuf. Cette fabrique est spécialisée dans la fonte des canons et boulets pour la marine, mais aussi "moulin à bled et pressoir à huille". Les maîtres de forges relevés sont: Estienne Géraud, Jean Couderc, Jean Guyon, Meyrac, Dalbavy et Aymar Reynier. L'industrie possède un haut-fourneau et une affinerie en 1716. Elle est située près du chemin médiéval qui relie le hameau à Saint-Laurent et à quatre cents mètres au nord-ouest de l'église. La forge décline à partir de 1725 et en 1777, on parle d'un moulin près de l'ancienne forge, et d'un grand moulin pour les blés et les huiles.

Au XVII^e siècle, Jean III de Foucauld (1542-1606) prend les justices de Sainte-Marie de Chignac, paroisse du Pariage (paroisse banlieue seigneuriale indivise entre le roi de France et les citoyens-seigneurs) (25).

23. Arch. de l'évêché de Périgueux, dossier vert.

24. BOUCHEREAU (Jean) "Chignac en Périgord" in *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, suppl. 1988, p.93.

25. *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1905, t. XXXII, prem. liv., p. 34.



1. Portail gothique. - 2. Portail roman. - 3. Chevet plat où l'on remarque l'emplacement occupé autrefois par l'abside en cul-de-four. - 4. Arc triomphal du chœur roman.

LA RESURRECTION

Léo Drouyn, œil particulièrement habile du XIX^e siècle, visite l'église le 17 juillet 1847. Il a laissé ⁽²⁶⁾ trois planches de dessins à la mine: la façade ouest, l'intérieur de la nef vers le chevet, le relevé au sol et les fonts baptismaux. L'ensemble est assorti de cotes et notes. Ce qui frappe, c'est l'état d'abandon du sanctuaire, porte de la chapelle nord obstruée, ronces envahissant le parvis, murs de couronnement ruinés. A l'intérieur, le plafond de la nef est plat, à pointes apparentes avec un plancher supérieur. Le mur plat du chevet fait apparaître la frise en zigzag. La fenêtre du levant semble plus allongée que de nos jours. L'auteur indique : "La chapelle FG (nord) voûtée au XVI^e siècle, bâtie au XIII^e siècle quelques autres restes du XIII^e entre autres l'arête extérieure à la porte K. La partie H (arc triomphal) me paraît peut-être ogivale romane. Les tailloirs des chapiteaux romans existant... le portail I (ouest-sud) est roman restauré au XVI^e siècle peut-être au XIII^e."

Le cimetière est transféré à partir de 1824 et dégage la place que l'on voit encore devant l'église. Vers 1930, en procédant au dessouchement d'un ormeau mort, on exhuma des ossements de l'ancien cimetière. Aujourd'hui, la place est déserte et dénudée; au couchant, le presbytère, vendu à la Révolution comme bien national, demeure toujours.

Au XIX^e siècle, un programme de restauration est envisagé. Le premier janvier 1857, le ministre des Cultes alloue une subvention de 1.500 F pour financer les travaux à entreprendre. Un devis estimatif est établi le 23 juin 1853 par la préfecture. "L'église de Sainte-Marie de Chignac (...) la partie la plus ancienne doit remonter aux dernières années du XII^e siècle, celle annexée présente tout le caractère des constructions élevées vers la fin du XV^e siècle (...) Les travaux à faire consistent dans l'établissement d'une voûte intérieure, l'exécution d'un carrelage neuf et des joints intérieurs ainsi que la construction d'une sacristie. La voûte sera faite en briques sur champ de deux épaisseurs posées et enduites en plâtre avec éperons de soutènement et chape de mortier. Le pavage sera en carreaux de Bordeaux, taillés et échantillonnés dans lequel on réservera une travée centrale en pierre dure de Périgueux." L'architecte Guilbert signe ce devis pour un montant de 3.837,50 F. ⁽²⁷⁾ L'entrepreneur de maçonnerie Ribière présente un mémoire de 2.549,46 F, le 31 octobre 1858, pour avoir exécuté des travaux sur les piliers, voûtes, dallage et ravalement.

Les travaux se poursuivent sur la croisée et la couverture, puisqu'un devis établi par Jean Valette, maçon, est soumis le 8 avril 1859 pour la somme de 296,02 F somme qu'il perçoit le 16 juillet 1859. D'autres travaux sont confiés au maçon Chinour, puisque le même jour,

26. Fonds de la Soc. hist. et arch. du Périgord.

27. Archives départ. de la Dordogne, série 12 O. (28) *Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, 1876, p. 55.

le conseil municipal donne quitus à celui-ci, avec "une grande économie puisque de moitié comparativement aux travaux qui ont été donnés en adjudication cet hyvert dernier".

Une visite épiscopale est retenue pour le mardi 11 janvier 1876. La paroisse, à cause de sa longue vacance n'avait pas reçu de visite solennelle depuis longtemps. L'évêque est à Sainte-Marie devant une grande foule où "plusieurs hommes âgés ont reçu la confirmation. Après l'office pontifical, les enfants, portant des oriflammes au milieu de la foule, ont accompagné Monseigneur au presbytère, et là, l'excellent maire, M. Lamy, entouré de ses conseillers, a fait à Sa Grandeur une allocution pleine de convenance, en présence de tous les prêtres du canton, et de notre bien aimé Président du tribunal, M. Saint-Espès-Lescot, venu de Périgueux pour assister à la fête" (28).

Enfin, en 1926, l'église de Sainte-Marie de Chignac est classée comme monument historique.

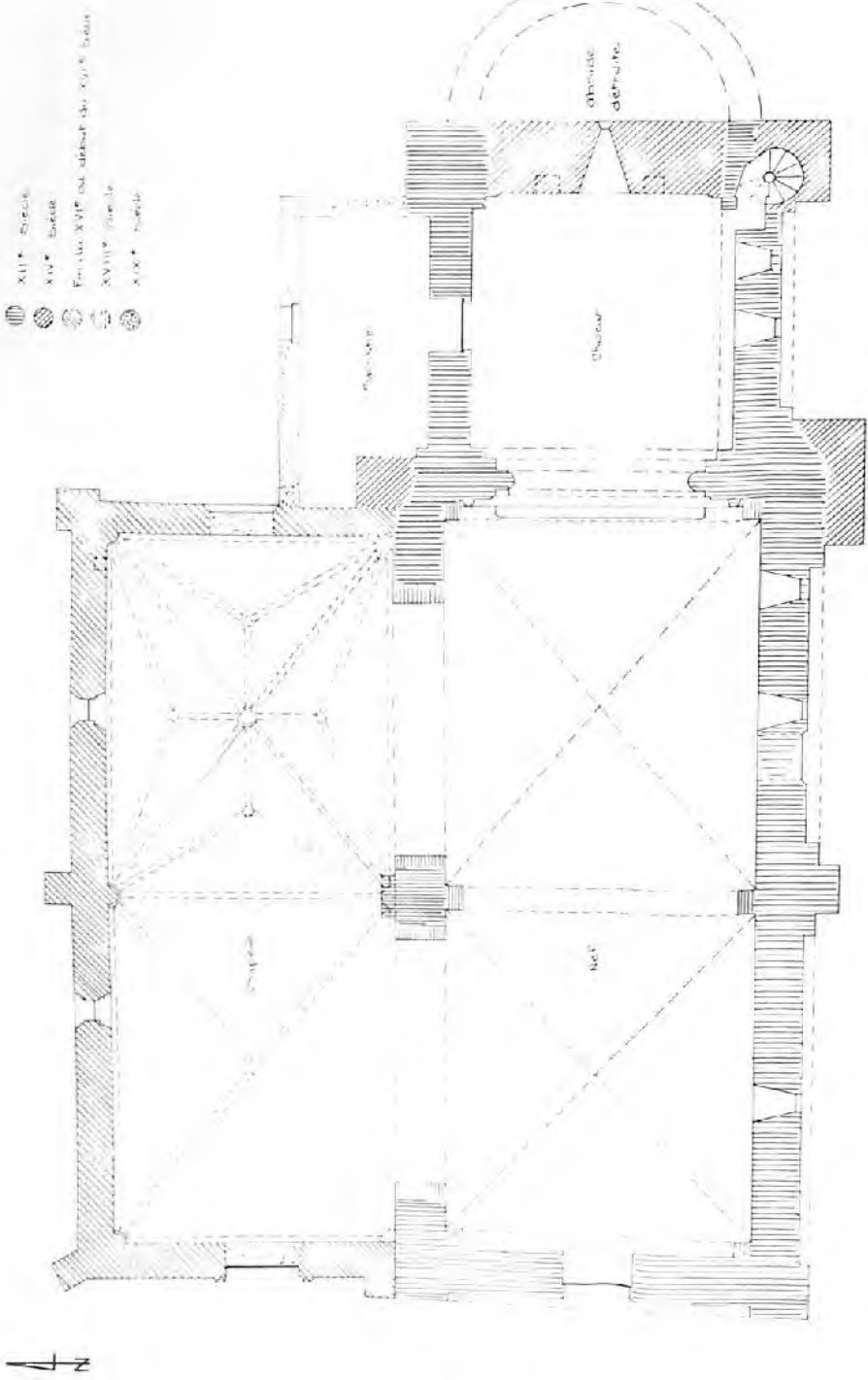
DEMOGRAPHIE

dates	population	mariages	baptêmes	décès
1813	416	4	5	12
1876	503	4	13	10
1890	528	5	7	12
1918	469	0	5	3
1936	335	2	6	5
1955	317	3	6	1
1961	281	2	2	3
1992	391	0	1	4

En cette fin du XX^e siècle, il semblerait que des travaux de restauration soient prévus. Il est grand temps, l'église de Sainte-Marie ne survivrait sans doute pas au tumulte prévisible du siècle qui va s'ouvrir. Formons des vœux pour que l'église de Sainte-Marie ne sombre pas dans l'oubli, mais se réveille comme le fait cette commune du Périgord.

J. R. et J. L.

ÉGLISE DE SAINTE-MARIE DE CHIGNAC.



- XIII^e siècle
- XIV^e siècle
- Partie XIII^e et abside du XVI^e siècle
- XV^e siècle
- XVI^e siècle

Le plan de l'église.

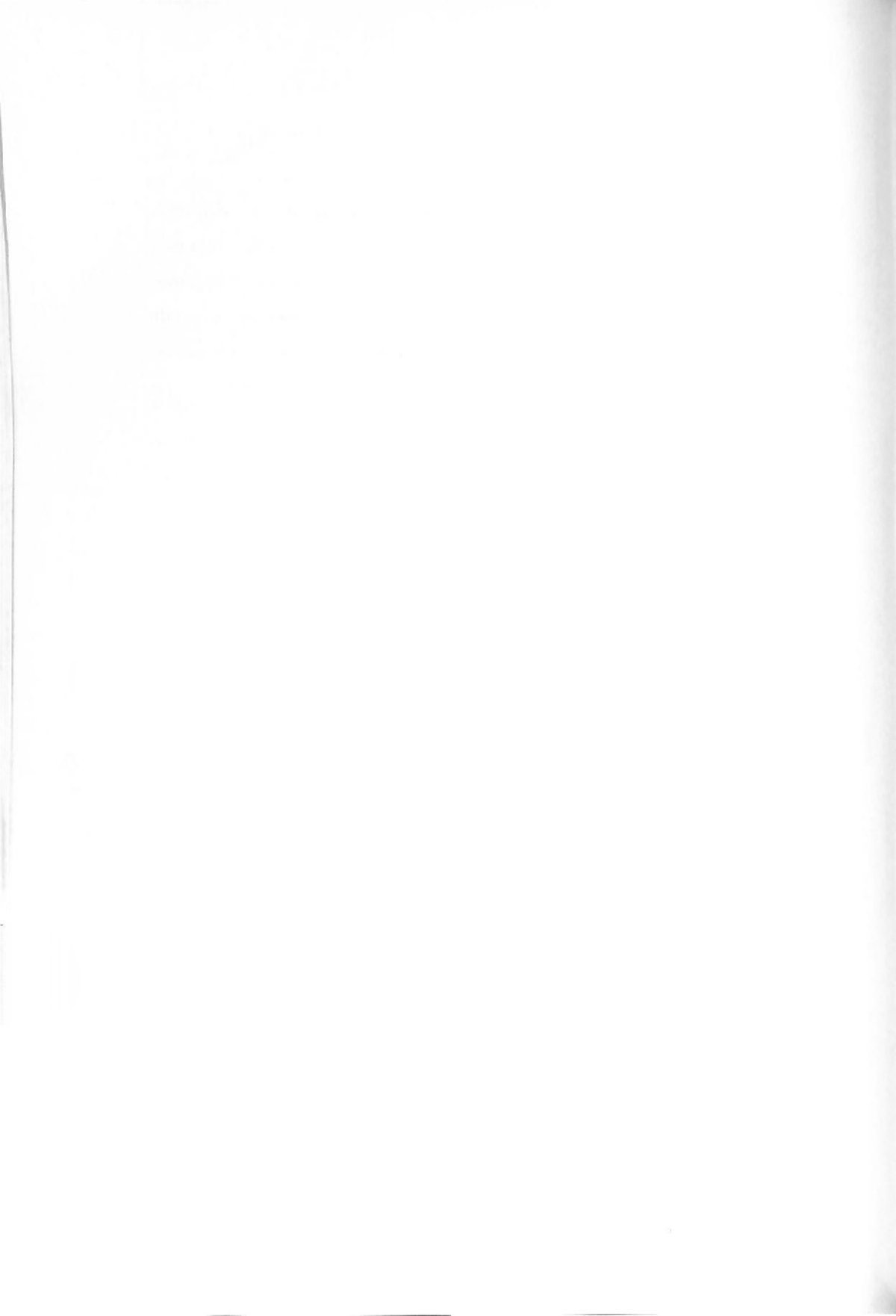
40 mètres

0 10 20 30 40

Plan d'Église pour J. Bourgeois, architecte, 1905.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUGIERE (Chanoine H.) Notes historiques et archéologiques sur le diocèse, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1860.
- CARLES (R.P.) *Les patrons du diocèse de Périgueux*, Cassard, Périgueux, 1884.
- COLAS (Emile) *Voyage en linguistique*, réédition Médiapress, Périgueux, 1986.
- DANNERY (M.) "L'église de Sainte-Marie" in *Echo mensuel du canton de Saint-Pierre-de-Chignac*, Tarbes, 1927.
- DESSALES (Léon) *Histoire du Périgord*, Delage et Joucla édit., Périgueux, 1885.
- DUPUY (Jean) *L'Estat de l'Eglise en Périgord depuis le christianisme*.
- GUIRAUD (Jean) *Monographie illustrée de la commune de Sainte-Marie de Chignac*.
- GOURGUES (Vicomte de) *Dictionnaire topographique*, Imp. nationale, Paris, 1873.
- MAUBOURGUET (Jean) *Le Périgord méridional*, Cahors, 1926.
- SAINT-ALLAIS *Précis historique sur les comtes de Périgord*, Paris, 1836.
- TANET (Chantal) et HORDE (Tristan) *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, Fanlac, Périgueux, 1994.
- Archives de l'évêché de Périgueux et Sarlat.
Archives départementales de la Dordogne, 12 J 339: *Sancta Marie de Chenhac* (1277), série B 530, E 1273, 12 O 486, V 102.
- La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, 1876, 1883, 1884, 1926.
- Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*.



Une réunion des Etats du Périgord en 1406

par François BORDES

Si les "Etats de Périgord" sont mentionnés dans les textes depuis 1378 ⁽¹⁾, le premier acte produit par cette institution, et le seul jusqu'au XVI^e siècle que l'on connaisse, se trouve conservé aux Archives de la Dordogne dans le fonds des Administrations provinciales ⁽²⁾. Simple feuillet de papier dépourvu de signes officiels (ni sceau, ni seing manuel, ni signature), cette ordonnance en langue d'oc offre néanmoins, par sa présentation et surtout sa graphie, tous les caractères d'un acte dont l'authenticité ne peut être mise en doute. On la trouve déjà transcrite au XIX^e siècle dans la *Collection Périgord* de la Bibliothèque nationale, au milieu de documents extraits des archives de Sarlat ⁽³⁾, d'où l'un de mes prédécesseurs a dû la distraire afin de la réintégrer à sa place logique dans les séries départementales.

Pour remettre ce document dans son contexte, il ne semble pas inutile de rappeler quelques jalons chronologiques dans cette période troublée du début du XV^e siècle. Depuis 1397, le comté de Périgord a été confisqué au profit de la couronne de France, et malgré les tentatives d'Archambaud VI, qui succède à son père en cette même année, c'en est fini de la branche périgordine des comtes. Le siège de Montignac, en 1399, par le maréchal Boucicaut, suivi de l'exil en Angleterre d'Archambaud VI, et enfin la donation du comté par le roi Charles VI à son frère Louis, duc d'Orléans, en 1400, représentent les dernières étapes de cette récupération domaniale. Sur le terrain, cependant, les choses ne sont pas aussi simples. Le Périgord apparaît plus que jamais

1. Cardenal (L. de), "Catalogue des assemblées des Etats de Périgord de 1378 à 1651", dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1936-1939 [1940], p. 243-266.
2. A.D. 24, 5 C 2.
3. *Collection Périgord*, vol. 52, fol. 266-267.

comme une zone privilégiée d'affrontement direct entre Français et Anglais, et l'attitude pour le moins fluctuante des seigneurs locaux contribue largement à alimenter le conflit.⁽⁴⁾

Le cas de Jean de Beaufort, seigneur de Limeuil, en est un bon exemple: au début du mois de février 1405, il reprend contact avec les Anglais, basés sur la rive gauche de la Dordogne, les fait rentrer dans Limeuil et "se fait Anglais". Quelques jours plus tard, les Français réinvestissent la place forte, mais une trahison permet à Jean de Beaufort, dans le courant de l'année, de récupérer sa citadelle. Il y installe alors près de 200 soldats ennemis qui, à partir de cette base, multiplient les coups de main et les exactions. C'est, entre autres, pour réprimer cette "rébellion de Limuelh" que les Etats décident de lever le fouage dont il est question dans notre texte.

Le sire de Mussidan, Raymond de Montaut, se révèle encore plus sournois: quelques semaines seulement après s'être accordé avec Charles d'Albret, connétable de France, qui lui garantissait la possession de Mussidan s'il s'engageait à ne plus lutter contre les Français, il attaque Brantôme, en novembre 1405 avec 400 hommes d'armes, prend la ville et tue l'abbé qui présidait aux destinées du célèbre monastère⁽⁵⁾. La riposte des Français, ou plutôt des "pro-Français" ne se fait pas attendre, et Campredon et le sire de Bourdeille investissent l'abbaye et s'installent face aux Anglais. Poitevins, Limousins et quelques seigneurs du Périgord, dont le sire de Mareuil, les rejoignent rapidement, et commence alors le siège de Brantôme, dont le Religieux de Saint-Denis nous a fourni un récit circonstancié. C'est essentiellement pour financer cette opération que les Etats se réunissent, au mois de mars 1406.

F. B.

Périgueux, 14 mars 1405 [1406 n. s.] - Ordonnance des Etats de Périgord pour l'imposition d'un fouage pour la reprise de Brantôme, Carlux et Limeuil.

Datum xiiii die marcii anno Domini millesimo cccc^{mo} quinto.

Es estat ordenat per las gens dels tres estat a Peréguers a la dont presens, sobre la requesta facha per las gens del Rey e per Johan de Ranquo e Reynaut Servot, escudiers, a la dont trames per mossenhor mossen Johan Arpadena, mossenhor de Peyrussa, mossenhor de la

4. Voir à ce sujet, et sur tout ce qui suit, l'ouvrage de L. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. II, Périgueux, 1885, notamment p. 398-406.

5. C'est à peu près à cette époque que l'on peut situer la prise de Carlux, dont parle également notre texte, par Archimbaud d'Abzac et Berny du Moustier, à la tête de 80 Anglais.

Rocha-Folcaut, mossenhor de Manse, mossenhor de Maruelh e mossenhor de Bordelha e pluzors d'autres chavaliers e escudiers a la dont tenens seti davant Branholme, que per las dichas gens dels tres estat del pays de Peregort, Lemosi, Sentonge, Engolmes et peyto l'hom fassa assaber al Rey nostre senhor e a mossenhor de Guayna, mossenhor lo dellfy, lo mal estat del dichs pays e la presa de Branholme, Carlutz, e la rebellion de Limuelh e cum lo seti estat pausat davant Branholme a grans despens dels dichs senhors que tenen lo seti e del pays, disent en lor conclusion que nostres dichs senhors vuelhan ajudar a recrobar lor pays de Guieyna e retornar a quels luoes e los autres a lor hobeidensa, e que la dicha enbeyschada se fassa als despens de la talhada o fogatge que se enpausara als dichs pays en la guisa que s'ensec, e per Peregort que los dichs enbayschadors sian chausit de Pereguers e de Sarlat.

Item, volgren los dichs tres estat a la dont aqui presens coma mossenhor lo vicari de mossenhor de Pereguers per la terra deldich mossenhor la evesque e per lo poder de Sen Chastier dont lodich mossenhor lo vicari es abat e mossenhor d'Autaffort, lo chapitre Sent Estefe e Sent Front de Pereguers, mossenhor lo mayer e cossols de Pereguers, mossenhor Gui La Rocha, lo senhor de Caussada, que hom autreyes al pays de Peregort en lor poder l franc per fuec per aquesta vetz tant solament pagador per tal covens e termes que de present, quar lo seti es davant Branholme, se page demiey franc per fuec prestament, que sia baylat al recebedor dels tres estat per pagar la gens d'armas que son al seti, otra la ajuda que avian am la ajuda de Diou, del rey e mossenhor de Guayna nostres senhors.

Item, que lodich fogatge se fassa al pays de Peregort, en cas que los autres pays desusdichs pagen et fassan fogatge coma aquest e no autrament, am protestacion que lodich fogatge no nos puecha tornar en consequensa ni prejudicar a nostras franchezas e libertatz a nos d'autres vetz autrey[aj]das per los senhors reys d'ayschi en reyr passat, als quals per so no cntendem a renonciar./2/

Item, que l'autre demiey franc per fuec se leve e se page quant hom sera, si a Diou platz, davant Limuelh e Carlutz, e si bo semblava als dichs senhors del seti que hom aves a Muischida sera be fach.

Item, que lodich fogatge se fassa e se talhe al dich e l'ordenansa deldichs tres estat e sia ordenat al meyns al pays de Peregort l recebedor, aquel que los tres estat divisaran o home per lor als menhs de despens e costatges que hom trobara que se poyra far, loqual aya a redre comte als dichs tres estat e no autre o a home per lor.

Item, que de las causas desusdichas mossenhor Giraut Boegua per la temporelitat de la avesquat de Sarlat trames de part de say a

Pereguers e Steve Former, lo qual era trames per Sarlat, mossenhor de Beynac e de Comarqua e per vos de Comarqua e mossenhor lo abat de Sen Chamans, quar els no eran a la dont a ple enformatz cum devian lasdichas causas autreyar preseren terme a respondre sert de la data de las presens d'aquí a viii jorns.

Interrogations autour du port et de la pêcherie de Mauzac- sur-Dordogne du XV^e au XX^e siècle Notice historique et généalogique

par Michel A. RATEAU

Nombre d'auteurs ont traité des pêcheries installées ou construites, de tous temps, sur la rivière Dordogne. Presque tous ont mentionné ou décrit celle voire celles que les uns appellent "de Mauzac" ou "à Mauzac", d'autres, celles qu'ils nomment "de Calès", d'autres encore "de Badefols".

Cependant, des travaux entrepris, depuis plusieurs décennies, sur l'histoire des anciennes paroisses devenues communes de Mauzac et de Badefols, tendent à montrer que toutes ces fermes fluviales n'ont été, en réalité, qu'une seule et même pêcherie.

Par ailleurs, l'espace aquatique ici mis en scène et ayant, autrefois, également inclut un gué, un bac, un port, un poste de guêt puis un pont ferroviaire, un barrage, une écluse, une échelle à poissons, un canal, et aujourd'hui un plan d'eau non négligeable sur les plans social et touristique, mérite que l'on élargisse l'étude à quelques uns de ces éléments.



Carte de Belleme - fin XVIIIe siècle

A cela et aux observations relevées in situ, il convient de joindre quelques notes non pas sur les grands seigneurs, soldats ou religieux, pour la plupart déjà étudiés, mais plutôt sur les différents acteurs, plus humbles, cités dans les textes.

De nouvelles données, extraites de documents originaux faisant partie de nombre de dépôts français publics, ou privés ont permis d'aboutir aux conclusions ainsi obtenues.

*

LA PECHERIE, LE PORT et LE GUE

I - Les auteurs anciens : documents d'archives

On l'a dit, plusieurs auteurs ont fait mention d'une pêcherie ou d'un port sis, sur l'une ou l'autre voire sur les deux rives, à la sortie du cingle dit de Mauzac : afin de mieux cerner le sujet, il est bon de rappeler et de commenter, chronologiquement, lesquels et de quelle façon.

La numérotation des documents, des publications et des cartes permettra une meilleure lecture de cette courte étude.

- Document 1

Les Rôles Gascons ⁽¹⁾ ; ils indiquent qu'en 1305, l'archevêché de Bordeaux possède Mylau (Milhac ou Millac), une seigneurie convoitée par Edouard Ier d'Angleterre, depuis déjà longtemps; s'ils n'en font pas mention, il faut cependant savoir qu'une éventuelle pêcherie installée à Mauzac aurait fait partie de la chatellenie de Millac et ce au profit de l'Eglise métropolitaine de Bordeaux ⁽²⁾. Le prélat correspondant à ladite période est Bertran de Born (1299-1303), le futur Clément V ⁽³⁾, lequel, en 1305, l'aurait acquise ou conservée; Il est également avancé que si ce n'est lui c'est peut-être son successeur, Arnaud de Cantaloup, son parent, qu'il avait lui-même mis en place à l'archevêché de Bordeaux dès 1305 ⁽⁴⁾.

Sources et notes

- (1) Bibliographie : voir Francisque.
- (2) Les archevêques de Bordeaux seront présents comme seigneurs ou co-seigneurs de Milhac et de Mauzac, jusqu'à la Révolution.
- (3) Sur Clément V, voir aussi Favier et Pujol.
- (4) Francisque M., Rôles Gascons, t. I, n° 907, A.M. Bergerac; cités par A. Vigier, p. 362. A. Vigier, p. 360, note (1) indique aussi l'évocation de Philparie (que nous verrons plus loin) coté fol. 9 du cartulaire.

- Document 2

Ensemble de dossiers de procédures émanant de l'archevêché de Bordeaux contre le seigneur de Gontaud pour usurpation *de la pêche en Dordogne* puis, au même, pour usurpation *du port de Mauzac*

(1460-1510)⁽¹⁾; les archevêques concernés sont Blaise de Gréelle (1456-1463?), Artus de Montauban, (1465-1479)⁽²⁾, André d'Espinay, le cardinal (1470-1500)⁽³⁾, et Jean de Foix (1500-1529)⁽⁴⁾; ils reprennent régulièrement les procédures engagées par leurs prédécesseurs.

Mais qu'entendaient, autrefois, nos ancêtres par "port" ? S'agissait-il de la rivière, par moitié ou dans sa totalité, des quais ou des rives, des constructions riveraines, du hameau ainsi appelé ? Cet état de fait, évidemment, génère nombre de confusions et de litiges. Nous ne donnerons, ici, qu'un exemple de co-seigneurie, fort significatif, montrant aussi que les clauses d'une baillette pouvaient évoluer⁽⁵⁾ : ... *la juridiction (de Milhac) confronte avec le fleuve, en comprenant la moitié du fleuve avec la moitié du port de Badefol et des ports anciens de Mauzac (y en aurait-il eut deux ?), et de Milhac en son entier...* L'un par moitié, l'autre intégralement !...

Les toponymes des ports fluviaux offrent souvent la particularité de nommer un lieu sis sur la rive opposée au havre même qu'ils représentent. Par exemple, il en va ainsi, en aval, des Port-de-Badefols, Port-de-Couze, Port-de-Creysse ou de-Mouleydier et en amont, de ceux des Port-de-Trémolat ou Port-d'Envaux⁽⁶⁾.

Cette fausse règle⁽⁷⁾ s'applique aussi au Port-de-Mauzac, hameau sis à Calès, de tous temps ancré à quelque deux cents mètres de la rive et où l'un des bâtiments, halte de gabarriers, datant de l'Ancien Régime se trouve encore habité.

Quant au port lui-même, il ne subsiste que fort peu de vestiges du quai bâti maintenant presque totalement submergé dont il ne reste que quelques pavés taillés à l'ancienne⁽⁸⁾, identiques à ceux que l'on peut encore voir à Bordeaux.

L'ancienne route reliant Trémolat ou Le Buisson-de-Cadouin à Mauzac via Traly, traversait le hameau réputé Port-de-Mauzac; puis, plein ouest, il rejoignait le lé ou chemin de halage qui longeait la rive gauche et le port proprement dit; il suivait ensuite le quai renforcé de pavements et de parements taillés, sur environ quarante mètres jusqu'à la descente de mise à l'eau (une quinzaine de mètres de long) puis la cale ouverte destinée à l'amarrage, à la relâche, au chargement des gabarres et du bac dit de Mauzac. Le port, côté Calès, confrontait parfaitement l'embarcadère de Mauzac.

A cet endroit, à environ 300 mètres en amont du barrage, le lit rocheux de la rivière est aujourd'hui à 4 ou 5 mètres de profondeur et, sur l'autre rive, il atteint les 6 à 7 mètres.

Enfin, une lecture de la carte I.G.N.⁽⁹⁾, permet d'observer que, le bac ayant cessé d'exister, le chemin, aujourd'hui devenu vicinal, est en partie déclassé et que, antérieurement, il tenait rang de route départementale comme en témoigne sa numérotation D 31. Venant de Lalinde, la D 31 s'arrête maintenant à Mauzac, sur le quai, au bord de l'eau... puis, réapparaît à Traly afin de relier Trémolat et de continuer au-delà de Limeuil... comme si elle n'avait jamais traversé la rivière...

Sources et notes

- (1) A.D. Gironde, G 225, 2 cahiers in-4°, 22 feuillets papier, latin et français.
- (2) Moréri; Voir aussi document 7.
- (3) pour cette période, selon de Gourgues, pour la possession de Mauzac par lesdits archevêques, en 1471, la référence est le Terrier de l'archevêché.
- (4) Boutruche; Moréri; voir aussi Vigier, p. 151-452.
- (5) Vigier, p. 451, rapportant Philiparie, document n° 7.
- (6) Orthographe Ambau dans un autre texte de 1635; A.D. Gironde, G 230.
- (7) Il n'y a pas de règle car, on le sait, trop d'exemples du contraire existent sur le terrain.
- (8) observé *in situ*.
- (9) I.G.N., Carte topographique 1/25.000, 1936-ouest et 1936-est, 1985. On notera aussi cette autre particularité : le port d'Envaux est partagé entre trois communes St-Vincent-de-Cosse, Allas-les-Mines et Castelnaud-et-Fayrac.

- Document 3

Richard de Gontaut ⁽¹⁾, chevalier, seigneur de Badefol et de St-Geniès : le 26 septembre 1471, est à l'origine d'une enquête contre l'archevêque de Bordeaux, devant messire Plamon commissaire, *composée de quatorze témoins qui déposent, unanimement, que le rivage de Dordogne qui s'étend de la porte de Limeuil jusques au ruisseau de la Couze, appartient seulement et en seul audit seigneur... à cause de sa chatellenie...* L'enquête est signée Antoine Lascots ⁽²⁾. Le litige entre les seigneurs de Badefols et les archevêques est permanent...

Sources et notes

- (1) voir aussi document 7
- (2) A.D. Dordogne, Q 502.

- Document 4

Le notaire royal public habitant de Badefols : avant 1530, rédige un acte en faveur de Guy de Badefol, trisaïeul de Judith que nous verrons plus après ⁽¹⁾, au sujet d'une *nasse* ou *peychere* à Calès ⁽²⁾. Gui de Gontaut ⁽³⁾, fils de Jean de Gontaut et de Philippe d'Aubusson, baron de Badefols, est l'époux de Claude de Salignac ⁽⁴⁾. L'archevêque est alors Jean II Du Bellay, le cardinal, de 1544 à 1553 puis de 1558 à 1560 ⁽⁵⁾.

Sources et notes

- (1) sur Judith de Gontaud, voir aussi documents 10 et 13.
- (2) A.D. Dordogne, 2 E 1836/79.
- (3) voir Publication 6.
- (4) Gontaut-Biron.
- (5) Moréri; Boutruche. Voir aussi : Saint-Venant, R. de, *Dictionnaire topographique, Historique... du Vendômois*, Blois, 1983 : il était le cousin de Joachim du Bellay, il avait été ambassadeur en Angleterre sous François Ier puis à Rome, seconda Guillaume Budé dans la fondation du Collège Royal (devenu le Collège de France), ami de Ronsard et surtout de Rabelais, son Médecin. De Saint-Venant ne le voit archevêque de Bordeaux qu'en 1544.

- Document 5

Procès-verbal de : Belriou ⁽¹⁾, substitut, accompagné d'Estienne Morand, prévôt, d'un huissier du conseil de la ville de Bergerac, d'un sergent ainsi que de Ramond Tassin et Anthoine Sans Solz, tous deux représentant le syndic des marchands de Bergerac, effectuée l'inspection de la rivière, à la recherche de tout obstacle pouvant entraver la navigation. Géraud Planteau ⁽²⁾ est alors consul. Le 5 septembre 1554, ils quittent Lalinde d'où ils se dirigent, en amont, vers Mauzac. Leur premier arrêt s'effectue non loin du bourg, au lieu dit *Le Gay* ou *Guay de Villeneuve à une demye lieue de Lalinde* ⁽³⁾. Connaissant l'emplacement de l'ancien gué, la distance est évaluée à environ 3 km et la lieue à 6 km.

Le constat des lieux étant établi, ils remontent la rivière jusqu'au moulin *estant du costé de Sarladois, au dessoulz le chasteau de Badefoul, à quatre traicts d'arbalestre*. Ledit moulin avait été ordonné d'être tenu, en 1537, par le seigneur de Badefol, Jean II de Gontaut. En considérant que le moulin se soit trouvé exactement à l'aplomb du château, la distance couverte par les 4 traicts d'arbalestre est d'environ : 1 km 300 et le traict d'arbalestre vaut alors environ 325 mètres. La flèche (géométrique) la plus favorable devait permettre qu'un trait parcourt cette distance.

A un demy quart de lieue plus hault au dessus dudit chasteau, estant aux alentours de l'église de Calays, est une petite isle estant environ au milieu de la rivière... Là, un moulin à bateau est tenu par deux chaînes... Plus tard, à cet endroit, sur la rive gauche, sera construit le Moulin-Neuf; non loin, sur la combe, se trouve l'église de Calès laquelle est visible de la rivière. La distance, cette fois, est de 1 km 500 et le 1:8 de lieue vaut environ 750 m. Il y a là erreur d'information, du simple au double : l'île se trouve bien (encore) au niveau de l'église de Calès qui ne peut être vue que de cet endroit, et du lieu-dit appelé Loubats, sur la rive droite.

Enfin, à deux traicts d'arbalestre au bout de ladite isle... est une grande nasse et peschere faite de paux et de branches entrelassées traversant toute la rivière. Le scribe rapporte alors que la pêcherie a cinq (pas; le mot manque ?) montant et cinq descendant ⁽⁴⁾ et qu'il lui est dit que ladite nasse est appelée de *Mozac* et (qu'elle) appartient audit seigneur de Badefoul... Ce dernier n'est autre que Jean II, baron de Badefol et de St-Geniès auquel Jean d'Albret, roi de Navarre, lui fera épouser Françoise d'Andaux, riche héritière du Béarn ⁽⁵⁾.

Deux traicts d'arbalestre valant environ 650 mètres, la pêcherie aurait été installée à la tête de l'île qui se trouve encore actuellement sous le barrage, à quelques dizaines de mètres. Comme nous le verrons cette île était autrefois plus longue en amont. Une estimation plus logique aurait du faire rapporter plutôt 3 que 2 traicts ce qui aurait placé la pêcherie là où on a pu, par ailleurs, la localiser ⁽⁶⁾. L'étude d'autres

mémoires sur d'autres lieux plus en amont ou en aval, a permis d'observer que c'était là chose courante.

Le soir, l'équipe d'inspection sera logez à *Lymeilh au logis de Jacques de Montosun, hoste de ladite ville...*

Par paux, il faut entendre la forme plurielle de *pal* (pieu). Par ailleurs, force est de constater que, bien que ni Laplace ni Furetière ne retiennent ces sens, le terme *nasse* représente presque indifféremment tant des filets, à arcade ou arche, qu'une pêcherie. On imagine bien l'aspect qu'offrait l'installation : des pieux enfoncés dans la grave, assez longs pour que leur tête dépassent encore lors des crues les plus fortes, pieux sur lesquels sont fixés, selon l'endroit, des branchages assez résistants, solidifiant l'ensemble, et des filets selon leur fonction.

La description est cependant sans doute erronée. En effet, la présence de la pêcherie de Mauzac, on l'a compris, n'est pas occasionnelle; il faudrait donc, à ce descriptif sommaire ou incomplet, au moins ajouter l'existence du pas-du-Roy lequel permettait au bateaux royaux de passer à tous moments. Par ailleurs, il est intéressant de retenir que cette pêcherie est à double fonction : pour l'avalaison comme pour la dévalaison et ce sur (presque) toute la largeur du fleuve, réparties sur 5 pas ⁽⁶⁾, contrairement aux pêcheries de type "digue", comme c'était le cas à Aillac.

Sources et notes

- (1) Berliou est en fait Jehan de Belrieu, conseiller en 1553, encore lieutenant particulier en 1584, seigneur de St-Dizier, baillif et juge ordinaire; il est issu d'une famille d'officiers publics, d'élus locaux, bien connue grâce aux Jurades de Bergerac, du XIV^e au XVII^e s.
- (2) Famille protestante du Bergeracois; voir aussi R. Costedoat, pp. 27, 144.
- (3) A.D. Dordogne, 1 J 117, 2041v^o à 2044 r^o; cette cote nous a été indiquée par MM. F. Bordes et Y. Laborie lesquels ont en projet une publication basée sur ce volumineux registre.
- (4) Poulbrière, notes manuscrites : ... *Nous devons signaler, près du bourg, un barrage fameux... où l'on prend beaucoup de poissons de mer. On en prenait davantage avant le barrage élevé à Bergerac.*
- (5) TH. de Gontaud-Biron. Le père Anselme. Sur Jean II; voir aussi document 8.
- (6) pour la localisation et les descriptifs de la pêcherie, voir documents 5, 10, 14, 15.

- Document 6

Henry de Sourdis : en 1635, fait rappeler par son greffier, les bail et arrêt de 1493 inhérents à ladite *peyschere ou pescherie de Mauzac* ⁽¹⁾. Il s'agit d'Henry, II^e archevêque de ce prénom, d'Escoubleau de Sourdis (1629-1645) ⁽²⁾. Regrettablement, le texte de la bailhette de 1493 ne nous est pas parvenu. Était-il le premier depuis 1305 ou bien simplement un renouvellement ou encore un nouveau contrat ? De toutes les façons, il a été suivi de nombreux litiges.

Sources et notes

- (1) A.D. Gironde, G 230, dont deux pièces parchemin de 50 cm x 27 cm et autre de 24 cm x 8 cm; et 6 pièces papier.
 (2) Boutruche; Moréri.

- Document 7

Philiparie G.⁽¹⁾, avec ses deux confrères notaires à Belvès (Barrière et Molceone) : auteur, fin XV^e-début XVI^e siècle, du Cartulaire qui porte son nom ; selon A. Vigier, il agissait comme procureur-fondé de l'archevêque⁽²⁾ : sans entrer dans le détail des autres possessions dudit archevêché, voici ce qu'il écrit : *un procès a été engagé, relativement au port de Mauzac, entre le procureur du seigneur Artus de Montauban, archevêque de Bordeaux, et Richard de Gontaut, seigneur de Badefol. Ledit... seigneur (archevêque) avait, en sa possession, paisiblement le port de Mauzac...*⁽³⁾. Artus de Montauban⁽⁴⁾ se trouvait à Bordeaux du 11 janvier 1465 à mars 1478 ou 1479. Richard était le fils de Pierre III, seigneur de Badefols et de Marie de Beynac.

Philiparie ajoute que *la juridiction de cette chatellenie s'étend jusque et le long du fleuve de Dordogne en s'élevant vers Trémolac... et qu'elle confronte avec le fleuve en comprenant la moitié du fleuve avec la moitié du port de Badefol et des ports anciens de Mauzac et avec le port de Milhac en son entier*⁽⁵⁾. Ce dernier est très certainement à rapprocher avec le lieu-dit Le Moulinet, également rive droite, à 2,5 km, plein nord du bourg de Mauzac, dans la plus grande courbe de la rivière et à l'aboutissement du vallon en haut duquel se trouvent encore les rares ruines du castrum de Millac, à 600 m de l'embouchure du ruisseau localement réputé Le Moulinet. Ce lieu de confluence était tout à fait propice à l'établissement d'un havre fluvial et par ailleurs, géographiquement, de très loin le plus proche.

Sources et notes

- (1) il était notaire à Belvès en 1512; source : A.D. Dordogne, fonds Gontaut-St-Genies, liasse B, 1 Mi 498, 1 coté 17 (copie lacunaire, latin, 19 cm x 24,5 cm).
 Un Durand de Philiparie, notaire royal à Belvès, se trouvait le 23 août 1371, au château de Badefols, pour la signature du testament de Seguin de Gontaut; source : A.D. Dordogne, arch. Gontaut-St-Geniès, liasse B, 1 Mi 498, 7 coté 80 (original, latin, 59 cm x 79 cm)
 (2) Vigier, p. 381, note (2).
 (3) B.N., Paris, Mss n° 1922, Nouvelles acquisitions latines; développé par A. Vigier qui donne aussi : A.D. Gironde, série G dont l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1792.
 (4) Artus de Montauban, voir aussi document 2.
 (5) Arch. privées; A.D. Dordogne, 1 Mi 498, liasse B, 7/80.

- Document 8

Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux⁽¹⁾ : le 20 mars

1535, fait rédiger un arrentement à nouveau fief à noble Jean de Gontaud ⁽¹⁾... de la moitié... de la Dordogne, confrontant ladite moitié de rivière appartenante audit seigneur de St-Geniès, ...aux terres et paroisses de Milhac et Mauzac... devant Castaigne notaire, vidimus fait par Maurial et Aymar, notaires royaux ⁽²⁾. D'où nombre de nouveaux litiges.

Sources et notes

- (1) Boutruche : de juin 1530 au 15 octobre 1544, à la suite du cardinal, Gabriel de Gramont; Moréri.
- (2) Jean : fils de Gui et de Claude de Salignac, épousa Françoise d'Andaux; Gontaut-Biron. Voir aussi document 5.
- (3) A.D. Dordogne, Q 502.

- Document 9

Henry II de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645) : le 20 octobre 1635, rappelle également l'arrêt du 1er mars 1626 concernant la pêcherie de Mauzac. Puis il en fait tout autant concernant celui du 30 mars 1634, celui du 10 mai suivant.. puis celui du 25 mars 1635... Il requiert que vérification entre les pêcheries de 1493 et de 1626 soit effectuée *in situ* ⁽¹⁾.

Un doute certain apparaît dans l'esprit des archevêques qui devaient être mal représentés sur place.

Maître Théophile Charron ⁽²⁾ est son *conseiller et lieutenant particulier en nostre siège de Bergerac*... Divers litiges font à nouveau surface, les procédures se succèdent et, disons le, s'héritent...

Sources et notes

- (1) A.D. Gironde, G 230
- (2) Sur ce personnage et cette famille, consulter : A.M. Bergerac, les Jurades de Bergerac, t. VIII, p. 213, 247, 255, 266, 278, 294, 321, 323, 345, 354; B.S.H.A.P., tomes 17, 20, 22, 31, 40, 47, 57, 65...; Ph. de Bosredon (La Sigillographie...); Bull. du Cercle de généal. du Sud-ouest, Bordeaux, n° 15; Saint-Saud, Magistrats... du Périgord, Bergerac, 1931; R. Costedoal, p. 144 (protestants).
A.M. Périgueux, Inventaire Hardy, AA 36, Théophile Charon, conseiller du roi, etc., se trouvait sur la liste des députés pour la ville de Bergerac, pour le Tiers Etat, le 13 août 1651. Voir aussi idem, GG 9.

- Document 10

Le même Henry de Sourdis : présente, le 20 octobre 1635, depuis Bordeaux, une requête de nomination d'experts auprès du Parlement de Toulouse, afin de définir le bien fondé de la rente de *la quatriesme partye du poyson quy se prend et... cinq sols de rantes annuellement dheue audit exposant conformément à la baillette de 1493... et perçues sur une peyschere ou escluse appelée de Mauzac scituée sur la riviere de*

Dourdoigne joignant le gay de Mauzac, pêcherie dont les "usurpateurs" désignés sont Philippe de Montaut, baron ou marquis suivant les actes, de Bénac (Navailles) et Judith de Gontaut ⁽¹⁾, dame de Saint-Geniès, etc....

M. Monzie ⁽²⁾, fin XIX^e siècle, écrivait que la tradition orale parlait d'un gué aux eaux assez profondes et que l'endroit réputé dangereux pour les étourdis avait mérité le surnom de Malusaqua.

Participeront à l'expédition de vérification : un *peintre* lequel, selon Furetière, s'avère être un homme de plume ou greffier; Anthoyne Genfaud, de Lalinde, témoin ayant prêté serment; le juge du même bourg est Pierre Bournazel, sieur de Petit-Bos ⁽³⁾, beau-frère du sieur Dupuch ⁽⁴⁾ lui-même oncle par alliance de la dame de Losse, fille desdits sieur et dame de Bénac. Sur la suggestion de Bournazel, trois autres témoins sont présentés : Jean Deschamps, capitaine du château de Lanquais et Marc Labrousse ⁽⁵⁾ du lieu de Paunat, son beau-frère pour avoir épousé sa soeur et, enfin, Pierre Babut, sieur de Romégueil⁽⁶⁾, gendre du capitaine.

Ce document met également en scène Sirus (Cyrus), leur fils et héritier qui épousera ⁽⁷⁾ Jeanne de Caumont dont proviendra une fille également nommée Judith de Gontaut-Benac ⁽⁸⁾.

Cette fois, il est question d'une *peyschere* ou *escluse*. Quant à ce dernier terme, escluse, le dictionnaire Furetière atteste bien le sens de construction de pierre ou de charpente laquelle, dans ce cas, permet de retenir eaux et poissons; en d'autres mots : un bassin de retenue d'eau voire de poissons sinon une passe ou une remonte à poissons simplifiée.

Force est de constater le manque de précision dans le vocabulaire où *chaussée*, *nasse*, *escluse* sont synonymes de *peyschere* ou de *peyscherye*...

On note ici la *jointure du gay*, lire le gué, et de la *peyschere* : information précieuse comme il doit être expliqué. Le gué, on le comprend, courait sur le maigre ⁽⁹⁾ qui traversait la Dordogne. Les anciens de Mauzac le situaient à la place du premier barrage. Les différents mètres de maçonnerie, les coupes, les profils et les plans de construction, de sur-élévation ⁽¹⁰⁾ du barrage montrent clairement que profitant de ces bas-fonds pour établir la première assise de la construction, les ingénieurs ont fait disparaître toute trace de l'ancien gué.

Sachant que la pêcherie ne pouvait être positionnée sous le gué, le texte du 20 octobre 1635 prend toute sa valeur : la pêcherie se trouvait immédiatement en amont de celui-ci.

Par ailleurs, ce gué ne pouvait guère être plus en aval car il devait pouvoir être contrôlé par tout observateur de service au guêt de la Mariotte ⁽¹¹⁾, sorte de cluzeau fort réduit, taillé dans la roche, positionné en surplomb, dans l'abrupt qui domine le port, à environ quatre cents mètres en amont.

Sources et notes

- (1) A.D. Gironde, G 230; A.D. Gironde, G 211, dont 2 pièces parcheminés et 43 pièces papier; l'ensemble couvrent la période 1472-1707. Voir aussi documents 4 et 13.
- (2) M. Monzie : bibliographie.
- (3) Famille largement implantée en Pays lindois; le sieur de Petit-Bois épouse Henrie de Baudet qui lui donne Raphaël-Marc; Bertrand-Raphaël, écuyer, seigneur du Peuch, épouse Charlotte de Losse (de Bayac) (A.D. Dordogne, Lalinde, GG 2); on les voit également à Grand-Castang dès 1688; on connaît aussi Raphaël, sieur de Castel-Nouvel, à Faux; sieur de Campagnat, à Paunat, etc.
- (4) Il ne s'agit pas d'un membre de la famille des Morand, sieurs du Puch, de Trémolat, bien connus par trois de ses représentants : deux généraux à la Révolution et un autre sous Napoléon III; c'est également de cette famille de soldats qu'est sorti Elie Morand Dupuch, l'époux de Gabrielle, fille du dernier marquis de Gontaut-Saint-Geniez, co-seigneur du bourg de Mauzac décédé en 1794 et descendant des seigneurs de Badefois... et dont le second maire de Mauzac a été l'un de ses cousins.
- (5) Labrousse : à Paunat, ils sont dits sieurs du Bos, du Grand-Bos, de Boizantrin, de la Tourette (A.D. Dordogne, Paunat, GG 2).
- (6) Babut, sieurs de Romequeilh : sont fort nombreux en Bergeracois dont plusieurs branches sont protestantes. Se trouvent aussi à Lalinde au XVII^e siècle ; Louis Babut, sieur de Roumequil, épouse Jacqueline Ansel; à Ste-Colombe; à Liorac, Cause-de-Clérans, Couze-St-Front, etc.
- (7) A.D. 24, 7 J 28.
- (8) Moréri: Gontaut-Biron ne la signale pas; Anselme, t. VII, p. 323; Courcelles, t. II, p. 74. Voir aussi documents 8 et 13. Il ne s'agit pas de Beynac en Périgord mais bien de Bénac de Béarn.
- (9) endroit où le lit de la rivière est le plus haut, dans le sens perpendiculaire à l'axe principal du courant. Les Anciens profitaient de ces situations naturelles pour y établir les gués.
- (10) Voir cartographie n° 10, 12, 17, 18, 19, 20.
- (11) Cette grotte a été taillée dans la pierre afin de servir à l'usage décrit, à une époque indéterminée. Elle se trouve dans une propriété privée.

- Document 11

Nouvelle requête d'Henry de Sourdis : fin 1635, par laquelle il rappelle celle du 20 mars 1635...⁽¹⁾.

Source

- (1) A.D. Gironde, G 230.

- Document 12

Requête, du 24 octobre 1635, de Charles Escoubleau de Sourdis⁽¹⁾, conseiller du roi et frère de François, le cardinal, archevêque de Bordeaux (1599-1628) et d'Henry II que nous connaissons déjà. Bouteruche ne le cite pas comme archevêque alors que le document lui donne ce titre. Faut-il voir là une erreur du notaire royal officiant ? Ne devrait-on pas alors lire Henry ?

Charles, mort en 1666, avait épousé Jeanne de Montluc et de Foix et était le frère des deux archevêques qui se succédèrent : François et Henri⁽²⁾.

Le document met également en scène François Giraudel⁽³⁾, Guilhem, Michel et Jehan Lafon, tous habitants de Lalinde.

Sources et note

- (1) A.D. Gironde, G 230; Joucla de Morenas, t 3; Moréri; Boutruche.
 (2) Moréri.
 (3) Les Girouldel ou Giroudelle seront mauzacois jusqu'au XIXe s.; A.M. Mauzac, reg. paroissiaux.

- Document 13

Louis d'Anglure de Bourlemont ⁽¹⁾ archevêque de Bordeaux (1680-1697) : en 1691 : assignation et accusation respectives de témoins au sujet de la dame de Benac et de Badefol, alors veuve du président de la Grande Chambre du Parlement de Paris ⁽²⁾. Il s'agit de Judith de Montaut-Benac Navailles, marquise de St-Genièz, etc., dame des baronnies de Badefol, etc., veuve de messire, etc., Jacques Le Coigneux Chenailles ⁽³⁾.

Sources et notes

- (1) Boutruche; Moréri.
 (2) A.D. Gironde, G 211; Moréri.
 (3) A.M. Bergerac, case 20, liasse 4. Voir aussi documents 4 et 10.

- Document 14

Jacques Samuel Meynardie, fils de Me Christophe Guillaume Meynardie, notaire royal, habitant de Lalinde : adresse, le 4 mai 1763, sa réception à Louis Jacques Daudibert de Lusson, archevêque de Bordeaux en 1744 ⁽¹⁾, seigneur temporel de la juridiction de Mauzac, etc., ... afin d'être pourvu de la charge de juge civil et criminel de police ⁽²⁾.

Le 17 juin 1778, au bourg de Mauzat, en compagnie de son greffier ordinaire, ont comparu devant lui, le sieur Antoine Chantegrel ⁽³⁾, négociant du... bourg, assisté de Pierre Bilhard ⁽⁴⁾ son procureur lequel a dit que depuis de longues années il a juy (sic) et possédé la peschere appelée de Mauzat... appartenant à très haut et puissant seigneur... le maréchal de Biron, seigneur de Badefol... ⁽⁵⁾ et comme par les baux affermés passés en sa faveur, il étoit chargé d'entretenir ladite peschere en bon état de perfection c'est à dire en état de bien pescher et la laisser de même à la fin de son bail (le 24 juin courant) en ce qu'il devoit prendre tout les bois nécessaires dans la garaine de Badefols ⁽⁶⁾.

Ladite garenne était, depuis le Moyen Age, une terre à lapins sise en la paroisse de St-Vincent, sur le plateau, non loin du village, à l'est et sur le chemin menant à Calès. Elle est indiquée par Belleyme sous l'appellation de "Garenne de Badefol". Le bois nécessaire à l'entretien des pieux provient alors des possessions des Gontaut et donc de ce bien. Le fermier général de Badefol est alors Georges Secondat.

A nouveau, un expert est nommé : *Jacques Melon du Barbarau-de, du lieu de La Tour, paroisse de Limeuil*. Cette famille était présente dans la région, à St-Chamassy dès 1514 ⁽⁷⁾ et à Peyzac où elle possédait un bien au lieu-dit du Barbarau-de, un ancien écart ⁽⁸⁾.

Puis *ayant levé la main, jure avec lui Gérome Delbos* ⁽⁹⁾, *pêcheur... de Mauzat et... expert. Il se rendent tous deux sur leur gabarot au commencement de la peschere qui est du coté de... Callès où le premier pas est en très bon état manquant seulement un pieu*.

Sans rentrer dans le détail de l'état desdits pieux, voici l'énumération des "pas" ⁽¹⁰⁾ et des "arches" ⁽¹¹⁾ de la pêcherie de Mauzac... en 1778 : pas de Calès, pas de George, pas Royal, arche appelée de Calès, pas appelé Grand Dévala, arche Double (quant à cette dernière, Delbos témoigne que *jamais en son temps, il n'avait vu ladite peschere doublée pas des pieux*), pas de Broq, arche de La Rue, pas de Lilot, arche de Mauzat, arche appelée Veautal, pas du Roy... Les experts ont enfin déclaré la pescherie en très bon état.

Ces appellations, à origine tout à fait locale ou d'ordre professionnelle, étaient porteuses de sens. En voici quelques uns.

- le pas et l'arche de Calès : ces noms parlent d'eux-mêmes.
- le pas de George : peut être commémoratif de quelque pêcheur remarqué.
- le pas Royal désignait, en général, le plus poissonneux, le plus "pêchant" : on avait coutume... ou obligation d'offrir le premier poisson au roi ou au seigneur (local) le représentant.
- le Grand Davala : pour "davala", J. Daniel ⁽¹²⁾ confirme le verbe descendre; peut-être manque-t-il une syllabe finale à "davalada" ce qui donnerait le substantif "descente" qui prendrait-là tout son sens de dénivelé soudainement accentué. Ce terme occitan est déjà fort ancien dans cet usage ⁽¹³⁾.
- l'arche Double : si l'on tient compte de la déclaration du sieur Delbos, on pourrait imaginer qu'il s'agit-¹⁴ d'un double système de capture, en montaison ⁽¹⁴⁾ et en avalaison ⁽¹⁵⁾ ? Mais il semblerait que ce soit le cas sur toute la largeur de la pêcherie.
- le pas de Broq : nommé d'après le Rocher du Broq ou du Bruq, îlot cité par l'abbé Poulbrière, qui se trouvait au milieu de la rivière et qui a totalement disparu aujourd'hui; son étymologie nous est inconnue.
- l'arche de la Rue : faut-il y voir la présence d'une ancienne roue ou d'un moulin à bateau ?
- le pas de Lilot : ainsi nommé en l'honneur de l'îlot qui le confrontait et qui a disparu depuis.
- l'arche de Mauzat : au nom parlant.
- l'arche appelée Veautal : faut-il voir là une erreur d'orthographe et lire Vantal pour vantaïl ou vantaux ?
- le pas du Roy : était celui de la plus grande navigation, celle des bateaux du Roy ⁽¹⁶⁾ voire des autres.

L'ensemble de la pêcherie ainsi décrit est composé de 7 pas dont un pas-du-roi et un perthuis plus grand et de 5 arches. De toute évidence, une arche a échappé à l'œil distrait du rapporteur.

Bilhard, expert, a signé avec nous, *notre greffier et non le sieur Chantegrel ny Mellon ny Delbos experts pour ne sçavoir*.

Signé Lonzi greffier ⁽¹⁷⁾.

Souces et notes

- (1) L. J. d'Audibert provenait d'une famille languedocienne; voir aussi Saint-Allais, t. 19.
- (2) En 1787, J. S. Meynard succéda à Simon Lonzi, greffier, après avoir été relevé de sa charge par l'archevêque de Bordeaux. Importante famille du Pays Lindois rencontrée à Couze-St-Front, à Lalinde; famille protestante du Bergeracois (Cause, Clérans, Mouleydier), voir aussi le travail de R. Costedoat, p. 144.
- (3) Chantegrel : famille implantée à Mauzac dès le début du XVII^e s., dont un maître chirurgien allié en 1757 à Isabeau Longi ou Lonzi, de Calès; un syndic fabricant, Antoine Chantegrel connaît les Delbos depuis au moins 1743, année où ils signent un acte ensemble. Jean Chantegrel sera le premier maire, de 1792 à 1800, suivi par Elie Dupuch, 1800-1802. Voir aussi document 15.
- (4) Bilhard : famille établie à Mauzac, non loin de la rive, au lieu-dit Loubats, faisant face au Moulin-Neuf de Calès; sa parente, Madeleine, est l'épouse de Jean Luzignan, patron de bateau comme son frère Barthélémi; A.M. Mauzac, reg. paroissiaux.
- (5) Jean-Louis de Gontaut, appelé l'Abbé-duc de Biron; Gontaut-Biron, p. 39. Vivait encore en 1773 : cf. A.D. Dordogne, B 1737.
- (6) A.M. Bergerac, fonds Pourquery de Boisserin, case 5, liasse 6.
- (7) A.D. Dordogne, 2 E 1636/237.
- (8) de Gourges, Dict. topographique.
- (9) Autrefois aussi écrit d'Elbos; voir Delbos : document 17.
- (10) Furetière définit le "pas" comme étant un passage dangereux et/ou étroit; Littré (1968) le dit synonyme de perthuis, il faut savoir que tous les "pas" ne permettaient pas le passage de tous bateaux.
- (11) Par "arche", synonyme "d'arcade", on entendait soit la largeur du filet, son "espace", soit l'ensemble du système de capture.
- (12) Daniel Jean, Dict. périgourdin.
- (13) Utilisé dans les Jurades de Bergerac, en 1502, t. II, p. 13B; déjà cité par R. Costedoat, p. 348, note 5. Voir aussi de Gourgues.
- (14) Montaison : saison où les poissons voyageurs quittent les eaux salées pour aller en eaux douces des rivières où ils vont frayer; Littré.
- (15) Avalaison ou avalage (forme plus ancienne : avalison) : droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend; Littré. Par extension, quantité de poissons pris. On dit aussi dévalaison.
- (16) A.-M. Vallières, p. 431, donne : passage laissé libre aux bateaux.
- (17) Famille dont le nom est orthographié Louzi, Lougi, Lonzi, Longi et toutes les variantes avec un "y" final voire un "e", voir aussi : document 19 et 21.

- Document 15

Thomas Caze, architecte de la ville de Condom en Gascogne, expert du duc de Biron, et Pierre Mollié, architecte, tous deux experts requis par M. de Lavaur, juge royal de Villefranche-du-Périgord : ils se sont rendus de l'auberge de l'*Écu de France*, à Badefol, au château dudit lieu afin de dresser ⁽¹⁾ l'état de conservation des biens appartenant aux Gontaut-Biron en ladite seigneurie : l'inventaire, publié par Jean Bouchereau en 1968, dans son intégralité, est effectué le lundi 31 août 1778 et rédigé en vertu d'une sentence rendue, au Châtelet, à Paris, le 6 septembre 1778.

Sont aussi présents : François Delpèch ⁽¹⁾, avocat en parlement, juge du marquis de Montferrand, procureur fondé de Mgr Louis-Antoine de Gontaut de Biron, et le sieur Dayrie Jean fils, procureur ès cour Agen, procureur fondé de Mgr Charles-Antoine de Gontaut de Biron. Maître Fray, greffier auxdits manoir et château seigneurial de Badefols, les assiste.

Parmi l'ensemble des biens, sont mentionnés une "chaussée" ou nasse appelée vulgairement *Mercade au dessus de la maison du port... de Badefols*.

Puis vient un moulin à *Trallies* (Traly, commune de Calès), situé à *trois quarts de lieue du château et une pêcherie... dépendante dudit château de Badefols, au-dessus d'iceluy et à environ une demie lieue...* une double information de premier ordre ! Ledit moulin se trouvant à 3 quarts de lieue ou, aujourd'hui à 3 k 600, la lieue de 1778 mesure environ 4 km 800.

Et la pêcherie se situant à une demie lieue ou 2 km 500, elle se voit placée immédiatement en amont de l'actuel barrage ou encore, très exactement au-dessus de l'ancien gué.

Les observations consignées décrivent la pêcherie ⁽²⁾ : (elle) *forme une ligne à plusieurs obliques qui, prenant sur l'un des rivages, va se terminer sur la rive opposée en formant alternativement des angles rentrants et saillants, au sommet desquels, vers aval, sont pratiqués six passages pour les bateaux communément appelés pas volans, et au sommet de chaque angle, vers amont, sont aussi formées des ouvertures vulgairement appelées arcades, au sommet desquelles ouvertures se tendent les filets de pêche.*

De nouveau, on rapporte que la pêcherie s'étend d'une rive à l'autre. Par ailleurs, il est affirmé qu'il existe six passages pour bateaux. Ce témoignage est surprenant et ce pour deux raisons. En général, toutes les pêcheries durablement installées réservaient (au moins) un passage important aux bateaux appelé *pas du Roy*. Par ailleurs, le terme filets semble impropre et il faudrait le remplacer par nasses. Reste alors la question de la fiabilité des textes...

L'inspection terminée, les calculs achevés, les travaux se montent à 3000 livres... à la charge de l'usufruitier. Enfin, un ultime paragraphe indique que *les réparations devront être faites par le sieur Chantegrel, habitant tout proche de la pescherie et fermier de cet objet depuis 1731...* ⁽³⁾.

Sources et notes

- (1) A.M. Bergerac, fonds Pourquery de Boisserin, case 20, liasse 3, n° 1, cahier de minutes du greffe de la justice royale de Villefranche-du-Périgord. Le même texte est aussi consultable à Paris A.N., T 479-7; il a déjà été publié par Jean Bouchereau, en 1968 et cité par Pascal Bélaud, en 1993.
- (2) Le 8 avril 1791 devant les administrateurs composants de Directoire du district de Boivès, comparait Louis Guillaume Delpèch, habitant la ville de Montpazier; il est chargé des intérêts et de la garde des titres de Mr. de Gontaut de Biron, résident en son hôtel, à Paris. A.D. Dordogne, 24 O 502, cf. Dossier de réclamation de Biron sur le peage de Badefols.

A Mauzac, en 1783, lors du mariage de messire Raymon Dadehmar (lire : d'Adhémar), écuyer, hab. du Saule, paroisse de Lalinde, avec mlle Darcher (lire : d'Archer), il est dit maître François Delpech de Ferrière, avocat en parlement.

(3) voir document 14.

(4) Texte utilisé par A.-M. Cocula-Vallières pour sa représentation.

(5) Chantegreilh : voir document 14.

Document 16

L'assemblée étant convoquée au son de cloche : le 8 mars 1789⁽¹⁾, devant maître Joseph Grellety Ducluzel ⁽²⁾ ancien postulant de la juridiction de Grignols, député juge pour cette opération, il est observé que ... *la justice appartient (encore) à mgr archevêque de Bordeaux qui possède la majeure partie des rentes. Il y a en outre cinq autres seigneurs qui en possèdent le restant. Celle de Mauzac borde par un de ses côtés la rivière Dordogne...* ⁽³⁾

Sources et notes

(1) A.D. Dordogne, Cahiers de Doléances, microfilm, 6 C 10.

(2) Du Cluzel ou Du Cluzeau : ancien notaire royal à Grignols, né le 2 juin 1737, épouse Anne Mouline en 1768; de la famille du célèbre "croquant"; source : Jacques Lafond-Grellety, *Les Grellety de Lafon en Périgord...*, Bordeaux, 1984; généalogie dactylographiée.

(3) Poulbrière, notes manuscrites.

- Document 17

Pierre Delbos ⁽¹⁾ est propriétaire du bateau dépendant du passage de Mauzac. Le 22 avril 1806, il rappelle que le seigneur de Badefol, propriétaire du passage qui ne passe que des gens à pied, avait le droit d'interdire au seigneur de Mauzac d'y tenir des bateaux propres à passer des chevaux et que ce n'est que depuis la Révolution que c'est possible. On retrouve, ici, le fils de Jérôme Delbos dont il a été question dans le document 12.

Le petit-fils, Jérôme, fils de Pierre, 22 ans, fils du fermier du bac de Mauzac, y habitant, alors sans profession, témoigne, sous serment, lors de divers constats. Il est accompagné de Jean Larroque, 40 ans, patron de bateaux, au barrage de Mauzac où il demeure ⁽²⁾.

Ajoutons à cela que Charles Delbos, fils de Pierre, avait alors fait construire deux bateaux lors de la loi du 6 frimaire an VII (1799) concernant ces droits et qu'il était abonnataire du service du passage ⁽³⁾. Enfin, à la même époque, Pierre Arbaudie a qualité de fermier de passage de Mauzac ⁽⁴⁾.

Sources et notes

(1) Delbos : le 13 novembre 1793, meurt Etienne d'Elbos, fils de François et de Jeanne, environ 60 ans, pêcheur, habitant "despinque" ; plutôt "des Pinconnets", près du port que le Banconnau, sur la haute combe. Voir aussi document 17.

A l'époque est encore pêcheur, Jean Faure, de Mauzac. A.M. Mauzac, reg. paroissiaux. Valérie Dalbos, Jean Chantegreilh et héritiers, suite à l'ordonnance du 16 juillet 1827, vendront des bâtiments contigus qui formeront le nouveau presbytère; source : A.D. Dordogne, série O.

(2) A.D. Dordogne, 3 S 41.

(3) abonnataire : gestionnaire par abonnement.

(4) A.D. Dordogne, 3 S 306

- Document 18

D'un auteur anonyme : en 1821, *Mémoire sur les anciens projets de navigation par les rivières de la Vézère, de la Corrèze et de la Dordogne*. Le sujet et la date de publication permettent de supposer que N. Conrad en a été l'auteur (voir la bibliographie). Regrettablement, ce travail n'a pu être localisé et donc consulté. Il serait intéressant de lire ce que propose l'auteur pour ce qui concerne le tronçon fluviale passant par Mauzac ⁽¹⁾. Voir aussi le document suivant.

Source

(1) Larivière ; voir la publication 6.

Document 19

Conrad N., ingénieur ordinaire à Brive, Corrèze, chevalier de la Légion d'honneur ⁽¹⁾ puis ingénieur en chef chargé de la navigation de la Vézère et de la Dordogne ⁽²⁾, dans son *Mémoire...* ⁽³⁾, en 1826, décrivant le lit de la rivière Dordogne en aval du confluent de Limeuil, précise que *...50 m³ de blocs ou de pierres y formaient une ancienne pêcherie, en tête de l'île de Mauzac...*

L'expression "en tête de l'île" est synonyme de "qui regarde l'amont"; elle se réfère tant à la pointe qu'à une courte distance de celle-ci, dans les eaux-mêmes, à quelques dizaines de mètres. Dans le cas de Mauzac, il a été constaté que la tête de l'île a reculé : elle se trouvait autrefois plus en amont; en témoignent les cartes anciennes et la déclaration du sieur Lonzy, datée de 1840 ⁽⁴⁾.

Lors de la cessation d'activité, à la Révolution, suite à la démolition de la pêcherie, la plupart des pierres et galets de grave ont été répartis sur les deux rives ainsi que sur celle de l'île. Ce qui avait été déposé rive gauche a disparu lors de l'exhaussement du premier barrage; ce qui était sur la berge nord de l'Isle Haute ⁽⁴⁾ a été emporté par la crue de 1840 et le courant du troisième perthuis; rive droite, subsistent encore quelques restes de grave, à proximité de l'ancienne échelle de remonte.

Enfin, l'auteur du mémoire ajoute que *...vers le milieu de l'étendue de l'île, sur la rive gauche, il faut ouvrir une passe à travers une*

barre ou un banc de roche...⁽¹⁾. L'observation *in situ* ne montre guère que cette suggestion a été suivie d'effet. Par ailleurs, la consultation des *Calendriers de la Dordogne*, années 1827 à 1837 n'a donné aucun résultat⁽²⁾.

Sources et notes

- (1) Rouméjoux, t. I, p. 151-152.
- (2) Bombal, p. 91.
- (3) Conrad, cf. bibliographie.
- (4) voir les documents 14 et 21.
- (5) cité par Bombal.
- (6) Collection de la B.M. de Périgueux.

- Document 20

Antoine Delmarès aîné, maître de bateau, habitant Limeuil, patenté à la mairie dudit bourg se plaint, le 27 novembre 1840, devant Jean Vaquier-Regagnac⁽¹⁾, juge de paix : *par le fait que l'on ait engagé des travaux de sur-élévation du barrage de Mauzac, il est bloqué pour cause d'état des eaux trop basses pour faire passer sa cargaison de charbon attendue de toute urgence à Bordeaux par le sieur Mercier*. Il requiert que le juge se transporte sur les lieux à l'instant, vis à vis le chef-lieu de ladite commune de Mauzac, au point appelé *La Pêcherie*, commune de Calès⁽²⁾ qui est reporté sur les deux cartes de Mauzac, jointes en illustration.

Certes, le toponyme, déjà à l'époque, est officiellement obsolète : il n'apparaît plus sur le plan cadastral de Calès, en 1842⁽³⁾ pas plus qu'il n'est répertorié par A. de Gourgues⁽⁴⁾ mais il vit encore dans la mémoire des usagers d'alors.

Quelques temps après que les travaux soient achevés, le sieur Sextius Nicolas Charles Vicary, prêtre et propriétaire du moulin de Traly, successeur de Mathieu Laffon Fressanges⁽⁵⁾, se plaint que *les eaux de la rivière, par ledit barrage, se trouvent exhaussées de plus de deux mètres...*

Sources et notes

- (1) Famille implantée à Beaumont-du-Périgord dès le XVIIe et à Montferriand-du-Périgord où elle est connue dès le début du XVIIIe s.; représentative de la noblesse de robe, elle lie de nombreuses alliances avec les Carrier ou les Villeréal (des lieutenants de juge, des notaires royaux...); A.D.Dordogne, Beaumont, E supp. GG1, GG2.
- (2) A.D. 24, 3 § 41.
- (3) Arch. Municipales de Calès. Atlas cadastral de 1842, section B.
- (4) Gourgues, Dict. topographique...
- (5) Les Fressanges se trouvent à Mauzac dès le début du XVIIe siècle; A.M. Mauzac, reg. paroissiaux.

- Document 21

Dès l'été 1840, Simon Lonzi ⁽¹⁾ dépose une demande d'indemnités pour une portion de la partie nord de l'île dont il est le propriétaire et qui a été détruite, pendant les crues, par le régime des courants changés par la disposition du troisième perthuis du barrage; un plan des îles d'alors est joint et ladite île est parfaitement localisable. Il nomme l'île en question : l'île Haute ⁽²⁾.

L'information est précieuse : l'île positionnée sous le barrage était donc plus longue.

A ce propos, il faut dire, qu'au cours des siècles, la configuration des îles a évolué, que les critères de changements ne s'avèrent pas réguliers et que les îles ne sont pas des points de repères très fiables.

Sources et notes

- (1) Simon a un fils Pierre lequel, le 20 juin 1792, sera sommé d'ouvrir l'armoire où se trouvent les papiers du greffe de la ci-devant seigneurie de Mauzac et à en faire dresser l'inventaire. On apprend ainsi que son père a tenu le greffe du 16 juillet 1760 au 4 septembre 1786; A.M. Bergerac, fonds Pourquery de Boisserin, case 5, liasse 6. Son successeur sera J. S. Meynardie - voir documents 14 et 19.
- Le 23 prairial an III, à Mauzac, Pierre Lonzy, officier municipal à la Grave Basse, fils de feu Simon, procureur de la commune, épouse Jeanne Plaziat, aussi de la Grave-Basse. A.M. Mauzac.
- Le 10 messidor, an III, à Mauzac, (autre) Pierre Lonzy, (aussi) officier municipal, 37 ans, né à Belvès, fils de feu Simon, procureur de la commune, épouse Catherine Marial, 40 ans.
- (2) A.D. Dordogne, 3 S 41.

- Document 22

Le 31 juillet 1847, Pierre Rigoulet et Jean Conte se plaignent que *la fontaine de la berge (rive droite), est recouverte par les eaux que le barrage a fait grossir ...* ⁽¹⁾. Cette fontaine avait été utilisée par les fermiers de la pêcherie pour la conservation de leurs produits destinés à la vente. L'eau, dirigée, alimentait une sorte de casier à filet parois à grillage, encore utilisé en début du XX^e siècle.

Source

- (1) A.D. Dordogne, 3 S 41.

II - Les auteurs du XX^e siècle : travaux publiés

Les auteurs listés ci-après ne sont pas répétés à la rubrique "Bibliographie"; nous les présentons dans l'ordre chronologique de parution.

- Publication 1

Monzie N..., *Monographie de Mauzac*, dactylographiée, inédite, datant de la fin du XIX^e siècle selon R. Rousseau, 1er adjoint au maire, à Mauzac; M. Rousseau précise que N, Monzie était un ancien institu-

teur de la commune. Une copie dactylographiée et peu lisible se trouve à la mairie.

- Publication 2

Bombal Eusèbe, *La haute Dordogne et ses gabarriers*, éd. Monédières, Treignac, 1981, rééd. de celle de 1903.

Citant N. Conrad, il rappelle l'état de la pêcherie en 1826 et la proposition de projet de l'ingénieur en chef d'alors. Voir les documents 18 et 19.

- Publication 3

Vigier A. (Albert), *Possessions des Archevêques de Bordeaux, en Périgord et principalement en Sarladais*, article en deux volets, BSHAP, t. XXXVII, 1910, n° 5 et 6, pp. 357-401.

Dans son étude, p. 392, en note 2, il cite la pêcherie de Mauzac puis, il présente, développe et analyse le cartulaire dit de Philipparie : son étude est de première importance. L'auteur indique aussi les références des textes de la série G aux A.D. Gironde, dont quelques uns sont utilisés dans le cadre de cette étude. Voir le document 7.

- Publication 4

Pariset François-Georges (sous la direction de), *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux 1968.

L'auteur fait mention de la longue liste des reconnaissances féodales des archevêques de Bordeaux dont Mauzac n'est qu'un élément. Il se réfère également aux archives de la Gironde.

- Publication 5

Bouchereau Jean, *Le château de Badefols-sur-Dordogne et ses dépendances à la fin du XVIII^e siècle*, B.S.H.A.P., t. 95, 1968, pp. 99-110.

J. Bouchereau publie l'inventaire des biens des seigneurs de Badefol parmi lesquels la pêcherie dite de Badefol (qui est celle de Mauzac) et le Moulin de Traly pour lesquels son auteur donne une description détaillée bien qu'incomplète. Texte particulièrement important du XVIII^e siècle pour la localisation. Voir le document 15.

A.-M. Cocula-Vaillières s'est inspirée de cette publication pour sa "Reconstitution". Voir la Publication 8.

- Publication 6

Larivière René, *La navigation sur la Vézère et la Société des canaux de la Vézère*, B.S.H.A.P., 1968, p. 165 et ss.

L'auteur fait référence à un imprimé anonyme publié en 1826, concernant partiellement Mauzac et sa pêcherie. Il n'est pas impossible que cet auteur inconnu soit N. Conrad. A ce sujet, voir les documents 18 et 19. L'énoncé bibliographique est donné en tête de cette rubrique.

- Publication 7

1° - Pustelnik Guy, *Les saumons de la rivière Dordogne, 1189 - 1981*, ministère de l'Environnement, Direction de la nature, et Fédération de la pêche de la Dordogne, Sarlat, janvier 1982, 54 p. dactylographiées, photographies, schémas et graphiques.

Ce travail est consultable, sur rendez-vous, dans les bureaux de l'établissement public E.P.I.Dor., à Castelnaud-et-Fayrac.

L'auteur développe le thème des *Pêcheries et droits seigneuriaux sur le cours de la Dordogne* (pp. 4 à 11), reconstitue une pêcherie d'après des données d'archives (p. 13 bis), présente une photographie de pêcherie sous digue, cite (p. 31) Mauzac comme étant une commune importante pour la pêche indépendante, traite du barrage de Mauzac (34-35; 40-41) et publie une photographie de ce dernier (p. 34 bis). Enfin, l'auteur donne la *Liste des pêcheries recensées sur le cours de la Dordogne*, liste numérotée correspondant à la carte publiée sur planche séparée, ré-éditée en 1982 (cf. publication 9).

G. Pustelnik indique (p. 6) qu'en 1513, *le seigneur de Laval, hérite de la pêcherie de Calles...* et il faut lire Calès et comprendre que ledit héritier devient seigneur ou co-seigneur de la ferme fluviale située face au bourg de Mauzac, comme le montre sa carte. A l'époque, Guy de Gontaut, baron de Badefol, fils de Jean et de Philippe d'Aubusson (cf. document 4), était seigneur de Badefols et de tout l'intérieur du cingle.

L'auteur signale aussi qu'en 1606, la pêcherie de St-Méard-et-Mauzac appartient par moitié aux seigneurs de Vaur. Faut-il lire St-Meyme-de-Rozens-et-Mauzac ? De toutes les façons, à cette époque, ces deux paroisses n'étaient pas encore réunies. Ce lieu n'a pas pu être identifié.

C'est alors Jacqueline de Béthune, soeur du Grand Sully, veuve de Hélié de Gontaut, qui est en plein droit sur la pêcherie.

- Publication 8

Cocula-Vaillières Anne-Marie, *Un fleuve et des Hommes. Les gens de la Dordogne au XVIII^e siècle*, Tallandier, Paris 1981, pp. 126-127 et fig. 7.

L'auteur, reprenant la publication de Jean Bouchereau, cite le texte d'expertise de la pêcherie dressé par les deux architectes nommés dans le document 15 et utilisant les informations qu'il contient, dresse un schéma sommaire de *Reconstitution de la pêcherie de Badefols* ne tenant, donc, pas compte de l'existence d'un "pas royal".

- Publication 9

2° - Pustelnik Guy et Gibert Louis-François, *La pêche en Dordogne sarladaise avant les barrages*, in Bull. de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir, n° 8 et 9, 1982.

Les auteurs citent la présence d'une pêcherie à Mauzac comme étant une possession des archevêques de Bordeaux et la signalent sur leur carte *Les Pêcheries de la rivière Dordogne*, sous le n° 40, plaçant "une" seconde pêcherie, n° 41, à Calès, sur la rive opposée. Il pourrait s'agir de la même. Voir aussi : publication 7. Le texte est communicable à ladite Société sarladaise ainsi qu'à la B.M. de Bergerac.

- Publication 10

Bonnelle Madeleine, *Sur la Dordogne Badefols*, éd. Fanlac 1987.

Pages 180 et 242, l'auteur cite le travail d'A.-M. Cocula-Vaillières (publication 8).

- Publication 11

Belaud Pascal, *Evolution territoriale de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne*, B.S.H.A.P., t. CXX, 1993, pp. 537-548.

L'auteur cite les travaux de A. Vigier et de J. Bouchereau. Il localise St-Vincent et le lieu-dit la Garenne, rapporte l'affaire de Judith de Montaut-Bénac, ajoute une carte listée dans la rubrique cartographie et signale la pêcherie de Mauzac. Par ailleurs, il apporte un nombre important de nouvelles données et de références sur cette seigneurie.

III - La tradition et la transmission orales

On ne peut, lors d'une telle enquête, ne pas citer les "auteurs oraux" que sont les "Anciens des villages" lesquels, par ailleurs, ont régulièrement fourni de précieux renseignements engrangés dans leur mémoire individuelle voire collective, informations qui ont, depuis bien des années, soit guidé nos recherches, soit corrigé nos erreurs. Citons ici, au moins, M^{re} Larue, M. Elie Bordas-Morand-Dupuch, M. Roger Chaume et feu M. Régis Vincent; ajoutons à cette courte liste M. Raymond Rousseau, toujours prêt à participer ! et M. Jean Gagnou, l'infatigable pêcheur de Badefols-sur-Dordogne.

IV - La recherche *in situ*

On le conçoit, l'investigation sur le terrain était obligatoire. Elle a donc été conduite, en toutes saisons et sur plusieurs années, tant sur les rives que sur les îles restantes.

Ainsi, ont été visités les sites suivants : rive gauche : le port et le château de Badefols, l'ancienne paroisse de St-Vincent, le lieu-dit La Garenne, les bois et chemins menant de la Garenne à Calès, le Moulin-Neuf, l'usine électrique de Calès, le barrage de Mauzac, le pont ferroviaire, les anciens port et quai de Calès dits de Mauzac, le hameau dit Port-de-Mauzac, le moulin de Traly; rive droite : le Moulinet et son vallon, les abords du château de Millac, la grotte de la Mariotte, l'actuel

port de Mauzac, les quais, l'écluse, l'échelle à poissons, les anciennes maisons de Loubats.

Parmi tous les dépôts d'archives, il en est un, un peu plus particulier: il s'agit de celui de l'usine de Tuilière où nous avons été parfaitement accueillis. Les documents concernant Mauzac sont rassemblés dans deux cartons d'archives fort précieuses en l'occurrence.

Lors de certaines démarches, effectuées sur plusieurs années, nous avons été accompagnés par nombre de personnes à qui l'on doit aussi conseils et informations : maires ou adjoints de mairie, ingénieurs ou employés des barrages, anciens de nos villages... et pêcheurs de la Dordogne. Il fallait le rappeler.

V - Les cartes, plans et croquis utilisés

Bien que les cartes soient aussi parlantes que les textes, il a semblé préférable de rapporter cette longue liste immédiatement après la rubrique bibliographique. Afin d'éviter le double emploi, les commentaires qui leur sont inhérents ont été respectivement incorporés.

VI - Localisation de la pêcherie de Mauzac et de Calès... : synthèse

Quelques points de repère

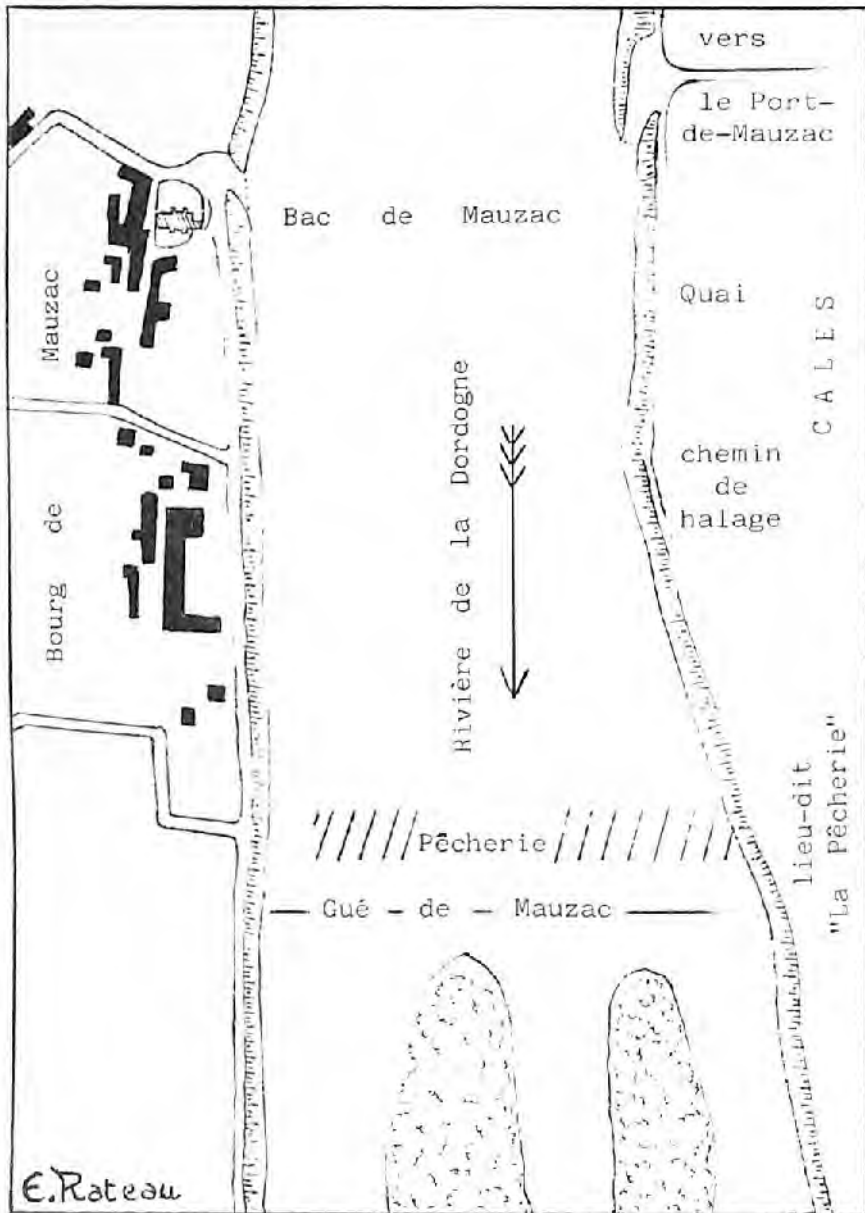
1 - Il a existé au moins deux pêcheries dites de Badefols dont une se trouvait sous le château et l'autre à Calès, à l'opposé du bourg de Mauzac.

2 - S'il a existé plusieurs pêcheries à Calès, l'une d'entre elles se trouvait bien au lieu-dit Port-de-Mauzac.

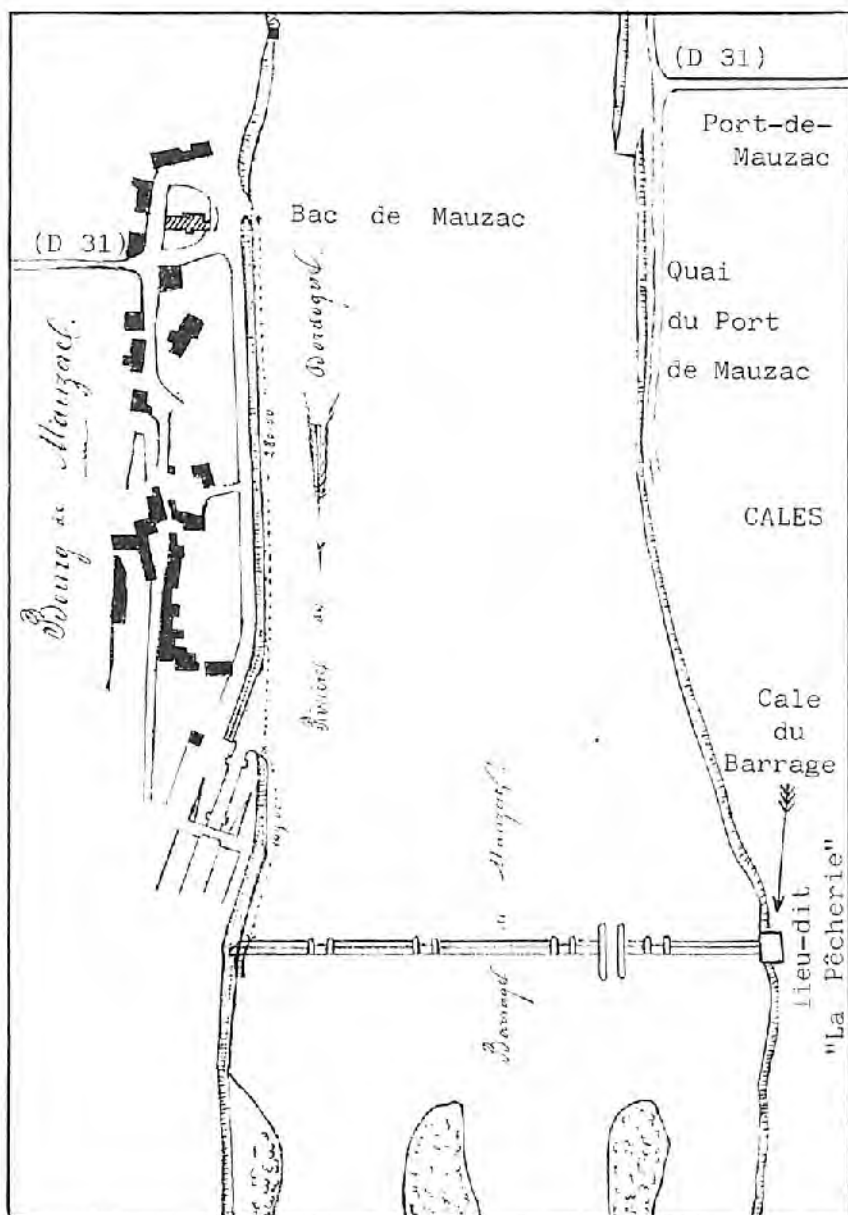
3 - On sait qu'il peut y avoir contestation quant à l'exactitude et à la fiabilité des données rapportées par des traicts d'arbalestre mais l'erreur provient bien de l'estimation : on peut se tromper de chiffres mais on n'invente pas le fait qu'une pêcherie «aille d'une rive à l'autre»... et donc, en amont de l'île. Par ailleurs, les calculs par la "règle de trois" sont simples et parlants.

4 - Plusieurs mémoires concordent et permettent d'aboutir au même endroit.

5 - Il n'est pas impossible qu'il y ait eu plusieurs pêcheries, l'une remplaçant l'autre. Explications : pour cause de politique (celle du roi de France ou d'Angleterre), de destruction du château, de religion, d'alliances, etc., les propriétaires de la seigneurie de Badefols ont souvent changé et plusieurs familles ont été maîtresses des lieux : Gontaut-St-Geniès, Gontaut-Biron, de Cugnac, de Chaumont... Le château ayant même été rasé, on a pu laisser la pêcherie à l'abandon plus d'une fois et en installer une autre ultérieurement..



Mauzac au XVIIIe siècle.



Mauzac - Le barrage en 1842.

6 - Cependant, l'emplacement de la pêcherie semble être resté inchangé pour une raison purement technique. L'île Haute avançait plus en amont, sans doute non loin des rochers saillants du maigre; le gué, organisé sur ce dernier, assez haut placé, reste le point de repère comme cela a été indiqué ; la pêcherie ne pouvait, techniquement pas se trouver sous le gué mais immédiatement en amont.

7 - Par ailleurs, les Anciens nous ont rappelé que les pêcheurs d'autrefois, ayant construit une sorte de nasse en bois et filet, utilisaient deux sources d'eaux fraîche pour conserver le poissons destiné à la vente sur place. L'eau de ces fontaines jaillissait peu en amont du bac. La clientèle venait des deux rives. On se rappelle aussi qu'au lendemain de la construction du barrage, deux Mauzacois avaient porté plainte au sujet de la fontaine désormais submergée. La pêcherie ne pouvait se trouver très loin (voir Document 22).

8 - Enfin, et c'est bien là l'ultime témoignage nécessaire à cette démonstration, ledit Antoine Delmarès ayant été rejoint par le juge requis de lui faire constater "*qu'au dit endroit de "La Pêcherie" se trouve un barrage pour traverser toute la Dordogne et destiné à faire gonfler les eaux de cette rivière pour être jeté dans un canal que le gouvernement vient de faire commencer qu'il y a une quinzaine de jours...*" On devine l'expression d'étonnement installée pour un temps sur le visage de ce brave gabarrier qui n'en croyait plus sa Dourdoigne !

9 - Et le barrage n'a pas changé de place depuis...

Afin de mieux visualiser les lieux, on se reportera aux trois cartes suivantes :

- celle de Belleyme, du Périgord avant la Révolution;
- celle de Mauzac au XVIII^e siècle; à ce sujet, les données sont trop imprécises pour représenter correctement la pêcherie;
- celle de Mauzac en 1842.

*

Mauzac, à sa manière, a été un formidable lieu de rencontre. Les voies fluviale et terrestre d'autrefois, grâce au gué et au bac, se croisaient, permettant tous les échanges.

N'est-ce pas en empruntant une gabarre passant par Mauzac que Jean Faure et François Freytet, tous deux originaires de Limeuil, allèrent un jour s'embarquer, respectivement pour St-Domingue, en 1721 et pour la Martinique, en 1778 ?

Et combien de jeunes hommes de Mauzac ont traversé la rivière afin de trouver compagne pour la vie ? Et combien de ces jeunes filles venues de Calès ont fait le voyage dans l'autre sens pour aller dire "oui", comme en témoignent les vieux registres paroissiaux ?

Combien de barriques de nos vins des côteaux du Théâtre, de Milhac, de Camansou, de St-Meyme, de Grand-Castang, ont été embarquées pour Bordeaux puis pour quelque terre lointaine ?

Combien d'hommes et de femmes ont remercié le fleuve nourricier de sa générosité poissonnière ?

Aujourd'hui, tout a changé, mais les échanges continuent : le pont ferroviaire permet aux voyageurs de jouir d'une vue exceptionnelle de Mauzac; la rivière produit de l'électricité; le plan d'eau égaye et développe l'esprit d'équipe et de sportivité des jeunes générations; il séduit les touristes, leur tendant les bras le temps d'un été.

La Dordogne, éternelle, ouvre toujours les siens aux pêcheurs qui, sait-on jamais, de temps en temps rêvent encore de nos anciennes pêcheries.

Rappeler l'existence d'une ancienne pêcherie ne changera sans aucun doute rien à l'état dans lequel se trouve le monde d'aujourd'hui... Ce n'est d'ailleurs pas la nostalgie qui génère de telles investigations mais plutôt la curiosité socio-historique et l'envie de comprendre et d'expliquer les choses et faits d'un passé qui nous échappe et, le temps d'une lecture, de donner à d'autres celle, à leur tour, de les faire revivre. Tel était là notre modeste but.

M.A.R.

BIBLIOGRAPHIE

- Actes du 5e congrès du Sud-ouest navigable, tenu à Bergerac, du 6 au 9 juillet 1906, I.G.S.O., 1906, pp. 164-169.
- Anonyme, *Mémoire sur les canaux, projet de navigation par les rivières de la Corrèze et de la Dordogne*, imprimé chez Danède, Périgueux, 1821.
N.B. ce mémoire n'ayant pu être localisé, n'a pu être consulté.
- Anselme, le père, *Histoire de la maison royale...*, Paris, 3e éd., 1726-1733, 9 vol.
- Boutruche Robert, *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux 1966. Noter que l'auteur donne la liste des archevêques de Bordeaux pour ladite période.
- Charrier G., *Les Jurades... de Bergerac*, Bergerac 1894, 14 vol. (B.M. Bergerac).
- Claveille Albert, *L'usine hydro-électrique de Tuilière...*, Dumas, Paris 1910. Un exemplaire est consultable à l'usine de Tuilière, sur rendez-vous.
- Conrad N., *Mémoire sur les canaux de la Corrèze et de la Vézère, précédé de quelques documents relatifs à leur concession*, Dupont (Paul) père et fils, Périgueux, 1826, in-8°, 102 p. Voir Rouméjoux qui cite ses travaux, succinctement résumés dans les articles publiés dans le *Calendrier de la Dordogne* de 1824, 1825 et 1827. Conrad est peut-être l'auteur du Mémoire cité plus haut dans cette rubrique sous le vocable "Anonyme"; voir le document 18.
- Costedoat René, *Le peuple "rebelle" des Huguenots de Bergerac, entre despotisme et tolérance*, Guliver, 1987, 158 p.
- Costedoat René : *Bergerac, circulation et identité de la ville au XVIIIe siècle. Quelques observations*, in *Bergerac et le Bergeracois, Actes du XLIIe congrès d'Etudes régionales de la fédération historique du Sud-ouest*, organisé par la S.H.A.P., à Bergerac, les 21 et 22 avril 1992, Bordeaux 1992, pp. 345-386.

- Daniel Jean, *Dictionnaire périgourdin*, Laffitte Reprints, Marseille, 1980.
- Favier Jean, *Dictionnaire de la France médiévale*, Fayard, Paris 1993.
- Francisque Michel puis Bémont Charles, *Rôles Gascons*, Paris, 1885-1906, 3 vol. et suppl. (A.M. de Bergerac).
- Furetière Antoine, *Essai d'un dictionnaire universel*, Paris, 1684.
- Gontaut-Biron Théodore, *La maison de Gontaut-Biron*, 1903. (Biblioth. SHAP).
- Gourgues, A. de, *Dictionnaire Topographique... Dordogne*, Paris 1873.
- Joucla de Morenas Henri, *Grand Armorial de France*, 1934.
- Kuhner Hans, *Dictionnaire des Papes*, Buchet-Chastel, Paris 1958.
- Laplace A., *Dictionnaire des tiefs et autres droits seigneuriaux*, Paris 1757. (B.M. Périgueux).
- La Roque, Louis de, *Annales historiques de la ville de Bergerac*, Laffitte Rep., Marseille 1976.
- Le Père Anselme, *Histoire de la maison royale... et des Grands officiers de la couronne*, Paris, 3^e édition, 1726-1733, 9 vol.
- Maubourget Jean, *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, Cahors, 1926 et *Sarlat et le Périgord méridional*.
- Meller Pierre, *Armorial du Bordelais*, Laffitte Reprints, Marseille.
- Moréri Louis, *Le grand dictionnaire historique...*, Paris 1759, 10 vol.
- Poulbrière, l'abbé, *Monographie des paroisses de la Dordogne*, manuscrit, 1898; consultable sur rendez-vous, à l'évêché de Périgueux. N.B. bien que rédigé par lui-même, ce travail ne serait pas de sa main mais aurait été écrit par son frère ou par un proche. L'ensemble du texte est basé sur : d'une part une compilation d'après différents travaux (abbé Lespine, de Gourgues, etc.) et d'autres part, une multitude d'informations d'époques relevées par l'auteur; enfin, une carte manuscrite, par commune, donne tous les lieux encore existant au XIX^e siècle.
- Pujol Alain, *Le pape maudit*, Clément V, Ed. du Disque, Saucats 1988.
- Rouméjoux A. de, Ph. de Bosredon et F. Villepelet, *Bibliographie générale du Périgord*, Slatkine Reprints, Genève 1971.
- Saint-Allais Nicolas de, *Nobiliaire universel France*, Paris 1872-75, 21 vol.

CARTOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE

Chronologie des documents publiés et consultés : cartes, plans, croquis, schémas, photographies, cartes postales.

- 1 Th. de La Rue, Paris, sans date, sans doute vers 1600-1620 : *Le comté de Périgord*. Mauzac est correctement épilé; Badefol, Cales et St-Vincent sont mentionnés; Drayaux est écrit Dargeaux. Source : A.D. Dordogne 1 Fi Dordogne 9.
- 2 Tarde, le chanoine, carte de 1624; collection privée, R. Faille.
- 3 Tarde : *Description du diocèse de Sarlat et du haut Périgord* de 1624. Mentionne St-Vincent. Source : A.D. Dordogne 1 Fi Dordogne. A déjà été publiée par Maubourget.
- 4 Tarde : *Le diocèse de Sarlat* de 1625, soit 10 ans avant la requête de 1635, indique clairement encore la paroisse de Saint-Vincent (-de-Badefols) aujourd'hui totalement disparue. A.D. Dordogne 1 Fi Dordogne.
- 5 *Atlas national de France*, carte n° 57, *Département de la Dordogne* : datée du 26 janvier 1790. Donne bien Mauzac, place correctement l'église de Calès: fait passer la route de Bergerac vers Bretonnoux par Lalinde, Drayaux et Badefols. Source : A.D. Dordogne 1 Fi Dordogne 10.
- 6 Cassini César-François puis Jacques-Dominique, A.D. Dordogne, n° 11 et 12, Dordogne, 1791.
- 7 Belleyne, A.D. Dordogne, n° 22 et 29, 1801; indiquent bien les lieux-dits: Garenne de Badefol, le Moulin-Neuf, Pébrus de Mauzac, le Port de Mauzac, à

- Calès et deux îles principales; n'indiquent plus la paroisse de St-Vincent.
- 8 Plan cadastral de Mauzac, 1824, A.M. Mauzac.
- 9 Conrad et Brard : *Carte industrielle du cours de la Dordogne, de la plupart de ses affluents et en particulier de la Vézère et de la Corrèze*, de 1825. Fait passer la route principale est-ouest par Mauzac. Source : A.D. Dordogne, 1 Fi Dordogne 14. Voir aussi la bibliographie.
- 10 *Mètre des maçonneries restant à faire au barrage de Mauzac*, le 15 9bre 1840; A.D. Dordogne, 3 S 41. On observe sur ce plan, la même répartition que sur le plan cadastral de Calès, de 1842 : 5 perthuis et un grand perthuis de navigation.
- 11 Gouyou-Beauchamps maire et Delay géomètre : *Atlas cadastral de Calès*, 1842, section B : *Barrage de la Dordogne*, A.M. de Calès. On observe l'existence de 5 faux perthuis dont 4 à l'ouest et 1 perthuis plus large permettant le passage des bateaux. Outre l'ancien chemin décrit plus haut (document 2), existe à cette date, un second chemin reliant directement le quai à Calès et à celui de Traly à Molières.
- A moins de cent mètres en aval, on peut observer que la rivière présente un léger évasement vers la rive gauche autrefois compensé par une avancée de terre, rive droite; lors de la construction de canal de Mauzac puis de celle du canal de l'usine, la Dordogne sera considérablement élargie.
- 12 L'ingénieur en chef de la navigation de la Dordogne, *Plan et profil de la berge au devant des propriétés des sieurs Monfort et Simon* (à Mauzac), 15 juillet 1843, A.D. Dordogne, 3 S 41, 36 x 20 cm. On observe le terrain perdu par les riverains après la montée des eaux du barrage : un espace d'environ 6 à 8 mètres. Le pigeonnier, toujours visible, qui venait d'être construit, se trouve aujourd'hui dans la Dordogne.
- 13 Carte routière et hydrographique du Département de la Dordogne, 1/80.000, 1880. Elle témoigne du fonctionnement du bac de Mauzac placé sur l'itinéraire Lalinde, Drayaux, Mauzac, bac, Traly, ce dernier secteur étant devenu chemin vicinal. A.D. Dordogne.
- 14 Abbé Poulbrière, *Carte de Mauzac*, manuscrite, 1898; arch. de l'Évêché, Périgueux.
- 15 Vigier A., en 1910, *Carte des chatellenies de Bigarroque, de Couze et de Milhac*, (frontières, limites et rivières), pp. 444-456; carte pliante, en trois volets, 34 x 23 cm
- 16 Anonyme : carte postale de Mauzac : Le Barrage et l'entrée du Canal - 1910; arch. privées.
- 17 Plan de sur-élévation du barrage de Mauzac, 1920, arch. de l'Usine de Tuilière.
- 18 Coupe de la chute de Mauzac, 1920, arch. de l'Usine de Tuilière.
- 19 Plan général des installations de chutes, 1919-1921, 180 x 80 cm.
- 20 Plan-coupe du Barrage de Mauzac; blocage de l'échelle à poissons, 1963, arch. de l'Usine de Tuilière.
- 21 Cocula-Vaillières Anne-Marie : *Reconstitution de la pêcherie de Badois* (fig. n° 7), 1981; le schéma basé sur la description est structurel; la pêcherie n'est pas localisée.
- Cocula-Vaillières A.-M., carte n° 4, *Les relais de tire sur la Dordogne au XVIIIe*, l'itinéraire passe par Mauzac, longe le lé, à l'intérieur du cingle, pour relier Trémolat.
- 22 Pustelnik Guy : en 1982, *Les pêcheries de la rivière Dordogne* (p. 14); pêcherie de Mauzac correctement placée; photographie des restes de l'ancienne pêcherie d'Aillac.
- 23 I.G.N., *Carte topographique*, 1/25:000, 1985. Il faut signaler, ici, que cette carte présente une erreur importante : l'île Haute de Mauzac n'a pas été représentée; sans doute un oubli.
- 24 Costedoat René, en 1992, *L'approvisionnement des marchés des grains*

de la mer (1770) (fig. 55). L'itinéraire représenté passe par les bacs de Badefol et de Mauzac.

25 Belaud Pascal : en 1993, *Carte de la Juridiction haute et basse de Molières* (p. 54B), reporte correctement l'ancienne de St-Vincent.

Nota Bene : nous serons fort reconnaissants envers toute personne nous indiquant quelque carte ancienne ou autre information nous ayant échappé.

UNITÉS DE MESURE : EN RÉSUMÉ

- en Bergeracois :

- la lieue de 1554 = environ 6 km.

- la lieue de 1783 = environ 4 km 800

- le traict d'arbalestre = environ 325 m.

- plus généralement :

- la "lieue kilométrique" = 4 km (Dictionnaire Larousse du XIXe s.). On note aussi que, selon les provinces de France, elle évolue de 3 km 268 (Beauce, Gâtinois) à 5 km 849 (Provence, Gascogne) ce qui avoisine celle trouvée, ici, en Bergeracois au XVIe s. Chez nos voisins européens, elle mesurait de 4 km 48 (Suisse) à 7 km 40 (Prusse).

- le "traict d'arbalestre" : Furetière précise : *la portée d'une flèche d'arbalestre est utilisée pour une chose qui n'est pas éloignée.*

- Le "traict" n'est pas donné par Maubourget (p. XLVII) ni par Delay in *Table de comparaison entre les mesures... et... le système métrique*, Périgueux, 1809.

ABRÉVIATIONS ET DIVERS

BSHAP = Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord.

A.D. = Archives départementales; A.M. = Archives municipales; A.N. = Archives Nationales; B.M. = Bibliothèque municipale; B.N. = Bibliothèque Nationale. Arch. = archives; reg. = registres.

Badefols = Badefol, Badefol, Badefol-sur-Dordogne, Badefou, Badefoul, Badesfouls...

Calès = Calais, Calays, Caleys, Calles, Callès, Chaleis...

Mauzac = Mausac, Maussac, Mozac et les mêmes avec un "t" final à la place du "c"...

REMERCIEMENTS

Pour leur participation, d'une manière ou d'une autre, mes vifs remerciements s'adressent à : Mme Bascharetie, B.M. Périgueux, M. et Mme Bailou, P. Belaud, M. Bonnet, contremaître principal, barrage et usine électrique de Tuilière, F. Bordes, directeur de A.D. Dordogne, J. Bouchereau, le père J. Briquet, conservateur des archives diocésaines, Périgueux, M. et Mme Chaume, M. Coste, fonds régional, B.M. Périgueux, M. Delouis, maire de Calès, M. Dubos, responsable de salle de lecture, A.D. Gironde, R. Faille, J. Gagnou, J. Jammes, secr. de mairie, à Mauzac, M. Jardon, responsable d'entretien, barrage et usine électrique de Mauzac, Y. Laborie, assistant de conservation, A.M. Bergerac, M. de Lafon-Boutary, G. Lajonie, responsable du fonds ancien, B.M. Bergerac, X. Pizat de Lys, le père P. Pommarède, président de la S.H.A.P., G. Pustelnik, directeur de l'Etablissement public E.P.I.Dor, L. de Rivassou, P. Rousseau, R. Rousseau, 1er adjoint, à Mauzac, M. Vincent, 1er adjoint, à Grand-Castang et feu M. Vincent ainsi que le personnel des A.D. Dordogne, des Bibliothèques Municipales de Bergerac et de Périgueux. Et Eiko Rateau pour les cartes anciennes de Mauzac.

La communauté protestante du Fleix en 1675

par Jean VALETTE

Les travaux entrepris sur la sous-série 5 B des Archives de la Gironde - fonds du Sénéchal Présidial de Libourne - ont permis d'assurer le reclassement et de rédiger un Répertoire numérique dont les analyses sont, sur certains points, développées. Telle quelle, cette sous-série est en l'état aisément utilisable.

Le Sénéchal Présidial de Libourne s'étendait sur l'actuel arrondissement de Libourne, sur la partie ouest et sud-ouest de la Dordogne et sur partie de la Charente et de la Charente-Maritime, recouvrant des zones protestantes importantes pour lesquelles la sous-série 5B est une source qu'il ne sera plus possible de négliger.

Et parmi les documents qu'elle contient, il convient d'insister particulièrement sur les rôles des impositions levées avant la Révocation de l'édit de Nantes pour l'entretien des pasteurs et le fonctionnement de certaines «églises prétendues refformées» de la vallée de la Dordogne ¹⁾.

Ces rôles nous renseignent de façon précise sur la composition des paroisses considérées: lieux habités par des Réformés; chefs de famille; revenus dont bénéficient ces chefs de famille. Et dans le cas de la paroisse de Castillon, pour laquelle sont conservés plusieurs rôles,

1) Castillon, 5 B 590 (1667); 5 B 592 (1671); 5 B 597 (1676); 5 B 598 (1677); Le Fleix, 5 B 596 (1675); Montcaret, 5 B 597 (1676) et Ponchapt, 5 B 597 (1676).

nous pouvons étudier d'un rôle sur l'autre la date des conversions (feintes ou sincères).

Le présent travail porte sur le rôle de l'église du Fleix ²⁾ pour l'année 1675 (le seul que nous possédons), dont nous donnons une édition intégrale, l'orthographe des noms propres ayant été gardées telle quelle, malgré quelques difficultés pour la lecture de certaines lettres: U ou N par exemple ³⁾.

L'examen des impositions établies par les anciens de l'église est fort intéressant. Nous avons ainsi des renseignements précis sur la fortune des membres de cette église. La somme la plus élevée (13 l. 10 s.) est due par une veuve, Jeanne Faure (p. 11 du texte). Et signalons deux Durret qui paient chacun 12 l. (p. 2 et 11).

Mais il a aussi des paroissiens taxés à de petites sommes: 4 à 4 s.; 8 à 5 s.; 3 à 6 s.; 20 à 8 s.; 49 à 10 s. et plus; 49 à 1 l.; 41 à 2 l.; 5 à 5 l.; 3 à 5 l. et plus; et 4 à 10 l. et plus.

Nous trouvons ainsi au Fleix, en milieu protestant, des fortunes importantes; et 84 familles aux revenus modestes.

Quelques professions sont indiquées, soit des professions libérales: juge (p. 122); notaire (p. 8); chirurgiens (p. 1 et 11); praticien (p. 12); soit des artisans: tisserands (p. 8, 9 et 13); tailleurs (p. 6 et 9); serrurier (p. 13); boucher (p. 11); cordonnier (p. 10); faure (p. 11) et chargeur (p. 12) ⁴⁾.

Les professions agricoles sont peu représentés, à part les métayers (p. 2 et 6). Et pourtant travailler la terre devait être en cette région la profession la plus répandue!

*
* *

C'est le roolle des deniers ordonnés pour l'entretien de l'église du Fleix pour la présant année mil six cens septante-cinq qui a commencé puis le mois de septambre dernier et finira au mois de dexambre prochain, lesquels ont esté cottizés sur tous les contribuables de ladite esglise par les entiens soubzsignés selon la permission du Roy, comme il aper par l'article quarante-quatrième des articles secretz de l'Edict de Nanthes...

2 Dordogne, ar. Bergerac. c. La Force.

3 BOUNY ou BONNY par exemple. pour plus de sûreté, nous avons comparé certains noms avec ceux que l'on retrouve dans les registres paroissiaux protestants du Fleix de 1759-1792 (collection communale. Déposée aux Arch. dép. de la Dordogne).

4 Que faut-il entendre par ce mot: celui qui charge les marchandises sur un bateau, une voiture, ou celui qui charge, entretient un fourneau de forge?

[2] LES GENDRES

Maistre Habran Durret	quarante solz
Jacques Durret, chirurgien	trante solz
Les hoirs Jean Clavard	douze solz

PEYTAVIS

Pierre Poupot	cinq livres
Estienne Peyte	trante-deux solz
Jean Peyte de feu Pierre	troix livres dix solz
Jean Mertis	douze solz
Les hoirs Izabeau Vedees	deux livres
Ramond Imbert et sa femme	vingt solz

COUTHOU

Maistre Pierre Durret de feu Habran	douze livres
Pierre Lavaud	deux livres

THOUNIPAUD

Les hoirs feu Pierre Vedees	
dict Couyon	quatre livres
Le mestayer de Me Pierre Durret	huiet solz
Les hoirs feu Estienne Vedes	dix solz
[3] Pierre Vedes	quinze solz
Les hoirs André Vedes	quinze solz
Habran Vedes	douze solz

BARAT

Izaak Imbert de feu Me Jean	cinq livres
Thoumas Esbrard	cinq livres
Les hoirs Pierre de Larmilherye	dix solz
Izaak Imbert de feu Pierre	quarante solz
Izaak Imbert de feu Estienne	trante solz
La veufve d'Estienne Touraud	dix solz
Jean Géraud	huiet solz
Les hoirs Jacques Rebeyrol	douze solz
Thony Fourcade de feu Pierre	trante solz

LE DRICT

Suzanne de Larivière, damoiselle	trante solz
Jean de Lespinasse dict Thoupy	vingt solz
Jacques Vilatte	vingt-quatre solz
Pierre Boucheyrou puisné	dix solz

[4] MONTABAIL et le GUALAGE

Izaak Piquot filz de feu Jean	cinq livres dix solz
Jean Piquot filz du dict feu Jean	cinquante-cinq solz

Hellie de Lespinasse de feu Estienne et sa mère	vingt-cinq solz
Estienne Perrot de feu Izac	huiet solz
André Perrot	douze solz
Mathieu Serre	six solz
Coullaud Perrot	quatorze solz
Pierre Perrot	huiet solz
Habran Perrot	huiet solz
Jean Perrot	cinq solz
BIGOUNENS	
Jean Bloy de feu Maurisse	vingt solz
Arnaud Chadaud	huiet solz
Estienne Bloy	quinze solz
CHABESSOUS	
Les hoirs Jacques Imbert le vieux	cinquante solz
[5] Habran et Hellies Vedes et la femme dudict Habran	quarante solz
Jean et autre Jean Barrutaux	cinquante-cinq solz
Jean Boucheyrou	trante-six solz
Pierre Boucheyrou le jeune	cinq solz
François Bonnet	douze solz
Pey Dechinoux	quatre solz
Pierre Imbert de feu autre Pierre	huiet solz
Pierre de Tros pénes	quinze solz
THOURENE	
Les hoirs Pierre Roquemore	trante solz
Jean Gourdou de feu Pierre	trante solz
FAULCHIER	
Hellies Baruteau	vint-sept solz
Pierre Vedes fils de feu Me Jean	trante solz
Marie Failhiet et ses enfants	deux livres dix solz
Jean-Simon Vedes	trante solz
Jeanne Vedes filhe de feu Izaac et sa sœur	cinq solz
VILLAUD	
Izaac Gourdou de feu Pierre	trante solz
[6] Pierre Gourdou de feu Pierre	trante solz
Les hoirs Pierre Villaud dict Rouge	dix-huiet solz
Jacques Villaud de feu Barbe	vingt solz
Izabeau Villaud veufve de feu Estienne Fourcade	cinq solz

Les hoirs Pierre Vilaud dict Mougneaud	six solz
François Guerriers	neuf solz
Pierre du Pectict-Breil dict Filhol	dix solz

MERILLIER

Marye Dufour	trante-cinq solz
Jean Gourdou	trante-cinq solz
Les hoirs Pierre Gourdou mettayer de Mouragne	trante solz
Jacques Gourdou son frère	vingt-quatre solz
Jacques Gourdou le jeune	quarante solz
Les hoirs Pierre Gourdou son frère	quarante solz
Jean Fourcade tailleur	trante solz
Les hoirs feu Jean Dufour	vingt solz
[7] Les hoirs Salomon du Pectict-Bruil	trois livres
Jean Fourcade dict Capouty	trante-cinq solz
Jean Fourcade de feu Izac dict Marouty	quatre solz
François Fourcade	vingt solz
Jean Mérillier dict Salleau	cinq solz

GUEYNAYRES

Jean Roche de feu Martial	cinquante solz
Izac Tibaud	huict solz
Pierre Marty	dix solz
Jean Virolle	trante solz

FUMARETTES

François Guyonnie	saize solz
Jean Daufelle de feu Salomon	quarante solz
Jaubert dict Surban	douze solz
Izac Merillier dict Coudirou	huict solz
Les hoirs Estienne Sallau dict Garrigou	dix solz

FOUYRE

Jean Broussaud de feu Izaac	saize solz
[8] Les hoirzs feu Izaac Broussaud	six solz
Hellie Blan	dix solz
François Talème	cinquante solz

THOURON

Les hoirs feu Me Pierre de la Lavaigouon	dix livres
Pierre Jarrige	douze solz
Pierre Carbonneau	vingt solz
Thimottée Carbonneau et sa femme	quatorze solz
Les hoirs Marguerite Caubet	dix solz

Jean Imbert de feu Thimottée	deux solz
Les hoirs Thimottée Beaupère	vingt-quatre solz
Pierre Imbert, tisserant	six solz
Jean Peyroux dict Garrou	six solz

LE BOURGT

Gaston Martineau	cing livres
Maistre Daniel Berbesson, notaire royal	cing livres
Jean Thouron	trois livres dix solz
Maistre Jean Berbesson	quarante-cing solz
Jacques Berbesson	quarante-cing solz
[9] Pierre Berbesson, tisserant	trante solz
Pierre Masmoudet	quatre solz
Salomon Masmoudet	quatre solz
Jean Masmoudet, tailleur	quatre solz
Salomon Imbert de feu Fourthou	quatre solz
Jean Imbert filz de feu autre Jean	quatre solz
Jean et autre Jean Imbert, frères, filz de feu Salomon	trante-cing solz
Jean Imbert de feu Fourtou	trois livres
Estienne Talème et sa femme	quarante solz
Jean Carbonneau et Marye Depuian	trante solz
Pierre Gourdou	douze solz
Jean Boudey dict Marssalou	trante solz
Salomon Berbesson	cing solz
Jeanne Berbesson veufve de Jean Imbert	douze solz
Pierre Talame dict Grosse Barbe	vingt solz
Pierre Goulard dict Couquet et ses enfants	dix solz
[10] la veufve de Estienne Cheyrou	huict solz
Helie Thouraud dict Mourilhou	quinze solz
Marye Gaure	quatre solz
Salomon Courfaulin, tailleur	seize solz
Jean Valène filz de feu Jean	quinze solz
Izaac Imbert, courdonnier	trois livres
Jean Imbert dict Beauleygue	dix solz
Estienne Salleau, tailleur	trois livres cing solz
Thimottée et Estienne Imbert	trante solz
Jean Thouraud dict Barradaut	trois livres
Les hoirs Paul Fuliet	douze solz
Les hoirs Estienne Mouraiguie	trante-deux solz
Pierre Bonny dict Gerrotte	trois livres
Mart Jarry	douze solz
Jean Imbert dict Peitiet Jean et son gendre	trante-deux solz

Estienne Reberrolle et sa femme	quarante-huict solz
Marthe Rougis	trante solz
[11] Janne Boutétie	trante-deux solz
Jeanne Faure veufve de feu	
Izac Laporte, Me chirurgien;	traize livres
suivant le légat dud. feu	dix solz huict deniers
Les hoirs feu Jacques Margon	dix solz
Jean Bonny, bouchier	trois livres
Maistre Estienne Durret	quarante solz
Et Thimotté Thouraud	douze solz
Maistre de Larmilherye	dix solz
Jean Durret de feu maistre Habran	douze livres
Jean Renon dict Titelle	
et Pierre Barrière	huict solz
Bertrand Tibaud	douze solz
Les hoirs Estienne Durocq	
dict Courdonne	trante solz
Jean Bonny, faure	trois livres dix solz
Izabeau Berbesson	dix solz
Izabeau Cheyrou et le sieur Bonny	quatre livres quinze solz
[12] Les hoirs Me Pierre Durret, pratissien	cing livres
Salomon Pépy	quatre solz
Marye Féliissant	douze solz
Izaac Caubet	cing solz
Les hoirs Pierre Thouraud	cing solz
Micheau Reclus	dix solz
Marye Durret veufve de Jacques Reclus	quinze solz
Salomon Durret, chargeur	trante solz
Izaac Thouraud filz de Pierre	quatre solz
SORGES	
Monsieur le juge Jean Bouyssavy	trois livres dix solz
Pierre Mérillier dict Nègre	quatorze solz
Marie Thouraud,	
veufve de Mathieu Barrière	vingt solz
BARBEYROLLE	
Jean Thouraud dict Mouricaud	trois livres huict solz
Jean Rebeyrolle	huict solz
Les hoirs Pierre Rebeyrolle	huict solz
[13] Les hoirs feu Jean Thoumas	vingt solz
Phélipes Thoumas	vingt-quatre solz
Pierre Rebeyrolle de feu Mathely	cinquante solz
Jean Mouraud	trante-deux solz
MALIVERT	
Jean Simondes dict Pectiet Jean	cinquante solz
Anthoine Simondes, tixerant	cing solz
Pierre Imbert, serrurier	dix solz

Pierre Imbert dict Pectiet Pierre	trante solz
Pierre Beaupère	saize solz
Marye Imbert veufve de Guret	quatre solz
Simon Breffiet l'aisné	douze solz
Simon Breffiet le jeune	dix solz
Jacobt Peyrou	quinze solz

LA NOUGAREDE

Les hoirs feu maistre Jean Imbert	trois livres
Les hoirs feu Salomon Imbert	trante solz
[14] Georges Imbert, tailleur	vingt-cinq solz
Louis Barathou	quinze solz
Pierre Barathou et son filz	quinze solz
Jean Simondes dict Biet	dix solz
Hellie Bernagaud	huict solz
Simon Jolivet, tixerant	huict solz

Revenant toutes les susdictes sommes à celles de trois cens deux livres trois solz cottizée par les antiens soubz signés en concéquanse de l'édict de Sa Majesté... Au Fleix le vingtiesme may mil six cens septante-cinq.

Direct, antien	Berbesson, antien
Laporte, antien	Durrech
Martineau	Direct
Bouny	Direct
Poyade	I. Imbert.

Vériffié le 4 novembre 1675.

**LES LIEUX-DITS DU FLEIX
CITES DANS LE ROLE**

Forme donnée dans le Rôle	Forme donnée dans Belleyme	Forme donnée dans le dictionnaire topographique	Forme donnée dans le cadastre du Fleix
Les Gendres Peytavis Couthou Thounipaud Barat Le Driet Montabail et la Gualage Bégounens Chabessous Thouréne Faulchier Villaud Mérillier Gueynaires Fumarettes Fourye Thouron Le bourgl Sorges Barbeyrolle Malivert La Nougardède	Les Gendres Peytavit Coutou Tonipeau Barras Ledric Montabail La Galage Les Chabensoux Touraines Les Mérilliers Les Ganaires Fumétére Sorges Barbeyrole	Les Peytavins Barrat Le Dric La Galage Le Chabenson Les Mérilliers Sorges Malivert La Nougardède	Le Gendre Le Peytavit Coutou Tounipeau Barrat Dry Montabay La Galage Bigounin Chabensou Thourenne Faucher Villaud Merilier Le Gueynayré Fumaréte Le Bourg Sorges Barbeyrolle Malivert Nougardède

Les Pinet

Bible et comptes

Bergerac - Hollande

XVI^e s. - XVII^e s.

par René COSTEDOAT

Près de quatre siècles séparent Bardot Pinet, consul de Bergerac en 1502, 1507, 1511, 1515, de Jacques Pinet aîné, député à l'Assemblée législative puis à la Convention. Les archives Pinet⁽¹⁾, assez lacunaires il faut le dire, fourmillent de détails qui dépassent largement le simple intérêt généalogique au sens étroit du terme. Tout en contant l'ascension sociale d'une famille de marchands de Bergerac ayant adhéré très tôt à la Réforme, elles apportent une contribution intéressante à l'histoire religieuse et économique de la ville. La présente étude sera centrée essentiellement sur les XVI^e et XVII^e siècles, elle devrait avoir un prolongement pour le XVIII^e siècle.

I. - Les Pinet furent légion à Bergerac...

Les Pinet furent légion à Bergerac. Plusieurs familles, entre lesquelles il n'a pas été possible d'établir des liens éventuels, sont observables déjà au XVI^e siècle, et naturellement les choses ne se simplifient

1. Archives privées. Je tiens ici à exprimer ma vive reconnaissance aux dépositaires de ces belles archives, pour m'avoir permis de les regarder attentivement.

pas ensuite, Jacques Pinet, ministre protestant, possédait des biens à Bergerac en 1640, mais à qui le rattacher?

La branche d'abord étudiée ici (voir le tableau généalogique, annexe I) est issue d'Arnaud Pinet et d'Anne Delbetz. Elle appartient à une vieille famille consulaire.

De plus, l'alliance, en 1703 de Jean Pinet et d'Isabeau Pinet, nous permet d'explorer les papiers d'une autre famille bergeracoise portant le même patronyme. Isabeau, fille d'Isaac Pinet, marchand de Bergerac, et de Marie Palier, était la petite fille d'un autre Isaac Pinet, lui aussi marchand de Bergerac, et de Jeanne Gilbert. Cette famille était également bien implantée dans la bourgeoisie marchande huguenote de la ville, elle avait au milieu du XVII^e siècle des relations familiales et d'affaires avec les négoces de l'amont, de Bordeaux et d'Amsterdam. Ses archives, réunies aux premières, les enrichissent fortement pour le XVII^e siècle.

Le tableau généalogique, qui doit beaucoup à ces archives familiales, permet de mieux distinguer les liens entre plusieurs rameaux de cette lignée, dont les représentants occupaient à la fin du XVIII^e siècle une place éminente dans la bourgeoisie de la ville, et jouèrent un rôle non négligeable dans l'histoire locale, parfois même dans l'histoire nationale.

L'ascension d'une famille bourgeoise huguenote de Bergerac:

La documentation ici tient surtout en quatre types de sources principales:

- «*le livre de la generation de Arnaudt Pinet*» et le livre de raison de Jehanot Gros, poursuivi par son fils Hélié, époux de Suzanne Pinet;

- les comptes du consistoire de Bergerac, tenus par Pierre Palier, Ancien en 1654-55 ²⁾;

- les testaments d'Arnaud Pinet (21.11.1601, avec codicille du 5.03.1603); d'Isaac Cacaud, juge de Moncuq et Monbazillac, père de Jeanne Cacaud, l'épouse d'Isaac Pinet; d'Anne Delbetz (31.03.1620); de Jean Pinet, époux de Marguerite Gros (6.06.1652 et 25.10.1656); d'Isaac Pinet, époux de Jeanne Cacaud (13.4.1652); de François Pinet et Jeanne Vergnon (17.09.1707); de Jeanne Vergnon (1.03.1709).

- la bible d'Isaac Pinet-Marie Palier, puis d'Isabeau Pinet-Jean Pinet.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, ces Pinet étaient des marchands, bourgeois de Bergerac. En 1561, leur assise foncière n'était ni très

2. Ces documents méritent de ne pas être présentés sommairement. Ils feront l'objet d'une publication ultérieure. Seules quelques indications du rôle de la contribution pastorale de 1654 seront utilisés.

considérable ni négligeable quand les deux frères Arnaud et Antoine Pinet partagèrent leur héritage. La part d'Arnaud s'éleva à un peu plus de 180 pougnerées, soit une vingtaine d'hectares, à La Cone (70 %) Monbazillac, Pomport, Saint-Laurent-des-Vignes. Les deux frères conservaient en commun un moulin, probablement le Moulin Blanc, moulin à eau sur le ruisseau de la Cone, paroisse de la Cone, qui appartenait encore à la famille à la fin du XVIII^e siècle. Les descendants d'Arnaud partagèrent à leur tour: les trois filles survivantes reçurent chacune entre 1450 et 1200 livres, dot comprise; les deux fils furent héritiers universels³.

La famille occupait déjà une position sociale relativement élevée. Isaac Pinet épousa Jeanne Cacaud, fille d'Isaac Cacaud, juge de Moncuq et de Monbazillac; elle reçut en dot et en héritage 4200 livres. Jean Pinet, frère d'Isaac, fut plusieurs fois consul de Bergerac⁴.

François Pinet, fils d'Isaac, «*héritier universel*» de son père, de son oncle Jean Pinet (mort sans enfants), et finalement de son frère Pierre, mort assez rapidement, semble en outre avoir hérité d'une partie des biens de son oncle Jean Cacaud. Une telle concentration foncière lui permit de se passer du négoce. Plusieurs lettres à lui adressées portent la mention «*Monsieur Pinet l'héritier*». Ce propriétaire huguenot, pour arrondir ses revenus, prenait parfois à ferme ceux de la Commanderie de Condat-sur-Vézère, pour le «*membre de Saint Nexans et ses deppandances*».

En 1707, le testament commun de François Pinet et de Jeanne Vergnon révèle un patrimoine assez considérable. D'abord, quatre maisons à Bergerac: quartier du Terrier (la maison familiale), quartier Bourbarraud, quartier de la Madeleine (deux, dont un chai). A La Cone: le Moulin blanc, la métairie du Pigné, «*venant de la succession de feu Isaac mon pere*», et celle de La Faurelle. A Saint-Nexans: le moulin sur la Cone, la métairie de la Petite Borie, et les vignobles de Pelladry et du Perrot. A Monbazillac, le vignoble du Tirecul, hérité de Jean Pinet. La famille accèdera ensuite, au XVIII^e siècle, à des professions socialement gratifiantes, associées à l'état de bourgeois vivant «*noblement*»: voir le tableau généalogique.

Tous les testaments rencontrés sont de sensibilité calviniste. Absence de signe de la croix, absence de dispositions concernant la

3. Le testament d'Arnaud Pinet est extrêmement minutieux, notamment en ce qui concerne sa femme: il veille à ce qu'elle jouisse de l'essentiel, en définissant ainsi la pension annuelle devant lui être versée: «*une pipe de froment, une pipe de seigle, une charge fevve, ung thouneau de vin, dorny brasse bois*», un pourceau, 50 livres d'huile de noix. Elle aura en outre tous les trois ans «*une robe de drapt de Paris et un coutillon*». Elle jouira d'un «*cane-hal*» pour son chanvre, au bourg de la Madeleine, et de la moitié du jardin de Cleirac. Elle conservera sa chambre dans la maison familiale «*et pourra se servir de sa galerie quy est sur le ballet pour tumber de l'urine*».

4. Jean Pinet fut mêlé à un procès relatif au partage du butin pris par les Frondeurs au combat de Montanceix (17 juin 1652): il avait été fait sequestre d'un mulet contesté. Le 20 septembre 1652, une sentence du Lieutenant particulier de Bergerac - la ville était une place forte frondeuse - lui ordonna de remettre le mulet à l'une des parties.

présence de prêtres lors des obsèques, ou mentionnant des messes. Au contraire, des legs sont prévus en faveur des pauvres, à verser au consistoire. Cette clause disparaît, bien entendu, dans les testaments du XVIII^e siècle. Les invocations pieuses sont également caractéristiques, toutes ressemblent, avec quelques variantes, à celles du testament d'Arnaud Pinet (Jacques Maphaud, notaire royal, 21.11.1601):

«Premièrement a recommandé son ame à Dieu, le suppliant au nom de Jesus Christ son fils nostre sauveur avoir pitié de luy et luy vouloir pardonner ses fautes et offances et le vouloir recevoir au nombre de ses esleus comme il dit y avoir bonne esperance. Premièrement a voulu que quand Dieu aura faict son commandement de luy et que son ame separée de son corps, son dict corps estre ensevely aux tumes de ses predecesseurs...».

Des lucarnes sur le protestantisme bergeracois aux XVI^e et XVII^e siècles:

Le minuscule *«livre de la generasion»* d'Arnaud Pinet n'est guère bavard, il est parfois confus, mais il atteste de l'engagement de son auteur - déjà père de famille - lors des seconds *«troubles»*, fin août 1567, un mois avant la Saint-Michel, à la suite probablement de Clermont de Piles:

«L'an 1567 alla fin de aoust nous partimes pour aller au voyage de Lorene et retournames alla fin du moys suivant que la paix se fit devant Chartres car je y etoys moy soubz signe.

A. PINET».

Il fournit un détail précieux pour la chronologie de l'année 1575, celle de la montée en puissance de la dissidence bergeracoise, pour le malheur de Périgueux:

«Anne Pinet nasquit le segond jour de mars 1575 et fut son perin Jehan Pinet le Vieux meryne Thoïny Pinet et cestoit au temps des guerres sivilles que monsieur de Langoyran vint estaville et fit la guerre aux ristres et aux Catoliques que vindre a Moledier e sorty le premier destet ville pour sen aller battre du coste de della ler et il les fit deloger et sen monterent a Montiniac et six jours apres monsieur de Langoyrant print la ville de Perigueux au nes de ceste grande armée»⁽⁵⁾.

5. La bataille de Moulédyer a été évoquée dans les *Faits d'Armes de Geoffroy de Vivant*, publiés par Adolphe Magan (Agen, 1887): *«L'an 1575, le Roy ayant fait dresser en Guyenne une armée sous la conduite de MM. de Lavauguyon et de Bourdelle où il envoya des reytres que sa Majesté avoit levés, ils attaquèrent Monravel et le battirent; mais les srs. de Vivant et Langoyran harcelent tant ceste armée par diverses courses, defaites et enlevements de logis, qu'ils les contraignent de lever le siege, et venant l'armée vers Bergerac qu'ils firent semblant d'attaquer, logerent à Moulédier, mais les susd. srs. ayant rassemblé leurs troupes, sortent l'artillone de Bergerac, la conduisent et placent vis à vis de Moulédier, la rivièrre entre deux, battent leur logis, les font quitter toutes les nuicts, forcent et deffont quelques quartiers, contraignent cette armée composée de plus de 10.000 hommes de se retirer sans effect et puis de ce rompre».* Ce récit ne fournit pas la date de la bataille, celui d'Arnaud Pinet le complète sur ce point, tout en soulignant le caractère risqué du coup de main - parti de Bergerac - sur Périgueux, le 6 août 1675.

Il s'interrompt sur une prière émouvante, destinée à conjurer les angoisses du temps et de la nuit, lors des guerres de la Ligue, où le père céleste est supplié, «à la faveur de ton fils Jésus Christ», de faire miséricorde aux pauvres pécheurs ses serviteurs, de les protéger des forces du Mal: Satan, ainsi que «les Turcs, Païens, Papistes et autres Ligueurs infidèles» (voir annexe II).

Le livre de raison de Jehan Gros, qui mentionne les lieux de baptême de ses enfants, indique en 1576: «au temple Saint Jacques», en 1578: «en la plasse du chateau», en 1581: «au temple au devant la plasse Saint Jacques», puis ensuite: «au temple près Saint Jacques». Ces détails jalonnent la fin de la transition, jusqu'ici inconnue, entre le premier temple de Bergerac, situé au faubourg Mercadil, et le second temple, qui empiétait sur l'emplacement de l'église Saint Jacques. Le temple du Mercadil fut probablement détruit lors de la tourmente de la fin des années 1560. En 1576, c'est apparemment l'église qui servait de temple, au cœur de la ville fortifiée depuis 1574. En 1578, l'église étant démolie et le nouveau temple en construction, le lieu de culte fut déplacé provisoirement vers le château. En 1581, le temple de Saint Jacques étant achevé, les assemblées religieuses pouvaient s'y tenir.

Le «livre de generation» Pinet et le livre de raison Gros fournissent également les noms de plusieurs pasteurs de Bergerac, ce qui permet certaines corrections et comble des lacunes: Bordas (1562-1585), Caussade (1576-1584 et 1605), Cazaut (1584), Saint-Loubès (1591), Boust (1593-1596), Pineau (1597-1610 et 1629-1637), Mejandier (plutôt Magendier?) en 1599, Gaudon (1607-1609), Poutet en 1614, Meysonnie (1619-1623), Bureau (et non Béreau) en 1636-1637, Beaujardin en 1637, Jean Sauvage et Isaac Dubourdiou en 1643⁶⁾.

Le livre de raison Gros fournit le récit, par Hélié Gros, des cérémonies de pose de la première pierre (7.7.1636) et d'inauguration (10.4.1637) du troisième temple de Bergerac, érigé à l'emplacement de l'actuel marché couvert. Un procès-verbal de ces cérémonies a été publié par le docteur Rennes. Mais Hélié Gros ajoute un détail inédit: les premières pierres posées ont été «deux mules (meules) uzées qui ont esté achetées au moulin du figuié». Ce moulin appartenait au couvent des Frères Prêcheurs de Bergerac. Ainsi, les premiers fondements du «plus superbe», du «plus magnifique» temple de Guyenne, consistaient en deux «mules» papistes⁷⁾.

6. Ce ministre, prénommé à tort Armand par Haag, était pasteur de Bergerac quand il s'opposa, au synode provincial de Clérac en septembre 1649, à la requête du commissaire du roi réclamant de ce synode un appel au loyalisme des protestants de Basse-Guyenne, au commencement de la Fronde. Il le fit, indique un rapport le dénonçant, «avec tant de violence et parla de l'autorité légitime avec si peu de respect» que le synode le censura sévèrement (Arch. Nies TT 447-12). Cet épisode fournit l'occasion de préciser que si Bergerac, ville huguenote et frondeuse entre 1651 et 1653, eut son pasteur loyaliste (Joseph Asimont), elle eut aussi son et même ses pasteurs rebelles...

7. Le texte intégral a été publié dans le livret de l'exposition de l'été 1994 au temple de Bergerac, sur *Le protestantisme à Bergerac et en Bergeracois au XVII^e siècle*. Ce troisième temple s'éleva à l'emplacement de l'actuel marché couvert. Il fut détruit en 1682: voir René Costedat, *Le peuple «rebelle» des huguenots de Bergerac*, Périgueux, 1987.

L'amphibie logique de la vie est merveilleuse. Les archives de cette famille huguenote nous fournissent encore un «*Catalogue des festes esquelles on ne doit travailler observees en la Ville de Bergerac et commandees par monsr. Leveque de Perigueux*» : voir annexe III.

Une bible amphibie:

La famille a pieusement conservé une vieille bible Elzevier, imprimée à Amsterdam en 1669. Cet imposant ouvrage est un rescapé de l'autodafé de «*tous les livres hérétiques*», réalisé le 6 mars 1686 devant le couvent des Récollets de Bergerac⁸⁾ ; devant le temple actuel. Il est un témoin, de plusieurs manières: deux couples successifs y ont inscrits les baptêmes de leurs enfants: voir annexe IV. Le premier couple était composé d'Isaac Pinet et de Marie Palier, leurs enfants reçurent le baptême protestant au temple de Bergerac. Puis le culte fut interdit, Marie Palier devenue veuve en 1674, remariée, donna sa bible à Isabeau Pinet sa fille aînée, quand cette dernière épousa, devant un prêtre, Jean Pinet. Isabeau fut inscrite, le 6.4.1673, sur cette bible. Elle devra abjurer, l'une des dernières, le 6.1.1687, devant le curé de La Madeleine, entre un lieutenant de cavalerie et un juge de Bergerac, présents comme témoins, elle avait alors 14 ans⁹⁾. Ses enfants ont reçu à Saint-Jacques le baptême catholique, c'est ce que rappelle, naturellement, cette bible calviniste. Et enfin, naturellement, Isabeau, son mari, deux de leurs enfants, figurent au registre ouvert en 1736 au tribunal de la sénéchaussée pour inscrire les décès non-catholiques: voir le tableau généalogique.

II. Les comptes commerciaux:

On cherche en vain dans cette riche documentation les livres de comptes du XVII^e siècle. Mais on y trouve 49 comptes commerciaux, en «*doit*» et «*avoir*», établis entre 1644 et 1673: un seul compte peut comporter jusqu'à 10 pages. Ils éclairent partiellement un sujet sur lequel la documentation n'est pas très riche: le commerce de Bergerac dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ils proviennent d'une autre famille Pinet, celle dont était issue Isabeau. Ils concernent principalement:

8. Gustave Charrier, *Les Jurades de la ville de Bergerac*, tome 10, IGSO, Bergerac, 1901, p. 367. Les «*nouveaux convertis*», selon le témoignage des Récollets, se plaindront «*de ce qu'on brûlait la parole de Dieu parce qu'on n'épargna pas les bibles*». La bible est un signe ostentatoire du protestantisme, un témoin de l'aspiration des fidèles à entrer directement en contact avec la parole de Dieu: «*hérétique*». Ces bibles étaient en outre assorties de commentaires qui, aux yeux des autorités catholiques, en déformaient le sens. Un ouvrage satirique catholique, *La bouffonnerie de Bergerac*, paru en 1621 sans nom d'auteur ni d'éditeur (étaient-ils très éloignés de Périgueux?), tourne en dérision «*l'Évangile de Calvin appelé par les fidèles, le cinquiesme Évangile*»: encore «*hérétique*», bien entendu.
9. La marée des abjurations s'achève en janvier 1687: un seul nom apparaît après celui d'Isabeau. Sa jeunesse n'explique pas le retard: bien des enfants moins âgés avaient dû abjurer avant elle.

- Isaac Pinet, marchand, grand-père d'Isabeau Pinet, époux de Jeanne Gilbert, jusqu'à son décès, le 9.3.1653. On a ensuite des comptes de sa veuve, qui poursuit le commerce, plus tard relayée par son fils Isaac Pinet, père d'Isabeau, décédé le 11.9.1674.

- Pierre Vidal, marchand, gendre d'Isaac Pinet et de Jeanne Gilbert, oncle d'Etienne Mestre, avec lequel il était associé, en relations d'affaires avec les précédents.

- Pierre Cabanac, marchand de Bordeaux, important partenaire commercial.

- André Villepontoux, marchand d'Amsterdam, également en affaires avec les Pinet, jusqu'à sa mort, vers 1667; remplacé ensuite dans les comptes par Guillaume et Jean Pels.

- Léonard Vergne, marchand de Tulle, qui s'approvisionnait en partie à Bergerac.

La liste n'est nullement limitative, d'autres noms seront cités. Il ne saurait être question ici de présenter toute la substance de ces comptes, souvent amphibies, mais quelques réalités méritent d'être présentées ici.

Le compte amstellodamois d'André Villepontoux (1649-1653):

Les rapports commerciaux entre Bergerac et la Hollande ont déjà été évoqués dans ce bulletin ¹⁰. Mais entre André Loche et André Villepontoux, marchands d'Amsterdam, il y a près d'un siècle d'écart, en remontant le temps, ce qui rend la comparaison parfois intéressante. Les données, partielles dans les deux cas, n'ont pas des bases strictement identiques. Et pourtant, certaines caractéristiques repérées au XVIII^e siècle sont observables bien avant, d'autres ont évolué, deux exemples le montreront.

D'abord, l'attrait pour le grand large existait déjà à Bergerac au milieu du XVII^e siècle, bien avant les persécutions religieuses anti-protestantes et sans rapport avec elles. André Villepontoux pourrait être originaire de Bergerac, où ce nom est connu au XVII^e siècle. Dans sa lettre de condoléances (27.3.1653) à Jeanne Gilbert devenue veuve, il l'appelle «*ma couzine*». Dans son compte, clos le 20 mars 1653 alors qu'il ignorait le décès de son partenaire, Villepontoux débite Isaac Pinet de 319 livres 4 sols «*fournÿ de pardesa a son neveu Pierre Pinet, savoir en plusieurs fois, tent pour habits que autres choses ou argent a luy donne (...) que son frere doit rendre de par della*» et de 173 livres 15 sols «*pour fres d'habits et de linge et chaussees et souliers ou pour escolage au mestre d'ecolle, de Izac Pinet son fils, puis le 15 may 1651*

10. Voir notamment René Costedoat, *B.S.H.A.P.*, t. 113, 1986; *Les Poumeau: une famille d'amphibies bourgeois* de Bergerac, et t. 115, 1988, p. 315-347; André Loche, «*réfugié*» à Amsterdam (1734-1750) et son père Elie Loche, négociant à Bergerac. Il y eut également des Pinet en Hollande au XVIII^e siècle, on y reviendra une autre fois.

jusques a present». Dans sa lettre du 27 mars 1653, il écrit à Jeanne Gilbert: «pour ce qui est de Isaac vostre fils vous pouvez vous assurer que tant qu'il sera aupres de moy j'en aure un soingt particulier tel que s'il estoit mon fils propre». Isaac Pinet fils resta en Hollande plusieurs années après la mort de son père, pour y étudier le commerce, avant de revenir à Bergerac. Le voyage, ou plutôt le stage hollandais pour des jeunes Bergeracois, bien souvent observé au XVIII^e siècle, est donc d'origine nettement plus ancienne qu'on l'avait constaté jusqu'ici¹¹.

Par contre, une différence considérable apparaît, entre les comptes Loche et Villepontoux, pour le change florin/livre. André Loche comptait approximativement sur la base d'un change de 2 livres françaises pour un florin, à moins de 60 deniers de gros pour un écu¹². Un siècle avant, le change s'établit généralement au-dessus de 100 deniers de gros... Le compte d'André Villepontoux, d'autres comptes également, donnent des valeurs de 104 à 110 en 1650, de 103 à 111 en 1651, de 99 à 107, 5 en 1652, malgré la Fronde. Des changes du même ordre sont observables ensuite. A quoi faut-il attribuer le succès des exportations vinicoles bergeracoises en Hollande à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle? A l'émigration religieuse-commerciale seulement, ou bien aussi à la dépréciation de la livre tournoise par rapport au florin?

Papier, graine de lin, planches de noyer, vin, eau de vie, châtaignes, noix, huile de noix, contre étain, cuivre en rosette, fer blanc, bois de Norvège, gourdon, «vaches de Russie», seigle, «marchandises»:

Le compte d'André Villepontoux (29.12.1649-20.3.1653) adressé à Isaac Pinet, n'est certainement pas le reflet fidèle des échanges entre Bergerac et la Hollande: l'absence de références précises au vin de Bergerac en témoigne. Il n'est peut-être pas non plus le reflet exact des expéditions d'Isaac Pinet. La pratique des expéditions en société - pour limiter les frais et les risques - ne contribue pas à éclaircir les choses, en l'absence de livres de comptes: on n'a qu'une partie des éléments d'appréciation souhaitables.

Et pourtant, ce compte est riche en détails sur les échanges directs de marchandises, pendant trois années, entre un marchand de Bergerac et un marchand d'Amsterdam, comme le montre le tableau 1.

Les indications sur les produits échangés sont intéressantes par leur diversité, dans les deux sens. Les exportations bergeracoises ne se limitaient pas aux produits du vignoble. Les importations n'étaient nullement négligeables, elles étaient relativement variées, et Amsterdam drainait large.

11. Un seul cas était connu, assez peu caractérisé. Selon le comte de Saint-Saud, Elie Eyma, «jeune homme» muni d'un passeport délivré à Bergerac, a laissé une trace en 1661 dans les registres de l'Eglise de Middelburg (Zélande).

12. René Costedoat, *B.S.H.A.P.*, t. 115, p. 330.

A l'exportation, la masse du papier est relativement impressionnante: les 25.240 rames représentaient environ 100 tonnes et 60 % en valeur des expéditions de 1651. On le savait, la Hollande était alors un gros acheteur. Mais les références aux exportations locales étaient fort rares ⁽¹³⁾. Les autres comptes fournissent de nombreux détails sur le commerce de ce produit. Les vins sont absents ici, mais, on le verra, André Villepontoux était également un importateur de vins du Bergeracois, au moins depuis 1648 (tableau 2). Pour les autres produits, les châtaignes et eaux de vie n'étonnent guère, comme les noix, l'huile de noix et les planches de noyer ⁽¹⁴⁾. Il faudrait surtout pouvoir expliquer les envois importants de graines de lin: pour semer? pour l'huile?

A l'importation, les métaux arrivent en tête, ils devaient contribuer à alimenter les artisans bergeracois ⁽¹⁵⁾. Mais certains des produits importés pouvaient être destinés aux artisans de l'amont, on le constatera pour les «vaches de Russie».

Dans ce compte, l'impact de la guerre maritime entre les Etats français et anglais est mis en évidence en 1652, de deux manières: cargaisons de deux navires (*Le Jardin d'Hollande* et *Le Prince*) partiellement prises par les Anglais, baisse sensible des échanges.

Un fait important n'a pas pu figurer sur le tableau 1: tous les produits adressés par André Villepontoux à Isaac Pinet de Bergerac - le compte est très explicite - étaient expédiés à Bordeaux et non à Libourne, on reviendra plus loin sur ce point.

Dans ce compte, les valeurs sont exprimées en livres, sols et deniers, mais il s'agit de monnaie hollandaise, on le constate dans les articles portant sur des lettres de change. Entre Pinet et Villepontoux, il apparaît un important déséquilibre commercial au profit du Bergeracois, à qui le compte attribue, pour sa part, un total de 72.473 livres, alors que la valeur des produits expédiés par son partenaire d'Amsterdam n'est que de 29.703 livres, le tout pour un compte équilibré de 114.963 livres 17 sols pour chaque partenaire. La différence était compensée par une balance des services et transferts très excédentaire pour Villepontoux. La part des services est relativement modeste, elle cor-

13. Pour le papier, André Journal (*Bergerac et la Hollande*, Bergerac, IGSO, 1951) renvoie simplement à l'ouvrage d'Alexandra Niccoli, *Histoire des moulins à papier du Sud-Ouest de la France 1300-1800*, Bordeaux, 1935. Il précise même que «faute de documents nouveaux, nous nous bornons à y renvoyer le lecteur». Et Nicolai n'est guère prolix sur les exportations de papier du Périgord en Hollande au XVII^e siècle.
14. Voir notamment E. Dusolier, *Contribution à l'étude du commerce extérieur du Périgord de François I^{er} à Louis XIII*, B.S.H.A.P., t. 75, 1946, p. 130 et Bernard Ducasse, *Les aieles du commerce des châtaignes du Bergeracois, à Libourne, au XVII^e siècle*, Revue historique et archéologique du Libournais, t. 46, n^o 177, 1980, p. 93-99.
15. On trouve plusieurs artisans du cuivre, de l'étain ou du fer-blanc dans les rôles et registres protestants de Bergerac au XVII^e siècle. En 1606: mariage, et renonciation «aux erreurs, abus et superstitions de l'église romaine» d'Adam Stimbink, natif d'Aix-la-Chapelle et «martineur en cuivre». En 1685, Daniel Escalas dut abjurer «l'hérésie de Calvin»; il était «martineur au St-Ongier». Au XVIII^e siècle, dans les années 1770, les Loche exploitaient le moulin à cuivre du Saintonger, proche de Bergerac, sur le Caudeau. Ils s'approvisionnaient en métal en Hollande, à Bordeaux, ou encore à Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle (B.S.H.A.P., t. 115, p. 346).

respond essentiellement à des primes d'assurance prises par Villepontoux sur les cargaisons venues de France, à 4 ou 5 % de la valeur des produits. L'essentiel correspond à des lettres de change portées en débit au compte de Pinet avec la formule: «*pour une lettre de (x) écus tirés sur moy par son ordre (de Pinet) par Cabanac*». On reviendra plus loin sur cette question. Pour Pinet, Villepontoux assumait des fonctions de banquier en direction de partenaires situés en France: à Bordeaux (Pierre Cabanac), à Paris (Jean Gros), à La Force¹⁶⁾ ou ailleurs.

Un polygone

Bergerac - Limousin - Périgord - Libourne - Bordeaux...

Les comptes commerciaux parlent d'exportations, mais aussi de commerce intérieur. Les Pinet et leurs partenaires commerciaux contribuaient à drainer et à irriguer un vaste polygone. Entre Léonard Vergne, marchand de Tulle, et Pierre Cabanac, marchand de Bordeaux, entre le papetier de Montréal sur la Crempse et ceux du sud du Sarladais - un secteur à la géologie et aux activités diversifiées, d'où descendaient également les châtaignes, les noix et les «*tables*» (planches) de noyer - les Pinet, marchands de Bergerac, occupaient une position de modeste plaque tournante. Les comptes du XVII^e siècle s'accordent assez bien avec les rapports déjà connus rédigés au XVIII^e siècle, mais ils font remonter considérablement l'information dans le temps.

Comme leurs partenaires, les Pinet trafiquaient plus ou moins sur tout: des épices aux canons ou aux mâts de navire, des étoffes aux «*estoffes*», des «*bleds*» aux vins, des rames de papier aux châtaignes, en passant par les «*sacs de deniers*», les noix, les pains de sucre, le sel, les chaudières à eau de vie, les bois, les poissonnières, l'alun, la coupe-rose, la garance, etc. En l'absence d'un réseau de banques de dépôts et d'affaires, une grande part de leur activité, en valeur, consistait bien souvent à transférer des fonds pour le compte de tiers. Ils pouvaient utiliser pour cela leurs relations à Bordeaux, à Paris (Jean Gros, cousin des Pinet, d'origine bergeracoise), à Amsterdam, etc.

Ces marchands omnivendeurs, pluriacheteurs, polyvalents, n'avaient semble-t-il d'autres limites que leur capital, leurs relations et leur crédit.

Ce monde avait tissé un solide réseau de solidarités commerciales et familiales. En 1653, Isaac Pinet était «*l'un des associés*» d'Isaac Cros et de Pierre Cabanac, de Bordeaux. Les Cabanac sont bien présents dans les registres protestants de Bergerac. Isaac Cros, cousin d'André Villepontoux comme Isaac Pinet, était beau-frère de Pierre Ouradou (époux d'Anne Cros), en affaires aussi avec eux. Isaac Pinet,

16. En 1653: «*dito doit 100 l. puis le 9 may 1651 paye a monsieur Mordau le pedagogue des enfans de monsieur de Laforce et se par son ordre et recommandation et la valeur luy a este ramboursee a Laforce*».

filis du précédent, expédiait en octobre 1661 une cargaison de vins sur *L'Orange*, en participation pour 2/5 avec Vidal & Mestre, pour 1/5 avec Baptiste Gros, 1/5 pour Labonne, 1/5 pour lui; en même temps, une autre cargaison, sur *Le Cavalier noir*, était aux 3/4 pour Vidal & Mestre, et pour le 1/4 restant aux trois autres, Pierre Vidal et Baptiste Gros étaient deux beaux-frères d'Isaac Pinet. Etienne Mestre était le neveu de Pierre Vidal et le parrain d'Etienne et de Pierre Vidal, deux fils de Pierre et de Suzanne Pinet, etc. Naturellement, les Pinet, leurs parents et leurs partenaires situables religieusement étaient tous protestants.

Les associés du moment participaient à l'organisation et au financement des achats, de la descente et du chargement. Cette dernière réalité ne facilite pas toujours l'interprétation des comptes: les frais engagés par l'un étaient débités par lui aux autres et réciproquement, au prorata de leur participation, mais on ne possède pas tous les comptes, et la logique des compte est celle, polymorphe, de la vie. Comment éclaircir un amphibie jimbouira? Telle est la question. Ce qui suit n'est qu'une tentative imparfaite, consistant à trancher dans une partie du vivant.

La descente de vins et de châtaignes:

Ces deux produits descendaient ensemble la Dordogne, à partir du mois d'octobre, sur les mêmes bateaux, ils étaient en général chargés à Libourne sur les mêmes galiotes, déjà affrétées à Bordeaux ¹⁷⁾, ce détail mérite d'être souligné, on y reviendra.

Les châtaignes dont l'origine est indiquée venaient de l'amont. Certaines étaient originaires des environs de Domme ou de Siorac; d'autres avaient été embarquées sur la Dordogne à Couze, à Mouley-dier. Les quantités sont généralement exprimées en boisseaux, mais aussi en charges de deux boisseaux, ou même en tonneaux. Un tonneau est compté pour 8,5 à 14,5 boisseaux. Le bon état des châtaignes devait être surveillé, certains comptes mentionnent des frais pour trier les cargaisons en amont de Bergerac, à Libourne, ou même à Blaye, et des châtaignes pourries. Plusieurs comptes font état de planches et de clous achetés par les expéditeurs pour aménager le «grenier» de la galiote où l'on chargeait les châtaignes, «dans l'entre deux ponts».

Pour les vins, les comptes permettent de mettre ici en évidence trois réalités principales, sur une question inépuisable.

17. Il est courant de rencontrer, dans les comptes, les frais d'un voyage à Bordeaux pour l'affrètement d'un navire destiné au transport de vins chargés à Libourne. Les expéditeurs avaient recours à des courtiers pour cette opération, mais ils étaient peut-être déjà très attentifs à la morphologie et à l'état des navires, à la personnalité des «*maîtres*» (capitaines); ces préoccupations apparaissent fortement dans les lettres d'André Loche au XVIII^e siècle.

En premier lieu, les marchands de Bergerac n'exportaient pas seulement des vins de la vinée, les tableaux 2 et 3 le montrent. Hors-vinée, les vins «*de Puiguilhem*» étaient eux aussi originaires du Bergeracois: la grande juridiction de Puiguilhem s'approchait de la vinée de Bergerac jusqu'à Cunèges et Sigoulès, outre-Gardonnette, ce ruisseau marquant la limite.

Ensuite, on peut préciser quelque peu la formation du prix du tonneau de vin: voir les tableaux 2 et 3. Le premier tableau est plus précis sur la répartition globale des coûts, le second est plus détaillé. Pour les frais de production, la rémunération des vignerons et vendangeurs n'est pas définie, mais la part des tonneliers s'élevait à 3 livres environ par barrique (12 l. par tonneau). Le transport était assuré gratuitement par les métayers-bouviers, puis par les bateliers pour 2 à 4 livres par tonneau sur le trajet Bergerac-Libourne, coulage et donc ouillage non compris. Il y avait ensuite tous ceux qui participaient à l'affrètement et au chargement: courtiers, tonneliers pour éventuellement renforcer les futailles, manœuvres, arrimeurs, etc. Et enfin, il fallait payer les pilotes qui assuraient le départ dans l'estuaire, sur le trajet Libourne-Blaye-Pauillac¹⁸. Le tout franco à bord: l'assurance et le fret maritime étaient réglés par les destinataires, au XVII^e siècle comme dans les comptes de ventes du XVIII^e siècle. Il y avait en outre, de l'amont jusqu'à l'aval, tous ceux pour qui le tonneau de vin était une vache à lait: les décimateurs et les seigneurs fonciers (qui ne figurent pas ici), les seigneurs-péagers, les jurats de Libourne, l'Etat, sans compter le visiteur, le capitaine et les soldats de la «*patache de Fronsac*»¹⁹. Au total, le tribut versé pour obtenir le droit de prendre le large s'avérait finalement lourd.

Ces papiers ne permettent pas d'évaluer avec précision l'évolution du prix des vins, ils montrent au contraire que dans une même cargaison la fourchette pouvait être relativement large. Mais ils montrent une troisième réalité. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le goût des clients mettait en vedette le «*vin muscat*». Une «*coppie de compte fait entre Laporte et Cros*» (tableau 2), compte arrêté à Bergerac le 27.4.1650, pour trois cargaisons de vins adressés à André Villepontoux d'Amsterdam en 1648 et 1649, donne des prix variant ordinairement entre 41 livres et 51 livres le tonneau. Toutefois, quelques tonneaux échappent au sort commun, montant à 60, jusqu'à 64 livres, il s'agit

18. Les expéditeurs n'étaient pas déchargés de leurs responsabilités au départ de Libourne. En novembre 1659, J. Pinet et P. Vidal avaient chargé 120 tonneaux 1/2 sur *La fille de lait*. Il leur en coûta ensuite 326 l. 15 s. 6 d. en frais «*faits pour l'eschouement*» de ce navire. Le chargement avait été effectué au début du mois, les frais étant portés dans le compte dès le 20 novembre, il est probable que l'échouement avait eu lieu dans l'estuaire.

19. En 1724, plusieurs documents font état d'une somme de 24 l. 10 s. par tonneau de vin, pour «*droits de descente et d'issue*» (archives privées Poumeau). En 1648, ces droits et les frais annexes de recouvrement étaient de l'ordre de 16 livres (tableau 2). La «*patache de Fronsac*» était le bateau chargé de l'inspection des cargaisons, pour vérifier si les redevances avaient bien été acquittées. Fronsac est situé juste en aval de Libourne: un point de contrôle idéal.

chaque fois de «*vin muscat*», Jacques Beauroy a montré le succès de ce type de vin blanc au XVII^e siècle, à Bergerac. Les archives Pinet marquent le début de son déclin en Hollande. En octobre 1707, François Pinet expédia, par la «*galiole nommée La Rose d'Amsterdam, me Reier Van Gereent à l'adresse de M. Jaques Pinet marchand d'Amsterdam*», 16 tonneaux de vin blanc de Bergerac. Sur ce total, «*12 barriques vin muscat*» arboraient cinq fois les initiales de l'expéditeur, FP, marquées («*au fons de chaque barrique de cinq cachets au feu*»), pour signaler aux acquéreurs un vin de qualité supérieure; les autres barriques ne portaient que 4, 3 ou 2 cachets. Hélas! Le 1^{er} décembre suivant, Jacques Pinet lui écrivait que «*Les 5 marques au feu se sont vendus moins que les 4 marques a cause qu'elles estoient muscat, qui est a present tout a fait hors de mode, & les vins qui ont du muscat valent icy beaucoup moins qu'ils ne feroient sans cella*». La mode et le goût sont fluctuants et l'on n'avait pas fini de gémir à Bergerac sur les changements de goût des Hollandais.

Du papier, des «*tables*» de noyer, des noix, de l'huile de noix du Périgord:

Avec les précédents, plus encore peut-être, ces produits contribuent à suggérer l'envergure géographique du commerce bergeracois en Périgord au XVII^e siècle.

L'origine du papier n'est pas toujours fournie de façon précise, il n'y a pas dans ces comptes des références aux papeteries de Couze ou, encore plus proches de la ville, à celles de Mouleydiér et de Creysse. Par contre, la documentation fait apparaître quelques papeteries non mentionnées par Nicolai, qui n'avait nullement la prétention d'avoir fait le tour de la question. Le compte de Jean Bugua, papetier «*du Cuzou proche Daglan*», pour 1657-1659 (voir annexe V) n'est pas un élément isolé. On retrouve plusieurs fois le même papetier, jusqu'en 1662. D'autres sont évoqués ou mentionnés: Jean Doublenc, «*papetier de Laussel*» (1659-1662), ou encore le «*papetier de Cussou*», sans nom, en 1659, le «*papetier de Marsac*» ou encore «*Marzac*»; Pierre Latrihe, ou Latreille, papetier, sans nom de lieu. On trouve aussi différentes sommes versées à Jean Cledat et au «*neveu de Parre*» (1659), à «*Parre papetier*» (1672) pour des rames de papier, et une dépense de 12 livres, «*allant à Montigniac pour le papier*».

La carte de Belleyme, au XVIII^e siècle, indique sur la Séou, affluent de la Dordogne rive gauche, dans la paroisse de Daglan, à 2 kilomètres au nord du bourg, un «*moulin de Cuzoul*» sans l'identifier comme moulin papetier; c'était vraisemblablement l'ancien lieu de travail de Jean Bugua. Par ailleurs, Nicolai cite Pierre Cledat et Jean Cledat, maîtres papetiers à Carsac, le premier en 1638 au moulin de la Genève, le second en 1686 au moulin de Carlux, le tout proche de Belvès, qui fut un petit centre papetier, grâce à la Nauze, autre affluent

de la Dordogne rive gauche. Nicolaï mentionne l'affirme du moulin de la Genèbre en 1680 par Anne Cledat, femme de Jean Buguard (sic), marchand; selon lui le propriétaire du moulin à papier de la Tutte (Siorac) sur la Nauze, s'appelait Parre en 1739. L'attrance du monde des Pinet pour cette région pourrait s'expliquer par la présence de moulins à eau proches de la Dordogne, mais les moulins dans cette situation abondaient, il faut donc peut-être penser également, à une dizaine de kilomètres de Castelnaud-des-Milandes, aux flots protestants du secteur.

Il est enfin plusieurs fois question dans les comptes, d'achats au «*papetier de Monreal*», Noël Duval en 1657, ou des fermiers de la juridiction, qui vendaient également du papier. Pinet et Vidal s'approvisionnaient donc en papier vers l'amont, par la rivière, mais également à Montréal, dans la vallée de la Crempse. Cette dernière référence nous rappelle que l'Isle n'était plus alors navigable; une situation qui ne chagrina guère le négoce de Bergerac²⁰. Dans ce secteur, entre Mussidan et Villamblard, on rencontrait également des flots protestants.

Les types de papiers cités sont relativement peu variés: papier carré, papier au pot²¹. Le papier de Jean Bugua n'était pas vraiment un produit de luxe: 1 sol 6 deniers la main de 25 feuilles, à la production, moins cher qu'une livre de morue au prix de gros.

Les produits du noyer occupaient une place non négligeable dans les activités commerciales du petit monde des Pinet. Ils provenaient semble-t-il surtout du sud-est du Périgord. Trois comptes de 1671 font état d'achats de bois. Ils portent au total sur 3.368 «*tables*» (planches), 30 soliveaux et 6 membrures. Le dossier est classé sous le titre: «*Copie de tables de noyer acheptées à Beynac*». En fait, le premier compte est intitulé «*Estat des tables achetées à Siorac, Les Mirandes, Beynac, Laroque et Souillac*», il a été établi semble-t-il par Etienne Mestre, «*pour compte savoir 1/3 pour messieurs Lacau & Ratier & les 2/3 restant pour le sieur Isaac Pinet & nous & suis party pour faire lesdits achaps le 28e novembre 1671 en compagnie du sieur Ferriol*». Il est encore question, dans ce compte et dans les deux autres, d'achats à Berbiguières, Saint-Cyprien, Belvès, Nouaillac (Sagelat), Campagnac. Le prix de ces planches variait de 14 à 27 livres la douzaine, rendues à

20. Un Mémoire de 1744 accuse les «*Négociants du pays de Bergerac*» de s'être opposés, à la fin du siècle précédent, à la remise de l'Isle en état de navigabilité (AD Dordogne 3 C3). Il est vrai que la situation profitait à Bergerac, point d'embarquement le plus proche pour les productions de la Crempse. En plus du papier, Isaac Pinet père s'était intéressé à la sidérurgie, il avait formé une société (entre 1642 et 1645) avec Joseph Boucherie, Pierre Laporte et Me Martin Janot, pour exploiter la «*forge du lieu de La Soyrie*», paroisse d'Issac. Martin Janot, lieutenant de la juridiction de Montréal, résidait à la Sirene (orthographe actuelle), lieu où était cette forge. On trouve ensuite plusieurs références à des ventes de canons par les Pinet. Ainsi, en 1651 (compte Vidal-Pinet): avoir pour Pinet de «*448 l. pour le net proveneu de 4 pieces canon (...) pezant 3295 lb*».

21. Selon Nicolaï, «*cette sorte de papier tirait son nom du filigrane qui figurait un Pot: les types les plus anciens sont italiens*». Les pots pouvaient ou non avoir des fleurs.

Bergerac. Leur taille est fournie, une fois, pour des planches à 25 l.: «de 8 et 9 pieds et de 2 pieds de large» (2,6 à 2,9 m de longueur sur 0,6 m de largeur).

On le voit dans plusieurs comptes, les noix et l'huile de noix descendaient également la rivière. L'huile de noix était considérée comme une huile ordinaire. Dans un compte de 1652, 3 barriques de ce produit sont comptées pour 404 l. 11 s. 6 d. au total (moyenne proche de 135 l.), une barrique seule à 126 l. 14 s., une autre à 97 l. 4 s. Dans le même compte, une barrique d'huile d'olive vaut 218 livres.

Ces marchands bergeracois pouvaient se déplacer pour leurs achats. Mais ils avaient aussi recours à des correspondants, en particulier le sieur J. Gorsse, situé à Castelnaud en 1649 et à Beynac entre 1652 et 1659. Il fournissait du papier et des châtaignes, il achetait surtout du sel, mais aussi du poivre et du sucre: des échanges caractéristiques pour ce secteur.

Les comptes du sieur Léonard Vergne, marchand de Tulle: étoffes et papier contre morues, «estoffics», matières premières...

On a deux comptes, en «doit» et «avoir», pour ce marchand, établis par la veuve d'Isaac Pinet: 7.5.1656-25.1.1657 (1807 l. 12 s.) et 24.1.1658-10.12.1658 (3005 l. 17 s. 6 d.). Les échanges se ressemblent, dans les deux cas.

En 1656-1657, 94 % de l'avoir du marchand limousin correspond à deux types de livraisons: étoffes grossières (bure, cordelat), pour 48 %, et papier (pot et carré), pour 46 %. En 1658, le papier disparaît, les étoffes (bure, cadis, cordelat) représentent 100 % des marchandises.

Les ventes de la marchande bergeracoise sont plus diversifiées. Il s'agit essentiellement de produits venus de l'aval. Les poissons séchés arrivent en tête: morue (41 % en 1656-1657), «estoffics» (pour stock-fisch: 54 % en 1658). Puis viennent les matières premières artisanales (respectivement 32 % et 29 %). Pour le travail du cuir: «vaches de Russie» et alun; pour la teinturerie: brésil, coperot (couperose, sulfate de cuivre), garance; pour la métallurgie: feuilles de fer blanc et plomb en barre. Le reste est composé de poudre de plomb (petit plomb de chasse: 300 lb et 710 lb), de girofle (6 lb), de «marchandises» non définies...

Le compte de Pierre Cabanac, marchand bordelais-Bordeaux dans les comptes:

Ce marchand était vraisemblablement d'origine bergeracoise. Plusieurs consuls de la ville portèrent ce nom du XV^e jusqu'en 1617. Au XVII^e siècle, le patronyme apparaît à plusieurs reprises, pour plusieurs personnes, dans les registres protestants de Bergerac. On trouve

un Pierre Cabanac, épousant Jeanne Lespinasse en 1655, les baptêmes de leur fils Bertrand en 1660 et de leur fille Marthe en 1665; un Pierre Cabanac, marchand, quartier du Terrier, est cotisé 4 livres dans la cotisation pastorale de 1654, comme sa veuve et ses hoirs dans celle de 1681.

Le compte de 1651-1653 (tableau 4) entre Cabanac et Pinet est marqué par la religion: chaque page débute par la formule «*Leaux deo*». Il est aussi probablement marqué par la Fronde en Guyenne, qui explique peut-être la descente de grains en 1651, constatée dans d'autres comptes; ou encore le trou dans les comptes entre mai et août 1653. Il pouvait paraître intéressant de présenter l'ensemble du compte, mais pour les échanges de marchandises, c'est surtout l'année 1652, seule année complète, qui doit être prise en considération.

Dans le sens Bordeaux-Bergerac, le sel représente en valeur 93% des échanges commerciaux, le reste est composé de «*marchandises*» non précisées. L'évaluation quantitative pose problème (voir tableau 5), mais c'est semble-t-il un véritable mascaret salé qui remonta de décembre 1651 à novembre 1652 la Dordogne: près de 1500 pipes, plus de 1000 tonnes! On est frappé par la disproportion entre cette masse de sel, et les observations faites pour la période 1738-1777⁽²²⁾: quatre fois plus de pipes de sel en 1652 expédiées à un marchand de Bergerac, qu'en 1755, année alors exceptionnelle, à Bergerac! Les mesures ont-elles varié? C'est peu probable. Faut-il penser à des perturbations liées à la Fronde? A d'autres causes? Tout le sel ne remontait pas nécessairement jusqu'à Bergerac⁽²³⁾, et pourtant la plupart des bateliers cités semblent rattachables à cette ville: c'est le cas pour les Jean Bordier, Pierre Charpentier, Pierre Danthou dit de la Vielhe, Léonard Mouliou, Jean Perrazy dit Mouratau, Jean Planteau, Jean Vergnolle dit Brasse, qu'on retrouve dans la cotisation pastorale de 1654.

Dans le sens Bergerac-Bordeaux, l'alcool prime. En 1652, 102 pièces d'eau de vie, valant au total 12048 l. 11 s. 1 d. (75 % en valeur des marchandises) ont été vendues par Pinet à Cabanac. On trouve dans le tableau 4 le détail des autres produits.

En valeur, les échanges de marchandises étaient très minoritaires. Les deux marchands échangeaient des services financiers, par grosses ou par petites sommes réglées, pour le compte de l'un ou de l'autre, à des tiers. Les sommes débitées à Pinet par Villepontoux à Amsterdam étaient créditées à Pinet par Cabanac. Ce dernier assurait en outre pour le marchand bergeracois l'expédition de diverses marchandises: voir le tableau 4.

22. Marion Decoudun-Gontier, *Bergerac et le Bergeracois*, Actes du XLII^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1992, p. 340.

23. Dans un document de 1867, relatif à un contentieux entre Isaac Pinet fils et Cabanac au sujet du compte de 1651-1653, il est fait allusion à «*la société du sel ou il (Issac Pinet père) était intéressé pour 1/8*».

Bordeaux était pour André Villepontoux d'Amsterdam le lieu de destination des produits adressés à Isaac Pinet de Bergerac. C'est à Bordeaux que le petit monde des Pinet affrétait les galiotes chargées à Libourne. C'est de Bordeaux que Pierre Cabanac exportait pour le compte d'Isaac Pinet divers produits, y compris parfois des châtaignes. C'est toujours par Bordeaux que passaient bien des comptes avec Amsterdam. Libourne apparaît, au travers de ces comptes, comme l'escale technique où l'on chargeait à la saison des masses de vins et de châtaignes, parfois aussi à l'occasion quelques balles de papier ou «*tables*» de noyer. Mais les galiotes hollandaises étaient affrétées à Bordeaux, et elles ne s'attardaient guère à Libourne, où les marchands de l'amont avaient parfois du mal à honorer leurs engagements dans les délais, Bernard Ducasse l'a montré. Pour l'import-export, les occasions étaient sans doute beaucoup plus régulières et beaucoup plus fréquentes à Bordeaux.

Ce début d'incursion ultra-rapide dans les archives Pinet ne bouleversera pas l'histoire religieuse et économique de Bergerac, mais peut-être l'enrichira-t-il quelque peu. Les Pinet vivaient aux XVI^e et XVII^e siècles en des temps difficiles, où les trois fléaux de l'ire de Dieu, guerre, peste et famine, n'étaient jamais bien loin, pénétraient épisodiquement dans la ville. Leurs papiers permettent d'admirer la force de vie d'une famille bourgeoise pieuse, fertile et entreprenante. D'une famille bourgeoise amphibie. L'étiquette collée en 1699 par le duc de La Force: «*ces amphibies bourgeois...*», se voulait péjorative, elle était géniale. Dans «*amphibie*», il y a «*des deux parts*» et il y a «*vie*». Entre bible et comptes, entre RPR et RCAR, entre Saint-Nexant et Bergerac, entre Bergerac et Hollande: les Pinet, amphibies bourgeois de Bergerac, ville amphibie.

R.C.

II. Prière du livre de la génération d'Arnaud Pinet:

(tentative de traduction en écriture actuelle)

O notre dieu, père céleste, nous te supplions grandement qu'il te plaise jeter l'oeil de ta clémence paternelle sur nous, les pauvres serviteurs, ne nous imputant point tant de fautes que nous commettons journellement contre ta sainte majesté, mais veuille nous faire miséricorde en la faveur de ton fils Jésus-Christ notre seigneur, acceptant le mérite de sa mort (en compensation) des fautes innombrables qui sont en nous, afin que par ce moyen nous te soyons plaisants et agréables et que nos oraisons soient exaucées de toi.

Et comme il t'a plu nous faire la grâce d'avoir passé ce jourd'hui sous ta Sainte conduite fais-nous aussi ce bien que cette nuit présente nous puissions bien sûrement reposer sous ta sainte sauvegarde. Et pendant que notre corps prendra son repos naturel, que notre âme veille toujours à toi. Et si nous sommes quelque espace de temps sans dormir, que nous l'employons à de saintes méditations pour te louer de tant de biens que nous recevons à toute heure de ta grande bonté et miséricorde. Préserve nous de toute sorte d'illusions de Satan, de tous songes mauvais et rêveries profanes. Et fais que notre dormir soit à la gloire de ton saint nom, afin que plus commodément nous te puissions servir et honorer et nous acquitter de la vocation de laquelle tu nous as appelés. Et que non seulement il te plaise nous faire la grâce mais aussi à tous peuples et nations de la terre, appelant les innocents à la connaissance de bons et fidèles pasteurs en toutes tes églises, qui ne cherchent que l'avancement de tes églises.

Nous te prions pour notre roi, tiens-le toujours sous ta protection et sauvegarde quand peut être danger à l'entour de sa personne, conduis-le toujours par ton bras puissant et ne permets point que la chrétienté soit de tout désolée. Ne permets point que ceux par lesquels tu as voulu ton nom être invoqué périssent, et que les Turcs, Païens, Papistes et autres Ligueurs infidèles ne se glorifient en te blasphémant. Aie pitié de tous les pauvres affligés et particulièrement de tous nos pauvres frères, parents et amis qui se recommandent à tes prières. Et surtout seigneur, nous te recommandons notre père et notre mère, qu'il te plaise les vouloir maintenir sous ta protection et sauvegarde.

Tu sais seigneur mieux que nous-mêmes nos pauvretés et misères et les remèdes qu'il y faut appliquer. Qu'il te plaise donc y pourvoir selon ta grande bonté et miséricorde, nous te prions comme ce grand maître et rédempteur Jésus-Christ ton fils nous a enseigné de te prier, en disant notre pere qui... FIN

Une page manuscrite:

2

O nostre dieu pere celeste
 Supplions grandement que te plaise
 jetter l'oeil de ta clémence paternelle
 sur nous les pauvres serviteurs nous
 nous imputans point tant de fautes
 que nous commettons journellement
 contre ta sainte majesté mais veuille
 nous faire miséricorde en la faveur
 de ton fils Jésus-Christ ton seigneur
 acceptant le mérite de sa mort
 et sa mort pour récompense de nos
 innombrables fautes afin que par ce
 moyen nous te soyons plaisants
 et agréables et que nous
 puissions être exaucés de toi
 Et tu plu nous faire la grace

III. Bergerac: fêtes catholiques:

"Catalogue des festes esuelles on ne doit travailler observees en la Ville de bergerac et commandees par monsr. Leveque de Perigeux"

Au dos, pour classement:

"Pour savoir les festes q. doit observer an la present ville pour les bouqtiques".

janvier		August	
La circonsion.....i		St Laurent.....x	
Les roys.....vi		Assamption nre dame.....xv	
febvrier		St Barthelemy apostre.....xxiiii	
Purificasion.....ii		Septembre	
St Mathias.....xxiiii		Nativite nre. dame.....viii	
mars		St Mathieu apostre.....xxi	
Annonciation nre. dame.....xxv		St Michel.....xxix	
April		Octobre	
St Mare Evangeliste.....xxv		St Luc Evangeliste.....xviii	
May		St Fron.....xxv	
St Jacques St Pelyp.....i		St Simon et St Jude apostre.....xxviii	
Invention Ste Croix.....iii		Nonnembre	
St Memoire.....xxvi		Toussaints.....i	
Juing		Les trespasses.....ii	
St Bernard.....xi		St Martin.....xi	
St Jean Baptiste.....xxiiii		Ste Catherine.....xxv	
St Pierre et Pol appostres.....xxix		St Andre apostre.....xxx	
Juilhet		Decembre	
Ste Marye Madalenne.....xxii		Conception nre dame.....viii	
St Jacques apostre.....xxv		St Thomas apostre.....xxi	
Ste Anne.....xxvi		Noel.....xxv	
		St Ftienne.....xxvi	
		St Jean Evangeliste.....xxvii	

Outre lesqueles susdites festes sobserveront

Pasques et deux jours suivans

L'assention nre. seigneur

Pantecoste et deux jours suivans

La feste Dieu

Le jeudy et jusques au vandredy du Landemain a mydy"

L'écriture est semblé-t-il du XVII^e siècle.

IV. Bible Pinet:

Lettre Son Pere

Le 24^{me} quatrieme avril 1703 moy Jacques pinet ay françois marié par
 le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet a été baptisé dans
 la paroisse de St. Etienne de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 Le 24^{me} avril 1703 environ les cinq heures du matin est né par le curé
 de la paroisse de St. Etienne mon oncle Jean pinet a été baptisé dans
 la paroisse de St. Etienne par mon oncle Jean pinet et mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet

Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet

Le 24^{me} avril 1703 environ les cinq heures du soir
 est né François pinet mon fils parain François pinet
 mon beau pere marraine marié palier ma mere et a
 este presente sur les sons de bapteme par noble
 Jean de boutede Sœur de uillac mon beau frere et par
 Yvabeau sorbier ma soeur dans leglise de Saint
 Jaques de la present uille

Le 24^{me} avril 1703 environ les cinq heures du soir est né François pinet
 mon beau pere marraine marié palier ma mere et a este presente sur
 les sons de bapteme par noble Jean de boutede Sœur de uillac mon
 beau frere et par Yvabeau sorbier ma soeur dans leglise de Saint
 Jaques de la present uille

Le 24^{me} avril 1703 environ les cinq heures du soir est né François pinet
 mon beau pere marraine marié palier ma mere et a este presente sur
 les sons de bapteme par noble Jean de boutede Sœur de uillac mon
 beau frere et par Yvabeau sorbier ma soeur dans leglise de Saint
 Jaques de la present uille

Le 24^{me} avril 1703 environ les cinq heures du matin est né François pinet
 mon quatrieme fils et a été baptisé dans leglise de St. Etienne de la
 present uille le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon
 oncle Jean pinet et mon oncle Jean pinet et mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet
 Le 24^{me} avril 1703 est né par le curé de St. Etienne mon oncle Jean pinet

V. Compte Vidal & Mestre pour Jean Bugua, papetier du Cuzou (1657-1659):

1657

Jean Bugua papetier du Cuzou Dors-
Dames all'usée & maître pour les papiers suivants

19 ^e tout 1658 pour duance aduy faite sur 30- charges papier au pot par confies reçu par journal à 4 ^e et 1/2 charge de 28 rames le rame de 800 mains en la main de 25 quilles du bois de 8 ^e le rame a- vantage de 8 par charge à moitié quel d'usage	180 ⁰
20 ^e 28 rames aduy comte	78 ⁰
21 ^e 6 ^e rames aduy comte	84 ⁰
22 ^e 24 rames aduy comte à moitié quel d'usage	39 ⁰
23 ^e 10 ^e rames aduy comte	42 ⁰
24 ^e 10 ^e rames aduy comte	5-9-10 ⁰
25 ^e 10 ^e rames aduy comte	7-8-10 ⁰
26 ^e 10 ^e rames aduy comte	8-4 ⁰
27 ^e 10 ^e rames aduy comte	1-0 ⁰
28 ^e 10 ^e rames aduy comte	7-8 ⁰
29 ^e 10 ^e rames aduy comte	6 ⁰
30 ^e 10 ^e rames aduy comte	15-6 ⁰
31 ^e 10 ^e rames aduy comte	9-1 ⁰
32 ^e 10 ^e rames aduy comte	7-1 ⁰
33 ^e 10 ^e rames aduy comte	7-9-10 ⁰
34 ^e 10 ^e rames aduy comte	3-9 ⁰

7 990 10⁰

1657

Jean Bugua papetier du Cuzou par rames
Dors Dames

28 ^e 10 ^e rames aduy comte	90 ⁰
29 ^e 10 ^e rames aduy comte	96 ⁰
30 ^e 10 ^e rames aduy comte	7-2 ⁰
31 ^e 10 ^e rames aduy comte	4-8 ⁰
32 ^e 10 ^e rames aduy comte	96 ⁰
33 ^e 10 ^e rames aduy comte	90 ⁰
34 ^e 10 ^e rames aduy comte	2-8-5 ⁰
35 ^e 10 ^e rames aduy comte	4-8 ⁰

7 875⁰

1. Compte Villepontoux-Pinet: produits échangés: quantités et valeurs, argent hollandais (1650-1652):

a) produits expédiés par Isaac Pinet. "net revenu" des ventes en Hollande:

	1650	1651	1652
papier	10 406 rames ⁽¹⁾ 2/3 ⁽²⁾	25240 rames 2/3 39653 l. 7 s	7064 rames ⁽³⁾ 2/3
eau de vie		127 pièces 2/3 20241 l. 10 s	22 pièces 2/3 3221 l. 18 s
planches de noyer	331 unités ⁽⁴⁾ 2/3	2503 unités 2/3 3026 l. 5 s	1198 unités ⁽⁴⁾ 2/3
graines de lin		566 boisseaux 2/3 2915 l. 8 s	> 371 boisseaux ⁽⁵⁾ 2/3
noix			1065 boisseaux 2/3 2692 l. 10 s
huile de noix			3 barriques 164 l. 17 s 9 d
châtaignes			322 boisseaux 1217 l. 14 s.

b) produits expédiés par André Villepontoux, valeurs "achat et fret":

	1650	1651	1652
cuivre en rosette ⁽⁶⁾	11920 lb ⁽⁷⁾ //2 5944 l. 11 s 6 d	10145 lb //2 4576 l.	
étain	4851 lb 2594 l. 10 s	5656 lb 2594 l. 10 s	
fer blanc		2 barils	
bois de Norvège		planches et mâts 1535 l. 14 s	
planches et goudron	640 l.		
vaches de Russie ⁽⁸⁾	1 paquet (72 pièces) 996 l. 17 s	3 paquets (2620 lb) 2372 l. 12 s	
seigle et bourdillon chargés à Riga ⁽⁹⁾			5799 l. (115)
"marchandises"	5302 l. 12 s 9 d	6239 l. 15 s	
pièces vides à eau de vie		150 unités 297 l. 4 s 9 d	

1. en 1650, papier et planches de noyer sont comptés globalement. Valeur totale: 17506 l. 10 s.

2. 2/3 : participation, éventuellement, d'Isaac Pinet. La quantité et la valeur indiquées correspondent au total (3/3), et non à la seule part du marchand bergeracois.

3. dont 2316 "prises par les anglais", 4719 (sic) ont été vendues: 8518 l. 10 s.

4. dont 423 "prises par les anglais", 352 vendues: 886 l. 8 s.

5. les 371 boisseaux, venus par le navire nommé *Le Lion Noir*, rapportèrent 1852 l. 1 s. Une autre cargaison, venue par *L'Espérance*, contenait également des graines de lin. La vente de la cargaison du *Lion Noir* rapporta au total 13354 l. 15 s, mais le détail des produits n'est pas fourni.

6. cuivre rouge pur, en lingots ou en morceaux recyclables ?

7. lb.: livre-poids (0.4895 kg au "poids de marc").

8. peaux de bovins.

9. le détail n'est pas fourni. Bourdillon: bois de chêne refendu, propre à faire du merrain.

2. Deux expéditions (vins, châtaignes) par les sieurs Laporte et Isaac Cros, pour André Villepontoux d'Amsterdam en 1648:

(extraits d'une "coppie de compte fait entre Laporte et Cros", arrêté à Bergerac le 4. 6. 1650)

a) 16 octobre 1648, vins et châtaignes:	
chargé dans le bateau de André Planteau pour mettre dans le navire <i>Le Corbeau noir</i> :	
du sr Jean Faugeron: 22 barriques à 12 l. 10 s. pièce (50 l./ tonneau).....	275 l.
du sr Pierre Martin: 11 barr. à 51 l. (valeur du tonneau).....	140 l. 5 s.
du sr Ducelle: 33 barr. à 50 l.	412 l. 10 s.
du sr Balhiot: 15 barr. à 50 l.	187 l. 10 s.
du sr Capoul: 4 barr. à 48 l.	48 l.
du sr Laporte: 5 barr. à 50 l.	62 l. 10 s.
du sr Ducelle: vin muscat 4 barr. 1/2 à 64 l.	72 l.
du sr Izaac Cros: 7 barr. à 50 l.	87 l. 10 s.
de la vefve Lambert: 9 barr. à 45 l.	101 l. 5 s.
du mien au Bourg de Bren chargé dans le bateau de Brosse: 34 barr. à 50 l.	425 l.
Total vins: 144 ba 1/2 (= 36, 125 tonneaux).....	1811 l. 10 s.
payé pour le fret aux dits Planteau et Brosse: (à 3, 875 l./ tonneau).....	140 l.
pour les droits au bureau ou courtiers: (à 16, 12 l./ tonneau).....	582 l. 7 s. 10 d.
pour le droit de marque:.....	6 l.
pour 100 boisseaux châtaignes à divers prix que ledit Cros rapporte avoir acheté et pour les faire porter au bateau: (à 2,93 l./ boisseau).....	293 l. 2 s.
pour l'acquit desdites châtaignes, courtelage, grenier: (à 0,33 l./ boisseau).....	33 l. 3 s.
Total vins, châtaignes, frais:	2866 l. 2 s.
b) 24 novembre 1648, chargé dans le bateau de Jean Bourdie ou Jean Coulihou pour dé- charger à Libourne dans le navire nommé <i>La Fortune de Brouc</i>	
M. Salomon Duret: 18 barr. à 43 l. 10 s.	195 l. 18 s.
M. Berbesson: 12 barr. à 43 l. 10 s.	130 l. 10 s.
M. Habram Duret: 34 barr. à 43 l. 10 s.	369 l. 15 s.
le sr. Laporte greffier: 8 barr. à 43 l. 10 s.	87 l.
du sr. Izaac Cros: 6 barr. à 50 l.	75 l.
Emblard: 3 barr. à 50 l.	37 l. 10 s.
Laporte en ville: 11 barr. à 50 l.	137 l. 10 s.
Total vins: 92 barriques (= 23 tonneaux).....	1033 l. 3 s.
péage pour les vins au Fleix:.....	1 l. 5 s.
payé pour le fret audit Bourdie ou Coulihou à 40 s.....	46 l. 5 s.
pour l'acquit du roy, ou courtiers, arrimeurs, peage de Fronsac, visiteur, capitaine ou dépense: (à 17, 17 l./ tonneau).....	395 l.
Total vins et frais:	1475 l. 13 s.

c) Formation de la valeur des expéditions de vins au départ de Libourne:

- dans le premier cas (a)*:	
coût du vin: 1811 livres 10 sols.....	71, 3 %
coût du transport sur la rivière ("affret": fret): 140 livres.....	5, 5 %
péages, droits, frais de chargement à Libourne: 588 livres 7 sols 10 deniers.....	23, 2 %
Total: 2539 livres 17 sols 10 deniers.....	100, 0 %
- dans le second cas (b)*:	
coût du vin: 1033 livres 3 sols.....	70, 0 %
coût du transport sur la rivière ("affret": fret): 46 livres 5 sols.....	3, 1 %
péages, droits, frais de chargement à Libourne: 396 livres 5 sols.....	26, 9 %
Total: 1475 livres 13 sols.....	100, 0 %

*Ces vins ne sont pas tous forcément originaires de la vinée de Bergerac. Dans le premier cas, le Bourg de Bren (depuis aseptisé en Bourg d'Abren) se situe à St-Pierre-d'Eyraud. Dans le second cas, les Duret pourraient être du Fleix.

3. Frais de descente et d'expédition de vins et châtaignes embarqués à Libourne:

a) Extraits de compte Vidal & Mestre-Élie Labonne, Baptiste Gros, Isaac Pinet, octobre 1661:

97 tonneaux 1 barrique de vins de Bergerac, Puignilhem et Ste-Foy, chargés à Libourne pour André Villepontoux d'Amsterdam, dans "le *gualto nommé L'Orange, me, Michel Librouseux*". 2/5 pour compte de Vidal & Mestre, 3/5 pour compte de Labonne, Gros et Pinet.

vin acheté: 98 tonneaux 3 barriques 1/2 (à 60, 66 et 79 l. 5 s / tonneau).....	6380 l. 19 s 6 d	
vin chargé: 97 tonneaux 1 barrique		
pour affret de 40 tonneaux 3 barriques de Bergerac, à 3 l. 10 s.....	142 l. 12 s 6 d	
pour acquit au bureau de 92 tonneaux 1 barrique à 16 l. 16 s 7 d.....	1552 l. 10 s	
pour les 50 s par tonneau de 92 tonneaux.....	230 l.	
petit acquit ou un esceu.....	5 l. 9 s	
courrelage, arimage et péage.....	147 l. 10 s	
pour despans par le sieur Pinet à la cargaison.....	19 l.	
pour le pilotage jusques à Blaye.....	12 l.	
acquit de Blaye ou pilotage de Pauliac.....	15 l.	
pour la vizite.....	10 l.	77 l.
à Messieurs les Juras de Libourne.....	30 l.	
à Labonneilhe pr les certificat ou 16 d par tho. de marque.....	9 l. 5 s	
		8555 l. 1 s

Les srs. Vidal & Mestre doit pour 2/5.....3422 l.
Les srs. Labonne, Gros et Pinet pour 3/5.....5133 l. 1 s

b) Extraits de compte Pinet-Vidal, 18.1.1671:

a coute dé la cargaison du *Aboulin doué* pour son tiers du montant dé
64 tho. 3/4 vin, 22 pièces eau de vie & de 572 boisseaux châtaigne.....2888 l. 4 s 8 d
payé pour luy au cappitaine & viziteur pour les cargaisons de *L'Aigneau, Le Courcieré, Le Dom & Les 4 Vents*, savoir 15 l. 9 s pour le péage de 538 tho. vin, 13 s pour 3 s 4 d qu'il lexe de chasque navire, 30 l. pour les 4 vizite compris les 15 s de signature & 15 s aux soldatz de la patache & 4 l. 4 s au clavetier.....50 l. 16 s 6 d

c) Extraits de compte Pinet-Vidal, 7 et 12.10. 1671, pour des vins :

M. Isaac Pinet doit avoir les parties suivantes (dûes par la veuve du sr. Vidal, sa soeur)^{*}
pour acquit de 14 thoncaux 2 barr. vin de Castillon à 16 l. 10 s 6 d.....239 l. 12 s
pour les 50 s par thoncau de 204 tonneaux.....510 l.
péage 7 deniers par thoncau et 5 sols d'arrimage.....55 l. 18 s
pour despans à Bourdeaux pour l'affrettement.....17 l. 1 s
aux courretiers 30 s par tho. de 204 tho. 2 barr.....306 l. 15 s
pour despans pour la cargaison.....36 l.
au courretier quy fit faire l'affrettement.....30 l.
à Boyer (*batelier*) pour affret de 39 tho. 3 barriques à 45 s.....89 l. 8 s
pour truffes qu'il (*Bate Pinet*) avoit envoyé à Libourne.....21. 12 s
à un messenger pour porter les lettres à Bourdeaux.....15 s

* *Pierre Vidal était mort au début de 1672, le compte a été arrêté le 28/11/1673*

d) Extraits de compte Pinet-Vidal, 5 et 18.11.1670, pour des châtaignes :

Isaac Pinet doit avoir pour la cargaison des *4 Vents*, me Dericq Corneille Muix adressée au sr. Duroy:
1053 boisseaux châtaigne (*entre 32 s. et 37 s. 6 d; moy. 36 s. 3 d / boisseau*).....1908 l. 6 s
pour despans à la cargaison en châtaigne.....51 l. 5 s
pour 32 boisseaux va hors pourries qu'on a tiré (*pour mémoire*)
pour acquit de 101 thoncaux châtaigne à 44 s.....222 l. 4 s
pour 101 tho. châtaigne à 10 s.....50 l.
pour aller à Blaye remuer la châtaigne ou pour aller.....19 l.
Isaac Pinet doit donner pour la cargaison des *4 Vents* :
pour 90 boisseaux châtaigne vendue au me et mathelots à 48 s.....216 l.
pour son tiers de perte de la châtaigne du bateau de Jean Pitan (*batelier*)
qu'il a pleu à Dieu nous donner.....13 l.

4. Compte entre Pierre Cabanac de Bordeaux et Isaac Pinet de Bergerac (1651-1653):

		credit	debit
reste du compte précédent		1130 l. 05 s. 05 d.	-
1651	6 juin-26 décembre	26975 l. 11 s. 04 d.	17701 l. 17 s. 06 d.
1652	année complète	58611 l. 02 s. 11 d.	64859 l. 08 s. 01 d.
1653	2 janvier-9 mai, puis 10 août ¹	15902 l. 06 s. 02 d.	17559 l. 07 s. 03 d.

b) avoir pour Isaac Pinet, détail (%):

	marchandises								argent payé
	céréales	papier	châtaignes	eau de vie	bois	huile	cire	autres	
1651	6,6	0,5	3,1	-	-	-	-	-	89,8
1652	-	-	5,5 ²	20,6	0,2	1,4	1,4	-	70,8
1653	-	-	-	2,4	2,9 ³	0,2	-	16,2 ⁴	76,5

c) doit Isaac Pinet, détail (%):

	marchandises (hors sel) ⁵	sel	frais à Bordeaux ⁶	autre argent payé
1651	4,8	19,8	1,3	74,0
1652	3,2	45,4	1,7	49,7
1653	4,2	-	3,1	92,7

1. La constatation de ce trou de 3 mois (9 mai-10 août) est versée au dossier amphibie, déjà épais, de Bergerac, ville huguenote et frondeuse.

2. Y compris 52 boisseaux de noix, comptés avec 13 boisseaux de châtaignes: valeur globale: 176 livres 6 sols 6 deniers, sans autre détail.

3. 23 douzaines de "tables" (planches) de noyer et 1 3/4 millier de "fonsailhie" (pièces de bois pour fonds de barriques).

4. "amons ou mâts de navires".

5. Non détaillé parfois. En 1651: 27 "pièces à mettre l'eau de vie": 15 l. 2 s.. En 1652: 2 chaudières à eau de vie (170 l.), 241 livres de "plomb en plaque" (30 l. 12 s. 6 d.). En 1653: un "boucaud melue" (une futaille remplie de morues: 184 l. 9 s.) et 4 "milliers vivue" (vime, osier: 14 l. 8 s.).

6. Il s'agit semble-t-il de frais sur des marchandises expédiées vers le large. En 1652: 294 boisseaux de châtaignes, 1087 boisseaux de noix, 380 "tables", 223 balles de papier, 3 barriques d'huile de noix, 371 boisseaux de graine de lin, 3 balles de "vaches de Russie".

5. Les expéditions de sel facturés par Pierre Cabanac à Isaac Pinet:

date d'envoi	quantités et batchiers	valeur totale	valeur / pipe
1651:			
23 décembre:	48 pp 4/m sel dans Pierre Danthou	1789 l.	36,76
24 décembre:	50 pp sel dans Bernard Castaing	1722 l.	34,45
1652:			
17 janvier:	51 pp sel dans Moürataü	1723 l. 16 s	33,8
19 janvier:	91 pp sel dans Danthou et Planteau	3061 l. 17 s	33,65
27 février:	30 pp sel dans Planteau	1126 l. 14 s	37,55
4 mars:	41 pp 1/m sel dans Danthou	1491 l.	36,22
5 mars:	63 pp sel dans Bouïrier	2300 l. 4 s. 8 d.	36,51
23 avril:	42 pp 4/m sel dans Brasse	1426 l. 19 s. 2 d.	33,44
27 avril:	40 pp 4/m sel dans Moürataü	1352 l. 4 s	33,25
4 mai:	50 pp 3/m sel dans Bontemp	1790 l. 15 s. 6 d.	35,46
10 mai:	25 pp 3/m sel dans Beneýt	889 l. 12 s. 6 d.	34,89
20 juin:	22 pp 3/m sel dans Planteau	287 l. 6 s.	12,76
22 juin:	32 pp 3/m sel dans Bouïrier	425 l. 13 s.	13,10
28 juin:	36 pp sel dans Leonnard Moüliou	422 l. 11 s.	11,74
2 juillet:	40 pp 3/m sel dans Bontemp	532 l. 8 s.	13,14
5 juillet:	11 pp sel dans Planteau	183 l.	16,64
31 juillet:	52 pp sel dans Moürataü	1603 l. 4 s.	30,83
idem:	53 pp sel dans Bontemp	1710 l. 17 s.	32,28
1er août:	58 pp sel dans Brasse	1826 l. 11 s.	31,40
5 août:	52 pp 3/m sel dans Danthou	1606 l. 18 s.	30,60
7 août:	28 pp sel dans Babay	861 l. 18 s.	30,78
idem:	31 pp 1/m sel dans Bouïrier	950 l. 7 s.	30,49
8 août:	33 pp sel dans Bontemp	1006 l. 17 s.	30,51
12 août:	33 pp 4/m sel dans Leonnard Moüliou	1004 l. 5 s.	30,75
17 août:	40 pp 5/m sel dans Brasse	1288 l. 12 s. 4 d.	31,56
19 août:	20 pp 2/m sel dans Babay	627 l.	30,84
idem:	33 pp 2/m sel dans Moürataü	1025 l. 8 s.	30,76
26 août:	40 pp 4/m sel dans Planteau	1487 l. 19 s.	36,59
20 octobre:	40 pp 4/m sel dans Planteau	471 l. 4 s. 8 d.	11,59
31 octobre:	40 pp 5/m sel dans Pierre Charpentier	569 l. 16 s. 4 d.	13,95
4 novembre:	50 pp 2/m sel	573 l. 14 s. 4 d.	11,39
5 novembre:	46 pp 2/m sel	532 l. 19 s.	11,50
8 novembre:	65 pp sel	781 l. 8 s.	12,02
9 novembre:	26 pp 1/m sel dans Valetou	356 l.	13,89
idem:	21 pp sel dans Tardièrre	256 l. 9 s.	12,21

Un document aide à trouver l'équivalence entre les anciennes mesures de sel et les nôtres (A.M. Bergerac. Bte. V. liasse 71, no. 11). Il s'agit d'un imprimé à compléter dans le cadre d'une enquête, envoyé par les administrateurs du département le 2 vendémiaire an 7 (23.9.1798). La municipalité de Bergerac a fourni en réponse les éléments suivants:

chopine: 3,75 lb. quartière: 60 lb. mine 932, 5 lb. pipe: 1387,5 lb.

Soit, selon le "poids de marc:" qui était alors semble-t-il en vigueur à Bergerac: 679, 2 kg par pipe

Dans le compte Cabanac-Pinet, les envois sont exprimés en "pp" (pipes, indiscutablement) et "m", qui pourrait suggérer muy ou müid, mot employé alors parfois dans d'autres comptes amphibiens, ou encore mine.

Mais dans un compte de 1652 entre Pinet et Pierre Danthou dit de la Vielhe batchier, le fret est compté à raison de 32 livres pour un muy et de 4 l. 12 s. pour une pipe. Le muy n'était donc pas une subdivision de la pipe. Quant à la mine, le rapport était de l'ordre de 1,5 mine pour une pipe. Ici, le rapport semble être de 6 "m" pour une pipe, soit de l'ordre de 4 cartières pour 1 "m". C'est sur la base de 1 pp = 6 m qu'ont été calculées les valeurs de la colonne de droite.

La cartière de sel était vendue alors de 2 à 3 livres à Bergerac, plutôt 2 livres en général.

Les fortes variations de prix de la pipe, en été comme en automne, peuvent surprendre, le compte Cabanac-Pinet ne permet pas de les expliquer. Le fret et les droits sont-ils inclus dans le prix ici et non là ?

De la police des livres en Périgord sous l'Ancien Régime

par Albert DUJARRIC-DESCOMBES †

Albert Dujarric-Descombes a publié de nombreux articles dans notre Bulletin. Certains d'entre eux sont cependant restés inédits. Nous devons à l'obligeance de notre collègue Madame Vacquier, petite-fille de notre regretté vice-président, le texte suivant qu'a bien voulu revoir Jean-Pierre Bitard.

Pierre Pommarède.

Ce don, qui vient d'être fait à la Bibliothèque municipale de Périgueux (n° 298), comprend environ 39 pages de 21 cm, nombre approximatif car des papillons portant des numéros bis ou ter de pages sont collés un peu partout.

Le texte semble prêt pour l'impression, les seules corrections que nous y avons apportées concernent les fautes d'écriture, d'ailleurs rarissimes. Il est postérieur à 1922. Une recherche dans notre Bulletin sur plusieurs années, avant et après la mort de Dujarric-Descombes, a été négative: il ne semble pas que cet texte ait été publié.

Bien entendu, chacun appréciera, comme il convient, certaines prises de position. Sans doute l'auteur en a-t-il pris toute la responsabilité, en particulier sur la Réforme. Quelques notes de l'éditeur (N.E.) introduisent des rectifications ou remarques.

La consultation de la Mémoire du Périgord (tomes I et II) publiée par notre compagnie, montrera à ceux qui l'ignoraient le nombre et la variété des interventions d'Albert Dujarric-Descombes, y compris dans le domaine de l'histoire du livre où il avait étudié le «prototypographe» de Périgueux, Carant.

Ceux qui s'intéresseraient à l'histoire de l'édition en Périgord doivent se reporter à Louis Desgraves: Etudes sur l'imprimerie dans le Sud-Ouest de la France aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, Amsterdam, Erasmus, 1968. Voir aussi du même auteur, le Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, C, 1973, p. 37-46 et Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIII^e siècle, tome II (comprenant Périgueux et Sarlat), Baden-Baden, V. Koerner, 1988.

Jean-Pierre Bitard.

Je me propose de donner ici un aperçu des vicissitudes du livre en Périgord depuis les débuts de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Déjà M. E. Brives-Cazes a publié une monographie de ce genre, concernant la Guyenne, pour le XVIII^e siècle seulement ⁽¹⁾. Pour cette période, je profiterai de ce que les archives de la Gironde, où il a si heureusement glané, ont pu lui révéler sur des événements accomplis dans notre province, sauf à y ajouter des faits nombreux qu'il a dû forcément négliger dans une étude générale. Pour les deux siècles précédents, j'apporterai uniquement le résultat de mes recherches personnelles.

L'imprimerie fut implantée à Périgueux durant le siècle même de son apparition. Elle s'y affirme tout d'abord par la diffusion de livres liturgiques ou pour l'apostolat catholique. Elle n'allait pas tarder à fournir à la controverse religieuse et politique à la fois un instrument et un aliment.

Tout en constatant son importance pour l'amélioration et le perfectionnement de l'homme, pour la divulgation des sciences et des lettres, on aura à déplorer l'abus de cette merveilleuse découverte, qui a eu sur les conditions des sociétés humaines de si graves conséquences. Dès le début, elle manifesta son indépendance par un déluge de livres, menaçant d'une entière submersion la foi et la sécurité du pays. La Réforme, qui n'était pas seulement religieuse mais politique, provoqua le débordement.

Le mouvement qui devait lui donner naissance s'était fait sentir dès les premières années du XV^e siècle. Une grande fermentation régnait déjà dans les esprits, ainsi qu'en témoigne un curieux épisode. Je n'en parlerais pas si le personnage, qui en fut l'imprudent héros, n'était en quelque sorte un Périgourdin et s'il n'avait fourni comme une préface, dans nos contrées, de la protestation, parfois outrée, qui aboutit à la Réforme.

Il s'agit d'un carme du couvent de Bordeaux, dont les prédications peu orthodoxes remuèrent profondément la population limousine, le frère Menauld, originaire de Rozières, peut-être en Périgord, où se trouve plusieurs localités de ce nom. Ce religieux continue la série de ces moines libres prêcheurs, qui avaient ouvert la porte aux récriminations de Luther et de Calvin.

1. *De la police des livres en Guyenne, 1713-1785*. Bordeaux, Gounouilhou, 1882, in 8°. Deux ans après, à Agen, M. J. Andrieu a apporté à cette étude une utile contribution sous le titre de *La censure et la police des livres en France sous l'Ancien Régime une saisie de livres à Agen en 1775*. Agen, Michel, 1884, 47 p., in 8°.

Envoyé en 1492, à Limoges, pour prêcher le carême, il émit des propositions contraires aux enseignements de l'Eglise, lesquelles amenèrent son interdiction et son excommunication. Il faut lire le récit de sa lutte contre l'autorité ecclésiastique, dans l'intéressant mémoire que lui a consacré mon regretté collègue et ami Louis Guibert ². Saisie par l'official, la justice séculière intervint et le hardi prédicant fut contraint de prendre la route de Périgueux. Il gagna le couvent de Thiviers. Arrêté par les officiers de la sénéchaussée, il fut relâché et dut finalement rétracter ses erreurs après avoir encouru une condamnation, prononcée par le parlement de Bordeaux. On voit depuis Menauld de Rosiers (N.E.) poursuivre le cours de ses prédications avec des allures posées, se qualifiant de carme de Bordeaux, docteur en théologie de Paris et provincial de son ordre pour la Gascogne. Au mois de décembre 1501, il prêcha l'avent à Bergerac, et l'année suivante fait imprimer, à Périgueux, par Jean Carant, premier imprimeur de la ville, une exposition de la doctrine générale de l'Eglise sur la confession, suivie bientôt d'un traité complet sur la matière, dédié à l'un de ses anciens confrères, l'évêque de Sisteron Laurent Bureau, confesseur de Louis XII. On y peut entendre, comme je l'ai rappelé ailleurs ³, le théologien, qui s'était exposé à une rétractation, discourir sur les cas où il y a nécessité de faire expier un scandale par une pénitence publique. Tous les révoltés ne furent pas d'aussi bonne composition.

Lorsque le plus fameux de tous, Luther, commença sa lutte contre l'Eglise romaine, ce fut l'invention récente de l'imprimerie qui lui permit de faire retentir au loin ses appels à la révolte. Sans elle, il eut certainement succombé, comme ses devanciers. Le grand rôle réservé à la presse dans les affaires du monde fut révélé par le triomphe de ce moine apostat.

On a vu par l'aventure de Menauld de Rosiers, combien il était difficile et dangereux aux prédicants de développer, du haut de la chaire, les doctrines nouvelles. Elles se cachèrent, dès le début, sous le silence du livre et du pamphlet; car les lois n'attaquaient pas encore la presse qui venait de naître; d'ailleurs peu d'hommes savaient lire, de cette sorte le luthéranisme fut circonscrit dans un cercle restreint d'initiés. Mais, ce que la plume avait commencé finit par les persécutions.

Pendant longtemps, les détenteurs de l'autorité sociale ne devaient apercevoir que les dangers de l'imprimerie. Ils eurent bien vite senti qu'elle était devenue, presque dès son début, en quelque sorte

2 Le prédicateur Menauld, Limoges: Ducourieux, 1883.
 N.E. Jean Menauld est appelé dans ce texte tantôt de Rosiers, tant des Roziers; la *Bibliographie générale du Périgord* l'appelle «des Rosiers» et L. Desgraves «de Roziers». Louis Guibert dit «de Roziers» dans sa brochure de 15 pages, tirée à part de l'*Almanach-annuaire du Limousin*. Il se peut qu'on l'ait envoyé prêcher à Limoges parce qu'il était originaire de Rosiers d'Egletons, village célèbre pour avoir vu naître deux papes.

3 Jehan Carant, prototypographe de Périgueux, Paris, Fommary, 1893.

la sœur de la Réforme. Aussi que d'entraves apportées aux développements naturels de cette invention! Et ce n'est pas seulement les écrivains qui subissent des peines corporelles, les écrits mêmes sont persécutés. On les fit brûler par la main du bourreau, habitude qui se conserva jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette sévérité fut encore accentuée par les arrêts de règlement rendus par les parlements.

Une autorisation préalable fut d'abord exigée pour toute publication. Par lettres, datées de Montpellier, le 28 décembre 1537, François I^{er} défendit à tous imprimeurs et libraires du royaume de mettre en vente aucun livre imprimé, soit en langue latine, grecque ou autre langue ancienne et moderne, avant d'en avoir remis un exemplaire à Mellin de Saint-Gelais, garde de la librairie de Blois, et de vendre des ouvrages imprimés à l'étranger sans les avoir communiqués à ce dernier, afin d'empêcher la propagation des doctrines erronées (N.E.).

Le 16 décembre, de l'année suivante, le roi enjoignit, de Paris au Parlement de Toulouse, d'avoir à informer contre les sectateurs de l'hérésie luthérienne, contre les imprimeurs, vendeurs, acheteurs ou détenteurs de livres hérétiques, et de procéder contre eux rigoureusement.

Au commencement, les pamphlets religieux avaient été rares, clandestins. Des marchands forains, des porte-balles, des coureurs de nuit les colportaient d'un endroit à l'autre, les clairsemaient dans les campagnes. On se les arrachait. Des copies manuscrites et multipliées suppléaient à la rareté de l'imprimé, se passaient de mains en mains, de la ville aux champs, des châteaux à la chaumière, où elles allaient soulever les esprits, provoquer la haine, la fureur et la soif de la vengeance. Quelquefois leurs auteurs s'attiraient de vigoureuses réfutations de la part des écrivains catholiques, comme il était arrivé, en 1529, lorsque Jean Bertaud, de la Tour-Blanche, composa, *adversus lutheros*, son «*Encomium de cultu trium Mariarum*».

C'est à la faveur d'un déguisement que les envoyés de Calvin traversaient la France, répandant sur leur passage les livres traitant du culte de la Vierge et des saints, des biens ecclésiastiques, de la confession et surtout des désordres du clergé de ce temps. L'incroyable débit qu'ils en firent, le désir qu'ils inspirèrent d'apprendre à lire, fournirent aux spéculateurs l'idée d'exploiter cette tendance de l'opinion. Les professions de libraire et d'imprimeur n'étaient guère séparées. Les premiers pas de la typographie furent marqués, chez nous comme ailleurs, par des livres religieux.

On voit, en 1542, les livres réprouvés arriver, à Périgueux, avec un Hollandais «qui se dit médecin» et se fait appeler Pierre Galesdius.

N.E. : Il s'agit du texte fondateur du dépôt légal actuel, institué à l'origine dans un but de censure; actuellement encore un exemplaire doit être déposé auprès du ministère de l'Intérieur.

Il logeait chez l'apothicaire Jean Veyrel. Les poursuites furent ordonnées contre lui par le parlement de Guyenne (10 juin). Jean de Belcier, juge mage en la sénéchaussée de Périgord ou, en son absence, le lieutenant particulier, ou le premier des conseillers en ladite sénéchaussée, reçut l'ordre de se transporter aux maisons dudit Sr Veyrel, saisir tous les livres, papiers et autres choses qu'il trouvera en leur maison et hôtellerie, occupés par ledit Galesdius; faire description desdits livres et titres d'iceux, et envoyer le tout incontinent devers la cour, pour, le tout vu, être sur ce pourvu comme il appartiendra. Trois jours après, ordre était ordonné de bailler la somme nécessaire pour faire les poursuites contre le médecin hollandais. Celui-ci, d'abord prisonnier en sa maison, fut transporté, à Bordeaux, dans les prisons du parlement, qui, par un arrêt du 9 septembre, le condamna au bannissement «sur le crime d'hérésie».

Les premières poursuites n'arrêtèrent pas la propagande. Le 29 janvier 1547, le roi rendit un édit d'une rigueur outrée, en même temps que par lettres-patentes, il abolissait l'imprimerie et défendait, sous peine de mort, d'imprimer quelque livre que ce fût dans le royaume. Ces lettres ne se trouvent point dans le recueil des ordonnances et n'ont probablement jamais été exécutées. Elles amenèrent, de la part du Parlement, des remontrances, qui eurent pour résultat de nouvelles lettres-patentes, données le 26 février, suspendant l'effet des premières. Seulement le Parlement devait choisir 24 personnes bien qualifiées et cautionnées, sur lesquelles le roi en prendrait 12, qui, seules, auraient le droit d'imprimer à Paris, «les livres approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique, sans imprimer aucune composition nouvelle», et il était fait défense à tous autres imprimeurs, hormis ces douze, de rien imprimer «sous peine de la hart».

Le 11 décembre de la même année, Henri II publia un édit ordonnant «que le nom et le surnom de celui qui a fait un livre soit exprimé en apposé au commencement du livre et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile».

En 1549, un libraire de Périgueux, Pierre Teyssières, et Antoine Brousse, son serviteur, encourent les menaces du Parlement qui, par un arrêt du 24 septembre, ordonne contre eux des poursuites.

Presque dans le même temps, eut lieu le procès d'un régent d'école, Jean Seguin, poursuivi, pour crime d'hérésie, par le lieutenant du sénéchal de Périgord au siège de Bergerac. Les docteurs en théologie, chargés d'examiner les propositions émises par ce dogmatisant, censurèrent également des «livres trouvés en un sac à lui appartenant». Le malheureux fut condamné à la pénitence publique et au feu, et ses livres à être brûlés (arrêt du 28 novembre).

Un autre régent de Bergerac, du nom de Chamaramd, avait été plus heureux, au mois de juillet 1544. Ayant eu maille à partir avec les consuls, il avait affiché sur les murs des vers «infamatoires». Mis en prison, on ne l'avait poursuivi «pour ce qu'il ne pourrait payer les frays

du procès»⁴). L'affaire, il est vrai, était de petite conséquence; il n'en avait pas été de même pour les poursuites intentées au régent Jean Seguïn. L'évêque de Périgueux, Jean de Lustrac avait avancé une partie des frais, que le cardinal de Lorraine, évêque d'Agen, fut condamné à lui restituer (1^{er} février 1550).

On était arrivé à une époque de crise et de combat. Les pamphlets religieux, excitant les passions politiques, présageaient des querelles plus sérieuses, destinées à se continuer par les armes et à ensanglanter les champs de bataille. Le journalisme n'était pas né; mais l'apparition des libelles donnant le signal de grandes émotions, dévoilait la puissance redoutable et terrible de la presse. C'était le temps où Genève, foyer de révolte et de passions haineuses, lançait sur la France ses brochures incendiaires et soulevait, au nom de Calvin et de la Réforme, les populations naguère si paisibles et si fidèles.

Dans ces conjonctures, le trafic des livres était une profession particulièrement dangereuse, et les libraires et imprimeurs, qui osaient colporter les livres de la Réforme, convaincus de rébellion contre les édits de l'Etat, étaient condamnés à mort et exécutés. La nécessité d'assurer la sécurité publique ne justifiait que trop alors ces rigueurs exceptionnelles.

Le 12 février 1551, défense fut faite au Parlement d'accorder à l'avenir des «privilèges pour livres que premièrement ils n'aient été examinés par gens bien capables, qui signeront la minute et pourront en répondre».

Le 2 octobre, privilège est accordé à François Morpain, imprimeur à Bordeaux, pour l'impression d'un édit du roi concernant la poursuite et la punition des hérétiques. D'autres imprimeurs n'inspiraient pas la même confiance. Ainsi, le 15 janvier de l'année suivante, le Parlement de Bordeaux rendit un autre arrêt, décrétant prise de corps contre Paul Berton, imprimeur à Limoges.

Dans cette seconde moitié du XVI^e siècle, la lutte entre le catholicisme et le protestantisme avait changé de caractère. De religieuse, elle était devenue politique, le républicanisme avait une large part dans les institutions de la Réforme, qui n'allait pas tarder à viser à constituer un Etat dans l'Etat. Pamphlets et libelles abondèrent partout à cette période; les règlements, puis les mesures répressives se succédèrent sans interruption.

Un édit, signé à Chateaubriant, venait de prescrire les plus grandes précautions contre l'introduction de livres venant de lieux suspects, et entr'autres de Genève. Tous les livres imprimés devaient être soumis à la censure de la Sorbonne et la copie, signée, d'un manuscrit destiné à l'impression devait être laissée entre les mains du censeur. A

4. E. Laplace, *Le collège de Bergerac (1476-1900)*, Bergerac, 1906, p. 24

l'arrivée d'un ballot de livres, celui-ci devait être requis de présider à l'ouverture du paquet. Les imprimeries et librairies étaient soumises annuellement à deux visites du censeur, qui devait inspecter trois fois par an la ville de Lyon. Les libraires étaient obligés de tenir exposés dans leur boutique un catalogue des livres prohibés et un autre de livres qu'ils avaient en étalage. L'article 14 défendait de faire aucune vente de bibliothèque après décès ou autrement, avant que les livres eussent été visités. Les imprimeries clandestines étaient interdites par l'injonction faite à tous imprimeurs «de faire l'exercice et état d'impression en bonne ville et maisons ordonnées et accoutumées à ce faire, et non en lieux secrets; et que ce soit sous un maître imprimeur duquel le nom, le domicile et la marque soient mis aux livres par lui imprimés, le temps de ladite impression et le nom de l'auteur». Il est dit plus loin: «Ne pourront les imprimeurs imprimer aucuns livres, sinon en leur nom et en leurs officines et ouvroirs».

Au milieu de cet arsenal de lois cruelles, le pouvoir se trouva désarmé. Les libellistes méprisaient une législation, que son excessive sévérité rendait inapplicable; sort commun de toutes les lois d'exception, qui n'ont d'autre effet que d'irriter les passions et de fournir aux factieux de nouvelles armes. A mesure que s'aggravaient les dissensions politiques, les pamphlétaires redoublaient d'audace et de cynisme. Les libelles, qui d'abord étaient imprimés à la dérobée, sous le manteau, parurent bientôt avec nom d'auteur, d'imprimeur et de libraire, et la loi n'en resta pas moins impuissante.

On a vu plus haut un porteur de livres hollandais, logé à Périgueux, chez l'apothicaire Jean Veyrel. Un membre de cette famille, Samuel Veyrel, alla s'établir à Saintes, où il fit souche et devint le concitoyen de Bernard Palissy, Périgourdin comme lui (N.E.).

Le célèbre potier émailleur, écrivain et savant à la fois, était né vers 1510 dans l'arrondissement de Bergerac, à Biron, où, après avoir reçu les leçons des chanoines de Monpazier, il avait fait ses premières armes avec l'argile figuline, qui s'y trouva en bancs nombreux et abondants. Ce fut à Saintes, où il se maria, que se décida sa vocation d'artiste et qu'il embrassa les doctrines protestantes.

En 1558, en même temps que Nicolas Veyrel, apothicaire, il fut poursuivi pour hérésie et mourut, dit-on, octogénaire à la Bastille. On ne sait pas si des écrits compromettants avaient provoqué ce déplorable dénouement de la carrière d'un homme, qui avait largement contribué à la gloire artistique de la France.

N.E.: Voir *Bernard Palissy: mythe et réalité*, catalogue d'une exposition co-édité par les musées d'Agen, Niort et Saintes, 1990: «Des origines de Palissy nous savons peu de choses. Toutefois... il est bien de l'Agonais, même s'il nous reste à découvrir, par quelque registre de baptême, à ce jour encore inconnu, le lieu précis de sa naissance...».

Les murs de la Bastille devaient être en 1559, témoins des derniers moments d'un autre Périgourdin, l'érudit président Aimar de Ranconnet. On n'est pas mieux fixé sur sa mort et la cause de son emprisonnement que pour Bernard Palissy.

Dans l'arrondissement de Bergerac, dont ce dernier était originaire, l'effet produit par les livres avait été inouï, de sorte que l'on pourrait prétendre que, peu d'années après leur entrée frauduleuse, la ville était pour ainsi dire, passée à la Réforme. On pressentait qu'elle allait devenir le centre du protestantisme en Périgord. Bergerac devient une des places de sûreté concédées aux protestants. Ce fut le point de départ d'une fortune rapide. Car on vit sa population monter jusqu'à 50.000 habitants. En 1685, la révocation de l'édit de Nantes devait brusquement arrêter le cours de cette prospérité exceptionnelle.

On s'explique l'énorme débit de marchandises, fait dans une ville riche et populeuse, par ces hommes, appelés «contre-porteurs», qui suivaient les maisons, une balle de mercerie sur le dos. Sous les quelques objets d'ajustements, dont ils étaient chargés, se cachaient des livres d'un petit format, qu'ils vendaient pour fort peu de chose, ou, le plus souvent, distribuaient gratuitement.

Les livres de la secte étaient mis ainsi facilement entre les mains des enfants des écoles. Le P. Dupuy mentionne un régent qui, venu de Montauban, continuait, en toute liberté, sa propagande sur les bords de la Dordogne. «Un pédant écossais aveugle, et, pour ce, nommé le «Coecus», gasta grandement la jeunesse de ce lieu, dit-il, leur expliquant, au lieu de leur Virgile, les psaumes de Bucanan, et, dans l'exposition, leur instillant le venin de l'hérésie»⁵.

La licence dans les écrits fut poussée si loin durant le court règne de François II, que certains n'hésitèrent pas à voir une punition de ces désordres dans les maux qui affligèrent la France, avec le commencement des guerres civiles.

Les édits de répression qui se succédèrent sans interruption, dès l'avènement de Charles IX, indiquant à quel point les délits de presse étaient nombreux et impunis. La propagande du livre, unie à celle des prédicants avait fait son œuvre. Le Périgord était déjà livré aux dévastations des protestants rebelles, qui, à leur tour, brûlaient partout les livres d'église. Les «Registres secrets» du Parlement de Bordeaux mentionnent à la date du 13 juin 1561, une lettre d'un chanoine de Périgueux, qui «prévient le Parlement qu'en plusieurs lieux du Périgord les huguenots ont pillé les églises, démoli les autels, brûlé les livres, tellement que l'on n'y peut dire messe, et, si on le disait, on courrait danger de perdre la vie».

5. L'Etat de l'Eglise du Périgord depuis le christianisme, II, p. 167.

Il faut rappeler ici le rôle joué par un autre chanoine, Jean Talpin, de Coutances, théologal de Périgueux et principal du collège de cette ville. On le vit employer avec talent la presse pour défendre «le très auguste sacrifice de la messe contre les calomnies de ce temps». Il est l'auteur d'un livre remarquable intitulé: «L'institution d'un prince chrétien».

Les archives judiciaires de Périgueux relatent la publication d'un arrêt rendu par le Parlement de Bordeaux, le 12 février 1562, par lequel il était fait «défense à tous libraires et contreporteurs ne imprimer, vendre ou faire vendre aucuns livres et libelles diffamatoires contre la messe, gens ecclésiastiques et de religion, et à toute manière de gens de n'en acheter, tenir, lire et en user». Une copie sur parchemin de cet arrêt, qui prescrit en même temps et «sous peine du fouet» aux bouchers de vendre leurs marchandises hormis le temps de carême, se trouve dans les Archives de la mairie.

L'ordonnance de Moulins, rendue en 1566, sur le rapport du chancelier de l'Hôpital, avait supprimé la peine de mort et proclamé que c'était au roi qu'appartenait le droit de délivrer des privilèges pour l'impression des divers ouvrages. Mais une réaction ne tarda pas à se produire.

Le monde religieux et intellectuel avait retenti de la célébrité d'un personnage, dont le nom était représenté en Périgord. Il s'agit du médecin philosophe Henri Corneille Agrippa, «dont la vie aventureuse et vagabonde a été mêlée de fables non moins extraordinaires que ses paradoxes⁶».

Son frère ruiné, Jean Corneille Agrippa fut pendant 35 ans, jusqu'en 1597, commandeur des hospitaliers de Saint-Antoine, dont la commanderie, dominant la vallée de la Dronne en la petite ville d'Aubeterre, était située dans l'ancienne paroisse de Mirano, au diocèse de Périgueux.

Dans le même temps, un Chrétien Agrippa, naturalisé français, exerçait son art à Périgueux, où il termina ses jours en 1568. On ignore s'il existait des liens de parenté entre lui et les frères Corneille Agrippa du Dauphiné. Les lettres de naturalité, que lui avait octroyées François 1er en 1564, le disent natif de Cologne.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le magicien philosophe, grand amateur de voyages, fût venu dans le diocèse de Périgueux visiter son frère le commandeur, auprès duquel il aurait pu s'amender. Toujours est-il qu'il fut inhumé dans une chapelle de l'église abbatiale de Saint-Antonin, où sa fille, en 1603, demanda à être inhumée avec lui.

6. M. de Cumond: «La commanderie générale d'Aubeterre de l'ordre de Saint-Antoine en Périgord». *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, tome XLIX, page 262. Ses écrits, dont le principal sur les sciences occultes: «De occulta philosophia libri tres» (1531) l'avaient fait accuser de magie, lui avaient valu des emprisonnements, après lesquels il se retira dans sa patrie, à Saint-Antoine (Isère), où il mourut en 1573.

7. Fourgeud-Lagrezé, La Boétie. La servitude volontaire. Ribérac, 1876.

A partir de la Saint-Barthélémy, la licence des écrivains n'avait pas eu de bornes. Pamphlets et libelles, obscènes pour la plupart, étaient publiés non par centaines, mais par milliers, et l'impunité semblait assurée à leurs auteurs.

Lorsque le Sarladais de La Boétie composa son «Discours de la servitude volontaire», appelé aussi «Le contr'un», il avait bien pour but de faire la critique du pouvoir absolu d'un seul, mais il estimait que les institutions d'un pays devaient être respectées, tant qu'elles existaient, et qu'il ne fallait les changer qu'à bon escient et avec la plus grande prudence, afin d'éviter les bouleversements toujours préjudiciables. Il n'avait donc garde d'encourager les tentatives hardies des novateurs qui songeaient à «cantonner» la France, c'est-à-dire à y établir une république fédérative dans le genre de celles des cantons de la Suisse. Et pour ne point paraître de connivence dans les entreprises qu'il réprouvait, il ne permit pas, de son vivant, l'impression du traité de la servitude ⁽⁷⁾. Mais des copies manuscrites en avaient circulé dans le public. Les protestants s'en emparèrent et le firent imprimer parmi les pamphlets destinés à battre en brèche la royauté, après la Saint-Barthélémy, comme ce recueil de pièces hostiles à la monarchie, publié plusieurs fois à l'étranger, sous ce titre: «*Mémoires de l'estat de la France sous Charles neufviesme, contenant les choses les plus notables faites et publiées tant par les catholiques que par ceux de la religion*» (N.E.).

Un pamphlétaire étranger avait fait imprimer, en fraude, dans le «Réveille-matin des Français», dix ans après la mort de La Boétie, des lambeaux du «Discours de la servitude volontaire», et habilement les avait publiés en latin. Cet organe des huguenots ne reculait pas devant l'apologie du tyranicide. C'est ce qui détermina Montaigne à ne pas comprendre le «Discours» dans l'édition qu'il donna des œuvres de son ami. Il avait aussi résolu de l'insérer dans son propre livre des «Essais»; mais il y renonça également, parce que, dit-il, «j'ai trouvé que cet ouvrage a esté depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceulx qui cherchent à troubler et changer l'estat de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils ont meslé à d'autres escripts de leur farine; je me suis dédict de le loger icy» ⁽⁸⁾.

Montaigne avait eu également en mains la *Mémoire touchant l'édit de janvier 1562*, inspiré à La Boétie par les événements des guerres religieuses en Guyenne; mais il n'avait pas divulgué aussi par prudence politique cet ouvrage, dans lequel son ami se révèle magistrat épris de liberté, de justice et de tolérance ⁽⁹⁾. Je ne sache pas que des

N.E.: Indispensable à tout Périgordin: *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie* / introd., bibliogr. et notes par Louis Desgraves... Ed. nouvelle augm. en deux vol., Périgieux: Conseil Général de la Dordogne, Bordeaux: William Blake, 1991.

8. Reinhold-Dezernis. *De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, Bordeaux, 1864.

9. La Boétie. *Discours de la servitude volontaire suivi du Mémoire touchant l'édit de janvier 1562*, 1922.

poursuites aient été ordonnées pour empêcher l'abus, fait par les calvinistes du livre de La Boétie, adopté par eux comme une « bible républicaine ».

Plus tard, quand les *Philippiques* de Lagrange-Chancel eurent paru, on n'hésita pas à rapprocher les écrits satiriques des deux compatriotes. La *Servitude volontaire*, comme le dit expressément son vrai titre, est, en effet, une philippique contre le peuple oubliant ses devoirs en abdiquant ses droits. Aussi, pendant la Révolution, cherche-t-on à se faire une arme du « contr'un ». On le publia avec des commentaires, on le traduisit en langage moderne pour le faire servir aux passions du jour. Voici le titre d'une de ces publications: « *L'ami de la Révolution ou Philippiques dédiées aux représentants de la Nation, aux gardes nationales et à tous les Français* » (1790-1791). La huitième *Philippique* contient en supplément un *Discours sur la servitude et la liberté*, extrait d'Étienne de La Boétie, p. 137-143.

C'est ainsi que, après plus de deux siècles, on adaptait aux besoins du moment un livre, où l'on voyait une protestation éloquente contre l'indifférence politique, contre l'abandon des droits de tous au profit d'un seul.

Henri III se montra sévère, quand il s'agit de livres sérieux composées dans un but politique et hostile à l'autorité royale. Un très grand nombre de livres furent supprimés pendant la Ligue.

Depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIV, les ordonnances n'apportèrent que fort peu de modifications à la législation établie précédemment.

Depuis que les traités entre catholiques et protestants avaient compris Bergerac parmi les places fortes assignées à ces derniers comme lieux de refuge, durant les guerres de religion, cette ville était devenue, à cause des sûretés qu'elle leur offrait pour le libre exercice de leur culte, une cité populeuse, riche et industrielle, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Ce fut un des centres actifs de propagande calviniste. De ses imprimeries sortirent de nombreux écrits en faveur de la Réforme, volumineux ouvrages de théologie et pamphlets contre le pape, la messe et les princes catholiques. La typographie y prit une extension considérable. Le premier opuscule connu, sorti des presses protestantes de Bergerac, intitulé *Discours sur les misères de ce temps*, était un in-quarto en vers; il avait été publié en 1569, par un Sr André Ducos, qui l'avait dédié à « Mme de St Geniès, dame d'honneur de Jeanne, illustre royne de Navarre ».

Tous ces pamphlets, répandus à profusion, entretenaient le trouble dans les esprits. Bayle, qui n'est point suspect, reprochait aux calvinistes d'avoir introduit, dès leur naissance, l'usage des libelles diffamatoires. On n'avait pas encore vu d'exemples d'une pareille licence dans les écrits (N.E.).

N.E.: Voir la conclusion de M. Desgraves (ouvrage cité), p. 82 « En définitive les ouvrages imprimés par les Vernay et par Boisset à Bergerac sont essentiellement des œuvres d'auteurs protestants ». Cependant, le nombre recensé par L. Desgraves n'est que de 46 titres.

A la faveur de l'édit de Nantes, le Périgord fut livré aux controverses. De nombreuses conférences entre prêtres et ministres eurent lieu; et les publications des uns et des autres inondèrent les provinces. La thèse chère aux catholiques était qu'un des signes de la véritable église était la succession ininterrompue des pasteurs depuis les apôtres. Tel fut le motif des premières publications, consacrées à «la mission de Saint-Front, premier évêque de Périgueux» et à l'«estat de l'Eglise du Périgord depuis le christianisme». Elles étaient inspirées par l'évêque qui, aux premières années du XVII^e siècle, prit à cœur de relever les ruines matérielles et morales accumulées par l'hérésie dans son diocèse.

François de La Béraudière ne se contentait pas de susciter des écrivains pour la défense de la vérité catholique, comme le sieur de La Place, les récollets Jean Dupuy et Victorien Poulinot, l'archidiacre Richard, etc. Il combattit lui-même par la plume les prétentions calvinistes. Au cours d'une visite pastorale vers Limeuil et Montignac, un gentilhomme protestant lui remit un livre, le priant d'y faire une réponse. C'était le sieur de Lardimalie. Il «me mit en main, écrivait le prélat, certaine profession de foy, faicte depuis peu par les ministres, sous le nom d'un prétendu Cyrille, qu'ils qualifient patriarche de Constantinople, et tira parole de moy que je répondrois sur tous les points d'icelle». Ce qu'il fit dans le petit volume, publié en 1629 par Pierre Dalvy, sous ce titre: «La confession de foy de Cyrille, patriarche de Constantinople, censurée par le R.P. en Dieu messire François de La Béraudière, évesque de Périgueux», suivie d'une lettre, adressée par lui au Sr de Lardimalie, pour inviter ce dernier à entrer dans le giron de l'Eglise romaine: «Votre Eglise, lui dit-il, est dressée tout de nouveau, nouveauté qui vous doit estre suspecte, puisqu'elle combat la parole de Dieu, qui promet à l'Eglise une assistance sans interruption».

Si le zèle de La Béraudière à combattre le protestantisme, fut profitable à l'unité religieuse, on ne peut pas dire que les rapports de cet évêque avec son clergé furent toujours pacifiques. Je ne veux parler ici que de son affaire avec les jésuites du collège de Périgueux. Il publia contre eux une lettre qui déplut au roi lui-même.

Dans cet écrit, il avait imputé aux pères de manquer de piété envers Dieu et d'affection envers le roi, parce qu'ils n'avaient point assisté à la procession générale du 15 août, alors qu'ils y étaient tenus par leur institution. Non content de blâmer les jésuites de sa ville épiscopale, il s'attaqua à l'ordre tout entier comme infidèle au prince et à la patrie et taxait même les conseils de Henri IV et de Louis XIII de défaut de prudence pour le bon traitement accordé aux jésuites depuis leur rétablissement dans le royaume.

Louis XIII intervint en personne. On a publié¹⁰ la réponse qu'il

10. Bull. de la S.H. et A. du Périgord, tome XV, p. 63.

adressa, de Saint-Germain-en-Laye ⁽¹¹⁾, le 8 octobre 1638, à La Béraudière pour lui reprocher son «manque de respect» envers le roi et sa «hayne contre des personnes qui ne méritent qu'estime et louange après avoir relevé l'animosité du trop ardent prélat contre les P.P. Jésuites». Louis XIII terminait sa lettre par cette sévère sanction:

«Afin de rendre votre aversion et vos invectives contre cet ordre plus connues, vous avez fait imprimer et publier cette épître qui sera prise pour un libelle diffamatoire et tournera par tout aussy bien qu'après de moy à vostre confusion, et bien que j'aye un intérêt notable pour ma dignité de ne pas souffrir un procédé si contraire au respect qui m'est deu par tous mes sujets, néanmoins je veux bien que vous sachiez que l'innocence de ces bons religieux, qui est connu par tout le monde, dedans et dehors la chrestienté, est ce qui a meu davantage mon juste ressentiment contre vostre mauvaise conduite. C'est pourquoy je vous ordonne de faire retirer et supprimer tous les exemplaires de vostre ditte lettre, si ce n'est que vous aimez mieux que j'y pourvoye de mon autorité. Je vous deffens expressément de ne plus inquiéter à l'avenir ceux dudit Ordre, qui sont et seront ci-après estandus dans vostre diocèse en pareilles solennités ou occasions, pour les obliger à faire autre chose que ce à quoy leur institution et règle les astraint; et sy vous avez des affaires et intérêts particuliers à démêler avec eux, vous preniez les voyes ordinaires de la justice, qui sont ouvertes à tout le monde pour en sortir».

Tel fut le résultat de cette affaire, qui constitue une page curieuse de l'histoire de la police des livres en Périgord.

Avec Richelieu, une réaction s'était produite. En 1626, le cardinal, blessé par certaines attaques de presse, avait rétabli en cette matière la peine de mort. Les pamphlets de ce temps sont empreints de la haine violente que le grand ministre avait su inspirer à ses ennemis, et présentent le contraste le plus frappant avec ceux du ministère de Mazarin.

Les événements de la Fronde eurent un long retentissement dans la province de Guyenne, et principalement en Périgord. Le Parlement, ennemi déclaré du duc d'Epéron, se mit à la tête du parti des princes; la ville de Périgueux se livra à eux. Le Périgord fut déchiré par des querelles et les dissensions les plus intestines. Durant cette époque troublée, des myriades de libelles, connus sous le nom de «Mazarinades», furent lancées de tous côtés et contribuèrent, pour une large part à envenimer les esprits et à les pousser plus avant dans leurs idées de révolte. Ce sont, à proprement parler, des pamphlets, des satires, en vers et en prose contre Jules Mazarin. On chercha bien à arrêter ce débordement:

11. C'était le 16 février précédent que Louis XIII y avait signé la déclaration par laquelle il consacrait la France à la Vierge Marie.

«Lieutenant civil et commissaires

.....
 Pour empêcher les imprimeurs vont fouiller
 De nuit, par cruauté extrême,
 Jusque dedans la cave même».

Vendus par une foule de colporteurs, deux liards le feuillet, ces libelles n'en continuèrent pas moins, pendant près de quatre années, à alimenter, aviver la curiosité et les passions de la multitude.

Un Périgourdin, un gentilhomme que l'on n'est pas encore parvenu à identifier, se signala dans cette campagne satirique contre le tout puissant premier ministre. Deux mazarinades sont signées du nom terrien de La Campie, accompagné de la qualification de «gentilhomme périgordin»: «*La Juliane ou Jules démasqué, où se voit au vif le caractère de son âme*», et «*Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis apportant les nouvelles de sa désolation*». L'une et l'autre, imprimées à Paris, chez la veuve François Targa et le Sr Pierre Targa, dans le format in-4°, parurent en l'année 1649, en douze et huit pages.

La même année, il s'imprima, à Bordeaux, chez Mongiron-Milanges, deux mazarinades, rédigées sous la forme d'arrêtés de parlement, pour se plaindre de la tyrannie du duc d'Epéron, lieutenant général en Guyenne. Elles furent répandues dans nos provinces du sud-ouest. La première portait ce titre: «*Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux portant que les villes du Périgord et Limousin seront informées des justes sujets qu'ont meü la cour et la présente ville, de prendre les armes contre les oppressions, volleries, ravages et autres notes d'hostilité commis par le duc d'Epéron, et exhortées de venir se joindre promptement à leur juste défense*» (in-4°, 7 pages). Et la seconde celui-ci: «*Arrest de la cour du parlement de Bourdeaux, portant que les habitants des villes de Bergerac, Sainte-Foy, Monflanquin, Marmande et autres, seront informés des véritables oppressions qu'ont souffert les habitants de Bourdeaux depuis huit mois et souffrent encores par l'ordre du duc d'Epéron*» (in-4°, 4 pages).

Ces imprimés furent d'autant plus recherchés que le duc était loin de s'être fait aimer dans son gouvernement. Le Périgord, en particulier, ne pouvait oublier ses ordonnances de 1637, par lesquelles le lieutenant général défendait à toutes personnes et, notamment à ceux du Périgord, de tenir des discours séditieux et de faire «cry de gabelleur», sous peine d'être châtiées, et de donner assistance et retraite au marquis d'Aubeterre et à Madaillan de La Sauvetat, sous peine d'être punis comme fauteur et complice de crime de lèse-majesté.

Si les pamphlets dirigés contre Richelieu étaient furieux, sanglants et impitoyables, ceux du ministère de Mazarin ont un côté comique et goguenard.

Louis XIV veilla à une plus stricte exécution des ordonnances relatives aux publications politiques. Dans la première partie de son

règne, les libelles n'ont guère trait, pour la plupart, qu'aux intrigues amoureuses de la cour et de la ville et sont remplis d'anecdotes scandaleuses. Ce n'est que plus tard qu'on les voit devenir violents et passionnés.

La duchesse de la Force, qui jusqu'à la fin demeura fidèle à sa croyance et devait se réfugier à Londres, où elle vécut «mincément d'une pension du roi Georges», était, au mois de mars 1691, enfermée au château d'Angers. Elle s'avisa de demander des livres protestants au lieutenant du roi, qui en référa à son chef. Voici la réponse que fit le comte de Pontchartrain:

«Mme la duchesse de La Force a tort de vous demander des livres des ministres Claude et Jurieu, et vous ne devez luy en donner aucun; que si elle veut de bons livres pour s'instruire des véritez de la religion, vous pouvez luy donner ceux que M. l'evesque d'Angers trouvera à propos».

Ce n'était pas que les livres qui attiraient les foudres de l'administration. Elle s'en prenait même aux chansons. On connaît la légende «patoise» qui fut composée en l'honneur du maréchal Charles de Biron, décapité à la Bastille, en 1602, pour avoir trahi Henri IV. Cette mort, qui avait soulevé l'imagination des compatriotes de la noble victime, donna lieu à un soulèvement de gentilhommes. La protestation se traduisit dans le peuple par la complainte souvent publiée:

Lou mareschou à la Bastilho,

S'éro endurmit pendant la net...

La chanson fut longtemps proscrite, comme pouvant pousser à la révolte contre l'autorité royale. Il fut défendu, sous les peines les plus sévères, de la chanter dans les lieux publics. On rapporte que, à la fin du règne de Louis XIV, le sénéchal de la ville de Gourdon fit jeter en prison cinq bourgeois de Domme, parce qu'ils avaient chanté, dans un cabaret, la légende du maréchal. Ces rigueurs n'ont pu réussir à faire disparaître la fameuse complainte périgourdine, que l'on peut entendre encore dans les campagnes du Bergeracois et du Sarladais.

Les menées des calvinistes, autrement graves, attiraient surtout l'attention des tribunaux, un de leurs ministres M^r Pierre Galien, auquel on avait assigné comme résidence le bourg de Salignac et qui ne l'habitait point, fut poursuivi au criminel, le 21 février 1682, devant le sénéchal de Sarlat, on soupçonnait qu'il avait déposé des livres dangereux chez le maître apothicaire Guillaume Pouch. Celui-ci déclara qu'il n'avait en son pouvoir autre chose appartenant à Galien qu'un livre couvert d'une basane fort usée et portant ce titre: «Commentaires sur les épîtres de St Paul aux Hébreux et sur les épîtres canoniques de St Pierre et autres», imprimé en menu caractère et qu'il le remettra au greffier.

Trois ans plus tard, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, tout exercice des fonctions du culte calviniste était défendu. Cette révocation fut durement exécutée à Bergerac, dont le commerce fut profon-

dément atteint. Beaucoup passèrent à l'étranger, comme Jean Deschamps, qui fit souche, à Genève, de savants professeurs, Etienne et Jean Ruzac, fondateurs et imprimeurs de la «Gazette de Leyde».

Si l'on a de la peine à rencontrer aujourd'hui des livres protestants du XVI^e siècle et du commencement du XVII^e siècle, cette rareté s'explique par les mesures de destruction ordonnées dans la ville de Bergerac. L'avocat Jean Grenier, membre consistoire de l'église réformée, a raconté, dans son livre de raisons⁽¹²⁾ que le 21 septembre 1685, le marquis de Larray, commandant les troupes envoyées dans la ville, lui avait «envoyé un logement de quatre soldats, jusqu'à ce qu'il aurait porté ses livres concernant la religion de Calvin». Les livres, apportés de cette manière par «les nouveaux convertis», furent réunis au couvent des récollets et brûlés dans la rue.

Dans tout le Bergeracois, il en fut de même. Mon regretté confrère M. F. Villepelet a publié quelques pièces concernant l'exécution de la révocation de l'édit de Nantes, trouvées par lui dans les archives paroissiales de Rouquette, près d'Eymet. Parmi les pièces se trouve la liste des livres entachés d'hérésie, que les habitants, au nombre de vingt-un, apportèrent, les 21 novembre et 23 décembre, au chanoine Mathieu Chavaignat, prieur du lieu. Ils comprenaient: 16 nouveaux testaments, 11 psautiers, 7 psaumes, 1 bible et un fragment d'une autre, deux exemplaires de «*L'amulette de David*» et de «*Miscellanées*», et les livres suivants: «*La souveraineté des rois*», «*Philippe Mélanchton*», «*Hieronimus Zanchias*», «*Vindicta contra tyrannos*», «*La religion chrétienne*», «*Sermon de la persévérance*», «*Livret du jeûne*», «*Exercice huguenot sur la grâce*», «*Liber de providentia*», «*la mère spirituelle de J.C.*», «*Oraison de Labodie*», «*Sur les évangiles de Bèze*», «*Examen de la conversion de M. Coms*», «*Apothexme désarmé*», «*Voyage de Bethel*», «*Remontrance du clergé de France*», «*Religion hérétique*», «*Histoire d'Assuérus*», «*Ceuvres mêlées*», un roman, une tragicomédie: «*Les travaux du prince inconnu*», une comédie latine, deux alphabets et les «*Métamorphoses*» d'Ovide⁽¹³⁾.

Les livres, dont la production commençait à se développer dans une proportion inouïe, furent poursuivis dans cette fin de siècle avec la même rigueur qu'aux siècles précédents. Les ouvrages, qui attaquaient la religion et les affaires d'Etat, continuèrent à subir l'édit draconien, inspiré par Richelieu. Les autres ne pouvaient être imprimés qu'après l'obtention du privilège de les imprimer.

Si l'interdiction de ce privilège ne concernait que les écrits renfermant des idées subversives en matière religieuse ou politique, il était facilement accordé, ce semble, aux écrivains qui, pour satisfaire des

12. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, tome X, p.p. 355 et 367.

13. Villepelet: *L'exécution de la révocation de l'édit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903, pp. 8-9.

vengeances personnelles, attaquaient publiquement la réputation d'autrui. Les publications de ce genre occasionnèrent les deux procès suivants, dont les archives des sénéchaussées de Périgueux et de Sarlat ont conservé le souvenir, à un siècle d'intervalle.

Au commencement de l'année 1687, on laisse imprimer une comédie, qui fit grand bruit à Périgueux. Ce fut comme l'épilogue des dernières élections consulaires. Deux bourgeois; avocats en la cour, Mes Pierre Girard, sieur de Puylibaut, et Pierre Robert, avaient été appelés l'un et l'autre à faire partie de la jurade. Le premier avait été mis au troisième rang, le second prétendit qu'on l'avait mis injustement au quatrième. De là une contestation de présence dans laquelle Me Girard invoquait l'ancienneté de sa bourgeoisie. Les autres consuls crurent avoir tout arrêté au moyen d'un compromis, permettant aux deux avocats de vaquer alternativement aux fonctions de leur charge.

Cet arrangement ne devait pas tenir; Me Robert, qui cherchait à ranimer la discussion, exerça sa verve satirique en faisant de son confrère le héros d'une comédie intitulée: «Le bourgeois distingué», et dont le prélude était en prose. Il ne se contenta pas d'en communiquer le manuscrit à un certain nombre de personnes; il la livra à l'impression.

Devant une pareille offense, Me Girard déposa une plainte, qui fut suivie d'un arrêt du parlement de Guyenne, siégeant à La Rochelle, en date du 8 février, commettant le lieutenant général criminel au présidial à l'effet de procéder à une information.

La comédie fut considérée comme une sorte de libelle diffamatoire contre l'honneur de Me Girard et celui de sa famille. En plusieurs endroits, il y était traité d'étourdi, de fou, fort bête, lourdaud, original, ambitieux, animal et homme sans cœur; ses aïeux, d'anciens gueux qui, depuis deux siècles, vivaient à Périgueux, sans charges ni honneurs, rampant dans la poussière. Il était dit notamment que son bisaïeul avait amassé beaucoup de biens chez un conseiller et s'était marié avec la servante du logis.

Il résulta des dépositions des témoins et des révélations faites au curé de Saint-Front que Me Robert avait donné lecture de plusieurs passages de sa comédie, tant au banc des avocats, à l'audience, que dans des maisons particulières et dans la boutique d'un marchand. L'un des témoins se rappelait encore ces trois vers, qu'il avait entendu de la bouche de l'auteur:

Notre communauté, voyant votre mérite,
vous a choisi, Monsieur, comme un bourgeois d'élite,
pour occuper la place et le rang de jurat.

Cette première affaire n'a laissé d'autre trace que cette enquête⁽¹⁴⁾ ce qui permet de supposer que les membres de la cour présidiale et du

14. Inventaire-sommaire des archives départementales de la Dordogne, 1865, p. 94.

barreau accordèrent officieusement les parties, et que tous les exemplaires du «Bourgeois distingué» furent détruits. En tous cas, pas un, que je sache, n'a survécu à l'autodafé, qui dût en être ordonné. Quant à l'auteur, il quitte sa ville natale pour se retirer à La Force, où il devait rimer en faveur du seigneur académicien, qui, après avoir abjuré et abandonné sa mère, s'était signalé par l'organisation de la conversion des protestants de son duché.

La seconde affaire, qui un siècle plus tard, devait être portée devant la cour sénéchale, ne se termine point à si bon compte.

Un sieur Lamothe-Deschamps avait conçu une haine violente contre un chevalier de Saint-Louis, Jean-Baptiste Grenier, capitaine du bataillon de garnison du Médoc, demeurant dans la juridiction de Ville-réal, à Cardenal, paroisse de Saint-Etienne. Dans le but d'empêcher le fils de ce dernier d'être nommé sous-lieutenant, dans le régiment de Bourbon, commandé par le major de Gramont, il avait, par des lettres et des écrits livrés à la publication, «répandu à son sujet une diffamation atroce, calomnieuse, lâche et réfléchie» (1788).

Une plainte de l'offensé au sénéchal amena l'arrestation de Lamothe, «convaincu d'avoir calomnié et voulu diffamer le sieur J.B. Grenier de Cardenal, en envoyant diverses lettres par lui écrites aux officiers du régiment de Bourbon et un mémoire imprimé en son nom contre led. Grenier et sa famille, et pousser ainsi le régiment de Bourbon à casser et congédier le fils dud. Grenier et par là lui faire perdre son état».

Sur les conclusions du procureur du roi, le sénéchal condamna Lamothe «à être conduit par un huissier dans le parquet de la salle d'audience et là publiquement demander pardon à Grenier et reconnaître pour gens d'honneur et de probité les membres de la famille Grenier». Ce n'est pas tout. Les lettres et mémoires seraient lacérés par l'huissier de service comme calomnieux et diffamatoires. Lamothe paierait 400 livres de dommages-intérêts, applicables, du consentement de Grenier, moitié aux réparations de l'église paroissiale de Saint-Etienne, et moitié aux pauvres de ladite paroisse, plus les dépens. Il était, en outre, permis à Grenier de faire imprimer la sentence du sénéchal de Sarlat à cent exemplaires, pour être affichés au dehors.

La fin du XVII^e siècle fut marquée par les graves condamnations prononcées, non plus par la justice ordinaire, mais par l'Etat et par l'Eglise, contre le plus illustre des Périgourdiens de ce temps, Fénelon.

Il est inutile d'entrer ici dans les détails de la controverse du quiétisme, qui eut tant d'influence sur la vie entière de l'archevêque de Cambrai. Son livre de l'«Explication des maximes des saints» fit éclater sur sa tête les foudres royales et pontificales.

Louis XIV, qui l'avait toujours considéré comme «chimérique», n'écoutant que trop ceux qui lui avaient dénoncé cet écrit comme pernicieux et corrupteur, donna à son auteur l'ordre de ne plus paraître à la cour, de se retirer dans son diocèse et de cesser toutes relations avec le

Duc de Bourgogne (août 1697). La sévérité du roi fut poussée si loin que le frère de Fénelon, exempt des gardes du corps, fut dépouillé de son grade et rayé des contrôles. Il supporta sa disgrâce avec patience et résignation. Obéissant aux ordres du roi, il partit immédiatement pour Cambrai; il ne prit que le temps d'embrasser le Duc de Bourgogne, qui pria en vain le roi d'accorder un contr'ordre, un pardon, un sursis. Dans le même temps, son palais de Cambrai, ses meubles, ses papiers, ses livres avaient été dévastés ou détruits par un incendie.

Ce ne fut pas tout. Louis XIV travailla avec passion à faire condamner à Rome l'«Explication des maximes des saints». Cette condamnation fut l'objet d'un bref en date du 12 mars 1699. Fénelon se soumit sans murmurer. Le roi fit exécuter le jugement de l'Eglise avec l'appareil de toutes les formes prescrites par les lois canoniques et les maximes du royaume. Il prononça la suppression des écrits que Fénelon avait publiés pour la défense de son livre.

Selon Bossuet, la soumission de l'archevêque de Cambrai n'aurait été qu'apparente, et il voulait encore résister. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ayant publié un mandement considéré par l'évêque de Meaux comme favorable aux «Maximes des saints», celui-ci le dénonça au cardinal de Bouillon: «ce qui, disait-il dans une lettre du 16 mai 1699, ne peut subsister, sans supprimer ce qui est fait, défense d'un livre condamné par le Saint-Siège et par son auteur, d'autant plus que tous les livres imprimés sans permission et de la seule autorité privée par eux-mêmes sont rejetales selon les règles de la police».

Par une singulière coïncidence, la même année parut la première édition fautive du «Télémaque», imprimé à l'insu de son auteur, qui n'en revit jamais lui-même aucune édition. Cette publication acheva d'aigrir Louis XIV contre Fénelon: il crut voir dans cet ouvrage, composé pour l'instruction du Duc de Bourgogne, une satire presque directe de son gouvernement et de sa personne. Il semblait deviner le parti qu'allaient en tirer contre lui-même les protestants. Des éditeurs hollandais joignirent, en effet, à leurs impressions du «Télémaque» (1719 et 1725) des remarques attribuées à Du Bourdieu ou à Limiers, remarques inspirées par une haine de réfugié, et qui voulaient découvrir dans l'histoire du fils d'Ulysse une allégorie continue fort hostile au roi de France et à ses ministres. En écrivant son roman poétique, Fénelon a voulu parler hardiment aux rois des devoirs qu'ils ont à remplir et des fautes où ils peuvent tomber. Voir dans le «Télémaque» une satire obstinée de la cour de Louis XIV serait une conjecture des plus hasardées.

Le succès prodigieux du livre consumma l'irréparable disgrâce du prélat, retiré désormais dans sa ville archiépiscopale dont il ne devait plus sortir.

Au point du vue général, c'est dans la sénéchaussée de Sarlat que la recherche des publications prohibées avait inauguré le XVIII^e

siècle. On a vu comment le foyer calviniste de Salignac avait déjà éveillé l'attention de la justice sarladaise. Un autre apothicaire de bourg, accusé de recéler des livres défendus, fut l'objet d'une rigoureuse mesure: mais elle n'eut pas tout le résultat qu'on en attendait.

Pierre Albié était décrété de prise de corps. Le sergent royal Pierre Fauvel, qui avait reçu la mission de se saisir de la personne de cet apothicaire, fit investir sa maison. Celui-ci parvint à s'échapper, en chemise et pieds nus «par une mesure d'eyrial». Les assistants ne purent l'appréhender, et le sergent dû se borner à saisir les fruits et revenus des biens qu'il possédait dans les paroisses de Salignac. La femme Albié, qui ne s'était pas sauvée, avait eu le temps de cacher, dans la poche de sa jupe, trois livres qu'on lui saisit, deux petits contenant les Psaumes de Marot, et l'autre couvert de parchemin, avait pour titre: *Triomphe de l'Eglise sous la croix* (1700).

C'est vers cette époque qu'on s'avisa, en haut lieu, d'attribuer le débordement des mauvais livres au trop grand nombre des libraires et des imprimeurs.

Le conseil fit défense expresse de procéder à la réception de nouveaux imprimeurs libraires et enjoignit à ceux déjà établis de fournir un mémoire, signé par chacun d'eux, contenant leurs noms, ceux de leurs apprentis et compagnons, le nombre de leurs presses, etc... L'arrêt ordonnait enfin aux juges de police de visiter les magasins des imprimeurs et libraires de leur ressort et de dresser procès-verbaux de leur visite.

Un arrêt du Conseil, du 21 juillet 1704, qui fixait le nombre de imprimeurs-libraires pour les villes du royaume, fixa ce nombre à un seul imprimeur à Périgueux, où il en existait deux, d'après le dénombrement, fait en 1674, des maîtrises de la ville.

Ces restrictions avaient eu l'effet de développer la contrebande. Elle s'exerçait surtout par le port de Bordeaux. Ce trafic était rendu facile et peu dangereux par les anciennes relations avec la Hollande, où s'étaient réfugiés les écrivains protestants, chassés par la révocation de l'édit de Nantes. Les livres venant de l'étranger devaient être remis dans une chambre à cet usage pour y être visités par les syndicats de la communauté des libraires, chargés d'en dresser un catalogue exact, dont une copie serait chaque semaine adressée au chancelier. Celui-ci statuerait, d'après les ordres du roi, sur le débit ou la suppression des ouvrages décrits.

M. Brives-Cazes observe que la répression ne paraît pas avoir été toujours très active, avec l'intendant de Lamoignon de Courson. Cependant, à la dernière année de son administration, se produisit un fait retentissant, l'ordre d'arrêter Lagrange-Chancel. Une lettre de cachet, arrachée par le Duc de La Force à la complaisance aveugle du duc d'Orléans, avait exilé le poète en Périgord. C'est là qu'il avait préparé contre ses persécuteurs son immortelle vengeance. Les «Philipiques» commençaient à faire du bruit.

La manière dont on les répandit alors dans Paris était aussi nouvelle que capable de jouer l'habile lieutenant de police d'Argenson. Soulavie ¹⁵ raconte qu'on en délivra des copies, imprimées dans un caractère très menu, à un aveugle de Quinze-Vingts, qui se tenait à la porte de l'église de Saint-Roch, on lui avait dit qu'on donnait par charité ces cantiques sur la vie de Saint-Roch, en lui ordonnant de les vendre un sol. L'aveugle, à la sortie de la grand'messe, cria les cantiques de Saint-Roch: «A un sol! A un sol! Qui en veut à un sol?». C'est ainsi que fut distribuée une centaine d'exemplaires des «Philippiques», contenant les trois premières odes. Elles furent bientôt copiées. L'auteur s'y dévoilait lui-même, après l'allusion suivante à Voltaire, qui, accusé d'avoir composé des vers insolents et calomnieux sur le duc d'Orléans régent et sur Madame de Berry, sa fille, avait été écroué à la Bastille:

On punit les vers qu'il peut faire
Plutôt que les vers qu'il a faits.
C'est sur une alarme pareille
Que l'imitateur des Corneille
Gémit au fond du Périgord.

On ne s'y trompa point en haut lieu. Le maréchal de Berwick, gouverneur de la Guyenne, reçut et transmit l'ordre d'arrêter le pamphlétaire. Dans la nuit du vendredi au samedi 17 février 1719, le subdélégué de Périgueux, Dominique de Montozon, lieutenant particulier, à la tête d'un escadron de dragons du régiment Dauphin, se rendit dans la paroisse de Razac-sur-l'Isle, pour investir le château d'Antoniac, habité par le satirique, et faire la saisie de ses papiers. Averti à temps du danger qui le menaçait, Lagrange-Chancel, s'était échappé, grâce à un souterrain pratiqué au-dessous de sa demeure et avait déjà pris le chemin d'Avignon. On sait qu'attiré par un traître hors des limites du Comtat, où l'inviolabilité pontificale lui promettait un asile assuré, il fut livré à la police. «Aucun tribunal, dit un historien ¹⁶, n'eût osé épargner la tête de l'auteur des «Philippiques». L'admirable clémence du Régent le relégua aux îles Sainte-Marguerite». Il est vrai que le pamphlétaire aurait pu payer bien cher ses satires, car, une déclaration du 12 mai 1717 avait ajouté la peine du carcan aux anciens moyens de contenir les écarts de la plume.

On sait que leur auteur, échappé de sa prison, alla demander un asile d'abord à l'Espagne, puis à la Hollande. Lorsque, rentré en grâce, il revint dans sa patrie, il y trouva l'occasion de donner plus d'une fois un libre cours à son penchant naturel pour la satire; mais alors ses diatribes ne s'adressèrent plus au chef de l'Etat. On serait tenté de croire le contraire, si l'on ajoutait complètement foi à cette assertion de Lémontey:

15. *Œuvres complètes de Louis de Saint-Simon*, 1791, tome III.

16. Lémontey, *Histoire de la Régence*.

«Lagrange-Chancel fut, dans la suite, l'objet de diverses lettres de cachet qui lui interdisent le séjour de Périgueux et de Bordeaux, où ses libelles portèrent le trouble».

L'historien de la Régence a certainement voulu faire allusion aux démêlés du poète avec les maires et consuls de Périgueux, qui attirèrent encore sur lui les foudres de l'administration.

En 1734, la municipalité décida de soumettre les biens nobles qu'il possédait dans la banlieue de la ville et la paroisse de Champcevinel, consistant en une propriété sise au village de la Grange, dont le nom est resté incorporé à son nom patronymique, à des impositions auxquelles ils ne devaient pas être assujettis.

Lagrange-Chancel, soutenant que son fief ne relevait que du roi, défendit ses droits avec la dernière énergie. L'intendant de Guyenne, Boucher, qui voulait ménager les maires et consuls, obtint une lettre de cachet contre le sieur de La Grange, qu'il s'empressa de prévenir. Il lui écrivit de Bordeaux, le 16 juillet 1735:

Le Sr de Laporte doit, Monsieur, vous signifier un ordre du jour, qui vous défend d'aller dans la ville de Périgueux, et je suis chargé de vous avertir que si vous ne conformez pas régulièrement à cet ordre, vous serez exilé de la province, si vous aviez bien voulu suivre les conseils que je pris la liberté de vous donner l'année dernière, vous vous seriez épargné la peine de recevoir des ordres si désagréables, j'ai l'honneur d'être, etc...».

C'était toujours le pamphlétaire des Philippiques, dont on voulait modérer la plume. L'affaire fut évoquée devant le roi, qui reconnut que celui-ci avait été victime d'une calomnie. Le poète nous apprend lui-même l'heureuse issue:

«C'est la première fois, disait-il, qu'un appel, qui n'intéressait ni la religion ni l'Etat, dût attirer un ordre semblable. Aussi la religion de S.M. le révoqua-t-elle dès qu'elle connut la surprise qu'on lui avait faite, et que je ne m'étais attiré une persécution si criante que pour la défense de son domaine».

La vente des «livres contenant des libelles diffamatoires contre l'Etat et la religion et autres défendus» par les colporteurs de merceries et de menues marchandises provoqua de si criants abus que le Conseil d'Etat fut chargé de régler la librairie-imprimerie. A cet effet, sous la date du 18 février 1723, il rendit un arrêt dont l'article V défendait aux porteurs de balles et prétendus merciers, n'étant pas reçus libraires, de vendre et débiter aucun livre imprimé de quelque nature et qualité qu'il pût être, à peine de punition corporelle et de confiscation des livres et des marchandises qui y seraient jointes, à l'exception toutefois des alphabets, almanachs et petites heures.

La contrebande n'en continua pas moins sous l'administration du duc de Bourbon, des cargaisons de livres, plus ou moins dissimulées, arrivaient journellement à Bordeaux, et les colporteurs étaient rencontrés sur toutes les routes. A ce propos, voici une aventure, dont M.

Brizes-Cazes a donné le récit détaillé. On verra de quelle manière étaient appliqués les règlements du commerce de la librairie, dans cette longue affaire qui emprunta sa rigueur à la recrudescence des poursuites ordonnées par le gouvernement contre les livres protestants.

Sans désespérer, le prévôt fit arrêter les colporteurs, qui furent conduits à Sainte-Foy au logis portant l'enseigne Au cerf volant, où il procéda à leur interrogatoire. Tous les deux se dirent natifs de l'Angoumois. On fut obligé de les transférer dans les prisons de Libourne, à cause du mauvais état de celles de Sainte-Foy.

Le premier, Jean Navarre, âgé de 28 ans, déclara qu'il était en route, avec son camarade, depuis un mois environ, qu'il avait acheté une partie des livres chez un relieur de Bergerac, nommé Rodez qui les avait attirés tous les deux dans sa boutique et, leur ayant montré, dans une chambre haute, les livres qu'on venait de saisir sur eux, il les avait engagés à les prendre, leur disant que les livres de religion étaient, dans les environs d'un débit facile.

Le second, Antoine Magna, âgé de 35 ans, déclara qu'il faisait le métier de colporteur depuis cinq ans, que, quoique ne sachant ni lire ni écrire, il était devenu expert en la matière, ayant déjà exploité Limoges, Agen, Condom, Nérac et autres lieux; qu'il savait le prix des livres achetés par lui, et qu'il avait fait marché pour 133 livres, 10 sols, avec Rodez, qui lui avait assuré un grand débit parmi les gens de la religion calviniste, du nombre des livres à eux vendus par Rodez, dont il avoue ne pas connaître le prix, figuraient les suivants: Prières chrétiennes avec les cantiques annotés et corrigés des liturgies d'Angleterre, imprimées à Liège, en 1722; Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort, imprimées à La Haye; Les psaumes de David, mis en rime française, par Clément Marot et Théodore de Bèze, imprimés à Genève; et, en outre, une certaine quantité de sermons et de catéchismes par les ministres protestants.

Il ne restait plus qu'à s'assurer de la personne de Rodez. Dès le 2 août, le premier brigadier de la maréchaussée de Guyenne était dépêché à cet effet vers la ville de Bergerac, où il se mettait aussitôt en rapport avec le subdélégué de l'intendant, mais, arrivé avec lui, devant le logis du libraire, il apprenait par une voisine que ce dernier était parti avec sa femme, pour aller à Limoges.

Tandis que le brigadier perdait son temps à la poursuite de Rodez, le subdélégué avait pu, grâce à la remise, faite par un voisin, de la clef de la maison, procéder, avec l'assistance du curé, à l'inspection de la librairie. Cette visite minutieuse, qui n'amena la découverte d'aucun mauvais livre, ne fit que révéler la détresse du relieur. Toutes les recherches pour le retrouver devaient rester sans résultat.

Les colporteurs, transférés dans les prisons de Bordeaux, semblaient y avoir été oubliés, lorsque l'intendant Claude Boucher, sur l'ordre du garde des sceaux, les fit élargir; les mauvais livres furent brûlés et les autres remis aux colporteurs, en les avertissant d'être plus

circonspects à l'avenir, et de ne se charger d'aucun livre qu'ils le l'eussent montré à leur curé.

Deux mois après l'affaire de ces colporteurs angoumoisins, le subdélégué de l'Intendant à Bergerac Gonthier de Biran écrivait aux consuls la lettre suivante, qui montre jusqu'à quelles mesures en était arrivée l'administration pour prévenir la diffusion de pareils livres :

«Vous trouverez ci-joint un imprimé d'un arrêté du Conseil qui destitue deux libraires de Rouen, qui faisaient profession de la R.P.R. et renouvelle les défences, portées par les règlements précédents, à tous libraires et imprimeurs faisant profession de la R.P.R., de faire aucun exercice de leur profession et à tous les officiers de police de les y amettre ny recevoir, etc»¹⁷⁾.

En dépit de tous les règlements, les abus continuaient avec une étrange audace. En 1736, on dut procéder, à Bordeaux, à la saisie de livres hérétiques, entrés en fraude dans des caisses d'amidon, pour le compte d'un marchand de Montauban et de plusieurs libraires de Bergerac. Un état curieux fut dressé de ces livres, établis par bons et mauvais.

Bergerac était toujours le foyer de la propagande calviniste en Périgord. En 1742-1743, la justice voulut y intimider les perturbateurs de l'ordre public par une punition exemplaire. François Légal, qui se faisait appeler Lacoste, fut convaincu d'avoir formé des assemblées illicites, où il avait montré le chant des psaumes de la traduction de Clément Marot et de Théodore de Bèze, au mépris des déclarations du roi. On saisit ses livres et mémoires qui furent renfermés dans le cabinet du Sr Jean Bailhot. Il avait pour complices des bourgeois et habitants de la ville. Sur les conclusions du procureur du roi, Légal fut condamné à être pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice, après qu'il aurait fait amende honorable à la porte de l'église Saint-Jacques, et que tous ses livres et mémoires auraient été brûlés. Ses complices furent bannis du ressort de la sénéchaussée pour cinq ans ou un an, et les femmes renfermées dans le couvent des Filles de la foi dans celui de l'hôpital Sainte-Marthe; en plus, ils furent condamnés à des amendes de 300 et 200 livres et à des aumônes. Appel de cette cruelle sentence fut interjeté devant le parlement de Bordeaux, qui atténa toutes les peines infligées par les juges de Bergerac.

Dix ans plus tard, la compagnie de dragons en quartier dans cette ville arrêta, sur le grand chemin de Bergerac à Sainte-Foy, deux particuliers, accompagnés d'un autre homme, lesquels furent conduits devant le subdélégué. Ce fonctionnaire, les soupçonnant, à cause des livres qu'on avait trouvés sur eux, «d'être du nombre de ceux qui tiennent et assistent aux assemblées qui se font dans la présente sénéchaussée depuis quelque temps, avec des prédicants de la R.P.R., au mépris

17. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, tome XI, p. 331.

des ordonnances du roi et arrêts de la cour», les fit mettre en prison, et une information fut faite contre eux à la requête du procureur du roi, auquel le subdélégué de Bergerac avait remis deux livres saisis, «l'un intitulé: Sermons sur divers textes de l'écriture Sainte, prononcés devant S.M. le roi de Prusse, par M. Jacquellot ministre du Saint-Évangile, tome 1er, et l'autre les Psaumes de David, mis en vers français, et les Cantiques sacrés, revus et approuvés par les pasteurs et professeurs de Genève, avec la musique tout au long» (1753)¹⁸.

Avant de relater l'événement déplorable arrivé à l'un des frères du ministre Bertin, accusé d'avoir publié un pamphlet contre la famille royale, il n'est pas sans intérêt de rappeler que leur père avait eu personnellement à se plaindre, en Périgord, des écarts de la plume. L'affichage de placards diffamatoires, en usage à Bergerac dès 1544, comme on l'a vu, était devenu la ressource de ceux qui avaient à se venger de quelques proches personnages.

Jean de Bertin, maître des requêtes et conseiller honoraire au Parlement de Guyenne, mort, à Paris, en 1754, détenait la première baronnie du Périgord, Bourdeille, où il s'était attiré des inimitiés ce qui n'a rien de surprenant, car on l'a dépeint comme un «rude homme, peu commode, menant ses 14 enfants à sa guise et les établissant par politique dans de bonnes maisons». Les archives du Présidial de Périgueux témoignent que, en 1740, il fut fait, à sa requête, une information contre le nommé Desvaux, soi-disant avocat, habitant de la ville de Bourdeille, homme violent, dangereux, qui avait tenu contre lui, dans des cabarets, les propos les plus atroces et qui, notamment, avait attaché, au portail du château, «une affiche ou placard contenant des mauvaises rimes ou vers séditieux et obscènes tendants à révolter les habitants de la terre de Bourdeille contre leur seigneur».

Quelque temps après, se produisit une seconde manifestation hostile devant la porte du même seigneur. Le nommé Darnaut et ses deux fils s'étaient permis de chasser dans la terre de Bourdeille et avaient «fait toute sorte d'extravagances devant la porte du château», nouvelle plainte au présidial de là part de Jean de Bertin, qui paraît avoir borné là ses poursuites.

Ce qui fut autrement sérieux, ce fut l'emprisonnement à la Bastille de son fils aîné, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, Louis Mathieu, appelé le marquis de Fratteaux du nom d'une terre de la paroisse de Neuvic-sur-l'Isle, lui provenant de Lucrèce de Saint-Chamans, sa mère. L'ordre d'arrestation était contresigné par le lieutenant de police d'Argenson. Ni le baron de Bourdeille, ni son fils le secrétaire d'Etat ne firent rien pour empêcher cette incarcération, qui eut lieu le 12 avril 1752. D'ailleurs, toute la famille Bertin, avec laquelle l'infortuné officier avait eu des démêlés, redoutant la violence

18 Inventaire des archives de la sénéchaussée de Bergerac, page 313. *Les jurades de la ville de Bergerac*, tome XII, page 152.

de son caractère, aurait demandé au roi qu'il fût enfermé dans une prison d'Etat pour toute sa vie. Le mystère qui recouvre ce drame n'a pas encore été suffisamment éclairci. D'après les uns, il aurait son origine dans une querelle domestique; d'après d'autres, c'est l'inconduite qui l'aurait provoqué. Ce qui est certain, c'est que, sur le registre d'entrée à la Bastille, le nom du marquis de Fratteaux figure parmi les «auteurs de livres et libelles contre le Roy et M. de Pompadour». Il était accusé d'«avoir composé, en pays étranger, où il s'était retiré, un libelle, où il est parlé du Roy et de toute la famille royale de la manière la plus atroce et la plus criminelle».

Dans ses libelles, il aurait d'abord déchiré sa propre famille et, sous prétexte qu'on lui refusait justice il aurait ensuite décoché les traits les vifs contre le ministère et contre le roi. On a dit que dans la publication de ses écrits, il aurait eu pour complices le sieur d'Houtteville du Tertre, qui fut envoyé aux prisons de Maastricht, et le cordelier Guillaume Cazes, qui fut enfermé à Charlemont, d'où il fut transféré à Vincennes. Quant à lui, il demeura détenu, pendant vingt-sept années, à la Bastille, où, par une singulière coïncidence, il occupa un cachot de la tour du Puy, au moment où sa propre sœur Anne Constance de Bertin se trouvait l'habiter en qualité de femme du gouverneur de la forteresse, Antoine Joseph Chapelle, comte de Jumilhac. Il est à croire que ces derniers eurent des égards pour leur voisin, frère et beau-frère, qui devait mourir, dans sa prison, à l'âge de 72 ans, le 3 mars 1779. Un anonyme, le comte d'H..., essaya de justifier le malheureux marquis, dont il raconta la vie dans une *Histoire de M. de Bertin, marquis de Fratteaux*, imprimée à Paris. Mais ce livre fut saisi aussitôt par la police et réduit à une circulation clandestine, comme tant d'autres livres suspects, journellement imprimés sans privilège ni permission, qui, dans les villes de province, échappaient plus facilement à la surveillance.

Ce fut pour arrêter ces impressions clandestines, que le chancelier avait invité l'intendant de Guyenne, le 16 février 1743, à faire faire des visites fréquentes et à l'improviste dans les imprimeries de la généralité, l'autorisant à faire saisir, sans nouveaux ordres, tous les livres imprimés sans privilège. En conséquence, le 26 du même mois, une lettre circulaire recommanda l'exécution des ordres du chancelier à ses subdélégués, dont la réponse ne se fit pas attendre.

Celui de Périgueux mandait qu'il n'avait rien trouvé de suspect chez l'unique imprimeur de cette ville, qui n'imprimait que les thèses du collège des Jésuites, les mandements de l'évêque et les lettres de la subdélégation à l'occasion des milices. Les livres trouvés dans sa boutique provenaient de Paris, Toulouse, Bordeaux, et Limoges, où il s'approvisionnait.

Réponse analogue du subdélégué de Sarlat. L'imprimeur, vieillard de 79 ans, ne travaillait presque plus. Il n'avait, du reste, jamais fait qu'imprimer des mandements d'évêques et les circulaires

administratives. Il avait deux presses, mais ses caractères usés étaient peu propres à faire des impressions supportables.

L'existence des imprimeries du Périgord était donc précaire, et cependant elles répondaient à des besoins très sérieux. M. Brives-Cazes fait connaître la crise qu'en 1745 allait traverser celle de Sarlat, dont l'imprimerie ne se trouvait plus en état de travailler.

Jean-Jacques Coulombet ou Colombet, pour se rendre à l'appel de l'évêque et des consuls, avait depuis longtemps quitté un établissement qu'il avait à Agen pour s'installer à Sarlat, où un bon accueil et un ouvrage suffisant lui étaient réservés. C'est lui qui, en 1676, avait imprimé la comédie du poète sarladais Rousset, Grigoulet, dont son successeur Robin devait donner une deuxième édition. Dix ans plus tard, il publiait *Lo disputo de Baccus et de Priapus* du même auteur, ce qui prouve qu'il ne refusait pas les impressions profanes.

D'après les archives du présidial de Sarlat, une affaire désagréable vint l'attrister en 1696. Il était en train de travailler, par ordre de l'évêque, à l'impression de la bulle ou jubilé, lorsqu'il vit entrer dans sa maison et même dans son imprimerie un marchand grossier, Jean Francès, armé d'un bâton et accompagné de sa femme. On ignore le motif de la fureur de ce couple qui, de propos délibéré, venait pour l'assommer, le battre, et l'aurait étranglé sans le secours des voisins, et brisa trois formes de son impression. Tel fut l'objet de la plainte adressée par Coulombet, dont la femme, Marie Lemaire, se plaignit aussi, l'année suivante, que le même Francès aurait proféré des injures atroces contre son honneur, sur le fossé de la ville, et aurait dit qu'il lui couperait la robe au c... La suite donnée par la justice à cette double plainte est inconnue.

Le bénédictin Dom Boyer mentionne, dans son journal, que, lorsqu'il vint à Sarlat, au mois d'octobre 1712, ce fut l'imprimeur Colombet, qui lui fournit la collection des mandements de l'évêque, Mgr Chaulnes.

Après que toute imprimerie eût été supprimée à Sarlat par l'arrêt du conseil du 31 mars 1739, qui avait, comme en 1704, fixé à une l'imprimerie de Périgueux, Colombet n'en avait pas moins continué son état, grâce à la protection de l'évêque et à la tolérance de l'intendant, mais, en 1745, sa situation avait changé. Infirme et octogénaire, il n'avait plus la force ni le matériel pour exercer l'imprimerie. La bizarrerie de son caractère, aigri par l'âge et les infirmités, lui avait fait chasser les garçons qui pouvaient l'aider. On n'obtenait plus rien de lui.

L'évêque de Sarlat, dit l'historien auquel j'emprunte le récit de cet épisode, Denis Alexandre Le Blanc prit alors une ordonnance par laquelle il retirait la permission d'imprimer et, par une ordonnance subséquente, il chargea un autre imprimeur, nommé J. Ferrand, d'imprimer ses mandements et les livres à l'usage du diocèse.

Colombet se pourvit aussitôt contre les ordonnances épiscopales au conseil, puis devant Aubert de Tourny, qui, depuis deux ans, administrait la généralité. L'intendant fut bientôt assailli de réclamations. Si Colombet ne lui ménageait pas suppliques sur suppliques, l'évêque et les consuls n'insistaient pas moins pour que Ferrand fût agréé. Le subdélégué à la résidence de Sarlat s'était joint à ces derniers personnages pour démontrer que si Ferrand n'était pas régulièrement autorisé par le chancelier, il avait une commission de l'évêque, lequel se croyait en droit d'établir une imprimerie pour ses mandements et les autres ouvrages de son diocèse. Le subdélégué marquait aussi l'intérêt qu'avait le receveur des tailles au maintien du nouvel état de choses et concluait en faveur de Ferrand.

Tourny, qui s'était d'abord laissé aller à des promesses qu'il ne pourrait pas tenir, dut finalement se résigner à appliquer la loi, ce qu'il signifia à son subdélégué par une lettre très catégorique en date du 19 juin 1747. Il y déclarait que Ferrand, pas plus que Colombet, ne pouvaient exercer à Sarlat, où toute imprimerie était défendue; que l'évêque (alors décédé) n'avait pu l'y autoriser et qu'il avait à se mettre en règle. L'intendant terminait en relevant ce qu'il y avait de dangereux dans ces petites imprimeries sans occupation.

Cette décision une fois prise, il dut résister aux sollicitations persistantes de l'un des vicaires-généraux de l'évêché de Sarlat, qui lui avait remontré que la défense invoquée contre Ferrand mettait le clergé en grand embarras soit pour les prières publiques soit pour le recouvrement des décimes, soit en général, pour toutes les affaires qui exigeraient une prompte expédition; que Sarlat était à sept grandes lieues de Périgueux et de Cahors, distance qu'on ne pouvait pas toujours, par les mauvais temps, franchir, sans quelque danger sérieux.

La règle l'avait emporté; mais avec les administrations de l'ancien régime, observe le narrateur, il y avait des ressources dont nous n'avons pas l'idée. Aussi retrouve-t-on encore, en 1753, une imprimerie installée à Sarlat. Mais ce n'est pas Ferrand qui la dirige. Le nom de ce dernier nous a été conservé, bien mieux que par les pièces du dossier relatif aux difficultés soulevées par sa nomination. Car de ses pièces est sorti un livre, sans date, - d'une centaine de pages, qui prouve qu'il n'était pas seulement l'imprimeur officiel de la ville et du diocèse de Sarlat. Cet ouvrage, qui a pour auteur Xavier Salaignac le Cadet, a pour titre: *Eaux minérales de Bagnères. Analyse de l'eau minérale de salut, principes qui minéralisent les eaux et où est expliquée la cause de la chaleur et minéralisation des eaux, avec l'histoire chronologique de la ville de Bagnères*. A Sarlat, chez J. Ferran, imprimeur et libraire de la ville et de Monseigneur l'Evêque, ce livre, dédié à François Claude de Chauvelin, lieutenant des armées du roy, commandant des troupes en Corse et ministre plénipotentiaire auprès de la République de Gènes, est devenu par sa rareté une curiosité bibliographique.

Le successeur de Ferrand s'appelait Robin. Il trouvait assez d'occupation dans les travaux que lui donnaient l'évêché, les consuls de la ville, le receveur des tailles et parfois même la subdélégation. La plus grande tolérance lui était accordée avec la complicité flagrante de l'administration locale et aussi un peu de l'intendance elle-même.

Mais, dit M. Brives-Cazes, on veille en haut lieu, et, le 18 avril 1753, le chancelier de Lamoignon, informé de ce qui se passait à Sarlat, mandait à Tourny d'y mettre bon ordre sans délai, accordant cependant à Robin un court répit pour s'accommoder de son imprimerie avec d'autres imprimeurs.

Il n'y avait pas à reculer. Tourny enjoignit immédiatement à son subdélégué de se conformer aux ordres du chancelier, ce qui fut fait sur le champ, non sans quelques regrets, que le subdélégué n'hésitait pas à manifester à son supérieur. «Cet événement», lui écrivait-il, le 14 mai 1753, «est bien triste et pour cette ville et pour la province. Il était besoin de l'imprimerie très souvent pour M. l'Evêque, les consuls, le receveur des tailles et quelquefois pour la subdélégation... Tous ces corps, agitait-il, espèrent de votre bonté que vous contribuerez à faire rétablir cette imprimerie...».

Tourny, qui probablement n'était pas moins touché que son subdélégué de cet état de choses, n'hésitait pas, en informant le chancelier de l'exécution de ses ordres, à lui signaler l'opinion des autorités de Sarlat, à lui envoyer même une copie des réflexions du subdélégué.

Le 11 juin 1753, le chancelier disait le dernier mot de cette affaire, en déclarant qu'il était «fort éloigné de permettre qu'il soit donné atteinte au règlement de 1739.»

En constatant que la règle l'emportait encore une fois, l'historien bordelais ajoutait: «reste à savoir si la force des choses, plus puissante que tous les règlements, ne devait pas prévaloir encore par la suite». C'est ce que j'établirai plus loin.

Le peu de succès des mesures répressives ramenait le gouvernement aux moyens préventifs et, par-dessus tout, à la restriction du nombre des imprimeries. Tel fut l'objet d'une circulaire que Lamoignon adressa aux intendances le 31 mars 1758. Il y était déclaré que le gouvernement ne pouvait déclarer les nombreuses infractions faites à l'arrêt du règlement du 31 mars 1739, qui avait fixé pour chaque localité le nombre des imprimeurs. Cependant le chancelier, prévoyant que certaines atténuations étaient à faire, recommandait aux intendants de tenir compte en leur demandant leur avis sur les arrangements à prendre; il leur envoyait le modèle d'un état à colonnes où leurs observations devaient être insérées.

A la réception de cette circulaire, Tourny⁽¹⁹⁾ s'était empressé d'en donner communication à ses subdélégués, en les invitant à s'y conformer.

19. Claude Louis Aubert de Tourny succéda à Louis Urbain Aubert marquis de Tourny, son père, en 1757, et resta intendant en Guyenne jusqu'en 1760.

Du dossier de cette affaire, d'où ressort la situation des imprimeries de la généralité pour l'année 1758, il résulte qu'il n'y avait qu'un seul imprimeur à Périgueux, Pierre Dalvy, possédant deux presses et cinq genres de caractères. Cette imprimerie était d'absolue nécessité dans une ville telle que Périgueux.

A Sarlat, il n'y avait plus d'imprimerie, depuis le 12 mai 1758. Mais le subdélégué ne manquait pas de déplorer cet état de choses, une imprimerie étant très nécessaire pour l'évêché, la subdélégation, la recette des tailles et le public.

Suivant les mêmes errements, le vice-chancelier de Maupeou adressa, en 1768, à l'intendant François Fargès une longue lettre explicative des intentions du gouvernement au sujet des libraires en particulier, après avoir constaté que le commerce des livres utiles était alors presque anéanti par les entreprises des imprimeurs et des libraires étrangers, il pensait qu'il y avait lieu de proportionner le nombre des libraires dans chaque ville aux besoins des habitants et de l'exportation, en écartant ceux qui ne s'occupaient point uniquement de ce commerce, afin de faciliter une surveillance qui autrement était trop difficile. Le vice-chancelier joignait à sa lettre des modèles d'état détaillés qui devaient être remplis par tous les renseignements relatifs aux libraires en exercice à cette époque.

Il résulte des indications consignées dans ces états que Périgueux se trouvait dans la même situation, avec un seul imprimeur, qui, à cause de cela, exagérait ses prix et négligeait de s'approvisionner des livres les plus utiles. Pierre Dalvy n'avait, depuis son installation, cessé de protester contre l'établissement d'un second libraire dans sa ville. Il avait prêté serment, en 1734, ayant été nommé imprimeur-libraire en la ville pour remplir la place vacante par suite de la démission de Guillaume Dalvy, son cousin germain. Son premier soin fut de se plaindre à la cour présidiale, comme seul imprimeur et marchand libraire de Périgueux, de ce que les nommés Cambre, Jourdain et divers autres particuliers et merciers étrangers vendaient journellement des livres et papiers dans leur boutique, sans en avoir le droit.

L'année suivante, Antoine Cambre, bourgeois et marchand libraire de Périgueux, prêta serment, à son tour, pour que Dalvy ne pût le troubler dans le commerce «que depuis vingt ans ou environ il fait publiquement et sans aucun reproche, d'acheter, vendre et débiter des livres, avec cette circonspection que ces mêmes livres ont été toujours très utiles au public ayant qu'un seul libraire à douze lieues à la ronde, ainsi qu'il en justifie par les certificats de Mgr l'Évêque et de Messieurs les maire et consuls qui affirment véritables les faits ci-dessus». Les arrêtés du conseil n'avaient en effet conservé qu'une seule imprimerie à Périgueux. Un rapport fait à M. de Sartines établit qu'en 1764 Arnaud Dalvy «qui descendait des premiers imprimeurs de la ville, dirigeait deux presses. Une dizaine d'années plus tard le commerce de la librairie était encore contrarié par la concurrence du fait des étran-

gers. D'après le dénombrement de ses maîtrises fait en mars-avril 1764, il y avait deux imprimeurs et marchands-libraires. Dalvy ne fut pas le seul imprimeur périgourdin qui eut à se plaindre de la concurrence. Quarante ans plus tard une nouvelle plainte, portée à la municipalité établit que la vigilance de la police était impuissante à empêcher la vente clandestine des livres. L'arrivée d'un prétendu mercier colporteur, nommé Louis Couvant, avait poussé au dernier degré l'irritation des libraires; il avait fait conduire en ville plusieurs balles de livres de toute espèce, dans l'intention d'en faire la vente. Et, comme en surprenant la religion des maires et consuls, il pouvait s'y faire autoriser, la veuve de l'imprimeur Pierre Dalvy, Françoise de Jay du Planège, et Jean-Pierre Labonne, Sr du Breuil, tous deux marchands libraires, crurent devoir, dans l'intérêt des libraires pourvus d'un privilège du roi, recourir de concert à l'autorité municipale pour prévenir une vente qui ne pouvait que leur être préjudiciable. S'appuyant sur l'arrêt de règlement de 1723, une supplique, tendant à ce qu'inhibition fût faite tant audit Couvant qu'à tous autres porteurs de balles, qui pourraient se présenter à l'avenir, «d'exposer en vente ni débiter aucune sorte de livres publiquement ou secrètement, à l'exception des alphabets et almanachs, à peine de confiscation des livres et de 300 livres contre chacun des contrevenants, ainsi qu'il est porté par le dit arrêt ⁽²⁰⁾.

Les colporteurs étrangers, gens habituellement suspects, portaient tort, en effet, aux libraires locaux. On avait vu, notamment en 1764, deux marchands colporteurs ambulants Jean Casses et Charles Gosselin, arrêtés à Sarlat, sur la dénonciation du sieur Dalles, marchand libraire de Toulouse, écroués et donnés en garde au concierge des prisons de la ville.

A Bergerac, où la surveillance de la librairie était plus active ⁽²¹⁾, on constate le passage, en 1779, d'un marchand libraire forain de Coustances, nommé Jean Lebedel. Comme il vint à décéder durant son séjour, on apposa sur sa boutique et ses marchandises les scellés, qui furent levés à la requête de Suzanne Marie Lepelley, sa veuve, en présence de Madeleine et Marie Lebedel, ses sœurs et héritières présomptives. Les experts choisis pour procéder à l'estimation des livres et marchandises furent un imprimeur libraire et un marchand libraire de la ville, Jean-Baptiste Puynesge ⁽²²⁾ et Jean-Baptiste Joseph Fournau du Villard.

20 *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XIV, pages 130-1-13.

21 Archives de la Gironde. Subdélégation de Bergerac. portefeuille C. 452.

22 Ce Puynesge, natif de Limoges, avait monté, à Sainte-Foy, une librairie dont il voulut se défaire quand son établissement de la rue du Port, à Bergerac, fut bien achalandé. A cet effet, il sollicita de l'intendant l'autorisation d'organiser une loterie et joignit à sa demande une liste imprimée de 439 titres d'ouvrages qui formaient sa librairie de Sainte-Foy. Mais le corps municipal de Bergerac s'y opposa, comme à une nouveauté contraire aux lois de royaume et aux principes d'une bonne police (1783).

23 Archives de la Gironde. Subdélégation de Sarlat. C. 469.

L'enquête ordonné par Maupéou ne mentionne pas Sarlat. Celle de 1758 s'était bornée à constater qu'il n'y avait plus d'imprimerie dans cette ville, où l'on constate, en 1756, un imprimeur nommé J.B. Robin⁽²³⁾.

Sept ans plus tard un état de dépenses des officiers du Sénéchal et du présidial, dans lequel figure l'impression de lettres circulaires et mémoires, révèle que la tolérance administrative a laissé fonctionner l'atelier typographique de la même ville. En 1769, c'est François Robin qui imprima l'ordre du Diocèse et qui figure, en qualité de marchand libraire, parmi les experts connaisseurs chargés, en 1778, de faire la prise juridique des meubles et effets délaissés par Mgr de Montesquiou, évêque de Sarlat. Le 30 novembre de l'année suivante, il demanda l'établissement régulier de son imprimerie, dont le fonctionnement paraît suspendu, en 1777, époque de l'impression, à Poitiers, du Graduel et du Processionnal du Diocèse, ce ne fut que le 17 novembre 1785 que l'arrêt ordonnant cet établissement fut enfin rendu. Robin exerça encore un certain temps⁽²⁴⁾, après lequel c'est Jean-Baptiste Robin qui apparaît: c'était probablement son fils qui avait obtenu un privilège d'imprimeur du roi et de l'évêque de Sarlat. En 1791, il obtint du présidial de Périgueux une condamnation contre Lagrèze-Dubreuil, négociant, qui lui devait 70 livres, 4 sols, pour vente et livraison de livres. En 1796, Charles Marie Eloi Thévenin, qui avait épousé la veuve Robin, figure comme imprimeur de Sarlat.

L'état de choses, qui, en matière de délits de presse, a subsisté jusqu'aux premiers jours de la Révolution, reposait sur deux déclarations de 1728 et de 1757; elles avaient édicté encore, comme pénalités, la première le carcan, le banissement, les galères, et la seconde la peine capitale. Ces peines devaient s'appliquer à «tous écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité du Roi et à troubler l'ordre et la tranquillité de ses Etats». On s'explique dès lors pourquoi les auteurs de publications qui pouvaient être comprises dans cette catégorie d'écrits, ont souvent gardé l'anonymat.

Dans ce cas, la cour appelée à se prononcer sur leurs dangereuses tendances, les condamnait à la destruction. C'est ainsi qu'en 1731 et 1733, lecture et publication avaient été faites au présidial de Périgueux de deux arrêts du Parlement de Bordeaux, ordonnant le premier qu'un imprimé intitulé: Lettre à M. de Cambabessouze, conseiller au Parlement de Bordeaux sera déchiré, lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, avec injonction à tous détenteurs de quelque qualité qu'ils soient de rapporter au greffe de la cour les exemplaires qu'ils ont

23. Archives de la Gironde. Subdélégation de Sarlat: C. 469

24. En cette même année, il imprime la pièce suivante «Essai philosophico-littéraire» pour la première année du cours d'humanité et de philosophie du collège royal de la ville de Sarlat, dédié à M. le marquis de Duras, par Monsieur Louis Delpech de Baget, élève pensionnaire du dit collège, le 19 août à 3 heures après-midi à Sarlat chez François Robin, imprimeur-libraire, 1785. - 4.

en leur pouvoir pour être pareillement lacérés; et le second, que, en présence du greffier, assisté de deux huissiers, l'imprimé, intitulé: *Réflexions par les évêques de France, sera lacéré et brûlé à la porte du palais en place d'icelui par la main de l'exécuteur de la haute justice.*

La condamnation et l'expulsion des P.P. Jésuites soulevèrent de toutes parts des flots d'encre, à la fureur desquels on s'appliqua à mettre un frein.

Un officier périgourdin, natif de la paroisse de Saint-Sulpice d'Eymet, Henri de Goyon de La Plombanie, qui s'occupait alors à Paris, de l'impression de ses premiers ouvrages sur la France agricole et marchande, composa un écrit, intitulé: *Que ferons-nous des jésuites?* L'économiste y affectait de chercher les moyens de rendre les jésuites utiles et proposait que le Roi se déclarât lui-même général de cette société. Il détaillait les prétendus avantages qui en résulteraient, notamment l'anéantissement de la doctrine sur le régicide, attendu (disait-il), que les jésuites n'en ont jamais fait usage contre leur général; il faisait le souverain dépositaire des droits résultant de cette doctrine et, après avoir dit que le Roi n'aurait plus rien à craindre pour sa personne, il ajoutait que, par l'usage qu'il en pourrait faire, il se rendrait redoutable à tous les souverains.

La Plombanie vendit son manuscrit 50 écus au libraire d'Expilly, qui devait le faire imprimer. On dénonça ce libelle, comme rempli de propositions ironiques, blessant le respect dû au souverain. L'auteur fut arrêté, à Paris, et mis à la Bastille, le 2 mai 1762, en vertu d'un ordre du roi, signé Phélyppeaux et contre-signé Saint-Florentin.

Mon sympathique confrère, M. Joseph Durieux, qui a signalé à la Société historique du Périgord ⁽²⁵⁾ cette aventure de notre compatriote bergeracois, rappelle aussi les interrogatoires auxquels celui-ci eut à répondre: il protesta qu'il n'avait eu d'autre dessein que de faire une plaisanterie pour en tirer quelque argent et que ses intentions n'avaient point été de composer rien qui put déplaire au roi ou au gouvernement.

Plusieurs personnages parlèrent en faveur du prisonnier et assurèrent que c'était un fort honnête homme. Pour ces divers motifs, il fut remis en liberté et, plus heureux que son compagnon de captivité, le marquis de Fratteaux, il sortit de la Bastille, sur un ordre contre-signé Saint-Florentin, le 2 juin suivant.

Goyon de la Plombanie allait acquérir une certaine réputation par la publication de divers travaux d'économie politique, et mourir, dans un âge avancé. Les Jésuites rencontrèrent des défenseurs d'un autre genre dans la personne de deux prélats qui tenaient au Périgord l'un par sa naissance, l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, l'autre par sa fonction, l'évêque de Sarlat Henri Jacques de Montesquiou-Poylebon. A ce moment, les parlements, imbus de l'esprit jansé-

niste, étaient arrivés à confondre les choses divines et les choses humaines et à regarder la religion elle-même comme entièrement subordonnée à la juridiction civile.

De là les persécutions excessives dont la compagnie de Jésus fut l'objet. Il résulte de pluriplumitif des audiences sénéchales du Périgord qu'il fut fait lecture et publication judiciaire de tous les arrêts rendus contre la personne et les biens des Jésuites.

Mgr de Beaumont ne pouvait voir sans frémir l'audace et les rapides conquêtes du parti philosophique, qu'il combattait avec la plupart de ses collègues de l'épiscopat. On vit l'un d'eux, originaire, comme lui, du Périgord, Jean-François de La Cropte de Bourzac, évêque de Noyon, signer, dans le mois où La Plombanie sortait de la Bastille, une lettre collective de douze évêques en faveur des Jésuites. On sait, d'après le D. Jean, que Mgr de Macheco de Prêmeaux, évêque de Périgueux, avait été l'un des premiers à leur donner son appui. Il écrivit au chancelier de France, le 25 septembre 1761, «une bonne lettre en faveur des Jésuites».

L'archevêque de Paris crut devoir entreprendre, à son tour, mais avec plus d'éclat, la défense d'un institut qu'il considérait comme «pieux» et «vénérable», dont la doctrine n'avait «jamais été corrompue», et relever toutes les accusations calomnieuses portées par les magistrats contre les Jésuites. Ce fut l'objet d'un mandement, daté du 28 novembre 1763, et qu'il intitula: *Instruction pastorale sur les atteintes données à l'autorité de l'Eglise par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites*, Bourges, in-8° de 230 pages.

Cette protestation attira au nouvel «Athanase» les foudres du Parlement de Paris, qui par son arrêt du 21 janvier 1764, condamna l'Instruction pastorale à être brûlée, et l'auteur fut exilé à la Trappe de Séz (26). C'était le troisième exil que lui avait valu sa courageuse attitude à l'égard des jansénistes et des parlementaires.

Mgr de Montesquiou avait remplacé Mgr le Blanc sur le siège de Sarlat, le 3 mai 1747. Il avait restauré le collège de sa ville épiscopale et il songeait à en confier la direction aux jésuites, déjà menacés, lorsque fut prononcée la suppression de leur ordre. Il protesta vigoureusement contre leur expulsion, la disgrâce encourue par leurs amis de l'épiscopat et la résignation des autres prélats, dans un mandement, daté du 28 novembre 1764.

La publication n'en fut faite que l'année suivante, sous ce titre: *Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Sarlat au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse*, in-4° de 112 pages. La saisie en fut ordonnée, et le Parlement de Bordeaux le fit lacérer et brûler par le bourreau.

Cette instruction pastorale fit beaucoup de bruit. Elle fut traduite en latin sous ce titre: *Instituti pastoralis reverendissimi ac illustrissimi domini episcopi Sarlatensis ad clerum secularem et regularem, etc... latine et gallica editione, anno 1765, conversa. Augustoe Vindelico-rium, 1766, in 8°.*

Bachaumont apprécia ainsi ce mandement: «Il soutient les jésuites et prétend démontrer leur innocence. Cet ouvrage, même comme littéraire, est très bien fait, est écrit avec autant de force que de modération et donne un bel exemple de zèle avec lequel un évêque doit dire son testament dans les matières qui le concernent»⁽²⁷⁾.

Mgr de Montesquiou n'avait jamais hésité à dire son «testament» dans les matières qui concernaient son ministère pastoral. Son zèle dans les affaires religieuses de son temps avait fait de lui un digne émule de son ancien diocésain l'archevêque de Beaumont. Il avait rendu compte de sa conduite à Clément XIII, qui l'avait approuvée par un bref des plus flatteurs (14 novembre 1764), le bref ayant été livré à la publicité, le Parlement de Paris y répondit, le 8 mars suivant, par un arrêt, dont les exemplaires furent répandus dans les provinces. Ils portaient ce titre: «Arrêt de la cour de Parlement, qui supprime un imprimé latin et français, in-12, intitulé: Bref de notre Saint Père le pape Clément XIII à Monseigneur l'Evêque de Sarlat, et renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucune bulle ou bref de la cour de Rome, sans lettres-patentes du Roi, enregistrées en ladite cour». Dans cet arrêt, l'évêque de Sarlat est blâmé d'avoir écrit quatre lettres au pape sur les calamités qui affligeraient l'église de France, les dogmes des jansénistes et les crimes des convulsionnaires et fanatiques, en concluant que quiconque refuse notoirement de se soumettre à la bulle Unigenitus de Clément XI condamnant le jansénisme, doit être privé des sacrements de l'Église. L'arrêt voit, dans ces lettres, un manque de respect envers la personne du roi et pour son autorité, et accuse le prélat de n'avoir pas évité ce qui était de nature à troubler la tranquillité publique et d'avoir abusé ainsi du nom respectable du pape. Quant aux éloges décernés à l'évêque par le bref, tout prélat, ami de la vérité et de la paix, en sera toujours peu jaloux, les évêques étant exhortés à marcher sur ses traces dans leurs instructions pastorales à leur diocèse respectif. Cette invitation ne sera pas acceptée, les évêques doivent connaître les véritables intérêts de la religion et les intentions du souverain.

En ce qui concernait l'affaire des jésuites, le Parlement de Bordeaux se montra plus sévère que la cour de Paris à l'égard de l'évêque de Sarlat. J'ai trouvé le texte de son arrêt, à la Bibliothèque de Périgueux, à la suite d'un ouvrage intitulé: *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les jésuites ont soutenues,*

27. *Mémoires secrets*, tome II, page 325, sous la date du 30 mai 1765.

Paris, Simon, 1762, in-4°. car cet arrêt fut imprimé sous ce titre: *Arrêt de la cour de parlement, toutes les chambres assemblées, qui ordonne que l'imprimé ayant pour titre: Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Sarlat au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse, datée de Sarlat le 28 novembre 1764, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la Haute-Justice, du 19 février 1766*, Bordeaux, Chapuis, in-4° de 34 pages.

L'instruction pastorale fut, en effet, brûlée le lendemain de la reddition de cet arrêt, dans la cour du palais, au pied du grand escalier, ainsi qu'il résulte de l'attestation du premier président Leberthon, mise au bas de l'imprimé.

Le premier procureur général du roi, Pierre Dudon, dit, en débutant, aux conseillers: «Le devoir le plus pénible que nous ayons à remplir, celui qui coûte le plus à notre cœur, c'est l'obligation indispensable où nous sommes de déférer à votre justice des ouvrages qui portent l'empreinte de l'auteur ecclésiastiques».

Il rappelle que Mgr de Montesquiou avait été appelé à Paris pour une affaire essentielle, l'établissement d'un collège de jésuites dans le chef-lieu de sa résidence et qu'il allait aboutir quand l'orage éclata contre eux. Le long séjour qu'il fit, à cette occasion, dans la capitale lui avait fait contracter des liaisons et des engagements avec les membres épars de la société de Jésus et avec ses adhérents les plus distingués, son *Instruction pastorale* est destinée à faire l'apologie de cette société.

Il a «débité» dans le secret cet ouvrage, qu'«il n'a pas osé rendre authentique par une publication solennelle; il a cru qu'il pouvait user de cette voie détournée pour le faire connaître au public et qu'elle était propre à concilier ce qu'il devait au roi avec les engagements qu'il avait pris avant de partir de Paris».

En conséquence, l'écrivain s'est proposé de décrier les arrêts qui ont dissous la société de Jésus. Il a mis en usage toutes les ressources de l'art pour discréditer les maximes de l'église de France, pour insinuer les dogmes ultramontains et pour resserrer l'autorité temporelle, de manière à ne lui laisser aucune inspection sur le gouvernement ecclésiastique.

Il a dit qu'«un évêque ne doit point craindre ce qui peut lui venir de la part des hommes». Le procureur trouve le zèle du prélat outré et raille chez lui «ce ton prophétique avec lequel il annonce la perte de la religion dans le royaume. En portant atteinte au principe qui est le fondement le plus solide de la sûreté du trône, il semble plus occupé d'attaquer nos libertés, nos maximes, que de justifier la société de Jésus de la doctrine pernicieuse en tout genre qu'elle est convaincue d'avoir constamment enseignée. La sagesse du roi, dit l'arrêt, conjurera l'orage menaçant qu'a osé annoncer «l'écrivain de M. l'Evêque de Sarlat». Prétendre, ainsi qu'il l'a fait, qu'on a erré en blessant la justice, qu'on a erré dans la foi, c'est ne respecter pas même l'indépendance des

monarques, dont il ne parle que comme d'une opinion particulière à la France et inconnue partout ailleurs.

Le procureur demande la destruction du mandement «comme capable de répandre l'alarme de toutes parts, d'émouvoir les esprits, de les porter au fanatisme et de leur inspirer le mépris pour l'autorité légitime; comme injurieuse au clergé de France et spécialement à trois évêques de l'église gallicane, calomnieusement attaqués par lad. *Instruction pastorale*; comme destructrice des maximes de lad. église et de ses précieuses libertés; comme attentatoire au principe sacré de l'indépendance des rois et de leurs couronnes, et injurieuses aux quatre articles de 1682, que l'auteur a cherché à discréditer par des principes directement opposés auxdits articles; comme favorisant la doctrine monstrueuse du probabilisme et tendant à l'autorité la censure du clergé de France contre cette doctrine; comme insultants à l'autorité du roi dans tout ce qui a rapport aux lois ecclésiastiques et à la police extérieure de l'église de son royaume; comme injurieuse à la magistrature entière et capable de troubler le repos public et d'introduire le schisme dans l'État. En conséquence, très expresses inhibitions et défenses être faites à tous les libraires, imprimeurs, colporteurs et à tous autres de l'imprimer, vendre et débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse être, sous peine de punition corporelle; être enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires de les remettre incessamment au greffe de la cour pour y être supprimés».

Les éloges de Clément XIII consolèrent Mgr de Montesquiou, qui mourut subitement, à Sarlat, le 19 janvier 1777.

Si j'ai autant insisté sur les condamnations prononcées contre ce vaillant évêque, c'est qu'elle doivent tenir la plus grande place dans l'histoire de la police des livres à la fin de l'Ancien Régime. Elles reflètent la physionomie de cette époque où l'édifice de l'Eglise de France est plus que jamais menacé de renversement. Il faut lire les rapports d'un poète du Périgord l'abbé Jean-Marie du Lau, agent général du clergé en 1770. Il considérait comme un devoir de sa charge de signaler à la vigilance des pouvoirs publics l'invasion des publications irréligieuses, les enseignements subversifs des encyclopédistes, que des «ballots de mauvais livres» propageaient alors dans toutes les provinces. «La face du royaume est couverte d'une nuée de productions impies et antichrétiennes.... empreintes d'un vernis dangereux de déisme et d'incrédulité».

L'abbé du Lau, devenu archevêque d'Arles, devait présider le bureau de la juridication, aux dernières assemblées du clergé. On l'entendit encore, à la séance du 16 novembre 1782, parler à ses collègues sur la propagation pernicieuse des livres imprimés, et, en particulier, contre la nouvelle édition des œuvres de Voltaire, projetée par Beaumarchais et qui fut imprimée, en effet, à Kehl, aux portes de Strasbourg.

Un de ses anciens vicaires généraux, l'abbé de Bertrand des Ferris a rappelé ses «Mémoires au roi, où il met sous ses yeux, avec la fermeté des Ambroise, tous les dangers que courent l'autel et le trône, si l'on n'arrête le torrent de l'impiété qui a débordé dans tout l'empire et si l'on ne met de bornes à cette liberté qui enfante tant de mauvais livres. Les avis furent en pure perte, mais les événements qui ont suivi permettent de croire à la vivacité des regrets qu'on a dû avoir en méprisant d'aussi importantes leçons»⁽²⁸⁾.

Quand au dernier archevêque d'Arles, il a donné à la défense de l'Eglise, comme a dit un de ses biographes, le plus magnifique des témoignages celui du sang, il fut une des premières victimes du cataclysme provoqué par les «idées nouvelles», dont il avait dénoncé le danger.

Ces idées n'avaient rencontré dans nos provinces que trop d'adhérents, non seulement chez les bourgeois, mais encore parmi la noblesse et le clergé. Dans son *Histoire religieuse de la Révolution*, M. de la Gorce rapporte qu'en Périgord une liste de souscription à l'*Encyclopédie* porte sur une quarantaine de noms, ceux de vingt-quatre curés...

Aussi furieusement sapées, les fondations de l'Ancien Régime ne pouvaient résister longtemps aux attaques des démolisseurs de l'ordre social.

Au mois de juin 1780, un habitant de Périgueux avait envoyé à Louis XVI un écrit mystique, renfermant des prophéties. L'auteur avait gardé l'anonyme; mais, bien qu'il n'y eut dans ce manuscrit rien de contraire à la personne royale, on s'en était préoccupé en haut lieu. Le ministre de Vergennes, investi du gouvernement intérieur du royaume, manda, le 21 juin, à l'intendant de Bordeaux Nicolas Dupré de Saint-Maur, de prendre à cet égard les éclaircissements nécessaires. Par malheur, les renseignements fournis par le subdélégué de Périgueux furent absolument négatifs. Soupçonnant que l'écrit pouvait émaner de quelque théologien, il s'était adressé à l'évêque Mgr Grossolles de Flamarens, et lorsque, en 1785, Camus de Néville, à qui Belleyme dédia sa carte générale de l'Aquitaine, remplaça Saint-Maur à l'intendance, on ne s'y préoccupait plus des prophéties de l'écrivain périgourdin.

Je ne serais pas éloigné de croire que ce faiseur de prophéties n'était autre que Suzanne Courcelles de Labrousse, de Vanxains, dont son concitoyen l'abbé Moreau a écrit la vie⁽²⁹⁾. Ce qui me le ferait supposer, c'est la réflexion faite à l'intendant par l'évêque de Périgueux au sujet de l'écrit mystique envoyé au roi. Il ne pensait pas qu'on dût faire beaucoup d'attention à une élucubration qui était tout au plus le fruit des loisirs d'un cerveau échauffé. Mgr de Flamarens savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur le compte de sa diocésaine; il avait eu à

28. La relation de l'abbé des Ferris a été publiée par M. l'abbé Louis Blazy. Paris, 1903.
29. *Une mystique révolutionnaire*, Suzette Labrousse, 1886.

brûler un de ces manuscrits, dans lequel elle exposa tout d'abord ses projets à plusieurs membres du clergé, persuadée que ses paroles étaient inspirées, ainsi que celles des prophètes antiques, objurguant et réprimandant le peuple d'Israël et ses rois. La visionnaire périgourdine ne fut bien accueillie que par le prieur mystique de la chartreuse de Vauclaire, Dom Gerle, qui, en 1779, n'hésita pas à reconnaître en elle des dons extraordinaires, impartis par la providence. Ce fut à ce moment que cette égérie, qui avait manqué d'augure, selon le mot de son biographe, prit le ton prophétique et commença à faire de l'Église le triomphe de la religion, la régénération et l'affranchissement des hommes par un événement miraculeux et proche.

Il ne fallait pas être une sybille pour annoncer, en 1780, une perturbation prochaine dans l'édifice religieux, politique et social de la France. Les agitations d'une époque profondément bouleversée en donnaient le pressentiment à tous les hommes sérieux. Leur inquiétude se traduisait par un besoin nouveau, la recherche des nouvelles de la capitale. Les journaux allaient faire leur apparition dans la province.

Un essai en fut tenté, à Périgueux, vers la fin de l'année 1786. Il parut alors un écrit intitulé: *Annonces, affiches et avis divers de la province de Périgord*. Mais l'initiateur de cette feuille ne s'était pourvu, au préalable, d'aucune permission officielle. Aussi le 7 décembre, intervint-il une défense faite à tout imprimeur, libraire et colporteur d'imprimer, vendre et débiter affiches, prospectus et annonces, sans l'autorisation du maire. Arnaud Dalvy, imprimeur ordinaire du roi, fut chargé d'imprimer le placard portant publication de cette défense, ce fut lui qui, l'année suivante, commença, d'une façon régulière, l'impression du premier journal périgourdin sous ce titre: *Affiches de Périgueux ou journal du Périgord*³⁰.

La création de ces journaux à Périgueux rappelle les débuts du journalisme en France, au commencement du siècle précédent. Le médecin Théophraste Renaudot, venu de Montpellier à Paris, en 1622, avait joint à la Gazette de France, dont il fut l'inventeur, un bureau d'adresse, première agence de renseignements et de publicité par petites affiches, pour venir en aide au public. Ce qu'il y a de curieux dans son entreprise, c'est qu'il semble en avoir puisé l'idée dans la lecture de Montaigne, dont le père avait le premier songé à organiser en chaque ville un bureau spécial destiné à remplacer les simples *Avis criés* à son de trompe dans les carrefours.

On lit, en effet, au chapitre 34 des Essais: «Fou mon père... m'a dit autrefois qu'il avait désiré mettre en train qu'il y eust èz villes certain lieu désigné auquel ceux qui auraient besoin de quelque chose puissent se rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier étably pour cet effet...» Montaigne ajoute qu'il semble que «ce moyen de

30. Imprimé ensuite par Dupont, installé à Périgueux depuis 1789; il avait acquis les presses de la veuve Labonne-Dubreuil et celles du Sr Dalvy, ancien et seul imprimeur de la ville.

nous entr'avertir apporterait non légère commodité au commerce publique; car à tous coups il y a des conditions qui s'entrecroisent, et, pour ne s'entr'entendre, laissent des hommes en extrême nécessité». Voilà pourquoi Pierre Eyquem, jurat et maire de Bordeaux en 1554 doit être regardé comme le véritable fondateur des modernes agences de publicité, des bureaux de placement et des services d'annonces qui ont pris dans la presse de notre temps un développement si considérable. Et cela, près de cent ans avant l'apparition du premier journal français, due à Renaudot aux Affiches de Périgueux qui ne subsistèrent que trois ans, succéda le *Journal patriotique de la Dordogne*, publié «par une société de gens de lettres patriotes», sous la direction du Sr Berger: le premier numéro porte la date du 5 janvier 1791.

A ce moment, il n'y a pas que des écrivains, qui, chez nous comme ailleurs, poussent le peuple à l'assaut de l'ancien régime. Car, en cette même année 1791, la feuille patriotique de Périgueux signale un orateur «pyrophore» du Périgord qui, par ses harangues inflammatoires, a porté les paysans à brûler cinquante sept châteaux dans une seule province!

La Révolution est en marche.

Je ne saurais mieux terminer cette revue rétrospective des mesures édictées pour prévenir les écarts de l'imprimerie, qu'en empruntant à M. Brives-Cazes ces dernières lignes:

«Les vieux règlements qui, depuis un siècle, se sont efforcés d'arrêter un mouvement devenu irrésistible, sont définitivement brisés par la révolution, qui arrive à grand pas. L'Ancien Régime va succomber dans sa lutte contre ce qui jusque-là s'était appelé les livres, et qui s'appellera désormais la presse».

A. D.-D.

L'économie et les classes sociales de Périgueux au XVIII^e siècle

Un travail de débutant
Retour à E. Labrousse

par Jean-Emmanuel BONNICHON

Le genre des "mélanges historiques" offerts à un universitaire ou à un éminent directeur d'archives départementales en gage de reconnaissance, se prête - plus que les articles purement académiques - à une expression personnelle de la pensée et des sentiments. Par les retours en arrière qu'il permet - la remontée de nos vies - il facilite la sincérité et développe une forme d'authenticité dans le témoignage, sur son destinataire et même sur l'auteur. L'histoire écartant le mode indéfini prend un tour plus personnel sans rien perdre de ses ambitions scientifiques.

Deux petites années séparaient l'élève de classe préparatoire en blouse grise de l'étudiant qui s'apprêtait à délaisser, pour quelques mois, la très démocratique École normale supérieure de Saint-Cloud¹⁾ pour les Archives départementales de la Dordogne, aménagées depuis peu place Hoche. C'était en fin d'été 1956 et l'escapade devait se ter-

1 J.N. LUC - A. BARBE - Des normaliens - Histoire de l'École normale supérieure de Saint-Cloud - Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris 1982

miner par une "soutenance" à la fin avril 1957. Un bref retour à Paris interrompait cette courte phase de recherche et de rédaction pour accomplir le stage d'agrégation au lycée Claude-Bernard. Le temps était compté.

Un diplôme d'études supérieures d'alors n'avait rien de comparable avec une thèse de doctorat d'Etat, pas même de doctorat d'université. Sur les conseils de M. Vovelle "cloutier" de la promotion précédente, j'avais osé choisir comme "patron" Ernest Labrousse que les étudiants redoutaient pour son exigence et que je devais voir trois fois brièvement : pour le choix du sujet, à mi-parcours de la recherche et pour la soutenance. Prisonnier de mes inhibitions, je n'ai pas gardé un souvenir chaleureux de ces contacts.

En revanche, plusieurs années après, je découvrais entre les feuillets de l'exemplaire qu'Ernest Labrousse m'avait remis, les petits papiers sur lesquels il avait griffonné ses réactions et qui avaient contribué à élaborer son appréciation de synthèse. Ce sont ces papiers - consignants des réactions d'une étonnante vivacité, n'occultant ni un certain enthousiasme quand les hypothèses de recherche se vérifiaient, ni la déception dans le cas contraire - que je souhaitais publier en regard du résumé de mon travail. Il me semblait passionnant de faire une lecture au 2ème degré d'un travail de recherche sans doute très daté dans sa conception, d'appréhender la personnalité d'un éminent historien à travers ses réactions de directeur de recherche, plus spontané dans l'expression de sa pensée dans une telle situation qu'il ne l'est à l'occasion de ses oeuvres monumentales. Le précieux exemplaire annoté, imprudemment prêté, n'a pas rejoint les rayons de ma bibliothèque. N. Becquart auquel je rêvais d'offrir les pensées d'Ernest Labrousse devra se contenter de ma prose : le texte de ma communication à la Société historique et archéologique du Périgord à l'automne 1957. Sa lecture rappellera peut-être chez lui, le son d'une voix encore juvénile, qui sous la présidence du docteur Lafon, avec la présence attentive du redoutable G. Lavergne, réussit à endormir au moins les trois premiers rangs de l'assistance lors de la séance mensuelle de novembre.

C'est le texte de cette communication, alors non publiée par le Bulletin, que je dédie, en toute humilité, à N. Becquart. Sans lui, en effet, rien n'aurait été possible. Arrivé sept ans auparavant, ayant assuré le déménagement et la réinstallation des archives Place Hoche (elles ne seront inaugurées qu'en 1959), il n'avait pas encore publié la remarquable série de répertoires, ni le précieux "Guide des Archives de la Dordogne" dont bénéficient les chercheurs d'aujourd'hui. C'est dire que le contact personnel et oral était primordial. Passé le moment d'intimidation qui survenait inévitablement lorsqu'on abordait cet homme si peu méridional, on découvrait une qualité d'écoute, une attention chaleureuse et l'on repartait nanti de précieux conseils. N. Becquart s'arrêtait volontiers en salle de lecture - fort mal chauffée et qui n'abri-

tail le plus souvent que deux ou trois lecteurs - non pour un bavardage stérile mais pour des indications précises.

E. Labrousse avait retenu comme libellé de mon sujet "Recherches sur l'économie et les classes sociales de Périgueux au XVIII^e siècle". M. Vovelle avait conduit, l'année précédente, une recherche analogue sur Chartres. Le travail de mon illustre devancier constitua le guide le plus précieux pour mon travail. Le petit bonhomme facétieux, mué par ses œuvres en un immense historien, était la générosité incarnée. Je lui dois beaucoup.

Comme M. Vovelle, j'avais à tester les hypothèses développées par E. Labrousse au Congrès de Rome des Sciences Historiques en 1955 : "Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale aux XVIII^e et XIX^e siècles"². Il s'agissait de déterminer les contours et le contenu de ce groupe social et des autres composantes de la société sans chercher à les définir a priori. A l'aide de grandes séries de documents - au premier rang desquels les documents fiscaux - présentant un intérêt statistique et se complétant mutuellement, on devait s'attacher à dénombrer, classer professionnellement, tenter d'esquisser une hiérarchisation sociale. Le cadre d'étude retenu était géographiquement limité : la ville. Il fallait privilégier la durée par rapport à l'étendue. A la base donc, il y avait un travail d'analyse partant de l'article individuel du rôle d'impôt, de l'acte d'état civil, plus rarement du fonds notarial et remontant aux groupes professionnels et éventuellement aux "classes" sociales dans leur diversité et leurs liens mutuels. L'état de la documentation à cette époque, mon incompétence et peut-être mon absence de curiosité ne permettaient pas d'étude acceptable de la noblesse et du clergé - dont les travaux de G. du Mas de Payzac³, J. Chevé et G. Mandon⁴ devaient montrer trente ans après et dans un autre cadre universitaire, les immenses ressources. L'étude conduite en 1956-57 par mes soins se voulait centrée sur la bourgeoisie dans son ensemble et les classes populaires. Bien que Périgueux ait été choisi comme cadre, il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'histoire urbaine. Avant 1973, écrit B. Lepetit, "les limites de la ville dessinaient un cadre commode pour l'observation privilégiée de questions définies selon une autre logique et qui relevaient en premier lieu de l'histoire sociale"⁵.

L'étude du premier groupe, la bourgeoisie correspondait pleinement à la "commande" d'E. Labrousse, celle des classes populaires à mes affinités familiales originelles. Nous avons été nourris en classes

2. E. LABROUSSE. "Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale aux XVIII^e et XIX^e siècles (1760-1850) - Congresso Internazionale de Science Storiche Rome 1955 - Relazione tome IV p 367
3. G. du MAS de PAYZAC - Les nobles citoyens de Périgueux au XVIII^e siècle - Thèse de doctorat 1989 BSHAP 1993
4. G. MANDON : La société périgourdine au siècle des lumières. Le clergé paroissial. Média-press Périgueux 1982
5. B. LEPETIT - Les villes dans la France moderne (1740-1840) A. Michel Paris 1988

préparatoires d'une conception aseptisée de l'histoire venue du maître de nos maîtres, Ch. Seignobos. Celui dont L. Fèbvre écrivait dans "Combats pour l'histoire": "la notion même de problème lui demeure étrangère, comme "répugnante" celle d'hypothèse". Je découvrais à Saint-Cloud, les brûlures de l'histoire au présent. En 1953, année de ma première admissibilité, le jeune provincial désorienté apercevait sur les murs de l'École d'immenses portraits de Staline enlevé depuis peu à l'affection de ses peuples. Même retiré à Périgueux en 1956-57 pour les besoins de ma recherche, je ne pouvais oublier qu'à l'École deux seules forces organisées coexistaient : le groupe Tala (catholique) et la cellule du parti communiste. Les vendeurs de "Témoignage Chrétien" dont le journal était difficilement toléré par le curé royaliste de Saint-Cloud et les crieurs de l'Humanité ou ses champions du porte-à-porte, n'étaient pas si éloignés les uns des autres sur le plan terrestre. L'opposition à la guerre d'Algérie était un ciment puissant. En géographie surtout, de grands universitaires communistes venaient régulièrement à l'école entretenir la dévotion. Un marxisme moins politique mais plus méthodologique baignait les études d'histoire. L'appropriation des moyens de production et d'échanges et le concept de "lutte de classes" éclairaient cette approche ⁽⁶⁾.

Lors du colloque de l'ENS de Saint-Cloud ⁽⁷⁾ présidé par E. Labrousse en mai 1965, les diverses facettes de cette méthodologie sont très présentes et imprègnent bien des communications. L'individu est évacué comme l'anecdotique. Les historiens du "social" se rangent derrière le grand disparu, Marc Bloch : "l'objet de l'histoire est par nature l'homme. Disons mieux les hommes". Dès lors qu'il s'agit d'étudier les hommes en groupe se posent les problèmes du groupement et de la stratification. En 1956-57, personne ne met véritablement en doute le concept de "classes". Encore en 1965, lors du colloque, le champion de la "réaction", Roland Mousnier confesse : "certains historiens

6. P. GUILLAUME, major de notre promotion normalienne, écrit dans sa petite Initiation à l'histoire sociale contemporaine, Nathan, Paris 1992 : "c'est énoncer une parfaite banalité que de dire aujourd'hui l'effacement de l'influence du marxisme sur les esprits. Cet effacement a considérablement brouillé le champ de l'histoire sociale. Il y a quelques années à peine... que les pré-supposés marxistes donnés comme les inevitables axiomes de la recherche ont été mis en doute ; auparavant on pensait aller au coeur de l'histoire sociale par l'étude des conflits de classes...".
7. L'Histoire sociale - Sources et Méthodes - Colloque de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, 15-16 Mai 1965, PUF Paris 1967 p 27 - On trouvera à la même page, la référence de l'article opposant "société d'ordres" à "société de classes". Il s'agit de :
R. MOUSNIER, JP. LABATUT, M. DURAND "Problèmes de stratification sociale - Deux cahiers de la noblesse 1649-1651 - Le problème est repris notamment dans :
R. MOUSNIER : Furcurs paysannes Calmann Levy Paris 1967
R. MOUSNIER : Les hiérarchies sociales de 1452 à nos jours PUF Paris 1969
A noter que les travaux du Congrès de Rome avaient donné lieu à un colloque en 1956, organisé par G. LEFEBVRE - cf. "Un colloque pour l'étude des structures sociales" Annales historiques de la Révolution Française 1957 p 99
Le deuxième colloque d'histoire sociale de Saint-Cloud consacré à "Ordres et classes en mai 1967 n'a été l'objet d'une publication qu'en 1973, un an avant les mélanges offerts à E. LABROUSSE : Conjoncture économique, structures sociales - Hommage à E. LABROUSSE.

parlent de luttes de classes aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Je ne leur reproche pas ; j'ai fait la même chose, il y a 20 ans avec des nuances. A ce moment-là, je travaillais uniquement avec le concept de classe qui est insuffisant" ¹⁷. Mais au cours de ce colloque de 1965, il oppose avec vigueur la société d'ordres à la société de classes. "Une stratification économique, c'est une stratification, ce n'est pas forcément une stratification sociale de la société que vous étudiez. La stratification sociale... peut être fondée sur une estimation de dignité, d'honneur, sur un statut. Une échelle de statuts... Aux XVI^e et XVII^e siècles, la classification en ordres est une réalité sociale. A partir des années 50 du XVIII^e siècle, ce n'était plus une société d'ordres, c'est déjà une société de classes" ¹⁸. D'accord avec E. Labrousse pour mesurer, R. Mousnier ne l'est pas forcément sur l'objet de la mesure: "Compter, il faut compter, mais il faudrait d'abord savoir ce que nous allons compter". Une société d'ordres à Périgueux jusqu'à quand ? La question semble tranchée pour le XVIII^e siècle. G. du Mas de Payzac reprenant l'étude du tarif de la capitation de 1695 par Bluche et Solnon écrit : "La société française, il en est de même à Périgueux, n'apparaît plus comme une société d'ordres". ¹⁹ Ce qui n'empêche pas l'auteur des "Nobles citoyens de Périgueux" d'écarter la stratification sociale tirée, par mes soins, pour le début du XVIII^e siècle, des rôles de capitation. "Cette analyse très contemporaine de la société d'après les activités ou même la distinction d'Ancien Régime des trois ordres... ne reflète pas la division principale qui existait alors au sein de la société et qui opposait d'un côté la minorité des familles jouissant de l'étendue des privilèges de la ville et de l'autre, les familles de simples habitants représentant la majorité de la population soit 9/10^e environ" ²⁰. Il n'est pas possible à plus de trente ans de distance de rapprocher hypothèses et conclusions. Le temps investi dans la recherche, la disponibilité des sources, l'abondance de la bibliographie publiée depuis près de 40 ans font jeu inégal. Si les recherches, aujourd'hui obsolètes, menées par mes soins sur les lettres de bourgeoisie et d'habitation, semblent bien déficientes, il reste l'intérêt porté à ceux qui n'étaient pas juridiquement privilégiés, c'est-à-dire les 9/10^e de la population. Tout laisse à penser qu'ils ne constituaient pas un ensemble homogène, qu'il y avait des groupes que l'on peut appeler "classes" ou tout autrement, inégaux par la fortu-

8. Colloque à Saint-Cloud 1965, ouvrage cité, p 28 et 30

9. BLUCHE et SOLNON cités par Du MAS de PAYZAC, BSHAP 1993, p 288.

10. G. du MAS de PAYZAC citant par ailleurs à la page 584 du BSHAP 1993, les manuscrits de l'abbé Brugière indique qu'au XVIII^e siècle, parlant de la composition des 3 confréries, l'on disait à Périgueux "nobles blancs, riches bleus, pauvres noirs". A la page 584, étudiant les trois loges maçonniques, il écrit : "Comment ne pas être tenté de faire là le rapprochement entre nos trois compagnies de pénitents "nobles blancs, riches bleus, pauvres noirs" et ces trois loges maçonniques". Un mauvais esprit pourrait poser la question : pourquoi dans la société "duale" des 1/10^e face aux 9/10^e, le rythme ternaire fait entendre de manière si insistante sa petite musique ?

Dans F. BRAUDEL et E. LABROUSSE - Histoire économique et sociale, Tome II PUF Paris 1970. E. LABROUSSE écrit pages 715-716 "Sur l'économique retarde le social... et sur le social retarde le mental"

ne, les revenus, l'activité, la sensibilité aux disettes, se mariant ou non entre eux, inégaux devant la vie et devant la mort, sachant signer ou non, ayant ou non les mêmes loisirs et les mêmes ouvertures culturelles, opposant ou non les mêmes résistances au changement.

I - La société périgourdine à l'aube du XVIII^e siècle

- *Les handicaps économiques.* Il faut rappeler la faiblesse du réseau de communications dont les conséquences sont catastrophiques compte tenu du coût des transports sous l'Ancien Régime. L'Isle n'est pas navigable, les chemins royaux sont impraticables : autant d'éléments d'infériorité par rapport à Bergerac, point de rupture de charge sur la Dordogne et dont la liaison avec Périgueux devient capitale en cas de crise de subsistances. Périgueux n'a pas la possibilité de s'approvisionner dans des villes éloignées ni d'écouler ses produits fabriqués. Son rayonnement commercial est forcément limité et l'industrie est absente. Elle ne peut être un centre important de commercialisation des produits agricoles.

Cela se marque d'autant plus que Périgueux est au centre d'un pays agricole pauvre. Les seuls secteurs agricoles actifs sont les secteurs périphériques non pas tant à cause de la richesse de leur sol mais surtout à cause des facilités de communication avec les autres provinces. Le cœur de la province, autour de Périgueux, connaît des effondrements de prix en année de bonne récolte (surtout pour le revenu viticole) et la disette en cas de mauvaise récolte. Périgueux ne domine pas par le volume de ses affaires, les autres gros bourgs. Au contraire, certaines bourgades ou villes (Nontron, Thiviers, Brantôme, Ribérac et surtout Sarlat) sont mieux intégrées que la capitale aux circuits commerciaux entre les provinces. Il y a éclatement périphérique du commerce des produits agricoles qui affaiblit Périgueux.

Cette absence de rayonnement commercial n'est pas compensée par les fonctions théoriques de capitale sur le plan religieux, administratif, judiciaire. Cette dernière fonction reste incomplète puisque malgré les demandes réitérées du négoce local n'est pas créé de "bourse consulaire". Cette structure économique conditionne la structure professionnelle et la hiérarchie sociale.

- *Une structure professionnelle* à l'image de l'économie. Elle a été étudiée grâce aux rôles de la capitation de 1712 et 1714. Les cotes d'impôt ont été converties en livres "stabilisées" de 1726 afin de permettre la comparaison avec la fin du siècle. Les données fiscales ont été complétées par les dénombrements de 1674 et 1752. Elles font ressortir

* l'ampleur de la population non-active : clergé, noblesse et bourgeoisie rentière représentent près du tiers de la population totale ;

* la population active non productive (officiers, professions libérales, commerce, métiers de l'alimentation) regroupent 27.5 % du total et les professions judiciaires, à elles seules, totalisent 12 % des cotes de capitation ;

* la population active productive (artisans, salariés, professions agricoles, journaliers) absorbe plus du tiers de l'ensemble des cotes de capitation.

L'artisanat à lui seul représente 22.5 % du total. Il est caractérisé par :

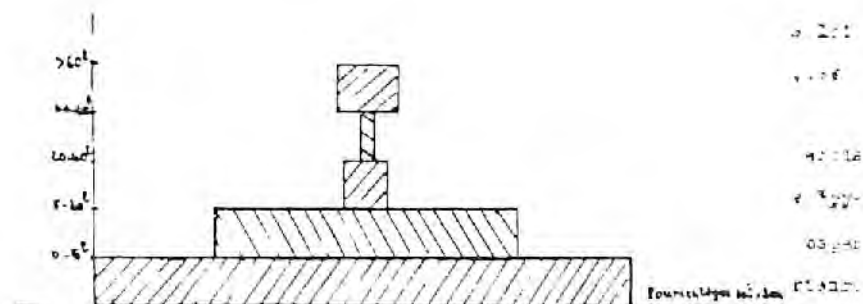
La faiblesse générale des entreprises et la médiocrité tenant à l'absence de débouchés (enquête de 1674). Pour les textiles la concurrence commence dans la campagne immédiate.

Certains artisans trop pauvres pour acheter la matière première constituent une sorte d'artisanat dépendant. Ainsi la moitié des chaudronniers travaillent aux pièces sur une matière première fournie par les marchands "poiliers" (1674).

Selon la même enquête, le petit nombre de maîtres et le faible volume des affaires expliquent l'absence de cadre corporatif. Cause ou conséquence, la mobilité des maîtres qui abandonnent souvent leur métier et la ville.

L'existence d'un artisanat à activités mixtes et temporaires (tisserands-agriculteurs) confirme la médiocrité de l'artisanat.

L'enquête de 1674 pose le problème des journaliers en évoquant les garçons maçons passagers et travaillant au jour la journée. Elle fait apparaître l'existence d'un "prolétariat de clientèle" louant sa force de travail à des artisans ou à des particuliers pour les travaux du bâtiment mais surtout des champs. Grâce aux registres paroissiaux et malgré leur insuffisance, en ce début de siècle, on constate que les journaliers représentent 4.5 % des actes de mariage à St-Front entre 1715 et 1719.



Hierarchie sociale 1674-1714.

Les cotes de la capitation ne permettent pas de dresser une cartographie professionnelle des quartiers dont la structure professionnelle est hétérogène. Exception : le faubourg du Pont (de Tournepiche) comporte 50 % de cotes artisanales et les 2/3 des chaudronniers de la ville y sont rassemblés (d'où l'existence d'une rue qui porte encore le nom de ce corps de métier).

Ayant constaté la domination des non-actifs et de la population active non-productive par rapport aux "producteurs", il faut essayer de passer de l'économique au social ⁽¹⁰⁾.

- *La hiérarchisation sociale* ⁽¹¹⁾ peut être esquissée à partir des rôles de capitation sans recours au correctif des minutes notariales pour cette période.

La silhouette d'ensemble (fig.1) est celle d'une "pyramide" imparfaite à base très large et au corps rétréci (classes fiscales moyennes) avec cependant un élargissement terminal correspondant aux cotes > à 60 livres (6.5 % du total).

Les cotes > à 20 livres sont dominées par les officiers et accessoirement la noblesse (possibilité d'une sous-évaluation de la fortune du second ordre qui bénéficie d'un rôle particulier) accompagnés d'une fraction de la bourgeoisie passive, du commerce (mais faiblesse du grand négoce) et à la limite des deux éléments, des hommes de loi.

Les classes fiscales moyennes en descendant jusqu'à une limite très basse, payant de 5 à 20 livres, représentent le quart du total. On note une présence encore importante de la noblesse, la place mineure des officiers. Par contre, 40 % de la bourgeoisie passive y figure, les 2/3 des hommes de loi, les 3/4 des professions libérales, la moitié du commerce, 1/3 des métiers de l'alimentation, 3/20^e de l'artisanat. Ainsi les cotes moyennes sont numériquement dominées par la bourgeoisie rentière et la population active non-productive des hommes de loi et des professions libérales.

Les cotes fiscales inférieures à 5 livres représentent 66 % de la totalité des cotes correspondant aux "producteurs" sans qu'il soit possible d'établir une hiérarchie nette entre producteurs indépendants et salariés.

Si l'on regarde de plus près la situation de chaque groupe social ou socioprofessionnel, on peut formuler les observations suivantes. La noblesse semble caractérisée par une grande variété des conditions ⁽¹²⁾; 23.6 % paient plus de 60 livres mais 55 % entre 1 et 20 livres.

La haute bourgeoisie des officiers constitue, en fait, globalement, le sommet de la hiérarchie sociale périgourdine. Les officiers du prési-

11 Cf. supra la citation de R. MOUSNIER niant que la stratification économique détermine forcément la stratification sociale. Celle-ci "peut être fondée sur une estimation de dignité, d'honneur, sur statut...".

12 Cf. BLUCHE et SOLNON opuscule cité par G. du MAS de PAYZAC, p 288 "La noblesse est partout dans ce tarif..." La dispersion fiscale constatée montre que la fortune n'est pas le ciment de cet "ordre".

dial et du sénéchal semblent plus riches que ceux de l'Élection. Chez les premiers, les cotes inférieures à 60 livres sont exceptionnelles. La variété est plus grande à l'Élection. Cependant la hiérarchie fiscale et donc des fortunes (?) ne semble pas suivre exactement la hiérarchie des fonctions.

La même variété de conditions se retrouve aussi chez la bourgeoisie rentière dont la fortune dans la majorité des cas semble inférieure à celle des officiers.

Hommes de loi et professions libérales paraissent encore confinés dans les classes fiscales moyennes et pour une frange d'entre eux, basses. Une hiérarchie professionnelle et sociale ascendante s'établit du noyau pauvre des praticiens, sergents royaux, huissiers jusqu'aux procureurs et enfin aux avocats qui se rangent à un niveau fiscalement moyen. Dans les professions libérales, les médecins occupent le sommet tandis qu'une partie des chirurgiens, la totalité des maîtres-ès-arts, stagnent dans les bas niveaux.

Le commerce est caractérisé par l'absence de grand négociant qu'explique fort bien l'état économique de la ville. Une minuscule fraction de négociants relativement riches, une majorité marchande se rangeant dans la moyenne bourgeoisie tiennent à distance une minorité importante de petits boutiquiers dont la situation inférieure les rapproche des métiers de l'alimentation et de l'artisanat.

Le phénomène massif est la concentration des métiers artisanaux dans les cotes fiscales inférieures à 10 livres. 11 seulement sur 285 paient plus de 10 livres et moins de 20. 82.5 % des artisans paient moins de 5 livres et un tiers moins d'une livre. Pour eux, la discrimination par rapport aux salariés est impossible. La limite entre la petite bourgeoisie artisanale et le "prolétariat" des salariés est aussi difficile à tracer que celle qui passe entre la moyenne et la haute bourgeoisie.

Si l'on rassemble la masse des artisans, des petits marchands, les journaliers, les salariés, les veuves pauvres, on réunit 44 % de la population totale. En temps de crise, ils sont rejoints par les travailleurs de la terre des faubourgs. Ainsi, lorsque survient la disette, 53 % au moins de la population périgourdine est atteinte - que narguent ou qu'exploitent les bénéficiaires des rentes seigneuriales et de la rente foncière. Ces dernières n'ont d'ailleurs pu être étudiées faute de temps, d'archives hospitalières ou de communautés continues pour le XVIII^e siècle et du caractère aléatoire de la découverte d'une série continue de baux dans des minutes notariales dont le versement commençait juste à s'amorcer.

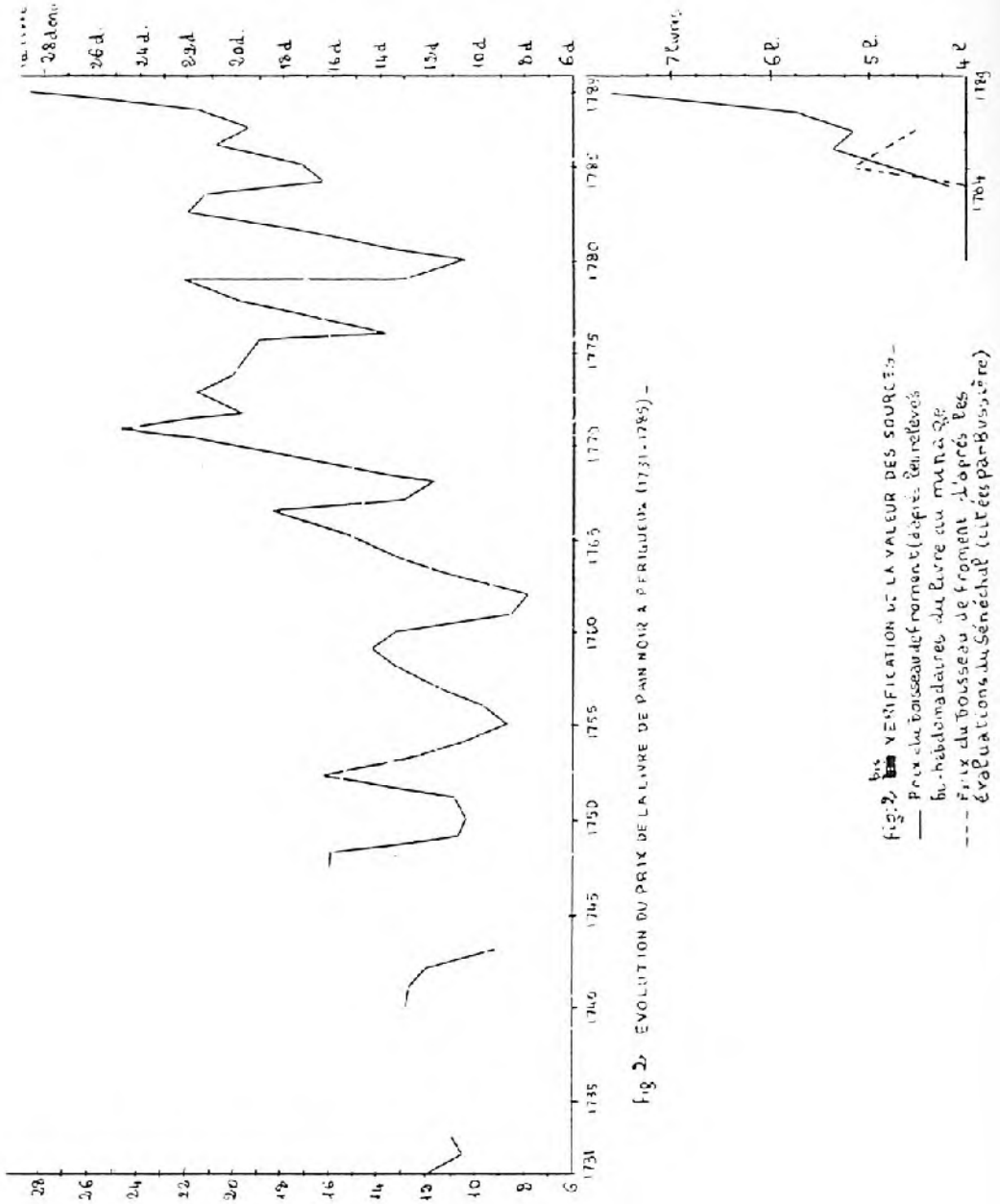


Fig. 2) EVOLUTION DU PRIX DE LA LIVRE DE PAIN NOIR A PERIGUEUX (1731-1785) -

Fig. 2) ^{bis} VERIFICATION DE LA VALEUR DES SOURCES -
 — Prix du Tousseau de froment (d'après Rennelevé)
 — Prix hebdomadaire du Livre de Pain Noir
 --- Prix du Tousseau de froment d'après les
 évaluations du Sénéchal (cités par Bussoire)

II) L'immobilité d'un XVIII^e siècle insolite

Dans un siècle qui, en Europe occidentale, a été celui du mouvement : essor urbain, essor démographique, expansion économique, Périgueux oppose la stagnation démographique, l'immobilité de l'espace bâti et la léthargie économique. Le seul élément d'animation est la persistance de crises de subsistance d'une certaine ampleur.

- *Subsistances : crises et remèdes* (cf. fig.2 et 2 bis : évolution du prix du pain noir à Périgueux 1731-1789). Le décor, mouvement long d'augmentation du prix des céréales au XVIII^e siècle, est brodé d'une série de graves crises cycliques dont les plus notables sont celles de 1747-48, 1752, 1766, 1770. Des maxima secondaires s'inscrivent en 1778 et 1782. Un maximum absolu en 1789. Les crises ont des amplitudes variables. Pour le cycle 1762-1768, la différence entre l'année du maximum cyclique de 1766 et celle du minimum précédent est de 137 %, valeur que l'on doit porter à 175 % si l'on considère les moyennes mensuelles. La situation ne devient insupportable que lorsque la rareté céréalière se double d'une mauvaise récolte des châtaignes dont l'exportation est interdite en temps de crise.

En réaction aux crises de subsistance se produisent chez les consommateurs populaires, des troubles plus ou moins graves. Ceux-ci vont du simple murmure à la "criaillerie" et même à l'émeute caractérisée. Les premiers visés sont ceux dont les manoeuvres sont les plus visibles : boulangers et meuniers. Le mécontentement semble épargner les détenteurs nobles et bourgeois de la rente seigneuriale et foncière dont le rôle est pourtant mis en lumière par le subdélégué Eydely en 1770.

Les boulangers sont les premiers suspects : c'est une constante que l'on retrouve encore sous le second Empire. Des modifications frauduleuses du poids et de la qualité, leurs agissements vont jusqu'à la grève. Grève totale comme en 1739, mais plus souvent grève du zèle, moins dangereuse (1749).

Les meuniers se livrent à des opérations spéculatives de plus grande envergure. Malgré les interdictions, ils constituent des stocks importants en vue de profiter des hauts cours saisonniers ou des années de pénurie.

Ces manoeuvres spéculatives, tues ou dénoncées, venant des détenteurs nobles ou bourgeois de la rente foncière, des meuniers ou des boulangers étaient d'autant plus graves que Périgueux, enclavée sur le plan de la circulation, ne disposait pas de négociant grossiste en grains. La seule tentative faite a été découragée par l'intendant.

En l'absence d'initiative privée, la bourgeoisie municipale a dû prendre des mesures de temps de crise. Mesures répressives contre les spéculateurs mais surtout mesures d'ordre économique. Ces mesures s'inspirent d'une certaine philosophie du "bien public" mais aussi de la crainte bourgeoise des troubles populaires. Elles impliquent un certain

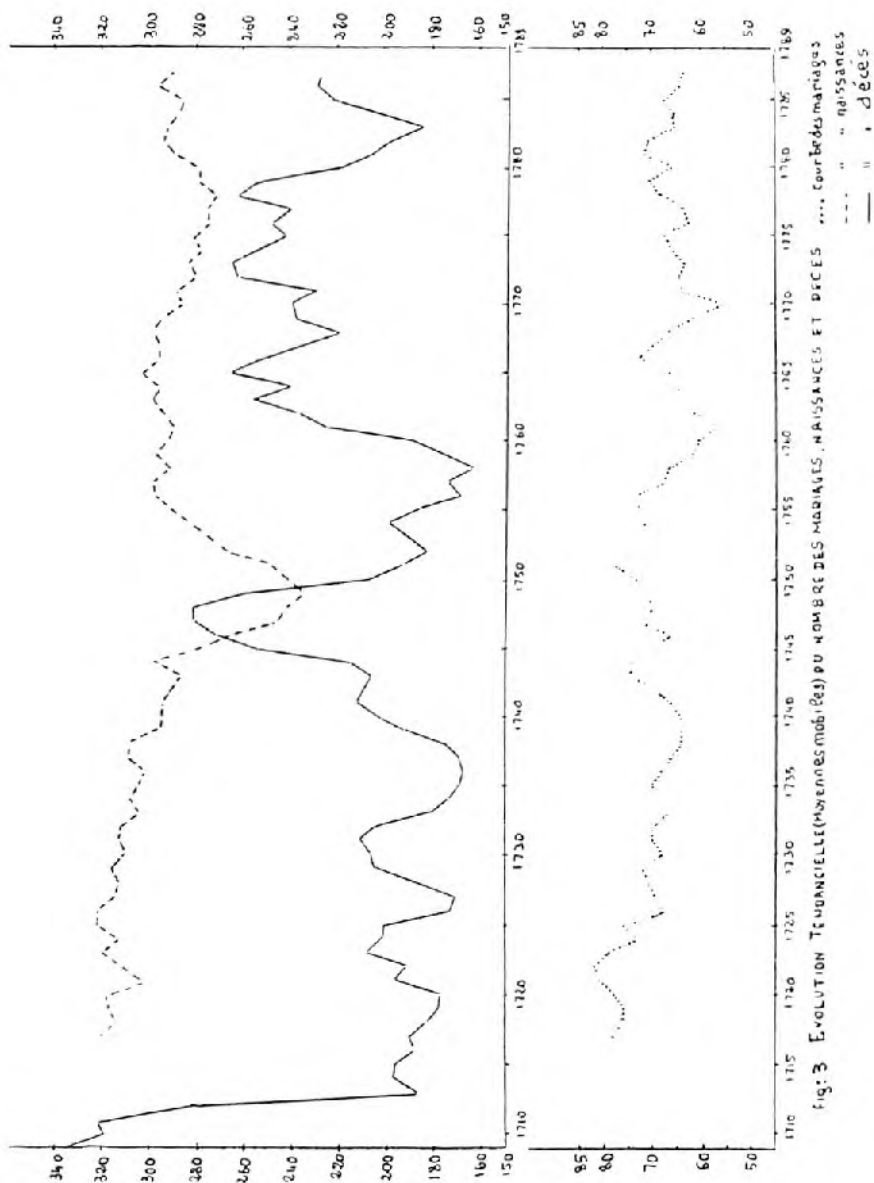
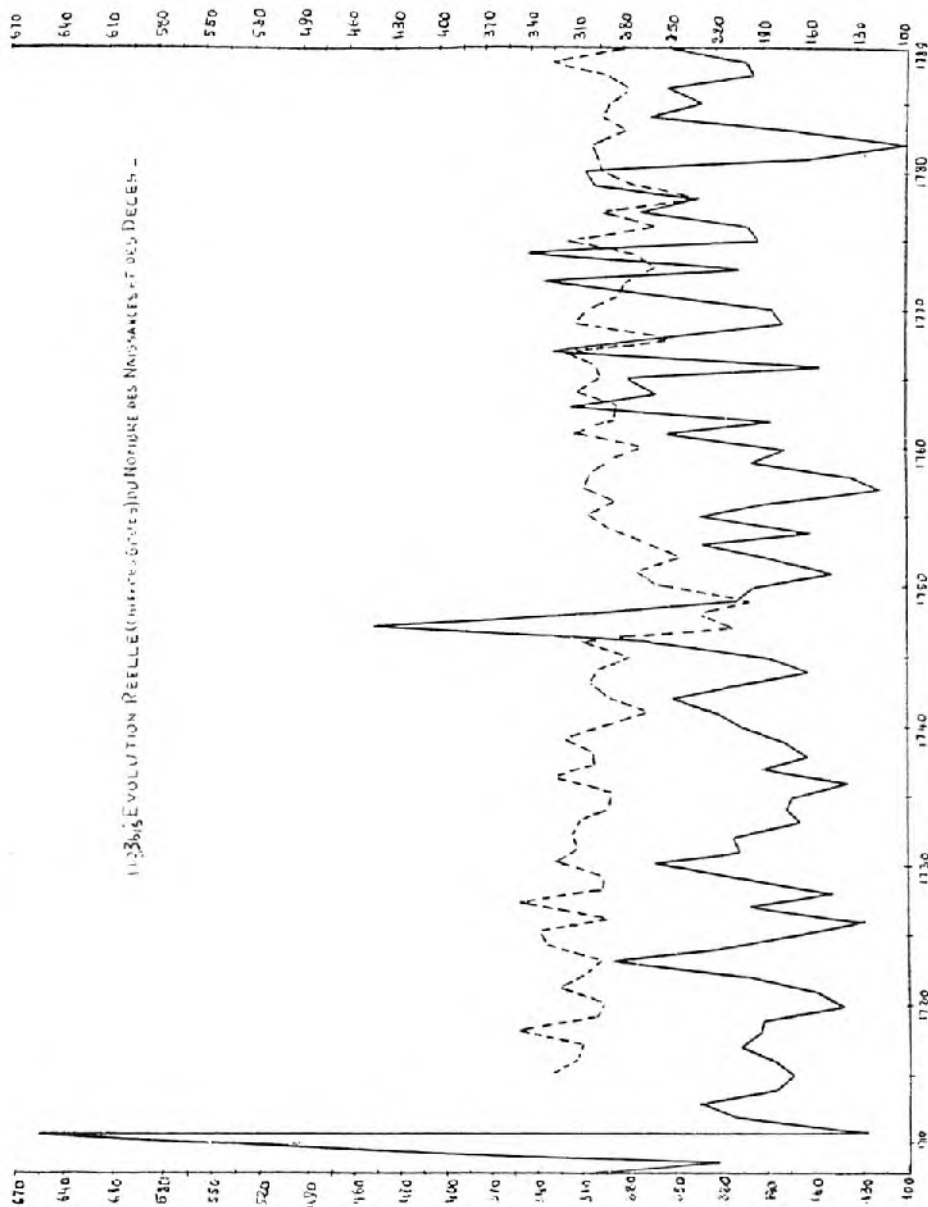


Fig. 3. ÉVOLUTION FINANCIÈRE (MOYENNES MOBILIÈRES) ET NOMBRES DES MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

.... MARIAGES
 NAISSANCES
 — DÉCÈS



contrôle économique mais s'accompagnent de la proclamation de la toute puissance de la liberté du commerce des grains. Ainsi en 1770, la municipalité se charge elle-même d'achats de grains à Bergerac afin de faire fléchir les cours du marché périgourdin et de faire sortir les stocks des greniers. La récidive est interdite l'année suivante par l'intendant. Enfin, en accord avec l'administration royale et la participation de l'évêché, le bureau de charité crée des ateliers, travaux sur les routes essentiellement, pour occuper les chômeurs et les empêcher de mourir de faim. Ces mesures ne semblent pas suffisantes pour faire disparaître les crises de subsistance qui pèsent sur la courbe de la mortalité.

- *La stagnation démographique* semble faire échapper Périgueux à la révolution démographique qui bouleverse une Europe occidentale où les villes, il est vrai, sont extrêmement minoritaires et qui reste une Europe de paysans ⁽¹³⁾.

Force est d'avouer que nous ne possédons aucune évaluation certaine de la population globale de Périgueux. Plusieurs évaluations des receveurs des tailles suggéreraient une augmentation de 27 % de 1700 à 1770. Mais leur valeur scientifique est douteuse. Leur recoupement avec les données des rôles de capitation suggérerait plutôt une stagnation. La courbe tendancielle des mariages (figure 3) - dont le nombre selon P. Goubert est "l'un des indices simples les moins trompeurs et les mieux connus" - traduirait même un fléchissement, sauf à envisager un progrès du célibat ⁽¹⁴⁾.

La courbe tendancielle des décès faussée pendant le premier tiers du siècle par le non-enregistrement des décès à la naissance révèle : la disparition des catastrophes d'ancien type (1692-93, 1709-1710) mais surtout le maintien au milieu et, dans une moindre mesure, dans la seconde partie du siècle de "mortalités" de la gravité de celle de 1747. Il est difficile de ne pas mettre ces accès de mortalité en liaison, au moins partiellement, avec les crises de subsistance. L'épidémie vient parfois se greffer sur la sous-alimentation dans une ville sans hygiène. Ainsi que le montre Dupin, receveur des tailles, ce scénario est parfaitement réalisé lors de la crise de 1767. "Si vous devez venir avant la fin du mois, je vous conseillerais de ne point vous y exposer sans être sûr de la cessation de la maladie épidémique qu'y règne. Des fièvres malignes et pourpreuses y dominant depuis plus d'un mois et font des ravages étonnants. On n'entend sonner que des agonies et des enterrements" ⁽¹⁵⁾.

13. F. BRAUDEL et E. LABROUSSE ouvrage cité p 72-74 - L'analyse démographique est due à P. GOUBERT.

14. F. BRAUDEL et E. LABROUSSE ouvrage cité p 73. P. GOUBERT y écrit "les villes accentuent au XVIIIe siècle leur signalement démographique traditionnel. Plus que jamais elles sont pleines de célibataires : un peu moins d'ecclésiastiques mais plus de domestiques et de déclassés".

15. F. BRAUDEL et E. LABROUSSE ouvrage cité p 73 - P. GOUBERT constate "Les villes sont toujours les lieux où l'on vient mourir d'un peu partout...".

La courbe des naissances (fig.3) soulève autant de perplexité que celle des décès. Elle présente précocement une tendance à la baisse. En l'absence d'étude sur les incidences des mortalités sur les classes fécondes, on peut s'interroger sur la réalité des premiers signes d'une restriction des naissances ⁽¹⁶⁾.

Malgré un taux de mortalité élevé et un taux de natalité en baisse, Périgueux a toujours conservé un excédent naturel plus ou moins important, même s'il est globalement décroissant. A cet excédent s'ajoute un mouvement d'immigration attesté par le nombre des conjoints nés hors de la ville que nous révèlent les actes de mariage. Ainsi, cas-limite, qu'il faut lire avec la plus grande prudence, le pourcentage des mariages dont l'un des conjoints est né hors la ville, atteint 72 % en 1774. Il y a donc un apport constant de nouveaux habitants nés souvent dans les campagnes environnantes mais venus aussi de provinces lointaines comme l'Auvergne ou la Franche-Comté ⁽¹⁷⁾. Si l'on conjugue un excédent naturel même faible, un apport migratoire et une stagnation générale de la population, on ne peut qu'en déduire l'existence d'un courant d'émigration vers les villes plus prospères et en particulier Bordeaux. Griffonnée sur un registre de délibérations municipales à la date du 10 novembre 1780, une annotation met bien en lumière ce rôle de ville-étape sur les chemins de l'immigration que pourrait jouer Périgueux : "S'est présenté Joseph Chaminade, garçon boulanger, âgé d'environ 21 ans, milicien pour la présente ville en 1779, natif de la paroisse de Sarliac en Périgord... lequel nous a dit que ne trouvant pas de quoi travailler dans cette ville, il nous requiert de lui accorder la permission de se rendre à Bordeaux pour y travailler" ⁽¹⁸⁾.

16. Id., p. 73 "C'est en leur sein (dans les villes) qu'on apprenait "à tromper la nature", il est vrai dans l'entourage des ducs et des pairs et de leur domesticité et sous l'influence de la prostitution. Rien ne laisse apercevoir que nos "nobles citoyens de Périgueux" aient pu avoir, entre ville et campagne, de tels comportements.

17. Ces observations sont tirées de l'état civil ancien et ne font pas référence au Chapitre IV des "Recherches..." consacré au "renouveau de la bourgeoisie et à la participation aux fonctions municipales". Cette imparfaite ébauche ne peut que s'effacer devant les analyses de G. du MAS de PAYZAC dans sa thèse sur "Les nobles citoyens de Périgueux".

18. Ces quelques remarques démographiques paraîtront bien naïves si on ne les restitue pas dans le contexte de la naissance toute fraîche de la démographie historique. S'agissant des phénomènes migratoires dans leur complexité, on se reportera à la version abrégée de la thèse de doctorat de POUSSOU JP, Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales - TOUZOT libraire-éditeur Paris 1983. L'oeuvre fourmille d'indications méthodologiques.

P. 49 "Dans le Sud-Ouest on se marie dans la paroisse de la famille de l'épouse. Il y a donc un risque permanent de surévaluation de l'immigration masculine".

19. Citant les travaux de G. FLORENTY sur "L'évolution démographique du canton de Saint-Cyprien", JP POUSSOU, ouvrage cité page 196, écrit "il y a crise à la fois en 1693-94 et en 1709-1710, mais pas de chute marquée de la mortalité dans les années 1710, elle reste à un niveau très élevée durant tout le XVIII^e siècle ne connaissant un "tassement" qu'à la fin des années 1780... Dans l'état actuel des connaissances, nous avons peut-être là une des clés de l'afflux de plus en plus important des Périgourdins à Bordeaux. Il y aurait donc un type périgourdin d'évolution démographique au XVIII^e siècle".

JP POUSSOU précise "le freinage de la natalité est donc plus précoce dans le Sud-Ouest qu'ailleurs" et il précise, page 198 "l'important est l'existence d'un freinage de l'accroissement démographique".

Même si le texte cité revêt un caractère anecdotique, il illustre l'un des traits marquants de l'immobilisme périgourdin : *la léthargie économique*. Dans un siècle d'avancée agricole et d'élan industriel et commercial, Périgueux est demeurée dans la plus parfaite léthargie économique. Cet état est connu du gouvernement royal. En 1784, en préambule à son ordonnance sur les foires de Périgueux, le roi proclame : "... nos chers et biens aimés les Maires et Consuls de Périgueux nous ont fait exposé que cette ville se trouve dans la plus parfaite inertie...". Latapie, inspecteur des Manufactures, confirme en 1788 : " Le commerce et l'industrie languissent beaucoup dans cette ville".

Premier obstacle à l'épanouissement de l'économie urbaine revient l'imperfection persistante du réseau de communications. L'Isle n'est toujours pas navigable et au regard du mode de transport essentiel, l'infériorité demeure à l'égard de Bergerac. Périgueux n'a pas bénéficié de l'amélioration des routes royales (Mémoire de 1776 sur l'Élection de Périgueux) qui faisait l'admiration d'A. Young. Même la liaison Périgueux-Bergerac, si importante en cas de crise de subsistance, est "absolument impraticable" ainsi que le dénonce en 1770 le subdélégué Eydeley. Cette carence des voies de communication est catastrophique lorsque survient une crise agricole, mais elle gêne aussi la commercialisation des produits du Périgord Central (en particulier du vin que fournit un vignoble omniprésent) et le ravitaillement en matières premières. Elle nuit à la commercialisation extérieure de produits surtout artisanaux. La création en 1784 de deux foires supplémentaires ne bouleverse pas la donne.

En amont des activités commerciales, l'industrie de Périgueux n'a connu dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle que quelques frémissements sans lendemain. L'exemple industriel le mieux connu est la filature et le tissage installés à l'Hôpital général de la Manufacture par la soeur du Queroy. Atelier de charité et non entreprise d'initiative capitaliste, il était voué à l'échec. En 1789, Latapie constate "la soeur du Queroy n'est plus à la Manufacture... cet établissement est à peu près tombé". Les autres tentatives n'ont pas eu plus de chance : ainsi la fabrique de serges créée à la Cité en 1766 avec la bénédiction de l'intendant Boutin, se termine par une faillite et une lettre de cachet. Même avec l'aiguillon de l'intendant, la bourgeoisie périgourdine dont l'idéal suprême est d'être rentière ou d'accéder à la noblesse refuse de se lancer dans la plus petite aventure industrielle²⁰. Ainsi, en 1767, les négociants de Périgueux n'acceptent-ils pas de racheter les fonds des fabriques de Montignac, Sarlat et Eymet. Eydeley commente "ces marchands sont effrayés de la dépense et des entraves

20

G. du MAS de PAYZAC, opuscule cité p 150, rejoint cette analyse "Naturellement ce type d'origine professionnelle de la bourgeoisie et la prédominance des activités tertiaires non productives exerçaient une influence sur les mentalités. Ce n'est pas de cette bourgeoisie qu'on aurait pu attendre un essor économique de la région".

au transport qu'il faudrait faire de ces établissements à Périgueux comme étant la capitale et le lieu de leur résidence. Ils n'auraient pas un débouché pour la vente des toiles dans leur ville où il ne se fait pas un gros commerce". Ainsi à Périgueux, la production textile prééminente dans la plupart des villes est très faible en 1788. La production artisanale des "sergiers" s'est réduite par rapport au début du siècle. La grande crise du textile sévit durement ici à la veille de la Révolution.

- Une population qui stagne et une économie qui sommeille ne pouvaient déboucher sur une explosion urbaine. Périgueux au XVIII^e siècle s'est dotée du Pont Neuf reliant la ville au faubourg de St-Georges. La comparaison du "Vray Pourtraict" de 1575, du plan des Ponts et Chaussées de 1773 et du plan cadastral de 1828 y compris dans sa transmutation par les soins de Mme A. Higounet-Nadal⁽²¹⁾ est édifiante. En matière d'espace bâti notamment en bâtiments civils, on ne constate aucune modification importante. Seule réalisation qui frappe les imaginations : les allées de Tourny au nord que magnifie Latapie "le cours qui est au Nord de la ville ... est une magnifique promenade». Beaucoup d'aménagements de détails faits dans le cadre des ateliers de Charité témoignent plus de la misère d'une partie de ses habitants que de l'opulence du tout. Malgré l'existence d'amorces de faubourgs, et la permanence de la Cité, la ville par excellence c'est le Puy-St-Front enserré dans ses murailles et où, en plein coeur du XIX^e siècle, en 1851, vivront encore les 2/3 d'une population qui entre temps aura doublé.

La ville enfermée dans ses murs cumule toutes les difficultés de circulation. Les rues sont encombrées de détritux qui font le régal des animaux "immondes" : cochons, canards... La combinaison de l'enfermement et de l'absence de propreté crée des conditions sanitaires difficiles, particulièrement préjudiciables en période d'épidémie.

Dans cette ville à tous égards immobile, quelle société se décline à la veille de la Révolution française ?

III) La société périgourdine à la veille de la Révolution française

- Le XVIII^e siècle n'a pas apporté de bouleversement économique à Périgueux et la répartition de la population professionnelle de la ville en 1788 n'est pas très différente de ce qu'elle était en 1712. Cette composition professionnelle est plus difficile à connaître pour la fin du siècle. Nous ne disposons pas d'une enquête sur les métiers analogue à celle de 1674 et les rôles de capitation sont moins précis et surtout incomplets. Beaucoup d'artisans appauvris ne figurent plus sur les rôles d'impôts et sont cantonnés dans l'anonymat. Quelques traits peuvent être retenus. C'est d'abord l'ampleur accrue de la population non-

21. Atlas historique des villes de France - PERIGUEUX plan et notice élaborés par A. HIGOUNET-NADAL. Editions du CNRS Paris 1984.

active : clergé, noblesse et surtout, bourgeois rentiers du sol, bourgeoises veuves ou célibataires. Ces catégories représentent plus du tiers de la population.

La population active non-productive relevant du secteur tertiaire : officiers de la magistrature, hommes de loi, professions libérales (médecins et à la marge chirurgiens), commerces et métiers de l'alimentation, peut regrouper plus du quart de la population. Certaines professions se sont sérieusement gonflées : notaires, avocats comme si le goût des Périgourdins pour la chicane avait crû avec le siècle ! Le noyau des commerçants est particulièrement faible. Rien qui rappelle le grand négoce de Bordeaux ou même de villes de taille et de situation plus proches de Périgueux. Seuls quelques marchands drapiers comme les Michel-Duclaud, qui appartiennent à l'élite bourgeoise de la ville et non à la petite boutique, émergent du lot.

Le reste de la population, presque insaisissable à travers les rôles d'impôt, réunit la population active employée dans le secteur primaire et le secteur secondaire : journaliers, salariés, artisans. L'artisanat reste caractérisé par l'absence du cadre des corporations qui n'était pas aussi généralisé qu'on l'a dit parfois dans la France d'Ancien Régime⁽²²⁾. L'étude des actes de mariage montre l'absence de tradition familiale chez les artisans. Les salariés sont peu nombreux. Cela tient à l'exiguïté générale des entreprises. Les journaliers sont la catégorie la plus difficile à saisir car ils ne laissent de trace qu'à l'église sur les registres paroissiaux. Ils représentent, pour la période 1785-89, 8 % des actes de mariage dans la seule paroisse de St-Front où la proportion est plus faible que dans les paroisses à moitié rurales des faubourgs. Ainsi ce bref aperçu de la composition professionnelle confirme l'absence d'activité économique importante à Périgueux et, conjuguée avec les autres constats d'immobilisme, il laisse pressentir une société sans grande mutation dans sa hiérarchie ou son idéologie.

- Peut-on appréhender la *physionomie d'ensemble de la hiérarchie sociale à Périgueux à la veille de la Révolution* ?

Une première approche est fournie par l'examen de la participation aux fonctions municipales⁽²³⁾. Les deux premiers ordres, clergé et noblesse traditionnelle, ont en règle générale joui du titre de "nobles citoyens" mais n'ont guère participé à la vie de la cité.

22. A défaut de corporations ou de métiers jurés, il existe une hiérarchie officielle des professions à Périgueux qui, il est vrai, ne concerne pas l'artisanat et de moins en moins le commerce. G. du MAS de PAYZAC la tire du compte rendu d'une réunion des ordres et corps assemblés "pour prouver leur attachement au Roi Louis XVI... et qui ont pris place selon leur rang et ordre" (opuscule p 283-284). L'ordre donné par le tableau établi par l'auteur (opus cité p 282) pour 1774 énumère 10 ordres et corps : le Chapitre, la noblesse, le Présidial, l'Election, les avocats, les docteurs en médecine, les procureurs, les négociants, les notaires royaux, les chirurgiens. Les "bourgeois vivant noblement" n'ont pas encore réussi à se faire reconnaître comme corps. L'auteur cité ajoute, p 286, "cette hiérarchie des professions à Périgueux... et le mépris des activités productives et marchandes est bien le reflet de la mentalité de l'Ancien Régime".

Proches par la mentalité de ces groupes minoritaires, deux ensembles d'inégale importance numérique se distinguent. D'une part, la bourgeoisie des "nobles citoyens de Périgueux", oligarchie fermée qui a fourni la totalité des consuls. Elle englobe, outre les bourgeois rentiers du sol dont la place a été contestée par les autres groupes, les actifs de la bourgeoisie, les officiers de magistrature, avocats, procureurs et une partie infime du négoce, formée par les plus riches marchands. La frontière inférieure de cette oligarchie bourgeoise coupe donc en deux les professions commerciales et rejette dans les classes populaires les petits boutiquiers. Cette place mineure tenue par le négoce à la tête de la cité, traduit son absence de dynamisme dans une ville au commerce languissant, mais sans doute aussi le mépris pour la "marchandise" et les activités productives si caractéristique des mentalités d'Ancien Régime.

D'autre part, face aux dominants unis par les privilèges de bourgeoisie, on rencontre la masse des simples habitants qui n'ont pas droit au titre de "nobles citoyens", c'est-à-dire l'écrasante majorité numérique : artisans, petits boutiquiers, journaliers, etc. Ainsi trois grands blocs se dessinent et une cascade de mépris : clergé et noblesse, bourgeoisie municipale, "peuple", au sens que Michelet donne à ce terme, des artisans, boutiquiers, salariés et journaliers.

Mais dira-t-on à quoi bon dépouiller tant d'archives pour aboutir à pareille "lapalissade" et retrouver la vieille distinction juridique de l'Ancien Régime? L'utilité dépasse largement la confirmation statistique d'une conception théorique. L'étude des fortunes et des unions matrimoniales confirme cette hiérarchisation sociale, cette division tripartite, la fermeture de chacun des trois blocs et leur antagonisme de classe.

L'unité des classes populaires est indéniable. L'examen des actes de mariage apporte un témoignage intéressant. Ils précisent non seulement la profession du marié mais aussi celle du père de l'épouse. Ils font apparaître l'absence de barrière entre salariés et maîtres de l'artisanat et du commerce. Ainsi sur un lot de 54 salariés de la paroisse de Saint-Front, 33 épousent la fille d'un maître-artisan, 8 des filles de marchands et le reste des filles de salariés. Le maître qui vit la même existence que son compagnon, travaille dans le même minuscule atelier, le nourrit à sa table, n'a aucune répugnance à le faire entrer dans sa famille. Les obstacles sont encore plus infimes entre artisanat et boutiquiers tant le mode de vie de ces catégories populaires est voisin. Ainsi les différents groupes sociaux que constituent les classes populaires apparaissent soudés non seulement par leur commune exclusion des fonctions municipales - accaparées par les nobles citoyens - mais aussi par de multiples liens matrimoniaux et des traits d'une mentalité commune qui reste à étudier. Cependant unité ne veut pas dire uniformité et le niveau de fortune de ces divers groupes sociaux est très variable dans le cadre d'une médiocrité d'ensemble. Les plus humbles sont sans doute les journaliers. Il serait faux d'en faire des prolétaires au sens moderne

du terme. Outre leur force de travail qu'ils vendent, ils possèdent souvent dans les faubourgs une petite parcelle de jardin. Les compagnons de l'artisanat non logés par leur maîtres sont souvent propriétaires de la petite échoppe où ils logent à l'étroit dans le faubourg de Tounepiche.

Toute une partie de l'artisanat ne semble guère plus riche que la majorité des salariés. Mais chez les artisans la propriété de la maison devient courante. Souvent il s'agit d'une maison de faubourg, à rez-de-chaussée surmonté parfois d'un étage mansardé. Telle la maison achetée, selon Me Lavave, par Jean Meynard, faubourg de Tournepiche à Léon Chateau, sacristain, pour la somme de 600 livres. Les inventaires après décès mettent en lumière la modestie de la fortune mobilière de ces artisans. Ainsi Bernard Ducamus, menuisier, paroisse Saint-Silain, laisse des biens meubles évalués à 200 livres mais pas un sou pour pourvoir aux frais de son enterrement. Mais il ne faut pas généraliser. D'autres artisans comme Etienne Marcheys, perruquier, qui laisse un actif net de 1777 livres, 13 sols, 3 deniers ou Antoine Charles, horloger ont une fortune mobilière plus élevée qui dénote une certaine aisance. En outre, cette propriété mobilière et du logis, s'accompagne souvent de la possession, dans la campagne proche, d'un petit "bordage", unité d'exploitation inférieure à la métairie. Seule une fraction très minoritaire de l'artisanat parvient à ce stade d'aisance.

Le goût pour la terre qui apparaît chez les artisans se retrouve dans le monde boutiquier. Il perdure très largement au XIX^e siècle. Chez les boutiquiers, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, apparaît un déséquilibre entre une propriété mobilière (meubles, marchandises) très faible et une propriété foncière plus forte.

Ainsi les classes populaires, dans l'ensemble, restent très proches du milieu agricole dont elles sont généralement issues. La propriété foncière, à des degrés divers, semble très généralisée. Elle n'est donc pas le critère distinctif d'appartenance à la "bourgeoisie". Mais à ces niveaux inférieurs de la hiérarchie sociale elle reste très modeste et fragmentaire.

Face aux classes populaires, la "bourgeoisie" semble offrir à première vue une cohérence encore plus parfaite⁽²³⁾. L'unité de cette oligarchie est symbolisée par le monopole qu'elle détient dans la direction des affaires de la ville. Certes, il y a en son sein plus que des nuances entre la fortune et le mode de vie d'un négociant riche comme Michel-Duclaud ou Eydely ou ceux des hauts magistrats comme le lieutenant général Fournier de Lacharmie ou le conseiller du Présidial Bonneau de la Jarthe ou encore des bourgeois "vivant noblement". Mais par delà les nuances et dans le cadre d'une étude générale sur la société péri-

23. Il y a lieu de réduire au strict minimum les développements qui concernent "les nobles citoyens de Penguieux". La thèse de G. du MAS de PAYZAC fait exhaustivement autorité sur tout ce qui concerne ce groupe social BSHAP 1993.

gourdine et non de la seule bourgeoisie des traits communs se dessinent. C'est d'abord la solidité de l'assise terrienne de ces fortunes bourgeoises. Même dans la fortune des bourgeois marchands la valeur des immeubles l'emporte largement sur celle des valeurs mobilières ou des marchandises. Pas un bourgeois marchand qui ne possède au moins une métairie. Au niveau supérieur, un Bonneau de la Jarthe pourtant encore très proche du milieu des avocats puisqu'une de ses filles a épousé Eydely, avocat et subdélégué de l'Intendant, possède un domaine important occupant tout l'ouest de la paroisse de Trélissac (Minutes Dubouche 1787). La gloire terrestre est symbolisée par un orgueilleux pigeonnier et une riche orangerie, l'espérance céleste par une chapelle. Autour de cette demeure gravitent 12 métairies. Si l'on ajoute à ce domaine, la vaste maison, rue du Plantier, on saisit l'ampleur de la richesse immobilière des Bonneau de la Jarthe ²⁴.

Ces bourgeois sont fortement attachés à leurs domaines qu'ils ont constitués parfois pièce par pièce avec une certaine âpreté. Ainsi J.G Merlhes, docteur en médecine de la faculté de Toulouse, reçu bourgeois de Périgueux en 1737, consul à de nombreuses reprises, ayant acheté une maison en ville en 1741, a réalisé 21 acquisitions entre 1739 et 1769, essentiellement dans la paroisse de Preyssac d'Agonac. Il n'a pas hésité à spéculer sur l'endettement de ses métayers pour leur racheter à vil prix les petites parcelles qu'ils possédaient en propre.

Contrastant avec la puissance de cette assise foncière, la faiblesse de la richesse mobilière de cette bourgeoisie n'en apparaît que plus dérisoire comparée à celle d'autres bourgeoisies urbaines, notamment des grandes villes. Peu d'inventaires après décès révèlent la possession de titres de rentes ou de créances. Les bourgeois périgourds, sans doute gênés par la rareté du numéraire dans le milieu économique fermé de leur ville, manifestent une répugnance certaine à prêter de l'argent au roi ou même à leurs concitoyens. Dans certains cas, on est même frappé par l'endettement de cette élite bourgeoise. Pour 10500 livres de meubles et effets qu'il laisse à sa mort le lieutenant général Fournier de Lacharmie a plus de 60000 livres de dettes dont les intérêts n'ont pas été payés depuis plusieurs années. L'étude des créanciers ne révèle pas l'existence d'un capitalisme financier actif. Les prêteurs sont les ordres religieux et des ecclésiastiques proches par leur recrutement de la bourgeoisie périgourdine. Les opérations de banque restent en quelque sorte des affaires de famille (ce qui explique sans doute le faible empressement des créanciers à recouvrer les intérêts) ²⁵.

La similitude existant dans la structure des fortunes bourgeoises, se retrouve dans le train de vie dont les principaux éléments se résu-

24. Selon G. du MAS de PAYZAC, opuscule cité p 384, "la fortune maximum de la bourgeoisie non noble a pu atteindre 110 à 130000 livres avec la famille BONNEAU DE LA JARTHE".

25. L'origine urbaine et singulièrement périgourdine du clergé a été soulignée de manière insistante par G. MANDON, ouvrage cité.

ment ainsi : dualité du domicile avec séjour alterné à la ville et à la campagne, possession fréquente d'une chapelle particulière qui révèle un sentiment religieux actif, d'une bibliothèque, d'animaux de selle ; utilisation de domestiques (dont on oublie fréquemment de payer les gages).

On ne peut s'empêcher de reconnaître à ces quelques notations des aspects du train de vie de la noblesse urbaine. Vivre comme les nobles est sans doute le désir le plus profond de cette bourgeoisie dont on a eu trop tendance à faire la classe révolutionnaire par excellence. Les prétentions nobiliaires de la bourgeoisie périgourdine, illustrées par le procès des francs-fiefs ne sont pas seulement d'ordre collectif. Chaque bourgeois rêve d'être gentilhomme. On commence par ajouter à son nom roturier le nom d'une terre même si elle n'est pas noble. Dupuy devient Dupuy de Monférier. L'acquisition d'une terre noble (ou non) permet d'arborer le titre de "seigneur de". Ainsi, Charles, de Peysard, seigneur de la Petite Fouillouse. La félicité est à son comble si un anoblissement permet de passer du rôle de capitation roturière à celui de la noblesse.

Mais la réalité sociale de la noblesse ne coïncide pas avec la noblesse des rôles d'impôt. La grande noblesse traditionnelle se garde en général de contracter des liens de mariage avec les déserteurs de la roture même s'ils appartiennent au corps des "nobles citoyens". Le fossé social (et celui des mentalités) restent infranchissables. Même anoblis, les officiers de la magistrature par exemple semblent rester liés par la fortune comme par le mariage aux autres catégories de la bourgeoisie municipale. Au sein de celle-ci, les mariages se font selon le niveau de fortune et non selon la profession. Si on observe onze mariages d'avocats, on trouve parmi les épouses, deux filles d'avocats seulement mais trois filles de bourgeois marchands, une fille de procureur, une fille de notaire, deux filles de conseillers au Présidial, une fille de bourgeois vivant noblement, une fille de magistrat anobli.

Dans leur immense majorité (pour les 9/10^e), les bourgeois de Périgueux se marient entre eux, restent ignorés de la noblesse traditionnelle²⁶ et ne tolèrent aucune compromission avec les classes populaires. L'étude des mariages, qui constitue le marqueur social essentiel, montre l'inexistence quasi-totale de liens entre la bourgeoisie des

26

G. du MAS de PAYZAC, ouvrage cité page 600, écrit "Quant à la noblesse, elle ne négligeait pas les alliances avec la bourgeoisie lorsqu'il s'agissait d'héritière bien dotée d'une famille ou d'une de ses branches". Deux exemples sont donnés qui ne suffisent pas à quantifier le phénomène. En revanche, il précise que 12 % des familles non nobles, essentiellement bourgeois non nobles issus de la magistrature eurent une alliance avec la noblesse. Le pourcentage reste faible.

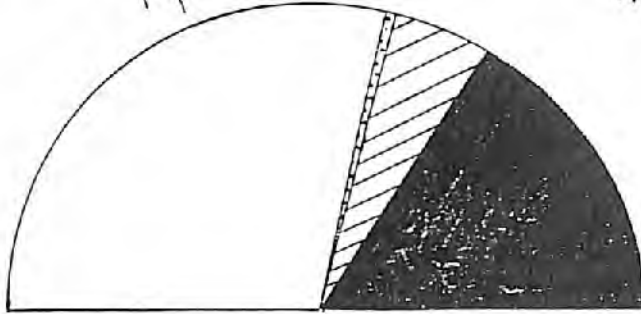
nobles citoyens de Périgueux et les représentants des classes populaires. Si la notion de classe sociale a une signification concrète, c'est ici ou nulle part ⁽²⁷⁾.

Ainsi se confirme la division de la société périgourdine en trois blocs antagonistes. Evidente entre classes populaires et bourgeoisie, la division ne l'est pas moins entre celle-ci et la noblesse. Latapie note clairement le "séparatisme noble" : "La noblesse de Périgueux fait une société qui dédaigne constamment de se mêler avec la bourgeoisie. Il n'y a que les joueurs déterminés qui se réunissent, tant nobles que vilains, pour s'égorger tant qu'ils peuvent".

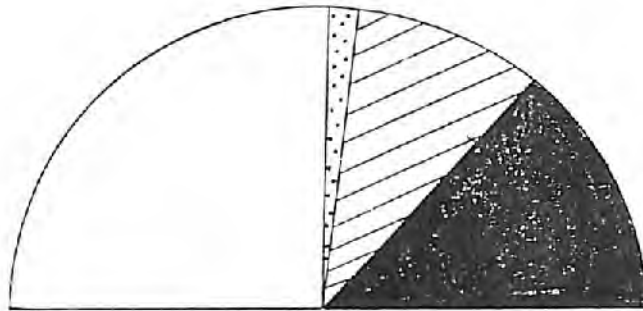
27. Dans le sens strict du dogmatisme de l'après-guerre, c'est plus probablement nulle part. Que la jeunesse du pêcheur appelle l'indulgence! Dans son manifeste "Pour une nouvelle histoire sociale" placé en introduction de l'ouvrage qu'il consacre à "La Société Française au XIXe siècle" (Fayard Paris 1992), J. DUPAQUIER rappelle que K. MARX, lui-même, n'a jamais donné une stricte définition des "classes sociales", c'est Lénine et encore, de manière restrictive, en les réduisant à leur aspect économique. Il cite G. DUBY qui dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1970 déclarait : "le sentiment qu'éprouvent les individus et les groupes de leurs positions respectives, et les conduites que dicte ce sentiment ne sont pas immédiatement déterminés par la réalité de leur condition économique, mais par l'image qu'ils s'en font, laquelle n'est jamais fidèle, mais toujours infléchie par le jeu d'un ensemble complexe de représentations mentales. Placer les phénomènes sociaux dans le simple prolongement des phénomènes économiques, c'est donc réduire le champ d'interrogation, appauvrir singulièrement la problématique, c'est renoncer à percevoir clairement certaines lignes de force essentielles". Dans le même sens, le dernier livre de François FURET est singulièrement décapant. De telles considérations n'avaient pas cours dans les années 50.

fig 4 - EVOLUTION GENERALE DE L'INSTRUCTION D'APRES LES SIGNATURES

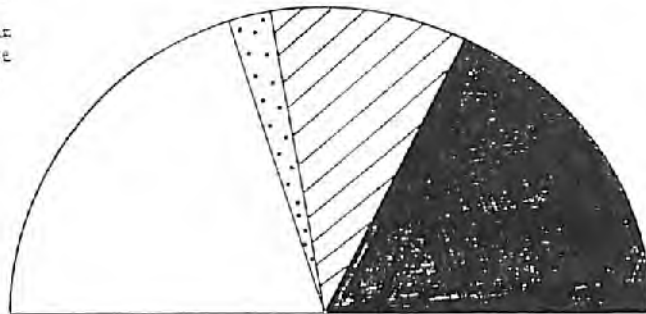
1715 - 1719



1750 - 1754



1785 - 89



LEGENDE

Actes portant
2 signaturesActes ne portant
que la signature
du mariActes ne portant
que la signature
de la femme

IV) La participation de Périgueux au siècle des Lumières

Périgueux qui s'insère de manière si originale dans l'évolution du siècle a-t-elle participé à l'essor des Lumières ?

La réponse est affirmative si par expansion du concept des "lumières" on l'applique aux *progrès de l'instruction populaire*. Si l'on retient l'indicateur de la signature des époux sur les actes de mariage (encore vaudrait-il mieux les contrats) (fig.4), on note qu'au début du siècle, 57 % des actes ne portent aucune signature, au milieu 51 % et à la fin 41 %. Dans la mesure où les gens aisés savaient déjà signer au début du siècle, le progrès touche les classes populaires. L'administration a souligné la nécessité de développer l'instruction dans une délibération de la jurade de 1754. L'article 32 du cahier de doléances de la ville souligne l'urgence "d'aviser aux moyens d'amélioration de l'éducation de la jeunesse". Il est impossible de connaître le contenu de cette culture des classes populaires. Peu de leurs représentants possèdent une bibliothèque. Celle d'un perruquier montre, et c'est un point commun avec la bourgeoisie, la prédominance des préoccupations religieuses (un tiers des ouvrages est constitué de livres de piété ; quelques livres d'histoire et de Molière). Les indices sont faibles. La seule certitude c'est que les classes populaires étaient exclues des sociétés de pensée à la fin du XVIII^e siècle.

Il ne faudrait pas exagérer le caractère pré-révolutionnaire de la Société littéraire, fondée en 1789, comme l'a fait jadis P. Barrière⁽²⁸⁾ (sur base d'une lecture respectable mais pas forcément universelle des discours relatifs à la liberté et qui sentent la rhétorique à cent lieues). La composition sociale de ce club n'est ni populaire, ni même à large prédominance bourgeoise. Réunissant une majorité d'ecclésiastiques (dont un seul est franc-maçon alors que le premier ordre est largement représenté dans les loges), quelques nobles et quelques bourgeois, cette société semble avoir été une chapelle réservée à une petite élite mi-aristocratique, mi-bourgeoise. En aucun cas son recrutement ne se confond avec celui des loges maçonniques.

Jamais à ce jour⁽²⁹⁾ l'histoire de la franc-maçonnerie à Périgueux n'a été largement abordée d'un point de vue scientifique. La saisie par le gouvernement de Vichy et le versement à la Bibliothèque Nationale des archives des grandes obédiences et notamment du Grand Orient, le maintien de la partie ancienne de ces archives à la BN avec l'accord des

28. Relayé par G. du MAS de PAYZAC lorsqu'il analyse le vrai visage de la bourgeoisie, opuscule cité pages 577 et suivantes. Parler "d'orientation pré-révolutionnaire" et conclure qu' "en 1780 la Révolution avec toutes ses audaces est virtuellement faite" après avoir analysé une dissertation de salon, c'est pousser le bouchon un peu loin.

29. Communication rédigée à l'automne 1957 - Depuis Guy PÉNAUD a publié son Histoire de la Franc-maçonnerie en Périgord, Fanlac Périgueux 1989. L'auteur a bien voulu, généreusement, dans son chapitre II, citer les pages 321 à 325 des présentes recherches.

obédiences après la Libération permettent au chercheur de travailler de manière plus sûre même si c'est pour des résultats modestes.

Périgueux semble avoir été devancé par Bergerac (ce qui n'est pas anormal au regard de la situation démographique et économique des deux villes) ainsi que l'indique une correspondance de l'évêque de Périgueux sans que cette lettre traduise à cette époque une hostilité entre le catholicisme gallican et la maçonnerie naissante.

Ce n'est que vingt ans plus tard, en 1765, que la première loge, "l'Anglaise de l'Amitié" s'ouvre à Périgueux. Elle n'est pas le fruit d'une initiative de la bourgeoisie locale mais d'éléments extérieurs : le greffier en chef de la maréchaussée, le commis de la recette des tailles, né à Bordeaux, et un marchand-drapier. Bien que les épisodes de la naissance de cette loge ne soient pas parfaitement orthodoxes, la loge se développe et compte, en 1774, 44 membres. Sa demande d'affiliation au Grand Orient a provoqué le départ de 8 frères, dont le docteur Merlhes, dont nous avons observé le développement de la fortune foncière, 8 frères "ayant refusé de prendre les engagements pris par les autres frères pour l'obtention des constitutions et le soutien de la loge". En 1783, "l'Anglaise de l'Amitié" n'a encore que 51 membres.

Sa croissance s'est en effet heurtée à la concurrence de deux autres loges : la loge militaire du "Point de Réunion" et la loge de "l'Heureuse Rencontre" qui ont présenté leur demande de constitution au G.O.F. en 1782. La première devait rassembler les anciens militaires. Six frères en ont eu l'initiative : un membre de la loge de l'Amitié et 5 qui avaient été affiliés à la loge d'un régiment et avaient, semble-t-il, subi une forte influence de la branche mystique des "Rose-Croix". Elle a reçu l'appui du vénérable de l'Amitié, Dupin, receveur des tailles qui deviendra vénérable du Point de Réunion en 1786. Consultée par la chambre des provinces du G.O.F., la loge de l'Amitié avait donné sur la nouvelle loge un avis favorable quoique réticent : "Cependant, si quelque chose pouvait s'opposer à leur désir, nous présumons, cher Frère, que ce serait la petitesse du point de notre Orient qui ne saurait comporter deux ateliers. Nous nous bornons à vous faire observer qu'il y a trois loges à Bordeaux et que notre ville n'en fait pas la soixantième partie".

Dans la même réponse, en revanche, la loge de l'Amitié s'oppose violemment à la légitimation de "l'Heureuse Rencontre" dont elle évoque de manière pittoresque l'histoire et le rôle infâme du faux frère Joseph Frederick de Hillmer, oculiste, muni d'un certificat authentique de la loge de Dunkerque, visé par les trois loges de Bordeaux qui a participé aux travaux de l'Amitié et obtenu d'elle des secours financiers. L'Amitié conclut à l'illégitimité de la nouvelle loge qui n'a pas de vénérable, ce qui constitue "la preuve incontestable du peu de connaissances maçonniques de cette association". La loge militaire adopte la même position d'hostilité. Au cours des dernières années de l'Ancien Régime, les loges se livrent à mutuel travail de détournement de frères,

Malgré cela, "l'Heureuse Rencontre" compte 36 membres en 1786 alors que la doyenne des loges, l'Amitié, n'en a que 51 et le Point de Réunion, 29. Donc à la veille de la Révolution, il y a près de 120 maçons à Périgueux sur une population totale de l'ordre de 5000 habitants.

Cet ensemble imposant est traversé par des rivalités qui semblent bien traduire un conflit social. En effet, très vite l'Amitié était devenue une loge à recrutement exclusivement bourgeois. L'attraction exercée au début par l'Heureuse Rencontre a sans doute été liée à une plus grande ouverture sociale. Dans un tableau commenté des membres de sa cadette, l'Amitié reproche à plusieurs de ses membres de ne pas appartenir à l'oligarchie municipale et d'être "gagés". Elle se déchaîne en particulier contre deux musiciens de la cathédrale. Le jugement porté à l'encontre de Pierre Charrière est éloquent : "c'est un musicien gagé à la cathédrale... qui n'a point le titre de noble citoyen, n'étant pas bourgeois...". Très vite, à son tour, l'Heureuse Rencontre devait s'embourgeoiser.

La composition sociale des loges fait apparaître des traits intéressants. D'abord, l'importance des ecclésiastiques (15 au total) mais ils sont très différents par leur origine des membres ecclésiastiques de la Société littéraire, ce qui suggère un clivage idéologique au sein du clergé ! Seul Bouchier, curé de Saint-Silain et futur évêque constitutionnel, fait partie des deux. Mais aucun membre du chapitre cathédral qui forme l'élément de base de la Société littéraire n'est membre de cette loge. Un seul chanoine cathédral sera franc-maçon : le vénérable de l'Heureuse Rencontre, l'abbé Raulin, corps étranger dans un chapitre de recrutement local. Il est dit "docteur de la société de Sorbonne, chapelain des Dames de France, chanoine de Périgueux". Les maçons ecclésiastiques sont soit des prêtres séculiers de la ville et de la campagne (le curé de Sainte-Alvère) soit surtout des réguliers : un cordelier, des récollets, plusieurs "chanceladois" parmi lesquels Prunis. A côté des ecclésiastiques, cette loge abrite d'anciens militaires nobles et bourgeois qui passent ensuite au "Point de Réunion" : Marc de Brochard, ancien mousquetaire, proche de la noblesse traditionnelle puisqu'il est admis en 1780 à signer le contrat de mariage du comte de Ladouze; Annet, comte de Labaume, initié hors de Périgueux et agrégé en 1766. Dupin, receveur des tailles, vénérable de l'Amitié, occupe les mêmes fonctions au Point de Réunion. Mais, abstraction faite des transfuges, la loge de l'Amitié est dominée par la bourgeoisie avec une part importante des cadres administratifs et techniques : l'ingénieur Brémontier, "retiré" à Bordeaux à partir de 1772 ou Eydely, subdélégué de l'intendant ; des officiers : conseillers au présidial, des avocats, un médecin. La plupart des familles de la bourgeoisie marchande y sont représentées sauf l'une d'entre elles, les Michel-Duclaud qui précisément ont fourni un membre éminent au chapitre cathédral, proche de la Société littéraire. Plus que celle-ci la loge de l'Amitié est un lieu de rencontre

de la bourgeoisie municipale. Après l'épisode initial plus démocratique, il en va de même pour l'Heureuse Rencontre. La loge militaire du "Point de Réunion" a un recrutement original. Ceux qui se sont voués au service des armes qu'ils soient issus de la noblesse traditionnelle ou de la bourgeoisie non noble à titre individuel, de la magistrature ou de la robe. Si l'on veut résumer le recrutement social de la maçonnerie à Périgueux, on doit retenir la discrétion de la noblesse sauf dans le cadre de la loge militaire du Point de Réunion ; la division du clergé dont les membres issus des notables locaux ne participent qu'à la Société littéraire tandis que les réguliers et, en particulier, les "chanceladois" apportent une contribution importante aux travaux maçonniques ; l'engagement d'une part importante des notables de la bourgeoisie, l'exclusion absolue des classes populaires. Aucun procès-verbal des travaux des loges ne permet de connaître le contenu idéologique de leurs travaux. On en est réduit à s'interroger à partir du devenir des fils périgourdins des Lumières. Certains comme le curé Bouchier ou Peyssard ont été d'authentiques révolutionnaires ; d'autres comme le maire Migot de Blanzac ont manifesté une opposition résolue à l'esprit de 1789. En tout état de cause, il n'y a pas d'opposition entre maçonnerie et christianisme gallican.

Les sondages réalisés - en trop petit nombre - dans les inventaires de bibliothèques de bourgeois périgourdins, montrent la profondeur de l'emprise du catholicisme et corrélativement, la faible pénétration de l'esprit proprement philosophique. Certes, un seul inventaire concerne un médecin ayant appartenu à la maçonnerie. Sur les 200 volumes de sa bibliothèque, 180 sont des ouvrages de médecine, chirurgie, anatomie... parfois de physique. Le reste est composé uniquement d'ouvrages de piété ou de philosophie religieuse. On ne trouve aucun ouvrage de "Philosophe". Les mêmes préoccupations "utilitaires" : profession et salut de l'âme, se retrouvent dans plusieurs autres bibliothèques. Celle du lieutenant général Fournier de Lacharmie, riche de 500 volumes, abrite comme les autres des ouvrages professionnels (droit) mais elle témoigne aussi d'un goût réel pour l'histoire, la géographie, les récits de voyages. Elle est originale par la présence d'ouvrages du XVIII^e siècle : oeuvre de l'abbé Dubos, Crébillon, Buffon; "l'Esprit des Lois" de Montesquieu et même du Voltaire, un Voltaire assez inoffensif ; celui de "Charles XII" et du "Siècle de Louis XIV". L'indifférence et peut-être même l'hostilité de Fournier de Lacharmie à la "secte philosophique" transparait dans d'autres lectures. Il possède les oeuvres de l'abbé Trubley, ennemi déclaré des Philosophes, sévèrement étrillé par Diderot dans son "Neveu de Rameau". Il est abonné à "l'Année littéraire", le journal de Fréron.

Il serait imprudent de généraliser à partir de quelques cas. Une chose est sûre, c'est que la Franc-Maçonnerie dont sont écartées les classes populaires n'a pas entamé la ferveur religieuse bourgeoise et populaire.

Les données paradoxales qui ont jalonné l'itinéraire de ces recherches doivent nous mettre en garde contre les reconstructions trop logiques du passé. Dès que l'historien cherche à quitter les sentiers battus de l'histoire événementielle et qu'il cherche à pénétrer la réalité sociale et économique des groupes humains, les difficultés augmentent. Lorsqu'il envisage de déchiffrer l'âme humaine et de dégager la signification des idéologies, le mystère s'épaissit et le constat d'échec s'impose.

J.-E. B.
Novembre 1957



L'auteur, étudiant à l'époque.

SOURCES

- Les *sources imprimées* ont été fort peu mises à contribution sauf le Journal de tournée de LATAPIE, le Calendrier pour la province du Périgord, les documents statistiques sur la généralité de Bordeaux au 18^e siècle de l'abbé BELLET. Les abondants mémoires publiés pour le procès des Francs fiefs, à caractère juridique, largement utilisés par G. BUSSIÈRE ont paru sans intérêt (30).
- La quasi-totalité des *sources* sont *manuscrites*. La contribution des Archives Nationales (AN) est insignifiante alors que la Bibliothèque Nationale (BN) a ouvert son fonds maçonnique. Des éléments intéressants ont été trouvés aux Archives de la Gironde (ADG). Les apports essentiels sont ceux des Archives départementales de la Dordogne (ADD) et des Archives municipales de Périgueux (AMP) antérieures à 1790. Pour le détail, on se reportera aux exemplaires du mémoire de DES, déposés aux Archives départementales de la Dordogne et à la Bibliothèque municipale de Périgueux.
- A.N. : sous-série F10 et F20
- B.N. : Fonds du Grand Orient
- ADG : éléments de la série C : correspondance de l'Intendant à son subdélégué et inversement ; rôle de la capitation de la noblesse pour 1777.
- ADD : Série B : enquête dénombrement de maîtrises 1674 ; Série C : diffé-

-
30. Cette phrase a été prononcée avec légèreté en novembre 1957. L'honnêteté commandait de ne pas la donner en 1994. G. du MAS de PAYZAC a montré toute les richesses du procès des Francs-fiefs et les a utilisées très largement. Déjà au Colloque de Saint-Cloud en 1965, P. GOUBERT déclarait : "les ouvrages de commentaires sur le droit, les ouvrages de pratique, ces espèces de dictionnaires de tout que l'on a édités à la fin du XVIII^e siècle et durant tout le XVIII^e siècle ne sont pas assez consultés".
31. R. MOUSNIER au Colloque de Saint-Cloud déjà cité p 106 "Là où nous avons de bons contrats de mariage c'est une source exceptionnellement importante".
32. Lors du même colloque, Madame ROBIN de Dijon dénonce, page 108, les défauts des sources fiscales "L'imprécision réside dans l'imprécision de la nomenclature". Il y a lieu "dans un premier temps (d')abandonner complètement comme source les rôles de taille et de partir de la répartition de la propriété foncière".
- A la suite de cette intervention, E. LABROUSSE admirable meneur de colloque, fait le point (page 110 et suivantes) et trace les grandes directions "Première recommandation : circonscrire le sujet... Pour cela consentir des sacrifices "géographiques" ; maintenir des ambitions chronologiques. Pratiquement dans une enquête de structure sociale... préférer à l'enquête "large", l'enquête "longue"... choisir, ainsi, en cherchant, la longue durée seule révélatrice de l'évolution et des divers temps de cette évolution... Deuxième recommandation : préférer la localité à espèces documentaires multiples. C'est un mélange à la fois de type fiscal, démographique, notarial. Les sources fiscales nous donnent immédiatement un panorama grossier, peut-être trompeur, toujours incomplet mais quand même une première cartographie sociale de la localité (étudiée)... Le dossier fiscal renseigne essentiellement sur une structure sociale d'après l'état, la profession, le revenu supposé du débiteur d'impôt. Il peut chercher les archives (donnant) le capital. Ce sont les cadastres... et les archives notariales (contrats de mariage, actes de décès). Troisième recommandation : chercher au-delà d'apparentes anomalies, les concordances ou les discordances fondamentales, des témoignages statistiques... certaines discordances sont normales, d'autres viendront nous inquiéter... la mobilité du métier ou le cumul des métiers est la règle pour une foule d'individus... La démarche est celle de "l'histoire quantitative, l'histoire exprimée en longues séries statistiques, établies sur des bases constantes - et retranscrites ou non en qualitatif - qui par comparaison des séries, permettra d'établir avec quelque sécurité, les relations stables, durables (et périssables !) qui unissent entre eux certains phénomènes économiques et sociaux... Mais ce quantitatif exclut-il le qualitatif ? La vérité c'est que l'histoire quantitative et l'histoire qualitative se rejoignent. Elles sont complémentaires".
- Pages 177-178, E. LABROUSSE éclaire une fois encore le débat : "La Révolution Française n'a pas été faite par des groupes familiaux mais par des groupes sociaux... (dans nos essais régionaux de codification) nous chercherons à retrouver dans nos cadres de classement, les privilégiés, la bourgeoisie et le menu peuple, avec toutes les grandes catégories qui les composent".

rents mémoires des écrits des receveurs des tailles ; Série II C : insinuations et centième denier. Contrôle des actes des notaires (1780-89) : minutes notariales. Sur 74 contrats de mariage, 20 seulement précisent la "constitution" d'un des conjoints au moins (31) ; sous série IVE.

- AMP : Série BB, BB 9-12, lettres de bourgeoisie ; BB16 : livre rouge ; BB23 à BB39 : délibérations et arrêtés de Jurade (subsistances).

Série CC : impôts et comptabilité : rôles fiscaux 1712, 1714, 1786, 1787, 1789 (32).

Série GG 83 à 164 : registres paroissiaux. Ceux de la paroisse de St-Silain ont été étudiés par Andrée-Pauline REINLEN-BONNICHON dans le cadre de son mémoire d'année terminale à l'École Normale.

Série HH : agriculture, industrie, commerce. Peu de manuscrits de la Bibliothèque municipale de Périgueux ont été utilisés à l'exception des numéros 17 et 80 (Mémoire sur la généralité de Bordeaux par BAZIN DE BEZONS, Intendant, 1698).

Le statut d'étudiant de l'auteur et ses origines plus que modestes ne lui ont pas permis d'avoir recours à ce que P. GOUBERT considérait en 1965 comme la meilleure des sources : "Le paradis de l'historien ce sont les archives privées" (ouvrage cité page 100).

BIBLIOGRAPHIE

En 1956, elle est squelettique au regard du foisonnement des quatre décennies ou presque qui ont suivi.

- Ouvrages méthodologiques

E. LABROUSSE : Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale aux XVIII^e et XIX^e siècles. *Congrès international Sciences historiques* Rome 1955. Volume IV, pages 367-396, Sansone Editori Franze.

A noter que l'année même de nos recherches, en 1956, et nous en avons eu connaissance sans pouvoir la mettre en œuvre, s'opère "la plus importante percée méthodologique opérée depuis 50 ans dans le domaine des sciences sociales... la mise au point par Louis Henry de la technique de reconstitution des familles". Il s'agit du "Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien" par M. FLEURY et L. HENRY (cité par J. DUPAQUIER et D. KESSLER. *La société française au XIX^e siècle* - Fayard Paris 1992).

Sont postérieurs les deux colloques de l'ENS de St Cloud : "L'histoire sociale, sources et méthodes" (1965) ; "Ordres et classes" (1967), comme la thèse et les articles d'A. DAUMARD, consacrés à la bourgeoisie, singulièrement à la bourgeoisie parisienne. De même que les articles et ouvrages de R. MOUSNIER cités en notes ou encore le précieux : *"Conjoncture économique, structures sociales, hommage à E. LABROUSSE"* (1974).

Ont pris pour ses élèves, valeur de référence méthodologique, les ouvrages d'E. LABROUSSE : *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle* (Paris Dalloz 1933) et *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris PUF 1944.

- Ouvrages méthodologiques spécifiques à l'histoire urbaine

Selon B. LEPETIT la spécificité de l'histoire urbaine par rapport à l'histoire sociale n'apparaît que dans les années 1970.

G. du MAS de PAYZAC cite :

La ville au XVIII^e siècle colloque d'Aix-en-Provence, Edisud, Aix-en-Provence.

La ville au XVIII^e siècle colloque d'Aix-en-Provence, Edisud, Aix-en-Provence, 1973.

Pouvoir, ville et société en Europe (1650-1750), Acte du colloque de Strasbourg, 1984.

"Les villes françaises" dans *l'Information historique* n° 46 - 1983.

B. LEPETIT dans *Les villes de la France moderne*, A. Michel, Paris 1988 rappelle les publications les plus significatives.

BARDET J.P "La démographie des villes de la modernité (XVI^e-XVIII^e siècles) : mythes et réalités *Annales de démographie historique* 1974 - p 101-126.

BARDET JP, BOUVIER J, PERROT JC, ROCHE D, RONCAYOLO M, "Une nouvelle histoire des villes" *Annales ESC*, 1977, p 1237-1254.

DUPEUX G - *Atlas de l'urbanisation de la France*, Paris, 1981.

PERROT JC - *Rapports sociaux et villes au XVIII^e siècle*, Annales ESC 1968 p 241-267.

PERROT JC - Recherches sur l'analyse de l'économie urbaine au XVIII^e siècle, *Revue d'histoire économique et sociale*, 1974 p 350-383.

ROCHE D. "Les armatures urbaines dans l'espace européen du XVI^e siècle au XIX^e siècle", *Colloque de travail international d'histoire urbaine*, Paris 1977.

Des ouvrages généraux d'histoire économique et sociale, au sens large, seul est paru de R. MOUSNIER et E. LABROUSSE. *Le XVIII^e siècle*. Histoire générale des civilisations, PUF 1953.

Mais ne sont encore pas publiés, pour ne citer que quelques ouvrages fondamentaux :

F. BRAUDEL et E. LABROUSSE : *Histoire économique et sociale de la France*, PUF, Paris 1976 ; La série des "DUBY" au Seuil ; notamment *l'Histoire de la France urbaine*, 1983. Au Seuil encore sous la direction de S. LE GOFF et René REMOND. *L'Histoire de la France religieuse* ; De D. LIGOU, *Le dictionnaire de la Franc-maçonnerie*, PUF 1987 et de même *l'Histoire des Francs-maçons en France*, Payot Paris 1987 sont très tardifs.

La monumentale *Histoire de la Population Française*, publiée sous la direction de J. DUPAQUIER paraît en 1988. Les travaux, d'une portée dépassant de loin l'assiette géographique de sa recherche, de JP POUSSOU sur Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. *Croissance économique et attraction urbaine*, sont accessibles en 1983.

- Les études de villes au XVIII^e siècle

En 1956, peu d'études achevées prennent en compte les perspectives du congrès de Rome. Reste inédit dans sa forme initiale : VOVELLE M. "Recherches sur la composition sociale de la population chartraine de 1750 à 1818 - DES Fac. des lettres de Paris - Dactyl).

Un seul ouvrage en dehors de celui d'H. SEE sur Rennes (1929), "le" Gaston ROUPNEL sur la ville et la campagne ; études sur les populations du pays dijonnais (Paris 1922 réédité en 1955).

Le désert bibliographique peut surprendre ceux qui sont familiers de la collection publiée par Privat à partir des années 1970 "Univers de la France et des pays francophones. Histoire des villes" : une cinquantaine de volumes des origines à 1989. Albi, Angers, Rodez ou même Angoulême y figurent. Périgueux est encore absent en 1994.

En 1956, les fulurs classiques "mijotent" mais n'ont pas encore fait surface. Ancien de l'ENS de St Cloud, P. GOUBERT vient de nous parler de ses recherches mais BEAUVAIS et le BEAUVAISAIS de 1600 à 1730. *Contribution à l'histoire de la France au XVII^e siècle*, Paris 1960, est plus tardif. Il en va de même des thèses d'histoire proprement urbaine :

BARDET JP, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Les mutations d'un espace social, Paris 1983.

CHALINE JP, *Les bourgeois de Rouen - Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris 1982.

DAUMARD A, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris 1963.

DEYON P, *Amiens capitale provinciale. Etude sur la société urbaine au XVII^e siècle*, Paris 1967.

GARDEN M, *Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris 1970.

PERROT JC, *Genèse d'une ville moderne, Caen, au XVIII^e siècle*, Paris 1975.

- *Les ouvrages relatifs à Périgueux et au Périgord du XVIII^e siècle*

L'ouvrage de base est celui de Géraud LAVERGNE : *Histoire de Périgueux*, Fontas, Périgueux 1945, 161 pages. Il ne consacre malheureusement qu'un Chapitre au XVIII^e siècle, axé sur la vie politique et administrative. On a "glané" dans BUSSIERE et surtout dans le Bulletin de la Société historique archéologique du Périgord où l'on trouve toujours quelque chose à condition de se donner la peine de chercher.

La seule étude universitaire est celle de P. BARRIERE : *La vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800*, Bordeaux 1936.

Les recherches d'A. HIGOUNET-NADAL illustrent l'intérêt des sources fiscales avec les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIV^e siècle, SEVPEN, Paris 1965. En 1978, une thèse exemplaire vient couronner treize ans de recherche : *Périgueux aux XIV^e siècle - étude de démographie historique*, Bordeaux 1978.

C'est à elle que l'on doit le seul ouvrage concernant le Périgord dans la collection "Univers de la France et des pays francophones". Elle y dirige une *Histoire du Périgord* parue en 1983. Les chapitres nous concernant sont dus à la plume d'Anne-Marie COCULA.

Une nouvelle prophétesse périgourdine

par Pierre POMMAREDE

Nous connaissons tous la prophétesse Suzette Labrousse, ses rapports avec dom Gerle, l'Evêque Pontard, la duchesse de Bouillon. Nous avons lu ses vaticinations, nous l'avons suivie à Rome, au château saint-Ange, dans la cellule de Cagliostro. J'ai même conté naguère comment j'avais découvert, à Vanxains, son portrait et sa famille ⁽¹⁾.

Ce que je ne savais pas, c'est qu'il y avait eu, en Périgord, à la même époque, une autre sibylle et je rends grâce à notre bibliothécaire Gérard Mouillac de m'avoir permis de la rencontrer ⁽²⁾.

Suzette était mystique, cette prophétesse était religieuse. Une bonne religieuse qui serait même (mais comment en détecter l'odeur?) morte en odeur de sainteté.

Quoi qu'il en soit, cette moniale décédée en 1793, écrit les *Légendes prophétiques des évêques de Périgueux aux XIX^e et XX^e siècles*. J'ajouterai à la manière de Malachie ⁽³⁾, ou plus exactement du pseudo-Malachie ⁽⁴⁾, lequel écrit des devises latines décrivant le caractère et l'action pastorale des futurs successeurs de Pierre. Par exemple *Fides intrepida* («la foi intrépide») pour désigner le pape Pie XI, *Pastor et nauta* («prêtre et nautonnier») pour Jean XXIII, *De labore solis* («du travail du soleil») pour Jean-Paul II ⁽⁵⁾.

La religieuse prophétesse emploie le même procédé, et nous trouvons dans son manuscrit quinze devises latines pour caractériser les évêques après le rétablissement du siège de Périgueux.

1. Cfr. *Cent Portraits Périgourdins*, S.H.A.P., Périgueux, 1979, p. 90.

2. Article sans date sous la signature de l'abbé Faure-Muret, paru dans la «*Liberté du Sud-Ouest*», après la mort de Mgr Légasse (juillet 1931).

3. Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande (1044-1148), ami de saint Bernard, mourut à Clairvaux.

4. La prophétie dite de Malachie est un faux fabriqué en 1585 pour appuyer une candidature qui échoua. «*Vie des Saints*» par les Bénédictins de Paris, Letouzey, 1954, p. 117.

5. *Semaine Religieuse*, 1922, p. 40 et 49.

Senex benevolus («le vieillard bienveillant») annonce l'arrivée, en 1821, d'Alexandre de Lostanges de Sainte-Alvère. Cet ancien page du roi, né en 1763, neveu de l'archevêque de Beaumont, cet émigré nommé chanoine par le roi de Prusse, désigné comme évêque en 1817 mais intronisé seulement quatre années plus tard, le 8 novembre 1821, n'était, en effet, pas très jeune (pour un évêque). Il fut, au dire de son vicaire-général, l'abbé Audierne, «d'une douceur inaltérable, tendre pour les pauvres, d'une bonté paternelle»⁽⁶⁾. Il mourut au Petit Séminaire de Bergerac le 11 août 1835⁽⁷⁾.

Rector morum («redresseur des mœurs»), telle est la légende qui caractérise monseigneur Thomas Gousset (6 octobre 1835-1840). Cet ancien cultivateur de la Haute-Marne, âgé de 43 ans, avait été professeur de théologie morale et vicaire général de Besançon. Ses ouvrages (*Le Code Civil, le droit Canonique, la Doctrine de Saint-Alphonse de Liguori*) indiquent un souci de rigueur morale⁽⁸⁾. **Les statuts diocésains** qu'il promulgua⁽⁹⁾ sont très empreints de rigueur pour la discipline ecclésiastique. Transféré à l'archevêque de Reims (25 juillet 1840), cardinal (1850), Thomas Gousset mourut à Reims en 1866.

Monseigneur Georges Massonais, son successeur, est qualifié de *Angelus Populi* («l'Ange du Peuple»). Ce curé de la cathédrale de Bordeaux, neveu du cardinal de Cheverus, était seulement âgé de 34 ans lorsqu'il reçut ses bulles le 14 décembre 1840. Administrateur zélé, il réorganisa dans son diocèse les communautés disparues à la Révolution. Mais il fut surtout l'évêque des visites pastorales et du contact avec ses prêtres et ses diocésains⁽¹⁰⁾. Cinq mille personnes assistèrent à ses obsèques et une souscription populaire permit d'ériger, dans la cathédrale, un monument funéraire⁽¹¹⁾. Il mourut à l'âge de 54 ans, «à l'âge où d'autres commencent»⁽¹²⁾, le 20 décembre 1860.

Monseigneur Charles-Théodore Baudry lui succéda le 14 mai 1861. Il est désigné par la prophétesse comme *Sacerdos humanus*: «le prêtre des humanités». Cette qualification convient bien à ce sulpicien, directeur au Grand Séminaire Saint-Sulpice de Paris, «maître entouré de disciples, qui, chaque semaine dans sa cellule, donnait des conférences de haut niveau»⁽¹³⁾. Fondateur de l'École cléricale⁽¹⁴⁾, il publia

6. *Oraison funèbre de monseigneur de Lostanges* par l'abbé Audierne, Paris, Florez, 1872. Il voulut mourir debout: «un évêque, comme un prêtre romain, ne peut mourir dans son lit».

7. *Le Bulletin de la S.H.A.P.* (1937, p. 94) raconte les macabres préparatifs de son inhumation: on trempa le corps dans un «sublimé corrosif» avant de l'asseoir, quinze jours après, sur son trône pontifical, pour recevoir l'hommage des fidèles.

8. Chanoine Jarry: *Nos évêques*, Périgueux, Ribes, 1916, p. 30-31.

9. Périgueux, Lavertujon, 1839.

10. *Oraison funèbre de Mgr Massonais* par l'évêque de Poitiers, Poitiers, Oudin, 1861, p. 11-17; *Monseigneur Massonais*, Périgueux, Lavertujon, 1860, p. 42-43.

11. Suivant les souvenirs de l'abbé Pécout, il avait désiré être enterré sous les marches de la porte de la Claustré «pour être foule aux pieds par tous ceux qui entraient dans la cathédrale». Cfr Pierre Pommarède, *Périgueux oubliée*, Fanlac, 1980, note 225.

12. Abbé Pécout, *Périgueux*, Desclée et Brouwer, 1890, p. 365.

13. Abbé Pereyre: *Monseigneur Baudry*, Paris, Douniol, 1863, p. 16-20.

14. Aujourd'hui la caserne des C.R.S. proche de l'église Saint-Georges.

un catéchisme diocésain. «Intelligence enrichie des trésors de la science»¹⁵, il laissa un grand nombre de notes qui attendent d'être classées. Prélat d'une grande science¹⁶ mais d'une santé très fragile, il mourut le 28 mars 1863 et fut inhumé dans sa cathédrale, devant l'autel de la Vierge, avant de reposer dans la crypte des évêques.

Vir doctus: («hommes savant»), c'est ainsi qu'est «prophétisé» Nicolas-Joseph Dabert (14 mai 1863-1901). Ce fils d'artisan des bords de Loire était aussi sulpicien. Est-ce à dire qu'il était vraiment savant? Il écrivit une quarantaine d'ouvrages - la plupart d'hagiographie¹⁷ - et rédigea 269 lettres pastorales sur des sujets religieux les plus divers¹⁸. Il mourut le 28 février 1901 après avoir eu la joie d'apprendre que sa cathédrale était élevée au rang de basilique mineure¹⁹.

A vieil évêque, jeune successeur. Issu d'une famille d'industriels parisiens et n'appartenant pas à la Compagnie de Saint-Sulpice, monseigneur François Delamaire, candidat à l'épiscopat depuis huit ans, était catalogué comme républicain²⁰. Il fut un excellent orateur et dans la période préparatoire à la séparation des Eglises et de l'État, un hardi défenseur des communautés religieuses. Il déploya un grand zèle dans ses visites pastorales et «un grand esprit d'organisation en multipliant des rencontres, des réunions, des comités. Il était omniprésent»²¹. Il se rendit célèbre par un discours à Lille²² qui lui valut le 3 septembre 1906, d'être nommé coadjuteur de l'archevêque de Cambrai. La prophétie l'annonce comme *Velox operator* («travailleur rapide»).

A ce «travailleur rapide», la moniale inspirée donne, comme successeur *Homo tristis*, («un homme triste»). Et c'est vrai que la joie n'illuminait pas le visage de monseigneur Henry Bougoüin. Par sa mère, il descendait des Rohan-Chabot de la branche protestante. Poitevin, professeur puis supérieur du Grand Séminaire de Poitiers (1872-1900), aumônier des dames du Sacré-Cœur, il avait participé au concile Vatican II comme sténographe. Le 12 septembre 1906, il prenait possession de son palais épiscopal²³ pour en être expulsé le 20 décembre. Cet «évêque de la Séparation» était un prélat «doux, au cœur si tendre

15 *Mandement des vicaires capitulaires de Périgueux*, 1863.

16 Monseigneur Landriot: *Eloge funèbre de monseigneur Baudry*, Périgueux, Bounet, 1863, p. 56.

17 «Ce paysan intelligent, au terne et laiteux visage, était aussi le spécialiste de l'hagiographie» écrit dans un ouvrage un peu sulfureux («*Monseigneur Dabert*», Paris, Lenain, 1911 p. 8 et 19) le curé de Thénac, l'abbé Capoul.

18 Le chanoine Mayjonade en a établi la liste dans un opuscule: *Monseigneur Dabert, 37 ans d'épiscopat in Revue des sciences ecclésiastiques*, Lille, Morel, p. 39-40.

19 Le pape Léon XIII avait déclaré: «Je veux contenter ce pauvre vieillard» (Archives dioc. cartons verts). Le pape et Mgr Dabert avaient à peu près le même âge.

20 La presse anticléricale accusera «François les bas violets», après «avoir grimacé quelques amours simiesques à Marianne», d'avoir opéré un volle-face spectaculaire. Cfr Pierre Pommarède, *la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Périgueux, Fanlac, 1976, p. 22-29.

21 Suzanne Thauvin (nièce de Mgr Delamaire): *Mes souvenirs sur Mgr Delamaire*, Paris, Imp. centrale, 1950, p. 189-198 (extrait de l'homélie de l'évêque de Soissons, 1913).

22 A l'hippodrome de Lille, devant sept mille hommes du Nord, Mgr Delamaire avait prononcé, le 22 décembre 1903, un violent réquisitoire contre la Franc-maçonnerie.

23 Actuellement la crèche Mercier au parc Gamenson.

que l'on en était ému et touché»²⁴. C'était aussi un grand émotif qui avait peine à retenir ses larmes devant les expulsions de ses séminaristes. C'est peut-être cette émotivité qui provoqua sa mort subite, le 1^{er} janvier 1915²⁵.

A l'homme triste, la litanie prophétique fait présager «la voix sonore», *Vox sonora*. Le 1^{er} juin 1915, Benoît XV nommait monseigneur Maurice Rivière évêque de Périgueux. Cet homme de 56 ans appartenait à une famille de la haute bourgeoisie parisienne et était curé de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine à Paris²⁶. «C'était un évêque d'Ancien Régime, un Grand de France. De la noblesse il ne lui manquait que les parchemins²⁷». C'était aussi un orateur «attirant et captivant les foules comme les fidèles de ses cathédrales, grâce à sa parole claire, éloquente ardente et originale»²⁷, «servie par un langage d'une magnifique distinction»²⁸. Son talent oratoire s'exerça surtout dans les fêtes patriotiques et les visites pastorales dont les archives diocésaines gardent trace²⁹. Transféré à l'archevêché d'Aix, le 27 juillet 1920, monseigneur Rivière mourut le 27 septembre 1930.

Après un Parisien, voici un Basque, monseigneur Christophe-Louis Légasse, ancien préfet apostolique de Saint-Pierre-et-Miquelon et ancien évêque d'Oran, est nommé à Périgueux le 2 septembre 1920. Il n'était pas né orateur, comme son prédécesseur, et ne le devint jamais. *Pastor vigilans*, annonce la prophétie. Monseigneur Légasse fut vigilant, sans pour autant oublier l'essor de l'Action catholique et la préoccupation du recrutement sacerdotal. Il réorganisa le denier du culte, aménagea le Petit Séminaire de Bergerac, projeta la construction du nouveau Grand Séminaire³⁰ et réalisa les sacristies de sa cathédrale. Il pensait, avec une grande ténacité de Basque et malgré toutes les critiques³¹ qu'un salaire décent, des lieux d'études et de culte agrandis et rénovés devaient précéder et favoriser le renouveau de la pratique et l'élan des vocations. Il aménagea l'évêché actuel et mourut le 30 juillet 1931 après avoir subi l'amputation d'une jambe.

24. Mandement de monseigneur Rivière, 1915, p. 17.

25. *Séparation de l'Église et de l'État*, op. cit., p. 521, notes 1993, 1997. Suivant le chanoine Dubreuilh, une altercation entre l'évêque et le curé de Z. avait été mouvementée; une partie des objets du mobilier épiscopal avait été jetée du haut de son cabinet de travail, et Mgr Bougotin avait eu une grande frayeur en se voyant menacé par un revolver qui n'était autre que l'étui à lunettes du curé irascible.

26. La vie de monseigneur Rivière a été écrite par le chanoine Jarry, op. cit., p. 138-153.

27. R.P. Padé (O.P.), *Oraison funèbre de Mgr Rivière*, Aix, Makaire, 1931.

28. *Semaine religieuse*, 2 octobre 1915.

29. Durant son épiscopat Mgr Rivière avait pris l'habitude, dans les paroisses, de rassembler les hommes dans les presbytères, les cafés et les auberges pour leur parler des problèmes agricoles dont il ne savait pas le premier mot. Il se réjouit, à son départ, d'avoir serré aussi les mains de cinquante mille travailleurs des villes et des campagnes, *Semaine religieuse*, 1920.

30. Actuellement Maison diocésaine, avenue G. Pompidou.

31. Il connut de longs démêlés avec la municipalité de Périgueux alors qu'il souhaitait réoccuper le Grand Séminaire, aujourd'hui Lycée Albert Clavelle. Son organisation financière, méthodique et efficace, le fit surnommer par certains prêtres *Tax vobis*.

La nomination de son successeur tardait et le veuvage de l'Église qui est en Périgord devenait très douloureux. Deux ans après le décès de *Pastor Vigilans*, était nommé le *Mens acuta* (l'esprit aigu), dixième de la prophétie, monseigneur Georges-Auguste Louis (16 août 1933). Un enfant de Paris ⁽³²⁾, caporal dans les tranchées ⁽³³⁾, zélé curé du diocèse de Versailles ⁽³⁴⁾, à sa grande surprise fut nommé évêque de Périgueux ⁽³⁵⁾. Monseigneur Dabert était resté trente-sept ans sur le siège de Saint-Front. Monseigneur Louis fut durant trente-cinq ans évêque de Périgueux et Sarlat: un homme de contact simple et bonhomme, un évêque à la foi sereine nourrie par la prière et la méditation, un orateur éloquent qui rappelait dans ses homélies «quelque chose de Bossuet»⁽³⁶⁾. Mais «derrière le visage tout rond mangé par un grand sourire et l'ensoleillement de ses yeux - comme si l'intelligence regardait à travers la bonté ⁽³⁷⁾» - on ne tardait pas à déceler l'acuité d'une psychologie toute pratique et toujours bienveillante. Monseigneur Louis mourut le 30 décembre 1967 à la maison-mère de Sainte-Marthe où il s'était retiré en 1965.

Et voici que la prophétie se continue par deux évêques actuellement vivants. Elle présente monseigneur Jacques Patria (1965-1988) comme *Vox in deserto* (la voix dans le désert) et monseigneur Gaston Poulain comme *Pax in labore* (la paix dans le travail).

Je dirai simplement, pour être complet, que la prophétesse n'avait prévu que trois successeurs à monseigneur Poulain (encore un sulpicien!) avant la fin du monde: celui qui recueillera une moisson dorée (*Messis aurea*), les deux autres prélats qui verront les tribulations du monde (*Tribulatio temporum*) et l'éparpillement du troupeau (*Dispertio gregis*).

Alors, j'ai envie de dire à l'actuel pontife «cramponnez-vous bien, Monseigneur, au siège de Saint-Front. A la fois, parce que nous vous aimons bien et aussi parce que nous ne sommes guère pressés d'arriver au Jugement dernier»!

P.P.

32. Né à Livry, aujourd'hui dans les Yvelines, le 29 octobre 1882, d'une famille très modeste.

33. Caporal-infirmier, il avait été décoré de la croix de guerre sur le front, pour acte de bravoure.

34. Curé d'Houilles de 1928 à 1933, ce qui lui faisait dire, avec malice, «qu'il fallait cinq ans d'Houilles pour faire un évêque».

35. Suivant des sources sûres, il aurait été désigné au pape par le ménage Poincaré dont les enfants avaient apprécié, à Houilles, l'un de ses sermons.

36. Lettre du cardinal Richaud à Monseigneur Patria, *Semaine Religieuse*, 1968, p. 16.

37. Pierre Pommarède: *Monseigneur Louis*, *Courrier Français*, 6 janvier 1968.

Tombeaux et épitaphes en Nontronnais

par Odette PLAZER*

L'idée que les hommes se font de la mort a subi de nombreuses mutations au gré des âges et des cultures et son corollaire le cimetière (vocabulaire formé à partir du grec koimâo = je dors) qui signifie d'abord champ de repos, endroit où l'on dort, chambre, est une notion vieille comme le monde mais tenace et toujours florissante.

Historique

Après les grottes à sépultures des origines, on trouve dans l'Antiquité des tombeaux le long des chemins ou dans les domaines privés. C'est alors que les chrétiens propagent le dogme de la résurrection des corps impliquant le dépôt des défunts en un lieu consacré, sanctifié par la proximité de reliques (tombeaux de saints, chapelle, église). Les corps sont enfouis anonymement dans des fosses communes.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on se soucie peu de tombeaux ou autres choses funéraires. Malgré tout, les gens fortunés veulent s'assurer, moyennant fondations et la promesse de leurs prières (ainsi Dauphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac, qui, par testament, en 1505

* Savigny-sur-Orge.



A l'antique



demande à être enseveli chez les cordeliers de Nontron), ou en bonne place dans le sol des églises, enveloppés d'une «serpillère». (On trouve dans les registres paroissiaux de la Chapelle-Saint-Robert l'indication de tels emplacements: «Près de l'autel Notre-Dame - entre le deuxième et le troisième pilier, à gauche dans la nef - sous le porche...»).

Les places se faisant rares, on se met à enterrer autour des églises; on voit encore à Carluçet un cimetière (XVIII^e) entièrement clos, dont les murs supportent une série d'enfeux (l'un d'eux expose même un diplôme de certificat d'études sous verre... mais qui a dû être rajouté par la suite!).

La population augmente; après des siècles d'indifférence olfactive, on se sent importuné par les odeurs de décomposition et les cadavres mal recouverts sont accusés à juste titre de véhiculer malaises et épidémies. Car le cimetière reste un espace public, ouvert à tous, aux fossoyeurs qui y cultivent des pommes de terre (le Lestiboulois de Mme Bovary), aux pauvres gens qui y amènent paître une bête ou deux, aux villageois réunis - issue la messe - autour des tombes pour discuter des affaires de la communauté.

Louis XVI tente une réforme (1776) mais la Révolution se désintéresse du sujet, tandis que chemine un scepticisme post-voltairien remettant en cause l'immortalité de l'âme et dénonçant la mainmise de l'Église sur les citoyens.

Décret de 1804

Enfin par décret du 23 prairial an XII (1804), le Code des communes impose la suppression de tous les cimetières intra-muros, et par l'ordonnance de 1843, la réglementation des cimetières et des funérailles est mise en place durablement: «simple mesure d'hygiène collective» affirme l'administration. Pourtant, de clérical le cimetière va se laïciser de plus en plus en passant aux mains des municipalités, les sépultures étant accordées sans distinction de religion ou de croyance (Loi de 1884).

L'application de cette loi ne se fait pas sans résistance: réaction du clergé et des fabriques à qui on ôte une partie de leurs ressources; obligation de couper les cérémonies en deux: de la maison à l'église (privée), de l'église au cimetière (publique), organisation qui s'élabore parfois difficilement au sein des conseils municipaux. A Javerlhac, par exemple, le cimetière, situé autrefois au milieu du bourg, est transféré vers 1830, en un lieu - pourrait-on dire? - prédestiné, la Croix des Mâts où se dressait la potence du ci-devant seigneur de Javerlhac. A Nontron, le conseil municipal vote la destruction de la vieille église Saint Etienne dont les pierres serviront à construire les murs du nouveau cimetière.

Les tombes les plus anciennes - quand elles sont datées - ne remontent pas au-delà de 1815 pour notre région (Nontron 1819; Saint

Martial 1827). Pourtant le code napoléonien ne fait pas obligation d'inhumér dans le cimetière communal: certaines familles ont leur chapelle privée (par exemple, à la Pouyade, commune de Sceau-Saint-Angel, ou château de la Chapelle-Saint-Robert, commune de Javerlhac) mais s'exposent à une destruction en cas de disparition des descendants, ce qui a dû se produire pour la sépulture des Hastelet de Puygombert dont une pierre tombale datée de 1832 a été retrouvée dans un buisson à Villedebois près de Fontroubade.

À l'époque, les pauvres sont enterrés côte à côte dans une tranchée continue. Les sépultures particulières sont payantes et le cercueil rendu obligatoire; des «concessions» autorisent la construction d'un mausolée ou tombeau moyennant une redevance à la commune, propriétaire du terrain. Et les monuments qui étaient exception, se multiplient. On considère dorénavant le cimetière comme un lieu de sérénité, de souvenir, de recueillement. On lui a consacré un vaste espace hors les murs, annoncé par la silhouette sombre de quelques cyprès tandis que les tombes se répartissent, anarchiquement, au voisinage d'une grande croix centrale, généralement en pierre. Il pérennise la piété ancestrale vouée aux morts. Décléricalisée, il permet de cultiver la mémoire des disparus tout en maintenant évidente la croyance en une vie après la mort.

Sculptures

Conception des tombeaux

Les plus anciennes tombes subsistant dans nos cimetières de campagnes datent donc - sauf exception rare - du début du siècle et de la translation des cimetières. Elles sont de trois sortes:

- Les premières ont la forme d'une borne milliaire et sont copiées (dimensions et gravure) sur les petits autels placés au bord des voies romaines dans le but d'attirer l'attention et les prières du passant:

- Les secondes sont formées d'un bloc monolithe d'environ 2,50 m de long et 50 cm de haut posé sur deux traverses isolant du sol (voir photo). Sarcophage nu, à demi ou complètement enfoui, anonyme et achronique, il peut porter, sculptée dans la masse, une large croix couvrant tout le plateau; parfois aussi un nom et une date sont gravés sur un côté dans le sens longitudinal. La tombe de Pastoureau-Labesse de 1819 à Nontron est accompagnée d'une sorte de dossier d'environ 1,50 m de haut; l'inscription apparaît au dos selon l'usage de l'époque. Mais ce «dossier» va prendre le pas sur la partie horizontale pendant des dizaines d'années pour porter motifs décoratifs et inscriptions: ce sont en général les tombes des gens ordinaires.

- Pour ce qui est du troisième groupe, les «tombeurs» ont encore copié les modèles romains: ce sont des monuments imposants commandés pour des notables et leurs familles (photos). Nontron en a

conservé quelques beaux spécimens: élevés au-dessus de plusieurs degrés, ce sont des constructions à l'antique avec fronton triangulaire, colonnes ioniques ou composites (photo). Plus sobre, un grand mausolée (5 m x 4 m x 2 m) de 1880, sans croix n'a pour ornement qu'un cœur au centre et ses quatre angles sculptés en forme de cornes, les cornua altaris des autels des premiers siècles. Ces quatre pointes sculptées en forme d'éventail se retrouvent sur un certain nombre de tombes plus modestes. Quant à la croix, elle n'avait fait une apparition timide en France qu'au milieu du XVII^e siècle.

Moins de sévérité

Les années passant, on s'intéresse davantage à la partie verticale du monument, qui perd de son austérité. En effet, quand le tailleur de pierre a dégrossi le bloc de calcaire directement dans la carrière, le maçon agence le tombeau, divisé en trois parties: le socle; une partie verticale, lisse destinée aux inscriptions et ornements; le tout, surmonté de la croix sur un autre petit socle plus ou moins travaillé. A Rome, déjà, on exécutait les tombes en série. Et chez nous, l'humble sculpteur de campagne utilise un cahier de modèles cent fois recopiés ou transmis grâce au compagnonnage.

Toujours en fonction de la notoriété ou de la fortune du défunt se développe la mode des chapelles funéraires dont la façade s'orne de pilastres, de frontons, d'arcs (néo-gothiques ou romains) de portes (vitrées ou non) fermées de grilles. On peut se demander pourquoi un pareil isolement... A l'intérieur, un pseudo-autel avec nappe, chandeliers, crucifix, statue de saint Joseph, patron de la Bonne mort. Les décorations sont réservées au fronton avec éventuellement le blason de la famille: l'annexe du château en somme! (Saint-Estèphe - Saint-Martial de Valette, etc.) (voir photo).

Quelques symboles

Mais revenons aux détails des sculptures qui apparaissent en nombre vers 1850-1860 et à leurs motifs floraux (surtout à Soudat, Busserolles, Bussière-Badil). On trouve:

- Cœurs, étoiles, couronnes
- Fleurs (photo)
- Motifs néo-gothiques (photo).

Dès le XVIII^e, on a vu ressurgir un certain nombre d'ornements décoratifs très anciens (la roue, ou rosace à 12 quartiers, ou rouelles symbolisant la marche du soleil, ou développés en pétales de marguerite) à la fois aux façades des maisons, sur les portes des armoires, les plaques de cheminées, autant de signes protecteurs contre les puissances démoniaques. L'étoile à 5 branches inscrite dans un cercle évoque le paradis, la félicité; «stella matutina», elle orne les statues de



Couronne de marquis.



Ancienne croix du cimetière.



la Vierge et rivalise avec le **cœur**, siège symbolique de la vie et des sentiments. Il sert de monogramme au Christ dans l'art sulpicien. On le trouve sculpté sur un certain nombre de stèles, seul, parfois surmonté d'une croix, entouré de branchages, ou de couronnes, ou de guirlandes de feuillage: laurier ou cyprès (plus modernes: le lierre, l'aubépine).

Le laurier, arbre d'Apollon est symbole de vie, d'allégresse, de succès. Le cyprès, arbre de Pluton, arbre toujours vert, utilisé pour faire les cercueils, symbolise la mort mais aussi - contradiction fréquente dans l'ésotérisme! - l'immortalité de l'âme. Naturellement, le lierre représente la pérennité du souvenir, et l'aubépine, plante «jovente» écarte les mauvais sorts. Une fois de plus, on retrouve des traces de la sorcellerie des temps anciens incomplètement évacuées et maquillées tant bien que mal par l'Eglise. Sans doute à la fin du XIX^e siècle, les gens n'en retiennent plus que le côté décoratif, mais pour nous, ceci constitue un patrimoine culturel régional de grand intérêt.

Enfin, un troisième groupe de motifs décoratifs se rattache à la mode néo-gothique en faveur à l'époque, affectant notamment la restauration ou la construction d'églises de la région (Teyjat, Nontron, Piégut) avec arcs brisés trilobés en méplats, fleurons, clochetons, colonnettes engagées, etc...

S'ajoutent assez fréquemment aux sculptures des plaques ovales en tôle émaillée (certaines sont romantiques à souhait!) remplaçant la gravure sur pierre plus onéreuse. Elles nous acheminent hélas! vers les tombes du XX^e siècle encombrées de plaques en faux marbre où familles et amis sincères rivalisent pour protester de leurs regrets éternels...

ICI REPO
SEP IERR
EBA BRID
ÉCÉ DÉ LE
21 MARS
1866 III



Néo-gothique...



...ou fleurie.



EPITAPHES

Survivance des idéaux révolutionnaires

Il n'y a pas grande originalité dans bien des inscriptions. Les gens, faute d'imagination, se contentent de mentionner le nom et l'âge du défunt. Heureusement, quelques épitaphes retiennent l'attention, par exemple celle de Jean Allafort dans le cimetière de Souffrignac (localité à la limite de la Dordogne et de la Charente, mais les Allafort ont leurs racines à Varaignes et Etouars), bien décidée à défendre la mémoire et le civisme de ce Conventionnel périgourdin qui, pour avoir voté l'exécution de Louis XVI fut pourchassé jusqu'à sa mort. Elle montre la douleur réelle, l'amour filial et l'admiration que Marie manifeste pour son père. Bien dans le style des hommes de la Révolution, elle dédie ce monument aux **mânes** de ce père vertueux, patriote et exemplaire, comme cela se pratiquait dans la Rome antique.

«Ici repose Jean Allafort né au Bourdeix en 1740

Ancien député de la Convention Nationale

Membre du Conseil des Anciens

En 1838 sa fille a fait rapporter ses cendres dans cette retraite

D'où il avait été arraché en 1816

Vous qui l'avez connu redites à vos enfants

Ses vertus modestes, son patriotisme et son malheur

Faites que ce monument comme sa mémoire

Soient à jamais un objet de respect

Marie Allafort, Veuve Grolhier

aux mânes de son excellent et malheureux père».

Vie publique - Fonctions - Décorations

Pas la moindre trace de commerçants ou artisans, à part deux exceptions... anonymes! A Bussière-Badil, une tombe ornée (1861) de deux clés croisées (un serrurier?); une autre avec un marteau et des tenailles: aucune inscription. Est-ce la discrétion bien connue de deux compagnons du Devoir ou du Tour de France? - On aurait aimé savoir...

Les bourgeois sont mieux représentés: juges de paix, avec Légion d'honneur (ce qui à l'époque était peu répandu); avocats, greffier, receveur de l'Enregistrement, du Domaine et du Timbre, percepteur. L'un d'eux est couvert de louanges (1896):

«Après une vie d'honneur et de travail

Ecoulée entre l'affection de sa femme, l'éducation de ses fils

Et les devoirs de sa fonction

ô Dieu bon

Vous aurez reçu l'âme de cet honnête homme

Dans votre éternelle lumière».

Et cet avoué tout aussi parfait (1855):
 «Noble cœur, intelligence élevée, âme d'élite
 Il a passé sur cette terre comme le sage
 On a pu dire de lui qu'aucune vertu ne lui manqua
 Et qu'il n'eut pas un ennemi!».

On sait bien qu'un défunt a toutes les qualités, même celles qu'on a pu lui dénier de son vivant! Avouons aussi qu'il en résulte toujours un effet valorisant pour l'entourage, honoré de compter dans ses proches un être aussi remarquable...

Voici maintenant que s'avance la cohorte des conseillers généraux, d'arrondissement, un député, des maires «aimés et chéris de tous les habitants» (1852), favorisés d'un «modeste monument élevé par la ville».

Les hommes de science sont rares:

– Ingénieur des Arts et Manufactures («à la glorieuse et chère mémoire»)

– Deux pharmaciens (1850)

– Deux ou trois médecins (médaille de sauvegarde - médaille des épidémies - Légion d'honneur).

Et un personnage tout à fait à part dont la famille a voulu honorer le souvenir: (ee) «gardien-chef de la prison de Nontron laisse sa femme et sa fille dans la douleur».

L'alphabétisation a encore besoin de faire des progrès:

«Sa vie a été toute de travail et d'honnêteté»... (1856)

«Priez pour elle car la bonté fut son partage»... (1861).

Vie privée

Que de larmes répandues au souvenir des chers disparus!

Nous n'évoquerons que pour mémoire les variations sur le thème «regrets éternels» à mettre en balance avec les «sincères condoléances» aussi peu sincères qu'éternels dans bien des cas.

La famille est plongée dans l'affliction:

«Sa mort inattendue a déchiré nos cœurs» (1900)

«Tes parents te pleureront» (1854) «Laisse-moi pleurer» (1857)

«Ni le temps ni l'oubli ne tariront nos larmes».

Une autre série, guère plus originale:

«Bon époux et bon père»... En écho: «Bonne épouse et tendre mère».

Au milieu de ces formules un peu expéditives, on s'arrêtera un instant:

«Si une vie remplie d'amour pour tes enfants

Et de bienfaits pour tes semblables mérite une récompense

ô mère! Ta place est au ciel où tu ne cesses de veiller

Sur ceux à qui tu laisses un éternel regret».

Portrait classique de la mère de famille, façon XIX^e: bonne, dou-

ce, charitable, effacée, gardienne du foyer, discrète protectrice des siens... même après la mort!

Aux qualités de la mère (il n'est pas question de «femme») correspondent les vertus masculines: homme juste, honnête; un sage: garant de la vérité.

Le physique n'est nullement évoqué (ce pourrait être malséant dans la bonne société provinciale). Exception: «Ton corps charmant repose sous cette pierre...» (1856): il a fallu bien du courage à cet homme vraiment épris...

Le décès d'un enfant ou d'une adolescente laisse des traces beaucoup plus émouvantes où affleurent des sentiments divers:

...«Une cruelle mort termine ta carrière
 Dans un âge où chacun sourit à l'avenir
 Mourir à 13 ans, vaincue par les souffrances
 C'est un malheureux sort qui déchire nos cœurs...
 Chère enfant laisse-nous l'espérance
 Que par toi Dieu calmera nos souffrances...
 Adieu bel ange! Adieu bel ange!

Pour plusieurs enfants morts en bas âge:

- Ange aimé trop tôt monté au ciel (1880)

- Ici repose auprès de sa chère mère: un ANGE! (1879)

- Cher ange du ciel: prie pour tes parents (l'Eglise professe en effet que les petits enfants vont directement en Paradis: «Laudate pueri Dominum...»).

La mort d'adolescents est tout aussi pathétique:

«Ce jeune homme si doux - Si timide - Si candide - N'eut jamais d'ennemis - C'était du paradis - Un ange radieux» (1852) (la mort est un exil qu'il faut quitter sans regret, dit encore l'Eglise).

A 28 ans, la mort est quand même bien cruelle:

«Dors, pauvre ange la mort n'a pas compté ton âge
 Tu saluas la vie et lui dis adieu...

Dors en paix! Ne crains pas de rentrer dans la Vie
 Sous le poids des douleurs trop longtemps asservie
 L'excès de la souffrance a fatigué le sort
 Et pour premier bienfait il t'a donné la mort
 Dors, ange du ciel! Ton âme radieuse
 Ne brille-t-elle pas au bienheureux séjour?
 Dors, laisse-moi pleurer...»

(Où l'on retrouve l'étymologie du mot cimetière!).

L'air du temps a mis à la mode Lamartine et ses Rêveries au bord du Lac. Hugo («Tout commence en ce monde et tout finit ailleurs») et son pèlerinage à Villequier:

«Et quand j'arriverai je mettrai sur ta tombe
 Un bouquet de houx vert et de bruyère en fleurs».

Ou Musset, poétisant le souvenir des minutes fugitives de bonheur.

Voici donc tristesse, gémissements, solitude (à la périgourdine...):

«Rappelle-toi quand sous la **froide** terre
 Mon cœur **brisé** pour toujours dormira
 Rappelle-toi quand la fleur **solitaire**
 Sur mon **tombeau** doucement ouvrira
 Je ne te verrai plus mais **mon** âme immortelle
 Revientra près de toi comme une sœur fidèle
 Ecoute dans la **nuît**
 Une voix qui **gémît**» (1887).

Voici le pèlerinage au tombeau (comme le représente cette plaque en émail polychrome où deux hommes en redingote 1840 rendent visite à un monument funéraire surmonté d'une urne, élevé au milieu d'un parc): la mort n'est pas triste; la Nature l'accueille et la console; on l'entoure de fleurs:

«Tu tombas, jeune fleur que tourmenta l'orage...
 Laisse ma main pieuse
 Déposer sur ta tombe une fleur chaque jour» (1857).

Sentiments chrétiens

Mais il n'y a pas que la mort païenne, les protestations plus ou moins sincères ou les panégyriques ampoulés. Grâce au Concordat, la pratique religieuse s'est réveillée; un certain sentiment religieux s'exprime de nouveau ici ou là. On le retrouve dans des abréviations: «P.P.L. ou P.P.E. ou P.P.S.A. (priez pour lui, pour elle, pour son âme). Ou bien, le passant est interpellé (à la mode antique ou comme on le faisait pendant le Moyen Age et au-delà: «Mais priez Dieu que Dieu nous veuille absoudre» s'écriait Villon):

«Une prière pour le repos de son âme» (1862)
 «Chrétiens qui visitez sa tombe, priez pour son âme» (1877).

Par contre, on ne trouve sur ces multiples tombes de chrétiens (si l'on en croit toutes ces grandes croix dressées) aucune allusion même voilée à la terreur qui s'empare du psalmiste à la pensée du Jugement dernier telle qu'elle s'exprime, alors, dans le chant du Dies iræ, ou le psaume 90 De profundis (une seule tombe en porte l'inscription) ou encore le Libera nos, tous réservés aux seuls offices religieux: le cimetière reste un lieu public, laïc. Il est vrai aussi que les notions d'enfer et de diable ou de salut éternel se sont édulcorées depuis la Révolution pour ne laisser souvent subsister chez bien des gens, dans la III^e République qu'une vague croyance en un paradis pour tous, ou un néant tranquille.

Toutefois certaines inscriptions portent une trace plus marquée des convictions profondes du défunt ou de la famille. Les unes sont brèves, les autres utilisent des citations bibliques ou patristiques: «Endormie dans le Seigneur» - «Que la volonté de Dieu soit faite» -

«Que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse» (1858) sur la tombe d'une jeune fille de 20 ans - «Chrétienne pleine de foi» - «Munie des sacrements de l'Eglise».

Comme par un fait exprès, il s'agit de 4 tombes de femmes (la religion est une affaire de femmes, raille-t-on volontiers). Hasard aussi, le fait qu'il s'agisse souvent de tombeaux de familles anciennes, de notables ou d'aristocrates restés attachés à l'autel en dépit d'un anti-cléricalisme de plus en plus combattif?

Pour en terminer, on mentionnera un tout petit nombre de tombes discrètes, sévères: ce sont celles d'ecclésiastiques, généralement curés des paroisses, presque toujours placées au pied de la grande croix centrale, dont les épitaphes se distinguent nettement des autres:

«Nous savons que nous avons été transférés de la mort à la vie» (I Jn. 13, 14) 1874.

«Ce qui fut sa gloire et son bonheur

C'est d'avoir craint le Seigneur dès son enfance

Et d'avoir mis son plaisir dans l'accomplissement de sa Loi»

(Tobie) 1887.

«Nous sommes séparés mais le Seigneur nous fait don de son Esprit, nous réunit spirituellement par le lien d'amour, de concorde et de paix» 1888.

«Son âme était agréable aux yeux de Dieu

C'est pourquoi le Seigneur s'est hâté de l'appeler à lui» (Sagesse) 1887.

Ces citations ne sont pas sans rappeler celles qu'on pouvait lire, à la même époque au dos des images pieuses, style Saint-Sulpice, imprimées à l'occasion de jubilés sacerdotaux, ordinations ou décès de prêtres, à peu près exclusivement d'ailleurs, la lecture de la Bible étant interdite à la majorité des catholiques. Et pour marquer encore plus qu'un prêtre est un être à part, séparé du vulgus par son sacerdoce, l'épitaphe est rédigée en latin:

HIC JACET

IN EXPECTATIONE RESURRECTIONEM

corpus Ludovi HABAJOU CASAUBON

presbyteri pietate austeritate et caritate commensabilis

qui XXXIII annos rexit parochia

obiit die XII Julii A.N.D. MDCCCXCII.

S'il me fallait en terminant, décider à mon tour d'une épitaphe, je croix que mon choix se porterait sur celle de cet homme de 68 ans mort en 1890, remarquable par son caractère lapidaire et son incitation à la réflexion: de part et d'autre d'une grande croix occupant horizontalement toute la tombe, on a gravé:

A M

et la devise: Fais ce que dois

(Les caractères sont approximatifs, mais on les déchiffre aisément...)

...A moins que ce ne soit une reconnaissance maçonnique!).

CONCLUSION

Le décret napoléonien de 1804 - en imposant les inhumations hors les murs des agglomérations - fixe de façon durable l'aspect de nos cimetières. C'est surtout une exigence d'hygiène et de prophylaxie qui joue un rôle décisif. A quoi se mêlent peut-être des intentions post-voltairiennes et laïques (la lutte contre l'infâme...) de fin de siècle.

Ces cimetières sont donc des espaces publics régis par les municipalités qui règlementent l'emplacement et la surface des tombes, mais laissent toute liberté pour le monument lui-même et sa décoration, ce qui n'empêche pas qu'on se copie beaucoup... La sensiblerie du XIX^e siècle ne s'épanche qu'à l'occasion d'enfants ou d'adolescents disparus.

Les monuments d'inspiration antique se font rares au fil des ans; aux tombes simplement horizontales, on ajoute vers 1830-1840 une partie verticale portant mention du défunt et ornée de motifs dont on a complètement perdu le sens et l'origine réels. Ouverts sans distinction de confession, la plupart de ces cimetières restent toutefois dominés par la croix latine, qu'elle soit individuelle ou centrale.

Mais pour nous, ces cimetières et leurs tombes du passé dégagent un charme et un intérêt... ethnologique que les horreurs artistiques et la froideur géométrique de ceux du XX^e nous font terriblement regretter.

O.A.P.

Les fours à chaux de Dordogne (XIX^e-XX^e siècle): un bel exemple de patrimoine industriel méconnu

par Francis A. BODDART

Les fours à chaux ont participé en Dordogne au tissu d'une activité industrielle de caractère traditionnel en milieu rural.

Après quelques décennies d'embellie, du second Empire à la guerre de 1914, l'activité des fours à chaux va s'effondrer. Elle ne subsiste aujourd'hui qu'à Saint-Astier et à Terrasson.

Véritables monuments d'une résistance presque à l'épreuve du temps, les chauffours méritent d'être inventoriés et étudiés.

Seul le site des fours à chaux de Saint-Martial-d'Albarède est inscrit dans une démarche de mise en valeur au titre de l'archéologie industrielle.

Introduction

Dans de nombreuses régions de roches sédimentaires, et plus spécialement calcaires, situées en bordure de massifs anciens, ont été construits, avec un essor particulier au cours du XIX^e siècle, des fours à

chaux. La chaux est un produit utile pour toute communauté; elle amende le sol (chaux grasse), blanchit les murs et lie les pierres (chaux hydraulique). Elle sert également dans le tannage et l'enchaussenage. La chaux peut être réduite par le carbone au four électrique pour fabriquer du carbure de calcium, source d'acétylène.

Cuire la pierre à chaux, c'est la soumettre à l'action d'une forte chaleur pour en expulser l'acide carbonique et obtenir de l'oxyde de calcium ou chaux vive. La transformation repose sur le courant ascendant du gaz chaud à travers les fragments de matériaux solides. La calcination de la pierre à chaux est une opération relativement simple⁽¹⁾. Les chaux hydrauliques deviennent des ciments quand la proportion de l'argile s'y élève à un certain degré⁽²⁾.

Le four de calcination a dû apparaître assez tôt, peut-être avant le haut-fourneau de la sidérurgie⁽³⁾. Le département de la Dordogne a livré quelques fours à chaux rudimentaires datant de la Gaule romaine ou du Moyen Age⁽⁴⁾. Suivant le dictionnaire Lespine, le «chaunier» (fabricant de chaux) figure parmi les plus anciennes professions représentées à Nontron⁽⁵⁾.

Disséminés dans la campagne, les fours à chaux se présentent sous la forme de robustes ensembles de maçonnerie souvent adossés à une levée de terre ou construits dans le renforcement d'une ancienne carrière. La plupart des fours, d'assez grande hauteur, présentent un profil intérieur d'ovoïde concave ou plus simplement cylindrique. La voûte est souvent employée avec culs de fours et conduits de fumée verticaux. Les fours postérieurs à 1914 présentent généralement des souffleries qui activent la combustion. Une construction est souvent accolée aux fours permettant à la fois de disposer d'un magasin de stockage et d'un moyen supplémentaire de prévention contre le refroidissement provoqué par l'air environnant.

Dans de nombreux sites un petit chemin de fer, presque toujours à ornières saillantes, facilitait le transport des pierres de la carrière vers le gueulard du four.

Le choix des sites a très généralement été dicté par la présence de la matière première. De la même carrière on tirait la pierre de taille pour la construction du four et la pierre à chaux pour la calcination.

1. *Nouveau manuel complet du chauxonnier*. Manuels-Roret, Paris, 1861.
2. La chaux aérienne est obtenue en partant de calcaires qui ne contiennent qu'un maximum de 5% d'argile. La chaux maigre contient un peu de silice ou de magnésie. La chaux hydraulique peut contenir jusqu'à 21% d'argile. Pour une teneur supérieure à 23% d'argile, la chaux prend rapidement. Elle ne peut servir qu'à fabriquer des ciments.
3. Daumas (Maurice), *L'Archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, Paris, p.40.
4. Alain Lacaille signale un four à chaux gallo-romain découvert au Pont-Saint-Lazare, le Lardin-Saint-Lazare, en ouvrant la RN 89, «Approche de l'occupation humaine à l'époque gallo-romaine dans le Sarladais», Actes du XXXIXe Congrès d'études régionales, 1967. Au cours de l'été 1994, un four à chaux, peut-être médiéval, a été mis au jour rond-point Chanzy à Périgueux. Une étude de ce four devrait être publiée par Mme Claudine Caillat-Girardy. Un cliché a été publié dans *Courrier Français* de Dordogne du 12 août 1994.
5. Monneron (G. de), *Nontron dans l'histoire*, Editions périgourdines, pp.70-71.

Les calcaires marneux de la partie moyenne et basse des terrains crétacés donnent d'excellentes chaux hydrauliques et des ciments naturels. Ces gîtes sont largement exploités en deux points du département: le gîte supérieur, à Saint-Astier, et les bancs inférieurs, près de Saint-Cyprien et de Domme.

Les terrains jurassiques, qui forment une bande importante sur les rives du Bandiat dans le Nontronnais, et depuis Thiviers, Excideuil et Hautefort jusqu'à Négrondes, Mayac, Lymerat, Azerat, Beauregard et Terrasson, renferment les meilleurs gîtes de chaux grasses et accidentellement, quelques bancs de chaux hydrauliques.⁽⁶⁾

L'enquête de Cyprien Brard (1835) dénombre 141 fours produisant de la chaux implantés dans 107 communes.⁽⁷⁾

Arrondissement de Nontron: 34 fours pour 22 communes

Arrondissement de Périgueux: 33 fours pour 23 communes

Arrondissement de Riberac: 13 fours pour 11 communes

Arrondissement de Sarlat: 27 fours pour 16 communes

Arrondissement de Bergerac: 34 fours pour 35 communes

Ces chiffres sont à interpréter avec prudence. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la plupart des fours à chaux de Dordogne sont situés dans des tuileries qui associent le plus souvent la fabrication de tuiles, de briques et de chaux. Le four à double effet, malgré ses inconvénients, est fréquent. Dans quelques cas, le four à chaux se trouve placé sur un haut-fourneau comme à Jommelières (Javerlhac) ou aux Feynières (Jumilhac-Le-Grand).

Les Archives départementales de la Dordogne détiennent 120 dossiers de demandes d'autorisation d'implantations de fours à chaux qui couvrent une période de près d'un siècle (1836-1924) et concernent 77 communes⁽⁸⁾. Leur analyse permet de constater l'exceptionnel développement des fours à chaux au cours de la décennie qui suit 1860. Plus largement, 62% des demandes sont instruites entre 1850 et 1880.

L'âge d'or des fours à chaux correspond en Dordogne à l'«industrialisation» des sites de Saint-Astier, de Saint-Cyprien et de Domme. Le décollage de la production de chaux hydraulique est assuré par les besoins des chemins de fer et des grands chantiers publics du second Empire⁽⁹⁾. Des sociétés de type capitaliste émergent progressivement. Il faut néanmoins encore souligner la part importante (28%) des demandes de création de chauffours associés à des tuileries ou à des briqueteries.

6. Sur la géomorphologie structurale des «pays périgourdiens», voir Fénelon (Paul), *Le Périgord. Etude morphologique*, thèse pour le doctorat ès lettres, A. Lahure, 1951.

7. Arch. dép. de la Dordogne, 8 M535-547. La question n°26 de l'enquête de Brard porte sur le plâtrage du trelle, la 42^e porte sur la préparation des grains et semences par le chaulage, la 84^e porte sur la fabrication des briques et de la chaux.

8. Arch. dép. de la Dordogne, 5M61-62-63.

9. Voir sur les grands travaux de cette période: Lagrange (Jacques), *La vie en Périgord sous Louis Napoléon III*, pp. 125-140, Editions Pilote 24, 1992.

Par ailleurs, la promotion de l'amélioration de l'agriculture par l'amendement des sols au moyen de la chaux contribue à la création d'assez nombreux fours dont l'activité est souvent saisonnière. De grands propriétaires, comme M. de Fontenay (château de Puycheny), le marquis de Bourdeilles, M. Duvergier de Hauranne (château de Boisseuil) ou le docteur Sauvo-Desversannes (Bussière-Badil), donnent l'exemple et font établir un ou deux chauffours pour améliorer leur propriété. Louis de Lamothe dans ses «voyages agricoles» (1886) consigne que le «chaulage fait merveille» (Saint-Germain-des-Prés, Boisseuil...¹⁰).

Il faut pourtant relativiser ce succès. Le Périgord, comme d'ailleurs le reste de la France, semble s'être montré prudent dans l'utilisation des engrais minéraux. Le cultivateur périgourdin, peu ouvert au progrès, est aussi plus prodigue de son travail que de son argent. Cyprien Brard consigne que «le prix trop élevé de cette substance qui varie de 2 à 3 francs le quintal sera toujours un obstacle à l'emploi de cet amendement»¹¹. Trente ans plus tard, G. d'Arlot de Saint-Saud fait un constat identique dans les annales de la Société d'agriculture¹². Le livre de comptes de la propriété de Boisseuil nous indique que la chaux grasse est vendue 20 francs la tonne en juin 1890¹³.

A partir du milieu du XIX^e siècle, la technique du four coulant à marche continue se généralise. Les combustibles, qui peuvent servir à faire la chaux, sont le bois en bûche, les fagots, les bourrées, la houille, le coke et le charbon de bois. Après 1860, on trouve surtout des chauffours à la houille. Mais la chaux au bois est considérée comme «supérieure à celle provenant des fours à la houille»¹⁴. Le combustible prend une part considérable dans le prix de revient de la chaux : 48% à 70%, suivant les années, dans le cas des fours Adenis d'Eyzeraç¹⁵. Aussi le chauffournier saisit toujours les opportunités de localités : charbon bitumeux du Terrassonnais, lignite du Sarladais, bois des forêts Barade ou de Born.

L'énergie hydraulique est utilisée de manière exceptionnelle. On trouve à Annessé-et-Beaulieu (Taillepetit) des chauffours (1857) à cribles mécaniques mus par les eaux de la Bellonie¹⁶.

La navigabilité de la Dordogne et de l'Isle permettent un transport économique d'une partie de la production vers les centres urbains.

La Dordogne cuisait à la fin du siècle dernier environ 150 000 tonnes de carbonate de calcium dont 76 000 tonnes à Saint-Astier¹⁷.

10. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460.

11. Arch. dép. de la Dordogne, 6M 534.

12. Saint-Saud (Baron G. d'Arlot de), «De l'emploi des amendements calcaires». *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, 1866, t. 42, p. 259.

13. Livre de propriété, château de Boisseuil, arch. privées.

14. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460.

15. Registres comptables des fours à chaux Adenis, arch. privées.

16. Arch. dép. de la Dordogne, 5M61.

17. *Voyage en France*, Périgoux et le Périgord Blanc, Editions Berger-Levrault, pp. 266.

Dès 1884, les petites unités de production de chaux hydrauliques sont signalées «en décadence». La principale cause en est «la concurrence faite par les usines de Saint-Astier, en Périgord, et de Sauveterre, en Agenais»⁽¹⁸⁾. En cette fin de siècle, le Périgord est en outre frappé par une dépression agricole et une décélération industrielle qui infléchit la demande.

En 1914, une vingtaine d'usines à chaux sont identifiées dans le département de la Dordogne⁽¹⁹⁾.

Dès 1905, la fabrication de ciment Portland fait diminuer les ventes de chaux hydraulique. Plusieurs usines s'arrêtent ou se transforment en cimenterie. Les producteurs du bassin de Saint-Astier sont contraints au regroupement en 1930. Des produits et des techniques concurrentiels (engrais naturels et chimiques) mettront fin à l'activité des fours à chaux grasses entre les deux guerres.

Dans les années 70, les calcaires marneux de la Dordogne permettent encore la fabrication de 30 000 tonnes de chaux grasse et 100.000 tonnes de chaux hydraulique⁽²⁰⁾. La mécanisation des opérations de fabrication de la chaux entraîne une forte érosion des effectifs, formés pendant longtemps d'ouvriers paysans des campagnes proches.

Aujourd'hui, la chaux n'est plus finalement exploitée que dans deux centres dont les unités de production sont de taille modeste.

A Terrasson, une entreprise dépendante du groupe Balthazar et Cotte produit de la chaux grasse et emploie une cinquantaine de salariés.

A Saint Astier, ne subsistent que deux établissements, spécialisés dans la production de chaux hydraulique naturelle (55 000 tonnes/an), qui ne comptent plus, ensemble, que 40 salariés⁽²¹⁾.

L'unité d'Allas les Mines, que contrôlait Lafarge, a fermé ses portes en 1980.

«Le Périgord oublié» de Pierre Pommarède⁽²²⁾ et «L'âge d'or des fours à chaux ...» de Madeleine Fénard-Cuvellier⁽²³⁾ reproduisent les principales cartes postales représentant des usines à chaux ou à ciment, en activité, du département de la Dordogne.

Les fours à chaux, témoins d'une activité qui a influencé la vie sociale et économique du milieu rural, méritent d'être soigneusement recensés et étudiés, suivant la recommandation de Jacques Pinard⁽²⁴⁾,

18. *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*. Etat actuel de l'industrie de la chaux hydraulique, du ciment et des briqueteries, 1884.

19. *Annuaire de la Dordogne*, 1914.

20. Genty (Michel), *Villes et bourgs du Périgord et du Pays de Brive*, PUB 1984, et «Regard sur l'industrie actuelle du Périgord», *Cercle départemental d'étude des Œuvres laïques du Périgord*, 1972, p. 17.

21. Communication de M. Guy Bastier, Président de la CIMCHAUX.

22. Pommarède (Pierre), *Périgoux oublié*, Pierre Fanlac, 1980.

23. Fénard-Cuvellier (Madeleine), *L'Age d'or des fours à chaux et des cimenteries*. Documents et cartes postales, Imprimerie de Basse-Bretagne, 1991.

24. Pinard (Jacques), *L'archéologie industrielle*. PUF, 1985.

Voir également Payen (Jacques), Les bâtiments à usage industriel aux XVIIIe et XIXe en France, *Centre de Documentation et d'histoire des techniques*.

afin d'en préciser les caractéristiques et de les mettre en relation avec les conditions d'exploitation du sol. Il ne peut être néanmoins question ici de présenter un inventaire des fours à chaux de Dordogne, mais plutôt d'apporter certains repères. Nous présenterons, en complément, une brève monographie du site de Saint-Martial-d'Albarède qui, depuis 1986, est inscrit dans un circuit de découverte de l'archéologie industrielle.

1) Le «Pactole» de Saint-Astier

L'époque de la découverte des bancs de calcaires à chaux hydraulique de Saint-Astier remonte à 1837: «le pactole du pays était trouvé»⁽²⁵⁾.

Seul un four à chaux était signalé dans la commune dans l'enquête Brard (1835). L'abbé Nogué identifie quinze «usines» créées entre 1852 et 1932, sans néanmoins préciser le nombre de fours qui leur sont associés⁽²⁶⁾.

En 1863, on compte déjà onze fours à Saint-Astier⁽²⁷⁾. En 1887, Louis de Lamothe dénombre «sept ateliers»⁽²⁸⁾. A la veille de 1914, «cinq grands établissements occupent ensemble 120 ouvriers pour le seul travail des fours». En 1911, la quantité de pierre mise en œuvre s'élève à 76 000 tonnes. Saint-Astier devient la troisième gare de la Dordogne après Périgueux et Bergerac. Encore faut-il tenir compte du transport par voie d'eau sur l'Isle⁽²⁹⁾.

Plusieurs faillites et des difficultés de marché favoriseront la concentration des structures économiques. Dès 1906, des stratégies de rapprochement entre les principales entreprises (Société des ciments et chaux du Périgord, Société dordognaise des chaux et ciments de Saint-Astier, Eymery frères ...) apparaissent⁽³⁰⁾. En 1930, plusieurs petits fabricants s'associent et fondent la CIMCHAUX pour contrer le développement de la Compagnie des Chaux et Ciments de Saint-Astier (SAFA).

L'exploitation de la chaux a créé, au fil du temps, un labyrinthe de 30 hectares de galeries souterraines, soit 10 kilomètres entre Montenceix et Neuvic⁽³¹⁾.

1- La Borie et le Perier

L'ouverture de la carrière et de l'usine de la Borie remonte à 1853.

25. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460

26. Nogué (Abbé Edouard), *Saint-Astier. Pita Vito, Grand cluché*, Edition Roc de Bourzac.

27. *Annales de la Société d'Agriculture ... de Dordogne*, 1884. Rapport sur la situation minéralogique de la Dordogne.

28. Lamothe (L. de), *op. cit.*

29. *Voyage en France*, Périgueux et Périgord Blanc, *op. cit.* pp. 266-267.

30. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14415, minutes Chateaufort, Saint-Astier, 10 novembre 1906.

31. Siméon (Anne-Marie), «Saint-Astier: longue carrière», *Dordogne Libre*, 28/02/1989.

Une demande est déposée en 1854 par MM Lenoir et Bourdillon, «entrepreneurs des travaux des Chemins de fer Grand-Central» pour établir «quatre fours à chaux à feu continu et à houille» sur un terrain affermé par Jean-Baptiste Mazeau³². Le site passe en 1859 entre les mains de Pierre Fontmarty et des époux Bersac³³. Un bail à ferme d'usine, dont Léopold Cibrié et Paul Verdier sont les preneurs, nous donne un état des lieux des fours et du matériel, avec plan, en date du 12 mai 1876³⁴. Les quatre anciens fours sont en démolition. Deux nouveaux fours viennent d'être construits.

Le 9 juillet 1879, Paul Verdier et Ernest Lestiboudois, négociants à Saint-Cyprien, fondent une société en nom collectif pour l'exploitation de l'usine³⁵. En 1886, Louis de Lamothe constate que «huit nouveaux fours ont été créés dans le sous sol, ce qui, avec les cinq des anciens conservés, porte leur nombre actuel à treize, fonctionnant continuellement ... La chaux est portée aux deux tamis nouvellement placés, marchant à la vapeur. On obtient en 24 heures 1400 sacs passés au grand blutoir et 800 sacs au petit»³⁶. Les chauffeurs de La Borie emploient alors soixante-dix ouvriers. La famille Mazeau cède en 1904 ses terrains de la Borie et du Perier à trois des principales sociétés d'exploitation de Saint-Astier³⁷. En 1905, est construite sur le terrain Prothiaux l'usine du Perier comprenant 4 fours et 3 silos. L'usine est exploitée par M. Bleyne puis par M. Laurière.

Fin d'activité du site vers 1930. Actuellement les fours sont ruinés. Les carrières sont inondées.

2- Brouillaud - La Combette

En 1886, Les Brouillauds (aujourd'hui Brouillaud) «comptent six grands fours. Ils ont une annexe, où il y en a quatre autres, à la gare de Saint-Astier. M. Blanc a établi un petit chemin de fer sur lequel les wagonnets traînés par des chevaux vont chercher la pierre»³⁸. La Cie générale des chaux hydrauliques qui exploite la marque «Auguste

32. Un bail à ferme a été établi sous seing privé en date du 20 juin 1854, enregistré le 3 mai 1859 à Périgueux.

33. Arch. dép. de la Dordogne, 3E 14397, minute Tamareff, Saint-Astier, 23 avril 1863. Un inventaire des ustensiles servant à l'exploitation, daté du 15 février 1862, est annexé. Les fours à chaux ont été cédés à M. Fontmarty et aux époux Bersac par acte du 24 avril 1859 devant Me Rapnouil, notaire à Périgueux.

34. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14410, minutes de Maillard, St-Astier, 12 mai 1876. Le propriétaire bailleur est Jean-Baptiste Mazeau. Les exploitants des fours sont Leopold Cibrié et Paul Verdier.

35. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 12075, minutes Carrier-Ladevèze, 9-10 juillet 1879. Ernest Lestiboudois est mis en faillite en 1899.

36. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460.

37. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14414, repertoire de Maillard, 15 janvier 1904. Les bénéficiaires de la vente sont 1) François Eymery, Pierre Alfred Mallebay, 2) la Société Dordognaise, 3) la Société des Chaux et Ciment du Périgord.

38. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460.

Blanc» est mise en liquidation en 1903³⁹⁾. L'activité est reprise par Jules Allary de Gaillon, directeur de la Société des chaux et ciments du Périgord⁴⁰⁾.

Eloi Bleynie fils est autorisé en 1901 à créer une usine à chaux comprenant quatre fours (usine de l'Éperon). En 1909, MM Rouzet et Ravidat sont autorisés à établir un massif de quatre fours (usine de la Combette).

3- Les Courroies.

En 1876, Eloi Peytoureau, afferme à Pierre Bousquet, fabricant de ciment de Fumel (Lot-et-Garonne) une carrière aux Courroies afin d'y construire des fours à chaux⁴¹⁾. Ce dernier est autorisé à créer un massif de chauffours en 1877, Eugène Mallet obtient la même année une autorisation identique. L'usine Mallet comprend en 1883 «dix fours qui se chargent de la terrasse où s'ouvrent leurs gueules circulaires, dans lesquelles on jette successivement un lit de pierre et un lit de charbon...»⁴²⁾. La propriété du site passe à M. Labasse-Mallebay.

Un important massif (60 m. et 11 fours apparents), situé en terrain militaire, est toujours en place.

4- Le Bateau

L'abbé Nogué situe la création des chauffours du Bateau en 1886.

Une autorisation de construction intervient en 1892 en faveur des frères Eymerie. L'exploitation, avec trois fours, n'intervient qu'au cours de 1894.

5- Carrières de Crognac

Autorisation de construction en 1896 de cinq fours en faveur de Prothiaux et Cie. Aujourd'hui le site est en terrain militaire.

6- Les chauffours Peytoureau

Usine établie près les Roches en 1853 et signalée en 1883 par L. de Lamothe.

Un jugement de mise en faillite est prononcé en 1885⁴³⁾.

7- Les chauffours Mallebay.

Chauffours situés « aux portes de la ville » signalés par L. de Lamothe. Pierre-Alfred Mallebay crée deux fours à chaux d'une éléva-

39. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14414, Répertoire de Maillard, 13 octobre et 19 novembre 1903.

40. La société est mise en faillite par jugement du 24 octobre 1913. Il y a poursuite d'activité. Arch. dép. de la Dordogne, 9 U.

41. Arch. dép. de la Dordogne 3 E 14410, minutes de Maillard, St Astier, 17 novembre 1876. N° 359.

42. Lamothe (de). *Voyages agricoles en Périgord*, p. 460

43. Arch. dép. de la Dordogne, 9 U 802.

tion de huit mètres au ruisseau des Rochers en 1883. Le diamètre intérieur des fours est de 120 cm.

P. Mallebay bénéficie la même année d'un prêt conditionnel du Crédit Foncier d'un montant de 12 000 francs⁽⁴⁴⁾.

8-La Gare

Chaufours créés vers 1857. Les fours sont exploités par Auguste Blanc et sont une annexe des chaufours de Brouillaud.

Site détruit lors de la construction de logements HLM.

9-La Massoulie.

Massif établi vers 1875 et exploité par la Société dordognoise.

Le four du fer à cheval, à la Massoulie, créé par M. Malet, est signalé en 1883 par Louis de Lamothe.

10-Ferrières

Autorisation de construction en 1907 en faveur d'Abel Parrot.

La propriété de Ferrières et la construction de neuf fours reviennent à Auguste Bastier, auparavant négociant à Bordeaux.

Fin d'activité en 1930. Le site est ruiné.

11- La Jarthe

Le site est ouvert en 1924, avec deux fours, par la Cie des chaux et ciments de Saint-Astier. Deux nouveaux fours sont établis en 1927.

Il est actuellement exploité par la SAFA.

12- Jeyvah

Usine destinée à la fabrication de chaux éminemment hydraulique. Le site est exploité par la Société nouvelle des chaux et ciments de Saint-Astier (CIMCHAUX), créée en 1930. Deux fours (cuves en béton) sont construits.

Dans le même secteur, ont fonctionné des fours à Mensignac⁽⁴⁵⁾, Annesse-et-Beaulieu, Léguillac-de-l'Auche (avec tuilerie), Neuvic, Saint-Jean-d'Ataux (tuilerie des Planches), Saint-Léon-sur-l'Isle (La Croix de Fer) et Saint-Méard-de-Dronne.

II) Chaux et ciments sur Dordogne.

III) Saint-Cyprien

L'enquête de Brard(1835) signale deux fours à Saint-Cyprien dont la production est vendue 1,50 F. le quintal métrique.

44. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14414, Répertoire de Maillard, 19 janvier 1883.

45. Voir Nectoux(Christiané), Caignaud (S et R.), *Regard sur un village du Périgord: Mensignac*, p.268.

En 1863, on compte 12 fours à Saint-Cyprien⁴⁶⁾. Deux sociétés occupent 80 ouvriers en 1914⁴⁷⁾.

1) *Le coteau calcaire de Costegrand*

Trois sites de chauffours se suivent sur la route Saint-Cyprien-Mouzens : Malemort (La Passet), Costegrand et Les Tuilières.

La société Blanc et Cie (MM Regnier et Blanc) demande en 1861 l'établissement de dix fours à Costegrand. La même année, la société Bersac (MM Fontmarty, Dumonteil-Lapeze et Bersac) demande confirmation d'autorisation pour trois fours, déjà construits et en activité sur le rocher de Costegrand.

En 1873, une société est constituée entre Léopold Cibricé, Paul Verdier et Alfred Lestiboudois pour exploiter des fours à chaux à Saint-Cyprien... et un commerce de vins⁴⁸⁾.

Edouard Bruyère, industriel aux Tuilières, cède son affaire en 1914 à la SA française des ciments et chaux hydrauliques de Saint-Cyprien⁴⁹⁾.

La plupart des fours construits sur le coteau sont toujours en place.

2) *Les tuileries de Saint-Cyprien*

Dix fours à chaux à feu continu sont autorisés en 1861 en faveur de MM Laborie et Payet, déjà fabricant de chaux hydraulique, à la tuilerie de Naupech.

Le tuilier Emile Garrigou, qui construit en 1871 une briqueterie établit également un chauffour dans son établissement.

3) *Usine de ciments et portland d'Allas-les-Mines*

Etablissement contrôlé par la Société albigeoise des ciments du Sud-Ouest. Massif de 12 fours. Site fermé en 1980 et reconverti pour l'ensilage du grain.

4) *Usine du Garrit à Marnac*

Autorisation de construction d'une usine à ciment et d'un massif de fours en 1901 en faveur de la Cie anonyme des Ciments de la Dordogne à la Borie Basse (14 ha). Cinq silos, deux chaudières à bouilleurs (300 chevaux), atelier de broyage, hangar à klinker, salles des générateurs et des machines. Le calcaire est amené de la carrière aux fours au moyen d'une voie Decauville.

46. *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, 1864.

47. Voir Sadouillet-Perrin (Mme A.) BSHAP 1 110 p. 85.

48. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 14410, minutes de Maillard, Saint-Astier, 26 juillet 1879.

49. 1914: SA française des ciments et chaux hydraulique de Saint-Cyprien; 1927: SA des ciments et portland de Ghenay et de Saint-Cyprien à Paris; 1940: SA des ciments de Dornme à Paris; 1945: SA des chaux et ciments du Languedoc à Paris.

L'usine de Marnac a été absorbée en 1926 par la Société des chaux et ciments du Languedoc.

II2) Domme

Les lignites du sarladais, de Symerols et de La Chapelle-Péchaud ont constitué un combustible privilégié des chauxfours de la région de Domme. Si il a une valeur calorifique trois fois moindre que celle de la houille, le lignite est un combustible au coût très attractif.

1) *Le site du Gravilloux (Domme)*

Usine actuellement ruinée.

En 1855, Léopold Rouchon obtient confirmation d'autorisation pour un chauxfour, d'une élévation de cinq mètres, en activité aux Gravilloux. La même année, M. Salvat est autorisé à créer un chauxfour sur le même site. En 1863, MM Salvat, Coycaut, Sévignac et Cie, fabricants de ciment à Domme créent deux nouveaux fours à coté du four de 1855, malgré l'opposition du marquis de Malleville. Les chauxfours des Gravilloux ont longtemps employé le lignite de Simeyrols.

La Société des chaux et ciments de Domme est absorbée en 1941 par la Société des chaux et ciments du Languedoc.

L'effondrement des anciennes galeries d'extraction a provoqué en 1945 un affaissement de terrain assez considérable (au nord-ouest de la bastide).

2) *Cénac*

-Pech de Caumont : Autorisation d'implantation d'un four donnée à M. Chassaing (1847)

-Laborie: Autorisation d'implantation d'un four donnée à M. Pomarel (1891)

Les chauxfours sont détruits.

3) *Daglan*

-Le Roc (Fort-Louis): Autorisation donnée à Jean-Baptiste Gré-zis (1856). Le chauxfour a été comblé par la famille Dufour qui acquiert la propriété en 1872.

-Naudonnie: Autorisation donnée à Léon Bouquet (1857). Four en bon état.

4) *La Chapelle-Péchaud*

- Autorisation en faveur d' Antoine Roque (1857)

5) *Castelnaud*

-Les Milandes: autorisation en faveur de M. de Beaumont (1857)

6) Carlux

-Lesquières: autorisation pour un chaufour en faveur de Marc d'Anglars, propriétaire à Symeyrols (1852).

III) La chaux grasse du Nontronnais au Terrassonnais

III1) Le Nontronnais

Le rapport sur la situation minéralogique de la Dordogne signale dans le Nontronnais en 1864 « 7 à 8 fours à chaux qui peuvent produire facilement année commune, 1 200 000 kilogrammes à 1 500 000 kilogrammes de chaux, indépendamment de celle que livrent encore les fours annexés à 5 ou 6 tuileries et à quelques forges »⁵⁰.

-Nontron: Autorisation de création d'un four dans la tuilerie de Bord donnée à Guillaume Valade (1837) et d'un autre four en faveur de M. Agard au Moulin Blanc (1860).

-Saint-Martial-de-Valette: trois autorisations sont délivrées (1844/1857/1873)

-Milhac-de-Nontron : une autorisation en faveur de Nicolas Meynard(1875).

-Augignac : autorisation pour un four à l'entrée du bourg (1856) et de trois fours à Brégères (1861).

-Bussière-Badil: Autorisation pour deux fours en faveur du Dr Sauvo-Desversannes (1860)

-Champniers: autorisation pour deux fours en faveur M. Martial(1861).

-Etouars : autorisation d'implantation d'un four associé à une tuilerie en faveur de Pierre Rippe (1886).

-Champeaux (château de Puycheny): autorisation pour un four à chaux grasse en faveur de M. de Fontenay (1866).

-Javerlhac: autorisation en faveur de Pierre Clément (1859)

III2) La région de Thiviers

L'enquête de Brard signale des fours à chaux à Thiviers, Eyzerac, Cognac-sur-l'Isle, Sarrazac. En 1863, «dans les environs de Thiviers, six fours à chaux sont en activité.» «Ces fours ont expédié par le chemin de fer 3 842 195 kilogrammes de chaux au prix moyen de 2 francs les 100 kilogrammes. En 1864, le chiffre des expéditions s'élève déjà à 2 043 040 kilogrammes»⁵¹. Le principal site de production local est Eyzerac.

50. *Annales de la Société d'agriculture... de la Dordogne*, 1864, Rapport de l'ingénieur en chef des Mines. G. de Neuville, Périgueux, 29 juillet 1864, T 40, p.816.

51. *Idem*.

1-*Les fours de la compagnie Grand-Central (Eyzerac).*

Les chauffours ont disparu. Quatre fours sont établis pour «le service des travaux du chemin de fer Grand-Central». Leur autorisation est régularisée en 1858 sous certaines réserves. L'exploitation est assurée par un certain Leroy, agent de MM Parent et Schaken.

2-*Les fours à chaux Adenis (Eyzerac)*

Site en très mauvais état en bord de la RN 21 (lieu-dit Labaurie)

En 1868, Saint-Elme Adenis, fils d'un chauxfournier creusois, bénéficie d'une autorisation pour l'implantation d'un four. En 1872, acquisition de la carrière des Maignaux. En 1874, une nouvelle autorisation est donnée pour construire deux fours à coté du précédent. «L'usine de Laborie et des Maignaux» produit de la chaux grasse au bois et au charbon et de la chaux hydraulique en pierres et en sacs. Dépôt à Limoges⁽⁵²⁾. La houille provient principalement des mines d'Ahun (Creuse).

Dans un prospectus non daté, MM Adenis frères prétendent être «les seuls fabricants de chaux cuite au bois en Périgord». L'activité semble avoir cessé en 1906. Des documents comptables (1884-1906) et extra-comptables (1870-1906) qui ont été conservés nous ont permis d'établir le prix de revient de la chaux produite. En 1905, il est de 10 F. la tonne (charbon:60 %, pierre:15%, transport:12,5%, main d'oeuvre:10%, chargement:2,5%)⁽⁵³⁾.

3-*Les fours à chaux des Maignaux (Eyzerac)*

Site ruiné. La pierre a été réemployée dans la construction de bâtiments agricoles.

Demande en 1861 par M. Arbellot pour l'implantation de six fours, «spécialement destinés à alimenter en chaux l'agriculteur des terrains granitiques et schisteux de la Haute-Vienne et du Nord de la Dordogne». Dépôt à Limoges. La carrière des Maignaux passe en 1872 à Saint-Elme Adenis.

4-*Saint-Romain et Saint-Clément*

Autorisation de construction d'un chauffour permanent en faveur de Jean Marty. Ce four a été détruit. A moins de 500 m., un autre four a été construit en 1906 et a fonctionné jusqu'en 1936. Il est visible en bordure de la D 707.

5-*Fours à chaux de Négrondes*

Massif de deux fours à foyer circulaire et continu assez bien conservé.

52 Le dépôt se situait 23, allée des Bénédictins à Limoges.

53 Nous avons pu étudier les archives des fours à chaux Adenis. Nous en remercions vivement M. et Mme Jully.

En 1873 Delaune Aîné, fabricant de chaux, est autorisé à construire un second four permanent «chemin de la gare de Négrondes à Coulaures» sur un terrain affermé. En 1883, une autorisation est accordée à Sicaire Piquet, associé à Eugène Bost, pour un four de 7,20 m. d'élévation.

III3) Le Terrassonnais

La mise en valeur du petit gisement de charbon bitumeux du Lardin-Saint-Lazare⁵⁴ et de la mine de Cublac ont favorisé l'établissement de plusieurs générations de chafours. Brard signale un four établi en 1835 à Terrasson et deux fours existant à Saint-Lazare. La société Renard et Cie, concessionnaire des mines de Cublac, obtient une autorisation en 1858 pour établir des fours au Pontour (chemin de la Rochette) à La Villedieu. Jean Delas, ingénieur de l'École des Mines de Saint-Etienne, qui prend la direction de la verrerie de Bradville et des mines du Lardin et de Cublac, fera établir des fours à chaux au «puits Jeanne» (1886) et aux Justices (1887).

Le principal site du Terrassonnais est celui des Justices toujours en exploitation, avec un four au gaz.

1-Les Justices

Massif de trois fours à houille de 10 m. de hauteur. Passage voûté avec entrée en arc de plein cintre. Gueulard de 2,50 m. de diamètre. Rails et wagonnets en place.

Les fours ont été exploités par la famille Delas jusqu'au rachat par le groupe Balthazar et Cotte. En 1956, 53 ouvriers y étaient employés. Après-guerre, le coke de Carmeaux est utilisé comme combustible. La qualité de la chaux des Justices, utilisée par l'industrie papetière, était réputée⁵⁵.

Les fours concurrents de Combeyrat, exploités par la famille Maury, ont été associés par rachat à ceux des Justices.

III4)La région d'Excideuil

La région d'Excideuil appartient au Périgord jurassique qui n'occupe d'ailleurs qu'une étendue restreinte entre les terrains cristallins et liasiques du Nord-Ouest et le crétacé du sud-Ouest.

Le canton d'Excideuil comprend dix fours à chaux répartis sur cinq sites et quatre communes : Saint-Martial d'Albarède, Saint-Médard-d'Excideuil, Saint-Pantaly-d'Excideuil et Saint-Germain-des-Prés.

54. La concession houillère s'étendait sur 600 hectares. Le puits Jeanne, d'une profondeur de 75 m. donnait accès à deux galeries. La houille était principalement utilisée pour les besoins de la verrerie de Bradville. En 1865, les mines du Lardin sont inactives.

55. Interview M. Prodel. Terrasson.

Saint-Martial d'Albarède conserve un ensemble assez remarquable qui est préservé depuis son acquisition par la commune.

-1) Le Martinet (Saint-Médard-d'Excideuil)

Massif de deux fours d'une hauteur de huit mètres construit sur terrain décliné. Diamètre des gueulards : 1,50 m. Passage voûté pour le déchargement. Deux wagonnets de type Decauville subsistent.

Briques réfractaires de marque «A. Voche et Cie» provenant de Charente.

Un four, produisant «de la chaux commune et de la chaux hydraulique», est signalé à Saint-Médard en 1864⁵⁶. Les deux fours actuels (non datés) ont été construits dans l'enceinte d'une ancienne ferme du domaine d'Essendiéras par Emile Ligonie. En 1920, ils ont été rachetés en indivis par Henri, Jean et Pierre Rebière qui font commerce du fourrage de septembre à avril et fabriquent la chaux, environ 4 tonnes par jour, surtout l'été. La clientèle provient principalement de la Haute-Vienne. La concurrence conduit à l'arrêt des fours en 1931⁵⁷.

2) La Rebière (Saint-Martial-d'Albarède)

Massif de trois fours adossés à un talus avec passages voûtés.

Hauteur: 10 m. Diamètre des gueulards: 2,30 m.

Deux carrières sont associées au site (La Rebière et «Vieille Vigne» au Faureau). Briques réfractaires de marque «CH. de Boissimon» provenant de Langeais.

Sous l'impulsion de Jules Wallon, la Société anonyme des usines d'Excideuil⁵⁸ est autorisée à établir des fours à chaux à Saint-Martial en date du 7 juillet 1896.

Production de chaux grasse et tentative de production de chaux hydraulique. Faillite des propriétaires en 1926.

3) Le four à chaux de Sallepenche (Saint-Germain-des-Prés)

Chaufour bien préservé. Passage voûté pour le déchargement. Briques réfractaires de marque «Granboulan Langeais».

Un chaufour est signalé à Saint-Germain des Prés dans la situation industrielle de 1864 d'Excideuil⁵⁹.

Le four à chaux de Sallepenche, propriété de la famille Lasternas⁶⁰, est visité en 1886 par Louis de Lamothe⁶¹. Le four est repris en 1907 par un tuilier de Mavaleix, Pierre-Emile Bonis. L'activité, qui occupait deux ouvriers, prend fin en 1934.

56. Arch. dép. de la Dordogne, 6 M 601.

57. Communication de M. Rebière.

58. Les statuts ont été déposés chez Me Lasageas, notaire à Excideuil, 1896.

59. Arch. dép. de la Dordogne, 6 M 601.

60. Les propriétaires successifs sont, Jean Lasternas, né en 1819 à Saint-Martin d'Excideuil de Philippe et de Anne Château, et qui épouse Anne-Marie Beylot ; puis son fils, Philippe-Alexandre qui épouse le 16 mars 1873 à Lanouaille Marie-Mathilde Chastenot.

61. Lamothe (L. de). *Voyages agricoles*, p. 822.

4) *La Pinsonnelle (Saint-Pantaly-d'Excideuil)*

Petit chaufour de forme cylindrique. (Hauteur: 5,60 m., diamètre total: 3 m., diamètre intérieur: 1,77 m.). L'enveloppe adopte à sa base la forme d'une pyramide renversée et tronquée. Passage voûté pour le déchargement. Un petit bâtiment s'appuie sur la maçonnerie du four. La construction, réalisée par le propriétaire, Philibert Desbrosse, d'Excideuil, date de 1931. Production de chaux grasse durant cinq années.

5) *Propriété de Boisseuil*

Chaufour construit par M. Duvergier de Hauranne et visité en 1885 par L. de Lamothe. Production de chaux grasse et de chaux hydraulique.

«Fagots pris dans la forêts de Born»⁶². Le livre de la propriété donne des comptes relatifs à l'activité du four à chaux. En 1890, la chaux est vendue entre 20 F. (chaux grasse) et 25 F. (chaux hydraulique) la tonne⁶³. Les cendres servent pour la destruction des joncs et carex dans les prairies humides.

IV) Les sites remarquables du Bergeracois

1) Autour de Bergerac

Les buttes et les côtes du Bergeracois, découpées dans les calcaires et les mollasses oligocènes, ont été exploitées pour la production de chaux. Les fours sont souvent associés à des tuileries.

-Mouleydier (un four est autorisé en 1873)

-Saint-Germain-et-Mons (un four associé à une tuilerie, 1865)

-Saint-Laurent-des-Vignes (un four associé à une tuilerie, 1843)

-Saint-Nexans, la petite Borie (un four à chaux et à briques, 1865)

-Rouffignac-de-Sigoulès, village de Cailloux (un four, 1861)

2) Les plâtrières de Sainte-Sabine

Brard signale dans son enquête (1835) l'activité significative des plâtrières de Sainte-Sabine qui permettent «de se procurer un amendement au meilleur compte (1 F. à 1,25 F. le quintal cuit et pulvérisé)». Brard regrette néanmoins que beaucoup de communes de l'arrondissement (40%) ne plâtrent pas le trèfle⁶⁴.

En 1870, la production annuelle est de 23 000 tonnes. Cinq cents ouvriers, mineurs, concasseurs ou voituriers seraient alors occupés par

62. Lamothe (L. de), *Voyages agricoles* p. 772.

63. Arch. privées.

64. Arch. dep. de la Dordogne, 6M 531-532.

les plâtreries⁶⁵. L'activité finit par péricliter. C'est Jean Galmot, «ce conquistor des temps modernes», qui rouvre en 1912 les carrières de plâtre⁶⁶.

V) Les fours à chaux et à plâtre en site urbain

La ville s'accommode mal des fours à chaux. L'acheminement de la pierre est difficile et coûteux. Par ailleurs, il s'agit d'une industrie relativement polluante.

Les fours à plâtre y sont les plus nombreux.

A Périgueux :

- rue d'Angoulême. Four à plâtre de M. Brachet (1858)
- Ancien Jardin Public. Four à plâtre de M. Dupuy (1862)
- Combes des Dames. Fours à plâtre de M. Ummels (1864)

A Bergerac :

- Les trois pavillons. Fours à chaux et à plâtre (1856/1862/1872)

VI) Un exemple de mise en valeur: les fours à chaux de Saint-Martial d'Albarède

1) Descriptif

Les fours à chaux sont situés dans le bourg aux abords de la route départementale de Périgueux à Excideuil.

Le site comprend trois fours bâtis dos à une carrière. Ces fours forment trois tours couvertes avec charpente métallique et cheminée. Une plate-forme de chargement (L.: 18 m. ; l.: 6 m.) réunit les trois bâtiments à leur sommet. Une passerelle permet de passer de la carrière à la plate-forme.

La hauteur de la maçonnerie est de 11,40 m. Mais l'ensemble s'élevait à 18 mètres (cheminées comprises).

La base de chaque four forme un carré de 5,20 m. de côté. Les gueules des fours présentent un diamètre intérieur de 2,77 m. La structure interne de briques réfractaires prend appui sur une enveloppe de maçonnerie cylindrique.

Pour le déchargement, chaque four possède un passage voûté.

La carrière d'exploitation est à ciel ouvert.

65. *Annales agricoles de la Dordogne*, 1870, tome 46. «Monographie du canton de Beaumont».
66. Pommarède (Pierre), Jean Galmot, *BSHAP* tome CXIV, p. 240, Année 1987.

2) Historique

En 1921, l'industriel Francisque Chauv⁽⁶⁷⁾ obtient l'autorisation de réaliser à Bouchailloux sur la commune d'Allasac⁽⁶⁸⁾ (Corrèze), une usine électro-métallurgique destinée à la fabrication de carbure de calcium. Elle est alors considérée «comme la première du genre qui s'installe en Corrèze⁽⁶⁹⁾».

En 1926, l'entreprise devient la société anonyme des Usines F. Chauv. Le siège social est transféré de Périgueux (Castel-Peyssard) à Paris⁽⁷⁰⁾.

Cette même année, le site de Saint-Martial-d'Albarède est retenu pour la production de chaux, principale matière première de l'usine.

Le terrain est acquis le 9 mai 1926⁽⁷¹⁾. Le premier four, situé au centre, est mis en service en 1928. Le second four, le plus au nord, est achevé en 1929. Entre 1935 et 1939, un troisième four, des hangars et un garage sont construits.

Durant la guerre, deux fours sont continuellement en activité. «Le charbon ne manquait pas. La demande en carbure était alors très forte⁽⁷²⁾».

Le carbure de calcium est commercialisé sous la marque «carbure cyclope».

La fermeture du site d'Allasac, et conséquemment de celui de Saint-Martial, est décidée en 1959. L'usine est «délocalisée» à Lannezezan (Hautes-Pyrénées). Les ouvriers sont licenciés.

En 1965, la SA des carrières de Cognac se porte acquéreur du site pour exploiter la seule carrière⁽⁷³⁾. Faute de débouché, elle est définitivement fermée. Les grandes portes du fours, les rails, les wagonnets, les plates-formes, les charpentes du hangars, sont livrés aux ferrailleurs.

Le site fait l'objet en 1985 d'une étude d'opportunité réalisée par Marie-Laure Lamy dans le cadre d'un projet d'écomusée de l'Auvézère⁽⁷⁴⁾.

67. Francisque Chauv contrôlé en 1920 trois usines en Corrèze : Le Garavet, Saillant-le-Vieux, le Saut-du-Saumon (distribution électrique) et une usine en Dordogne à Montignac («Grande scierie électro-mécanique du Périgord»). Il était le beau-père de M. Kellerson, député de Brive.

68. Allasac est situé dans le canton de Donzenac et l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde.

69. Depuis 1893, elle est station de chemin de fer entre Limoges et Brive.

70. Arch. dép. de la Corrèze, 5 M 47 Lettre de F. Chauv au maire d'Estivaux.

71. Le siège est alors situé 10, rue Vezelay Paris 8e; puis 34, rue Miromesnil Paris 8e.

72. Minutes Me Forêt - Excideuil - 9 mai 1926.

73. Des parcelles complémentaires ont été acquises ultérieurement sur actes reçus par Me Forêt le 18 août 1931, le 7 mars 1942, le 24 mars 1950 et le 12 avril 1951 ainsi que par Me Patrie le 17 juillet 1958.

74. Tourenne (Pierre), *Les fours à chaux*, notes dactylographiées, s.d., collection de l'auteur. Interview Pierre Tourenne, 1986.

75. Minutes Me Lasplanchas, St-Yrieix-La-Perche, (Haute-Vienne) le 29 juin 1965.

76. Lamy (Marie-Laure), «Fours à chaux de Saint-Martial», note d'opportunité pour l'acquisition des fours à chaux par la municipalité de Saint-Martial dans le cadre du projet. Ecomusée de l'Auvézère novembre 1985, document dactylographié, mairie de Saint-Martial-d'Albarède.

Les fours et la carrière sont achetés par la municipalité de Saint-Martial d'Albarède le 22 janvier 1986⁷⁵.

2)Caractéristiques techniques/Production/Débouchés.

L'extraction de la pierre se fait par dynamitage. La pierre à chaux est chargée dans des wagonnets montés sur rails et déposée près de la gueule des fours. La houille qui sert de combustible est hissée depuis le niveau inférieur dans une benne au moyen d'un treuil jusqu'en 1931. L'ouverture d'un chemin d'accès permet ensuite un transport par camion.

Un témoin de l'époque raconte: «Les chaufourniers commençaient à quatre heures du matin, finissaient à midi, l'autre équipe de quatorze heures à vingt deux heures. Les fours ne s'arrêtaient jamais, même pas le dimanche. Deux hommes garnissaient les fours par le haut en superposant des couches alternatives de combustible et de pierre. Le temps moyen pour calciner une fournée était de trois à quatre jours... En bas les autres tiraient la chaux ... armés de ringards. Ils étaient toujours entourés de poussière blanche. Les pierres de calcaire cuites et encore incandescentes tombaient, quand ils ouvraient la grille, sur un tamis à grosses mailles... Deux wagonnets placés en dessous recevaient l'un les pierres de chaux, l'autre les poussières et les cendres. Un camion faisait la navette entre les fours et la gare d'Excideuil⁷⁶».

La chaux était expédiée par voie ferrée vers l'usine d'Allasac.

La chaux produite à Saint-Martial est destinée à la fabrication d'acétylène. La chaux vive (oxyde de calcium) est réduite par le carbone au four électrique pour la fabrication du carbure de calcium.

Durant l'été les fours à chaux sont arrêtés et remis en état. «L'industrie du carbure, tributaire des débits hydrauliques, étant irrégulière et discontinue, la société Chaux est dans l'impossibilité de fabriquer pendant certaines périodes de l'année et notamment (puisqu'en l'espèce il s'agit de la Vézère) pendant l'étiage d'été⁷⁷.»

Nos recherches n'ont pas permis de retrouver les archives comptables de l'entreprise. La capacité de production annuelle du site peut-être établie à 30 000 tonnes.

3)Personnel/Vie sociale

a)Les hommes

En 1930, l'établissement Chaux de Saint-Martial emploie une dizaine d'ouvriers.

75. Minutes Me H. Le Barbier Excideuil, 11 janvier 1986

76. Interview Pierre Tourenna.

77. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54, Lettre de Clément Rambaud au Préfet de la Corrèze, 21 juillet 1936.

Directeur d'exploitation : M. Anglaret (Allassac)

Contremaître : Pouyadou, puis Léon Thomasson (1952-1964)

Manœuvres : Tronche; Roche; Château; Dumerchat; Henri Lavaud; Bonneau, de Saint-Pantaly; Constanty; de Saint-Pantaly; Delors, conducteur; Georges Gouzon; Fernand Lachaud; Georges Wattiaux; Jean Gouzon; René Maurance, artificier, de Saint-Martial d'Albarède, (1951-1959); Pierre Tallet.

Le système de salaire comporte en 1936:

- des salaires horaires, avec ou sans prime

- des forfaits au rendement.

Les premiers varient de 2,50 F/H à 3,60 F/H suivant les emplois, avec une moyenne de 2,70 F/H pour les manœuvres. Pour le service des fours, ces chiffres sont majorés de 0,45 à titre de prime. Les forfaits qui jouent pendant la période de fabrication ont pour effet de hausser la moyenne horaire annuelle⁽⁷⁸⁾.

b) La grève de 1936

En juillet 1936, les 14 ouvriers des fours à chaux se mettent en grève.

Le rapport de la brigade de gendarmerie d'Excideuil mentionne que « le 23 juillet 1936, vers 17 h 15, sept hommes venant des carrières d'Allassac sont arrivés en camionnettes à Saint-Martial-d'Albarède où ils se sont entretenus avec les ouvriers... La grève avec occupation des lieux est décidée jusqu'à nouvel ordre de la part de leur syndicat»⁽⁷⁹⁾.

Le conflit, initié à Allasac, porte sur le débauchage saisonnier et les salaires. La direction des usines Chaux, qui a signé l'Accord Matignon quelques semaines auparavant, réagit vivement et menace de «fermer ses portes». Les dirigeants rappellent que l'«affaire est pauvre» et que «depuis sa fondation (1926), la société Chaux n'a pas pu procéder à aucune répartition de dividendes à ses actionnaires»⁽⁸⁰⁾.

Le 8 août, un projet de convention collective entre la société des usines Chaux et le syndicat des produits chimiques d'Allassac est établie. Il est prévu qu'«en cas de réouverture de l'établissement d'Excideuil (carrières et fours à chaux) celui-ci aurait un délégué titulaire et un délégué suppléant». Un rapport du préfet précise que le travail a repris dans l'établissement de Saint-Martial le 6 septembre 1936 «dans les anciennes conditions»⁽⁸¹⁾.

Un témoin de l'époque consigne pourtant: «Quand ils voulurent reprendre le travail, le patron ne fut plus de cet avis : les fours étaient éteints, il n'y avait plus de pierres extraites. Il remercia tout le monde

78. *Idem*, p. 2.

79. Arch. dép. de la Dordogne, 10 M 23. Rapport du mal des logis-chef, commandant de la brigade sur une grève survenue à la carrière des fours à chaux de Saint-Martial-d'Albarède.

80. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

81. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

... Les ouvriers furent alors employés par les Ponts et Chaussées à la réfection des routes. En 1938, les fours reprirent du personnel»⁽⁸²⁾.

Conclusion

Nous l'avons souligné, les fours à chaux de Dordogne sont de types très variés quand à leur construction, à leurs dimensions ... et à leur vocation:

-Fours à chaux de propriété qui s'inscrivent dans cette pluriactivité en milieu rural souvent décrite en Périgord.

-Fours à chaux de négociants qui, dans la Dordogne septentrionale, viennent alimenter les relations économiques avec la Haute-Vienne.

-Fours à chaux qui deviennent «usines» à chaux hydraulique ou à ciment, progressivement contrôlées par des groupes industriels régionaux puis nationaux.

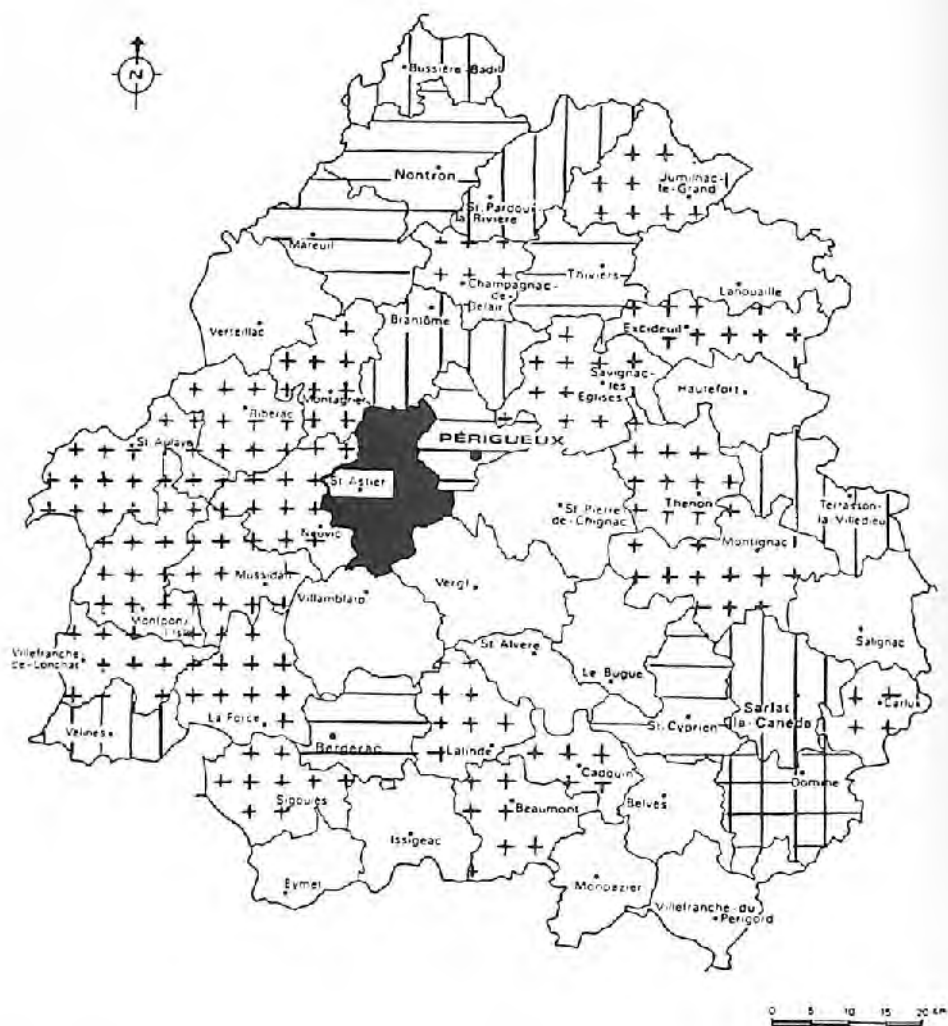
A notre connaissance, aucun travail d'inventaire n'a été entrepris en Dordogne concernant ces installations.

Archives publiques et archives privées ouvrent pourtant des champs d'études importants. Nous avons pu retrouver et consulter des livres de propriétés, des registres comptables, des contrats de fermages, des archives d'entreprises, qui, le plus souvent, étaient totalement inexplorés.






Localement, certaines collectivités, et même certains propriétaires, se préoccupent du devenir de ce patrimoine. La rareté du matériel d'exploitation (blutoirs, cribles, moulins à broyer, ringards, wagonnets Decauville...), dont la plus grande partie a été livrée aux ferrailleurs après la fermeture des sites, invite, par ailleurs, à une action spécifique pour leur conservation.

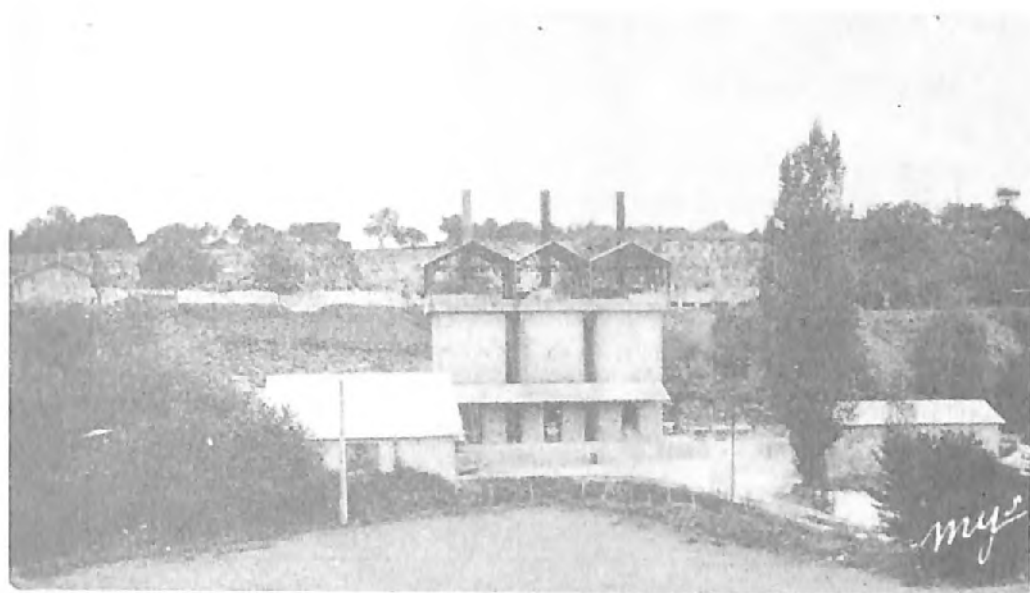
F. A. B.

82. Tourenne (Pierre), *op. cit.*



Répartition par canton des autorisations de création de chaudières (1836-1924).
Source: Arch. dép. Dordogne, 5M 61-63.

	1-2 autorisations
	3-5 autorisations
	6-10 autorisations
	11-15 autorisations
	+ de 15 autorisations



Fours à chaux de Saint-Martial-d'Albarède (1928-1959).

Les clarisses de Périgueux au XIX^e siècle

par Ralph GIBSON

Quand je suis arrivé à Périgueux pour la première fois, en 1971, les clarisses y priaient encore, sur la colline du Terme-Saint-Sicaire (et M. Becquart trônait encore sur les archives départementales, place Hoche). Mais la dernière profession venait d'avoir lieu, et quatre ans plus tard elles allaient se disperser, sans doute pour ne plus jamais revenir. Pourtant les filles de sainte Claire étaient installées à Périgueux depuis le XIII^e siècle⁽¹⁾, à l'exception d'une vingtaine d'années à partir de 1792 et de trente années d'exil à Vitoria (Espagne) entre 1905 et 1936. C'est leur histoire entre ces deux périodes de crise - entre la Révolution et la Séparation des Eglises et de l'Etat - que nous envisageons de retracer dans cette contribution.

Par une petite ironie, les archives sur lesquelles cette étude repose n'ont jamais été, pour la plupart, de la compétence de M. Becquart. Les clarisses ont laissé des traces, bien sûr, dans les archives départementales et nationales⁽²⁾, mais un fonds important se trouve aux archives diocésaines⁽³⁾ et surtout au monastère des clarisses du Puy, où il est conservé méticuleusement par sœur Marie-Pascale, à qui je tiens ici à exprimer toute ma reconnaissance et mon profond respect; elle

1. P. AGATHANGE de PARIS, O.F.M. Cap., L'origine et la fondation des monastères de Clarisses en Aquitaine au XIII^e siècle, extrait de *Collectanea Franciscana*, t. XXV, 1955, fasc. 1-2; Roma, 1955. Istituto Storico dei Fratelli Monaci Cappuccini, pp. 9, 42-47.
2. Notamment Arch. Dép. Dordogne, V 247 et Arch. Nat. F19 6332.
3. Arch. Dioc. Périgueux, C 126.

m'a guidé dans les archives et dans l'histoire de l'ordre avec une patience et une amabilité à toute épreuve ⁽⁴⁾.

Rétablissement, crise, et autorisation légale, 1814-29

L'histoire commence avec Jeanne Blondel. Comme toutes les religieuses de Périgueux (même si ce ne fut pas toujours le cas ailleurs), les clarisses furent mises en reclusion en 1792 et dispersées par la suite ⁽⁵⁾. Jeanne Blondel, en religion sœur Saint-Paul, se trouvait parmi les survivantes; c'est autour d'elle qu'allait se reconstituer, très péniblement, une petite communauté religieuse. En 1804 (ou peut-être plus tôt ⁽⁶⁾, elle fit la connaissance d'un M. Martin de Jaillac, propriétaire de La Garde (1^{er} emplacement de l'actuelle maison diocésaine), où il habitait avec ses deux sœurs dans une propriété de quelque six hectares qui valait environ vingt mille francs ⁽⁷⁾. Elle sut se rendre rapidement indispensable à ce vieux célibataire, dans le gouvernement de sa maison et la surveillance de ses domestiques, de sorte que le 18 décembre 1810 Joseph Demartin Jaillac, propriétaire sans profession, fit un acte de procuration «pour la régie de ses biens en faveur de Jeanne Blondel, ex-religieuse clarisse, habitant La Garde» ⁽⁸⁾. Deux ans plus tard, le vieillard mourut (précédé de ses deux sœurs), après avoir fait un testament en faveur de celle qui lui était devenue indispensable. Laissons parler la fondatrice elle-même (dans le seul document qui nous soit parvenu d'elle):

En l'année 1813, le 14 janvier, la mort de M. de Jaillac me laissa, moi, Jeanne Blondel (sœur Saint-Paul) propriétaire de cette maison et enclos par un testament que ce M. de Jaillac voulut bien faire en ma faveur. Comme j'avais déjà le bonheur d'être religieuse et membre de l'ancienne communauté de Sainte-Clairre, établie à Périgueux, je tâchai de seconder les intentions de mon bienfaiteur et l'inclination qui me portait à me réunir à plusieurs religieuses de la même communauté que moi, qui acceptèrent la proposition que je leur en fis. Ainsi, en l'année 1814, nous nous sommes réunies cinq religieuses de la même communauté de Périgueux... Dans cette même année, nous avons

4. Nous les appellerons par la suite «Arch. Clarisses».
5. La partie des *Annales* antérieure à 1873 fut transcrite par le chanoine Roux et peut être consultée aux archives de la S.H.A.P. (dossier «ordres religieux»).
6. LAGRANGE (Jacques), De la vie religieuse à Périgueux (1789-1795), *Le Périgord révolutionnaire...* supplément au T. CXVI du *B.S.H.A.P.*, 1989, pp. 83-159 (pp. 107-111). Signalons une légère coquille: à la page 111, Jeanne Blondel (sœur Saint-Paul) et Marguerite Chausserie sont agglomérées en une seule personne.
7. D'après les notes de mère Gamblin (Arch. Clarisses 3J), c'est en 1804 qu'elle fut «accueillie dans la propriété de M. de Jaillac».
8. Arch. Dép. Dordogne, V 247, maire au préfet, 11.6.1819 (pour l'évaluation).
8. Arch. Clarisses 3J; dossier Jeanne Blondel.

recommencé à observer la règle de notre bienheureuse mère sainte Claire, autant que nous l'avons pu, jusqu'à ce qu'il nous est arrivé des compagnons ⁽⁹⁾.

Vingt-deux ans après la dispersion révolutionnaire, ces quelques épaves se retrouvaient enfin de nouveau chez elles (malgré les réclamations réitérées des héritiers naturels ⁽¹⁰⁾). Ce n'était pourtant que le petit nombre, par rapport à toutes les religieuses de Sainte-Claire qui avaient affronté l'épreuve de la Révolution. Tandis que les ursulines de Périgueux réintégraient presque unanimement leur nouvelle maison en 1818, un assez grand nombre de clarisses manquaient à l'appel ⁽¹¹⁾. En 1816, Marguerite Chausserie (sœur Sainte-Croix) rallia la petite communauté de La Garde, et deux ou trois autres firent une apparition éclair dans les documents en 1819 ⁽¹²⁾. En 1820, deux anciennes clarisses du couvent de Nontron s'agrégèrent aux compagnes de Jeanne Blondel ⁽¹³⁾ - mais le Périgord avait eu, en 1789, des couvents de clarisses non seulement à Nontron et à Périgueux mais aussi à Sarlat et à Excideuil ⁽¹⁴⁾; pas une seule rescapée de ces deux dernières maisons ne reprit la vie religieuse après la Révolution (du moins pas en Dordogne). C'est peut-être que les ordres purement contemplatifs de l'Ancien Régime finissant étaient déjà à bout de souffle, tandis que les ordres enseignants - et particulièrement les ursulines - avaient le vent en poupe: dans la mentalité des Lumières, la vie contemplative était marquée du signe de la bête; *l'inautilité*, mais la demande croissante pour l'éducation des filles, aussi bien que pour les services caritatifs, continuait à vitaliser les ordres «apostoliques», enseignants et hospitaliers.

Même les clarisses, dont la vocation était traditionnellement purement contemplative, devaient se plier pendant un certain temps à cette mentalité qui n'acceptait la vie religieuse que dans la mesure où elle servait la société. Elles s'adonnèrent donc à l'enseignement - en

9. Arch. Clarisses 1J: Annales. Nous ne suivons pas ici la version assez tardive due au R.P. AMBROISE DE BERGERAC, *Biographie de Mlle Jeanne Blondel...* publiée en annexe de sa *Vie de Sœur Angèle de la Croix...* Paris (Poussielgue et fils), 1867, d'après laquelle Jeanne Blondel et ses compagnes se seraient réunies «après la chute de Robespierre» (p. 278) et déjà installées à La Garde sur l'invitation de M. de Jaillac avant sa mort (p. 282).
10. *Ibid.*, p. 284-285. Nous n'avons pas retrouvé le testament: M. de Jaillac avait-il légué à Jeanne Blondel la seule propriété de La Garde, ou bien la plus grande partie d'une fortune autrement considérable, cédée par elle aux héritiers naturels? - comme l'affirme le R.P. Ambroise. Voir la liste de 1792 dans LAGRANGE, art. cit., pp. 110-111. Des 23 sœurs choristes, 4 seulement réapparaissent à La Garde. Nous ne pouvons pas savoir combien d'entre elles étaient mortes dans l'intervalle, mais il est hors de doute que certaines survivantes ne voulaient pas reprendre la vie religieuse: voir Arch. Dioc. Périgueux, C 126: de Saulnier au préfet, 22.6.1818 (elle avait fait partie de la communauté d'Excideuil); Rose Gauthier à l'évêque, 25.8.1818; Marie du Chaylard à l'évêque, 22.11.1819; Suzanne Demaison à l'évêque, 2.12.1819. Une liste des secours aux anciennes religieuses, de 1835, renferme neuf clarisses (choristes ou converses) toujours en vie et qui n'avaient jamais rallié la communauté de La Garde: voir Arch. Dioc. Périgueux, C 315.
12. Arch. Dioc. Dordogne, C 126: envoi de statuts, 6.4.1819.
13. Anne Blancheton (sœur Saint-Placide) et Claire Dubut (sœur Claire).
14. Voir l'excellente étude du docteur GAY (Jacques), *Le monastère des Clarisses d'Excideuil en Périgord: notes et documents*, Arch. Dioc. Périgueux, D 439.

partie parce qu'il fallait gagner des sous, en partie dans le but de se faire autoriser par une loi qui voulait que tout établissement religieux fût utile; assez peu, semble-t-il, par goût. En 1819 (d'après le préfet) elles avaient à La Garde six élèves gratuits et 18 pensionnaires ⁽¹⁵⁾; en 1824/4, 20 élèves gratuites et 4 payantes, et en 1831 30 élèves gratuites ⁽¹⁶⁾. Les statuts qu'elles rédigèrent en 1819, en vue d'obtenir l'autorisation légale, stipulaient (art. 1er) que «les sœurs dames religieuses de Sainte-Claire ont pour principal but de leur réunion l'instruction et l'éducation des jeunes demoiselles»; dix ans plus tard, elles s'accordaient dans leurs statuts définitifs (toujours à l'article 1er) une finalité plus démocratique mais toujours pédagogique: «les sœurs dites petites ursulines de Sainte-Claire ont pour fin de leur association l'instruction gratuite des pauvres enfants de leur sexe» ⁽¹⁷⁾. C'est qu'en 1819, il fallait faire preuve de la rentabilité de l'établissement, tandis qu'en 1829 le conseil municipal et le gouvernement s'intéressaient plutôt au dressage des filles de la classe ouvrière. Dans tous les cas, les clarisses de Périgueux s'ornaient ainsi d'une finalité tout à fait étrangère à leurs goûts et à leurs traditions - et qui allait, nous le verrons, leur coûter cher en 1905, dans une autre conjoncture idéologique, où c'était précisément *l'utilité* des ordres religieux qui les rendait odieux à la majorité parlementaire d'Emile Combes.

Le fait d'être propriétaire de La Garde (dans la personne de Jeanne Blondel) n'empêchait pas les clarisses de Périgueux de connaître une quinzaine d'années assez pénibles, jusqu'à leur autorisation légale en 1829. L'âge et les tribulations avaient réduit les survivantes à un piteux état physique: Marie Bouchier (78) était «privée de l'usage de l'ouïe», Micheline Testard Dubut (78) aveugle, Marguerite Roumy (70) infirme, et Charlotte Brou (60) «percluse de douleurs» ⁽¹⁸⁾. Le domaine de la Garde ne convenait nullement à un couvent, surtout parce qu'il s'agissait d'une exploitation agricole dont le revenu était indispensable à la survie de la communauté et que la clôture exigée impérativement par la Règle était donc impossible ⁽¹⁹⁾.

Lorsqu'en 1816 les Bourbons envisageaient la remise des biens nationaux non vendus, les clarisses s'empressèrent donc de demander à réintégrer leur ancien couvent, sis depuis le XIII^e siècle sur les bords de l'Isle (sur l'emplacement actuel des sapeurs-pompiers). Leur intention, disaient-elles, était «de tenir, conformément au but de leur maison, une

15. Arch. Dép. Dordogne, V 247 le maire au préfet, 16.8.1819.

16. Arch. Dép. Dordogne, V 227.

17. Pour les deux versions de ces statuts, voir Arch. Dioc. Périgueux, C 126, ou bien Arch. Nat. F19 6332; ceux de 1829 se trouvent également aux Arch. Dép. Dordogne, V 247.

18. Arch. Dioc. Périgueux, C 126; 6 sœurs au préfet, 17.7.1817. Il est vrai qu'il s'agissait d'une demande de secours adressée au gouvernement, de sorte qu'elles avaient intérêt à maximiser leurs douleurs.

19. Voir la description des lieux fournie au préfet par le maire, 11.6.1819 Arch. Dép. Dordogne, V 247.

école gratuite pour les jeunes filles de la classe indigente». Mais le conseil municipal, tout en acceptant d'installer les ursulines dans l'ancien couvent des Jacobins (près de l'actuel Palais des Fêtes), estima que les clarisses «ne sont pas en nombre pour la fonction d'institutrices»¹²⁰. La Garde, sans clôture, sans eau, sans chapelle proprement dite, devait donc suffire. Mais les problèmes d'ordre matériel n'étaient rien par rapport aux difficultés politiques et surtout morales et spirituelles. Politiques d'abord: en 1819 Jeanne Blondel et ses compagnes firent leur première demande d'autorisation légale; le conseil municipal l'appuya, mais sans enthousiasme¹²¹, et surtout le ministre exigea que la donation de La Garde à la communauté (donation que Jeanne Blondel était en principe disposée à faire) se fit dans les formes prescrites par le Code civil, ce qui excluait la clause de réversibilité qu'elle voulait y insérer¹²². La difficulté légale n'était pas insurmontable¹²³, mais l'affaire traîna, et en décembre 1821 l'arrivée du nouvel évêque de Périgueux, Mgr de Lostanges, apporta un nouvel élément perturbateur.

Pourquoi Mgr de Lostanges allait-il bloquer, pendant plus de cinq ans, l'autorisation légale des clarisses? Ses raisons étaient sans doute multiples. Il s'agissait d'abord du Grand Séminaire: il n'y en avait pas à Périgueux, et le nouveau prélat tenait la formation d'un nouveau clergé pour plus urgente que les prières d'une poignée de vieilles dames d'un ordre contemplatif; dès sa première visite à La Garde (nous dit le biographe de Jeanne Blondel) il «jeta son dévolu sur dévolu sur cet emplacement pour y construire son grand Séminaire»¹²⁴. Plus grave peut-être était l'influence de la famille d'une novice que la communauté n'avait pas voulu accepter pour la profession. «L'indignation des parents de cette jeune personne (nous dit la même source) fut à son comble» (on les soupçonne d'avoir voulu «parquer» leur fille dans un couvent, suivant une stratégie familiale courante sous l'Ancien Régime mais rapidement abandonnée au XIX^e siècle); ils s'en plaignirent amèrement à l'évêque, et «la dénonciation fut favorablement accueillie»¹²⁵. Mgr de Lostanges se trouvait en même temps l'objet de plaintes réitérées de la part des héritiers naturels de M. de Jaillac, qui allaient jusqu'à afficher la vente de La Garde sur les murs de la ville.

Toutes ces tracasseries n'étaient pourtant que peu de choses sans doute par rapport aux misères morales et spirituelles à l'intérieur de la communauté elle-même. Les couvents cloîtrés, où chaque religieuse était obligée de supporter en permanence les faiblesses humaines de ses

20. Arch. S.H.A.P., notes Roux (dossier «ordres religieux») - transcrit du registre des délibérations du conseil municipal de Périgueux (7.6.1819).

21. Arch. Dép. Dordogne, V 247: la ministre de l'Intérieur au préfet, 3.3.1820.

23. Elle aurait pu faire la donation sous réserve de l'autorisation légale de la communauté.

24. R.P. AMBROISE DE BERGERAC, *op. cit.*, p. 286. Il chercha par la suite ailleurs: voir Chan. MAYJONNADE, *Nos établissements diocésains contiguës*, Périgueux (Cassard frèree), 1907, p. 11.

25. R.P. AMBROISE DE BERGERAC, *op. cit.*, p. 287.

conscieurs, se prêtaient admirablement à des conflits de personnalité (et de génération), et à des luttes pour le pouvoir. Les clarisses de Périgueux n'y faisaient pas exception. Une sourde rivalité s'annonça entre Jeanne Blondel et Marguerite Chausserie, les deux seules d'un âge et d'une capacité à prendre en main la petite communauté ⁽²⁶⁾. Elles avaient du reste des idées nettement opposées sur la ligne spirituelle à suivre. Jeanne Blondel paraît avoir été une inconditionnelle de cette austérité et de cette mortification du corps qui avaient marqué si profondément l'histoire de son ordre. Marguerite Chausserie prônait par contre des modifications et des aménagements de la stricte règle: elle parlait pour les vieilles dames rescapées de la Révolution, qui voulaient bien reprendre la vie en communauté (souvent, en toute probabilité, le seul moyen de survivre), mais qui n'avaient plus ni le courage ni la force physique pour reprendre toutes les austérités traditionnelles. Le conflit se cristallisa en 1821 sur la question du port de sandales, sans bas. Les Constitutions étaient claires: «Toutes les religieuses, excepté les malades et les infirmes, seront toujours déchaussées, sans avoir pour l'ordinaire d'autre chaussure que des sandales» ⁽²⁷⁾. C'était du reste une spécificité caractéristique des clarisses. Mais les vieilles sœurs portaient des bas de laine - ce qui se justifiait peut-être vu leur âge et leurs infirmités, mais fallait-il permettre la même mollesse du corps aux novices et (éventuellement) aux jeunes professes? Jeanne Blondel tenait inflexiblement pour l'austérité; Marguerite Chausserie s'en ouvrit (dans son français très caractéristique) à l'évêque:

Nous avons cru ses jours passé devoir nous opposer à un usage que vouloit établir notre Compagne, en donnant les sandales aux prétendantes, nous luy avons observé que notre consience ne nous permettait pas de sacrifier de jeunes personne que nous confié la providence à un zele indiscret et trop amer... que la règle deffendait à une religieuse de ce distinguer par des ostérités particulières, qu'au contraire elle ordonne que nous ayons une chossure très déssante, qu'il naitait pas déssant de mètre ses jeune personne nue pieds et nue jambe, que lûmidité de cette maison et grand froit qu'il y fait nous auroit bien tot enlevé les jeunes personnes qui pouvait faire notre espoir. Nous luy avons demendé les mains jointes de ce départir de cet usage, nos suppliques nont rien fait, nous lavons priez de prendre pitié de leurs jeunesse qu'elle les véroit bien tot morte, nous navons eu dautre réponce que si elle ne les prenoit pas, elle ne leurs donneroit pas la sinture. Notre chagrin ne pu la fléchir. Mes compagnes sont

26. Jeanne Blondel était née à Sainte-Alvère le 1^{er} juin 1761, et fit sa profession religieuse le 18 octobre 1786; Marguerite Chausserie avait 60 ans en 1825 (listes de secours aux anciennes religieuses, Arch. Dioc. Périgueux, C. 315; le Père Ambroise de Bergerac se trompe de la date de naissance de Jeanne Blondel).

27. *La Régie donnée à l'ordre de sainte Claire par le pape Urbain IV, et les constitutions des religieuses du mesme ordre appelées du Petit Couvent*, s. 1 (Limoges), 1699, p. 155

des filles respectable par leurs riches vertus et qui nont dautre désir que d'observer nos constitutions et notre règle, elles on voulu que je vous fice paart de notre affliction, et Monsieur Bonau (l'abbé Bonneau, le supérieur ecclésiastique) ma enhardy en men donnant lordre...⁽²⁸⁾.

Elle signa «Sœur Ste Croix, faisant pour toutes». Dans quelle mesure elle parlait réellement pour les vieilles sœurs n'est pas clair. Il paraît pourtant qu'elle ne parlait pas pour les jeunes, qui se sentaient attirées par l'austérité sans aménagements et la vie contemplative inconditionnelle: un petit couvent à l'avenir incertain, peuplé de vieilles dames en qui la flamme sacrée ne brillait plus avec toute l'intensité de la jeunesse, ne s'y prêtait guère. Suzanne Lartigues⁽²⁹⁾, qui avait fait sa profession le 31 juillet, à 23 ans - la première sœur choriste à le faire depuis la Révolution - ne trouvait pas à la Garde une atmosphère spirituelle où sa soif de l'absolu pouvait se satisfaire; elle voulait partir pour entrer dans le couvent plus florissant de Limoges. Elle s'en ouvrit à Mgr de Lostanges:

Le grand désir que j'ai, écrit-elle, d'entrer dans une maison véritablement religieuse où je puisse observer ma règle me fait avoir recours à vous...⁽³⁰⁾.

L'évêque la laissa partir. Il est possible qu'elle ne fût pas la seule à fuir l'atmosphère empoisonnée et l'avenir incertain de la communauté de Périgueux⁽³¹⁾. La loi du 245 mai 1825⁽³²⁾, qui facilitait la reconnaissance légale des communautés religieuses - sans laquelle elles n'avaient pas la faculté de recevoir, d'acquérir et de posséder - aurait dû aplanir les difficultés juridiques. Mais Mgr de Lostanges y restait résolument hostile. En février 1826, il réitéra au ministre des Affaires ecclésiastiques ce qu'il avait déjà affirmé dans une lettre précédente (perdue), à savoir

que je ne pouvais point donner mon consentement à l'autorisation légale d'une communauté qui n'offrait aucune garantie pour l'avenir. Depuis cette époque, deux religieuses se sont vues forcées de passer dans une autre communauté pour n'être pas incertaines sur leur avenir, de sorte qu'aujourd'hui on ne compte dans cette maison que 6 religieuses infirmes et n'ayant pour subsister que leur modique pension et le léger secours que je fais distribuer tous les ans sur les fonds accordés aux anciennes reli-

28. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: Chausserie à l'évêque, 7.12.1821.

29. Née le 14 ventôse an VII (5.3.1800) à Lalinde, fille de Bernard et d'Anne Juglas (Arch. Dép. Dordogne, 5E 219/8). Les actes de naissance de ses frères et sœurs nous apprennent que le père était serrurier de son état, qu'il signait avec facilité, et qu'il était agent municipal en l'an VIII (entre le 10 vendémiaire et le 5 prairial).

30. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: Lartigues à l'évêque, 8.11.1825.

31. D'après le père Ambroise de Bergerac, trois novices s'en allèrent du noviciat (p. 290); Mgr de Lostanges, contemporain des événements, n'en parle pas, mais il parle de deux religieuses forcées de passer dans une autre communauté (voir la lettre citée ci-dessus).

32. On peut en trouver le texte aux Arch. Dép. Dordogne, V 227, aux Arch. Dioc. Périgueux, C 142 et D 5, et aux Arch. Nat. F19 6293.

gieuses. La supérieure possède une propriété qu'elle désire léguer à ses compagnons mais chaque jour elle se grève de nouvelles dettes. D'ailleurs elle est trop éloignée de la ville, sans eau, sans chapelle, et les bâtiments insuffisants. La clôture ne peut y être observée ⁽³³⁾.

Tout en donnant facilement son aval à la reconnaissance légale des ursulines, l'évêque semblait disposé à laisser mourir la petite communauté contemplative de La Garde. Sans existence juridique, et partant sans garantie pour l'avenir, elle avait beaucoup de peine à attirer et à garder de nouvelles recrues, et le couvent menaçait de mourir avec les dernières clarisses de l'Ancien Régime.

Les documents ne nous disent pas pourquoi, ni à quelle date, Mgr de Lostanges revint de ses préventions contre les compagnes de Jeanne Blondel. Il ne leur avait jamais été personnellement hostile, seulement peu convaincu de leur capacité de survivre. Il appuya donc leur demande de secours adressée au gouvernement pour les aider dans les frais de clôture de la maison; quand le ministre lui répondit en janvier 1827 que de tels crédits (extrêmement faibles du reste) ne pouvaient être appliqués qu'à des communautés autorisées ⁽³⁴⁾, il se peut que l'évêque se rendit compte de l'utilité d'une autorisation légale. D'ailleurs l'atmosphère de La Garde a pu s'améliorer avec le départ de Marguerite Chausserie. Elle signe encore les documents en 1823; elle n'y figure plus en 1829. En toute probabilité elle avait perdu la bataille avec Jeanne Blondel et préférerait se retirer (elle a dû revenir après la mort de celle-ci, car en 1838 elle s'opposerait de nouveau à un régime d'austérité ⁽³⁵⁾). Quoi qu'il en soit, l'évêque ne s'opposait plus à l'autorisation légale. Le conseil municipal et le préfet y consentirent sans difficulté - principalement, disaient-ils, dans l'intérêt de l'instruction de la classe indigente, «dont les jeunes filles sont reçues depuis longtemps dans cette maison» ⁽³⁶⁾. Les intéressées s'engageaient à suivre les statuts des clarisses de Limoges, et l'évêque donna son consentement formel. Une ordonnance royale du 5 août 1829 vint ainsi autoriser définitivement «la communauté des religieuses dites petites ursulines de sainte Claire» (une nomenclature adoptée pour souligner leur rôle pédagogique) ⁽³⁷⁾. Le 22 août Jeanne Blondel fit acte de donation de la Garde, qui devint définitivement (c'est-à-dire jusqu'en 1905) la propriété des clarisses de Périgueux ⁽³⁸⁾.

33. Arch. Nat. F19 6332: Lostanges au ministre, 29.2.1826 (voir aussi sa lettre du 19.6.1826).

34. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: le ministre à Lostanges, 31.1.1827.

35. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: Jeanne Blondel et 4 sœurs à Lostanges, 15.1.1823; Arch. Clarisses, 1J: Annales (acte de donation de la Garde par Jeanne Blondel, 22.8.1829).

36. Arch. Nat. F19 6332: délibération du conseil municipal du 28.5.1829 (voir aussi Arch. Dép. Dordogne, E-dépôt 5215) et arrêté préfectoral du 17.6.1829.

37. Arch. Dép. Dordogne, V 247 et E-dépôt 6509; Arch. Dioc. Périgueux, C 126; Arch. Clarisses, 1F.

38. Acte de donation dans Arch. Clarisses, 1J; Annales; ordonnance royale du 20.12.1829 autorisant la donation dans Arch. Dép. Dordogne, V 247. L'article 5 de la loi du 24 mai 1825 permettait un tel don dans un délai de six mois à partir de l'autorisation.

Ainsi elles avaient su finalement s'attirer les sympathies de l'évêque, et se faire reconnaître juridiquement par un gouvernement clérical. Autre chose était de s'attirer de nouvelles recrues, de susciter parmi les jeunes femmes périgourdines des vocations contemplatives. En 1829, au moment de l'autorisation légale, la communauté ne renfermait que quatre sœurs choristes, une converse, et une de statut incertain³⁹. Il n'y avait donc ni postulantes ni novices. Trois des vieilles sœurs qui s'étaient réunies avec Jeanne Blondel en 1814 étaient mortes⁴⁰. Marguerite Chaussérie et Suzanne Lartigues étaient parties, du moins provisoirement - cette dernière représentant la seule profession d'une sœur choriste pendant toute la période allant de la Révolution à l'autorisation légale. Le Périgord n'était guère (nous le verrons) une terre d'élection pour la vie religieuse contemplative, et les incertitudes et les tribulations de la période 1814-29 avaient réduit la petite communauté aux bords de l'extinction, dont seules de nouvelles vocations pouvaient la sauver.

C'était là toute l'importance de l'autorisation légale. Dans son sillon, peu à peu, de nouvelles émules de sainte Claire se présentaient à La Garde. Ce ne fut jamais la ruée: une demi-douzaine de professions seulement entre 1832 et 1840 (dont une sœur converse). Mais cela suffisait à assurer l'avenir, dans un ordre qui considérait 20 à 25 sœurs comme le maximum qu'un couvent pouvait contenir⁴¹.

Crise nouvelle et réforme, 1829-54

Pourtant tout n'était pas encore pour le mieux dans le meilleur des couvents possibles. Il n'y avait pas de clôture - indispensable pour un ordre cloîtré et contemplatif. Pire encore, on était obligé de faire la classe, et surtout de prendre des pensionnaires, pour équilibrer un budget toujours précaire. Deux nouvelles professes, qui avaient fait leurs vœux le même jour en 1832 et que l'ardeur de la jeunesse poussait vers l'austérité et la mortification, supportaient mal cet état des choses. Pétronille Galabert (sœur Saint-Ambroise) et Victoire Vieillelard (sœur Saint-Marc), sorties toutes deux de cette bourgeoisie rurale qui

39. Jeanne Blondel (67); Marie Bouchier (89); Anne Blancheton (c. 79), ancienne clarisse de Nontron; Claire Dubut (72 - ou 82?), ancienne clarisse de Nontron; Marie Valey, sœur converse (assez jeune - elle avait fait sa profession en 1822 et devait mourir en 1886); Jeanne Desport (c. 68), ancienne religieuse de l'ordre de la Providence de Nontron, entrée à la Garde en 1827 «en qualité de pensionnaire». Voir l'arrêté préfectoral du 17.6.1829, Arch. Nat. F19 6332.

Les sœurs converses étaient là pour faire le ménage, mais elles participaient aussi à tous les offices (sauf Matines), et elles étaient cloîtrées. Il y avait aussi, en régime normal, quelques sœurs «tourières» pour le service extérieur du couvent, mais elles avaient un statut plutôt bancal et ne paraissent presque jamais dans les documents.

40. Marguerite Roumy (d. 4.3.1820), Marceline Testard du But (d. 2.11.1823), et Marie Brou, sœur converse (d. 10.5.1819).

41. *Constitutions* (voir note 27), pp. 152-153.

tenait le haut du pavé dans le Périgord post-révolutionnaire⁴²⁾, étaient arrivées à La Garde avec un certain bagage culturel et l'assurance de leur classe⁴³⁾, Victoire Vieillebard en particulier y apportait le trouble: d'un caractère autoritaire, quelquefois cassant, on l'accuserait de nourrir l'ambition de devenir supérieure⁴⁴⁾. En tout cas ce fut elle qui en 1834 donna l'assaut, notamment dans la question des pensionnaires. Harcelé par la jeune femme, Mgr de Lostanges accepta de bannir les pensionnaires volontaires, mais insista pour que les sœurs continuent à loger des «bienfaitrices», ce qui ne changeait pas grand'chose⁴⁵⁾. Pour l'évêque, la question financière était incontournable. Mais Victoire Vieillebard revint à la charge:

Nous ne pouvons dire assez à Monseigneur, déclara-t-elle, combien nous sommes affligées de voir qu'on cherche à continuer le désordre que cette sorte de mélange entretient parmi nous... Ce qui augmente notre douleur, c'est de voir que nos supérieurs et d'autres prêtres, loin de prendre la défense de notre cause, approuvent, autorisent et nous procurent même l'entrée de ces sortes de personnes, sous prétexte qu'elles sont pour aider au temporel de la communauté... Dans la réponse que Votre Grandeur voulut bien me faire avec la communauté sur le sujet dont nous parlons vous daignâtes me dire, Monseigneur, qu'avant notre profession nous avions dû voir tout cela, les choses n'ayant pas changé depuis ce temps, il est vrai, mais nous espérions aussi, et on nous l'assurait alors, qu'on était dans la volonté de les faire changer, et nous prenons la liberté de dire à Monseigneur que nous voulions bien alors demander que Votre Grandeur n'accordât la permission de notre réception, qu'autant que la communauté promettrait de ne plus recevoir de pensionnaires volontaires, Nous nous en fûmes empêchées parce qu'il semblait à la personne qui fut consultée (sans doute Jeanne Blondel) qu'il y avait trop de grandes obstacles...⁴⁶⁾.

42. Mais qui était le plus souvent anticlérical. Voir GIBSON (Ralph), *Les notables et l'Église dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*, thèse de III^e cycle, université de Lyon III, 1979, pp. 166-234.

43. Victoire Vieillebard, née à Nontron le 19 pluviôse V (7.2.1797), fille de Pierre, agent municipal, et de Marie Delphine Bayle; à la naissance d'un frère le 13 pluviôse VI le père est porté membre de la commission administrative de l'hospice, et à celle d'une sœur le 30 thermidor VIII greffier au tribunal (Arch. Dép. Dordogne, 5E 306/9').

Pétronille Galabart, née à Lardie, commune d'Atur (environs de Périgueux), de Louis et de Pétronille Monfumat; à la naissance d'une sœur le 15 trimaire XIV le père est porté propriétaire (Arch. Dép. Dordogne, 5E 12/4'). D'après le cadastre de 1826, le père possédait sur la commune d'Atur 97 hectares, ce qui faisait de lui le plus grand propriétaire de la commune, sinon le plus imposé (Arch. Dép. Dordogne, 63P 23).

44. Voir sa correspondance citée au-dessus, et une lettre de dénonciation (peut-être due à Marguerite Chausserie) dont la supérieure de Limoges fait état dans sa lettre à l'abbé Querry du 14.11.1837 (Arch. Dioc. Périgueux, C 126).

45. Arch. Dioc. Périgueux, C 126; Lasserre, v.g., à sœur Saint-Marc, 21.4.1834.

46. Arch. Dioc. Périgueux, C 126; sœur Saint-Marc à l'évêque, 7.6.1834.

L'angoisse de sœur Saint-Marc paraît sans mesure avec l'importance de la question, mais il faut se souvenir que celles qui entraient dans l'ordre de sainte Claire voulaient à tout prix fuir ce qu'elles appelaient, toujours avec un sens péjoratif, «le monde»; il fallait radicalement s'isoler de tout contact avec l'extérieur, pour se consacrer entièrement à la vie contemplative. La présence de pensionnaires, même de vieilles dames confites en dévotion, rendait l'entreprise nulle et non avenue. Il en était de même, *mutatis mutandis*, de la clôture: sœur Saint-Marc voulait consacrer sa dot, et les 1400 francs en sus provenant de sa famille, à la construction d'un mur autour du couvent, et elle vint même à menacer l'évêque, en termes feutrées, de ne pas le faire si l'on persistait à vouloir «fermer le loup dans la bergerie»⁴⁷. «Sa Grandeur, assura-t-elle, me trouvera toujours entièrement soumise», mais il y a lieu d'en douter.

L'enjeu pour une femme de caractère absolu et résolue à mener à bien son entreprise de rénonciation au monde, était trop important.

Sur ces entrefaites Jeanne Blondel, âgée de 73 ans, vint à mourir, le 23 octobre 1834. Neuf jours plus tôt, elle avait fait son testament, déclarant que

je me décharge de la fonction de supérieure... en faveur de Dame sœur Claire Dubut, pour en exercer les fonctions après mon décès, sous l'agrément de Mgr l'évêque de Périgueux⁴⁸.

La formule laisse rêveur celui qui connaît un peu les Constitutions de l'ordre, qui exigeaient (comme dans tous les ordres religieux d'ailleurs) que la supérieure fût élue par toutes les sœurs choristes. Il est vrai qu'il n'y avait guère d'autre possibilité: les nouvelles professes n'avaient que deux ans «de religion», et sœur Claire était la dernière survivante de l'Ancien Régime (qui avait du reste fidèlement secondé la supérieure défunte). Pourtant elle ne semble pas avoir eu la force de caractère nécessaire pour renflouer la barque des clarisses de La Garde. L'état des finances allait toujours s'aggravant: même la construction de la chapelle, commencée avec enthousiasme en juillet 1834 (Mgr de Lostanges en posa la première pierre, cinq jours avant sa mort), dût être stoppée en mars 1836, faute d'argent⁴⁹. Bien pire, la nouvelle supérieure ne semblait pas en état de répondre au désir d'absolu manifesté par Pétronille Galabert et Victoire Vieillemard.

L'année 1836 vit pourtant l'arrivée en Dordogne d'une des plus grandes figures du catholicisme français du XIX^e siècle: Thomas-Marie-Joseph Gousset, sacré évêque de Périgueux le 6 mars 1836. Fils d'un paysan franc-comtois, il était déjà devenu, avant son élévation à

47. *Loc. cit.*: le loup était la pensionnaire.

48. Arch. clarisses, 3J: dossier Jeanne Blondel; voir aussi le R.P. AMBROISE de BERGERAC, *op. cit.*, p. 297.

49. Arch. clarisses, 1J: Annales, AMBROISE de BERGERAC, *op. cit.*, p. 291. Mgr de Lostanges mourut le 6 août 1835.

l'épiscopat, une figure de proue du renouvellement de la théologie morale en France⁵⁰, il allait devenir, en 1840, archevêque de Reims et devait mourir cardinal. Descendu à Périgueux, il ne perdit pas son temps. Le 22 avril 1836, il fit sa visite canonique du couvent de La Garde; le procès-verbal ne nous dit rien d'explicite sur ses impressions⁵¹, mais il a dû se rendre compte que la petite communauté, sous la direction d'une supérieure âgée et sans envergure, n'était guère valable. Il nomma donc son jeune et dynamique vicaire-général, l'abbé Querry, supérieur ecclésiastique du couvent, avec mission de le faire revivre. Pour ce faire, ce dernier fit appel au couvent de Limoges, rétabli en 1798 et florissant, pour que les sœurs limousines envoient une sœur expérimentée et capable d'assumer le supérieurat, avec quelques autres pour lui prêter main-forte dans la réforme du couvent de Périgueux. Il s'agissait non seulement de renouveler le personnel, mais surtout d'y apporter un esprit nouveau, basé sur l'observation rigoureuse de la Règle et des Constitutions de l'ordre⁵² - «sans user (les sœurs devaient jurer lors du renouvellement de leurs vœux) d'aucunes mitigations qui leur seraient contraires, auxquelles je renonce expressément»⁵³. La supérieure de Limoges, au nom de sa communauté, accepta cette charge, exigeant seulement (à mots feutrés) le départ de Marguerite Chausseric, dont la ténacité et le peu de goût pour les austérités traditionnelles de l'ordre perturberaient tout essai de réforme⁵⁴. Il fut convenu que sœur Saint-Augustin (née Rose Mounier), qui avait déjà été «vicairie» (l'adjoindue de la supérieure) à Limoges, deviendrait la supérieure du couvent de Périgueux, et qu'elle y apporterait quelques sœurs pour donner une certaine consistance à une communauté dangereusement réduite. Une fois de plus, la démocratie interne prévue par la Règle et les Constitutions de l'ordre fut bafouée: les sœurs périgourdines devaient accepter l'ukase de l'évêque, ce que la plupart étaient très disposées à faire, il est vrai, mais le désaccord n'était guère possible. Laissons parler les *Annales* du couvent:

Le 27 décembre 1837 la communauté s'est réunie sous la présidence de M. Querry... à l'effet de recevoir la démission de la sœur M.-Claire Dubut, supérieure, et accepter pour nouvelle

50. Beau sujet de thèse universitaire. La dernière biographie et la meilleure, est celle du chanoine GOUSSSET (Isidore), *Le Cardinal Goussset: sa vie, ses œuvres, son influence*, Besançon (Henri Bosanne, 1903). Voir aussi GIBSON (Ralph), Rigorisme et Liguorisme dans le diocèse de Périgueux, XVIIe-XIXe siècles, *Revue d'histoire de l'Église de France*, T. LXXV, 1969, pp. 315-342.
51. Arch. Clarisses, 1J: *Annales*, 22.4.1836.
52. C'est-à-dire *La Règle donnée à l'ordre de sainte Claire par le pape Urbain IV, et les constitutions des religieuses de ce même ordre appelées du Petit Couvent*, s.l. (Limoges), 1899. Voir notre section sur la spiritualité, *infra*.
53. Arch. Clarisses, 1J: registre des professions, et *Constitutions*, pp. 150-151.
54. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: la supérieure de Limoges à l'abbé Querry, 11.10.1837; voir aussi ses lettres du 19.9.1837 et du 14.11.1837, et d'autres conditions posées par les clarisses de Limoges dans la lettre de l'évêque, 3.12.1837.

supérieure une des sœurs de la maison des clarisses de Limoges, demandée par Monseigneur l'évêque de Périgueux... Toutes les sœurs signées au présent procès-verbal ont donné volontairement et spontanément leur adhésion aux dispositions prises par Monseigneur l'évêque et ont élu pour supérieure Madame Mounier dite sœur Saint-Augustin... En même temps Madame Dubut, dite sœur Claire, a donné sa démission de supérieure. Toute cette opération s'est passée avec grand calme et au grand contentement des sœurs qui y ont pris part ⁵⁵.

Le contentement n'était sans doute pas aussi universel que ce passage laisse croire: Marguerite Chausserie, tout en signant le procès-verbal, était manifestement hostile à toute réforme qui incommoderait ses vieux jours, et elle a dû quitter la communauté peu après pour aller mourir (disait-on, méchamment) à l'hôpital ⁵⁶. Claire Dubut, et une autre sœur de l'ancienne communauté de Nontron ⁵⁷, «que leur âge et infirmités ont empêché de s'assujettir à une règle austère», en étaient exemptées. Mais toutes les jeunes professes semblent avoir embrassé avec ardeur une règle de vie qui était, par ses austérités, capable de mettre leurs jours en danger ⁵⁸, mais qui leur semblait indispensable pour combler leur désir de sacrifice d'elles-mêmes. Symboliquement, le 23 février

les sœurs quittèrent leurs bas qu'elles portaient encore avec les sandales à cause du grand froid qu'il faisait cette année. Pour la même raison et parce qu'il fallait sortir de la maison et traverser la cour pour aller à la chapelle, on dit matines le soir; mais la veille de Saint-Joseph, les sœurs demandèrent avec tant d'insistance de se lever à minuit que la mère y consentit... toutes se trouvaient si heureuses d'entendre sonner la cloche et se rendre à ce premier de nos exercices à minuit qu'on a toujours continué depuis ce jour 19 mars ⁵⁹.

Il était convenu qu'on ne prendrait plus de pensionnaires, même s'il fallait garder celles avec qui on avait contracté des obligations. On cessa toute activité enseignante: pour arrondir les fins de mois, on faisait des ornements d'église ⁶⁰. Le couvent de Limoges prêta cinq mille francs pour surmonter les difficultés immédiates ⁶¹. Surtout, la décision

55. Arch. clarisses, 1J: Annales, 27.12.1837.

56. AMBROISE DE BERGERAC, *op. cit.*, p. 292.

57. Sœur Victoire, qui ne fait que cette apparition éclair dans les documents.

58. L'âge moyen au décès des 21 sœurs qui firent leur profession avant 1860 était de 48,6 ans; celui des 27 qui firent leur profession par la suite était de 63,3 ans. Aller nu-pieds dans les hivers périgourdins, manger mal, dormir peu: tout cela a pu très bien écourter la vie à plusieurs.

59. Arch. clarisses, 1J: Annales. C'est la mère Saint-Augustin qui tient la plume.

60. Ce changement avait été peut-être déjà opéré deux ans plus tôt; ce fut le 15 septembre 1836 qu'on commença à fabriquer des ornements d'église (Annales). Cette nouvelle activité rapporta deux mille francs en 1838, mille francs en 1839 - et 2644 en 1860, quand on faisait aussi des hostiers (Arch. Dioc. Périgueux, C 126: dossier C, documents 40 et 54).

61. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: supérieure de Limoges à l'abbé Querry, 11.10.1837, et dossier C, document 40 g: passif de la communauté, année 1839 (qui parle des remboursements).

décision fut prise de vendre la moitié de la propriété de La Garde (la partie qui descendait vers la ville), ce qui rapporta 5500 francs; en y ajoutant les sept mille francs provenant des dots de Pétronille Galabert et Victoire Vieillemand, la communauté disposait enfin des ressources qui permettraient les constructions indispensables ⁽⁶²⁾. Le 17 mai on commença le mur de clôture (celui qui entoure encore, en partie, la maison diocésaine; le mur longeant l'avenue Georges-Pompidou est plus tardif). Le 8 septembre la chapelle (qui y est encore) fut bénie. En 1842 furent construits un dortoir, des réfectoires, et une cuisine avec dépenses et boulangerie (le tout disparu aujourd'hui) ⁽⁶³⁾. La Garde prenait ainsi, pour la première fois, l'apparence d'un couvent. Le mur de clôture surtout isolait les sœurs du monde, de ce monde avec lequel elles s'acharnaient à ne plus avoir aucun contact.

Mère Saint-Augustin était arrivée le 20 janvier 1838, accompagnée par une sœur converse, une novice et une postulante. Suzanne Lartigues (sœur du Sauveur), qui était partie pour Limoges vers la fin de 1825, était déjà revenue à Périgueux le 4 décembre 1837 (elle y serait «vicaire» de 1838 à 1843, avant d'y mourir en 1851) ⁽⁶⁴⁾. Mère Saint-Augustin disposait donc d'un noyau de jeunes sœurs choristes, toutes résolues à embrasser la réforme envisagée. Au début, pourtant, l'entreprise s'annonçait difficile: «il fut donc permis au tentateur, écrivait plus tard la nouvelle supérieure, de jeter le trouble et le découragement dans l'esprit de notre mère et de celles qui l'avaient accompagnée» ⁽⁶⁵⁾. Pourtant, «dans les premiers jours notre mère fut délivrée de la plus grande de ses inquiétudes» (allusion probable au départ de Marguerite Chausserie) et, le problème financier résolu, l'aspect matériel de la réforme fut mis rapidement en marche. Plus important encore, la vie spirituelle du couvent acquit rapidement cette intensité capable d'attirer un certain nombre de jeunes femmes assoiffées d'héroïsme spirituel. Les postulantes affluaient; entre la réforme de 1838 et la fin du supérieurat de mère Saint-Augustin en 1853, huit sœurs choristes (dont quatre nées en Dordogne) firent leur profession. Le chiffre n'est pas énorme, mais il suffisait pour maintenir les clarisses de Périgueux sur la lancée que leur avait impartie mère Saint-Augustin. A son départ, elle laissait à La Garde une dizaine de sœurs choristes et trois converses; l'âge moyen des premières était de 37 ans. Elles la vénéraient; il est vrai que l'esprit hiérarchique des ordres religieux de l'époque exigeait un grand respect pour une supérieure, mais à son départ les sœurs exprimèrent leurs regrets avec une chaleur inhabituelle ⁽⁶⁶⁾. Elle fut réélue par la communauté à quatre reprises

62. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: dossier C 40.

63. Arch. clarisses, 1J: Annales, 17.5.1853 (compte-rendu de la réforme rédigé par Mère Saint-Augustin, pp. 31-43).

64. Arch. clarisses, 1J: Registre des professions (en fin de registre: «Elections»), et Annales.

65. Arch. clarisses, 1J: Annales, 17.5.1853 (compte rendu de la réforme rédigé par mère Saint-Augustin, pp. 31-43).

66. Voir les Annales.

(avec les dispenses nécessaires consenties par l'évêque, «qui l'a jugé d'une indispensable nécessité»⁶⁷). Après quinze ans elle en eut assez; une autre supérieure fut élue en 1853, et en février 1854 mère Saint-Augustin demanda à être rappelée à Limoges (où elle serait par la suite de nouveau supérieure, et où elle devait mourir en 1862)⁶⁸. Elle partit le 8 mai 1854. Elle était contente:

Tout est bâti, ou réparé; nous ne devons rien à personne, et après avoir acquis beaucoup plus de foncière que nous n'avions vendu de l'enclos pour ne pas emprunter, la communauté a un petit capital de reste⁶⁹.

L'état spirituel du couvent était également satisfaisant. Il est vrai qu'elle ajouta: «Reste encore pour l'observance à la lettre des constitutions que mes désirs appellent depuis si longtemps»; elle entendait par là la présence de deux vieilles dames que la communauté était contractuellement obligée de garder dans la clôture et de laisser sortir à leur gré⁷⁰. Mais elle avait l'assurance de l'évêque que «nous étions en sûreté de conscience et devons être parfaitement tranquilles là-dessus»⁷¹. En effet, la crise permanente du premier quart de siècle de la vie du couvent de la Garde était surmontée: pour la première fois, les pratiques traditionnelles de l'ordre de sainte Claire y étaient fidèlement observées, et l'avenir semblait assuré.

Il y a un postscriptum, malheureusement obscur. Le 29 mai 1853 Victoire Vieillemand (sœur Saint-Marc) avait été élue supérieure. Religieuse exemplaire dans sa conduite, elle avait pourtant le caractère difficile: autoritaire et cassant, elle supportait mal les défaillances de ses consœurs. En 1847, elle avait été éliminée du conseil élu (ayant été pendant six ans «discrète», après avoir été économe); elle y rentra en 1850 comme vicaire, mais le supérieurat semble l'avoir rendue encore plus impopulaire. Il est probable qu'elle s'en servait pour accentuer encore plus l'austérité du régime embrassé en 1838, du moins à en juger d'après ce passage assez sybillin des *Annales*:

Le démon, de plus en plus jaloux de voir l'esprit primitif de notre saint ordre dans cette maison, fit de nouveaux efforts pour

67. Arch. clariſſes, 1J; Registre des professions (en fin de registre: «Elections»).

68. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: mère Saint-Augustin à l'évêque de Limoges, 16.2.1854; la supérieure de Limoges à l'évêque, 18.2.1854; l'évêque de Limoges à l'évêque de Périgueux, 20.2.1854.

69. Arch. clariſſes, 1J; Annales, 17.5.1853 (compte rendu de la réforme rédigé par mère Saint-Augustin, pp. 31-43).

70. «Sœur Saint-Augustin», c'est-à-dire Joanne Vallet, veuve Bressac, qui prit l'habit d'une novice en 1819, «pour y observer la règle du tiers-ordre», et fit sa profession le 4.9.1820, avec promesse de donner plus de quatre mille francs de dot; «ce fut comme tertiaire qu'elle fut admise» (voir les Annales), notations qui traduisent une assez grande incertitude dans le fonctionnement de La Garde à ses débuts. L'autre pensionnaire indésirable était Magdelaine, servante.

71. Ville canonique de 1844, dans les Annales (pp. 241-247).

l'y détruire et rendre inutile tout ce qu'avait fait et souffert notre digne fondatrice pour l'y établir, et pour mieux réussir dans ses projets il s'y prit sous le faux prétexte d'un plus grand bien, mais toutes ses ruses furent découvertes et rendues infructueuses...⁽⁷²⁾

Comme de règle dans ce genre de document, on n'y dit pas de mal, directement, de qui ce soit, et l'histoire du court supérieurat de Victoire Vieillemard doit rester obscure. Quoi qu'il en soit, elle mourut le 9 septembre 1854. D'après les *Annales*, aucune des sœurs périgourdines n'avait les qualités nécessaires pour la remplacer. Le registre des élections parle un langage plus direct, faisant ressortir de nouveau le peu d'indépendance des femmes religieuses quand il s'agissait d'exercer le droit d'élection qu'en principe la Règle et les Constitutions leur attribuaient:

Le 15 septembre 1854 a été élue à Limoges, par nos supérieurs majeurs, notre chère mère Léonarde de Saint-Etienne, pour la charge de la communauté de Sainte-Claire de Périgueux...⁽⁷³⁾

Pour «supérieurs majeurs», il faut lire l'évêque de Limoges, probablement de concert avec celui de Périgueux et le supérieur ecclésiastique de la communauté. La nouvelle supérieure passa six ans à La Garde, avant de réintégrer son couvent d'origine (où elle avait été et redeviendrait supérieure). Les supérieurs avaient fait sans doute, comme dans le cas de mère Saint-Augustin le bon choix; l'historien influencé par le féminisme d'une autre époque est frappé plutôt par le pouvoir hiérarchique d'un clergé masculin, et le peu d'indépendance des sœurs.

Apogée et scission, 1854-78

Le quart de siècle qui se déroula entre la mort de mère Saint-Marc et la scission de 1878 représente sans doute l'apogée des fortunes des clarisses de Périgueux au XIX^e siècle. La base financière était déjà assurée avant le départ de mère Saint-Augustin; elle se fortifia régulièrement avec l'apport de divers dons et legs⁽⁷⁴⁾, de sorte qu'en 1878 la communauté avait à son actif diverses rentes d'un capital de 48000 francs, pour ne rien dire du capital immobilier d'environ 30000 francs que représentait La Garde⁽⁷⁵⁾. Les postulantes se présentaient à un ryth-

72. Arch. clarisses, 1J; *Annales*, p. 47.

73. Arch. clarisses, 1J; Registres des professions (en fin de registre: «Elections»).

74. Notamment les 1200 francs légués par l'abbé Jean Laulanié, décédé en 1864 (Arch. Dioc. Périgueux, C 126, dossier C, documents 43 à 45), et les 12000 de Marie-Caroline de Bony, veuve André Borros de Gamanson, décédée en 1875 (Arch. Dép. Dordogne, V 247); le testament de Jeanne Barbut, rédigé en 1877, prévoyait mille francs pour les clarisses, mais elle ne devait mourir qu'en 1880 (Arch. Dioc. Périgueux, C 126; dossier C, documents 47 à 48 et 50 à 53). Sans doute cette documentation est-elle très lacunaire.

75. Arch. Dioc. Périgueux, C 126, dossier C, documents 49 et 57. En 1856 le préfet estima la valeur immobilière à cent mille francs (Arch. Nat. F19 8313, le préfet au ministre, 3 7.1856); mais l'administration avait régulièrement tendance à surestimer les biens des ordres religieux.

me satisfaisant: 17 professions de choristes et deux de converses entre 1854 et 1878. Le 1er janvier 1878, la communauté comprenait une quinzaine de sœurs choristes (dont neuf originaires de la Dordogne), d'un âge moyen de 40 ans, avec quatre sœurs converses, quatre novices et une postulante. Tout, paraît-il, baignait dans l'huile.

La crise de 1877/8 n'avait que très peu de choses à voir avec les débuts de la République anticléricale. Elle était plutôt la conséquence de la coïncidence presque fortuite de trois facteurs internes. Le premier était d'ordre purement statistique. Rappelons que les Constitutions prévoyaient un maximum de 22 sœurs choristes avec deux ou trois converses⁷⁶; si les postulantes continuaient à se présenter au même rythme, la communauté risquait sous peu de dépasser ce chiffre, que du reste les bâtiments construits en 1842 ne pouvaient contenir. La situation était bien connue dans l'ordre, et la solution aussi: il fallait «essayer», c'est-à-dire se scinder en deux et créer un nouvel établissement ailleurs.

En cela, rien qui dût inquiéter les responsables de la communauté. Mais la scission de 1878 était aussi (deuxièmement) la conséquence d'un nouvel accès de la tentation de l'absolu chez certaines jeunes professes et novices. On se trouvait une fois de plus confronté à la dialectique sans doute inhérente à tout ordre religieux: le succès provoque, normalement chez les jeunes, une nouvelle recherche du «charisme» fondateur de l'ordre, et une soif accrue d'héroïsme spirituel. Du reste, la tentation d'aller toujours plus loin sur le chemin du sacrifice et de la mortification était chronique chez les clarisses: nous l'avons déjà rencontrée avec Suzanne Lartigues en 1825 et Victoire Vieillelard en 1834. Cette fois, le désir s'exprimait de revenir à la pauvreté absolue qui était l'essence même de la tradition franciscaine.

Sainte Claire mourut en 1253, peu après avoir rédigé la première grande Règle de l'ordre, approuvée la même année par Innocent IV. Dix ans plus tard, en 1263, une deuxième Règle, mitigée pour les besoins d'Isabelle de France, fut approuvée par Urbain IV; celles qui la suivent sont ainsi qualifiées d'«urbanistes». Au début du XV^e siècle, en France, sainte Colette fut à l'origine d'une réforme de l'ordre, basée sur un retour à la première Règle de sainte Claire, à laquelle Colette annexa les «Constitutions» qui portent toujours son nom. Les urbanistes adoptèrent par la suite des Constitutions particulières; celles de Périgueux (qui avait toujours été et restait une communauté urbaniste) étaient celles de Limoges, approuvée par l'évêque de Limoges en 1698⁷⁷. Or, la différence entre les deux règles concernait essentielle-

76. *Constitutions*, pp. 152-153.

77. *La Règle donnée à l'ordre de sainte Claire par le pape Urbain IV et les constitutions des religieuses du même ordre appelées du Petit Couvent*, s.l. (Limoges), 1699. Voir aussi sœur Marie-Pascale GOUNON, *Le renouveau au XIX^e siècle. Colloque Claire d'Assise et sa postérité*, 29 sept. - 1er oct. 1994 (Paris), à paraître (?), tableau 3, et LOPEZ (Elisabeth), *Culture et Sainteté: Colette de Corbie (1381-1447)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne.

ment la pauvreté franciscaine. D'après la Règle de sainte Claire et la réforme colettine, la pauvreté devait être absolue, à l'image de celle pratiquée par saint François (le grand saint, soit dit en passant, de l'anticapitalisme). D'après celle d'Urban IV, un couvent de clarisses pouvait avoir des rentes constituées et les possessions nécessaires pour garantir la subsistance des sœurs et l'entretien de la maison. La propriété privée était toujours proscrite: comme le disent très joliment les Constitutions de Limoges (c'est-à-dire de Périgueux), «ce mot de mien sera tout à fait banni de la maison»⁷⁸. Mais la propriété en commun était permise, et nous avons vu que les clarisses de Périgueux n'avaient pas hésité à profiter de cette facilité. En 1877, pourtant, un certain nombre de jeunes, surtout les novices, se mirent à exprimer le désir de revenir à la Règle de sainte Claire elle-même, et surtout à l'interdiction absolue de la propriété, même en commun (sauf les bâtiments du couvent lui-même). Il s'agissait tout d'abord de la fille d'un médecin de Thiviers, membre d'une grande famille républicaine du Nontronnais (son frère serait député de 1881 à 1902); Hélène Theulier⁷⁹. Elle était arrivée à La Garde comme postulante en 1876; en janvier 1877, sur le point d'être admise comme novice, elle refusa de fournir un dot, disant qu'elle voulait abandonner tous ses biens à son frère et demandant à vivre sous la première Règle de sainte Claire. Pour l'instant l'affaire n'eut pas de suite, mais quelques mois plus tard une autre novice manifesta des sentiments analogues, demandant elle aussi à vivre sous la règle primitive de sainte Claire⁸⁰. D'autres jeunes sœurs éprouvaient-elles la même soif de l'absolu? Les documents n'en parlent pas explicitement, mais à en juger d'après les événements ultérieurs il y a fort lieu de le croire.

Le troisième élément poussant à la scission était la supérieure elle-même: Elisabeth Gaby, mère du Calvaire, la seule clarisse périgourdine du XIX^e siècle à laisser quelques traces dans la grande histoire. Fille d'un marchand de Sarlat, elle avait été élue supérieure en 1873, à la suite d'une élection vivement contestée, à l'âge de 32 ans. C'était un manager né, un grand meneur de femmes et même d'hommes. Sa biographie nous évoque son caractère:

La nature l'avait créée femme de tête et d'action, admirablement douée pour l'organisation. A une perspicacité étonnante, elle joi-

78. *Constitutions*, p. 22.

79. Née le 29 avril 1850 (et non pas en 1851, comme l'indique le registre des professions), à Thiviers, fille de Pierre Jules Theulier, médecin, et de Suzanne Grelet (Arch. Dép. Dordogne, 5E 545/18^a). D'une famille nombreuse, tous les enfants étaient morts en bas âge sauf un fils et Hélène. Elle ne fut baptisée que le 16 mai, ce qui indique un milieu familial peu croyant. Véture 29.1.1877, profession 11.2.1878, décédée à Paray 19.5.1910 (registre des professions, avec notice nécrologique). Sur le frère, voir *A la mémoire du regretté docteur Albert Theulier*, Limoges, 1913 (Arch. Dép. Dordogne, AA 19).

80. *La Révérende mère Elisabeth du Calvaire, abbesse des Pauvres-Clares. Esquisse biographique par ses filles spirituelles*, Jérusalem (Impr. des PP. Franciscains), 1907, p. 33; voir aussi la notice nécrologique de mère du Calvaire dans le registre des professions. La novice était probablement Marie Edith de Mimandre, originaire de la Creuse, née le 1.9.1852, véturé 28.5.1877, profession 19.6.1878 (registre des professions).

gnait une volonté forte et un peu absolue, tempérée heureusement par un grand fonds de bonté et de générosité très réelle dans le service de Dieu.

Et l'auteur anonyme poursuit:

Avec ces remarquables qualités, sœur du Calvaire ne pouvait manquer d'attirer les regards. Beaucoup de ses sœurs se reposaient volontiers sur elle, embrassaient ses vues, suivaient ses conseils. Un certain besoin de direction, jointe à une confiance instinctive dans cette nature qu'elles sentaient plus forte et entraînée vers le bien, les groupaient autour de la jeune religieuse. Celles qui étaient plus personnelles ne pouvaient s'empêcher toutefois de trouver son attitude quelque peu envahissante. De là un double courant d'opinions, qui se manifesta aux élections triennales de 1873, destinées à pourvoir au renouvellement de l'Abbesse du monastère...⁸¹⁾

Au premier tour de scrutin, les suffrages se partageaient à égalité entre Elisabeth Gaby et Anne Bayard (sœur de Jésus) - personnage attachant dont nous parlerons ailleurs. Au ballottage, la jeune sœur du Calvaire fut élue, et nommée supérieure avec dispense d'âge. Il est probable qu'elle fût sujette à la tentation (inconsciente) du pouvoir plutôt qu'à cette soif de l'absolu qui tourmentait les novices. Quoi qu'il en soit, elle se laissa tenter par le désir de fonder: avant de mourir en 1905, elle devait mettre sur pied cinq nouveaux couvents de clarisses⁸²⁾. Le trop-plein de La Garde, et le désir exprimé par la jeunesse de revenir à la Règle de sainte Claire, lui fournissait l'occasion du premier: Paray-le-Monial. Une fois sa résolution prise,

plus de doute possible, elle avait une mission à remplir: amener ses filles spirituelles à la première Règle de sainte Claire. Elle embrasserait la stricte pauvreté, refuserait pour son monastère les rentes et tout ce qui pourrait humainement assurer l'avenir⁸³⁾.

Paray-le-Monial était tout indiquée: haut lieu de la dévotion ultramontaine, cœur du mouvement pèlerin des années 1870, expression ultime de cette spiritualité catholique de l'époque qui voulait réparer, s'immoler pour offrir des victimes en compensation des péchés du monde moderne - une spiritualité en harmonie avec certaines traditions des clarisses. La mère du Calvaire partit donc, le 19 août 1878, avec quatre sœurs choristes, deux novices de chœur et une tourière⁸⁴⁾.

81. *Op. cit.*, pp. 28 et 29.

82. Paray, Nazareth, Jerusalem, Lancuville et Menton.

83. *Op. cit.*, p. 34.

84. Voir la liste des partantes dans le cahier sur mère Anne-Marie Claire de Jésus (Arch. clarisses 3J), *in fine*. Les Constitutions colettines ne permettaient pas de sœurs converses à l'intérieur, seulement des tourières chargées des nécessaires rapports de la communauté avec le monde externe.

Déclin et départ, 1878-1905

Paray fut fondé, mais Périgueux avait perdu ses éléments les plus dynamiques. En principe, il n'y avait rien pour empêcher la communauté de La Garde de continuer sur sa lancée, avec un recrutement soutenu et une vie spirituelle non moins intense pour être nourrie par des dots et des rentes.

A vrai dire, il n'y avait pas de crise ouverte. Mais pour des raisons qui nous échappent en partie, la communauté semble par la suite avoir manqué de vitalité. En 1891/2, quand Mère du Calvaire revint pour y puiser d'autres sœurs pour ses nouvelles fondations, Mgr Dabert lui interdit tout recrutement dans une maison «très affaiblie par le départ de très bons sujets»⁸⁵⁾. L'origine géographique des postulantes est un indice de ce manque de vitalité: sur 17 sœurs choristes qui firent leurs vœux entre 1879 et 1905, deux seules étaient originaires du Périgord. La Garde se repeuplait de jeunes femmes en provenance surtout du sud de la France (Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales, etc), peut-être orientées vers la Dordogne par des confesseurs qui savaient qu'on y trouverait des places libres. Cela explique peut-être, en partie, le peu d'empressement de la communauté à rester à Périgueux devant la campagne laïque d'Emile Combes: si les clarisses partaient en 1905, lorsqu'elles auraient pu en toute probabilité (avec un peu de ténacité) rester sur place, cela peut être, dans une certaine mesure, qu'elles n'y avaient guère d'attaches personnelles d'autant plus qu'elles étaient rigoureusement cloîtrées) et qu'il leur était assez indifférent de rester ou de partir.

En principe, les clarisses n'étaient concernées ni par la loi sur les associations de 1901 (puisqu'elles étaient déjà officiellement autorisées depuis 1829), ni par celle du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste (puisqu'elles ne faisaient plus d'enseignement depuis plus de soixante ans). Les carmélites de Bergerac et de Périgueux, qui se trouvaient dans une situation analogue, bien que très inquiètes ne furent pas inquiétées⁸⁶⁾. La situation s'était en effet quasiment inversée depuis le début du siècle. Les hommes de la Révolution et de l'Empire, fidèles aux principes des Lumières et férus du principe d'utilité, étaient souvent disposés à tolérer des congréganistes qui servaient manifestement les intérêts de l'humanité par leurs activités enseignantes, paramédicales ou autres: c'était la vie oisive et inutile des contemplatives qui leur faisait horreur. Pour les hommes de la Séparation, cependant, c'était précisément l'utilité des ordres religieux qui était funeste; avant tout, il fallait supprimer un enseignement congréganiste qui inculquait à la jeunesse (surtout féminine) une idéologie anti-

85. Arch. clarisses, 1J: Registre des professions, notice sur mère du Calvaire.

86. SAINTE-ALVERE (J.-A.), *Une vie réparatrice: Mère Anne de Jésus, prieure du Carmel de Bergerac (1864-1928)*, Bergerac, 1930. 2e partie, ch. III, Arch. Dép. Dordogne, V 251.

logie anti-républicaine. Qu'une poignée de femmes veuillent bien se cacher derrière un haut mur pour y prier Dieu d'après leur manière ne les concernait guère.

Les clarisses de Périgueux étaient donc en droit de se croire relativement à l'abri de la persécution. Mais La Garde était devenue l'objet de la convoitise du maire de Périgueux, Fougeyrollas, qui voulait en faire un lycée de jeunes filles: dans ce dessein, il était secondé par le député Saumande⁸⁷⁾. L'enjeu, pour les républicains de la ville, était de taille. Car bien que la loi Camille Sée de 1880 eût prévu la création de lycées publics de jeunes filles, Périgueux n'en avait toujours pas. Toutes les filles de la bourgeoisie périgourdine passaient donc entre les mains des ursulines, et dans une moindre mesure de la Visitation. La fille du député Saumande lui-même, aussi bien que sa sœur et ses nièces, avaient été élevées chez les ursulines⁸⁸⁾. L'anticléricalisme républicain était en effet un phénomène très largement masculin⁸⁹⁾ - d'où les difficultés éprouvées par beaucoup de républicains dans leur foyer domestique, où la question religieuse était souvent une pomme de discorde continue⁹⁰⁾. Il était donc de la première importance pour le maire de Périgueux de trouver un emplacement pour son lycée de jeunes filles: La Garde semblait tout indiquée. Il lui était assez indifférent que les clarisses elles-mêmes quittent Périgueux ou non, pourvu que la ville puisse disposer de l'immeuble. Il offrit même d'acheter La Garde et de laisser les clarisses s'installer ailleurs dans la ville; en cas de refus, elles seraient expulsées *manu militari*. L'évêque, Mgr Delamaire, fut un moment tenté par cette transaction, mais la supérieure lui répondit qu'elle préférerait l'expulsion «à la vente au démon des biens de la Sainte Vierge»⁹¹⁾. Dans le climat de l'époque une telle réaction se comprend, mais c'était quand même le suicide volontaire - ou au moins le sacrifice d'une propriété estimée - fort généreusement il est vrai - à 52000 francs⁹²⁾. Le 8 juillet un arrêté ministériel (que le maire et le député avaient obtenu du président du Conseil Emile Combes) décréta la fermeture totale du couvent de La Garde⁹³⁾. Le fait que la communauté était officiellement autorisée, depuis 1829, pour l'enseignement servait à couvrir ce qu'il faut bien appeler une entorse à la loi, pour ne pas dire une injustice flagrante. Les clarisses demandèrent et obtinrent

87. POMMAREDE (Pierre), *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Périgueux (Pierre Fanlac) 1976, p. 282; Arch. Dép. Dordogne, V 234, le prêtre au ministre, 5.5.1905

88. Abbe A. MATHET, *Mère Saint-Joseph-Lalaye (1835-1913): supérieure de Sainte-Ursule du Sacré Cœur de Périgueux (1866-1913)*, m.s., s.d. (Arch. Dioc. Périgueux, D 233), p. 135.

89. Voir GIBSON (Ralph), *Le catholicisme et les femmes en France au XIXe siècle*, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, T. LXXIX, n° 202, janvier-juin 1993, pp. 65-93.

90. Rappelons le cas, fictif mais vraisemblable, de Jean Barols et sa femme dans le roman de Roger Martin du Gard. Nous savons du reste que l'auteur y parlait indirectement, de sa propre expérience.

91. POMMAREDE, *op. cit.*, p. 267; Arch. Clarisses 3J: notes de mère Gamblin sur les expulsions de 1905...; Arch. Clarisses 4D: Delamaire à de Lestrade, oct. 1904.

92. *Chambre des députés* (annexe au procès-verbal de la 2e séance du 4 septembre 1900), *Tableau des immeubles possédés et occupés par les Congrégations, Communautés et Associations religieuses au 1er janvier 1900*, T. I (Statistique par départements), pp. 224-225. Le mythe de la grande richesse des ordres religieux avait la vie dure.

93. Arch. Dép. Dordogne, V 234.

un court sursis tandis qu'elles cherchaient un abri à l'étranger ⁹⁴. L'ayant trouvé à Vitoria (Espagne), elles résolurent de partir sans attendre l'arrivée des gendarmes et des crocheteurs (tels qu'il en faudrait pour l'expulsion des ursulines en 1913). En toute probabilité elles auraient pu rester, et les gendarmes ne seraient pas venus, le décret d'expulsion n'ayant aucune justification juridique. Avaient-elles tout simplement pris peur? Le fait d'être à Périgueux était-il assez indifférent à ces religieuses en grande majorité venues d'ailleurs? Prenaient-elles au sérieux la pauvreté franciscaine, à tel point que la perte de La Garde n'était pas une catastrophe irréparable? Pour quelque raison que ce soit, elles optèrent pour l'Espagne. Elles partirent donc le 16 septembre 1905, dans le train de 3 heures, à destination de Vitoria. Elles étaient vingt-quatre à prendre ainsi le chemin de l'exil: 17 sœurs choristes, 4 converses et 3 tourières ⁹⁵. Parmi elle, se trouvait une vieille sœur qui n'avait jamais vu de locomotive à vapeur; pour la rassurer, un employé de la gare lui fit voir d'abord le train en marche; «ce n'est que ça», dit-elle, et y monta avec ses compagnes ⁹⁶.

La Garde ne tomba pas pour autant entre les mains des républicains, car les lointains héritiers de Jeanne Blondel revendiquèrent leur patrimoine. Le tribunal civil de Périgueux repoussa leurs revendications, mais le jugement fut cassé sur appel à Bordeaux: quand le liquidateur se pourvoya contre cet arrêt, la Cour de cassation donna définitivement droit de cause aux héritiers. En 1914 ces derniers vendirent La Garde, qui fut acquise par le diocèse (par l'intermédiaire du comte de Beaumont) pour la somme rondelette de 75000 francs ⁹⁷, dans le but d'y installer le grand Séminaire, celui de la route d'Angoulême ayant été confisqué après la Séparation. Mais pendant la guerre il dut servir d'hôpital militaire, de sorte que les séminaristes n'y arrivèrent qu'en 1918. En 1930 Mgr Légasse offrit de revendre la propriété aux clarisses - qui envisageait déjà un retour à Périgueux - pour 186000 francs; mais il mourut l'année suivante, et le nouveau régime à l'évêché tenait à maintenir le séminaire à La Garde ⁹⁸ - quitte à le reconstruire, ce qui a produit la maison diocésaine actuelle. Les clarisses devaient se rabattre sur un site rue Beaulieu, qu'elles habiteraient entre 1936 et 1975; on a tendance à croire qu'elles fuyaient la guerre civile en Espagne (qui verra le massacre de 236 religieuses ⁹⁹), mais la décision était prise long-

94. POMMAREDE, *Op. cit.*, p. 287. Arch. Dép. Dordogne, V 247: le préfet au ministre 28.5.1905, la supérieure au préfet 19.7.1905.

95. Arch. Clarisses, 3J. Notes de mère Gamblin sur les expulsions de 1905, l'exil en Espagne, et le retour à Périgueux (1936).

96. Notes Gamblin, et pommarede, *Op. cit.*, p. 321, n° 1308.

97. Notes Gamblin, et pommarede, *Op. cit.*, p. 626, n° 2390.

98. Notes Gamblin.

99. LANNON (Frances), *Privilege, Persecution, and Prophecy: The Catholic Church in Spain, 1875-1975*, Oxford (Clarendon Press), 1987, pp. 76-77. Chiffre dérisoire peut-être par rapport aux 2365 religieuses également massacrés pendant la guerre civile.

temps avant. La dernière profession eut lieu en 1971⁽¹⁰⁰⁾. En 1975, les dernières clarisses se dispersaient⁽¹⁰¹⁾, mettant fin ainsi à sept siècles de spiritualité franciscaine dans la ville de saint Front.

Tout ce qui précède constitue une histoire à dominante institutionnelle des clarisses de Périgueux au XIX^e siècle. Reste à en étudier des aspects moins «diachroniques», et peut-être plus intéressants.

Sociologie des clarisses

Le registre des professions ne nous renseigne que très épisodiquement sur l'origine sociale des sœurs. Il faut les chercher, une à une, dans les registres de l'état civil. L'acte de naissance nous dit, en principe, la profession du père, et s'il savait signer⁽¹⁰²⁾. Les registres fourmillent de catégories très imprécises (cultivateur, propriétaire, etc); nous avons essayé, d'après d'autres indications⁽¹⁰³⁾, de voir un peu plus loin dans le milieu social d'où sortaient des vocations de clarisses. Il nous a été impossible de chercher l'acte de naissance de celles qui n'étaient pas nées en Dordogne; à part quelques renseignements assez aléatoires trouvés dans le registre des professions, elles doivent être exclues de notre analyse. Notre base statistique est donc très restreinte: les vingt sœurs choristes et les six converses originaires de la Dordogne, et neuf des trente sœurs venues d'autres départements. Avec un échantillon si réduit, toute généralisation est sujette à caution.

Voici d'abord les sœurs choristes originaires de la Dordogne:

	<i>Année de la profession</i>	<i>profession du père</i>	<i>sait-il signer?</i>
Lartigues	1822	serrurier	oui
Vieillebard	1832	greffier au tribunal	oui
Galabert	1832	bourgeoisie rurale	oui
Sarlandie	1843	bourgeoisie rurale	oui
Beney	1843	paysans propriétaires	oui
Minard	1849	bourgeoisie rurale	oui
Bouissou	1853	paysans	non

100. Sœur Anne-Marie Drayer, toujours au Puy.

101. *Semaine Religieuse*, a. 109, n° 42, 1.11.1975 (le départ y est attribué à la crise des vocations).

102. Quelque fois la profession du père n'y est pas indiquée; il faut la chercher à la naissance des frères et sœurs. Il arrive que l'officier de l'état civil (normalement le maire) recopie machinalement la formule consacrée: «et n'ont signé le père ni les témoins pour ne savoir», sans se donner la peine de les y inviter réellement; il faut être aux aguets et, le cas échéant, s'efforcer de retrouver l'acte de mariage des parents. Ainsi Jean Bible (ou Beney), père de Louise Beney (profession en 1847) est porté dans l'acte de naissance de sa fille du 20.10.1818 comme ne sachant signer; à son mariage pourtant, le 17 fructidor an X, il signait assez bien (Arch. Dep. Dordogne, 5E 357/8* et E-dépôt 1171).

103. Par exemple, un «propriétaire» tout court est probablement un paysan; si les parents sont gratifiés en plus d'un «Sieur» et d'une «Dame», on a plutôt affaire à la bourgeoisie rurale.

Duvaleix	1854	paysans propriétaires	non
Félix	1857	paysans	non
Maloubier	1857	paysans propriétaires	oui
Bayard	1857	instituteur	oui
Dézos	1859	cordonnier	oui
Lassagne	1860	paysans propriétaires	oui
Mayjonnade	1860	menuisier	non
Fricout	1866	médecin	oui
Gaby	1867	marchand	oui
Adisson	1873	marchand épicier	oui
Theulier	1878	médecin	oui
Chevallier	1883	plâtrier	oui
Charpentier	1899	boulangier	non

L'élite sociale y est sur-représentée par rapport à sa présence dans la population globale: *grosso modo*, huit sœurs sur vingt étaient d'origine bourgeoise. Quelques-unes d'entre elles disposaient d'un héritage considérable: Victoire Vieillemard et Pétronille Galabert totalisaient sept mille francs de dot ⁽¹⁰⁴⁾, tandis que Hélène Theulier était l'unique fille d'une grande famille républicaine de Thiviers ⁽¹⁰⁵⁾. Mais ce qui frappe le plus est l'hétérogénéité des origines sociales des clarisses. À La Garde, la fille d'un paysan illettré ou d'un petit artisan pouvait côtoyer celle d'un médecin ou d'un propriétaire aisé. Il en était de même pour celles qui venaient d'autres départements: sur neuf sœurs choristes d'origine connue, six étaient de famille plus ou moins bourgeoise mais trois étaient filles de paysans (dont deux de pères qui ne savaient signer l'acte de naissance). C'était en partie qu'il n'y avait pas de dot obligatoire; la chose aurait été impensable dans la tradition franciscaine, même chez les urbanistes. Mais surtout, la vocation contemplative était un phénomène très particulier, moins sujet à des déterminismes sociaux; la grâce, dirait un croyant, y avait libre cours. D'ailleurs, avec une vingtaine de cas seulement pendant tout un siècle, le hasard devait y jouer un rôle important. Là où la chance ne jouait pas du tout, pourtant, était dans le recrutement des sœurs converses. Elles étaient toutes filles de cultivateurs (presque certainement sans terre); pas un seul de leurs pères n'était capable d'écrire son nom ⁽¹⁰⁶⁾. C'est dire que l'inégalité des chances n'était pas bannie de l'ordre des clarisses (pas plus que des autres ordres où le système de sœurs converses

104. Arch. Dioc. Penguieux, C 126: dossier C, document 40d (actif et passif de la communauté, 3.7.1838).

105. Voir note 79.

106. Les deux sœurs Valey (professions en 1822 et 1834) étaient plus exactement filles d'un jardinier; Marie Dupuy (profession en 1858) était fille d'un maçon, porté à la naissance d'un frère maçon et cultivateur.

avait cours), et que les structures de la société globale se répercutaient derrière le mur de clôture. Mais parmi les sœurs de chœur une petite démocratie en miniature était possible ⁽¹⁰⁷⁾.

La spiritualité des clarisses

Le profane approche ce sujet avec beaucoup d'appréhension. Il faut quand même en dire quelque chose, si ce n'est que parce que le couvent de La Garde a laissé quelques documents très riches pour une étude de la spiritualité de l'époque:

1) Angéline Esnault, en religion sœur Angèle de la Croix, née dans la Sarthe, fille d'un haut fonctionnaire, fit sa profession en 1859; six ans plus tard elle était morte à l'âge de 31 ans (presque certainement par suite de ses austérités). Elle avait pour directeur de conscience le père capucin Ambroise de Bergerac, qui publia en 1867 une *Vie de sa pénitence* où il cite abondamment la correspondance intime de cette dernière - à un point qui risque d'enfreindre le secret du confessionnal mais qui nous en dit long sur la spiritualité d'une clarisse peut-être pas comme les autres ⁽¹⁰⁸⁾.

2) Anne Bayard, en religion sœur de Jésus, fille d'un instituteur de Ribérac, fit sa profession en 1857; élue mère abbesse en 1878, elle devait mourir en fonctions en 1884 à l'âge de 45 ans (elle aussi, peut-être, par suite du style de vie mené à La Garde; elle souffrait beaucoup de rhumatismes articulaires). On trouve aux archives du Puy un cahier renfermant une courte biographie, quelques témoignages de la part de ses sœurs, et surtout de longs passages transcrits de ses notes intimes qui font merveilleusement revivre la vie spirituelle d'une clarisse, certes pas ordinaire, mais peut-être plus typique que sœur Angèle de la Croix ⁽¹⁰⁹⁾.

3) Nous connaissons déjà Elisabeth Gaby, en religion mère du Calvaire. Fille d'un marchand de Sarlat, d'une famille assez à l'aise, elle fit sa profession en 1867 à l'âge de 25 ans; à 32 ans, elle serait élue mère abbesse (après ballottage, les suffrages au premier tour ayant été

107. Cf la conclusion de sœur Marie-Pascale Gounon, pour la France en général: «Alors que sous l'Ancien Régime le recrutement était essentiellement urbain ou même aristocratique, après la Révolution, l'origine des sœurs est plutôt rurale, leurs parents sont artisans, commerçants, propriétaires terriens, rarement rentiers ou de profession libérale». Voir sa contribution au colloque *Claire d'Assise et sa postérité*, 29 sept. - 1er oct. 1994 (Paris), à paraître (?).

108. Le R.P. AMBROISE de BERGERAC, *Vie de Sœur Angèle de la Croix, pauvre Clarisse du couvent de Périgueux*, Paris (Vve Poussielgue et fils), 1867. L'auteur avait été l'abbé Guines, né à Bergerac le 20 fructidor XIII (fils d'un officier de santé); vicaire régent de Terrasson de 1834 à 1841, curé-doyen de Mareuil en 1841/2, et vicaire régent de Ribérac de 1842 à 1847, il était entré chez les capucins en 1847; il devait mourir à Périgueux le 12 juillet 1871 (Arch. Dép. Dordogne, 5E 36/17¹, et Arch. Dioc. Périgueux, fichier du clergé).

109. Arch. Clarisses, 3J. Cahier sur mère Anne-Marie Claire de Jésus.

mère abbesse (après ballottage, les suffrages au premier tour ayant été partagés à égalité avec Anne Bayard). En 1878, elle partit avec ses acolytes pour Paray-le-Monial, le premier des cinq couvents de clarisses qu'elle allait fonder avant sa mort survenue en 1905, à Jérusalem. Deux ans après sa mort, les pères franciscains de Jérusalem éditérent une *Esquisse biographique par ses filles spirituelles*, qui ne renferme guère de documents de première main mais qui réussit à évoquer la personnalité et dans une certaine mesure la vie spirituelle d'une clarisse sans doute hors du commun ¹¹⁰.

4) Notre quatrième source est la Règle d'Urbain IV, et surtout les *Constitutions* d'un ordre sont toujours une source précieuse pour une étude de sa spiritualité; rappelons seulement qu'il s'agit d'un document inchangé depuis sa promulgation en 1699 par l'évêque de Limoges à l'intention des clarisses de sa ville épiscopale. Celles de Périgueux semblent l'avoir adopté par la suite; si elles n'en faisaient pas grand cas sous Jeanne Blondel, la réforme de 1838 consistait essentiellement en une application rigoureuse de ces Constitutions limousines ¹¹¹.

(Dans la suite, toutes les références à ces sources seront indiquées dans le texte, par un numéro de page entre parenthèses).

A partir de ces documents, et de quelques autres, nous tâcherons d'étudier certains aspects de la vie spirituelle des clarisses de Périgueux au XIX^e siècle. Certains aspects seulement, d'abord parce que la documentation est forcément lacunaire, mais surtout parce que l'intérêt d'un lecteur muni d'une sensibilité fin XX^e siècle est nécessairement attiré par certains éléments et non pas par d'autres. Cette étude ne peut être donc que très sélective.

Ce qui frappe le plus dans ces documents est un sens hyper-développé du péché. Les clarisses semblent avoir partagé pleinement ce que Jean Delumeau a appelé la hyper-culpabilisation de l'Ouest ¹¹² - phénomène qu'il situe entre les XII^e et XVIII^e siècles, mais qui avait certainement ses prolongements au XIX^e. Ce sentiment aigu de sa propre culpabilité s'exprimait très clairement dans les écrits intimes des clarisses de La Garde. Angéline Esnault s'efforçait désespérément de réprimer ce qu'elle appelait «les mauvais instincts de sa nature dépravée»; d'après son directeur,

son âme, à son propre jugement, était un fouillis informe et abject d'ingratitude, de négligences et d'infidélités; elle y découvrait les inclinaisons les plus perverses et se faisait horreur à lui-même. (pp. 99-100).

110. *La révérende Mère Elisabeth du Calvaire, abbesse des Pauvres-Clares. Esquisse biographique par ses filles spirituelles*, Jérusalem (impr. des PP. Franciscains), 1907. Un exemplaire se trouve aux Archives des clarisses du Puy, 3J dossier Gaby.

111. *La Règle donnée à l'ordre de sainte Claire par le pape Urbain IV, et les constitutions des religieuses du même ordre appelées du Petit Couvent*, s.l. (Limoges), 1699.

112. DELUMEAU (Jean), *Le Péché et la Peur: la culpabilisation en Occident. XIIIe-XVIIIe siècles*, Paris (Fayard), 1983.

Il ne s'agissait pas de ces simples périodes de sécheresse spirituelle qui étaient le lot commun de toute religieuse; le sentiment de sa propre culpabilité était le fondement même de sa vie spirituelle. Elle n'était pas la seule à se trouver dans ce cas. Anne Bayard se voyait accablée et comme ensevelie sous le poids de mes infidélités. La lâcheté, la négligence, la tiédeur, l'indifférence semblent s'être emparées de moi, je ne sens aucun désir pour mon avancement spirituel ... je ne suis plus qu'un sépulchre blanchi et le scandale de toute la communauté. J'enfrains la règle du silence à tous les instants du jour; je parle, sans aucun murmure, à l'impatience pour la plus petite contrariété; je ne puis supporter la plus petite marque de mépris ou d'indifférence sans me laisser aller à des pensées contraires à la charité. Je veux avoir l'air d'être plus courageuse que les autres dans la souffrance et je ne cesse pas, pour cela, de me plaindre et de dire mon mal à celles qui ne peuvent me donner aucun soulagement mais qui savent flatter mon amour-propre et ma vanité (pp. 58-60).

Au profane, les défauts qu'elle se reprochait peuvent sembler minimes, mais dans une communauté dont les membres passaient toute la journée à scruter minutieusement leurs comportements et surtout leurs motivations, ces peccadilles qui nous semblent ordinaires pouvaient prendre une importance démesurée. Anne Bayard en tenait une comptabilité mensuelle ahurissante:

Janv. 1868: Fautes commises pendant ce mois contre la vertu de la simplicité et de servitude: 108. J'ai renouvelé à Dieu le désir de lui plaire 1144 fois.

Fév. 1868: 106 fautes contre la vertu de servitude. J'ai renouvelé le désir de plaire à Dieu 1262...

Oct. 1868: 72 fautes contre la modestie des yeux... (pp. 73-74).

En mars 1884, elle constatait «62 fautes dont les principales sont: d'avoir trop parlé de mes souffrances [atroces, il faut le dire], de demander selon mes goûts, de me plaindre enfin» (p. 100). Le 20 mai, elle allait mourir - en odeur de sainteté, à l'avis de tout le monde.

Le péché le plus problématique pour les sœurs était *l'amour-propre*. Mener une vie extérieure parfaite était chose relativement facile - mais comment éviter de rechercher ainsi l'approbation de ses sœurs, et surtout, comment éviter d'avoir un secret estime de soi-même précisément parce qu'on avait un comportement apparemment si admirable? Pour les sœurs, pour emprunter les mots de T.S. Eliot,

The last temptation is the greatest treason:
To do the right deed for the wrong reason¹¹³.
Écoutons Anne Bayard, en 1863:

113. ELIOT (Thomas S.), *Murder in the Cathedral*, London (Faber and Faber), 1959 (1935), p. 44.

O mon Jésus, ô mon Amour! je sens que j'ai dans le plus intime de mon âme un ver rongeur qui gâte toutes mes actions et qui les rend inutiles à vos yeux. Ce ver rongeur est une secrète estime que j'ai de moi-même et qui me fait aussi croire que les autres l'ont de moi, Eloignez-la donc de moi, ô mon Jésus... (pp. 45-46).

Quelques années plus tôt, réfléchissant sur le chapitre 30: *Sur l'humilité de la Perfection chrétienne* de Rodriguez, elle avait noté:

Je sens que je ne puis rien, cependant, je fais des choses qui ne sont pas mal, et c'est ce qui m'attire l'affection et l'estime de mes sœurs. Mais si elles voyaient ma mauvaise intention, s'il leur était permis, comme à moi, de voir la corruption de mon cœur, quelle horreur et quelle aversion ne sentiraient-elles pas pour une si mauvaise créature? (p. 93).

Elle passa en effet toute sa vie à lutter avec cette difficulté: comment faire ce qu'il fallait faire, mais en évitant de le faire pour la raison qu'il ne fallait pas?

La réponse naturelle chez les clarisses était de se mortifier. Etait-ce qu'elles étaient nourries de la tradition franciscaine, où la mortification figuré en bonne place? Il y a lieu d'en douter: à ce qu'on peut savoir, les sœurs lisaient peu les écrits des fondateurs de l'ordre¹¹⁴. Mais pour quelque raison que ce fût, la mortification était la réaction normale de ces femmes qui se sentaient inéradicalement pécheresses. Pour certaines, cette mortification prenait un tour très corporel - à un point qui peut sembler suspect à un lecteur post-freudien. Tel était certainement le cas d'Angéline Esnault, qui employait - même avant sa vie religieuse - une panoplie impressionnante de cilices, de ceintures de fer, de «disciplines», qu'elle appelait ses «bijoux précieux» (p. 41). Un jour, brisée sous le poids des émotions qu'elle avait ressenties dans la journée et des souffrances intérieures, elle étreignit si fortement son corps avec ses bras que les pointes aigües de la chaîne de fer qu'elle portait en ce moment pénétrèrent avant dans les chairs, le sang jaillit et il lui sembla que son âme s'abîmait dans un océan d'amour et de paix. Ce fut une des plus suaves et des plus durables consolations qu'elle ait éprouvées dans le monde; elle demeura dans cet état près d'une heure¹¹⁵ (p. 43).

A certains moments, elle était elle-même à moitié consciente des dangers de ce genre d'exercice: en 1862 elle s'en ouvrit à son directeur:

Parfois même, ce désir ou ce besoin immense d'immolation me

114. D'après sœur Marie-Pascale Gounon, «Le XIX^e siècle se démarque des précédents dans la manière d'apprécier et de vivre les vœux des précédentes dans la manière d'apprécier et de vivre les vœux de religion. La spécificité de l'Ordre semble gommée, des références à Claire et à François sont pratiquement inexistantes sauf dans une certaine manière de vivre la pauvreté. Toute la vie religieuse converge vers l'anéantissement, la remise de soi à ses supérieurs, le mépris du corps et de la vie terrestre, non seulement l'acceptation mais la recherche de la souffrance». Voir sa contribution au colloque *Claire d'Assise et sa postérité*, 29 sept - 1er oct. 1994 (Paris), à paraître (?).

115. Ceci se passa avant son entrée à La Garde.

Parfois même, ce désir ou ce besoin immense d'immolation me semble être trop sensuel... C'est peut-être pour cela que Dieu ne permet pas à notre Mère de seconder ce besoin instinctif de mon père; peut-être dois-je aujourd'hui m'imposer la mortification de n'en faire aucune... (pp. 162-163).

Pour nous qui savons quelque chose de la personnalité sado-masochiste, elle avait sans doute raison.

Du reste, les excès de sœur Angèle de la Croix étaient certainement exceptionnels. Anne Bayard savait bien qu'il fallait «que j'embrasse, avec amour et générosité, la pratique de la mortification si je veux me débarrasser de mes défauts et avancer dans la vertu» (p. 60). Mais elle s'en tenait, comme la plupart de ses sœurs, aux austérités ordinaires de la tradition franciscaine. Au cours d'une retraite qu'elle faisait en 1870, elle nota que

Saint François avait une si grande haine de lui-même qu'il ne recherchait dans les créatures que celles qui pouvaient le faire souffrir. A son exemple, je dois souffrir le froid, la chaleur, les courants d'air, la privation de nourriture, des consolations, tout cela avec une action de grâces, ne reculant devant aucune mortification ou humiliation (p. 81).

Nous avons déjà vu qu'à plusieurs reprises les clarisses de La Garde optèrent pour davantage d'austérités - notamment celle d'aller toujours nu-pieds, ce que les Constitutions exigeaient sans ambiguïté mais qui pouvait s'avérer même mortel dans un climat qui n'était pas celui d'Assise. Mais pour la clarisse moyenne l'affaire s'arrêtait là. Cilices et chaînes de fer appartenaient à un héroïsme hors du commun, et peut-être suspect aussi.

La vraie mortification, celle qui faisait avancer plus que toute autre dans le chemin de la perfection, était l'humiliation de soi-même. Le mot *humilité* revient comme un leitmotiv dans les écrits des sœurs. Les Constitutions insistaient sans ambages:

La vie cachée et l'humilité étant le partage de l'ordre de saint François et de sainte Claire, toutes les personnes qui veulent vivre dans cet ordre doivent faire une profession toute particulière de les aimer et les pratiquer... Chaque religieuse s'estimera la dernière du monastère, et souhaitera d'être traitée avec mépris, portant un grand respect à toutes les autres, et les considérant comme de fidèles épouses de Jésus-Christ (pp. 193-194).

Au cours de sa visite canonique de 1852, l'évêque lisait devant les sœurs ce chapitre 16 des Constitutions: *De l'humilité* ajoutant qu'elles devaient y voir «quelle estime vous devez faire faire de l'humilité, et comment vous devez vous porter à sa pratique, vous regardant chacune comme la dernière de toutes, et par conséquent étant bien aise d'être oubliée et comptée pour rien» (p. 268). D'une manière générale, elles semblent avoir obtempéré, ou au moins avoir pris la résolution d'être fidèles à ce principe. Anne Bayard, le 19 mars 1863, terminait sa

nait sa consécration à saint Joseph en renouvelant «la demande que je fais tous les ans à pareille époque et que je ne me laisserai pas de vous demander tous les jours de ma vie: c'est celle de vivre jusqu'à mon dernier soupir ignorée et comptée pour rien, pour n'être vue que de mon Jésus et de Marie mon auguste Mère» (p. 36). En octobre de la même année elle se promettait «de ne rien faire, de ne rien dire, qui puisse me faire remarquer et aimer; je ferai tout ce qu'il dépendra de moi pour aimer à vivre ignorée et comptée pour rien» (p. 56). Angéline Esnault, dont l'éducation dépassait de loin celle de toutes ses compagnes, se tenait silencieuse dans les cours du noviciat, par humilité, quand elle savait que la maîtresse des novices était en erreur. Ce que je désire, écrivait-elle plus tard.

C'est d'être mise sous les pieds de tout le monde, d'être la bête de charge du couvent, de ne recevoir aucun remerciement pour ce que j'aurai fait, d'être contredite dans le bien que j'aurai voulu faire, de voir mes meilleures intentions mal interprétées - et au milieu de tout cela, avoir un esprit égal, un air calme et serein, ne me plaindre de personne, ne me justifier jamais et ne vouloir que Dieu seul pour témoin et fin de toutes mes actions, excuser toujours mes sœurs, leur céder, souffrir et me taire (p. 154).

Sœur Angèle de la Croix semble avoir été capable d'un tel héroïsme. Nul doute que la généralité des sœurs ne péchaient assez souvent contre la vertu d'humilité (nous avons vu d'ailleurs que certaines d'elles n'en étaient que trop conscientes). Mais le principe était clair, et le lecteur a l'impression qu'on faisait des efforts considérables pour y adhérer.

A la limite, la seule solution au terrible problème de l'orgueil (ou de l'amour-propre), comme les sœurs avaient plus souvent coutume de dire) était l'anéantissement de la volonté personnelle. Toute action volontaire étant, presque nécessairement, motivée par l'amour-propre, il n'y avait d'autre solution que de se défaire complètement de sa propre volonté; la vraie clarisse, comme le vrai martyr de *Murder in the Cathedral*, est ainsi celui (celle) «who has become the instrument of God, who has lost his will in the will of God, and who no longer desires anything for himself, not even the glory of becoming a martyr»⁽¹¹⁶⁾. Anne Bayard en était consciente:

Il faut que je devienne stupide et insensée: il faut que je n'aie plus de désir, plus de volontés, plus de jugement, plus d'affection qu'autant que Dieu le voudra et de la manière qu'Il voudra: en un mot, je me laisse et je m'abandonne toute à Lui. Ma seule attention sera de me tenir sous Votre main puissante *sans aucune volonté* (p. 55).

Sans cet anéantissement de la volonté, l'orgueil était quasiment inévitable.

A tout ce qui précède, Elisabeth Gaby fait, dans un certain sens, exception. Il s'agit d'un cas assez particulier. Elle savait, aussi bien que ses compagnes, que la vie d'une clarisse exigeait à un très haut degré l'humilité et l'abnégation de soi-même. Mais elle avait, du moins pour son ordre, de très grandes ambitions, et pour les réaliser il fallait qu'elle se mette en avant et commande avec autorité. Comment réconcilier ambition et humilité? Elle s'en tira par une conviction inébranlable qu'elle n'était elle-même que l'instrument de Dieu (en effet, que sa propre volonté n'était pas en cause). C'était une conviction qui la permit d'assumer, à 32 ans, la «supériorité» de La Garde, sans états d'âme et sans se tourmenter continuellement (comme le faisaient Anne Bayard et d'autres supérieures) de la difficile réconciliation de l'autorité avec l'humilité:

La première émotion passée, mère du Calvaire eut vite fait de se ressaisir. Si Dieu me veut supérieure, se disait-elle, Il doit me donner la grâce de bien remplir ma charge. A Son Esprit de me guider, à sa grâce de me soutenir! Aussi crut-elle la nuit même de son élection se sentir toute illuminée et encouragée. Il lui semblait nager dans un océan de lumière, et percevoir ces encourageantes paroles: «Ne crains pas, ma fille, je serai avec toi et je te montrerai ce qu'il faut faire selon mon bon plaisir». Durant sa vie entière, elle manifesta une foi profonde et inébranlable à cette assistance. Elle croyait de toute son âme que Dieu la conduisait et n'hésitait pas à maintenir ses vues et ses projets, malgré les hommes et les circonstances...

Ce qui ne l'empêchait pas de pratiquer, à sa manière, l'humilité: Ce sentiment très vif et très net s'alliait en elle-même à une pratique généreuse de l'humilité. Elle était la première à la lessive, à la cuisine, au jardin... (pp. 29-30).

Ce qui prouve, si besoin en était, qu'il y avait chez les clarisses des manières très diverses de vivre l'humilité.

Revenons au sens du péché, si aigu chez beaucoup de clarisses. A en croire Jean Delumeau, une telle hyper-culpabilisation de soi-même s'allierait facilement avec une religion de la peur: peur de la damnation éternelle, peur de l'enfer. A l'étonnement d'au moins ce lecteur¹¹⁷, il n'en était rien. La peur, il est vrai, n'était pas absente. Rose Fabre, originaire des Pyrénées-Orientales, arriva à La Garde le premier mai 1877 (elle ferait son noviciat à Paray, où elle devait mourir en 1890). D'après la sœur qui rédigea sa notice nécrologique,

117. Etant donné ce que j'ai écrit ailleurs. Voir GIBSON (Ralph), Hellfire and damnation in Nineteenth-Century France, *Catholic Historical Review*, vol. LXXIV, n° 3, July 1988, pp. 383-402, et De la prédication de la peur à la vision d'un Dieu d'amour: la prédication en Périgord aux XVIIe-XIXe siècles, dans *Le Jugement, le Ciel et l'Enfer dans l'histoire du Christianisme*, Presses de l'Université d'Angers, 1989, pp. 153-165.

Le Bon Dieu appelle les âmes à son service toujours pas amour, mais par des voies différentes: Il attire les unes par les douceurs qu'Il leur fait goûter, les autres par des sentiments de crainte. C'est par la crainte que notre chère sœur fut conduite au port de la vie religieuse, après avoir souffert beaucoup d'angoisses intérieures, faute de direction pour l'éclairer⁽¹¹⁸⁾.

Elle désirait mourir poitrinaire, afin d'avoir le temps de se préparer à la mort; la tuberculose aidant, son vœu fut exaucé. D'autres sœurs souffraient de temps en temps de l'angoisse de la damnation - y compris qui ne surprendra personne, Angéline Esnault (pp. 171-172, 196, 263). Mais même un esprit aussi tourmenté que le sien et aussi conscient de son état de misérable pécheresse ne semble pas avoir craint outre mesure l'aspect matériel de l'enfer. La plupart des sœurs paraissent avoir été plutôt optimistes: Pélagie Jalaguier (originaire de la bourgeoisie du Gard), qui fit sa profession en 1881, ne craignait pas du tout la damnation; son cantique préféré (nous dit la rédactrice de sa notice en 1915) était «J'irai la voir un jour, au Ciel dans la Patrie»⁽¹¹⁹⁾. Anne Bayard, sur son lit de mort, disait à une jeune sœur:

Il ne faut pas pleurer ainsi, puisque c'est une grâce de mourir; allons, il ne faut pas s'en aller tristes, le bon Dieu ne serait pas content (p. 117).

A une autre, elle ajouta:

Je ne sais pas ce que le bon Dieu me réserve au dernier moment, mais je ne crains pas du tout la mort, je la vois arriver sans la moindre frayeur; je vois mon corps mangé par les vers et tomber en pourriture, mais j'y consens de tout mon cœur (p. 131; rappelons qu'elle mourait dans de cruelles souffrances).

Elisabeth Gaby, finalement, confronta la mort avec sa confiance habituelle:

Pas de crainte, chère enfant! dit-elle à une sœur qui s'effrayait de son état, que peut-il nous arriver qui ne soit voulu par Dieu? Pour votre tranquillité, vous saurez que j'ai reçu ce matin Notre Seigneur en viatique. C'est ainsi que je fais chaque jour. D'ailleurs, rien ne m'afflige, j'ai toujours cherché à faire pour le mieux, selon la volonté du bon Dieu, j'ai été la victime de tout... Et puis, chaque fois que je me confesse je le fais comme si c'était ma dernière confession... Enfin, je m'abandonne tellement à la miséricorde du bon Dieu que je ne crains rien (p. 87).

Du reste, la, la vie religieuse d'une clarisse, même tourmentée par une conscience aigüe de ses péchés, n'était pas entièrement dépour-

118. Arch. Clarisses, 1J: registre des professions (notice nécrologique).

119. Arch. Clarisses, 1J: registre des professions (notices nécrologiques). Pélagie Jalaguier avait «une mère aimée à l'excès». Rose Fabre, pour arriver à La Garde, avait dû fuir le toit paternel en secret pour éviter des scènes pénibles avec un père particulièrement hostile à sa vocation; c'était une tante religieuse qui lui avait servi de mère. Y avait-il un rapport entre un milieu familial peu rassurant et une vision craintive de la divinité?

vue de joie. Même sœur Angèle de la Croix, si bien nommée, avait des moments de plénitude spirituelle: après sa profession, nous dit son directeur, elle jouait pendant presque un an «d'un repos parfait, et on âme savourait à longs traits le bonheur de n'appartenir qu'à Dieu seul et d'être l'épouse de Jésus-Christ» ⁽¹²⁰⁾, (pp. 171-172). Les prières d'Anne Bayard, qui tournent normalement autour des thèmes de renonciation et de mortification, n'omettent pas de parler de l'amour de Dieu et de Jésus-Christ; elle était capable de méditer (par exemple) «sur la joie que sainte Anne éprouva quand elle apprit l'heureuse nouvelle de son enfantement et que Celle qu'elle enfanterait serait la Mère du Rédempteur du genre humain» (p. 39).

Une source intarissable de joie spirituelle était l'eucharistie. Les clarisses partageaient pleinement la conception nouvelle (ou plutôt renouvelée) du sacrement qui se répandait en France au cours du XIX^e siècle, qui voulait que la communion ne soit plus une espèce de récompense, mesurée au compte-gouttes, pour des prouesses de vertu, mais plutôt un moyen par lequel l'homme pécheur pouvait se renouveler en Jésus-Christ ⁽¹²¹⁾. Même Angéline Esnault pouvait par là se libérer un certain temps de ses angoisses; ainsi écrivait-elle à son directeur que «le doux agneau mon consolateur dans les moments les plus pénibles de l'épreuve, et à certaines heures, mon âme est inondée d'une joie ineffable au milieu des plus cruels déchirements de mon cœur» ⁽¹²²⁾ (p. 41). D'autres sœurs, il est vrai, gardaient un peu de la méfiance du XVIII^e siècle à l'égard de l'eucharistie. Anne Bayard, vers 1865, réfléchissant sur le chapitre de Rodriguez qui en traite, s'en rendait compte:

J'ai médité, savouré le mystère adorable de l'Incarnation et de votre sainte Enfance, les mystères de votre vie cachée à Nazareth, fort légèrement votre vie apostolique... Je ne me suis guère sentie portée qu'à imiter votre vie cachée et votre vie douloureuse, et j'ai négligé, oserai-je le dire sans confusion? J'ai négligé d'étudier votre vie eucharistique... (p. 65).

Elle résolut de mieux faire à l'avenir. Vers 1870, sa résolution a dû porter fruit, car elle notait dans son cahier:

Après la sainte communion, Notre Seigneur m'a dit sans aucune image sensible: Je t'aime, ma Fille, abandonne-toi à moi comme le petit enfant sur le sein de sa mère. Tu auras encore beaucoup à

120. Il est vrai que la suite de ce passage n'en souligne que plus fortement la période suivante, au cours de laquelle «l'obscurité se fit dans son âme».

121. Voir GUERBER (Jean), *Le ralliement du clergé français à la morale ligurienne: l'abbé Cousset et ses précurseurs*, Rome (Università Gregoriana), 1973, et DELUMEAU (Jean), *Alphonse de Liguori, Pasteur et Docteur*, Paris (Beauchesne), 1987 (surtout la contribution de Gilbert Humbert, Jalons chronologiques pour une histoire de la pénétration en pays francophones de la pensée et des œuvres d'Alphonse de Liguori, pp. 369-401). Notons que la privation de communion comme punition de fautes, prévue dans les Constitutions de 1699, fut au cours du XIX^e siècle interdite: les passages qui la concernent sont barrés dans l'exemplaire des clarisses du Puy (pp. 290, 293, 296).

122. Ce passage date d'avant son entrée à La Garde, mais l'eucharistie continuait à être pour elle une source de soulagement et de joie (pp. 209-210, 235).

souffrir, ne crains pas, je t'enlacerai si étroitement dans les bras de ma miséricorde que nul ne pourra t'en arracher.

Tu ne prendras aucune résolution que celle d'être comme le tout petit enfant. Tu voudrais faire de grandes choses, je veux que tu n'en fasse que des petites; plus tu seras humble et petite, plus tu me consoleras et me plairas ⁽¹²³⁾ (p. 82).

Ainsi une clarisse de Périgueux découvrait-elle, quelques années avant la naissance de certaine petite carmélite, la «petite voie» qui mène à Dieu.

Pour beaucoup de catholiques français du XIX^e siècle, c'était la dévotion mariale qui leur permettait de contourner l'image d'un Dieu-père patriarcal et justicier; Marie était le visage maternel et humain de Dieu ⁽¹²⁴⁾. On s'attendrait donc à trouver la dévotion à la Sainte Vierge florissante à La Garde - à plus forte raison peut-être qu'il s'agissait d'une communauté de femmes. A un degré surprenant, pourtant, Marie est absente des écrits que nous avons pu consulter. La dévotion des clarisses semblent avoir été orientée bien plus vers Jésus (qui y figure presque à chaque page) que vers sa Mère. Il est vrai que mère du Calvaire se concerta avec l'abbé René Bernaret pour faire revivre la dévotion à Notre-Dame de La Garde (pratiquée avant la Révolution dans une petite chapelle en face du couvent, sur le terrain de l'actuel lycée Laure-Gatet); elle organisa une statue de fonte devant la chapelle du couvent, et en 1899 eut lieu une grande cérémonie de «couronnement» de Notre-Dame de La Garde ⁽¹²⁵⁾. Mais l'inspiration de cette dévotion provenait surtout, semble-t-il, du clergé masculin de la ville; les clarisses elles-mêmes semblent avoir été moins sensibles aux attraits de la dévotion mariale ⁽¹²⁶⁾.

Disons un mot, finalement, des trois «vœux de religion», tels que les vivaient les clarisses périgourdines. La *pauvreté*, parmi les filles de sainte Claire, allait de soi; comme disait l'évêque lors de sa visite canonique en 1854, «je crois bien que le démon ne peut pas vous faire connaître de grandes fautes là-dessus...» ⁽¹²⁷⁾ (p. 179). Les Constitutions, il est vrai, conformément à la Règle d'Urbain IV, permettaient aux sœurs d'avoir des rentes et des possessions en commun, mais la

123. L'image du petit enfant sur le sein de sa mère était assez courante au XIX^e siècle; elle remonte à saint François de Sales, et peut-être plus loin. Voir, *inter alia*, de SALES (François), *Traité de l'Amour de Dieu*, Lyon, 1620, pp. 528-9, et HEDOUVILLE (Marthe de), *Monsieur de Ségur. Sa vie, son action (1820-1881)*, Paris (Nouvelles Editions Latines), 1957, pp. 290, 305, 349. Mgr de Ségur était beaucoup lu dans les couvents.

124. GIBSON (Ralph), *A Social History of French Catholicism, 1789-1914*, London (Routledge), 1989, pp. 257-258.

125. *Semaine Religieuse*, 19.9.1868 et 3.6.1899; *Couronnement de Notre-Dame de la Garde*, Périgueux (Cassard jeune), 1899.

126. Il y a des raisons de croire que l'essor de la dévotion mariale en France au XIX^e siècle était l'œuvre du clergé masculin plutôt que la conséquence de la féminisation du catholicisme. Voir GIBSON (Ralph), Le catholicisme et les femmes en France au XIX^e siècle, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, T. LXXIX, n° 202, janvier-juin 1993, pp. 63-93 (pp. 86-87).

127. Arch. Clarisses. 1J. Annales, p. 179.

propriété privée était radicalement exclue: cellules, bréviaires, chapelets, etc. étaient distribués annuellement par tirage au sort. Les habits étaient pauvres et grossiers, comme le voulaient les Constitutions et les traditions de l'ordre (ch. 3; de la Pauvreté, pp. 121-126). Même la propriété en commun n'était pas bien considérable: en 1878, des rentes d'un capital de 48000 francs, et un capital immobilier estimé à 30000⁽¹²⁸⁾. Et ce fut précisément à ce moment-là que les jeunes sœurs se sentaient attirées par une pauvreté plus radicale, d'où la demande pour l'adoption de la Règle de sainte Claire. L'âme de cette entreprise était sans doute Hélène Theulier: à en croire la rédactrice de sa notice nécrologique, «son amour pour la pauvreté était extrême et cherchait avec un soin jaloux à imiter Notre saint Père [saint François], aimant à agir comme les pauvres, ne se plaignant jamais d'avoir à son usage des objets incommodes⁽¹²⁹⁾. Même celles qui restaient à Périgueux sous la règle urbaniste, ne semblent pas avoir tenu outre mesure à la propriété, même en commun - d'où peut-être leur promptitude à refuser la transaction offerte par le maire, qui aurait sauvé le capital sinon la Garde.

Quant à la *chasteté*, elle ne posait guère problème. Il n'y a dans les documents la moindre trace de tentations contre «la vertu des anges». La plupart des sœurs semblent avoir pris peur de leur sexualité très jeune, avec une intensité que les rendait pour le reste de leur vie insensibles aux aiguilles de la chair. Elisabeth Gaby fit un vœu privé de chasteté perpétuelle à la messe de Noël en 1857, «dans la fraîcheur de ses seize printemps» (p. 12). Ce n'était pas qu'elle fût laide ou sans dot; elle était recherchée et ses parents reçurent plusieurs demandes en mariage (y compris une qui était très avantageuse), mais elle refusa tous les partis (p. 16). Hélène Theulier semble avoir vécu la même peur panique de sa sexualité; le jour de son enterrement, son frère raconta que dans la jeunesse de sa sœur, lorsqu'on lui faisait venir des toilettes de Paris, elle passait la nuit à en découdre les garnitures⁽¹³⁰⁾. Plaire aux hommes était indifférent, voire rébarbatif, à celles qui allaient devenir aux clarisses. Mais aux femmes? La prudence de notre fin de siècle a souvent tendance à voir, dans les couvents de femmes, des communautés soudées par un lesbianisme refoulé, sinon pratiquant. Sans rejeter l'hypothèse d'emblée, nous dirons simplement qu'il serait presque impossible d'en fournir la preuve. Les clarisses, comme tout ordre féminin, étaient conscientes du danger:

Elles éviteront (les prévenaient les Constitutions) les discours qui ressentent la familiarité sensuelle; elle ne se toucheront point l'une l'autre, si ce n'est que la nécessité ou la charité le demande, et même elles ne s'embrasseront point, sinon dans les occasions marquées dans le cérémonial, et en quelques autres ren-

128. Arch. Dioc. Périgueux, C 126; dossier C, documents 49 et 57.
 129. Arch. Clarisses, 1J; registre des professions (notice nécrologique).
 130. *loc. cit.*

contres extraordinaires, où la charité semblerait l'exiger. Elles fuiront encore avec soin les attaches ou amitiés particulières (pp. 128-129).

Anne Bayard (sœur de Jésus) avait pour maîtresse des novices Antoinette Minard (sœur Saint-Paul):

Sœur de Jésus l'aimait bien et son naturel expansif et caressant le lui faisait bien comprendre; mais la bonne Maîtresse sut arrêter et tourner vers Dieu seul les élans de ce cœur si pur et si aimant. Un jour que sœur de Jésus était venue auprès d'elle et la prenait par son scapulaire, sœur Saint-Paul lui dit: «Ne me touchez pas! Savez-vous ce que c'est qu'un sacrilège? Et c'est, lui répondit sœur de Jésus, la profanation d'une chose sacrée. Et là-dessus la bonne Maîtresse lui fit comprendre, en quelques mots pleins de gravité et de tendresse à la fois, qu'elle ne devait point se laisser aller à ces démonstrations extérieures, mais regarder ses vœux comme des choses sacrées pour lesquelles on a autant de vénération que d'estime (pp. 5-6).

Gageons que, dans une petite communauté où tout se voyait ou se savait, les démonstrations extérieures d'affection étaient efficacement réprimées. Quant à l'homosexualité refoulée, qui d'après Freud serait le ciment de toute communauté humaine, nous n'en saurons jamais rien: les documents sont incapables d'en parler.

C'était le troisième vœu, celui d'*obéissance*, qui posait réellement problème - comme dans tous les ordres religieux: elle était, comme disait l'évêque en 1854, «la vertu la plus difficile à pratiquer et par conséquent la plus méritoire»¹³¹. Comme tous les ordres religieux, celui des clarisses pratiquait une espèce de «centralisme démocratique» qui aurait fait les délices d'un Lénine: tous les trois ans, la supérieure était élue (du moins en principe) - mais une fois élue, il fallait lui obéir sans question, la regardant «comme tenant la place de Dieu». Ainsi Anne Bayard, le 6 janvier 1871, notait dans son cahier la résolution suivante:

Je me remettrai entre les mains de ma supérieure comme une simple chose, lui laissant la liberté d'user de moi selon son bon plaisir; j'aurai à son égard la simplicité d'un enfant, le respect et la soumission d'une esclave, la regardant toujours comme tenant la place de Dieu (p. 86; voir aussi p. 44).

L'autorité de la supérieure était renforcée par une pratique courante dans les ordres religieux, celle de la «reddition de compte», par laquelle toutes les sœurs devaient, une fois par mois, rendre compte à la supérieure «de leurs dispositions intérieures, de leur progrès dans l'exercice de l'oraison et dans la pratique des vertus, de leurs tentations

131. Arch. Clarisses, 1J, Annales, p. 178.

et imperfections» (Constitutions, p. 257). Il s'agissait en effet d'une espèce de confession, mais où le confesseur n'était pas un prêtre mais une femme. La pratique a dû tomber en désuétude après la Révolution; l'évêque, lors de sa visite canonique de 1848, exigea qu'on la rétablît¹³². Même si ce point des Constitutions n'était pas formellement d'obligation, «on exhorte néanmoins les sœurs à s'y rendre fidèles, parce que sans cela il est difficile d'avancer dans la perfection, de posséder la véritable paix, ni de conserver la dépendance qu'on doit avoir de la supérieure» (pp. 200-202). C'est la fin de la phrase qui renfermait peut-être l'essentiel; la reddition de compte renforçait le pouvoir de celle qui l'écoutait. C'est sans doute pour cela que la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, par son décret *Quemadmodum* du 17 décembre 1890, interdisait catégoriquement de telles pratiques: elles conféraient à la supérieure une autorité et un pouvoir qui devaient revenir en exclusivité au clergé masculin¹³³. Mais pendant presque tout le XIX^e siècle, la reddition de compte hebdomadaire serait à renforcer le contrôle exercé par la supérieure sur celles qui l'avaient élue.

D'une manière générale, les sœurs semblent avoir internalisé et pratiqué cette vertu d'obéissance - quelquefois à l'excès. Marie Dézos (mère Sainte-Agnès) était supérieure de La Garde entre 1867 et 1873 (et la serait de nouveau à Paray, de 1884 à 1890); elle fut remplacée en 1873 par Elisabeth Gaby (mère du Calvaire). Après l'élection de cette dernière, nous dit la notice de Marie Dézos, «son obéissance envers sa fille devenue sa Mère fut parfaite quand elle n'était pas héroïque».

Quelques jours après les Elections, raconte une de ses filles, je la vis prosternée aux pieds de notre Père. J'ignore de quoi il s'agissait, la chose ne devait pas être de grande importance car je ne me souviens pas de l'avoir jamais vue en défaut. Un long moment après, je passais devant la dépense, je trouvais cette bonne Mère toujours prosternée; aussitôt, allant trouver Mère Elisabeth du Calvaire, je lui dis ce que je venais de voir. Elle me dit en souriant: «Allez lui dire de se relever»: la bonne Mère avait continué son chemin sans penser dire à Mère Agnès de le faire...¹³⁴

Mais les excès d'une Marie Dézos, et l'admiration qu'ils suscitaient, recouvraient de toute évidence une difficulté extraordinaire, pour le commun des sœurs, de pratiquer l'obéissance intérieure. Car il s'agissait d'abandonner volontairement son propre jugement, sa propre

132. Arch. Clarisses, 1J: Annales, p. 257.

133. Dans l'exemplaire des Constitutions conservé dans les archives des clarisses du Puy, la plupart du passage concernant la reddition du compte a été barré (pp. 200-202). Nous avons trouvé le texte de *Quemadmodum* dans les archives de la Congrégation du Sauveur et de la Sainte Vierge, à Villeneuve d'Ascq. *Règle de Saint Augustin et Constitutions des Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge*, s.d. (1904), Saint Etienne (impr. J. Le Henaff), pp. 151-156.

134. Arch. Clarisses, 1J: registre des professions (notice nécrologique).

volonté même: de suivre aveuglément le jugement et l'autorité d'une supérieure élue - et souvent plus jeune. On peut mesurer les dimensions du problème par la fréquence avec laquelle les documents en parlent: pauvreté et chasteté n'y figurent que très épisodiquement, mais la sainte obéissance, et les difficultés qu'elle soulevait, y reviennent inlassablement. Et pour peu que la supérieure avait un caractère autoritaire et difficile, ce pouvait être la crise. Tel paraît avoir été le cas après l'élection en 1853 de Victoire Vieillelard (sœur Saint-Marc). Au cours de sa visite canonique de l'année suivante, l'évêque revenait avec insistance sur la vertu de l'obéissance. Il y mit l'accent dans son discours du matin: peut-être eut-il à midi une entrevue difficile avec mère Saint-Marc, car l'après-midi il revint à la charge:

Nous vous répéterons ce que nous vous avons dit ce matin, que le moyen le plus sûr d'arriver à la perfection c'est l'obéissance, mais pour qu'elle soit méritoire et digne de ce regard il faut qu'elle soit surnaturelle, c'est-à-dire aveugle, pleine de foi, ne voyant que Dieu dans la personne de votre supérieure telle qu'elle soit. Il faut qu'elle soit prompte, sans délai, sans examiner pourquoi on vous commande telle ou telle chose, pourquoi on vous le commande à vous et non pas à une autre, laissez cet examen à votre supérieure, c'est son affaire, mais la vôtre est d'obeir ⁽¹³⁵⁾.

Ce qui laisse supposer que mère Saint-Marc, dont nous connaissons déjà le caractère impérieux et difficile, avait de la peine à faire accepter l'autorité dont elle était théoriquement revêtue. Six semaines plus tard elle était morte; les autorités masculines firent venir une religieuse de Limoges pour être la nouvelle supérieure - peut-être parce qu'elle n'était pas impliquée dans les conflits soulevés à La Garde par le troisième vœu de religion, celui d'obéissance.

Une voie de libération pour les femmes?

Les hommes de la Révolution avaient tendance à croire que la plupart des religieuses étaient des victimes de la superstition, ou bien quasiment prisonnières, parquées dans un couvent par des familles nobles pour ne pas avoir à trouver une dot en mariage. Les hommes du bicentenaire ont plutôt tendance à voir dans la vocation religieuse un moyen par lequel une femme pouvait se dérober à une société patriarcale, se réfugier dans une société exclusivement féminine, et même y faire carrière. Les congrégations religieuses, écrit Claude Langlois, représentaient «autant de tentatives pour explorer les possibilités de la sociabilité féminine, au sein du catholicisme»; de plus, elles offraient

135. Arch. Clarisses, 1J. Annales, pp. 180-181.

aux femmes «des postes de responsabilité où elles pourront faire preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise même si elles sont contrôlées par le clergé», dans un monde où l'émancipation par l'accès à une vie professionnelle était quasiment exclue ¹³⁶. L'auteur n'a en vue que les congrégations de vie active, mais pourrait-on dire autant même d'une communauté contemplative? Se faire clarisse représentait-il au XIX^e siècle, pour une femme, une certaines manière de s'émanciper?

Disons d'abord que, même si sous l'Ancien Régime les couvents avaient servi pour certaines familles de voie de garage pour filles sans dot ¹³⁷, au XIX^e siècle il n'en était rien. Les postulantes qui venaient frapper à la porte de La Garde y arrivaient de leur plein gré, pour des raisons exclusivement religieuses. Souvent d'ailleurs leur démarche était fortement désapprouvée par la famille. Certains pères y étaient très hostiles: Rose Fabre, postulante en 1877, avait dû fuir le toit paternel pour éviter des scènes pénibles; Hélène Theulier, arrivée l'année précédente, avait dû ajourner sa vocation jusqu'à la mort de son père, républicain quarante-huitard qui avait déclaré que jamais sa fille n'entrerait au couvent ¹³⁸. Même un père bon catholique pouvait être contrarié par la vocation de sa fille: quand M. Esnault apprit celle d'Angéline, «ce fut tout d'abord une explosion de larmes et de sanglots impossible à décrire, puis un abattement complet et un morne silence»; il refusa de lui écrire pendant son postulat, et quand il y consentit finalement pour la vêtue il signa «ton bien malheureux père qui t'aime et t'aimera toujours» (pp. 34, 87). Aucune raison donc de douter de la sincérité des vocations des clarisses du XIX^e siècle. Il n'est pas sans intérêt, sous ce rapport, que parmi celles qui firent profession à La Garde, pas une seule n'abandonnerait sa vocation par la suite; il y avait un petit nombre d'abandons en cours de noviciat, mais une fois consacrée à la vie religieuse - et à une vie religieuse particulièrement éprouvante - aucune sœur n'y renoncerait.

Mais le fait d'avoir la vocation sincère ne signifiait pas forcément qu'elle fût libératrice (en ce monde). Un couvent de femmes restait toujours très explicitement sous domination masculine. Les Constitutions précisaient, sans ambiguïté, que «le couvent des religieuses déchaussées de sainte Claire sera sous l'entière juridiction et dépendance de Monseigneur l'évêque» ¹³⁹ (p. 117). L'évêque désignait ordinairement un «supérieur ecclésiastique» qui remplissait cette charge de surveillance et de direction: nous avons vu le rôle pro-actif de l'abbé Querry dans la réforme de 1838. S'il était vrai que la supérieure était

136 LANGLOIS (Claude). *Le catholicisme au féminin: les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris (Cerf), 1984, pp. 232-643.

137 La question a été étudiée, avec une conclusion très nuancée, par DINET (Dominique), *Vocation et Fidélité: le recrutement des Régulières dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e)*, Paris (Economica), 1988, p. 88.

138 Arch. Clarisses. 1J: registre des professions (notices nécrologiques)

139. Ce passage provient de la bulle d'Alexandre VII autorisant le monastère

élue par les sœurs choristes, les Constitutions permettaient à l'évêque de proposer une liste de trois sœurs éligibles (pp. 227-228); nous savons d'ailleurs que, le cas échéant, l'évêque et le supérieur imposaient un choix, deux fois en parachutant une supérieure trouvée ailleurs. La liberté d'action des sœurs, et de la supérieure une fois élue, était donc sérieusement circonscrite par une autorité masculine.

Du reste, il ne s'agissait pas que d'une autorité imposée de l'extérieur: certaines paraissent avoir accepté sans états d'âme cette manmise masculine sur leur liberté. C'était d'abord que le catholicisme de l'époque était profondément clérical: le curé d'Ars disait que s'il rencontrait en même temps un prêtre et un ange, il saluerait d'abord le prêtre. Angéline Esnault était réduite au silence par la seule présence d'un prêtre: «jamais, nous dit son directeur, elle ne parlait des ministres de la religion qu'avec le plus grand respect, et leur présence lui inspirait une si grande vénération qu'elle demeurait devant eux immobile et sans voix» (pp. 22-23, v. aussi p. 126). Dans le cas d'un confesseur, ce respect dû à tout ecclésiastique redoublait. En principe, il était dû de la part d'un homme aussi bien que d'une femme. Mais dans une société qui définissait la femme comme un être faible et dépendant, ayant de par sa nature besoin de direction masculine, les femmes - y compris les religieuses - acceptaient beaucoup plus facilement l'autorité d'un prêtre. Dans le cas d'Angéline Esnault, le phénomène devenait franchement pathologique: le besoin qu'elle éprouvait de revoir régulièrement le père Ambroise de Bergerac semble recouvrir une autre émotion moins avouable. En septembre 1863, elle le lui reprocha amèrement:

Comment se fait-il, mon père, que vous soyez venu à Périgueux pour n'y demeurer que quelques instants? Ce voyage, depuis si longtemps annoncé, si impatiemment attendu, si nécessaire à mon âme, vient de s'effectuer; vous étiez venu, vous étiez à deux pas de moi, et je ne vous ai point vu... (pp. 197-198).

Le 28 juin suivant, elle était contente d'avoir reçu une lettre qui annonçait la prochaine visite de son directeur:

mais, je vous en supplie, faites que cette espérance se réalise cette année; qu'il me soit, enfin, permis de vous voir, de vous entendre, j'en ai un si grand besoin. A votre voix tout s'épure, l'horizon est moins sombre; elle rend force et courage à la nature défaillante, votre parole porte la conviction dans l'âme, et la persuasion coule de vos lèvres... (pp. 214-215).

Excessive en tout, sœur Angèle de la Croix ne doit pas servir de base à des généralisations abusives. Mais ses épanchements ne représentent qu'un cas limite du besoin de direction masculine que beaucoup de ses compagnes éprouvaient elles aussi, sans doute avec une intensité moins déroutante.

En quel sens alors pourrait-on parler de libération féminine dans la vie conventuelle? La carrière d'Elisabeth Gaby nous fournit peut-être une réponse. Elle avait passé son adolescence dans le pensionnat tenu à

Sarlat par les sœurs de Picpus; elle s'y plaisait énormément, vivant (paraît-il) dans un état d'exaltation spirituelle assez intense. A l'âge de 15 ans, elle en fut retirée; son rôle était d'aider sa mère à élever ses frères et sœurs plus jeunes. L'occasion dont Mme Gaby profita pour reprendre sa fille est révélatrice:

La mère d'Elise lui avait confié un petit travail à confectionner. Par malheur, celui-ci fut mal exécuté; Mme Gaby, irritée, retira sa fille et la garda chez soi: «Ici, du moins, disait-elle, mon Elise apprendra ce qu'une femme doit savoir pour être utile dans sa maison» (p. 9).

Voilà la future clarisse vouée au rôle d'aide-ménagère de sa mère, en attendant la vie circonscrite et sans avenir d'une maîtresse de maison bourgeoise. Sa nature ardente se révolta. Evidemment, ce ne fut pas cette révolte qui lui donna sa vocation religieuse; mais sa vocation lui offrait quand même le seul moyen possible d'échapper à la vie domestique. Il n'est guère étonnant que ce fût sa mère, plus encore que son père, qui s'opposa à l'entrée de sa fille chez les clarisses: Elisabeth avait été élevée pour assister sa mère, et pour décorer plus tard un foyer bourgeois. Dans l'ordre de sainte Claire, elle pourrait voir plus grand; nous avons vu son ambition à l'œuvre.

Pour réaliser ses projets, il fallait contourner une autorité masculine qui n'y était pas toujours favorable. Extérieurement, bien sûr, il fallait sacrifier à l'idéologie cléricale, qui voulait que les hommes ecclésiastiques décident de tout, mais sa déférence restait de pure forme:

Les supérieurs ecclésiastiques étaient pour elle, selon son expression, des porte-Dieu, ils avaient droit à toute sa vénération. Plusieurs fois, il lui arriva au cours de ses fondations... de se trouver appuyée par l'autorité suprême de l'Eglise... mais détournée de ses projets par des personnes dont on ne pouvait contester la clairvoyance, ni les excellentes intentions. Dans ces conjonctures, elles admettaient parfaitement la contradiction et ne s'émouvait d'aucune opposition, demeurant pleine de déférence et de respect mais inébranlable (pp. 66-67).

La fondation de Paray fut un cas d'espèce. Rome l'avait autorisée, mais Monseigneur Dabert s'y opposa, en toute probabilité parce qu'il redoutait l'affaiblissement du couvent de La Garde. L'évêque se rendit au monastère pour signifier cette décision à mère du Calvaire.

Celle-ci écouta le saint évêque développer ses raisons et lui répondit simplement: «Monseigneur, le démon est jaloux de cette fondation parce qu'elle est fort agréable à Notre Seigneur. C'est lui, n'en doutez pas, qui cherche à l'empêcher. Si vous croyez qu'il en est ainsi, reprenez le prélat, faites votre fondation pourvu toutefois que vous ayez le nombre de sujets voulus». Forte de cet encouragement, mère du Calvaire fonda le couvent de Paray (p. 36).

En clair: Mgr Dabert (lui-même très autoritaire) n'était pas de

En clair: Mgr Dabert (lui-même très autoritaire) n'était pas de taille à se mesurer avec la supérieure de La Garde. Elle s'appuyait sur l'autorité de Rome pour contrebalancer celle de l'évêque, mais à vrai dire elle n'en avait guère besoin: ce fut sa propre force de caractère qui gagna la partie. Et ce fut la vocation religieuse et la vie conventuelle qui lui fournissaient l'occasion d'exercer ses dons de *manager* et de meneur de femmes, sinon d'hommes; ce fut, pour elle, une véritable libération.

Toutes ne lui rassemblaient pas, très loin de là. Mais - dans la mesure où le poste de supérieure était une source d'épanouissement pour une femme - la vie religieuse offrait une carrière ouverte aux talents impensable ailleurs. Il est vrai que «rechercher ou briguer pour soi ou pour autres quelque charge» figurait parmi les «coulpes plus graves» prévues par les Constitutions (p. 294) - et l'ambition d'être supérieure était considérée comme «une bien fâcheuse maladie»⁽¹⁴⁰⁾. Il est vrai aussi que certaines supérieures, de caractère plutôt timide et torturées par les scrupules de leur conscience, n'assumaient qu'à leur corps défendant ce qui leur semblait n'être qu'un fardeau et un calvaire⁽¹⁴¹⁾. Mais il reste difficile de ne pas croire que les supérieures retiraient de leur rôle, le plus souvent, une certaine satisfaction humaine et un certain épanouissement personnel - tout en continuant à s'estimer «la dernière du monastère». Et cette carrière était véritablement ouverte aux talents: on votait manifestement pour celle qui semblait la plus capable, sans avoir égard à ses antécédents. La liste des supérieures, avec indication de leur milieu familial, est très révélatrice à cet égard:

1814-21 (??)	Marie Bouchier ⁽¹⁴²⁾	profession sous l'Ancien Régime
1821-34	Jeanne Blondel	profession sous l'Ancien Régime
1834-38	Claire Dubut	profession sous l'Ancien Régime
1838-53	Rose Mounier	ex-Limoges
1853-54	Victoire Vieillemand	greffier au tribunal
1854-60	(Mère de S. Etienne)	ex-Limoges
1860-63	Anne Poquillon	institutrice

140. Arch. Dioc. Périgueux, C 126: la supérieure de Limoges à l'abbé Querry, 14 11 1837 (à propos de Victoire Vieillemand). Notons qu'Angelina Esnault était mal vue de ses compagnes, en partie parce que son air hautain (conséquence probable de sa supériorité intellectuelle) leur faisait croire qu'elle était ambitieuse pour la supériorité (pp. 202-203).

141. C'était le cas de Marie Dézos, voir sa notice nécrologique, Arch. Clarisses, 1J; registre des professions.

142. Jeanne Blondel était par la suite considérée comme ayant été supérieure depuis le rétablissement de la communauté en 1814 jusqu'à sa mort en 1834. Mais en 1816 et 1819 Marie Boucher signe «supérieure» (Arch. Dioc. Périgueux, C 126: pétition du 3.7.1816 et envoi de statuts du 6.4.1819). D'après les Annales, Jeanne Blondel, à sa mort, était supérieure depuis 13 ans.

1863-67	Louise Beney	paysans propriétaires (aisés)
1867-73	Marie Dézos	cordonnier
1873-78	Elisabeth Gaby	marchand (bourgeois)
1878-84	Anne Bayard	instituteur
1884-90	Clémentine Esnault	haut fonctionnaire
1890-96	Louise Bertal	(bourgeois)
1896-1902	Virginie Alibert	paysans illettrés
1902-17	Louise Bertal	(bourgeois)

Mieux valait sortir d'un milieu plutôt cultivé (la présence sur la liste de deux filles d'instituteurs n'est peut-être pas due au hasard). Mais Marie Dézos était fille d'un cordonnier de Monpazier, et Virginie Alibert d'un cultivateur de Monfaucon (Lot) incapable de signer l'acte de naissance¹⁴³. Elles avaient toutes les deux des talents et des qualités qui seraient certainement restés insoupçonnés dans la société laïque de l'époque; pour elles, comme pour d'autres (nous ne parlons pas ici des vicaires, ni des discrètes), la vie religieuse pourrait être interprétée comme une espèce de libération des contraintes qui pesaient sur une femme. Cela ne veut pas dire qu'elles fussent entrées à La Garde, consciemment, pour faire carrière, très loin de là. Mais elles y avaient trouvé un épanouissement personnel, aussi bien que spirituel, qu'elles auraient difficilement atteint ailleurs.

Le peu d'attrait pour la vie contemplative en Périgord

Voilà beaucoup de pages pour, en fin de compte très peu de femmes: 49 professions de sœurs choristes (dont une vingtaine originaires de la Dordogne), 8 de sœurs converses (toutes sauf une de naissance périgourdine). C'est en partie que le XIX^e siècle n'était pas, en France comme ailleurs, une période particulièrement fertile en vocations contemplatives: c'était décidément l'ère de la «bonne sœur», c'est-à-dire la religieuse de vie active (on dirait de nos jours, apostolique). Mais c'est aussi que le Périgord se montrait, en ce sens, une terre singulièrement aride. A part le couvent de La Garde, les ordres religieux de femmes à proprement parler contemplatifs n'étaient représentés en Dordogne que par le Carmel de Bergerac (f. 1858) et celui de Périgueux (f. 1880); ce dernier ne faisait que vivoter, se recrutant presque exclusivement hors du département, tandis que le Carmel de Bergerac, malgré une certaine vigueur, ne suscita qu'une dizaine de vocations périgourdines. Néanmoins, les ordres de femmes à vocation enseignante et hospitalière se recrutaient avec une relative facilité - surtout les sœurs de Sainte-Marthe, après leur unification en 1853. Notre recensement n'est certes pas exhaustif, et ne pourra jamais l'être, mais

143. Arch. Dép. Dordogne, 5E 275/11* (naissance du 26.1.1836); Arch. Clarisses, 3J: dossier Allibert.

nous croyons avoir retrouvé les traces d'une très grande majorité des femmes du Périgord qui, entre la Révolution et la Grande Guerre, se consacrèrent à la vie religieuse. Voici une statistique provisoire des professions de sœurs choristes originaires de la Dordogne, au cours de cette période ⁽¹⁴⁴⁾:

Sœurs de Sainte-Marthe	1853-1914	326
Usulines	1821-1904	60
Visitation	1814-1914	69
Congrégation du Sauveur et de la S.V.	1934-1905	93
Sœurs de Saint-Joseph	1870-1908	32
Carmel de Bergerac	1963-1910	10
Clarisses	1822-1899	20

Les contemplatives (proprement dites ⁽¹⁴⁵⁾) y représentant une infime minorité: 5 pour cent, à peu de chose près. Les clarisses de La Garde étaient les seules à être présentes en terre périgourdine pendant tout le siècle. Elles s'y consacraient, d'après leur manière, à la prière pour le salut de leur âme éternelle et pour d'autres raisons, de faire revivre cet aspect peu connu de l'histoire spirituelle de ce que je me plais à appeler notre Périgord.

R.G.

144. Cette statistique est le résultat de recherches menées dans les archives de tous les ordres ici nommés. Que les autorités et les archivistes concernés trouvent ici l'expression de ma reconnaissance profonde. La plus grande lacune concerne les sœurs de Sainte-Marthe avant 1853; sauf pour la Miséricorde de Bergerac, les registres de professions sont perdus (à supposer qu'ils n'aient jamais existé...).

145. La Visitation, dans l'intention de saint François de Sales, était un ordre contemplatif modifié. Mais la Visitation de Périgueux, jusqu'en 1904, tenait un pensionnat assez florissant.

Vingt siècles d'eau à Périgueux

par Christian SALVIAT

L'EPOQUE ROMAINE A VESONE

Les Romains construisirent plusieurs aqueducs pour conduire l'eau à Vésone; le plus important fut celui dit du «Petit Change», aqueduc dont le tracé a été donné par Charles Durand (compte rendu des Fouilles de Vésone 1912-1913). Il conduisait aux thermes de Vésone les eaux de la source de Grand-Font située à 7,100 km de la ville sur la commune de Saint-Laurent-sur-Manoire; il avait une forme trapézoïdale et, d'après Charles Durand son débit était de 78 litres/seconde. Suite à l'épaisseur de calcaire déposé à l'intérieur, on estima la durée de son service à deux siècles, probablement jusqu'à la ruine de Vésone à la fin du III^e siècle.

Il reste encore quelques vestiges, visibles de la route, en bordure de la route nationale 89.

On pourrait citer également l'aqueduc du Toulon découvert en 1822, l'aqueduc de la Vieille Cité qui prenait ses eaux à la fontaine de Jameaux, dans le vallon qui part du cimetière du bourg de Coulounieix et aboutit à l'ancien bac de Campniac. Il avait une longueur de 1800 mètres et arrivait à ce qui est de nos jours la cité administrative.

AU MOYEN AGE

Lorsqu'une ville nouvelle se bâtit autour de l'église Saint-Front, les ouvrages romains disparurent car les sources des alentours étaient trop peu élevées et leurs eaux ne pouvaient être conduites au Puy-Saint-Front.

Jusqu'au XIX^e siècle, Périgueux fut très mal alimenté en eau, on se contentait de puits (les quelques-uns qui étaient dans la ville

devaient être très pollués). Les archives de Périgueux en signalent en divers endroits ainsi que quelques fontaines aux alentours où venaient s'alimenter les habitants: fontaine Saint-Georges, fontaine Saint-Hippolyte, Saint-Frontaise, Sainte-Sabine, Font-Laurière, etc.

AU XIV^e SIECLE

En 1533 l'évêque Foucaud de Bonneval fit venir à ses frais, sur la place de la Claûtre l'eau de la fontaine de Jameaux située 14 mètres au-dessus du niveau de la place, la conduite était en bois et fonctionna pendant deux ans.

En 1535 le maire Jean Bordes fit remplacer cette conduite par une conduite en pierre, conduite dont le débit devait être très faible (des vestiges furent découverts en 1755).

En 1536, on installa au moulin de Saint-Front une fontaine alimentée par la source de l'Arsault, il n'y a aucune indication sur la durée de cette installation.

AU XIX^e SIECLE

En 1816, on apprend qu'«un groupe d'amis» est en train de creuser un puits sur Tourny, puits qu'ils termineront à tel point qu'il fournira pendant près de vingt ans une partie de la ville. La municipalité y fera même installer une pompe pour y faciliter le puisage.

Mais la majorité des habitants ont recours aux porteurs d'eau qui vont s'alimenter à la fontaine des Malades; on fera même une adjudication pour cette fourniture: c'est le sieur Greneaux Jacques - avoué de son état - qui donnera 465 francs par an à la ville et qui, avec deux employés alimentera les Périgourdiens; en 1821 son bail avec la commune sera résilié (il se terminait en 1824) car notre avoué - porteur d'eau se plaint de concurrence sauvage - d'autres portaient de l'eau sans bourse délier. Jusqu'en 1828, on ne parle plus que du puits de Tourny au conseil municipal, mais cette année-là on décide de faire creuser un puits artésien sur la place de la Claûtre, la ville y dépensera 3600 francs en deux ans et il n'y aura aucun résultat; personne n'a pu savoir à quelle profondeur était descendue la «sonde arthésienne» (*sic*).

L'ADDUCTION D'EAU

Juillet 1830: un régime s'effondre, un autre prend sa place et avec lui un nouveau maire pour Périgueux: Léger Combret de Marcillac, Corrèzien de 41 ans. Dès son installation, le 19 septembre 1830, il décide d'emprunter 400.000 francs pour l'installation de fontaines dans la ville (85.000 francs), le reste étant partagé entre un marché couvert, un minage, un abattoir et une salle de spectacles. Périgueux «croupit ans sa fange» au sens propre comme au sens figuré, la ville est

sale, les rues étroites et tortueuses, elles sont jonchées de débris divers et ne sont jamais lavées.

Mais le ministre de tutelle refuse un emprunt de cette importance. Périgueux est pauvre. Ce ne sera que le 28 juin 1833 qu'une ordonnance royale autorisera la ville à emprunter 180.000 francs. C'est Monsieur Obry Worms de Romilly propriétaire à Paris (un particulier) qui prêtera la somme, avec intérêt à 5 % l'an remboursable en 9 ans à partir de 1837. Il faut «racler les fonds de tiroirs» pour trouver 180.000 francs à hypothéquer: la mairie, la halle du Coderc, l'abattoir (qui est en construction) et même des biens que la ville achètera deux ans après!

En cette année 1833, le maire de Marçillac se démène pour obtenir les 180.000 francs: une autre personne s'active pour les travaux des fontaines: Jégou, ingénieur des Ponts et Chaussées prépare plans et devis. Il propose après avoir étudié toutes les solutions possibles, de capter les eaux du Toulon; on élèvera l'eau de la source du Cluzeau et on utilisera le ruisseau de l'Abîme comme force motrice afin de faire fonctionner la pompe au moyen d'une roue «à la Poncelet». On élève 600 m' pour 24 heures et l'eau est stockée dans un réservoir en maçonnerie situé au Pourradier (de nos jours à l'angle de l'avenue Pompidou et de la rue Lamartine); les eaux sont élevées à 31 mètres au-dessus de la source et conduites au réservoir «à flanc de coteau» par un aqueduc en maçonnerie en pente douce - dans les trois vallons, du Puy-Rousseau, du Maine et de la Combe-des-Dames, l'aqueduc sera soutenu par de hautes arcades en pierre; le réservoir sera à une altitude de 7 mètres, supérieures à celle de la Clautre, le devis présenté par Jégou se monte à 100.000 francs (il est inutile de dire qu'il sera largement dépassé car on fera une adduction plus importante que celle prévue initialement: il était prévu 1703 mètres de canalisations en ville, il y en aura 3200 mètres, de plus on construit une fontaine monumentale place de la Cité, il semblerait que cette première adduction ait coûté 180.000 francs environ.

L'adjudication a lieu le 19 février 1834. C'est un entrepreneur d'Angoulême, Antoine Goblet qui l'emporte pour les travaux jusqu'au réservoir, y compris celui-ci, les canalisations et fontaines seront exécutées par un entrepreneur d'Angoulême (Ets Dupain-Varenne), les tuyaux en fonte seront fournis par le sieur de Larigaudie, capitaine d'artillerie, membre du Conseil général propriétaire et maître de forges à Saint-Hilaire-d'Estissac. Le 24 février, on estime les terrains à acquérir pour établir l'aqueduc et le réservoir, il y a 44 parcelles appartenant à 18 propriétaires, la ville pensait donner une indemnité au sieur Ventenat propriétaire des sources et du moulin du Toulon mais il fallut acheter toute la propriété: coût 35.000 francs, l'acte d'achat fut passé les 9 et 12 juillet 1834.

Enfin après bien des péripéties tout se termina et c'est le 12 avril 1836 que l'eau coula pour la première fois à la fontaine de la place du Triangle: aujourd'hui place Bugeaud.

La municipalité organisa le 15 août 1836 une magnifique fête pour cette adduction d'eau (fête dont Marçillac fut le héros) toute la ville était décorée fleurie et les festivités durèrent jusqu'à minuit passée (chose rare à l'époque).

Et là les soucis commencent car il faudra de plus en plus d'eau en ville, le débit de l'usine du Toulon ne suivra pas la consommation.

Dès 1842 il n'y a déjà pas assez d'eau, il reste un peu de puissance disponible au ruisseau de l'Abîme et on installe une nouvelle pompe, une nouvelle roue et un nouveau bâtiment: cela coûtera 11.000 francs. Et tout marchera clopin-clopant jusqu'en 1859 où il fallut faire un nouveau pas en avant; on remplace la pompe «à bout de souffle» (sic) de 1836 par une pompe plus puissante actionnée par une machine à vapeur: coût de l'opération: 37.000 francs.

Nous avons donc commencé à utiliser la machine à vapeur force motrice payante (alors que la force motrice hydraulique est pratiquement gratuite) mais on monte en ville 2000 m³ d'eau par 24 heures.

En 1866, on proposa au maire de faire venir à Périgueux l'eau de la source de Glane, ce projet restera sans suite mais sera repris plus tard comme nous le verrons.

Entre 1869 et 1872 un autre grand pas en avant fut fait. On double l'aqueduc (qui ne pouvait plus débiter toute l'eau envoyée par les pompes du Toulon), on double le réservoir du Pourradier et on en construit un autre (de 1800 m³) derrière le séminaire (aujourd'hui lycée Claveille), on fit communiquer ces deux réservoirs par une canalisation en fonte qui passait rue Ludovic-Trarieux, rue des Jacobins, rue Gambetta, remontait les boulevards et rejoignait le réservoir du Pourradier, canalisation qui alimentait au passage des quartiers en pleine expansion.

Mais on manque de force motrice au Toulon: la machine à vapeur et le ruisseau de l'Abîme ne donnent pas une puissance suffisante, on pense installer une machine à vapeur plus puissante mais il en coûterait très cher en charbon et en entretien, la ville achète le Moulin-Neuf au Toulon sur l'Isle, cela pour la somme de 90.000 francs et y fait installer une turbine. Fin 1873, tout est terminé et Périgueux a (provisoirement) l'eau dont il peut avoir besoin.

Deux ans plus tard la pompe installée en 1859 a une grave avarie, elle est irréparable, il faut la remplacer: Coût 8.000 francs.

En 1882 le matériel n'est pas en trop mauvais état mais l'aqueduc est sujet à des fuites énormes, les canalisations en ville sont devenues insuffisantes et sujettes à de nombreuses fuites; la pompe installée au Moulin-Neuf (en 1872) ne débite pas la quantité escomptée: la turbine est tributaire des caprices de la rivière, tantôt il y a trop peu d'eau pour qu'elle donne toute sa puissance, tantôt la rivière est en crue et la turbine est «noyée» et la pompe débite très peu ou pas et comble de malchance la source du Cluzeau, celle qui fournit son eau, est devenue insuffisante l'été; les pompes puisent alors dans l'étang de l'Abîme qui

est un foyer pestilantiel (*sic*); de plus les réservoirs sont trop peu élevés et trop petits, les quartiers hauts de la ville n'ont pas toujours de l'eau.

Le 16 septembre 1882, Antoine Gadaud le nouveau maire de Périgueux (élu le 3 septembre) confie à Thévenet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le soin d'améliorer le système de distribution de l'eau. Thévenet reprend le projet (vague) de 1866 à savoir conduire l'eau de la fontaine de Glane à Périgueux, et le 11 décembre suivant il présente son «avant-projet pour la dérivation de la fontaine de Glane». La source de Glane est située sur la commune de Saint-Jory-Lasbloux, elle coule à l'altitude de 129 mètres; Thévenet propose de conduire à Périgueux 150 litres/seconde par un canal en ciment long de 33 km tantôt enterré, tantôt en siphon il conduirait à l'altitude de 120 mètres à l'endroit qui est de nos jours la partie haute du parc Gamenson cela pour la somme de 950.000 francs (1.495.000 francs avec la réfection des canalisations en ville et la construction d'égouts).

Après bien des péripéties qui amenèrent la démission du conseil municipal et donc des élections, Georges Saumande devint maire de Périgueux et la première décision que le nouveau conseil prit fut de «balayer» le projet de Glane.



L'abîme du Toulon, 1987.

Entre temps, les canalisations en ville avaient été refaites (1883-1884), ce qui apporte un petit mieux immédiat.

Ce projet avait tenu Périgueux (habitants compris) en haleine pendant 5 ans (1882-1887), on va donc faire de grandes modifications au Toulon.

Le 19 novembre 1887, on décide qu'il faudra conduire en ville 6.000 m³ d'eau par jour à l'altitude de 130 mètres de façon à pouvoir fournir convenablement les quartiers hauts. La municipalité se met en rapport avec des spécialistes de la question: sera retenu Roux demeurant à Béziers, homme qui a de sérieuses références (ingénieur hydraulicien, il a réalisé les adductions d'eau de Toulouse, Montauban, Carcassonne, Perpignan). Il prévoit:

Suppression de tout le matériel du Toulon, l'abaissement du niveau de l'abîme (afin de supprimer l'étang pestiférentiel), installation d'une nouvelle turbine au Moulin-Neuf afin d'utiliser toute la force de la rivière, installation de deux machines à vapeur au Toulon (qui pourront fonctionner alternativement 12 heures par jour chacune), construction d'un réservoir de 6.000 m³ aux abords de la route de Paris, à la côte 130 minimum, et surtout on utilisera l'eau de l'Abîme pour l'envoyer en ville et le ruisseau ne servira plus de force motrice. Une promesse de vente est signée avec la veuve Parrot pour un terrain situé Cité «Mondésir» (le réservoir est toujours en service, juste au-dessus du Lycée Laure-Gatet).

La municipalité commence des démarches administratives: le 8 mai 1889 le ministre de l'Intérieur autorise les travaux, le 27 juin de la même année on achète le terrain pour construire le réservoir et les travaux commencent (sous la direction de M. Roux).

Dès le début de ces travaux, nos édiles décident, pour immortaliser cette arrivée d'eau, de construire une fontaine monumentale, ce sera la fontaine place Plumancy, elle coûta 22.000 francs.

Au printemps 1892, tout est terminé, les Périgourdins sont ravis, jamais ils n'avaient eu tant d'eau à leur disposition.

Cette «lutte» pour l'eau avait duré 10 ans: de septembre 1882 au printemps 1892.

A partir de cette époque, l'eau devient une grande préoccupation pour la municipalité: il y a au Toulon un matériel important qu'il faut entretenir, la force motrice (le charbon) coûte de plus en plus cher et il faut de plus d'eau en ville, le nombre d'abonnés croît rapidement.

Malgré cela en 1903, on installe une pompe mue par un moteur électrique (l'électricité est fournie par le moulin de Saltgourde sur la rivière Isle aux confins de Périgueux, Chancelade et Marsac, en 1908 l'énergie électrique du Sud-Ouest se substitue au moulin de Saltgourde: l'usine électrique est à Tuilières sur la Dordogne en amont de Bergerac.

En 1906 on installe une nouvelle canalisation de 650 millimètres pour refouler l'eau vers le réservoir, celle installée en 1891 s'avérant déjà trop petite, elle n'entrera en service que le 26 janvier 1909.

La guerre de 1914-1918 n'arrangera pas les choses, le charbon augmente sans cesse, de plus il y a pénurie: nos mines sont dans la zone des combats et les moyens de transport manquent, les trains sont réservés à la troupe en priorité.

En 1919 on remplace la pompe électrique par une pompe d'un système plus moderne et qui causera moins de déboires. Et tout marche clopin-clopant jusqu'en 1925: le charbon coûte cher, les machines à vapeur qui fonctionnent l'une ou l'autre 20 heures par jour en sont gourmandes car il faut de plus en plus d'eau, tout le matériel accuse une certaine usure, les canalisations en ville sont déjà trop petites et fuyardes certains quartiers hauts n'ont pas d'eau (ou seulement quelques heures par jour) à tel point que depuis de longues années on est obligé de fermer l'eau la nuit pour repartir le matin avec les réservoirs pleins.

Les 5 et 12 mai 1925 est élue une nouvelle municipalité; le docteur Félix Gadaud devient maire (fils de Antoine Gadaud maire en 1882) mais surtout se trouve dans cette municipalité un homme de haute valeur, très dévoué à sa ville, un homme très instruit, très intelligent et, ce qui ne gêne rien, très adroit de ses mains: Jean Ferdinand Dupuy un retraité de la marine de 58 ans, officier de la Légion d'honneur, ingénieur des Arts et Métiers, ingénieur mécanicien de la marine, ingénieur de l'école supérieure d'électricité.

En dix ans de mandat (1925-1935), Ferdinand Dupuy réglera d'une façon définitive le problème de l'eau à Périgueux avec le budget ordinaire de la ville et des subventions, problème qui aura duré 100 ans (de 1836 à 1935). Il faut tout d'abord dire que c'est lui qui eut le courage d'imposer les compteurs d'eau, plusieurs de ses prédécesseurs avaient tenté la chose mais devant la réticence des habitants ils avaient abandonné; cette instauration des compteurs d'eau aura pour effet immédiat de faire baisser la consommation de moitié. A cette époque (1925-1930), Périgueux fait une «poussée de croissance» beaucoup de maisons individuelles se bâtissent (loi Loucheur), maisons avec jardin, la ville compte plus de 50 hectares de jardins particuliers; l'eau était au robinet libre (on payait une somme fixe - et modique - et on consommait l'eau que l'on voulait) les habitants ne se gênaient pas pour arroser - des tourniquets d'arrosage fonctionnent jour et nuit pendant la saison chaude, des robinets restent ouverts plusieurs heures, etc. On se rend compte que le lendemain d'une forte pluie la consommation d'eau chute considérablement. Le «record» sera battu les 23 et 24 juillet 1929 - on aura monté en ville 20.000 m³ d'eau soit 600 litres par habitant (Périgueux compte 33.000 habitants). Le nombre de concessions accordées en 1925, 1926, 1927, 1928 est de 100 en moyenne, en 1929 il y en a 125, en 1930 240, de 1926 à 1930 le réseau s'est allongé de 11 km.

A partir du 17 février 1930, toute concession d'eau nouvelle doit avoir son compteur, l'installation aux abonnés existant sera votée le 14

mars 1931 mais ne sera rendue effectif que par le nouveau règlement promulguée par un arrêté municipal du 10 janvier 1933; en 1936, chaque abonné aura son compteur d'eau, non sans quelques grincements de dents et ne gaspillant plus ils ne paieront pas plus cher qu'au robinet libre, la consommation a chuté de moitié: l'usine du Toulon peut «souffler un peu».

En 1932, Dupuy mis au point un appareil de traitement de l'eau, jusqu'à ce jour on utilisait l'eau de notre Abîme telle qu'elle sortait. Ce traitement s'appelle la Verdunisation plus connu sous le nom de Javellisation, c'est-à-dire adjonction à l'eau d'une faible quantité d'hypochlorite de soude.

Lors des élections municipales de 1935, Ferdinand Dupuy sera battu (seul un candidat malheureux aura moins de voix que lui), les Périgourdins ne lui ayant pas pardonné l'installation de compteurs d'eau mais bien vite ils se rendront compte qu'il était dans le vrai, le problème de l'eau était terminé à Périgueux.

Ferdinand Dupuy décèdera à Périgueux le 11 janvier 1937 à son domicile, 5, rue Claude-Bernard; le 11 janvier 1938 une plaque en sa mémoire sera apposé à l'usine du Toulon, on débaptisera également la rue du Rousseau pour l'appeler rue Ferdinand-Dupuy.

Entre 1935 et 1939, la ville de Périgueux achètera des terrains aux alentours de l'Abîme pour parfaire la zone de protection des sources et éviter ainsi la construction d'immeubles (un projet de lotissement avait été déposé).

Pendant la Seconde Guerre mondiale notre usine élévatoire fonctionna sans trop de problèmes; il n'était pas question d'entreprendre des travaux importants, il y eut malgré tout un entretien rigoureux, mais au sortir de cette période de disette, à la fin des années 1940 on pensa à de nouvelles améliorations: rien n'avait été fait depuis plus de quinze ans. En 1950 on installa une énorme pompe mue par un moteur diesel, pompe qui à elle seule aurait pu remplacer les deux machines à vapeur; on pensait la faire fonctionner en cas de coupure intempestive de courant ou aux heures de pointe là où l'électricité est la plus chère; malheureusement son fonctionnement s'avéra très onéreux et elle faisait un bruit infernal, aussi fonctionna-t-elle très peu - et la ville la donna aux pompiers.

Et fin 1952 petite révolution: les machines à vapeur et les pompes du Moulin-Neuf partent à la ferraille (elles avaient plus de 60 ans mais depuis près de vingt ans elles ne fournissaient plus qu'un petit travail), c'est alors que l'immense cheminée de briques cessa de fumer: elle mesurait 70 cm de diamètre intérieur et trente mètres de haut, elle avait été construite en 1890 lors de l'installation des machines à vapeur, elle ne sera abattue qu'en 1970 par une maison spécialisée.

C'est à cette époque - début des années 1950 - que l'on pensa à augmenter le volume des réservoirs en construisant de nouveaux; on construisit les réservoirs des Romains et du Pouyaud (route de Paris)

on désaffecta les réservoirs du Pourradier et du Séminaire. Cela permit d'accroître quelque peu la quantité d'eau en réserve et surtout d'alimenter les hauts quartiers vers l'hôpital et l'hôpital lui-même (qui ouvrait définitivement ses portes) le réservoir de Mondésir étant plus bas que ces quartiers. Ces deux réservoirs sont alimentés par deux pompes situées sur le réservoir de Mondésir et puisant dans celui-ci.

Puis viennent les années 1960. Peu de choses furent faites à cette époque pour améliorer la distribution de l'eau; ces années-là sont surtout marquées par des études géologiques faites aux alentours des sources de façon à mieux connaître notre fournisseur d'eau.

Notre usine élévatoire qui portait ce nom depuis 1836, tant de fois modifiée, transformée, améliorée, agrandie vivait ses dernières années d'usine.

AVEC LA LYONNAISE DES EAUX

C'est en 1969 que la ville de Périgueux fit appel à la Société lyonnaise des eaux (S.L.E.) pour concevoir, financer et construire la station de traitement d'eau potable du Toulon (appelée communément usine élévatoire des eaux). Le besoin se faisait sentir à l'époque d'améliorer la qualité des eaux de notre abîme qui, en période pluvieuse ont tendance à se troubler; nous en étions toujours depuis 1932 au petit godet qui versait son eau de javel dans l'eau d'alimentation des pompes.

Dix-sept ans plus tard en avril 1986, la ville confie à la S.L.E. la concession de ses services de l'eau et de l'assainissement; celle-ci doit désormais assurer les investissements nécessaires au développement et gérer le fonctionnement du réseau et des stations de traitements ou de pompage de la ville.

La ville de Périgueux fit construire en 1971-1972 le réservoir dit de Saint-Georges d'une capacité de 2000 m³ même altitude que celui de Mondésir avec lequel il est en équilibre; ce réservoir se situe sur la commune de Boulazac rue Paul-Vaillant-Couturier, il alimente le quartier Saint-Georges. Un autre réservoir également en équilibre avec celui de Mondésir a été construit et mis en service en 1988; il a été construit par la S.L.E. sur le coteau derrière l'usine élévatrice du Toulon; c'est le réservoir dit de Cap-Blanc il a une capacité de 3000 m³, une canalisation l'alimente directement de l'usine.

Nous avons donc de nos jours cinq réservoirs en service.

- 1) Mondésir construit en 1890, altitude du radier 136 m, capacité 6.000 m³ (2 fois 3.000 m³).
- 2) Les Romains construit en 1954, altitude du radier 176,50 m, capacité 2.000 m³.
- 3) Le Pouyaud construit en 1954, altitude du radier 232,30 m, capacité 2.000 m³.

4) Saint-Georges construit en 1971-1972, altitude du radier 136 m, capacité 2.000 m³.

5) Cap-Blanc construit en 1987-1988, altitude du radier, 136 m, capacité 3.000 m³.

Soit un total de 15.000 m³, capacité qui correspond largement à une journée de consommation moyenne.

En matière d'assainissement suite à un bilan global de pollution réalisé au niveau de l'agglomération un programme de travaux importants a été effectué: réhabilitation des collecteurs constant, pose de nouvelles canalisations et construction d'une nouvelle station d'épuration à Saltgourde qui permet de constater une nette amélioration de l'eau de la rivière.

L'USINE DU TOULON AUJOURD'HUI

Origine des eaux

L'alimentation en eau potable de la ville provient toujours du captage de sources de l'Abîme et du Cluzeau, cette dernière captée depuis 1836, celle de l'Abîme depuis 1890 (elles ont la même composition). Ces eaux sont à l'origine des eaux de surface qui se sont infiltrées au travers de dolines et fissures constituant les coteaux calcaires situés au nord et au nord-ouest du Toulon (coteaux appelés de Cap-Blanc et de Beaupuy), c'est ce qu'on appelle un réseau karstique, il touche la couche géologique du crétacé supérieur.

Les débits de ces sources sont variables suivant les saisons et se situent entre 180 litres seconde et 500 litres seconde. Les sources ont toujours été suffisantes en période d'étiage; l'eau brute obtenue à une température de 12,5 ° à 14,5 °, elle est relativement dure (présence de carbonate de calcium) suite à son parcours en terrain calcaire.

S'agissant d'une eau captée à faible profondeur, celle-ci peut être sensible à des contaminations éventuelles d'où la nécessité de déterminer des périmètres de protection.

Par ailleurs pour pallier à une éventuelle pénurie d'eau en période de forte sécheresse une alimentation de secours dans l'Isle est possible grâce à la station de prise d'eau en rivière au Moulin Neuf et à sa conduite d'eau brute à la station du Toulon.

Pour toutes les raisons indiquées, il était indispensable de réaliser une station de traitement des eaux capable d'assurer en toutes circonstances une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur.

N.B. : Ne pas confondre station de traitement et la station d'épuration; la station de traitement est la station où l'on purifie et traite l'eau destinée à l'usage domestique; la station d'épuration est une station où l'on dépollue et clarifie les eaux usées pour rejeter en rivière des eaux les plus propres possible.

Descriptif des installations

Cette usine mise en service en 1970 assure quatre fonctions distinctes:

- _ le captage et le relèvement des eaux brutes (exhaure);
- _ le traitement proprement dit
- _ le stockage
- _ le refoulement vers les cinq réservoirs de stockage et le réseau de distribution.

L'exhaure

a) D'un débit de 1800 m³/heure, quatre pompes immergées (3 pour l'abîme, 1 pour la source du Cluzeau) permettent de puiser l'eau au niveau de la source et d'alimenter les ouvrages de traitement situés quelques mètres plus haut. Il en est de même pour la prise en rivière, le débit étant limité à 675 m³/heure.

b - Le traitement

Il a été conçu et réalisé suivant un procédé de la société Degremont et comprend:

Floculation et décantation

Cet ouvrage a pour but d'éliminer les matières en suspension et colloïdales de façon à améliorer la turbidité; pour cela on réalise d'abord une floculation par addition d'un coagulant (chlorure ferrique) qui neutralise les charges électriques des matières colloïdales et on mélange un catalyseur nommé flocculant (alginate) d'où la formation de petits flocons plus lourds que l'eau, il suffit ensuite de faire décanter ces flocons dans le fond de l'ouvrage grâce à un lit de boues pour obtenir déjà une eau très limpide.

Filtration: sur filtres à sable de 250 m², elle a pour but d'arrêter les dernières particules par passage au travers d'une épaisseur de sable calibré, l'eau est alors débarrassé des réactifs utilisés durant le traitement.

Stérilisation: c'est d'abord l'ozone (O₃) qui assure cette fonction par son pouvoir oxydant très puissant et par l'absence de goût - ce gaz est produit sur place dans l'ozoneur. Après stockage et avant introduction dans le réseau, il sera toutefois nécessaire d'utiliser le chlore gazeux à très faible dose pour combattre toute pollution éventuelle ultérieure, seul le chlore a un pouvoir rémanent.

c) Stockage et reprise: une fois traitée l'eau séjourne environ une heure dans une bache de 1.000 m³ avant d'être reprise par les pompes de refoulement vers les réservoirs de stockage (au nombre de

cinq comme nous l'avons déjà vu); ceci grâce à quatre pompes verticales de 500 et 750 m³/heure d'une puissance de plus de 200 kilowatts chacune, une régulation de pression est assurée sur la conduite de refoulement par un réservoir anti-bélier.

CONCLUSION

Pour conclure, ce chapitre notons que l'usine à partir du réseau E.D.F. en 20.000 volts fabrique des courants de 380 volts, 220 volts, 48 volts alternatifs et 48 volts continu. Cette usine entièrement automatique est commandée à partir d'informations extérieures (niveau des sources, niveau des réservoirs de stockage, qualité de l'eau, etc), des circuits de contrôle et de sécurité très nombreux surveillent en permanence le fonctionnement de chaque élément, signalent les défaillances ou même, s'il y a danger, arrêtent l'usine. L'usine du Toulon possède également son propre laboratoire qui permet de faire toutes les déterminations chimiques classiques sur les eaux, et de conduire le traitement au mieux: les caractéristiques de l'eau brute varient continuellement et dans de larges mesures celles de l'eau traitée doivent être constantes. La préparation des réactifs à partir de produits de base du commerce se fait dans un ensemble spécial comportant bacs, agitateurs, cuves, pompes doseuses, etc...

Préparation de l'air à ozoner

Avant de traverser l'ozonneur, l'air est dépoussiéré, comprimé, condensé, refroidi à 5° et desséché, l'équipement nécessaire est très complexe et occupe deux salles.

Quelques chiffres

Capacité de l'usine: 1.800 m³/heure.

Production d'eau traitée en 1990: 4.200.000 m³.

Production journalière: maximum enregistré: 18.000 m³.

Production journalière: minimum enregistré: 7.000 m³.

Moyenne journalière d'eau traitée en 1990: 11.500 m³.

Qualité de l'eau distribuée

Celle-ci est tout à fait remarquable, elle est bien entendu conforme aux normes de potabilité en vigueur mais se situe également dans la fourchette des goûts idéaux représentée pour les Français par les eaux du type Evian; l'eau fournie par l'usine du Toulon se caractérise par

une forte minéralisation, un ph légèrement alcalin, eau légèrement incrustante, bicarbonatée calcaire. Sa qualité est suivie régulièrement grâce à des analyses de contrôle périodiques à la production et en différents points du réseau.

EN CONCLUSION

En cette année 1994, cela fait 158 ans que Périgueux a une adduction d'eau, cela fait 158 ans que l'eau des sources du Toulon «abreuve» la ville (et depuis plusieurs années des partites de communes alentour).

Cette adduction a provoqué parfois des moments d'euphorie, souvent des «grincements de dents», des municipalités ont été mises en difficulté ou défaites sur la question de l'eau et si parfois l'eau a un peu manqué en ville, personne n'y est mort de soif, les Périgourdins n'ont jamais été ni plus propres, ni plus sales que les autres.

Depuis soixante ans, nous pouvons utiliser toute l'eau dont nous avons besoin (la seule restriction est celle du porte-monnaie!) et si les risques de pollution impliquent aujourd'hui des traitements compliqués et coûteux, ce qui augmente son prix, soyons optimistes pour l'eau: Périgueux est gâté: une eau saine en quantité suffisante presque au cœur de la cité; peu de villes peuvent en dire autant.

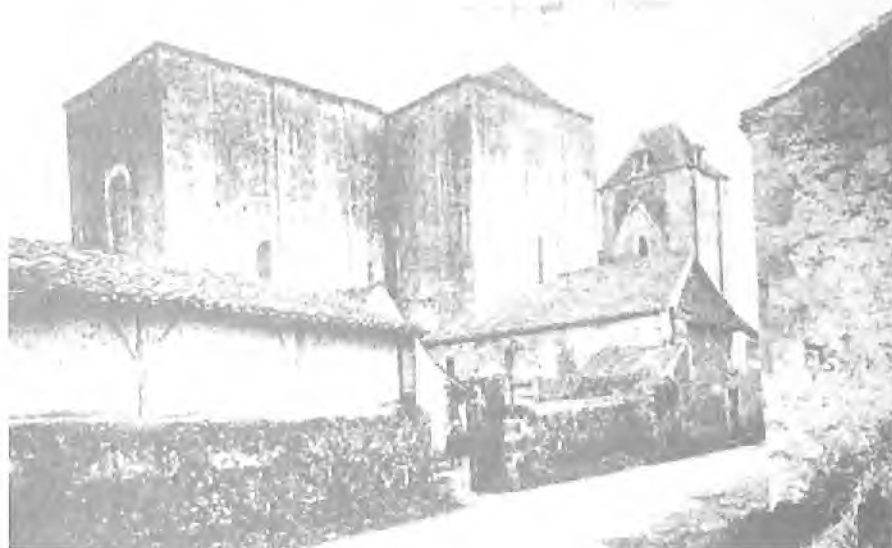
C.S.



Trémolat naguère

par Marcel BERTHIER

Lorsque Napoléon III, vaincu à Sedan, fut contraint d'abdiquer, Trémolat déplorait déjà la mort de deux frères: Jean et Antoine Laclide, Charles Aubé de Bracquemont, le fils de l'ancien maire de Trémolat, officier comme son père, avait été tué devant l'ennemi. On avait aussi appris la mort à Gravelotte de Laurent Brugière de la Barrière, le fils de Jean-Paul Brugière qui avait été maire de Trémolat de 1812 à la fin de 1821.



Au mois de septembre 1871, le village entier se pressait autour de Joseph Aubé de Bracquemont dont l'épouse, née Charlotte de Réci-court, venait de mourir à plus de 80 ans, le maire Guilhem Audit, qui habitait Cazal, avait été réélu quelques mois plus tôt. Il assistait, au premier rang, à l'office célébré par l'abbé Louis Dalbarie, qui, à 40 ans, avait été nommé curé de Trémolat en 1867 par Mgr Dabert.

En 1872, un recensement de la population fut organisé dans toute la France. Trémolat comptait 228 foyers et 923 habitants. Il y avait 456 hommes contre 465 femmes dont 58 veuves.

En ce temps-là, il existait déjà, sur la place non loin de l'église, une épicerie, café, tabac où l'on trouvait en fait tout ce qui peut être utile à la vie des habitants d'un village. Elle appartenait à la famille Berthoumet. C'était évidemment un lieu de rencontre idéal où les hommes venaient boire un café ou un verre de vin, où les femmes achetaient du sucre, du pétrole ou des pantoufles. C'est là qu'il fallait se retrouver pour apprendre les nouvelles du pays. La plupart des clients ne payaient pas leurs achats. Ceux-ci étaient enregistrés sur un grand registre relié. Achats ou paiements étaient consignés au jour le jour au nom de chacun. Quelques-uns de ces registres ont été heureusement conservés et permettent de retrouver d'abord le nom d'un certain nombre d'habitants mais aussi les prix de ce qu'ils achetaient et l'évolution de ces prix.

Derrière les vitres de la boutique rien ne pouvait échapper à ceux qui se trouvaient là chaque jour et discutaient entr'eux. C'est ainsi que le 17 août 1873, on commentait avec force détails la vente, par les héritiers Fénelon à Etienne Berthoumet de Beaumont, de la partie du «château» que leur avait légué leur oncle Jean Fénelon dit Linarès. Ce n'était, en fait, que l'ancienne maison du prévôt de Saint-Nicolas, c'est-à-dire le grand bâtiment situé au sud de l'église et qui s'articulait sur la tour.

Linarès l'avait acquis le 31 octobre 1855 de Jean de Pourquery-Latour, maire de Pressignac, qui le tenait de Jean de Pourquery-Laure-don son oncle. Les anciens se souvenaient que l'abbé Louis Joseph de Pourquery, qui fut curé de Trémolat en 1823, avait là une grande maison qu'il conserva lorsqu'il fut, en 1824, nommé curé de Monpazier où il resta jusqu'à sa mort en 1851. Dans ses réponses au questionnaire de Mgr Georges, en 1841, l'abbé Bouchereau, curé de Trémolat, cite cette maison où il y avait une chapelle privée avec des vases sacrés en argent.

Quelques mois plus tard, le lendemain de Noël, le glas annonçait la mort de Joseph Aubé de Bracquemont. Il avait été maire de Trémolat de 1838 à 1865. Sa mort, à plus de 91 ans, ne pouvait que susciter une profonde émotion. Dans les petits groupes qui se formaient au gré des arrivées et des départs, on évoquait sa carrière militaire, ses campagnes en Allemagne et au Portugal, sa captivité à Moscou, ses affectations à Rouen puis à Périgueux, son arrivée à la Grange Neuve de Trémolat, la

création du comice agricole de Sainte-Alvère, la célébration en 1867 de ses noces d'or et les femmes rappelaient avec émotion les beaux mariages de ses trois filles avec François d'Abzac, Philippe de Carbonnières et Jean Lafon du Cluzeau. Les dernières années avaient été dures pour ce noble vieillard avec la mort de son fils aîné, suivie de celle de son épouse. Il fut inhumé à Trémolat devant le portail de la vieille église Saint-Hilaire.

La paix progressivement se rétablissait en France et Trémolat bruissait de projets que chacun commentait. Les plus discutés n'étaient pas toujours les plus importants. Celui de l'aménagement d'un champ de foire dans l'enclos Labrie déclenchait les passions. Celui de la construction du chemin de fer suscitait bien des espoirs: des emplois nouveaux se créaient, la population augmentait (1.055 habitants au recensement de 1876), le commerce prospérait. Ce n'était qu'une question de temps pour que le train arrive.

En 1877 l'abbé Dalbarie fut nommé à Saint-Pierre de Chignac et quitta Trémolat. Il fut remplacé par l'abbé Louis Jolivet qui venait de Paulin et avait 38 ans. Ce changement, imposé par l'autorité diocésaine, ne suscita pas grand commentaire sur la place de l'église. Il n'en était pas de même pour les élections municipales qui virent l'éviction de Guilhem Audit que remplaça M^r Jean-François Cantellauve, le notaire de Trémolat. Il était âgé de 33 ans seulement et était encore célibataire. Léonard Ourliat fut élu adjoint.

Le nouveau maire était allié de famille avec les Gontier de Biran et les Pourquery. Par le jeu d'héritages successifs, il avait été mis en possession de la belle chartreuse des Cardoux où était mort, en 1809, le vénérable chanoine Joseph de Pourquery et où il vivait maintenant.

Cette même année 1877 le chemin de fer avait été construit jusqu'à Bergerac. Les ponts et les tunnels s'achevaient pour lui permettre d'atteindre Sarlat et, plus tard, Aurillac.

Deux ans après, la voie ferrée rejoignait au Buisson celle de Limoges à Agen. Malgré les efforts du ministre Pierre Magne la ligne principale Paris-Toulouse passait par Brive et Cahors et non par Périgueux et Agen. On peut encore regretter tant d'aveuglement à l'heure où la suppression de la ligne Périgueux-Agen est envisagée.

Trémolat était bien plus préoccupé par le projet d'une route escadant le cingle pour rejoindre Pezuls au nord et Milhac et Mauzac vers l'ouest. Les clients du café-épicerie, eux, s'interrogeaient sur une jeune femme que l'on voyait parfois en compagnie du maire. Les plus assurés ne furent pas surpris d'apprendre que M^r Cantellauve allait épouser Marie Louise Foulcon de Laborie dont la famille habitait Rouffignac où elle-même était née en 1859. Ce mariage rassurait tout le monde: un maire célibataire, ce n'est ni normal ni convenable! Il y avait aussi des Foulcon de Laborie au Bugue tout près de Trémolat.

L'année 1881 fut riche d'événements et de commentaires. Le recensement fit apparaître une chute de la population: 146 habitants en

cinq ans, du fait de l'achèvement de la voie ferrée et du départ des ouvriers qui suivaient le chantier au fur et à mesure de son avancement. Les élections municipales confirmèrent Jean François Cantellaue mais c'est Lavergne du Rocq qui devint adjoint. On avait aussi appris que le sous-préfet de Bergerac avait refusé le projet de champ de foire et chacun, autour d'un café ou d'un petit verre, avait une solution à proposer.



Le général Théodore Morand du Puch de Féletz était mort. Il avait épousé Pauline de Foucauld de Dussac et ne résidait plus à la Grange Neuve ni à Trémolat mais il avait conservé l'estime et la reconnaissance des gens du village pour lui et pour sa famille.

En 1882, le jeune ménage du maire accueillait un fils, le jour même de la fête de l'Assomption. On le prénomma Albert, Marie, Joseph.

Cette année-là, grâce à la marquise d'Alesmes née de Mondénard de Roquelaure, on restaura la croix que son oncle Guillaume d'Alesmes de Meycourby avait fait dresser autrefois au-dessus du Puch. Ce Guillaume d'Alesmes avait été prévôt de Trémolat de 1711 à 1738. Ayant détruit la sainte chemise de l'Enfant Jésus que Charlemagne, croyait-on, avait donnée à Trémolat, il fut pris de remords et érigea cette croix en expiation. Pourtant son geste impulsif partait d'une bonne intention: il avait voulu s'opposer aux débordements de la fête que Trémolat organisait le lundi de Pâques en l'honneur de la pieuse relique. La nouvelle croix raviva les souvenirs mais aussi les discus-

sions. Beaucoup croyaient à la pieuse légende mais quelques uns, des hommes surtout, ceux qui restaient sur la place pendant les enterrements, disaient que c'était des histoires, que d'ailleurs l'enfant Jésus n'avait pas de chemise, pas plus que les autres enfants juifs de son temps. L'abbé Jolivet se gardait bien de prendre parti. Il se contentait d'encourager à prier devant la nouvelle croix et se préparait à quitter Trémolat. Pour le remplacer Mgr Dabert venait de nommer l'abbé Rabois-Bousquet du séminaire de Périgueux. Il avait 42 ans.

Le 23 juin 1883, Trémolat était en fête pour célébrer le mariage de Jeanne Delmarès et de Joseph Jézéquel. Ce mariage était un peu l'aboutissement d'un conte de fée.



Jézéquel, vêtu de sa blouse de travail, poursuivant ses travaux dans son laboratoire

Joseph Jézéquel, né à Roscoff le 1er novembre 1855, avait servi dans la marine à bord du *Kerguelen* pendant cinq ans. Décidé à se rengager il manqua le tramway et le même jour rencontra M. de Lacaze-Duthiers. Celui-ci, membre de l'Institut et professeur de zoologie à la Sorbonne, dirigeait le laboratoire de Roscoff et connaissait bien Joseph Jézéquel. Il lui proposa de le faire travailler dans son laboratoire de la Sorbonne mais auparavant il l'emmena passer quelques jours dans sa propriété en Dordogne. C'était l'été. Joseph rencontra Jeanne Delmarès. Elle avait 21 ans et était institutrice à l'école enfantine de Trémolat. Ils se fiancèrent puis se marièrent et Jeanne quitta Trémolat pour Paris où elle mourut à 88 ans et où sa petite-fille vit toujours.

Au mois de septembre 1882, le jour de la Saint-Maurice, Jean Fénelon, dont les parents habitaient Bosredon, fut ordonné prêtre à

Saint-Front de Périgueux et nommé professeur au collège Saint-Joseph à Périgueux ⁽¹⁾.

L'année suivante, c'est Louis Monzie-Rey qui fut ordonné prêtre à Périgueux. Ses parents habitaient Soulalève ⁽²⁾.

Aux élections municipales de 1884, M^r Cantellauve resta maire mais Guillaume Audit remplaça Lavergne du Rocq comme adjoint.

L'année 1885 fut marquée par un grave incendie qui détruisit entièrement la maison des Pichot sur la place de l'église. Le sinistre eut une conséquence inattendue: on étudia la possibilité de construire la mairie et les écoles sur le terrain devenu libre. Le projet reçut un accueil favorable et la décision fut prise rapidement. Sur les plans de l'époque on voit bien qu'en bordure de la rue, à l'ouest de l'enclos monastique, il n'y a aucune construction. L'enclos monastique s'ouvrait donc largement sur les rives de la Dordogne.

La jeune institutrice de l'école enfantine, Jeanne Reynier, avait épousé François Carmille, l'instituteur de Saint-Cyprien. Ils avaient été nommés ensemble à Neuvic mais Jeanne revint à Trémolat chez sa sœur, épouse de Pierre Laval, l'instituteur, pour mettre au monde son premier enfant, René, qui naquit le 8 janvier 1886 à trois heures du matin. Le jeune garçon dut revenir souvent à Trémolat chez son oncle Laval qui y poursuivait sa carrière ⁽³⁾.

Cette même année mourut la mère d'Elie Charbonnier et, sur le livre de comptes de l'épicerie, on voit la mention de la fourniture d'un cercueil pour douze francs.

Le 17 février 1887 fut un grand jour. En présence des autorités locales, on posa la première pierre de la mairie et des écoles. Elle était à l'angle nord-est du deuxième socle du pavillon nord. Il faisait très froid et les invités se retrouvèrent devant un bon feu à l'hôtel Delmarès. Les autres assistants assiégèrent le comptoir de l'épicerie autour des ouvriers en supputant la date de la fin des travaux. Ce devait être pour l'année suivante. Le coût total s'éleva à 67.000 francs.

Cette même année 1888, les élections maintinrent M^r Cantellauve et ramenèrent Lavergne du Rocq comme adjoint. Ce sont eux qui furent chargés d'organiser les fêtes du centenaire de la Révolution. On se contenta d'un grand bal sur la place et d'une distribution de pain aux pauvres.

1. En 1888 l'abbé Jean Fénelon devint professeur à Paris. Trois ans plus tard il fut nommé cure de Pressignac où il resta jusqu'en 1899. Docteur en droit il fut ensuite avocat. En 1906, il épousa à Paris (15^e) Jeanne Bécherat. Il mourut à Trémolat à 87 ans, le 19 janvier 1944, laissant une fille qui habitait Bosredon où elle est morte longtemps après.
2. En 1902, il devint curé doyen de Lalinde où il mourut en 1932, après avoir été nommé chanoine honoraire en 1912.
3. René Carmille à l'issue de ses études secondaires fut admis à l'École Polytechnique. Il devint Contrôleur général de l'administration de l'Armée puis, en 1940, assura le recrutement de l'armée d'Afrique à partir d'un recensement basé sur les cartes de tabac. Dénoncé, il fut arrêté à Lyon le 3 février 1944 et mourut à Dachau le 25 janvier 1945. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Il avait épousé à Nice, en 1914, Madeleine Farganel dont la famille était originaire de Pontours.

A l'épicerie, on discutait avec passion de la construction éventuelle d'un pont routier sur la Dordogne. Un projet à Sors, entre Paunat et Alles, avait été abandonné. On parlait maintenant de le construire entre Trémolat et Calès et les deux communes avaient réussi à s'entendre pour en financer une partie mais il fallait trouver le reste, ce n'était pas facile et le projet traîna.

Le recensement de 1891 montra une nouvelle baisse de la population. Trémolat ne comptait plus que 876 habitants, 179 de moins que quinze ans plus tôt. Les élections municipales de 1892 amenèrent quelques changements dans le conseil municipal mais le maire et l'adjoint restèrent en place. Ces changements continuels dans le conseil manifestaient l'instabilité du corps électoral et la sensibilité des électeurs aux intérêts particuliers des uns ou des autres.

A cette époque, la France était lancée dans les aventures coloniales en Afrique mais Trémolat ne s'y intéressa que le jour où le lieutenant de tirailleurs, Justin Lafargue, mourut à Kayes, au Soudan, le 15 octobre 1893. Deux ans plus tard ce fut la mort, à Majunga (Madagascar), de Jean Francès, soldat au 200^e R.I. Dès lors, au café comme à l'épicerie, on commenta les nouvelles de ces pays lointains et inconnus. Entre temps, Madame Lavergne du Rocq, née Jacoutet, était morte à 86 ans, le 4 novembre 1894. Elle était veuve depuis vingt-cinq ans et vivait à la Barrière.

L'été de cette année 1894 avait été marqué par un gros orage qui fit beaucoup de dégâts dans les cultures, les vignes et les bois.

En 1896, le recensement indique encore une diminution de la population. Il n'y a plus que 793 habitants. Aux élections municipales M^r Cantellauve est toujours maire mais l'adjoint est Jean Chantegreil, dit Rèze.

L'année suivante, on signale plusieurs cas de rage et le maire est contraint de prendre un arrêté contre les divagations d'animaux dans le village. Pendant ces années-là, le registre de l'épicerie récapitule le compte de Madame Cantellauve. De mai 1896 à février 1898, le total atteint 213,15 francs. On en déduit 166,71 francs de frais de contrats de mariage et de succession, dressés par le notaire. Le solde de 46,44 francs est réglé le 26 février 1898. Ce compte est très révélateur des habitudes du temps. Tous les clients payaient à terme car ils étaient connus et solvables.

A cette époque, les clients de l'épicerie suivaient avec amusement et sympathie les rencontres de Constance Berthoumet et de Pierre Labroue. Il avait 24 ans, elle, tout juste 22. Ils se marièrent et le 3 novembre 1900 naquit Marguerite, Germaine Labroue. Ce bébé transformait l'ambiance de la boutique. Il y régnait désormais joie et jeunesse.

En 1901, le 31 mai, naquit Jean, Raphaël Duvaleix, de Pierre et de Anne Lorfeil. Il avait deux sœurs aînées: Catherine, née en 1893, et

Jeanne, née en 1896⁽⁴⁾. Un peu plus tard, il y eut encore un orage effrayant.

En 1902, toutes les conversations sont consacrées à la vente de la succession Laulanié. Il s'agit là d'une grande et riche famille de Sainte-Croix de Beaumont. Le 14 février 1791, ils ont acheté des terres à Trémolat pour 5.450 livres, au cours de la vente des biens de première origine à Belvès⁽⁵⁾. Le 4 décembre 1897, Jean-Baptiste de Laulanié, maire de Sainte-Croix, est mort laissant cinq fils et deux filles. Ceux-ci ont décidé de vendre leurs biens de Trémolat devant le tribunal de Bergerac. L'ensemble représente plus de 150 hectares autour de la Placelle. Si l'on pense que la commune couvre environ 1400 ha, c'est une vente très importante qui se déroule le 5 mars 1902. M. Jean Labroue, publiciste, 29, rue Saint-Placide à Paris, se rend acquéreur par l'intermédiaire de M^e Jean Vernède, avoué, pour un montant de 177.400 francs. C'est une cession qui, dans le village, suscite des commentaires nombreux et variés.

Le 27 mai naquit, à Mauzac, Marcel Blazy, fils de l'Inspecteur des Tabacs, bien connu à Trémolat⁽⁶⁾.

Le 14 janvier 1903, on célébra la naissance de Pierre, Joseph, Guillaume Fénelon, fils de Léonard et petit-fils de Jean Fénelon président des marguilliers⁽⁷⁾. Le 30 juin, à Coutras, Albert Cantellaue, le fils du maire, épousa Marie-Elisabeth Aste-Habarnet, originaire de Salies-de-Béarn. Ceux qui se disaient bien informés affirmaient que le mariage déplaisait à M^r Cantellaue. Il est vrai que le père et le fils ne tardèrent pas à se brouiller. En 1904 l'abbé Rabois-Bousquet se retira et mourut le 30 mai. Pour le remplacer Mgr Delamarie nomma l'abbé Jean Geneste qui venait de Saint-Laurent-des-Hommes. Le nouveau curé, âgé de 43 ans, était accompagné de sa mère, née Marie Arbaudie.

Les travaux du pont routier, commencés en 1903, se poursuivaient activement et leur achèvement était prévu pour 1906. Le coût total atteignait 205.000 francs dont 95.350 à la charge de l'Etat, 47.250 à la charge du département et le reste à la charge des communes de Calès et Trémolat. Toute la vie du village allait en être transformée. Désormais Lalinde et Bergerac devenaient accessibles.

4. Jean Raphaël Duvalaix épousa Marguerite Germaine Labroue le 1er mars 1914 à Trémolat. Il mourut à Trélassac le 29 mars 1983.

5. Cf. Noël Becquart. - «La vente des biens de première origine dans le district de Belvès» - *B.S.H.A.P.*, tome CIV, année 1977, p. 292-315.

6. Quelques années plus tard le jeune Marcel venait à la messe à Trémolat en empruntant les ponts du chemin de fer. Après ses études secondaires à Bordeaux, il intégra l'École Polytechnique. Moine bénédictin à Solesmes, il fut cellier de Fontgombault, parit fonder un monastère au Chili puis, revenu en France, fut élu abbé de Sainte-Anne-de-Kergonan (1963). Il se démit de ses fonctions en 1983. En 1991, il est revenu à Trémolat pour revoir l'église de son enfance. Il est décédé le 18 décembre 1994.

7. Pierre Fénelon, connu sous le prénom de Paul, fut élève de l'école normale de Périgueux, instituteur, agrégé et docteur en géographie, professeur au lycée de Bordeaux à Henri IV et Louis Le Grand à Paris, à l'université de Poitiers puis à celle de Tours. Il est mort à Fontenay aux Roses le 19 décembre 1993 et fut inhumé à Trémolat. Le 30 août 1924, il avait épousé Denise Loiseau, née à Limeuil en 1900 et décédée en 1991.

En 1905, le gouvernement français fit voter la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Celui-ci dès lors devenait propriétaire des cathédrales tandis que les communes le devenaient des églises paroissiales et des presbytères. Il fallait évidemment procéder à des inventaires. A Trémolat ils furent fixés au 24 février 1906 mais trois cents personnes s'y opposèrent aux côtés de l'abbé Geneste. Le 7 mars, au petit jour, force restera à la loi. Désormais la commune devait assurer entretien et réparation de l'église et du presbytère affectés au curé. Ce n'était pas une mince affaire que d'entretenir une si grande église qui, en outre, n'était pas en bon état et tandis que la population ne cessait de décroître: en trente ans Trémolat avait perdu trois cents habitants.

Le 1^{er} février 1907, on déplora la mort de Jean Fénelon. Il était veuf depuis un quart de siècle et laissait deux fils et une fille qui tous les trois étaient mariés.

L'année suivante, en 1908, aux élections municipales M^r Cantellaue resta maire, c'était son neuvième mandat et Gilbert Audit, le fils de Guilhem, l'ancien maire, devint adjoint.

Tout Trémolat bruissait à ce moment du projet d'un tramway reliant Vergt à Monpazier et passant par Trémolat et Cadouin. C'était une affaire ambitieuse mais, à cette époque, de tels projets se multipliaient. Celui-ci ne vit jamais le jour.

Pour la municipalité, le problème important en 1908-1909 était l'urgence des réparations à effectuer à l'église dont la toiture et le clocher se révélaient en très mauvais état. Une demande de classement aux Monuments Historiques semblait une solution possible. Elle fut déposée.

Le 30 décembre 1910 mourait l'abbé Jean Geneste. L'émotion fut considérable dans tout le village et particulièrement parmi les enfants et les jeunes qu'il préparait efficacement à leur vie d'adultes. Il était le seul prêtre mort à Trémolat depuis Raymond Deguilhem en 1831. Il fut inhumé près des Bracquemont et des Lavergne du Rocq. C'est l'abbé Jean Baptiste Duffeaud, âgé de 56 ans, qui fut nommé pour le remplacer par Mgr Bougoüin. Les commères du village prétendaient qu'il était très riche, originaire de La Rochelle, et parent de l'évêque de Périgueux, Mgr Rivière.

M^r Cantellaue vieillissait, la santé de sa femme l'inquiétait et la brouille avec son fils lui était douloureuse. Il décida de renoncer à la mairie. C'est Léonard Fénelon qui fut élu. Il avait 35 ans et restait veuf de son mariage avec Léonie Dumain qui était morte à Trémolat le 15 décembre 1908 lui laissant deux enfants, Pierre 6 ans et Guillaume qui n'avait que 15 mois⁽⁸⁾. Comme on avait décidé de vendre des concessions au cimetière il fallait agrandir celui-ci. C'est un projet qui était à

8. Léonard Fénelon se remaria le 30 mars 1919 à Trémolat avec Marie-Françoise Duffort, veuve de son frère Jean tue à Argicourt (Somme) le 21 septembre 1915. Il fut maire de Trémolat pendant quarante et un ans jusqu'en 1953 et mourut le 29 janvier 1958 à Trémolat.

l'ordre du jour depuis près d'un siècle. Pour y parvenir, on avait même failli démolir l'église Saint-Hilaire. Mgr de Lostanges s'y était opposé contre l'avis du conseil de fabrique. Maintenant, à défaut de démolir l'église, on avait acquis une bande de terrain vendu par Alphonse Jacoutet. On n'alla pas jusqu'à restaurer Saint-Hilaire! En 1913, une bonne nouvelle parvint à la mairie: l'église était classée monument historique. Au café les hommes n'avaient pas bien compris. Ils croyaient ferme que la commune n'aurait plus à payer pour entretenir cette grande et vieille église Saint-Nicolas.

Mais hélas! toutes ces grandes églises que la Révolution avait confiées aux communes, restaient pour elles une charge trop considérable par rapport à leurs ressources financières. L'entretien de ces églises en souffrait beaucoup.



De plus en plus on pensait à la guerre qui semblait chaque jour plus probable. Lorsqu'on apprit l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand on sut qu'elle était inévitable. La plupart des hommes de Trémolat furent mobilisés. Il ne resta que ceux qui étaient trop âgés comme l'adjoint Gilbert Audit (64 ans) et Cipièrre, l'instituteur, ou qui étaient réformés comme Pierre Labroue atteint de surdité profonde. Albert Cantellauve qui s'était récemment réconcilié avec son père, laissa sa jeune épouse à Trémolat et rejoignit comme sergent le 308^e régiment d'infanterie où il retrouva dans la Somme le caporal Meyrignac et

les soldats Henri Laclide et Chauvadet. Le maire Léonard Fénelon partit dans les premiers jours laissant la mairie à son adjoint.

Provisoirement le café fut moins animé. Germaine Labroue, la fille de la maison, âgée de 14 ans, s'était mise au travail pour aider sa mère malade et son père handicapé par sa surdité. Elle entendait raconter que les régiments de Bergerac et de Périgueux qui s'étaient mutinés en 1907 dans le Languedoc avec les «braves soldats du 17^e» étaient considérés comme disciplinaires et allaient être envoyés en première ligne. Le 30^e se trouva ainsi devant Bapaume. Henri Laclide fut tué à Moislains le 28 août et Albert Cantellaue deux jours après. A chaque fois la mairie recevait un télégramme et Adrien Cypièrre, instituteur et secrétaire de mairie, avertissait Gilbert Audit qui devait prévenir les familles.

C'est ainsi que M^r Cantellaue apprit la mort de son fils. Sa femme, à demi-aveugle, était très malade. On ne lui dit rien. Il y eut autour d'elle une véritable conspiration du silence.

Dans la commune la vie s'organisa peu à peu. Les hommes qui restaient, travaillaient la terre de ceux qui étaient partis. Les femmes et les enfants assuraient les petits travaux. A la boulangerie, à l'épicerie, il fallait fournir des tickets distribués par la mairie.

Tous les matins le journal était attendu avec impatience. On se réunissait sous un tilleul de la place, sur les marches, et une bonne grand'mère qui savait lire faisait la lecture aux autres. C'est là aussi qu'on attendait l'arrivée du courrier, sous l'autre tilleul, autour de la pompe.

Le dimanche, la gare était un lieu de promenade. On espérait y voir un train de soldats. Les gens venaient même de Sainte-Alvère ou de Pezuls.

Au bout de quelques mois il y eut des permissions et on s'organisa pour confectionner et expédier des colis. Germaine Labroue qui avait un crayon-encre, l'un des premiers, écrivait les adresses sur les emballages, faits avec de vieux draps et soigneusement cousus.

Lorsqu'on a commencé à fabriquer en série le canon de 75, les enfants furent invités à quêter pour en assurer le financement. Certaines personnes donnèrent des louis d'or.

A cette époque, il y eut quelques prisonniers allemands qui travaillaient à Cazal. L'un d'eux, dont la petite fille de 4 ans était morte, tenta de s'évader mais il fut repris. Un autre qui s'appelait Gustave parlait un peu français avec les enfants. Ceux-ci, à l'école, chantaient des chansons patriotiques «Les sapins d'Alsace», la «Madelon», «Un oiseau qui vient de France» ou encore «Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine». Le jeudi c'était l'abbé Dulleaud qui, avec son phonographe, apprenait des chansons aux enfants du catéchisme assemblés sur la terrasse du presbytère. A la fin de la journée, Cypièrre, l'instituteur et secrétaire de mairie, qui était veuf, venait passer la veillée chez les Labroue, à l'épicerie. Il racontait ce qui s'était passé, il commentait le communiqué. Les mois s'écoulaient ainsi.

Le 21 septembre 1915 Jean Fénelon, le frère du maire, fut tué à Argicourt dans la Somme. Le 24 mars 1916, Mme Cantellaue mourut et le lendemain, sur le registre de l'épicerie, on trouve notée, pour 70 francs, la vente d'un cercueil de châtaignier avec huit poignées et un Christ.

C'est peut-être à cette époque qu'un voyageur américain passa à l'épicerie promettant d'envoyer du sucre sans ticket si on le lui payait de suite. Constance, la mère de Germaine, commanda vingt sacs de cinquante kilos qu'elle paya contre un reçu. Le temps passa, les mois, les années. Au bout de trois ans et demi la gare prévint que le sucre était arrivé!

La vente de ce sucre amena bien des jalousies et de nombreuses dénonciations que recevait le bon Cipièrre. Il y en avait de tous les commerçants de Trémolat! Mesquineries affligeantes au milieu de tant de morts.

L'arrivée au pouvoir de Clémenceau donna un peu d'espoir et le conseil municipal vota une adresse au président du Conseil. C'est Cipièrre sans doute qui la rédigea le 6 octobre 1918. Cinq semaines plus tard c'était l'armistice mais, à Trémolat, les réjouissances furent restreintes car une épidémie de grippe espagnole sévissait dans le village.

Le 22 juin 1919, Léonard Fénelon était à nouveau présent à la réunion du Conseil municipal après cinq années d'absence. Le 9 novembre, le conseil vota un crédit pour élever un monument aux morts de la guerre.

Le 30 novembre 1919 eurent lieu les élections municipales. Léonard Fénelon fut réélu maire mais Gilbert Audit ne fut pas renouvelé à son poste d'adjoint. Certains, sans doute, eurent du mal à lui pardonner les réquisitions du temps de guerre et ses votes en ce qui concernait l'entretien de l'église et l'érection du monument aux morts.

Le 19 décembre le glas annonça la mort de M^{me} Cantellaue et le 21, sur le registre de l'épicerie, on nota la vente, pour 200 F. d'un cercueil en châtaignier avec huit poignées (le prix avait triplé en trois ans).

La guerre était finie. Trémolat comptait ses morts. Il y aura trente-huit noms sur la plaque du monument aux morts.

À l'épicerie, Germaine avait 19 ans maintenant ⁽⁹⁾. Adrien Cipièrre, après vingt-deux ans passés à Trémolat, prenait sa retraite et se retirait à Poitiers. La vie va reprendre au village.

M.B.

9

Marguerite Germaine Labroue épousa le 1er mars 1924 à Trémolat Jean Raphaël Duvalaix. Elle est morte le 27 juin 1992 à Sainte-Foy-La-Grande. En 1983, elle avait livré à Corinne Marsat quelques-uns de ses souvenirs de la guerre de 1914-1918. Certains ont été utilisés ici. Il y manque, hélas! la saveur et la malice de la langue parlée.

SOURCES

1. Les délibérations du conseil municipal de Trémolat pour la période considérée sont contenues dans trois volumes reliés.

Le premier, jusqu'en 1879, se trouve aux archives départementales à Périgueux (Série E, dépôt 1721).

Les deux suivants sont conservés à la mairie de Trémolat.

A partir de 1838, ces délibérations sont très bien rédigées par M. de Bracquemont et ses successeurs, même si l'écriture de M. Cantellaue est parfois difficile à déchiffrer.

2. Les recensements de population (arrondissement de Bergerac) sont aux Archives départementales (série 6M), malheureusement il y a de nombreuses lacunes concernant Trémolat après 1881 et l'INSEE n'a que des chiffres globaux.

3. Les actes de l'état civil postérieurs à 1823 sont conservés à la mairie de Trémolat.

4. Pour tout ce qui concerne l'église et les ecclésiastiques, il faut aussi consulter le dossier «Trémolat» aux Archives diocésaines.



Richemont, côté jardin

par Dominique AUDRERIE

Le château de Richemont fut dès l'origine entouré de vastes jardins, ceinturés de murets, encore bien visibles par endroits.

En 1554, ces jardins existaient déjà puisque Brantôme fait des séjours à Richemont, même si le manoir n'était pas encore achevé. Dans une lettre datée du 13 juillet de cette même année, Pierre de Mareuil, abbé commendataire de l'abbaye de Brantôme, écrivait à son correspondant, Monsieur de Lanssac, ambassadeur à Rome, et lui parle des melons que **«Monsieur de Richemont, notre très bon cousin, nous a fait manger dès la fin de juin»**.

Ainsi, les jardins de Richemont, inspirés de ceux que Brantôme avait pu admirer lors de ses séjours en Italie, sont bien parmi les premiers, qui aient été dessinés et conçus dans la région. Malheureusement aucun plan de ces jardins ne nous est parvenu.

* * *

Le château de Richemont est précédé par une longue allée plantée de tilleuls. Cette allée est assez curieusement fermée par une grille à chacune de ses extrémités, du côté de la route et à l'entrée de la cour du château. Ce n'est certes pas un souci de protection qui a conduit à la mise en place de cette double grille. En effet de part et d'autre, les champs et les prairies s'ouvrent largement et il suffit de les parcourir pour parvenir au château et à ses dépendances. D'ailleurs, entre les arbres, il est important de laisser le regard se poser sur l'espace agricole. Alors pourquoi?

On se rappelle combien Brantôme est resté très attaché aux symboles, qui manifestent de manière visible l'état de noblesse; le paraître



Vue sur le potager qui ceinturait le château au début du siècle. Des vignes poussaient le long de la grosse tour (carte postale ancienne, coll. de l'auteur).

a pour lui une grande importance. Et si les jardins traduisent bien le goût nouveau venu d'Italie, Brantôme conserve sur sa tour, solidement bâtie au centre du château, les créneaux et les machicoulis de naguère. Faut-il donc voir dans cette double grille un souvenir de la double enceinte médiévale, qu'il fallait franchir avant de parvenir à l'intérieur de la forteresse.

Cette hypothèse est séduisante, mais ne répond que très imparfaitement à la question, car d'autres demeures possèdent, elles aussi, une allée plantée et close à chaque extrémité. Dans son inventaire des jardins en Aquitaine, Jean Pierre Beriac a relevé une telle mise en scène dans plusieurs demeures; le château de l'Hospital à Portets, le château du Retour dans l'Entre-Deux-Mers, le château de la Roche-Courbon en Charente-Maritime et le château de Grassion dans les Pyrénées-Atlantiques. Par le jeu de cette allée plantée, on ne pénètre pas brutalement de l'espace public dans la partie privée; il y a un passage progressif, comme amorti. La double porte n'a pas de fonction directe, elle est purement décorative ou symbolique.

Dans d'autres demeures, on trouve des doubles fermetures, mais elles ont alors une fonction précise de séparation entre un lieu et un autre, entre une fonction et une autre. Dans le cas qui nous intéresse ici, il n'y rien de tel.

Une dernière comparaison s'impose: elle intéresse le cours La Reine à Paris, créé à la demande de Marie de Médicis dans les premières années du XVII^e siècle. Pris entre la Seine d'un côté et un mur construit tout exprès de l'autre, le cours s'étend sur 1,8 km entre une double rangée d'arbres; à chaque extrémité une grille. Le cours, véritable promenade hors la ville, est rapidement devenu le lieu de rencontre à la mode, où il était bon de se montrer. Peut-on alors parler d'exemple, ou d'école, qui aurait été adopté par des gentilshommes pour leur propre demeure? Dans le cas des châteaux que nous avons cités, cela est possible, car ils datent tous du XVII^e siècle, au moins pour le début de leur construction, à l'exception d'un seul, qui a précédé de quelques années le cours La Reine: le château de Richemont. Alors?...

Un autre élément mérite d'être relevé dans les jardins de Richemont: il s'agit du bouquet d'arbres qui marque le centre de la cour du château.

Au moment de sa construction, et jusqu'à la Révolution, la cour est un espace ouvert, où se côtoient sans transition les domestiques, autrement dit les membres de la «domus». L'entrée du château, comme les fenêtres des salles principales, donnent sur la cour au même titre que la maison du gardien ou celle des métayers et des ouvriers agricoles, que la grange ou les écuries. La cour est un lieu de passage obligé, où se mêlent toutes sortes d'activités; elle est la place domestique, où se déroulent les activités quotidiennes.

Après la Révolution, un plus grand souci de hiérarchie sociale va apparaître progressivement. Certes vérifiable aux époques antérieures, cette exigence ne s'impose de manière systématique qu'au XIX^e siècle depuis la venue des nouveaux notables.

A Richemont la grande cour va donc être aménagée au milieu de ce siècle de manière à clairement distinguer la partie «château» et celle réservée aux services et aux activités agricoles. Un véritable boqueteau va être planté au centre de la cour, écran tangible entre le château et ses dépendances.

Face au bâtiment de commun, les arbres sont resserrés et reliés entre eux par des haies et des plantations arbustives. Face au château au contraire, l'espace planté s'ouvre pour accueillir le visiteur. Les plantations y sont moins denses et des parterres apportent une note colorée.

* * *

Ainsi «Richemont, côté jardin» constitue à son niveau un ensemble de grand intérêt, tant au regard de l'histoire que par rapport à l'évolution des modes de vie et des goûts de ceux qui l'ont habité, sensibles aux influences du temps. Une autre façon sans doute d'aborder Richemont, mais on a trop tendance à isoler un monument de son environnement, pourtant indissociable.

D.A.

BIBLIOGRAPHIE

- GALY (Dr E.), Le château de Richemont et sa chapelle, *B.S.H.A.P.*, 1880.
AUDRÉRIE (Dominique), Le château de Richemont, *Vieilles demeures en Périgord 2*, P.L.B., Le Bugue, 1989 (voir la bibliographie figurant à la fin de l'article).

Quand les Archives étaient place Hoche, à Périgueux

Lettre à mon parrain

par Alberte SADOUILLET-PERRIN

Je suis sûrement loin d'être la seule que vous ayez tenue sur les fonts baptismaux de la Société historique et archéologique du Périgord. Mais j'ose dire qu'au lieu de n'avoir été dû qu'à un geste de courtoisie amicale envers qui vous en faisait la demande - comme cela doit assez souvent arriver - mon «baptême» faisait suite à un sérieux catéchuménat.

Souvenez-vous! Je revenais d'Algérie pour finir mes jours sur le sol natal de mon Périgord et, passablement traumatisée par les événements que je venais de vivre entre 1954 et 1960, ma plume restée plusieurs années muette ne reprenait vie que pour se mettre au service de mon canton. Ecrire, plus exactement, la monographie de ma commune m'obligeait à une plongée en archives. Ainsi pris-je l'habitude de venir souvent à Périgueux, place Hoche, consulter le centre départemental dont vous assuriez la direction. Me présenter pour vous expliquer le but de mes régulières visites allait de soi.

Avant de me proposer d'entrer dans la docte compagnie dont vous étiez alors le secrétaire général, et le regretté Jean Secret le président, vous m'aviez donc vue travailler et, sans doute, jugiez-vous que j'étais une recrue acceptable. Comme il fallait (il faut toujours) selon nos statuts, une commère ou un compère pour ce parrainage, et que je connaissais alors bien peu de monde à Périgueux, vous vous chargeates de me le procurer en l'érudite personne de votre ami Géraud Lavergne. Celui-ci ayant, hélas! disparu avant que je puisse le bien connaître, mon vrai Parrain, c'est donc vous seul. Et ce d'autant mieux que, par la suite, il nous est arrivé de travailler de compagnie.



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

BUREAU DE PÉRIGUEUX (Domaines).

N.º 2627

Quittance de 11000^{fr}

JE soussigné, Receveur des Domaines nationaux au Bureau de Périgueux, déclare avoir reçu de *le citoyen Joseph Prunis* la somme de *onze mille francs* en *caut. 1^{er} sur 2.500^{fr} quart*

par forme de consignation prescrite par l'article VI du chapitre 2 de l'instruction ordonnée pour l'exécution de la loi du 28 ventôse dernier :

A valoir, ladite somme, sur le prix de l'adjudication que *le dit Prunis* veut poursuivre devant l'Administration départementale de la Dordogne, en soumissionnant préalablement, conformément à l'instruction, sur *les héritages appartenant à l'époux Marie Doubois Prunis, provenant de la donation à lui faite par ses parents Marie Favrot de la moitié par le père & du tiers par la mère Louis son contrat de mariage du 11 avril 1782 & sur sans les autres de *le dit Prunis* par la même voie de la loi des 25 vendémiaire 1795, dont l'acte est en son pouvoir & qui lui sera fait* dont quittance. A Périgueux ce 7 thermidor an 11

Quittance donnée à Prunis par le receveur des Domaines.

D'abord en paroles, si je puis dire, soit en discutant autour d'un personnage qui me tenait à cœur: Joseph Prunis, chanoine augustin de Chancelade, dernier titulaire du prieuré de ma paroisse natale Saint-Cyprien, sous l'Ancien Régime et premier maire de la dite paroisse devenue commune après la Révolution de 1789.

Dans les très abondants documents le concernant et qui ont nourri mon étude «Joseph Prunis: une vocation ambiguë», parue dans notre «Bulletin» (1), certains, relatifs à la vente des biens de la famille de Beaumont-Beynac, devenue biens nationaux par l'émigration de leur possesseur, m'avaient longuement fait réfléchir. En les achetant, l'exprieur n'agissait-il pas en sous-main pour le compte de «ci-devant» restés ses amis malgré vents et marées?

Il y avait aussi certaine affaire de «relique», soit le cœur de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris sous le règne de Louis XV et illustration de la famille qui, légué à la paroisse de Saint-Cyprien, aurait été selon une tradition que j'avais recueillie en faisant mon étude, caché en lieu sûr par Prunis lui-même pendant la Terreur. S'il fut remis en place lors de temps plus paisibles, c'était encore, vraisemblablement, grâce à lui.

Nous avions longuement discuté de ces hypothèses, pour moi devenues des certitudes alors que, pareil à saint Thomas, vous vouliez que des documents irréfutables emportassent votre conviction.

Or, ils vous sont venus, ces documents, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1984, avec l'entrée aux Archives départementales de papiers concernant la famille de Beaumont-Beynac, de sorte, mon cher Parrain, que votre article «Joseph Prunis et la maison de Beaumont», paru lui aussi dans notre «Bulletin» (2) complète non seulement ce que nous savions de Joseph Prunis, mais aussi ce que nous soupçonnions et même au-delà.

Car, avec l'élégante vigueur caractérisant votre style, vous avez alors mis en lumière les citations propres à éclairer les rapports Beaumont-Prunis. Pour les biens acquis après versement de 54.000 francs au Trésor public le 9 thermidor an IV, «voici deux déclarations significatives, disiez-vous, datées du 21 fructidor an IV et du 22 messidor an VI».

Je ne donnerai ici que l'essentiel de la seconde, qui résume tout :

«Je soussigné déclare que les sommes généralement quelconques que j'ai employées pour payer l'acquisition que j'ai faite des biens ayant appartenu à Christophe Marie Beaumont, émigré (...) m'ont été fournies des propres deniers de Christophe Beaumont et Marie-Claude Beynac, ses père et mère, et que le dit bien acquis par moi a été entièrement payé et soldé par eux .»

«On ne saurait être plus clair», écriviez-vous pour conclure.

Quant à ce qui concerne le cœur de l'archevêque, ce sont deux lettres de Prunis adressées à l'abbé Picon, curé de Saint-Cyprien, ainsi

qu'une lettre d'Armand de Beaumont (frère de Christophe-Marie) au même prêtre qui confirment, dites-vous ce que je presentais.

Toutes les trois sont datées de 1812, une époque à laquelle l'Empire en est encore à son apogée (plus pour longtemps) mais où Joseph Prunis qui, après s'être discrètement laïcisé, fut tout à tour administrateur du département de la Dordogne, sous-préfet de Bergerac, membre du Corps législatif, a quitté la scène politique, fatigué, malade, pour se retirer dans une maison de campagne (la Grange) dépendant de son ancien prieuré.

Les citations que vous donnez de cette correspondance nous apprennent qu'Armand de Beaumont aurait voulu posséder le coeur de son illustre grand oncle dans la chapelle de son château de la Roque, près Saint-Cyprien, alors que Prunis tenait à ce qu'il regagnât son église. Ce qui fut fait, ainsi que l'atteste l'inscription gravée dans le marbre au sein de la dite église et dont vous signalez la «petite erreur» de data-



11

Je soussigné déclare que toutes les sommes pécuniaires
 quelconques que j'ai employées pour payer l'acquisition
 que j'ai faite des biens ayant appartenu à Christoph
 Marie Beaumont émigré et situés dans le canton de
 marquays, m'ont été fournies des propres deniers de
 Christophe Beaumont et de Marie Claude Reynac
 jusques au mois de septembre an cinq, et que depuis
 elles m'ont été fournies des deniers de Marie Claude
 Reynac; que par conséquent toutes les quittances qui
 m'ont été délivrées en mon propre et privé
 nom, doivent être regardées comme données auxd.
 Christophe Beaumont, et Reynac ainsi qu'il est
 spécifié ci-dessus, et que led. bien acquis par moi
 a été entièrement payé et solde par eux.
 en foi de quoi à St Cyprien le dix huit messidor
 an sept de la république française
 J. Prunis

Reconnaissance par Prunis de ses acquisitions par les époux Beaumont-Beynac.

tion : 1801, alors que, d'après les lettres qui viennent d'entrer aux Archives départementales, ce ne peut être avant 1812.

Mais c'est bien l'inscription elle-même, telle que je suis allée la relever, qui prête à confusion, car il est écrit : (3)

« Ici fut déposé en 1801 le coeur de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint Cloud, Pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, d'après le désir qu'il en avait témoigné lui-même à sa mort.

« Soustrait par une main amie aux profanations dont l'Eglise gémit encore. MMes de Beaumont, ses petits-neveux, l'y replacent aujourd'hui pour remplir ses dernières volontés et perpétuer la preuve d'attachement qu'il a voulu donner à son pays et particulièrement à l'église de Saint-Cyprien.

Il a été fortifié par la Foi pour rendre gloire à Dieu».

(Ep. aux Romains)

« Ce monument a été placé le 10 juin 1814 ».

Or, en 1801, Prunis était sous-préfet de Bergerac et rien, dans sa correspondance — du moins selon ce qu'on en sait — n'a trait au coeur de l'archevêque. Si « petite erreur » il y a en parlant de 1801, à qui l'imputer ?

Mais à côté de ce qui fut presque, entre vous et moi, une collaboration dont je m'honore, bien d'autres sujets n'ont pas manqué de nous rapprocher dans une quête parallèle d'histoire locale ou régionale, « petite » histoire au sein de laquelle la « grande » puise sa substance vivante. Telle, par exemple, celle des derniers huguenots du Sarladais, partis outre-Rhin après la révocation de l'édit de Nantes pour laquelle vous avez été d'un précieux secours à mes amis Friedrich et Edith Kühne, passionnés par le sujet. Friedrich en a d'ailleurs écrit et publié dans la langue de Goethe comme dans celle de Molière (4).

Aujourd'hui, les Archives de la Dordogne, que vous aviez quittées pour aller diriger à Poitiers celles de la Vienne, n'ont plus la même habitation. Transférées dans un bâtiment neuf, construit spécialement pour elles, leurs anciens locaux, qui portent l'élégante estampille architecturale du XVIII^e siècle et ont souvent changé de destination, se prêtent à divers emplois : expositions, conférences, voire jeux du théâtre. Encore en manque d'ancrage fixe, le bel immeuble n'est donc pas abandonné, de sorte qu'il m'arrive d'y revenir. Jamais, quel que soit l'intérêt du spectacle, sans que vous et vos services, mon cher Parrain, ne transparaissiez en filigrane dans ce qu'il m'est donné d'entendre ou de voir.

Que la gerbe qui vous est offerte par notre Compagnie me soit une occasion de vous le dire.

Votre filleule *in* S.H.A.P.

A. S.-P.

BIBLIOGRAPHIE

1. *B.S.H.A.P.* T CIX, p. 119/150.
2. *Idem* TCXI, p. 326/330.
3. Relevé dans l'église de Saint-Cyprien.
4. La fin des Huguenots à Saint-Cyprien, 1635 à 1716. Friedrich Kühne, collect. privées.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

La politique culturelle du Conseil général de la Dordogne (1982-1992), par François Dubasque, T.E.R. de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction du professeur André-Jean Tudesq, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1994.

Cet intéressant travail permet de mieux comprendre les difficultés de conduire une véritable politique culturelle dans un département rural comme la Dordogne.

La première partie porte sur le contexte inhérent à la mise en œuvre d'une telle politique, en particulier dans le cadre de la décentralisation. Le contexte socio-économique particulier et la multiplicité des acteurs dans le domaine culturel rendent délicate la définition d'une politique d'ensemble.

La seconde partie traite de la mise en œuvre effective d'actions culturelles par le Conseil général et de la création de structures propres.

La troisième partie s'interroge sur la portée de l'action culturelle menée durant dix ans, ses résultats et ses limites.

Les gaullistes en Dordogne (1958-1981), par Thierry Truel, T.E.R. de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Mme Sylvie Guillaume et de M. Bernard Lachaise, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1993.

En s'intéressant à l'histoire récente de notre région, l'auteur a pu bénéficier d'une importante documentation et de la collaboration de plusieurs personnes, qui ont joué un rôle de premier plan. Sans doute manque-t-on encore de recul pour tirer des enseignements de fond sur cette période, mais le rappel et l'analyse des événements donnent un éclairage original sur des faits que beaucoup ont connus.

Trois parties composent ce mémoire: du gaullisme aux gaullismes (I), les gaullistes et les électeurs périgourdins (II), peut-on parler d'une spécificité des gaullistes périgourdins ? (III).

Dominique Audrerie.

Les églises médiévales du canton de Sigoulès, par Florence Vachia, mémoire d'histoire de l'art, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1994.

Tel est le titre d'un mémoire de 143 pages en histoire de l'art et archéologie, option médiéval. C'est un travail remarquable de Florence Vachia, de Bergerac, qui a obtenu la mention «très bien» à Bordeaux III, à l'Université Michel de Montaigne, en octobre 1994, dans le cadre d'une maîtrise.

Sont présentés les grandes abbayes et prieurés implantés en Sud-Bergeracois, la création des bastides, l'état des paroisses au XIVe siècle, le catalogue des églises disparues, dont Saint-Martin de Pertus, la chapelle de Montcuq, les églises reconstruites au XVIIIe siècle, mais aussi XIXe et XXe siècles dont Saussignac.

Puis on passe à la description des églises: La Bastide, Couture, Cunèges, Flaageac, Lamonzie, Lestignac, Monbos (très longuement étudiée), Pomport, Ribagnac, Roussignac-de-Sigoulès, Saint-Mayme, Sainte-Croix de Monestier, Sigoulès, Thénac, et en conclusion une réflexion sur les clochers et les armoires eucharistiques avec leurs ciborium.

Le livre se termine par une imposante bibliographie où sont cités G. Mouillac pour ses articles historiques, I. de Montvert-Chaussy, le B.S.H.A.P., archives privées de l'abbé Gros.

Est également souvent cité «abbé Em. Costisella, et collaborateurs, *Notes historiques sur la région de Sigoulès*, ouvrage collectif, Pomport, 1988». Enfin, à la lecture de l'ouvrage, on rencontre en note la mention de Francis Large, qui fut un précieux conseiller de l'auteur dans son travail.

Père Em. Costisella.

NOTES DE LECTURE

Pierre Thibaud, *Périgourdises 2*, Editions Copédit, Périgueux, 1994, 16 p.

Publiées à l'occasion du troisième salon international du Livre Gourmand, ces *Périgourdises 2* reprennent quelques souvenirs gourmands confiés à l'auteur par des cuisinières de Savignac-Lédrier et de Payzac.

Charles Figini et Jean-Philippe Walryck, *Un nouveau Périgord, la dynamique du bien-être*, C.C.I. de Périgueux, 1994, 104 p.

Dans ce petit essai, les auteurs proposent une définition de l'opération lancée au printemps dernier: Périgord, pôle du bien-être. Il s'agit là d'axes de développement proposés par la Chambre de commerce et d'industrie de Périgueux.

Dominique Mortemousque a préfacé l'ouvrage et Michel Drancourt, dans une substantielle post-face, revient sur le thème.

Marc-Henry Lemay, *Bergerac et ses vins*, Editions Féret, Bordeaux, 1994, 510 p.

Cette deuxième édition de *Bergerac et ses vins* est une véritable somme sur le vignoble bergeracois.

La première partie présente la région, les différents cépages, les vendanges et la vinification. Mais l'auteur s'attarde aussi sur la manière de déguster les vins et sur l'organisation professionnelle des producteurs.

La deuxième partie contient un classement des vins suivant les A.O.C. et par communes. Des tables permettent de retrouver le nom des propriétaires et des exploitants, ainsi que celui des crus et des marques particulières.

Rappelons que la précédente édition datait de 1903 et il est intéressant de retrouver, les années passées, certains noms et lieux réputés.

Dominique Audrerie.

Christiane Chevallier, *Sainte-Foy de Longas*, 1994, 272 p. (*)

Suivant des exemples heureux, l'auteur proclame qu'il convient d'aimer son pays et le faire connaître. Dans un préambule imaginaire, elle donne une version de l'implantation du premier «ménage» préhistorique devenant paysans sédentaires. Le conte est joliment tourné et sans se permettre trop d'entorses, il aide à comprendre comment en quelques milliers d'années *l'Homme allait domestiquer les animaux, apprivoiser la nature et maîtriser l'environnement*. Ainsi est fondée une agglomération qui deviendra Sainte-Foy de Longas, proche de Sainte-Alvère, que notre collègue Christiane Chevallier s'emploie à situer dans le temps, autour du reliquaire de sainte Foy, avec son cortège de seigneurs et de légendes, mentionnant habilement au passage son économie au quotidien jusqu'à l'aube de ce XXI^e siècle. L'essentiel de ce qu'il faut préserver dans la mémoire des générations.

(*) Disponible à la mairie de Sainte-Foy de Longas, 120 F + 20 F (port).

Jacques Lagrange

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- *Nos prochaines soirées à 18h30 au siège : le 8 mars 1995* une soirée sur «En longeant la Vézère de Montignac à Condat à la recherche d'un académicien périgourdin oublié, Charles-Marie de Feletz» par le père Pommarède ; *le 10 mai 1995* une soirée sur «Jules Honoré Secrestat, un distillateur de renommée mondiale au XIX^e siècle» par Mme J. Rousset.

- L'année 1995 va voir l'informatisation de la composition de notre *Bulletin*. Très bientôt le directeur de la publication disposera d'un ordinateur. Dès maintenant les manuscrits doivent être remis, dans la mesure du possible, accompagnés de la disquette correspondante (avec l'indication du logiciel utilisé par l'auteur).

DEMANDES DES CHERCHEURS ET COURRIER DES LECTEURS

- Le père Pommarède (au siège) recherche, dans les registres paroissiaux, les actes de catholicité concernant les baptêmes, mariages et décès de «nègres» ramenés d'Afrique ou des Antilles.

- M. J.-C. de Royère (Monsec, 24220 Mouzens) recherche la signification des sculptures populaires que l'on retrouve sur la forge, les tombes et les bâtiments de la région de Mouzens et sur leur éventuelle valeur symbolique :



- Mlle Dropillard (1, Les Drouilles, 24250 Grolejac, 53.31.09.42) recherche des informations sur l'industrie des maîtres-verriers dans la Double.

- Le Dr J.-P. Duhard (Villa Iratzaldea, 18, rue Estagnas, 64200 Biarritz ; tél. 59.24.32.13) recherche toujours des documents sur la mission Foureau-Lamy et la conquête française du Sahara ; il remercie M. Lucien Bonnet des renseignements fournis sur le capitaine Villepontout.

- M. J. du Sorbier (au siège) recherche toute précision sur le chanoine Durand d'Auberoche qui vivait en 1760.

- M. Cl. Laviale (Mairie, 24410 Saint-Aulaye) recherche des renseignements sur les chemins de St-Jacques de Compostelle à l'ouest du Périgord vers la Gironde, en venant de Poitiers, Aubeterre, en particulier sur le passage de Chaloeure.

- M. M. Vergeade (24600 Saint-Pardoux-de-Drôme) cherche toute information sur *Marcré, Marclès, Marcleix, Marcheix* (nom de famille et éventuels lieux-dits) dans le nord-est du département de la Dordogne.

- M. J. Reithler (12, rue de la Marthe, 91360 Villemoisson-sur-Orge) prépare une *Histoire de la Gastronomie française* et recherche des menus de repas datés de 1919 à 1939 (photocopies souhaitées, frais à sa charge).

Pour toute correspondance concernant la rédaction des *Petites Nouvelles*, écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale adjointe, au siège. Tenir compte du délai qui s'écoule entre la rédaction du texte et sa parution (environ un mois et demi).

B. D.

**CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

OUVRAGES DIVERS

- E. Espérandieu, *Inscriptions antiques du musée de Périgueux*. Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.
La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vésone. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.
100 F
- P.-J. Laviolle, *Notre-Dame des Vertus, Périgueux*, 1924, 50 p.
L'histoire de l'église de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.
10 F
- J. Roux, *Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, Périgueux*, 1934, 189 p.
Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".
50 F
- F. Fournier de Laurière, *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle*. Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.
A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIXe siècle ont concrétisé les vues du baron Haussmann. Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie de la ville et donne les plans des rues qui existaient auparavant.
60 F
- A. de Fayolle, *Topographie agricole du département de la Dordogne, Périgueux*, 1939, 139 p.
L'auteur, qui prêtera rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.
100 F
- J. Maubourquet et J. Roux, *Le livre vert de Périgueux, Périgueux*, 1942, 2 vol., 619 p.
De 1618 à 1716, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'étranger. Au jour le jour, la gazette de Périgueux!
120 F
- Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux*, 1989.
Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe
250 F
- Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux*, 1990, 153 p., illustrations.
A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".
100 F
- Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6e colloque de Brantôme (1990), Périgueux*, 1991, 75 p., illustrations.
A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne et l'économie du secteur au XXe siècle.
70 F

R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, *Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon*, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.

Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.

100 F

Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.

Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.

320 F

Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.

Pour célébrer le cinquantième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont unifié notre région et les îles.

100 F

RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.

Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.

Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187p., illustrations.

Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.

80 F

Cent portraits périgourdins, Périgueux, 1979, 207 p., illustrations.

Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.

150 F

Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.

De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.

Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.

150 F

La sculpture rupestre en France de la préhistoire à nos jours, actes du 5e colloque de Brantôme (1988), Périgueux, 1989, 204 p., illustrations.

Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (en Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier: l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un légitimiste du Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son département lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société (vendu par fascicule)

La Société historique et archéologique du Périgord a publié depuis 1874 plus de 50.000 pages d'articles ou de documents inédits répartis en six, puis quatre fascicules annuels. Les livraisons encore en stock (cf. liste ci-après) feront l'objet, à partir d'une commande de 10 fascicules, d'une réduction conséquente.

Années complètes: 1904, 1908, 1910, 1911, 1912, 1914-1917, 1933, 1941, 1942, 1952-1958, 1964, 1969, 1970, 1971, 1973-1981, 1983-1988, 1990, 1992. D'autres fascicules sont disponibles; nous consulter suivant vos vœux.

70 F le fascicule

Index analytique des années 1964-1984 du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 1986, 68 p.

10 F

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin de la Société (1907-1971), Périgueux, 1973, 24 p.

10 F

Inventaire de l'iconothèque de la Société et archéologique du Périgord, Périgueux, 1970, 39 p.

10 F

Hommage au Président Jean Secret, Périgueux, 1982, 71 p.

Les thèmes et les références des travaux de l'un des présidents les plus actifs de la Société historique et archéologique du Périgord, ainsi que les hommages qui lui furent rendus après son décès soudain.

30 F

Pour expédition, frais postaux en sus.

Le directeur de la publication: Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX
Offset Joucla - Boulazac
Commission paritaire n° 63667

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 1995

TOME CXXII MELANGES OFFERTS A NOEL BECQUART

● Hommage à M. Noël Becquart (la Direction)	4
● Bibliographie des travaux de M. Noël Becquart (François Bordes)	5
● Conseil d'administration de la S.H.A.P. pour 1995	11
● Rapport moral 1994 (D. Audrerie)	12
● Rapport financier 1994 (Ch. Turri)	13
● Compte rendu de la séance du 4 janvier 1995	16
● du 1 ^{er} février 1995	19
● Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte de Bernifal (Meyrals (Brigitte et Gilles Delluc et Denis Vialou)	21
● Quatre cents siècles d'art pariétal (Alain Rousset)	39
● Saint Front dans sa légende (Robert Amiet)	53
● Toponymes et vocables Sainte-Marie en Périgord (Arlette Higou- net-Nadal)	65
● Saint Cybard, ermite d'Angoulême et le Périgord (Jean-Claude Ignace)	67
● La forêt de Born (Bernard Fournioux)	77
● Les hommes à Milhac-de-Nontron (Louis Grillon)	107
● L'église de Sainte-Marie de Chignac (Jacques Lagrange et Jean- nine Rousset)	129
● Une réunion des Etats du Périgord en 1406 (François Bordes)	145
● Interrogations autour du port et de la pêcherie de Mauzac-sur- Dordogne du XVe au XXe siècle (Michel A. Râteau)	149
● La communauté protestante du Fleix en 1675 (Jean Valette)	179
● Les Pinet, Bible et comptes. Bergerac - Hollande, XVIe siècle (René Costedoat)	189
● De la police des livres sous l'Ancien Régime (Albert Dujarric-Des- combes)	217
● L'économie et les classes sociales de Périgueux au XVIIIe siècle (Jean-Emmanuel Bonnichon)	257
● Une nouvelle prophétesse périgourdine (Pierre Pommarède)	291
● Tombeaux et épitaphes en Nontronnais (Odette Plazer)	297
● Les fours à chaux de Dordogne (XIXe-XXe siècle) (Francis A. Boddart)	311
● Les clarisses de Périgueux au XIXe siècle (Ralph Gibson)	335
● Vingt siècles d'eau à Périgueux (Christian Salviat)	379
● Trémolat naguère (Marcel Berthier)	393
● Richemont, côté jardin (Dominique Audrerie)	407
● Quant les Archives étaient place Hoche, à Périgueux. Lettre à mon parrain (Alberte Sadouillet-Perrin)	411
● Travaux universitaires :	
F. Dubasque: <i>La politique culturelle du Conseil général de la Dor- dogne 1982-1992</i> ; Th. Truel: <i>Les gaullistes en Dordogne 1958-1981</i> (D. Audrerie); F. Vachia: <i>Les églises médiévales du canton de Sigoulès</i> (P. E. Costisella)	417
● Notes de lecture :	
P. Thibaud: <i>Périgourdises 2</i> ; Ch. Figini et J.-Ph. Walryck: <i>Un nou- veau Périgord, la dynamique du bien-être</i> ; Marc-Henry Lemay: <i>Ber- gerac et ses vins</i> (D. Audrerie); Ch. Chevallier: <i>Sainte-Foy de Lon- gas</i> (J. Lagrange)	419
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	420

Le présent bulletin a été tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Joannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Photo de couverture: Vitrail de saint Cybard, à l'église de Mouleydier (photo Th. Ignace).